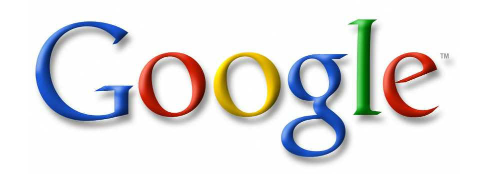
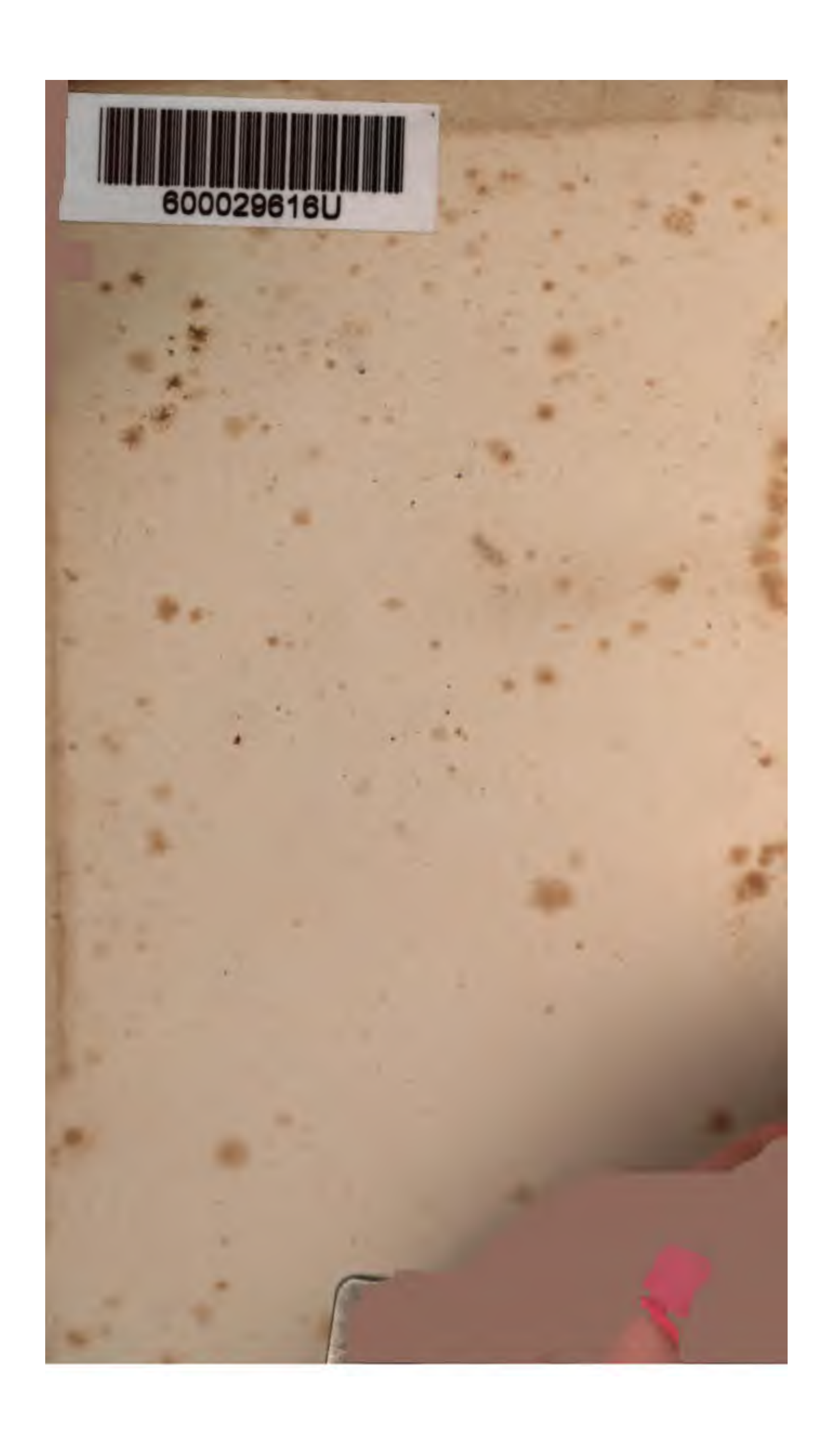






# HISTOIRE

DE LA

# RESTAURATION

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.

# HISTOIRE

DE LA

# RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME NEUVIÈME



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

1866

# HISTOIRE

DE LA

# RESTAURATION

## CHAPITRE LVIII

— 1820 —

**Désordres sur plusieurs points de la France par suite des troubles de Paris. — Condamnation de quelques pamphlétaires. — Acquittement de l'abbé de Pradt. — Discussion et vote du budget. — Discours factieux du général Tarayre. — Destitution des conseillers d'État doctrinaires, MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot, de Barante. — MM. Benoît et de Chabrol rappelés au conseil d'État. — Clôture de la session. — Alliance complète de la droite avec le ministère. — Vains efforts de M. Decazes pour rapprocher les doctrinaires du gouvernement. — MM. Corbière, Bellart, Bourdeau, insultés par les libéraux à Rennes et à Brest, M. Beauséjour par les royalistes à Bordeaux.**

Les troubles de Paris avaient eu du retentissement sur plusieurs points de la France. A Rennes, quelques centaines de jeunes gens de l'école de droit, auxquels s'étaient joints des ouvriers armés de bâtons, s'étaient rassemblés plusieurs jours de suite, criant *Vive la Charte*, *Vive la*

*Constitution*. Résistant à toutes les sommations, ils n'avaient cédé que devant la force armée qu'on avait dirigée contre eux, lorsque déjà le peuple très-royaliste de la basse ville et beaucoup d'habitants des autres quartiers, réunis sur la place de l'hôtel de ville, menaçaient de faire justice des agitateurs. Douze ou quinze avaient été arrêtés. A Brest, plusieurs jeunes gens des classes aisées l'ayant été également à la suite de démonstrations analogues, un attroupement composé presque en entier de femmes, d'enfants, d'ouvriers, avait parcouru les rues en criant : *Vive la Charte, rendez-nous les prisonniers*, et en proférant des clameurs séditieuses. Les magistrats, appuyés d'un bataillon de ligne, avaient dissipé cet attroupement, et la garde nationale avait offert son concours pour le maintien de l'ordre. A Nantes, après l'arrivée d'émissaires envoyés de Rennes, des scènes semblables avaient eu lieu pendant trois jours, et là encore l'émeute n'avait cédé qu'à l'emploi de la force. A Lorient, à Vitré, des tentatives du même genre avaient avorté, bien qu'à Vitré, pour enflammer les esprits, on eût, pendant la nuit, affiché en trois endroits différents une relation mensongère des événements de Paris. Des relations tout aussi inexactes avaient été envoyées à Nîmes, à Grenoble et dans d'autres villes. A Poitiers, des étudiants en droit et d'autres jeunes gens s'étaient promenés dans les rues aux cris de *Vive la Charte*, *Vive la liberté*; mais des patrouilles de gendarmerie et l'arrestation de quelques meneurs avaient tout fait rentrer dans

le calme. Au théâtre de Lyon, des commis marchands avaient crié *Vive la Charte;* mais ce cri n'avait pas trouvé d'écho, et les chefs des principales maisons de commerce avaient signifié à leurs employés que tous ceux qui se mêleraient à des manifestations politiques seraient congédiés. Partout on avait vu les élèves des écoles à la tête de ces mouvements dont la rumeur publique avait singulièrement exagéré l'importance. Plusieurs de ceux qui y avaient pris part furent mis en jugement, mais acquittés.

A Paris, où cinq ou six cents personnes avaient été arrêtées pendant les premiers jours de juin, elles furent presque toutes rendues à la liberté après une courte détention ; onze seulement, le chef d'escadron Duvergier, des étudiants, un manufacturier et quelques ouvriers, furent retenus pour comparaître quelques mois après devant les assises. Le tribunal de police correctionnelle condamna à une amende de cent francs un étudiant convaincu d'avoir injurié la force publique ; un autre, accusé d'avoir résisté avec violence à un commissaire de police, fut acquitté.

Plusieurs écrits, dans lesquels les événements qui donnaient lieu à ces poursuites étaient présentés sous l'aspect le plus hostile au gouvernement et le plus favorable au parti révolutionnaire, avaient été publiés pour suppléer au silence forcé des journaux. Un de ces écrits, l'*Histoire de la première quinzaine de juin*, œuvre d'un pamphlétaire alors fameux, Bousquet Deschamps, fut dénoncé à la jus-

tice comme provoquant à la désobéissance aux lois et à la rébellion. Le jury ayant écarté ce dernier grief en même temps qu'il admettait le premier, l'éditeur, le libraire Corréard, fut condamné à quatre mois de prison et 500 francs d'amende, et Bousquet Deschamps, qui avait pris la fuite, le fut, par défaut, à deux ans de prison et 4,000 francs d'amende. L'abbé de Pradt, dans une brochure intitulée *De l'Affaire de la loi des élections*, avait dit que la nouvelle loi électorale violait le pacte constitutionnel, que, si elle existait matériellement, elle n'existait pas moralement, que Paris avait revu les dragonnades, que des citoyens paisibles venaient d'être assassinés par ceux-mêmes qui étaient payés pour les défendre, que la Restauration avait mal réussi et que, depuis six ans, *tout bonheur avait fui de la France*. Traduit devant la cour d'assises sous l'inculpation de provocation à la désobéissance aux lois et à la guerre civile, et d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi et des Chambres, M. de Pradt fut acquitté. C'était M. de Vatimesnil qui avait porté contre lui la parole; M. Dupin l'avait défendu, et l'accusé lui-même avait voulu expliquer ses intentions et ses sentiments. Le public s'était porté en foule au spectacle extraordinaire d'un archevêque, décoré de la croix pastorale et du grand-cordon de la légion d'honneur, prenant place sur le banc où, le même jour, s'était assise une fille publique. Le verdict du jury fut accueilli par de vives acclamations.

Rarement les procès de presse avaient été aussi nom-

breux, et, à la différence de ce qu'on avait vu l'année précédente, bien que la législation et la juridiction fussent restées les mêmes, ils se terminaient presque toujours par des condamnations. On peut supposer que les autorités civile et judiciaire surveillaient avec plus de sévérité la formation des listes de jurés. On peut croire aussi que les citoyens appelés à en faire partie, effrayés dans un sens par les violentes manifestations de l'esprit révolutionnaire, mais encouragés de l'autre côté par la décision et la vigueur de la résistance que lui opposait maintenant le pouvoir, hésitaient moins à appliquer aux provocations factieuses les dispositions de la loi. Quoi qu'il en soit, ces procès se succédaient presque sans interruption, et la magistrature et le jury, les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, dans leurs sphères respectives, rivalisaient de rigueur. Bousquet-Deschamps, dont je parlais tout à l'heure, encourait à lui seul, en six semaines, sept condamnations, dont la somme s'élevait à vingt-quatre ans de prison et à plus de 20,000 francs d'amende. Ces condamnations, il est vrai, étaient rendues par défaut, l'accusé s'étant réfugié à l'étranger. La provocation à la désobéissance aux lois, à la guerre civile et au renversement du gouvernement ou même à un attentat contre la personne du Roi, les attaques contre les chambres, les outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs, tels étaient les griefs énumérés dans ces arrêts, et plus d'un passage des pamphlets qu'ils frappaient portaient, en effet, au plus haut degré le caractère de la sédition et de la révolte.

On y lisait, par exemple, que jamais le peuple français ne reconnaîtrait à des mandataires assermentés le pouvoir légal de rendre obligatoires des actes contraires au droit naturel et destructifs de la loi fondamentale. Ailleurs, apostrophant ses adversaires : « Vous voulez, » disait l'audacieux écrivain, « vous voulez nous courber sous une tyran- » nie légale et vous invoquez le respect pour des mesures » tyranniques revêtues des formes extérieures des lois. » Vous suivez la même route que les oppresseurs de tous » les temps,... le comité de salut public, les pourvoyeurs » du comité révolutionnaire, etc. Nous protesterons con- » tre toutes vos lois jusqu'au dernier souffle... » Le libraire Corréard, éditeur habituel de Bousquet-Deschamps, qui ne s'était pas, comme lui, soustrait par la fuite à la responsabilité de ces publications, n'était guère traité avec plus d'indulgence. Je ne m'arrêterai pas aux détails de tous ces procès. Je me dispenserai même de nommer les écrivains obscurs qui furent successivement amenés devant la justice et parmi lesquels on remarquait M. Cauchois-Lemaire. A peine quelques acquittements vinrent-ils interrompre cette série de condamnations. Les cris séditieux, les propos injurieux ou menaçants pour le Roi et la famille royale, étaient réprimés avec la même énergie, tant à Paris que dans les départements.

La censure ne pesait pas moins lourdement sur la presse libérale que l'action judiciaire. Elle s'écartait de plus en plus de cette impartialité qui aurait pu la rendre supportable, mais qui est si difficile, pour ne pas dire impossible

à l'arbitraire. Tandis qu'elle permettait aux feuilles de la droite, au *Drapeau blanc*, à la *Quotidienne*, à la *Gazette de France*, au *Défenseur* surtout, d'insulter outrageusement l'opposition, de vanter sans mesure les gouvernements absolus, de réclamer le rétablissement du droit d'aînesse, des substitutions, des corporations industrielles, de l'unité religieuse, de frapper d'anathème toutes les écoles laïques, de fulminer contre la liberté individuelle et la liberté de la presse, contraires, suivant elles, à l'ordre moral de la société, de déclamer à outrance contre ce qu'elles appelaient *l'inepte, le faux, l'absurde et désastreux système de bascule,* de demander qu'on écartât des fonctions publiques, non-seulement les révolutionnaires déclarés, mais les hommes du juste-milieu, cette même censure interdisait aux journaux de la gauche de récriminer contre ces violences; elle les empêchait même de rendre compte des faits qui pouvaient produire sur le public une impression favorable à l'opposition, par exemple, de certains plaidoyers.

Tant qu'avait duré, dans la chambre des députés, la discussion de la loi des élections, M. Decazes, cédant aux instances de M. de Richelieu, de M. de Serre, de M. Pasquier et du Roi lui-même, qui pensait que sa présence à Paris pourrait créer des difficultés au gouvernement, avait prolongé son séjour dans le midi. Le système électoral qui avait fini par être adopté, et qui se rapprochait de celui qu'il avait proposé lorsqu'il était encore au pouvoir, avait obtenu son approbation, plusieurs de ses amis avaient con-

tribué à le faire prévaloir, et, dans sa correspondance avec M. de Richelieu, il n'avait pas dissimulé son regret de l'attitude hostile que M. Camille Jordan, que M. de Sainte-Aulaire lui-même, avaient prise à l'égard du ministère. Après le vote de la loi et avant d'aller s'installer dans l'ambassade de Londres, il vint passer quelques jours à Paris. Il y arriva le 23 juin. La gauche et le centre gauche s'opiniâtraient à espérer qu'il reprendrait son ascendant sur le Roi et que, grâce à lui, le gouvernement reviendrait à une politique libérale. Du côté de la droite, on était très-alarmé. Le ministère n'était pas exempt de quelque inquiétude qui tenait principalement à la crainte que ces alarmes ne compromissent l'union de la majorité. Toute cette agitation provenait de ce qu'on ne se rendait pas bien compte de la situation générale, du caractère de Louis XVIII, et des dispositions mêmes de M. Decazes. Quelles que pussent être ses vues et ses espérances pour l'avenir, il était très-loin en ce moment de penser à reprendre sur les affaires une action directe dont il comprenait mieux que personne l'impossibilité dans les conjonctures où l'on se trouvait. Le Roi l'aimait, le regrettait encore; il n'avait pas cessé d'entretenir avec lui une correspondance active et affectueuse jusqu'à la tendresse; il se faisait une véritable fête de le revoir; mais, déjà, ce n'était plus pour lui un besoin aussi impérieux, parce que l'habitude, si puissante sur ce prince, avait été interrompue, parce que les événements des dernières semaines et les violentes émotions qui en étaient la suite avaient fait naître en lui un

nouvel ordre d'idées et de préoccupations. Les émeutes l'avaient beaucoup effrayé. Il était content de ses ministres et de l'énergie qu'ils avaient mise à les réprimer. Depuis qu'il s'était rapproché de Monsieur et du reste de sa famille, depuis qu'il ne se voyait plus exposé de leur part, soit à des explications pénibles, soit tout au moins à un silence de mécontentement et de désapprobation, il goûtait, dans son intérieur, un bien-être et un repos que depuis longtemps il n'avait pas connus. La pensée de se rejeter dans les luttes des années précédentes aurait suffi pour faire reculer sa faiblesse alors même que des motifs plus sérieux ne l'eussent pas détourné d'un tel revirement. Il était, d'ailleurs, en ce moment, aussi irrité contre l'opposition de gauche, contre les doctrinaires surtout, qu'il l'avait été naguères contre la droite. Au moment même où M. Decazes allait arriver à Paris, il lui avait écrit pour l'avertir de ne pas se livrer aux *doctrinaires* et aux *ultra-libéraux*, qui essaieraient, disait-il, de s'emparer de lui et de *mettre le feu aux poudres* sous prétexte de le défendre contre ses ennemis. M. Decazes était tout disposé à écouter ces conseils de prudence. Parfaitement accueilli par le Roi et par les ministres qui le remercièrent de sa condescendance à leurs avis et des bons offices qu'il leur avait rendus en ralliant à leur cause plusieurs des hommes sur qui il exerçait de l'influence, il passa dix-huit jours à Paris. Tous les yeux étaient fixés sur lui. Son hôtel était, du matin au soir, encombré de visiteurs qui venaient, soit rendre hommage à une grandeur déchue, mais à laquelle

on croyait des chances d'avenir, soit essayer de l'amener à rentrer dans la lice, soit étudier curieusement son attitude et son langage. Dans cette épreuve délicate, il sut, sans affectation, écarter tout ce qui aurait pu donner prise sur lui. Lorsqu'il partit enfin pour Londres, le Roi lui remit, pour le roi d'Angleterre, à qui il l'avait déjà recommandé par une première lettre, une autre lettre écrite de sa main, dont la forme et la substance étaient également extraordinaires. Il y disait qu'une *suite de méchancetés ourdies par la haine, secondées par la faiblesse et la trahison,* avait fait perdre la majorité à son ancien ministre, qu'il avait dû l'abandonner comme George III avait abandonné lord Bute, mais qu'il avait eu la consolation de pouvoir lui confier la mission *la plus importante en politique* et *la plus touchante pour son cœur.* « Mon cher » George, ajoutait-il, trouvez bon que je sollicite, non » pour mon ambassadeur, mais pour mon ami, les hautes » bontés dont votre lettre du 25 février me donne l'assu- » rance... Ce n'est pas seulement votre bienveillance » que je vous demande pour lui, c'est votre estime rai- » sonnée. Daignez l'admettre à converser librement avec » vous, lui permettre de vous faire lire au fond de ses » idées, et je suis sûr que vous direz : mon ami Louis » n'avait pas mal placé ni sa confiance, ni son amitié. » Si une telle lettre ne devait pas suffire pour assurer à M. Decazes, de la part du prince égoïste et profondément anti-libéral qui régnait alors en Angleterre, toute la bienveillance que Louis XVIII avait voulu lui ménager, elle

lui garantissait au moins un accueil tel qu'il pouvait le désirer.

Il paraît certain qu'après le vote de la loi des élections, les doctrinaires, dont le concours avait contribué à la transaction qui s'était opérée sur la base de l'amendement de M. Boin, crurent que, la question principale qui les avait séparés du gouvernement et du centre droit se trouvant ainsi résolue par une sorte d'accord, une réconciliation était devenue possible. Ils auraient voulu rompre l'alliance formée entre le ministère et la droite, reprendre leur ancienne influence et rétablir les choses sur le pied où elles s'étaient trouvées après le 5 septembre. Ce désir était naturel de leur part, il était même louable puisqu'ils considéraient leur système comme le seul qui pût consolider en France la monarchie constitutionnelle, puisqu'ils voyaient, non sans raison, de graves dangers dans l'avénement déjà probable des ultra-royalistes au pouvoir. Mais ils se trompaient en pensant qu'on pût ressusciter la politique dont ils avaient eux-mêmes détruit les bases en aidant à renverser le premier ministère du duc de Richelieu. Dans la lutte qui venait d'avoir lieu, les choses avaient été poussées trop loin. Le gouvernement, abandonné et combattu par eux, et réduit à chercher un point d'appui dans la droite, avait contracté avec elle des liens qu'il n'eût pu rompre, une fois le danger passé, sans encourir le reproche d'ingratitude et d'inconséquence. Déjà, le duc de Richelieu pensait à faire entrer dans le conseil les chefs de ce parti. L'aversion qu'il avait conçue

depuis longtemps pour les doctrinaires ne cessait de s'accroître, à tel point qu'il savait mauvais gré à M. de Serre d'user encore envers eux de quelques ménagements. Les démarches plus ou moins caractérisées que firent ces derniers en vue d'un rapprochement furent donc déclinées, et le dépit qu'ils en ressentirent se manifesta par l'attitude hostile qu'ils eurent presque constamment à l'égard du pouvoir pendant la discussion du budget.

Comme l'année précédente, ce budget, soumis à la Chambre presque à l'ouverture de la session, se composait de deux projets de loi distincts, celui des dépenses et celui des recettes. Calqué presque complétement sur les budgets antérieurs, il ne contenait aucune innovation importante, et les chiffres en étaient à peu près les mêmes que pour 1819, parce que les augmentations de dépenses proposées pour divers départements étaient compensées par des économies et des annulations de crédits. Les exposés des motifs étaient conçus dans un esprit d'optimisme que justifiait d'ailleurs la situation. Le ministre, tout en exprimant le regret de ne pouvoir proposer, comme en 1819, un dégrèvement de l'impôt foncier, témoignait la confiance que bientôt il serait possible de diminuer le fardeau des charges publiques. Il faisait ressortir l'ordre parfait établi dans l'administration financière et les progrès de l'action de l'amortissement qui avait déjà racheté pour plus de 15 millions de rentes dont s'était accrue sa dotation. Il disait enfin que la situation financière, dans son en-

semble et dans ses détails, était rassurante pour le présent et plus encore pour l'avenir.

Malgré ce qu'il y avait de satisfaisant dans une telle situation, la Chambre qui, apparemment, s'était attendue à voir une diminution notable des charges publiques suivre immédiatement l'évacuation du territoire français, parut recevoir avec une pénible surprise la proposition d'augmenter certaines dépenses. Le 12 mai, M. Beugnot, au nom d'une commission dans laquelle, pourtant, la gauche n'était que faiblement représentée, fit, sur le budget des dépenses, un rapport dont le ton était assez sévère. La Commission était d'avis de réduire d'environ 6 millions les crédits demandés, et elle déclarait que, si elle ne poussait pas plus loin les réductions, c'était uniquement parce qu'il est bien difficile de s'avancer beaucoup en pareille matière lorsque le gouvernement ne prend pas l'initiative. En présence de cette difficulté, elle croyait devoir se borner, en ce qui concernait les frais de bureaux et les traitements des administrations centrales, à un terme moyen qui consistait à diminuer chaque année ces dépenses d'un vingtième jusqu'à ce qu'elles eussent été ramenées à ce qu'elle considérait comme leur taux normal. Elle blâmait l'élévation à 100,000 francs du traitement de l'archevêque de Paris et les secours accordés à des congrégations non autorisées par les lois. Tout en applaudissant, par exception, à l'ordre qui régnait dans le budget de la guerre, elle demandait, pour des motifs d'économie, que l'on différât la mise en activité des soldats de la classe

de 1820. « Les jeunes gens, disait-elle, sortiront toujours » assez tôt de la classe des producteurs pour entrer dans » celle des consommateurs. » Elle critiquait vivement le système jusqu'alors suivi dans le département de la marine, une administration, un état-major trop nombreux et trop chèrement payés, des corps *décimés*, des vaisseaux succombant sous les effets d'un dépérissement accéléré, point d'approvisionnements, des monuments en ruine et des colonies abandonnées à elles-mêmes, réglant comme elles l'entendaient leurs rapports avec la métropole. Elle reprochait au gouvernement de n'avoir rien fait depuis six ans pour protéger et étendre le commerce; de l'avoir sacrifié à une politique timide ou à de chimériques espérances, d'avoir contrarié les rapports qu'il désirait former avec Saint-Domingue où il demandait à aller ramasser quelques rares épis là où, longtemps, il avait moissonné à pleines mains, d'avoir, par un excès de condescendance envers l'Espagne, repoussé les anciennes colonies d'Amérique qui nous tendaient les bras et détourné les regards de ces riches parages pour aller faire des essais de culture à Madagascar. La commission concluait, de cet exposé, qu'il fallait désormais une marine créée pour le commerce et qui le protégeât, que le temps des grandes escadres était passé et qu'on ne devait plus attacher de prix à ces joutes sanglantes où la victoire coûtait trop cher aux vainqueurs; qu'il fallait préparer pour le besoin un système de guerre plus décidé, plus actif, plus conforme au génie national et le seul, d'ailleurs, qui convînt à un

peuple commerçant. Les promesses du ministre actuel ayant paru prouver qu'il entrait dans cette voie, la majorité de la commission était d'avis de lui accorder en entier les 50 millions qu'il demandait. Arrivant au budget particulier dn ministère des finances qui, conformément à l'ancienne méthode, abandonnée dans celui de l'année précédente, ne portait pas parmi les dépenses les frais de perception, ceux des administrations et des régies, et les déduisaient seulement du produit brut des recettes, elle repoussait ce retour à un système dont l'inconvénient était de ne pas présenter nettement et franchement la somme réelle des sacrifices imposés au pays. Elle abordait enfin la question de la spécialité des dépenses qui, disait-elle, avait été de sa part l'objet des méditations les plus sérieuses. Ne voulant pas restreindre les ministres dans des limites trop étroites et qui, dans certains cas, les auraient mis hors d'état de pourvoir à des besoins urgents et non prévus, elle établissait, pour chaque département ministériel, non pas les chapitres multipliés et détaillés qu'eût comportés un système complet de spécialité, mais quatre ou cinq grandes divisions, en réservant un dernier chapitre pour les dépenses imprévues : les ministres devaient jouir d'une entière liberté dans l'usage des crédits affectés à chacune de ces divisions, mais, dans le cas où les fonds ainsi alloués deviendraient insuffisants pour l'une ou pour l'autre, ils ne pourraient outrepasser ces crédits spéciaux qu'en vertu d'une ordonnance royale qui devrait être convertie en loi à la plus prochaine session.

Un tel rapport, où l'on trouve plus d'une trace de l'esprit de timidité politique et des préoccupations trop exclusivement mercantiles qu'avait développés en France la réaction contre les excès du régime impérial, indiquait à l'opposition de gauche les points sur lesquels elle devait diriger ses attaques. Aussi, dans la discussion qui s'ouvrit le 14 juin, vit-on les membres obscurs et subalternes de ce parti, ceux qui n'avaient pour talent, pour moyen d'influence que la facilité de déclamer dans le sens des préjugés populaires, dénoncer, selon l'usage, ce qu'ils appelaient *les gros traitements*, les frais *énormes* d'administration et de représentation, se plaindre de *l'exploitation des producteurs par les oisifs*, signaler comme un abus l'existence des armées permanentes en temps de paix, et demander le renvoi des Suisses. L'accroissement des dépenses ecclésiastiques fut combattu dans des discours tellement injurieux pour le clergé, que la chambre en refusa l'impression. M. Laîné fit justice de ces violences et prouva sans peine que les traitements des évêques n'avaient rien d'exagéré.

L'existence du conseil d'État, le nombre des tribunaux furent encore une fois mis en question. Le général Foy se plaignit de ne pas voir figurer, parmi les représentants de la France auprès des divers gouvernements étrangers, des hommes ayant participé à la gloire des trente dernières années, au lieu d'émigrés restés longtemps au service de l'étranger dans les positions les plus secondaires ; il fit entendre de nouvelles réclamations au sujet

des dotations que Napoléon avait constituées sur le mont de Milan et que l'Autriche avait confisquées; il reprocha au gouvernement du Roi de n'avoir pas profité de la révolution d'Espagne pour se rapprocher du cabinet de Madrid, et de n'avoir pas déjà établi des consulats dans les colonies espagnoles insurgées, reproches qui, soit dit en passant, étaient un peu contradictoires; il déclama contre l'Angleterre et manifesta même le regret qu'en prenant part avec elle à la guerre contre les Algériens, on eût joint les forces maritimes de la France aux vaisseaux de ceux qui avaient brûlé notre flotte de Toulon après lui avoir fait arborer le drapeau blanc. M. de Girardin et le général Sébastiani reproduisirent à peu près les banalités où s'était égaré le patriotisme du général Foy. M. Pasquier prit, en termes généraux, la défense des membres du corps diplomatique attaqués avec tant d'inconvenance, soutint que son ministère apportait toute la fermeté nécessaire à la protection des intérêts des sujets français, rendue si difficile au dehors par les souvenirs d'un passé encore récent, et repoussa les agressions haineuses dirigées contre une nation avec laquelle la France était en paix.

M. Méchin, M. Casimir Perier, M. Benjamin Constant signalèrent comme abusive la destination donnée au produit de la ferme des jeux, sur lequel on remettait au ministre de l'intérieur la somme de 5,800,000 francs employée, suivant eux, d'une manière *fort occulte*, mais dont on aurait dû rendre compte. A ces réclamations,

on objecta que ce produit, consacré à payer une subvention à l'Opéra, des pensions aux gens de lettres, des secours aux colons expulsés de Saint Domingue, et à d'autres dépenses secrètes, n'étant pas un impôt, mais un revenu municipal, était étranger au budget de l'État; qu'en 1818 la Chambre avait refusé de l'y comprendre, et M. Lainé s'écria que ce budget serait déshonoré si la ferme des jeux y figurait; mais cette réponse ayant paru peu satisfaisante, la gauche, à laquelle se joignit M. de La Bourdonnaye, obtint le renvoi de la question à la commission qui, en conséquence, proposa une disposition additionnelle pour que cette branche de revenu prît place, comme toutes les autres, dans la loi financière. Cette disposition fut votée avec le concours des ministres eux-mêmes, non sans quelque opposition de la part du côté droit, jaloux de laisser à la libre disposition de la couronne cette espèce de supplément de la liste civile.

Lorsqu'on fut arrivé à l'examen des dépenses du ministère de la guerre, qui occupa plusieurs séances et qui fut très-minutieux, le général Sébastiani demanda diverses mesures en faveur des officiers en non-activité, et aussi la publication d'un code militaire qui fît disparaître la législation monstrueuse et incohérente par laquelle l'armée était régie au point de vue de la justice criminelle. M. Benjamin Constant ayant insisté sur l'urgence de cette réforme, le ministre répondit qu'un travail se préparait à ce sujet, qu'on le soumettrait aux Chambres dès qu'il serait prêt, mais qu'il fallait du temps pour

le mûrir. M. de Lameth s'attaqua à l'état-major, aux corps privilégiés, à la bureaucratie militaire qui, à son avis, étaient hors de proportion avec la force numérique de l'armée, consistant seulement alors en 169,000 hommes. Il blâma vivement la manière dont on avait dispersé les attroupements pendant les derniers troubles. Le général Foy dit, à cette occasion, qu'on n'aurait dû employer la troupe de ligne et la garde royale qu'après la garde nationale et la gendarmerie, et seulement sur la réquisition des autorités civiles qui devaient marcher à leur tête et faire les sommations légales avant de recourir à la force.

Un autre grief développé avec beaucoup de chaleur par les généraux Foy et Sébastiani, c'est la partialité qui, suivant eux, présidait aux admissions dans les écoles militaires, où la faveur faisait entrer beaucoup d'élèves alors qu'on repoussait les fils des hommes qui avaient versé leur sang pour la patrie. Le ministre répondit que le Roi, cherchant à confondre tous les citoyens dans les mêmes sentiments, n'avait pas voulu qu'une seule classe de personnes fût admise dans les écoles militaires, mais bien qu'on y reçût, sans autre distinction que celle du malheur et des services, les enfants de ceux qui avaient combattu pour le trône comme de ceux qui avaient combattu pour la patrie.

Sur tous ces points, les généraux Foy et Sébastiani étaient d'accord avec la masse de l'opposition de gauche; ils l'étaient aussi pour réclamer de fortes économies dans les dépenses de la gendarmerie, des intendances, des sub-

sistances militaires; mais ils unirent leurs efforts à ceux du ministre et des commissaires du Roi pour repousser les réductions proposées par la commission sur le traitement des officiers-généraux et sur les frais d'entretien du matériel des places et des écoles. En définitive, sauf celles qui frappaient les officiers-généraux et les intendants et qui furent votées par de faibles majorités, ces réductions furent généralement repoussées, et le budget du département de la guerre passa tel, à peu près, qu'il avait été proposé.

Il en fut de même du budget de la marine, défendu avec autorité par M. Portal. On venait en ce moment de recevoir la nouvelle que le gouvernement des États-Unis avait établi, à l'entrée des bâtiments français dans ses ports, un droit de tonnage équivalant à une exclusion. M. Casimir Perier demanda des explications sur une mesure qu'il considérait comme une représaille des vexations que les Américains prétendaient éprouver par suite de notre système de douanes et des droits de toute espèce auxquels leur commerce était assujetti. M. Pasquier répondit que l'on n'avait pas encore reçu à ce sujet d'informations officielles, que des négociations étaient entamées entre les deux pays sur les droits respectifs d'entrée dans les ports, que les principaux commerçants du royaume avaient été consultés et que, quant à ce qu'il y aurait à faire dans le cas où la nouvelle serait vraie, il n'était pas possible à un ministre d'en dire davantage. M. de Villèle exprima le vœu qu'en ce cas on usât de représailles.

M. Delaunay de la Mayenne), appela l'attention de la Chambre sur la contrebande qui se faisait à la Martinique et à la Guadeloupe, au détriment du monopole réservé au commerce français et avec la connivence de certaines autorités locales. Sans contester formellement le fait, le ministre de la marine fit l'observation que, puisque les colonies et le commerce se plaignaient également de la situation, il fallait bien qu'elle eût quelque vice fondamental, et il déclara qu'on avait formé, pour y aviser, une commission de négociants et de colons chargés de chercher à concilier des intérêts opposés en apparence. M. Lainé de Villevêque raconta qu'au Sénégal les Français, au lieu de se rendre médiateurs entre les peuplades qu'on voulait civiliser, travaillaient à entretenir leurs querelles dans lesquelles ils trouvaient un moyen de se livrer à la traite des noirs. M. Portal, tout en reconnaissant que le Sénégal ne paraissait pas devoir réaliser les espérances qu'on avait conçues aussi promptement qu'on s'en était flatté d'abord, repoussa avec indignation les accusations dirigées contre la France, et fit remarquer qu'elles s'étaient produites au moment où la question de la traite s'agitait en Angleterre et où l'on y demandait que les bâtiments français soupçonnés de se livrer à ce coupable trafic fussent soumis à un droit de visite dont le gouvernement du Roi ne voulait pas accepter l'humiliation. M. Courvoisier donna l'assurance que les documents soumis à la commission prouvaient l'énergique répression de la traite

Bien d'autres questions furent débattues dans le cours de la discussion du budget des dépenses. M. de Puymaurin attaqua violemment l'Université, dont les chaires étaient devenues, dit-il, *la sentine des idées révolutionnaires.* M. Benjamin Constant et le général Foy se plaignirent à plusieurs reprises de la partialité révoltante de la censure exercée sur les journaux. M. Lainé de Villevèque et M. Benjamin Constant, parlant de la dotation de la chambre des pairs et des traitements que le Roi faisait, sur cette dotation, aux membres de cette Chambre, firent ressortir ce qu'une telle faculté attribuée au gouvernement avait de contraire à l'indépendance et à la dignité d'une assemblée destinée à représenter l'aristocratie et la grande propriété. M. de Girardin demanda si ce n'était pas une chose monstrueuse de voir un président du conseil des ministres sans fonctions, sans signature, sans portefeuille, sans responsabilité, dont les actes n'avaient aucun caractère légal, et un directeur-général de la police créé sans que la Chambre en eût eu connaissance, pair de France, par conséquent inviolable, non responsable et investi du droit de faire arrêter qui il voulait par toute la France, comme aussi de faire saisir les papiers des personnes non accusées. « Cela ressemble, » ajouta l'orateur, « à un gouvernement constitutionnel, comme la » Turquie ressemble à un gouvernement représentatif. » M. de Girardin faisait allusion à un fait survenu dans le département de la Sarthe et dénoncé la veille à la tribune avec beaucoup de fracas par M. Benjamin Cons-

tant. On y avait saisi des lettres écrites par les députés de ce département à leurs commettants. Le ministre de l'intérieur répondit que le directeur de la police était étranger à cette saisie ordonnée par un magistrat chargé de procéder à une instruction judiciaire.

La question du cadastre, dont plusieurs membres des divers partis nièrent l'utilité, fut encore discutée comme les années précédentes. Celle de la spécialité des dépenses donna lieu à des débats très-animés. Nous avons vu que la commission proposait d'en admettre le principe dans une certaine mesure en partageant les crédits alloués à chaque département ministériel en quatre ou cinq grandes divisions dans les limites desquelles les ministres pourraient se mouvoir librement, mais sans qu'il leur fût permis d'appliquer à l'une les crédits ouverts pour les autres. M. Laffitte, M. Méchin, M. de Girardin, M. Manuel, M. Benjamin Constant appuyèrent cette proposition qui leur paraissait conforme à l'esprit de la Charte, à l'essence du système représentatif, et qui pouvait seule assurer la réalité du vote libre de l'impôt. Le général Sébastiani et le général Foy, d'accord avec eux sur le principe, reconnurent pourtant qu'à raison de la gravité de la question, de la fatigue de la Chambre après une longue session et de l'absence d'un grand nombre de ses membres, il pouvait être à propos d'ajourner la mesure proposée. C'était aussi l'avis de M. de Villèle qui, naguères partisan zélé et absolu de la spécialité, avait beaucoup modifié son opinion à ce sujet de-

puis que les chances d'un avenir ministériel semblaient se rapprocher de lui. Sans repousser l'idée d'apporter quelques changements à la méthode jusqu'alors suivie, il avoua franchement qu'après y avoir bien réfléchi, il croyait qu'une Chambre ne pouvait s'arroger le droit de supprimer telle ou telle dépense, et par conséquent la branche du service public à laquelle elle se rapportait, sans s'arroger par là, contrairement à la Charte, le droit d'administrer. Le ministre des finances, M. Roy, en qui, comme nous l'avons vu, l'exercice du pouvoir avait opéré la même conversion que sa seule perspective produisait maintenant chez M. de Villèle, soutint positivement que la spécialité mettrait l'administration dans la Chambre, et que, par ce seul fait, la constitution de l'État serait changée. M. Courvoisier ayant d'ailleurs représenté que l'amendement de la commission était absolument étranger au projet de loi, il fut rejeté, mais on en vota un autre relatif au mode de reddition des comptes, dont elle avait pris l'initiative, et qui contenait en germe le principe même qu'on venait d'écarter.

En résumé, les six millions d'économie proposés par la commission furent réduits par la Chambre à un peu plus de deux millions, et, le 30 juin, l'ensemble de la loi des dépenses qui s'élevaient, y compris les frais de perception et les non-valeurs, à 875,800,630 francs, fut votée à la majorité de 173 voix contre 9. La gauche presque entière s'abstint de prendre part au vote.

Le rapport de la commission des recettes, dans laquelle la gauche était en majorité, avait été présenté deux jours auparavant par M. Ganilh. Après avoir établi que le budget des voies et moyens était d'un tiers plus fort que celui d'avant la Révolution, que la France payait donc beaucoup plus bien qu'elle eût perdu ses colonies et que son commerce extérieur eût beaucoup diminué, et que, cependant, les Français étaient plus à leur aise, il expliquait cette contradiction apparente par les incontestables progrès de l'agriculture, résultat de la division des propriétés et du travail, par l'excédant des produits de circulation directe et des capitaux, et surtout par la suppression des priviléges en matière d'impôt, par l'abolition de la dîme et par celle des droits féodaux. Il se livrait ensuite à des calculs dont il tirait la conclusion que les neuf seizièmes des contributions pesaient sur les propriétés et les capitaux, un seizième sur le commerce et l'industrie et six sur les consommations, tandis qu'avant la Révolution on faisait supporter aux consommations la partie la plus considérable des charges publiques, comme cela avait lieu encore en Angleterre. Passant de ces considérations générales qui, comme on le fit remarquer, exprimaient surtout les vues personnelles du rapporteur, à ce qu'on pouvait regarder comme l'avis de la commission, il reconnaissait l'impossibilité d'apporter des changements graves au projet du gouvernement, mais il se plaignait de la pesanteur de l'impôt foncier, s'élevant à 300 millions de francs sur un revenu net de 1,500 millions, et aggravé encore

par celui des portes et fenêtres, véritable double emploi, par la mauvaise répartition de la contribution mobilière qui aurait dû atteindre le revenu des capitaux, de l'industrie, de tout ce qui n'était pas directement imposable, par l'énormité de certaines parties de l'impôt indirect, de celle surtout qui pesait sur les vins, et par l'exagération des produits de la loterie, qu'il aurait fallu restreindre puisqu'on ne pouvait pas l'abolir. Enfin, voyant un inconvénient réel à laisser entre les mains du ministre des finances certaines rentes qui figuraient à l'article des produits divers, il proposait de les faire vendre pour en appliquer le prix à la diminution de la dette flottante, encore évaluée de 250 à 300 millions.

La discussion de ce rapport, qui occupa quatre séances, fut moins remarquable au point de vue financier que par les digressions politiques qui s'y mêlèrent. Le général Tarayre y prononça le discours d'opposition le plus violent, peut-être, que la Chambre eût entendu. « Jusqu'à » ce que nous parvenions, » dit-il, « à changer le sys» tème existant, il faut s'attendre à voir s'accroître le dé» sordre et la prodigalité. Un gouvernement aussi impopu» laire, menacé dans son existence, ne trouvant aucun » appui dans la nation pour le soutenir, est sans cesse » obligé d'augmenter... ses dépenses ; personne ne le » sert gratuitement, il faut qu'il solde toutes les affec» tions... Dans aucun temps, dans aucun pays, il n'a » existé... de gouvernement aussi chèrement payé, aussi » spoliateur... Cet état de choses ne peut pas exister long-

» temps, parce que la nation est trop irritée, que l'op-
» position se grossit graduellement et qu'elle est trop
» forte et trop intelligente pour supporter encore un ré-
» gime aussi accablant... On se rappelle sans doute le
» 20 mars : le gouvernement d'alors, étant sans aucun
» appui... se réfugia dans le camp ennemi. Que lui ar-
» riverait-il aujourd'hui s'il y avait une guerre en Eu-
» rope qui l'obligeât à se ranger du côté de l'une des
» parties belligérantes ? Il serait dédaigné comme ami et
» comme ennemi, ayant besoin de toutes ses forces pour
» sa sûreté intérieure... En votant contre le budget...
» je fonde mon refus sur ce que le gouvernement ne
» remplissant pas le but pour lequel il est établi, il n'est
» pas juste qu'il reçoive son salaire, et j'établis qu'il ne
» remplit pas son but parce qu'au lieu de nous garantir
» la liberté individuelle, il l'attaque lui-même, parce qu'il
» nous a enlevé la liberté de la presse... un de nos
» droits naturels, parce qu'il a faussé le gouvernement
» représentatif en vertu duquel il est institué, parce qu'il
» établit des priviléges pour les personnes et les pro-
» priétés, parce que, par des monopoles, on soustrait aux
» hommes des travaux auxquels, d'après le droit naturel,
» ils doivent se livrer suivant leur aptitude et leur appli-
» cation, parce qu'il gêne la liberté des échanges...
» parce qu'enfin il est incapable de nous mettre en sûreté
» contre... les attaques qui viendraient de l'extérieur
» à cause de la désaffection de la majorité des Français,
» dont il ne peut réunir la confiance par le motif qu'il les

» vexe... en les accablant d'impôts destinés à les oppri-
» mer. » L'orateur, rappelé à l'ordre sur la demande de plusieurs membres du côté droit, termina ainsi son discours : « Avant de descendre de cette tribune, je dois
» faire une déclaration d'une haute importance. Il est
» évident pour moi que la Charte a été violée... et qu'il
» ne nous reste plus aucun moyen de défense légal et ré-
» gulier contre un gouvernement mal intentionné. Et
» qu'on ne nous dise pas que toutes ces mesures ont été
» sanctionnées par la majorité. Il est des choses qui ne
» se décident pas à la majorité... Quelle que soit une
» majorité, elle ne peut pas annuler un droit. Si elle
» impose une injustice par la force, elle provoque la ré-
» sistance. Je me crois consciencieusement obligé de dé-
» clarer à mes commettants que leurs droits naturels ont
» été attaqués, que le gouvernement représentatif est
» faussé, qu'il ne nous reste plus aucun moyen de dé-
» fense paisible et régulier. Je dois leur faire connaître
» leur position pour qu'ils ne m'accusent pas de les avoir
» leurrés d'un vain espoir. Je dois leur dire : il m'est
» désormais impossible de vous défendre ; implorez la
» Providence qui a donné la liberté aux peuples heureux
» dont vous enviez le sort. »

Ce discours, qui souleva à la droite et au centre les plus vifs témoignages de réprobation et dont l'extrême gauche elle-même n'osa pas demander l'impression, était un véritable appel à la révolte. Le général Tarayre avait voulu, comme M. de La Fayette dans une autre occasion,

bien établir qu'il ne se considérait plus comme lié par le serment prêté au Roi et à la Charte ; mais il n'avait mis qu'une brutalité maladroite là où M. de La Fayette avait su couvrir, par la sobriété et la mesure du langage, l'audace de la pensée.

Deux autres députés, membres, comme eux, du comité directeur révolutionnaire, M. Beauséjour et M. de Corcelle, se signalèrent aussi par la violence et la grossièreté de leurs déclamations anti-monarchiques.

On disserta plus ou moins longuement sur les douanes, sur les droits de péage, sur les ventes de bois que le côté droit voulait faire suspendre, sur la répartition de la contribution foncière et le mode d'opérer les dégrèvements. M. Leseigneur demanda la suppression de la rétribution universitaire et se plaignit de ce que l'enseignement était confié, dans la moitié des établissements, à des prêtres catholiques. M. Cuvier, commissaire du Roi, présenta, en lui répondant, un tableau assez satisfaisant de l'instruction publique dont il présidait alors l'administration ; il exposa que plus de 70,000 enfants apprenaient à lire, soit gratuitement, soit à peu de frais dans de petites écoles dirigées par 28,000 maîtres ; que plus de 46,000 recevaient dans les colléges l'instruction littéraire, sans compter les séminaristes et ceux qui étaient élevés dans leur famille ou par des maîtres particuliers ; que le *maximum* de la taxe universitaire ne dépassait pas 40 francs par tête, qu'il y avait d'ailleurs des bourses en faveur de plusieurs villes et que l'Université accordait des exemp-

tions de taxe à ceux qui annonçaient du talent. Il laissa entendre qu'à son avis il était au moins douteux que l'État dût élever à ses frais un foule de jeunes gens qui ne seraient plus propres ensuite aux travaux manuels. M. Labbey de Pompière s'éleva encore une fois contre le système dispendieux des directions générales; mais un autre membre de l'opposition, M. Français de Nantes, jadis chef de la direction générale des droits réunis, défendit chaleureusement cette administration. M. Benjamin Constant, à l'occasion du timbre des journaux, se plaignit des insertions auxquelles les obligeaient les agents subalternes de l'autorité.

Presque tous les amendements proposés furent repoussés, et le projet du gouvernement ne subit que des modifications insignifiantes. On rejeta même l'amendement de la commission qui tendait à faire vendre les rentes restant à la disposition du ministre des finances, et enfin, le 8 juillet, une majorité de 139 voix contre 6 vota l'ensemble de la loi qui fixait les recettes à 877,437,880 francs, somme supérieure de 1,657,257 francs à celle des dépenses.

A la chambre des pairs, la discussion des deux budgets fut très-courte, l'époque avancée de la session permettant moins que jamais à cette Chambre d'user de son droit d'amendement, ce qui provoqua le renouvellement des plaintes exprimées chaque année sur ce résultat, assez naturel pourtant, de la situation respective des deux assemblées par rapport aux matières financières. Le

rapporteur des dépenses, M. Garnier, repoussa le système de la spécialité des crédits, disant que, s'il pouvait prévaloir, le gouvernement passerait, de fait, dans la chambre élective. Les amiraux Verhuell et Truguet parlèrent longuement des moyens de relever la marine, conseillant, entre autres choses, d'en augmenter le personnel et de rétablir les équipages de haut bord. D'autres pairs exposèrent leurs vues sur les améliorations qu'on pourrait apporter à la forme des budgets et à l'organisation de l'amortissement. Le rapporteur des recettes, le duc de Lévis, s'étendit particulièrement sur la nécessité d'alléger la contribution foncière, plus pesante, suivant lui, qu'avant la Révolution ; mais cette appréciation fut réfutée par le duc de La Vauguyon. Les deux budgets furent votés, le 15 et le 26 juillet, à la presque unanimité.

Les deux Chambres votèrent aussi sans difficulté une loi qui autorisait la répartition d'un fond de réserve de près de 14 millions entre les actionnaires de la banque de France, dont un rapport fait à la chambre des pairs par le comte Mollien présenta la situation sous l'aspect le plus satisfaisant. Elles votèrent encore une autre loi qui créait un impôt additionnel sur les patentes de Paris pour couvrir les frais de l'achèvement du bâtiment de la Bourse.

Le ministre des affaires étrangères avait présenté à la chambre des députés un projet de loi dont l'objet était de pourvoir au payement d'une créance réclamée par des sujets algériens pour des grains fournis à la France de 1793

à 1798. Une convention conclue le 10 novembre 1819 avec le gouvernement du Dey et qui, en retour, restituait à la France ses comptoirs et ses priviléges commerciaux dans la régence, fixait à 7 millions cette créance que les intéressés avaient d'abord évaluée à 14. Des négociants de Marseille, créanciers du Dey, ayant demandé qu'il ne fût rien payé aux Algériens jusqu'à ce qu'on eût statué sur leurs propres réclamations, la commission de la chambre des députés proposa d'ajouter au projet une disposition conçue dans ce sens. Elle fut appuyée par MM. de Lameth, Benjamin Constant, Méchin, par le général Sébastiani, par M. Lainé de Villévêque, par M. Manuel, surtout, qui réclamèrent la communication du texte de la convention faite avec le Dey, disant que, si le Roi avait le droit de conclure des traités, les Chambres avaient celui d'accorder ou de refuser les sommes nécessaires pour les mettre à exécution. Le ministre des affaires étrangères répondit que, la Charte attribuant au Roi le droit de faire les traités, il y avait nécessité qu'ils fussent exécutés aux risques des conseillers du monarque, mais jamais aux risques des puissances qui avaient traité avec le chef de l'État. « Du moment, ajouta-t-il, « que l'on re-
» connaît au gouvernement le droit de faire la paix et la
» guerre, la question est décidée. Comment la guerre fini-
» rait-elle si les conditions de la paix n'étaient pas certai-
» nes, si le gouvernement qui a traité de la paix ne pou-
» vait garantir qu'il la maintiendrait?... Pour que le droit
» du monarque soitconservé dans son intégrité, il ne faut

» pas qu'il soit géné par l'intervention de l'autorité législa-
» tive dans les relations diplomatiques... Dans un pays où
» il nous est permis de prendre des exemples,... où une
» longue expérience a enseigné les vrais principes aux
» hommes d'État de la plus grande capacité... le Roi seul
» fait les traités, et, quand ces traités sont mauvais, la na-
» tion met encore son orgueil à les exécuter dans l'intérêt
» de l'ordre et de la patrie, et ne s'en prend qu'aux minis-
» tres qui ont pu compromettre leur responsabilité par
» des conditions désastreuses. »

M. Manuel, dans une brève réplique, nia qu'en Angleterre les droits des Chambres fussent aussi limités. Néanmoins, l'argumentation de M. Pasquier, soutenue avec beaucoup de talent par M. Beugnot, l'emporta. Tous les amendements furent écartés, y compris celui de la commission en faveur des négociants de Marseille, que le gouvernement avait combattu par le motif qu'il n'était pas juste de subordonner le payement d'une créance reconnue depuis plus de vingt ans à celui d'autres créances non encore liquidées, et la loi passa à la majorité de 114 voix contre 19. A la chambre des pairs, où MM. de Praslin et de Ségur reproduisirent les objections de M. Manuel, la minorité opposante fut beaucoup plus forte : elle s'éleva à 41 voix contre 78.

Cette même Chambre rejeta, à la majorité de 4 voix seulement, un projet de loi déjà adopté, non sans une vive opposition, par la chambre des députés, et qui portait de cinq à sept le nombre des arrondissements admi-

nistratifs de la Corse pour augmenter les moyens de répression des crimes si multipliés dans cette île, pour y assurer l'exécution des lois et y accélérer les progrès de la civilisation. La commission avait proposé le rejet, jugeant que la mesure serait complétement inefficace, et cet avis, bien que combattu par le ministre de l'intérieur, par le maréchal Davout, le général Belliard et le duc de Choiseul, entraîna la majorité. A la chambre des députés, le général Sébastiani avait essayé de repousser les accusations souvent dirigées contre le caractère des Corses, ses compatriotes.

On touchait au terme de la session. Les Chambres étaient épuisées de fatigue, et un grand nombre de leurs membres avaient déjà quitté Paris. Cependant, elles trouvaient encore la force de discuter toutes les questions de quelque importance qui leur arrivaient, soit par voie de pétition, soit de toute autre manière. Un sieur Morenas, ancien membre d'une commission d'exploration au Sénégal, avait adressé à la chambre des députés une pétition qui accusait l'administration de cette colonie de diverses contraventions aux lois prohibitives de la traite des noirs. Le rapporteur, M. Courvoisier, et le ministre de la marine, opposèrent à ces accusations la preuve de plusieurs faits de capture et de condamnation de bâtiments négriers; mais quelques membres de la gauche ne voulurent voir dans ces réponses que des allégations sans preuves, et ils demandèrent ce que devenaient les nègres trouvés à bord des bâtiments saisis. La pétition fut ren-

voyée au ministre de la marine pour l'examen des faits et au ministre de la justice pour faire poursuivre le sieur Morenas si les faits étaient trouvés calomnieux. Il ne paraît pas que cette affaire ait eu aucune suite.

La gauche n'avait pas encore renoncé à toute espérance de jeter la division entre la droite et le ministère ou, du moins, d'embarrasser leurs relations, et pour cela, l'absurde accusation intentée par M. Clausel de Coussergues contre M. Decazes, cette accusation retirée, puis reprise, mais dont on n'entendait plus parler depuis longtemps, était une arme précieuse. A l'occasion d'une pétition qui n'avait avec cette affaire qu'un rapport très-indirect, M. Casimir Périer, M. Benjamin Constant et le général Foy sommèrent M. Clausel de Coussergues de poursuivre ou de retirer son accusation. « Il existe d'ailleurs, » dit le général Foy, deux motifs d'un intérêt de haute » politique qui ne nous permettent pas de négliger une » affaire aussi essentielle : le premier, c'est que le minis- » tre accusé si légèrement d'un infâme assassinat va re- » présenter le Roi dans une cour étrangère et qu'il est » contre l'honneur de la nation qu'il y ait été précédé, » escorté d'imputations calomnieuses. Un autre motif » n'est pas moins puissant. Ce ministre n'était pas le seul » qui eût part au gouvernement. Il avait cinq collègues » qui siégent aujourd'hui dans le conseil du roi. Qui nous » dit que, dans l'hypothèse de l'accusation développée, » ils resteront étrangers à cette accusation? » M. Clausel de Coussergues ainsi interpellé, ne voulant pas avouer qu'il

renonçait à son accusation, la niant même, et ne sachant comment s'en tirer, se rejeta sur les embarras qui résultaient pour lui de l'absence d'une loi sur la responsabilité des ministres et finit par dire qu'après la clôture de la session il rassemblerait les pièces nécessaires pour justifier aux yeux de la nation l'accusation qu'il avait énoncée, prétendant démontrer, par des exemples tirés de l'histoire d'Angleterre, que rien ne s'opposait à ce qu'il la reprît dans la session suivante; mais le ministre des affaires étrangères soutint que l'accusation devait être considérée comme retirée, dès que son auteur, renonçant à la poursuivre dans les formes exigées par la Charte et le règlement, parlait en quelque sorte de faire un appel à la nation. Le général Foy, réfutant l'argument puisé par M. Clausel de Coussergues dans les usages de l'Angleterre, expliqua que, si, en ce pays, une accusation intentée pendant une session pouvait être reprise à la session suivante, cela tenait à ce que, chez nos voisins, la chambre des communes reste pendant sept ans composée des mêmes membres, tandis qu'en France elle se renouvelait partiellement tous les ans. M. Courvoisier fit ressortir tout ce qu'il y aurait de révoltant dans la conduite d'un député qui, trahissant ses devoirs et violant les règles parlementaires, attendrait que ses collègues se fussent éloignés pour répandre, sous le couvert de la Chambre, dans un odieux libelle, la calomnie qu'il n'aurait pas osé soutenir directement. « Comme député, » ajouta-t-il, c'est devant la Chambre qu'il doit accuser...

» Comme magistrat, il sait que le calomniateur reste » impuni si l'homme qu'il a calomnié ne porte plainte, » et sans doute le ministre que M. Clausel de Coussergues » poursuit de sa haine ne laissera tomber sur le libelliste » et le libelle que l'indifférence et le mépris. » La gauche et le centre lui-même accueillirent ces dures paroles par de vifs témoignages d'assentiment. La situation de M. Clausel de Coussergues devenait pénible. Deux membres de la droite, M. Benoît et M. Cornet d'Incourt, firent quelques efforts pour lui venir en aide, mais leurs raisonnements vagues, embarrassés et très-peu concluants laissaient assez comprendre qu'ils se sentaient sur un mauvais terrain. M. Cornet d'Incourt crut devoir faire remarquer qu'en accusant M. Decazes de complicité d'assassinat, M. Clausel avait employé une expression qui ne rendait pas sa pensée, qu'il l'avait, de fait, désavouée depuis par les termes mêmes de son accusation, et que personne, d'ailleurs, n'avait pu supposer qu'il eût voulu inculper le ministre d'avoir dirigé le bras de l'assassin. « On a voulu faire du » scandale, » dit encore M. Cornet d'Incourt. A ces mots, un tumulte extraordinaire s'éleva sur les bancs de la gauche où l'on demanda le rappel à l'ordre de l'orateur. « On » a parlé de scandale, » s'écria le général Foy; « je dé- » clare que, s'il y a eu du scandale, c'est d'avoir vu, » depuis une certaine époque, les ministres du Roi, qui » avaient été les collègues de M. Decazes et qui l'avaient » secondé dans son système politique, réunis d'opinions, » d'intérêts et de votes avec les accusateurs d'un de leurs

» collègues. » Les murmures de la droite et du centre prouvèrent que le trait avait porté coup. L'ordre du jour, voté par une immense majorité, termina ce débat qui mettait si mal à l'aise le ministère et ses nouveaux alliés.

Quelques semaines après, et lorsque les Chambres venaient de se séparer, M. Clausel de Coussergues, comme pour tenir sa coupable et ridicule gageure, publia, sous le titre de *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes à soumettre à la Chambre de* 1820, un long *factum* qui, bien que le nom de M. Decazes y fût seul prononcé, était en réalité une violente diatribe contre tous les ministères qui s'étaient succédé depuis cinq ans, et s'appliquait à la politique de M. Laîné, de M. de Serre, de M. Pasquier, de M. de Richelieu même, aussi bien qu'à celle du favori de Louis XVIII. Les ministres en reçurent une impression d'autant plus pénible que Monsieur leur avait formellement promis d'user de son influence pour empêcher cette publication. Le *Moniteur*, dans un article embarrassé et rempli de ménagements pour l'opinion ultra-royaliste, fit l'observation que cet écrit n'était qu'une simple brochure dans laquelle on ne trouvait aucun fait nouveau ni même aucune induction qui appartînt à l'auteur, un résumé à peu près complet de tout ce qu'on avait imprimé contre les actes des ministres depuis 1815. Le journal officiel ajoutait que, quant à l'étrange et inconcevable accusation qui en était le prétexte, les amis de M. Clausel devaient regretter qu'il affectât encore de la maintenir. Quelques phrases d'une bienveillance un peu

froide pour M. Decazes, *pour qui le temps*, disait-on, *ne pouvait manquer d'amener le jour de la justice,* complétaient cette timide réfutation. La censure reçut l'ordre de ne laisser passer dans les journaux aucun article relatif à cet incident.

Quelques-unes des dernières séances de la chambre des pairs furent remplies par la discussion d'une question de privilége. Au commencement de la session, cette Chambre avait reçu trois pétitions qui lui demandaient l'autorisation de faire exécuter des jugements de prise de corps rendus contre deux de ses membres au profit de leurs créanciers, et une commission avait été nommée pour examiner cette question. M. de Lally présenta, le 6 juillet, le rapport qui énonçait et motivait les conclusions auxquelles elle s'était arrêtée. Elle posait en principe qu'en pareille matière la Chambre n'était pas seulement appelée à donner un *visa*, à accorder un *exequatur* de pure forme, mais qu'elle devenait une cour de justice à qui il appartenait de juger les cas, les personnes, de statuer sur les jugements mêmes. Considérant ensuite le sujet de plus haut et consultant l'esprit de la Charte, elle soutenait que, si le privilége accordé aux députés de ne pouvoir être arrêtés avait ses limites dans la durée de la session, si, par conséquent, il était temporaire, celui des pairs devait être perpétuel comme leur dignité. « Il est des cas, » disait la commission, « où le droit politique doit dominer le » droit civil... La nécessité de créer une aristocratie en » France est reconnue, et la base de cette aristocratie est

» la chambre des pairs. » Le rapporteur recherchait ce qu'était cette Chambre et ce qu'elle devait être. Après avoir exposé la liaison de l'ancien régime au nouveau pour démontrer que la pairie française et la pairie anglaise avaient la même origine, il en tirait la conclusion que les priviléges dont l'une jouissait ne pouvaient pas être refusés à l'autre. Revenant à son point de départ, il demandait si un pair de France pouvait être arrêté, soit pour les dettes antérieures à son élévation à la pairie, soit pour les dettes contractées depuis. Il se déclarait pour la négative dans les deux cas, dans le dernier parce que le créancier avait connu d'avance la chance à laquelle il s'exposait, dans l'autre parce que, le droit civil étant dominé par le droit politique, l'honneur de la pairie exigeait une dérogation au principe de non-retroactivité. La commission proposait donc de rejeter les pétitions par une résolution fondée sur cette considération, que la Chambre considérait comme un privilége inhérent à la pairie que, pour toute dette et toute cause civile, la liberté personnelle d'un pair fût à jamais inviolable et sacrée.

La discussion de ce rapport fut très-animée, bien que le dissentiment qui se manifesta sur les conclusions de la commission fût tout à fait étranger à la division habituelle des partis. Le duc de Richelieu, M. de Ségur, M. de Montalembert, père du grand orateur catholique, le vicomte de Montmorency, M. de Raigecourt, M. d'Herbouville, parlèrent dans le sens du rapport; mais M. de Sémonville, M. Portalis, M. de Pontécoulant, le maréchal Suchet, le cardinal

de La Luzerne, le duc de Praslin repoussèrent la résolution proposée comme contraire, par sa rétroactivité, aux mœurs de la France, à la Charte, à la justice, comme propre enfin à discréditer la pairie et à compromettre sa dignité qu'on prétendait protéger. Ils se refusèrent à reconnaître l'exactitude du parallèle tracé par le rapporteur entre les chambres hautes de France et d'Angleterre. Pour écarter tout à la fois le scandale de l'incarcération d'un pair et celui de la violation des principes, le maréchal Suchet proposa à ses collègues de pourvoir, par voie de souscription, au paiement des créances dont une commission spéciale aurait reconnu la légitimité, et, en déclarant pour l'avenir la personne des pairs inviolable, d'assujettir tout nouveau pair à l'obligation de certifier, sur son honneur, qu'il n'avait contracté et ne contracterait aucune dette ou engagement écrit entraînant contrainte par corps. On proposa aussi de convertir la résolution proposée en une déclaration de principes. M. de Maleville fut d'avis d'y substituer une décision particulière ou individuelle sur chacun des cas exposés dans le rapport, et cet avis fut soutenu par le ministre des affaires étrangères, M. Pasquier, à qui l'on contesta, sans beaucoup d'insistance, le droit d'intervenir dans une délibération relative aux priviléges de la Chambre, dont il ne faisait pas partie. Il démontra à merveille que le privilége exclusif de juridiction conféré à la pairie par la Charte suffisait au maintien de son indépendance et de sa dignité et qu'il lui donnait la possibilité de se décider, dans chaque cas particulier, suivant

les circonstances plus ou moins favorables de l'affaire, tandis qu'en proclamant le principe d'une immunité absolue en faveur de ses membres, elle risquerait de faire dire qu'elle avait voulu leur assurer la possibilité de ne pas payer leurs dettes. Cette opinion finit par prévaloir. La commission fut chargée de faire un rapport sur les pétitions individuelles des créanciers en instance, mais le jour même où elle allait le présenter, le 22 juillet, on lut aux Chambres l'ordonnance royale qui fermait la session.

Cette session avait duré près de huit mois. Les Chambres, en se séparant, laissaient la France dans une situation bien différente de celle où elles l'avaient trouvée à la fin de 1819. A cette époque, l'opposition de gauche avait pris une telle force qu'il semblait douteux que l'union du centre droit et de la droite, encore bien mal cimentée, pût contenir le parti révolutionnaire. Depuis, par l'effet de la mort du duc de Berry, de la retraite de M. Decazes, de l'avénement du duc de Richelieu et des émeutes énergiquement réprimées, la position était devenue plus nette. La gauche, définitivement vaincue, déjà réduite à l'état de minorité dans le parlement et à peu près certaine de voir cette minorité s'affaiblir encore par l'application de la nouvelle loi électorale, ne pouvait plus, au moins de longtemps, espérer un retour de fortune que d'un appel à des tentatives factieuses dans lesquelles la grande majorité du parti libéral était bien décidée à ne pas s'engager. Le ministère restait maître du terrain, mais, pour obtenir la victoire, il avait dû s'appuyer sur la droite, con-

tracter avec elle des engagements qui, pour n'être pas explicités, peut-être, n'en étaient pas moins obligatoires parce qu'ils résultaient de la force des choses, et déjà il était évident que bientôt il serait obligé de l'admettre au partage du pouvoir.

M. de Richelieu comprenait cette nécessité, il n'y répugnait même pas, au moins dans une certaine mesure, et comme je l'ai déjà dit, il aurait voulu, dès lors, faire entrer dans le cabinet M. de Villèle et M. Ravez. Quant à M. Corbière, à qui le Roi n'avait pas pardonné d'avoir, quelques mois auparavant, voté contre la loi des douzièmes provisoires, on ne pensait pas encore à lui. Dès la fin de juin, M. Laîné, que M. de Richelieu aurait voulu aussi se donner pour collègue, mais qui était résolu à ne pas reprendre un portefeuille, avait fait, de sa part, des propositions à M. de Villèle dans le sens de la combinaison que je viens d'indiquer; mais M. de Villèle aurait craint, en entrant seul de son parti dans le ministère après avoir, pendant toute la session, prêché à ses amis la conciliation, de s'exposer au reproche d'avoir trafiqué de leurs votes dans son intérêt personnel. Probablement aussi, il pensait qu'admis seul dans le cabinet il n'y exercerait qu'une faible influence, qu'il pourrait se trouver compromis aux yeux du parti dont il avait jusqu'alors été le chef par sa participation apparente à des actes auxquels il n'aurait pu opposer une résistance efficace, et qu'il y avait tout avantage pour lui à attendre, pour s'associer directement au gouvernement, que l'opinion qu'il représentait, fortifiée

dans la Chambre par les élections prochaines, lui donnât la possibilité et le droit de faire ses conditions. D'un autre côté, plusieurs des collègues et des amis de M. de Richelieu craignaient que l'entrée au ministère de M. de Villèle ne produisît, au moment des élections, un effet fâcheux sur beaucoup d'esprits et n'enlevât au gouvernement des voix sur lesquelles on croyait pouvoir compter. La négociation qui venait de s'ouvrir fut donc suspendue, mais il paraît que, comme gage d'un rapprochement plus complet, le gouvernement promit le remplacement d'un certain nombre de fonctionnaires publics odieux au côté droit.

Les doctrinaires étaient naturellement les premières victimes désignées. L'aversion que leur portait le duc de Richelieu rendait depuis longtemps inévitable la rupture des derniers liens par lesquels ils tenaient encore au ministère. Le discours que M. Jordan avait prononcé sur les troubles de Paris pendant la discussion de la loi électorale et l'hostilité soutenue des votes de M. Royer-Collard dans la question du budget, avaient achevé d'exaspérer le président du conseil. M. de Serre était dans d'autres dispositions. Il lui en coûtait de se séparer complétement d'hommes avec qui il avait été longtemps dans une entière communauté de sentiments et d'opinions, de M. Royer-Collard, surtout, dont les procédés l'avaient fort irrité dans ces derniers temps, mais à qui l'unissait naguères une étroite amitié. Il prévoyait, d'ailleurs, que, par cette séparation, on se mettrait à la discrétion du côté droit qui, dans la session suivante, ma-

nifesterait certainement des exigences contre lesquelles il était prudent de se ménager des auxiliaires. On dit que M. Pasquier n'était pas éloigné de penser, sur ce point, comme le garde-des-sceaux. Mais, après tout ce qui s'était passé, de tels ménagements étaient devenus bien difficiles, peut-être impossibles. M. de Richelieu commençait à être blessé des hésitations de M. de Serre et des relations personnelles qu'il entretenait encore avec quelques-uns des doctrinaires. Il fallut céder.

Peu de jours avant la clôture de la session, le 16 juillet, on arrêta un nouveau tableau du conseil d'État dans lequel ne figuraient plus comme conseillers en activité de service, MM. Royer-Collard, Camille Jordan, de Barante et Guizot; plusieurs maîtres des requêtes engagés dans les rangs de l'opposition en étaient également retranchés. On laissait seulement à MM. Royer-Collard et Camille Jordan le titre insignifiant de conseiller d'État honoraire.

La veille du jour où cette mesure fut publiée, M. de Barante étant allé voir M. de Serre avec qui il était fort lié, ce dernier la lui avait annoncée en lui exprimant le regret d'avoir à sévir contre d'anciens amis. Après lui avoir expliqué ce qu'il considérait comme les torts de MM. Royer-Collard et Camille Jordan, il avait ajouté qu'il espérait que ce ne serait qu'une rupture momentanée et qu'il se tenait certain de retrouver le dévouement des hommes qu'on était forcé d'éloigner lorsqu'il s'agirait de sauver le Roi et le pays des périls qui pourraient

survenir. « Nous entreprenons, » avait-il dit, « une chose » difficile et sans doute vous trouvez le succès peu pro- » bable; nous voulons gouverner raisonnablement en » nous appuyant sur la droite. Si nous réussissons, » si nous assurons le repos du pays, il est évident que » nous aurons eu raison ; vous n'aurez plus à nous » blâmer et vous reviendrez peut-être à nous. Si nous » échouons, cette apparence de disgrâce vous sauvera » de toute responsabilité et vous laissera, j'espère, en » bonnes relations avec vos amis. »

Le lendemain, M. Royer-Collard reçut du garde-des-sceaux une lettre par laquelle, après quelques paroles qui faisaient allusion à leur amitié, il lui disait que le Roi, dont la mémoire restait frappée de ses services et de son dévouement, lui accordait, avec le titre de conseiller d'État honoraire, une pension de 10,000 francs sur le revenu du sceau. La lettre se terminait ainsi : « Sa Majesté » compte sur vous et me charge de vous le dire. »

La réponse de M. Royer-Collard fut dure et froide. « J'adresse cette lettre, » disait-il, « non au ministre, non » à l'ancien ami dont je détourne ma pensée, mais à » l'homme qui, ayant connu mes sentiments les plus in- » times, saura peut-être mieux que moi mettre ma con- » duite dans son véritable jour. Je sais quel respect est » dû au nom du Roi. Ses bienfaits obligent presque » comme ses ordres. Je ne voudrais pas lui désobéir, et » cependant je ne puis accepter une pension sur le sceau. » J'ai été pendant six années, au péril continuel de

» ma vie, le serviteur principal du roi de France et son
» conseiller assidu. Depuis la restauration,... j'ai exercé
» de hautes fonctions, peut-être les plus délicates et les
» plus difficiles de l'administration. Le traitement public
» de conseiller d'État était... dans une parfaite analogie
» avec des services de cette nature. C'était la récompense
» qui m'avait été assignée par la bonté du Roi... Il se
» rencontre aujourd'hui des ministres qui me la repren-
» nent. Je n'ai rien à dire, mais je ne me crois pas obligé
» d'accepter, en échange d'un traitement public.... un
» traitement secret sur des fonds secrets. J'abaisserais mon
» caractère de député ; je dégraderais de ma propre main
» les services que vous rappelez. J'aime mieux qu'ils
» soient oubliés... Vous me dites que Sa Majesté compte
» sur moi. Elle rend justice à mes sentiments. Une dis-
» grâce honorable encourue pour son service est un
» attrait de plus pour ma fidélité.»

Aucun dédommagement ne fut offert ni à M. Camille Jordan, ni à M. Guizot qui avaient plus particulièrement encouru la haine de l'opinion triomphante. M. de Serre se borna à écrire à M. Camille Jordan, en lui annonçant sa destitution, que, revenu de ses erreurs, il pourrait encore rendre des services à l'État. Il eût été difficile de tenir, à un homme de cette importance, un langage plus gauche et plus blessant. M. Guizot, qui était sans fortune, se trouva réduit pour tous moyens d'existence à son traitement de professeur à la faculté des lettres et aux ressources que pouvaient lui procurer ses talents litté-

raires. Quant à M. de Barante qui perdait, avec sa place au conseil d'État, l'emploi très-lucratif de directeur-général des contributions indirectes, on lui proposa la légation de Copenhague, mais il crut devoir la refuser pour rester fidèle à ses amis et à son parti. Ce refus était d'autant plus méritoire que lui aussi il était pauvre, qu'il avait déjà plusieurs enfants, et que le poste qu'on lui offrait, entièrement étranger à la politique intérieure, ne l'aurait pas obligé à se mettre en opposition avec son passé.

Ainsi s'accomplit cette rupture qui laissa dans le cœur des doctrinaires un profond ressentiment, qui brisa pour jamais les rapports par lesquels ils avaient été longtemps unis à M. de Serre, mais qui n'eut pas, à beaucoup près, pour résultat, comme bien des gens le croyaient alors, de dissoudre cette association d'hommes éminents et de détruire leur influence. Rejetés désormais dans l'opposition de gauche, qui naguères leur avait donné tant de témoignages d'antipathie, mais qui maintenant, dans sa défaite, était trop heureuse de rencontrer de tels alliés, ils ne tardèrent pas à y prendre un très grand ascendant sans jamais se confondre entièrement avec elle.

Peu de jours avant la destitution de M. Royer-Collard et de ses collègues du conseil d'État, un homme de beaucoup d'esprit et de mérite, qui appartenait aussi à l'école doctrinaire, le comte Germain, avait donné sa démission de la préfecture de Seine-et-Marne, qu'il exerçait depuis plusieurs années. D'autres préfets, celui de la Loire-Inférieure, M. Louis de Saint-Aignan, député de l'opposition,

et celui de l'Isère, M. Choppin d'Arnouville, ami de M. Decazes et très-odieux aux ultra-royalistes dont il avait révélé les intrigues dans l'affaire de l'élection de Grégoire, furent destitués. D'autres furent seulement changés de résidence. Il y eut aussi un mouvement considérable dans les sous-préfectures. Les hommes qu'on écartait étaient ceux qui s'étaient le plus compromis dans le système dont le gouvernement tendait de plus en plus à s'éloigner. Par une conséquence naturelle, plusieurs de leurs successeurs furent choisis parmi ceux qui étaient en disgrâce depuis 1816. M. Benoît, un des chefs de la droite dans la chambre des députés, reprit au conseil d'État la place qu'on lui avait enlevée peu après le 5 septembre. M. de Chabrol, l'ancien préfet de Lyon, l'ancien sous-secrétaire d'État de l'intérieur, y fut aussi appelé. C'était bien peu pour satisfaire les ambitions d'un parti dont le concours était devenu nécessaire au gouvernement. On lui fit comprendre que jusqu'au moment où les élections auraient consolidé la victoire des royalistes, la prudence défendait de laisser trop apercevoir des prétentions qui étaient de nature à effaroucher les esprits incertains ; mais déjà le ministère pouvait pressentir contre quelles exigences il aurait bientôt à lutter. Déjà le trop fameux général Donnadieu, que la fougue de son caractère rendait indocile à la discipline des partis, réclamait la réparation des injustices dont il prétendait avoir été l'objet sous le ministère de M. Decazes. Admis à une audience du duc de Richelieu et n'obtenant pas

immédiatement la satisfaction qu'il se croyait en droit de demander, les termes dans lesquels il avait exprimé son mécontentement, et surtout les récits aussi inconvenants que mensongers qu'il s'était plu à répandre sur les détails de cette audience, avaient été tellement offensants pour le président du conseil, qu'on avait jugé nécessaire de faire enfermer le général à la prison de l'Abbaye comme ayant violé les devoirs imposés aux militaires. Pour recouvrer sa liberté, il avait dû consentir à déclarer, en présence du ministre de la guerre et de plusieurs officiers-généraux, que si, dans l'audience qui avait précédé son arrestation, sa conversation avec le duc de Richelieu avait été extrêmement vive, il n'avait pourtant pas oublié, en lui parlant, ce qu'il devait à un ministre du Roi et à l'habit qu'il portait lui-même. Les chefs du parti royaliste comprenaient ce qu'avait de compromettant l'alliance d'un pareil homme ; mais il n'était pas facile de se débarrasser de lui après l'avoir, pendant quatre ans, célébré comme le héros, le martyr de la cause, après lui avoir créé de la sorte, dans la masse aveugle du parti, une véritable popularité.

Telle était la situation du gouvernement et des partis lorsque les Chambres se séparèrent. En réalité, l'alliance de la droite avec le ministère était déjà complète. MM. de Villèle et Corbière, en quittant Paris, avaient promis au président du conseil d'entretenir avec lui une correspondance. Il leur avait fait part de ses projets, tant pour les élections prochaines que pour diverses mesures ad-

ministratives qu'il avait en vue, et il s'était engagé à appeler, autant que les circonstances le lui permettraient, leurs amis politiques aux emplois dont il pourrait disposer.

Le système dans lequel s'engageait ainsi le gouvernement ne pouvait qu'affliger ceux qui, ayant longtemps soutenu la politique dont le principe était de se tenir en dehors des partis extrêmes, persistaient à penser que seule elle pouvait sauver la France et la monarchie. M. Decazes en était vivement affecté. Dans les lettres qu'il écrivait journellement de Londres au Roi, aux ministres et aussi à beaucoup de membres du centre gauche, il ne cessait de travailler à un rapprochement entre le gouvernement et les doctrinaires dont il était loin, d'ailleurs, de méconnaître les torts; mais ses efforts n'avaient aucun succès. S'il se plaignait à M. Pasquier des avances, des concessions que l'on faisait aux ultra-royalistes en même temps qu'on disgraciait des hommes qui avaient été longtemps l'appui du gouvernement et dont quelques-uns étaient ses amis personnels, M. Pasquier repoussait parfois ces reproches par d'aigres récriminations contre ces hommes qu'il accusait de s'être constitués eux-mêmes les ennemis du gouvernement sans aucune provocation de sa part. M. Decazes était plus mal reçu encore lorsqu'il représentait à M. Camille Jordan la nécessité de ménager un pouvoir placé dans une position bien difficile et menacé par tant d'ennemis. « Vous ne semblez préoccupé, » lui répondait M. Jordan, « que des complots et du danger

» du bonapartisme. Eh! sans doute, il y a des bonapartis-
» tes qui s'agitent, et il faudra longtemps y veiller. Qui le
» nie? Mais est-ce donc le siége véritable de notre mal? Qui
» donne, pour le moment, l'éveil à cette faction et aux
» autres? Qui peut leur inspirer quelque espoir raisonna-
» ble de succès? N'est-ce pas l'état inquiet et mécontent
» de l'opinion? Et qui forme cet état, sinon le ministère
» actuel, son déplorable système, son alliance mons-
» trueuse avec le parti de 1815? Ce n'est donc pas de
» simples nuances d'opinion qui séparent l'opposition li-
» bérale du ministère, et l'on ne peut parler sérieusement
» d'un rapprochement dont la première condition serait,
» pour les uns ou pour les autres, un changement com-
» plet de conduite. » M. Jordan ajoutait que, quant à M. de Serre, *avant de remonter à son ancien rang dans l'estime publique, il lui faudrait au moins trois ans de pénitence publique et de bonne conduite populaire sur les bancs de la Chambre comme simple député;* que le seul moyen efficace de conjurer le bonapartisme et le jacobinisme était dans la formation d'un ministère constitutionnel, véritablement national, et que là tendaient tous les vœux de la France et devaient se porter, sans hésitation et sans délai, les efforts de tous les sages amis de la monarchie. « Qui est mieux placé que vous, disait-il encore, « pour concourir à une telle direction?
» Qui peut mieux, s'il le veut, distinguer le moment op-
» portun, arriver jusqu'au prince, lui révéler les dan-
» gers qui l'entourent, vaincre ses répugnances par un

» salutaire effroi? Voilà ce qu'attendent de vous tous les » amis éclairés du trône et de la liberté! Voilà à quel » prix la France vous conservera toute sa reconnaissance » pour votre 5 septembre, en oubliant le jour fatal où vous » parûtes le rétracter, où vous donnâtes sans le vouloir » le signal si funeste de la marche rétrograde. Il est vrai » que, pour entrer dans un tel plan, il faudra renoncer » à tous ces ménagements, à toutes ces conciliations dont » vous avez trop le goût; il vous faudra beaucoup ris- » quer. Mais que fait-on d'utile et de grand en politique » si l'on n'ose pas risquer? » Après de longues et sévères appréciations sur la politique extérieure et intérieure du gouvernement, M. Camille Jordan, en finissant, avertissait l'ancien ministre que cette manière de considérer la situation n'était pas seulement la sienne, mais celle de tous ses amis.

En recevant une pareille lettre, M. Decazes dut se dire que si les vœux qu'elle exprimait pour son retour au pouvoir venaient à être exaucés, il aurait à subir, de la part de ceux qui les formaient, des exigences qui ne lui faciliteraient pas l'accomplissement de sa tâche.

Beaucoup de membres de la chambre des députés n'avaient pas attendu la clôture de la session pour retourner dans leurs départements. A Dijon, à Rouen, à Clermont, à Aurillac, à Rennes, à Brest, à Saint-Quentin, on donna aux députés de l'opposition des banquets, des sérénades, des fêtes par souscription. Quelques députés de la droite, M. Corbière à Rennes, M. Bellart à Brest,

furent accueillis au contraire par des charivaris, des chants injurieux et des insultes personnelles dont les auteurs étaient, en partie, les jeunes gens des écoles. A Brest, surtout, le désordre fut grand. La jeunesse, non contente d'applaudir M. Guilhem, criait : *à bas Bellart, à bas le traître, à bas le côté droit, qu'il parte à l'instant!* On put croire un moment que la vie du célèbre procureur-général était menacée. Ces troubles se prolongèrent pendant deux jours, parce que les autorités civiles montrèrent peu de résolution, parce qu'elles n'osèrent pas ou ne voulurent pas recourir à l'intervention des troupes qui se trouvaient dans la ville et dont l'attitude n'était pas, à ce qu'il paraît, très-rassurante, et enfin, parce que la garde nationale, requise un peu tardivement, ne répondit pas à l'appel du maire, qu'un petit nombre seulement de ceux qui en faisaient partie se présentèrent sans armes, et que quelques-uns même, méconnaissant la voix de l'autorité municipale, se mêlèrent aux perturbateurs. M. Bourdeau s'étant rendu à Brest, en sa qualité de procureur-général du ressort, pour instruire contre les séditieux, fut aussi insulté. Le *Moniteur*, en racontant ces scènes scandaleuses, déclara qu'une information judiciaire était ordonnée, que les coupables n'échapperaient pas à la justice, et que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour assurer à l'avenir le maintien de la tranquillité. Le sous-préfet fut destitué, on accepta la démission du maire, une ordonnance du roi énergiquement motivée prononça la dissolution de la garde nationale, et

le général de Lauriston fut envoyé sur les lieux, avec le titre de commandant supérieur des 12e et 13e divisions militaires, tant pour opérer le désarmement de cette milice que pour prendre les autres dispositions que les circonstances pourraient exiger. Le désarmement s'opéra sans résistance. Quelques mois après, les individus mis en cause comme auteurs de ces désordres furent acquittés.

Par une sorte de représailles, un député de l'extrême gauche, M. Beauséjour, fut menacé à Bordeaux par des rassemblements qui criaient *Vive le Roi*, et se vit obligé de réclamer la protection de l'autorité municipale. La force armée eut peu de peine à dissiper ces rassemblements.

Les esprits étaient partout en effervescence. A Paris, dans les représentations théâtrales, le parterre saisissait avidement tout ce qui pouvait prêter à des allusions politiques. Un colonel Touquet, officier en non-activité, imagina, comme par forme de protestation contre les prétendues violations de la loi fondamentale, de faire annoncer une édition de la Charte à cinq centimes l'exemplaire, et on souscrivit pour un million d'exemplaires. Les journaux royalistes y trouvèrent un texte inépuisable de railleries qui n'ont pas peu contribué à attacher une certaine célébrité au nom de cet officier.

---

# CHAPITRE LIX

## — 1820 —

**Situation du ministère Richelieu après la clôture de la session. Caractère de ce cabinet. — Conspiration du 19 août, tramée par des officiers bonapartistes de concert avec de jeunes démocrates et avec le comité directeur où siégeait M. de La Fayette. — Découverte du complot. — Arrestation d'un grand nombre de conjurés. — La cour des pairs est convoquée pour les juger. — Fureurs de la presse royaliste qui demande des châtiments exemplaires. — Naissance du duc de Bordeaux, accueillie avec joie par la grande majorité de la nation. — Enivrement du parti royaliste. — Nouvelle organisation de la maison civile du Roi, combinée par M. de Richelieu pour élargir le cadre de la cour et la rendre moins exclusive. — M. de Lauriston ministre de la maison du Roi. — Création d'un conseil royal de l'instruction publique substitué à la commission qui existait depuis 1815. M. Lainé en refuse la présidence. — Réorganisation de l'infanterie de l'armée, suppression des légions et rétablissement des régiments. — Élimination d'un grand nombre d'officiers suspects. — M. de Serre se rallie entièrement à la droite. — Importante brochure de M. Guizot : *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel.* Autres brochures sur la situation. — Convocation des colléges électoraux pour nommer tous les députés des colléges de département et ceux du cinquième sortant des colléges d'arrondissement. — Présidents des colléges tous choisis dans la droite et le centre droit. — Troubles à Saumur où les élèves de l'École militaire insultent M. Benjamin Constant. — Proclamation du Roi aux électeurs. — Nomination d'une foule de membres de la chambre introuvable. — Exaltation des ultra-royalistes. — Commencement de leurs exigences. — Commutation de la peine de mort**

prononcée contre ceux qui avaient essayé de faire avorter la duchesse de Berry. — M. Madier Montjau, cité devant la cour de cassation, est censuré par elle pour avoir dénoncé des complots ultra-royalistes sans être en mesure d'en fournir la preuve.

L'époque à laquelle nous sommes parvenus est celle où le second ministère du duc de Richelieu se trouva le plus complétement en possession du pouvoir et libre d'en faire usage dans le sens de ses idées et de ses principes. Depuis qu'il s'était entièrement séparé des doctrinaires, il était dispensé envers eux des ménagements et des concessions qui avaient en quelque sorte paralysé M. Decazes pendant la dernière phase de sa carrière ministérielle. D'un autre côté, la droite, qui avait absolument besoin de l'alliance du gouvernement pour se relever, dans les élections, de l'impuissance où elle était réduite depuis près de quatre ans, n'élevait pas encore des prétentions exagérées qui auraient prématurément rompu cet accord. M. de Richelieu et ses collègues jouissaient donc d'un avantage qui, depuis la fin du dernier siècle, a bien rarement appartenu à nos gouvernements successifs : ils n'avaient pour le moment à faire face qu'à un seul adversaire.

Ce ministère avait un caractère d'homogénéité qu'aucun, peut-être, de ceux qui l'ont précédé et qui l'ont suivi n'a possédé au même degré. A l'exception de M. de Serre, que son esprit aventureux et mobile semblait distinguer des autres membres du cabinet bien qu'il s'associât de plus en plus à leur politique, à l'exception aussi de M. de La Tour Maubourg, qui n'apportait à l'adminis-

tration d'autre secours que celui d'une parfaite loyauté et d'un nom justement respecté dans l'armée, les ministres, malgré les diversités d'origine, d'esprit, de talents qui existaient entre eux, se recommandaient presque également par la modération des sentiments, la droiture du caractère, l'intelligence des affaires, l'amour éclairé du bien public, et par leur attachement sincère à la cause de la royauté que les uns avaient toujours préférée, à laquelle les autres s'étaient ralliés comme au seul moyen de salut qui restât à la France après ses longs orages. Si tous n'étaient pas animés d'un amour bien vif de la liberté, tous avaient la ferme conviction que le maintien de la Charte et des institutions constitutionnelles était la condition absolue de la stabilité du gouvernement et du repos public, et que la moindre apparence de réaction dans le sens des doctrines ou des pratiques de l'ancien régime suffirait pour tout mettre en péril. Telles étaient, avec des nuances qu'il serait superflu d'indiquer, les dispositions du duc de Richelieu, de M. Pasquier, de M. Portal, de M. Siméon, de M. Roy. Telles étaient aussi celles des hommes distingués qui occupaient, après eux, les premiers emplois dans l'administration publique et qui, ainsi que je l'ai expliqué, étaient aussi admis dans le conseil, de M. Mounier, directeur-général de la police et de l'administration départementale et communale, de M. Portalis, sous-secrétaire d'État de la justice, de M. de Rayneval, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères. Si le pouvoir ne devait pas rester bien longtemps entre

leurs mains, leur influence était destinée à se prolonger bien davantage. C'était le commencement de ce qu'on a appelé depuis le *parti politique*, le *parti Richelieu*, de ce parti opposé par tempérament, par principes, par tradition à celui des doctrinaires, et qu'on a vu pendant plus de vingt ans le balancer, le combattre même dans les temps paisibles et s'unir à lui aux époques de troubles et d'exagérations pour lutter ensemble contre les partis extrêmes, pour défendre contre des attaques diverses l'ordre monarchique et constitutionnel. Autant l'un des deux l'emportait par la connaissance des hommes, la pratique et l'expérience des affaires, autant l'autre était supérieur par l'éloquence, le savoir, l'abondance des idées. Leur union permanente eût triomphé de tous les obstacles, mais une telle union n'était pas possible, à la longue, entre des natures aussi antipathiques. Ce qui l'eût été chez une nation moins mobile, moins irrésistiblement entraînée à se jeter tour à tour dans les extrêmes les plus opposés, c'est que, les oscillations du mouvement politique ne dépassant pas les limites de ces deux opinions, les amis de M. de Richelieu et ceux de M. Royer-Collard devinssent en quelque sorte pour la France le noyau d'un parti tory et d'un parti whig, appelés à gouverner alternativement le pays, également attachés à la dynastie et à la Charte, et dans lesquels se seraient fondus peu à peu les partis encore placés en dehors de la Constitution.

M. de Richelieu exerçait sur les autres membres du cabinet un ascendant qui tenait tout à la fois à l'influence

de sa haute position sociale, au respect que son caractère inspirait dans toute l'Europe, à son patriotisme, à son désintéressement bien connu, enfin, aux connaissances et aux talents réels qu'il possédait en ce qui touchait à la guerre, à la diplomatie et à l'administration. Entendant bien surtout les affaires militaires, et s'éclairant à cet égard des conseils du général Decaux, un des chefs de division du ministère de la guerre, il suppléait à l'insuffisance de M. de La Tour Maubourg. Par M. Mounier, en qui il avait depuis longtemps une entière confiance, il intervenait dans la direction du ministère de l'intérieur. Aux affaires étrangères, il partageait, avec M. Pasquier, la tâche délicate de rétablir la position extérieure de la France à peine affranchie de l'occupation européenne et aspirant à redevenir en fait une grande puissance; il initiait en quelque sorte l'intelligence prompte et nette de ce ministre à des travaux étrangers, par leur nature, à toutes ses occupations antérieures, mais qui convenaient parfaitement à son esprit sensé, lucide et modéré; il l'aidait puissamment par les informations qu'il était en mesure de lui donner sur les dispositions dés souverains et des cabinets, et en se rendant en quelque sorte sa caution auprès d'eux, en l'associant ainsi à la confiance universelle dont il était lui-même l'objet. Il trouvait aussi un utile auxiliaire dans le sous-secrétaire d'État, M. de Rayneval, qui avait, pendant plusieurs années, dirigé sous ses ordres les négociations les plus importantes et qui lui restait attaché, comme tous ceux

qui avaient été en rapport avec lui, par des liens d'estime, de respect et d'affection.

Ce qui ne fait pas moins d'honneur aux collègues du duc de Richelieu qu'à lui-même, c'est qu'une telle situation ne suscita jamais entre eux aucun sentiment de jalousie ni de susceptibilité. C'étaient tous des esprits sérieux et pratiques, en qui l'amour-propre n'était ni assez dominant, ni assez facile à blesser pour les entraîner à ces écarts qui perdent trop souvent les causes les plus fortes en apparence en divisant des esprits animés des mêmes intentions et aspirant en réalité au même but. M. de Richelieu, bien que peu habile à manier les hommes, portait dans la conduite des affaires une droiture une simplicité, une bienveillance si évidentes, une telle absence de personnalité, que les caractères les plus ombrageux, les vanités les plus en éveil auraient pu difficilement s'effaroucher de sa manière d'agir. J'ajouterai qu'il était, aux yeux de tous, l'homme essentiel de la situation, que personne, dans les diverses nuances des partis monarchiques, ne concevait la possibilité de lui donner un successeur, et que seul il semblait en état de les tenir réunies sous un même drapeau pour faire tête à la Révolution. Ce qui est certain, c'est que l'accord le plus complet s'est maintenu entre tous les personnages que je viens de nommer jusqu'à la chute du cabinet dans lequel ils siégeaient ensemble, et que, dans la suite de leur existence qui, pour quelques-uns, s'est beaucoup prolongée, ils ne se sont jamais séparés. On n'en peut

dire autant des doctrinaires, dont le genre d'esprit et de talents était plus propre, il est vrai, à créer entre eux des rivalités.

Après la clôture de la session, la grande et principale préoccupation du ministère était celle des prochaines élections, mais il y avait à cet égard à résoudre une question préalable d'une grande importance. La Chambre serait-elle dissoute, en sorte que les colléges électoraux eussent à pourvoir à son renouvellement intégral, ou bien, se bornerait-on cette année, en convoquant dans toute la France les grands colléges nouvellement institués, à convoquer le cinquième des colléges d'arrondissement, ceux de la série dont les pouvoirs étaient expirés? Le lendemain même de la séparation des Chambres, cette question avait été posée dans une conférence à laquelle avaient pris part, avec les ministres, M. Ravez et M. Lainé, M. de Villèle et M. Corbière. Le débat avait été très-animé. M. de Serre, M. Pasquier, M. Roy, M. Siméon, M. Portal s'étaient prononcés pour la dissolution. Ils voyaient de graves inconvénients à prolonger l'existence d'une Chambre composée d'éléments hétérogènes, dans laquelle il serait presque impossible de constituer une majorité solide et durable. M. Ravez, au contraire, craignant qu'une réélection générale ne tournât au profit de la gauche, ce qui lui semblait d'autant plus probable que l'opposition paraissait unanime à la désirer, en avait vivement combattu la pensée. M. Lainé s'était joint à lui, et MM. de Villèle et Corbière, d'abord indécis, avaient fini

par se ranger à cet avis qui était aussi celui du duc de Richelieu. M. Pasquier avait alors proposé d'ajourner toute décision jusque'au moment où, le véritable état des esprits étant mieux connu, on pourrait apprécier avec plus de certitude l'opportunité de la mesure, et sa proposition avait été adoptée.

Cette incertitude du ministère se révélait en quelque sorte par le langage réservé du *Moniteur*, dans lequel on ne trouvait que des appels multipliés à la concorde, à l'union des bons citoyens. Cependant, le gouvernement s'occupait des mesures qui, en toute hypothèse, étaient nécessaires pour préparer la réunion des colléges. Comme le nombre des arrondissements électoraux chargés de nommer chacun un député était de beaucoup inférieur à celui des arrondissements administratifs, il fallait en déterminer la circonscription. Aux termes de la nouvelle loi, une ordonnance royale, rendue d'après l'avis des conseils-généraux des départements, opéra provisoirement ce travail difficile et délicat qui ne devait devenir définitif qu'après avoir reçu, à la prochaine session, la sanction législative. On dressa aussi, dans chaque département, la liste des électeurs les plus imposés dans la proportion du quart, qui devaient composer les grands colléges. Le cens exigé de ces électeurs supérieurs devait nécessairement varier suivant que les départements étaient plus ou moins riches. A Paris, il n'était pas beaucoup au-dessous de la somme de 1,400 francs de contributions directes; dans le Nord, dans la Seine-Inférieure et dans

plusieurs autres départements, il dépassait celle de 1,000 francs; dans d'autres, il ne s'élevait guère au-dessus de 500 francs.

Au ministère de la guerre, on préparait une réorganisation de l'armée à laquelle le duc de Richelieu attachait beacoup d'importance, peut-être parce qu'il croyait trouver, dans les mouvements personnels auxquels elle donnerait lieu, les moyens de paralyser les dangereux effets de certaines mesures et de certains choix du maréchal Gouvion Saint-Cyr. En attendant cette réorganisation, on y préludait par des réformes et des changements de détail conçus, sans doute, dans le même esprit. On formait les comités spéciaux et l'inspection du génie et de l'artillerie en y appelant les hommes les plus distingués de ces deux armes.

Conformément à une mesure législative votée dans la dernière session et qui faisait droit à une réclamation sans cesse reproduite par l'opposition, le traitement des membres de la Légion d'honneur, réduit à moitié depuis 1815 pour cause d'économie, était rétabli dans son intégrité.

Au ministère de l'intérieur, on ressuscitait l'institution des secrétaires généraux de préfecture supprimée par une ordonnance de 1816. On rapportait une autre ordonnance de la même époque qui réduisait uniformément à trois le nombre des membres des conseils de préfecture, et, en appelant à ces modestes emplois beaucoup d'*ultra*-royalistes, on donnait au côté droit un gage de ce qu'on

ferait pour lui dans une sphère plus élevée lorsque les circonstances le permettraient.

Un rapport présenté au Roi le 20 août, publié bientôt après par le *Moniteur*, et auquel était annexé un autre rapport de la direction générale des ponts-et-chaussées, traça le tableau très-détaillé de l'ensemble des canaux de navigation qu'il pourrait être à propos de construire au fur et à mesure qu'on en aurait les moyens, soit aux frais de l'État, soit par entreprises particulières. C'était un premier pas dans la voie du retour à ces grands travaux publics auxquels la France épuisée avait dû renoncer presque entièrement depuis la fin de l'Empire.

Une ordonnance du 1er août régla que, pour la plus prompte et meilleure expédition des affaires, la commission de l'instruction publique serait désormais composée de sept membres, et non plus de cinq comme elle l'avait été jusqu'alors. On nomma aux deux places nouvelles, et à celle qui vaquait depuis longtemps par suite de la démission de M. Royer-Collard, l'abbé Nicolle, ancien membre de l'Université de Paris, qui, retiré en Russie pendant la Révolution, s'y était occupé de l'enseignement avec un grand succès et s'était concilié l'estime et l'affection du duc de Richelieu, M. Rendu, inspecteur-général des études, et l'illustre Poisson, de l'Institut, professeur à la faculté des sciences. Ce n'était là que le prélude d'une modification beaucoup plus considérable qui devait bientôt être apportée à la direction de l'instruction publique.

Pendant que le gouvernement travaillait à ces réformes administratives, une conspiration se tramait contre lui. Le parti révolutionnaire, déçu successivement dans l'espérance d'arriver, par les élections, à la réalisation de ses plans subversifs, et dans celle de triompher par un soulèvement populaire, s'était décidé à recourir à un moyen plus coupable encore, à une insurrection militaire. Encouragés par les événements accomplis en Espagne quelques mois auparavant et par ceux qui, comme je le raconterai bientôt, s'accomplissaient en ce moment à Naples, des hommes qui se disaient les amis de la liberté, ne craignaient pas d'appeler sur la France la plus honteuse et la plus irréparable des calamités en livrant ses destinées aux hasards d'une révolution opérée par des soldats.

L'armée comptait dans ses rangs un grand nombre d'officiers très-hostiles à la royauté des Bourbons. La plupart, mis à la demi-solde en 1814 ou en 1815 et réduits ainsi à la misère, en avaient conservé un ressentiment que le maréchal Gouvion Saint-Cyr avait à peine un peu calmé en les rappelant à l'activité et qui avait repris toute sa vivacité lorsque la retraite de ce ministre leur eut fait craindre le retour du régime de 1815. Les épurations que M. de La Tour Maubourg s'était cru obligé d'ordonner avaient fortifié ces dispositions fâcheuses, et le contact de ces vieux serviteurs de la Révolution et de l'Empire avec les officiers sortis des classes aristocratiques et riches auxquels ils se trouvaient mêlés, ne pouvait qu'accroître de jour en jour une antipathie trop facile à

comprendre. Ce qui en augmentait le danger, c'est qu'un bon nombre de légions avaient pour chefs des colonels plus que médiocres, les uns anciens émigrés, les autres plus jeunes, mais sans services, sans expérience, également étrangers à l'armée qui avait fait les grandes et glorieuses guerres, prêtant quelquefois à rire à leurs subordonnés par leurs manières peu militaires, par leur ignorance du métier, et hors d'état d'exercer sur eux une autorité morale qui, à leur défaut, passait à quelque autre officier plus capable,. plus éprouvé, mais ennemi du gouvernement. Dans la garde royale même, des germes de mécontentement s'étaient fait jour, surtout parmi les sous-officiers dont beaucoup avaient servi sous l'Empire. Les débats tumultueux de la chambre des députés, les désordres de la place publique, les déclamations des journaux et des pamphlets qui, malgré les prohibitions des chefs de corps, pénétraient dans les casernes, enfin l'exemple des révolutions militaires du midi de l'Europe, dont les auteurs obscurs venaient d'arriver en un moment aux grades les plus élevés et à une célébrité qu'on prenait pour de la gloire, c'était plus qu'il n'en fallait pour exalter, pour pousser aux dernières extrémités des esprits ainsi préparés. A l'époque des troubles suscités par la discussion de la loi électorale, il régnait déjà dans quelques corps une certaine agitation, mais heureusement rien n'y était prêt encore pour un coup de main, et il ne vint pas à l'esprit des plus audacieux de chercher à appuyer les tentatives des étudiants et des ouvriers.

Les choses ne devaient pas en rester là. Il s'était formé à Paris une association industrielle dite le *Bazar français*. C'était un vaste magasin établi dans la rue Cadet et destiné à une exposition publique des objets d'art et de commerce dont les artistes et les marchands désiraient faciliter la vente. Un sieur Mallent et le colonel en non-activité Sauset en étaient les administrateurs. Les employés étaient aussi, en grande partie, d'anciens militaires ayant pour la plupart appartenu à la garde impériale. Ils trouvaient dans cet établissement un point de réunion, une occasion naturelle de se rencontrer sans exciter de soupçons. Dans leurs entretiens journaliers, la politique qui occupait alors tous les esprits tenait nécessairement une grande place, et très-probablement elle avait été dès le principe, au moins dans la pensée des principaux d'entre eux, le mobile qui les avait rapprochés.

Au nombre des membres ou des habitués du bazar se trouvaient le lieutenant-colonel Maziau, qui avait servi jadis dans les chasseurs de la garde impériale, le sieur Dumoulin, aventurier hardi, que Napoléon, le trouvant à son retour de l'île d'Elbe, dans la garde nationale de Grenoble, s'était attaché en qualité d'officier d'ordonnance parce qu'il avait remarqué son zèle et son intelligence, et le chef de bataillon Bérard, de la légion des Côtes-du-Nord, alors en garnison à Paris. L'avocat Rey, de Grenoble, dont j'ai déjà parlé plus d'une fois, parce qu'il était très-activement mêlé à toutes les tentatives du parti révolutionnaire, fréquentait aussi le

bazar, et, par ses relations, il était propre à devenir un intermédiaire entre les hommes obscurs qui en faisaient partie et le grand comité directeur de la faction révolutionnaire. Le colonel Fabvier, jadis aide de camp du duc de Raguse, était un des instruments les plus actifs du complot qui se préparait. Ses anciennes fonctions l'ayant mis en rapport avec un très-grand nombre d'officiers, on le chargea de travailler à les gagner. Une prodigieuse activité, une grande force de volonté, une haine ardente contre la royauté qui l'avait disgracié, le disposaient à tout entreprendre, et ce qui lui manquait même au point de vue du jugement et de la prudence pouvait, à un moment donné, rendre son concours plus utile en lui dissimulant les difficultés et les périls. Lorrain de naissance, il connaissait presque tous les officiers de la légion de la Meurthe qui, comme celle des Côtes-du-Nord, tenait garnison à Paris, et il avait acquis sur eux une grande influence. Un de ces officiers, celui par qui s'exerçait l'action du colonel Fabvier, était le capitaine Nantil, ancien élève de l'école polytechnique, bon militaire, homme intelligent, entreprenant, que le désordre de ses affaires privées et le ressentiment de certains passe-droits qu'il prétendait avoir subis, comme aussi d'une destitution infligée à son père, poussaient dans la voie des conspirations.

Ce n'était pas seulement dans l'armée que les meneurs cherchaient des complices. J'ai parlé d'associations formées dans les écoles et qui s'étaient mises en communica-

tion avec M. de La Fayette. Un étudiant en droit appelé Joubert en était le principal organisateur. Le lieutenant-colonel Maziau, qui était en quelque sorte l'âme de ce qui se tramait au hasard, alla le trouver, lui confia ses projets, obtint son adhésion et se fit présenter par lui à M. de La Fayette qui promit son appui et celui de ses collègues du comité directeur. Des propositions furent faites avec le même succès au fondateur d'une loge maçonnique, celle des *Amis de la vérité*, établie deux ans auparavant dans une pensée toute politique, et dans laquelle un autre étudiant appelé Bazard jouait un rôle considérable.

Une difficulté que l'on éprouve lorsqu'on raconte l'histoire d'une conspiration, surtout d'une conspiration qui a échoué, c'est de faire à chacun des conjurés la part qui lui appartient en réalité dans les événements. Naturellement, après la défaite, loin d'aspirer à grossir cette part, ils essaient tous de la dissimuler, d'en effacer les traces. Plus tard, lorsqu'un retour de fortune ou seulement le temps écoulé, le changement des circonstances leur permettent de s'expliquer avec plus de liberté, il arrive d'ordinaire que les plus considérables d'entre eux mettent peu d'empressement à réclamer l'honneur très-équivoque de leur participation à des actes dont le souvenir est toujours un obstacle ou au moins un embarras pour des hommes devenus les représentants du pouvoir ou aspirant à le devenir. Les agents secondaires, au contraire, ceux qui ne peuvent avoir raisonnablement d'aussi

hautes visées et dont toute l'importance consiste dans cette participation, ne manquent pas, par amour-propre ou par intérêt, d'exagérer le rôle qu'ils ont joué, et les récits qu'ils mettent en circulation sont trop souvent les sources d'informations à peu près uniques auxquelles l'histoire puisse recourir. C'est ce qui est arrivé pour la conspiration de 1820. Dans ce cas comme dans tous les cas analogues, sans révoquer en doute l'exactitude matérielle des faits, il est permis de croire que les versions qui nous les ont fait connaître ont pu en altérer les proportions, mettre au premier plan ce qui aurait dû n'être présenté qu'au second, et surtout intervertir le degré d'importance des divers acteurs.

Ces réserves faites, et en combinant avec les récits auxquels il faut bien se référer à défaut de documents plus authentiques quelques renseignements d'une provenance moins suspecte, je dirai ce qui me paraît en résulter. La pensée première des conspirateurs, soit dans le comité directeur, soit dans les réunions du bazar, avait été qu'il serait téméraire d'attaquer le gouvernement à Paris même, au centre de ses ressources, et que la seule idée praticable consistait à faire éclater successivement sur plusieurs points de la France, dans des directions opposées, des révoltes qui l'obligeraient à diviser ses forces. Le colonel Sauset préparait donc un soulèvement à Vitry, à l'aide d'une compagnie de vétérans dont il croyait pouvoir disposer; le lieutenant-colonel Maziau

entretenait des relations dans la première légion de la Seine et dans un régiment de cavalerie en garnison à Cambrai, et M. Rey s'efforçait d'organiser des insurrections dans le Dauphiné. Le premier qui paraisse avoir parlé de tenter un coup de main à Paris même, c'est le capitaine Nantil. Introduit dans la réunion du bazar par un de ses amis, le lieutenant Maillet, qui en faisait partie, il ne contesta pas l'importance des tentatives que l'on pourrait faire dans les départements, mais il exprima l'opinion qu'un mouvement à Paris serait bien autrement efficace, et il ne craignit pas d'affirmer que la disposition des esprits dans les différents corps de la garnison offrait de tels éléments de succès que, si l'on savait en tirer parti, il serait facile de renverser le gouvernement des Bourbons. La confiance avec laquelle il parlait entraîna les auditeurs. On l'invita à tenter l'entreprise avec le commandant Bérard, et ils se mirent aussitôt à l'œuvre. Non-seulement ils eurent bientôt fait un grand nombre de recrues dans les deux légions auxquelles ils appartenaient, celles de la Meurthe et des Côtes-du-Nord, mais à l'aide d'un de ses parents, adjudant-sous-officier dans la garde, Nantil gagna plusieurs officiers et sous-officiers des deuxième et troisième régiments d'infanterie de ce corps d'élite, qui avaient servi sous l'Empire. Dans la légion du Nord, qui tenait aussi garnison à Paris, à Cambrai, dans les garnisons d'Alsace, la conspiration trouva également des adhérents, et, bien qu'il ne paraisse pas qu'en général on ait osé s'en

ouvrir aux simples soldats, on avait l'espoir de les entraîner.

En dehors des légions et des régiments, beaucoup d'officiers en non-activité ou en retraite se tenaient prêts à seconder l'insurrection et travaillaient activement à la préparer. Tels étaient, avec le colonel Fabvier, les colonels Ordener et Combes, le lieutenant-colonel Caron et le chef de bataillon Brice, rentré depuis peu de l'exil. Il restait à s'assurer, pour le moment de l'exécution, du concours de quelques chefs dont le nom pût agir sur les soldats. Des propositions furent faites aux généraux Pajol et Bachelu et au général Eugène Merlin, fils du régicide Merlin de Douai; mais, quel que fût l'esprit d'hostilité dont ils étaient animés contre les Bourbons, les deux premiers mirent peu d'empressement à accueillir ces propositions. Les moyens d'exécution qu'on leur faisait entrevoir ne leur semblaient pas suffisants, et ils ne promettaient leur coopération que pour le cas où le mouvement aurait déjà éclaté. On croyait aussi, dit-on, pouvoir compter sur plusieurs autres généraux qui blâmaient publiquement, dans les termes les plus violents, la politique du gouvernement, particulièrement sur le général Maison, gouverneur de la division militaire de Paris, mais qui, n'ayant pas de lettres de service, n'y exerçait aucune autorité. Rien ne prouve, pourtant, qu'il ait reçu des propositions.

Tout le mois de juillet fut employé à ces préparatifs. Vers la fin de ce mois, on était ou l'on se croyait prêt.

Les deux principaux agents d'exécution, Nantil et Bérard, voulurent, avant d'aller plus loin, savoir d'une manière positive quels étaient les chefs réels de la grande entreprise dont ils n'étaient que les instruments, et quel en serait le résultat si elle venait à réussir. A cet égard, il n'était rien moins que facile de s'entendre. Si tout le monde, parmi les conjurés, était d'accord pour renverser les Bourbons, cet accord cessait lorsqu'on en venait à se demander ce qu'on mettrait à leur place. Sur ce point, une dissidence fondamentale existait entre les militaires, presque tous bonapartistes, et les conspirateurs civils, généralement dévoués à la cause de la liberté, qui conservaient du régime impérial un souvenir très-pénible et désiraient, soit une monarchie libérale sous le duc d'Orléans ou le prince d'Orange, soit même la république. La jeunesse des écoles inclinait de ce côté. Dans le comité directeur lui-même, on était bien loin de l'unanimité. Un seul de ses membres, le général Tarayre, y soutenait les droits de Napoléon II qu'il combinait tant bien que mal avec les doctrines d'une démocratie radicale. M. de La Fayette, sans repousser absolument la monarchie, penchait vers la république ainsi que M. Dupont de l'Eure. MM. d'Argenson et Beauséjour, non contents d'une révolution politique, auraient voulu changer aussi les bases de la société. M. Manuel, fort peu enclin à la république et comprenant mieux que ses collègues les conditions essentielles de la royauté, mais entraîné par la haine implacable qu'il portait à la légiti-

mité, était prêt à accepter pour roi, selon les circonstances, le prince d'Orange, le prince Eugène ou le duc d'Orléans.

Pour concilier ou, plutôt, pour éluder ces dissentiments, on décida, que le drapeau tricolore serait le signe de ralliement, mais qu'aucun nom ne serait prononcé et qu'on laisserait à la nation, remise en possession de sa souveraineté, à déterminer elle-même les principes et la forme de son gouvernement. Telle est, du moins, la déclaration qui fut faite, d'abord au capitaine Nantil, lorsque M. Rey l'introduisit successivement auprès de MM. Mérilhou, de Corcelle, de La Fayette, Manuel et d'Argenson, puis au chef de bataillon Bérard, lorsque Nantil, à son tour le présenta aux mêmes personnages. La tactique des hommes considérables qui composaient le comité directeur, c'était de se réserver le véritable secret de l'entreprise, de réduire autant que possible les militaires dont il fallait bien se servir au rôle d'instruments et de ne leur confier que ce qu'il était absolument nécessaire de leur faire connaître; mais il est douteux qu'en cas de succès cette tactique eût atteint le but qu'on avait en vue. Si la révolution projetée avait pu s'accomplir, c'eût été certainement au cri de *Vive l'Empereur*, le seul qui pût alors soulever contre le gouvernement une portion considérable de l'armée et du peuple des faubourgs et des campagnes. La question du régime à substituer à la royauté bourbonienne se serait donc trouvée résolue def ait dans le sens d'un pouvoir mi-

litaire s'exerçant au nom de la dynastie de Bonaparte. Il fallait toute la naïveté de M. de La Fayette et de quelques-uns de ses amis pour penser qu'une insurrection de soldats, maîtresse du pouvoir, appellerait la nation à délibérer en liberté sur le gouvernement qu'elle voudrait se donner. On dit, d'ailleurs, que Dumoulin se rendit à cette époque auprès du prince Eugène pour lui proposer de se mettre à la tête du mouvement, mais qu'il refusa, disant que *cela ne convenait pas à un prince de Bavière.*

Dans les premiers jours d'août, le complot touchait à sa maturité. Nantil, Bérard, Dumoulin, M. Rey, de Grenoble, le général Merlin et quelques autres généraux et officiers supérieurs se réunissaient chaque jour au bazar. Le comité directeur, de son côté, envoyait de nombreux agents dans les départements où des insurrections se préparaient et appelait à Paris une foule d'étudiants et d'autres jeunes gens destinés, pour simuler un mouvement populaire, à appuyer, sous l'habit de la garde nationale, les troupes que l'on serait parvenu à entraîner. Dans les écoles, on achetait des fusils, on fabriquait des cartouches; une compagnie franche s'organisait sous la direction de Bazard, et elle comptait dans ses rangs quelques hommes qui devaient longtemps après jouer un rôle important comme chefs de la faction républicaine, entre autres Guinard. Pour fournir aux dépenses causées par les achats d'armes et de munitions, par les missions des agents envoyés dans les départements

et aussi par les secours distribués à quelques-uns des conjurés, on a supposé que le comité avait eu à sa disposition des sommes considérables provenant, soit des libéralités de riches banquiers du parti, soit des frères de Napoléon, soit du prince d'Orange; ces conjectures n'ont pas même épargné le duc d'Orléans; on a dit encore que les fonds de la souscription nationale ouverte en faveur des victimes des lois d'exception avaient été détournés pour cet usage. C'étaient là de pures inventions, et la somme employée à ces préparatifs était le produit des sacrifices personnels faits par un grand nombre de conjurés et de dons volontaires offerts par des particuliers obscurs, mais dévoués à la révolution. Cette somme, d'ailleurs, ne dépassait pas cent mille francs. M. Mérilhou en était le dispensateur.

Il restait à résoudre une question importante. Le signal du soulèvement partirait-il de Paris ou des départements? Nantil aurait voulu qu'il partît de Paris; mais le comité directeur, se rappelant ce qui s'était passé récemment en Espagne et dans le royaume de Naples, insista d'une manière absolue pour qu'avant de se mettre en mouvement dans la capitale on attendît que les révoltes survenues sur plusieurs points de la France eussent forcé le gouvernement à se dégarnir au centre. La garde nationale, disait M. de La Fayette, suffirait alors pour le renverser. Il y avait là une grande illusion: à cette époque, bien que le zèle royaliste dont la garde nationale s'était montré animée en 1815 se fût certaine-

ment refroidi, elle était bien éloignée, dans sa grande majorité, de désirer une révolution.

Les villes dans lesquelles on pensait à faire éclater des insurrections étaient Amiens, La Fère, Cambrai, Vitry, Béfort, Lyon, Grenoble, Nantes et Rennes. Partout, on comptait sur le concours de la totalité ou d'une partie au moins de la garnison. Partout, les affiliés de la conspiration promettaient de se lever dès que paraîtrait un député ou un général envoyé par le comité directeur auquel des députations apportaient chaque jour de nouveaux projets d'insurrection. Pour peu qu'on ait vécu dans des temps de révolution, on sait tout ce qu'il faut rabattre, sinon de la sincérité de pareilles promesses, au moins des déterminations sérieuses qu'elles semblent annoncer.

A Paris, le succès devait dépendre en grande partie de la possibilité de s'emparer du fort de Vincennes. Beaucoup de sous-officiers du bataillon d'infanterie de la garde qui y était caserné étaient engagés dans le complot. A supposer même qu'ils ne fussent pas en mesure de livrer le fort lorsqu'on se présenterait pour s'en emparer par escalade au milieu de la nuit, comme cela avait été arrêté, leur complicité devait au moins paralyser la résistance du reste de la garnison. Une visite des lieux, faite avec un soin minutieux par Nantil et par le général Merlin, semblait prouver que cette escalade ne rencontrerait pas de grands obstacles. Ils avaient constaté, non-seulement qu'elle serait facilitée par des échelles, des planches, des échafauds placés le long du mur d'une des faces de l'en-

ceinte où l'on opérait des travaux de reconstruction et de réparation, mais que les assaillants pourraient pénétrer dans le fort presque de plain-pied, à l'aide de ponts de service établis au-dessus des fossés par les ouvriers, et aboutissant à des brèches laissées habituellement ouvertes. Par surcroît de précautions, une vingtaine d'officiers embusqués, sous le commandement d'un colonel appelé Saint-Charles, près de la porte principale, devait en attendre l'ouverture, se précipiter sur le poste qui l'occupait et s'en emparer. C'était la légion de la Meurthe, casernée au Faubourg-Poissonnière, ou du moins la partie de cette légion que l'on croyait gagnée, qui, sortant de Paris pendant la nuit, devait exécuter ce coup de main. La forteresse une fois occupée, le général Merlin en prendrait le commandement, et on y installerait un gouvernement provisoire présidé par M. de La Fayette, qui avait consenti à accepter cette position pour veiller à ce qu'aucune atteinte ne fût portée aux droits de la souveraineté nationale. Cependant, suivant une autre version, on aurait proclamé Napoléon II avec la constitution des Cent-Jours. Pendant l'attaque de Vincennes, le commandant Bérard devait se porter sur la place de la Bastille avec sa légion que l'on se croyait sûr aussi d'entraîner, s'y joindre à quelques centaines de jeunes gens habiliés en gardes nationaux et réunis par groupes de dix et de douze dans diverses maisons, occuper fortement le jardin Beaumarchais et en faire une redoute qui le mît en état de commander la ligne des boulevards aussi bien que tous les abords

de la place. Dans le même temps, le capitaine Dequevauvilliers, à la tête des conjurés de la première légion du Nord, s'établirait à l'Hôtel-de-Ville et sur les quais de l'une et de l'autre rive de la Seine. Tous les quartiers habités par la population ouvrière et pauvre, la plus hostile aux Bourbons, étant ainsi au pouvoir des révoltés, on se serait dirigé vers les Tuileries pour arrêter la famille royale à laquelle il était entendu qu'on ne ferait aucun mal.

Ce plan, approuvé par tous les généraux et officiers à qui Nantil et Bérard l'avaient communiqué, fut adopté par le comité directeur, et on décida qu'il recevrait son exécution le 10 août, l'insurrection devant alors avoir déjà éclaté dans plusieurs départements. Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit un comité dans lequel M. de La Fayette tenait la première place choisir, pour la réalisation de ses projets, cette date sinistre qui devait lui rappeler de cruels souvenirs.

Chacun se tenait prêt. Cependant, la veille du jour fixé, il fallut donner contre-ordre, le mouvement des départements s'étant trouvé retardé. Pendant les cinq jours qui suivirent, les conjurés attendirent, dans un état d'anxiété facile à concevoir, la nouvelle de ce mouvement, croyant en voir l'annonce dans chacun des mouvements du télégraphe. Rien n'arrivait pourtant. Le colonel Sauset était parti pour Vitry, le lieutenant-colonel Maziau pour Amiens, La Fère et Cambrai. M. de La Fayette, pensant peut-être que sa présence prolongée

à Paris, dans cette saison, pourrait exciter des soupçons, s'était rendu à sa terre de Lagrange, non loin de Meaux, tandis que M. d'Argenson se dirigeait vers ses forges du Haut-Rhin et M. de Corcelle vers Lyon, sa résidence habituelle.

Impatients de ces retards, de ces hésitations apparentes, et ne comptant plus beaucoup sans doute sur les départements, les chefs actifs du complot, MM. Rey, Dumoulin, Nantil et Bérard, se réunirent, le 15 août, au bazar, et décidèrent qu'en tout état de choses l'insurrection aurait lieu dans la nuit du 19 au 20.

Cependant, quelques doutes s'élevèrent parmi les conspirateurs, sur la réalité des assurances qu'on leur avait données de la coopération de grands personnages politiques. Pour leur inspirer plus de confiance, on leur avait dit, contre toute vérité, que le général Foy était engagé dans l'entreprise, et ce général voyageait en ce moment en Angleterre. Quant à M. de La Fayette, retiré à Lagrange, il ne donnait plus signe de vie. Le 17, à la suite d'une conférence dans laquelle ces inquiétudes s'étaient manifestées avec beaucoup de vivacité, le jeune Joubert, accompagné d'un de ses amis, partit pour Lagrange afin de s'assurer des intentions de M. de La Fayette. Il y arriva à minuit et en repartit deux heures après, rapportant sa promesse formelle de ne pas manquer au rendez-vous. Cette promesse ayant levé tous les doutes, on prit sans plus tarder les dernières dispositions.

Vingt-quatre heures avant le moment qui avait été fixé, dans la nuit du 18 au 19, une explosion eut lieu dans l'intérieur de la forteresse de Vincennes. Cet accident, qui coûta la vie à plusieurs personnes et qui avait été causé par la maladresse d'un artificier chargé de préparer le feu destiné à célébrer six jours après la fête de Saint-Louis, fut immédiatement suivi de l'envoi à Vincennes de quelques détachements de la garde royale. Les conjurés en furent très-alarmés. Ils l'auraient été bien davantage s'ils avaient su ce qui venait de se passer.

Il peut paraître incroyable, mais il est certain que, jusqu'au 15 août, le gouvernement avait complètement ignoré une conspiration qui, pourtant, avait des ramifications si étendues dans les rangs les plus divers. Tout au plus la police avait-elle recueilli quelques propos de cabaret qui pouvaient faire vaguement soupçonner un projet de sédition. Ce jour-là, seulement, deux sous-officiers de la garde Petit et Vidal, que l'on avait essayé de séduire, firent à leur colonel et ensuite au général de Coëtlosquet, aide-major de la garde, la révélation du peu qu'ils avaient pu apprendre. Elle fut confirmée le soir même par le rapport d'un chef de la police militaire qui avait capté la confiance de plusieurs des conjurés. Le 16 et le 17, trois officiers de la première légion du Nord, s'effrayant du danger auquel les exposait leur complicité dans la conspiration, essayèrent de s'y soustraire en la dénonçant. Instruments subalternes du complot, ils ne purent en faire connaître ni la pensée, ni

l'ensemble, et le gouvernement ne savait pas encore quelle en était la gravité. Les ministres se réunirent plusieurs fois en conseil. On agita la question de savoir si les officiers dénoncés seraient arrêtés immédiatement ou si l'on attendrait que le complot eût reçu un commencement d'exécution pour le réprimer d'une manière plus efficace et ôter à l'opposition la possibilité d'en nier l'existence, d'accuser, comme à l'ordinaire, le gouvernement de l'avoir inventé. Quelques ministres étaient, dit-on, de ce dernier avis, mais le directeur général de la police et le maréchal Marmont, major-général de la garde, de service en ce moment, représentèrent, à ce qu'on assure, qu'il serait tout à la fois plus prudent et plus humain de ne pas laisser les choses aller aussi loin. On savait que le 19 au soir était le moment fixé pour le mouvement. Dans la journée, des instructions furent remises aux polices civiles et militaires pour l'arrestation des officiers compromis. Elle eut lieu à neuf heures du soir, soit dans leurs domiciles particuliers, soit dans les casernes, sans aucune résistance. Quelques-uns, cependant, avertis par les mesures trop apparentes qu'avait prescrites le maréchal Marmont, purent se soustraire aux agents chargés de s'assurer de leur personne. Le capitaine Nantil fut de ce nombre. Il concertait avec les colonels Ordener et Dentzel, sur le boulevard Saint-Martin, les dernières dispositions à prendre, lorsqu'un officier et un sous-officier de sa légion vinrent lui donner avis que l'ordre de l'arrêter était arrivé à la caserne. Il se réfugia chez l'étu-

diant Beslay, un des chefs des associations formées dans les écoles.

En ce moment même, une multitude de jeunes gens appartenant, soit à ces associations, soit à la loge des *Amis de la vérité,* étaient rassemblés dans des chambres où on leur distribuait des armes et des cartouches. Deux cents d'entre eux, exercés depuis dix mois au maniement des armes, étaient leurs intermédiaires avec le quartier-général établi près de l'École de droit, au fond d'une allée étroite, dans une petite chambre en mansarde à laquelle on arrivait par un escalier de cent marches. Là, les chefs attendaient le signal pour se mettre en mouvement, et leurs subordonnés, assis ou couchés sur les marches de l'escalier, se tenaient prêts à exécuter leurs ordres. MM. Joubert et Bazard, avertis des arrestations qui commençaient à s'opérer, vinrent leur dire qu'il n'y avait plus rien à faire et les engager à se disperser. On se sépara aussitôt, et les chefs s'empressèrent d'aller, dans les chambres où leurs complices étaient réunis, les congédier et faire disparaître autant que possible les traces du complot.

Les mesures prises par l'autorité militaire auraient suffi pour le déjouer alors même que plusieurs de ceux qui devaient diriger l'insurrection n'eussent pas été déjà prisonniers ou fugitifs. Tandis que, par les soins du maréchal Marmont, la garde se concentrait autour des Tuileries, on mettait le fort de Vincennes à l'abri d'un coup de main. On envoyait aux troupes stationnées aux environs de Pa-

ris l'ordre de s'en rapprocher. Les légions les plus compromises dans la conspiration furent immédiatement dirigées sur d'autres garnisons. Celle de la Meurthe fut envoyée à Avesnes et l'on arrêta encore pendant la marche plusieurs de ses officiers.

Nantil n'avait pourtant pas perdu courage. Il était encore à Paris, et, dans la journée du 20, s'entretenant avec d'autres conjurés qui étaient restés libres, il essaya de leur persuader que tout n'était pas désespéré, que le gouvernement ne pouvait tenir que quelques-uns des fils du complot et qu'il n'était pas impossible d'en renouer la trame. Un nouveau plan fut imaginé. D'après ce plan, la légion du Nord, qui avait reçu l'ordre de se rendre à Châlons et à Verdun, aurait, en arrivant à Châlons, quitté la route qui lui était tracée et se serait portée sur Vitry où, comme je l'ai dit, le colonel Sauset préparait un soulèvement qu'elle aurait appuyé. C'était le commandant Bérard, non encore arrêté, qui devait être chargé de cette expédition ; mais cet officier, jusqu'alors très-résolu, perdit la tête. Effrayé du sort dont il se voyait menacé et cédant, dit-on, aux prières et aux pleurs de sa femme, il alla trouver le général de Montélégier, son compatriote, et lui fit l'aveu de sa culpabilité. Celui-ci le conduisit au maréchal Marmont qui reçut aussi sa confession. Bérard ne fut pas mis immédiatement en arrestation, parce qu'on ne voulut pas, par cet éclat, donner l'éveil aux autres conjurés sur lesquels on n'avait pas encore mis la main. Ces derniers, ignorant la position qu'il venait de prendre,

restaient en relations avec lui et se compromettaient de plus en plus. Mais il fut bientôt évident pour les plus confiants qu'il n'y avait plus rien à tenter, et Nantil réussit à sortir de Paris sous un déguisement.

A Cambrai, plusieurs officiers de la légion de la Seine, ignorant encore ce qui se passait à Paris, voulurent, le 20, lever l'étendard de la révolte; mais, bien qu'ils se crussent certains d'entraîner leurs camarades et leurs soldats, ils se virent abandonnés à eux-mêmes. Neuf d'entre eux, particulièrement le capitaine Lamothe qui était comme leur chef, réussirent à s'échapper et à passer en Belgique, ainsi que le lieutenant-colonel Maziau qui avait fait de fréquents voyages dans le département du Nord pour y organiser cette branche de la conspiration. Trois autres furent saisis et envoyés à Paris.

Dès le 16, le lieutenant-colonel Caron ayant osé se présenter, à Épinal, chez un chef d'escadron des dragons de la Seine qui y tenaient garnison pour lui proposer d'entrer dans la conspiration, celui-ci l'avait fait arrêter, et on le conduisit aussi à Paris. On arrêta encore quelques autres personnes dont la plus notable était le lieutenant-colonel en demi-solde Dentzel, qui avait eu beaucoup de rapports avec Nantil.

Le *Moniteur*, en annonçant à la France la découverte de la conspiration et en affirmant, contre toute vérité, que le gouvernement avait depuis longtemps l'œil sur les conspirateurs, déclara que la France avait le droit d'attendre le châtiment exemplaire d'un pareil attentat.

que rien ne serait négligé pour en atteindre les auteurs et les complices, et que le tribunal le plus élevé, à l'abri de toute influence, au-dessus de toute suggestion, serait chargé de le juger.

Déjà, en effet, il avait été décidé que le procès serait porté non pas devant une cour d'assises, non pas devant un conseil de guerre comme cela avait eu lieu jusqu'alors pour toutes les conspirations et les insurrections, mais devant la Cour des pairs, à laquelle la Charte attribuait le jugement des complots contre la sûreté de l'État. L'importance de l'affaire justifiait sans doute une telle mesure, et ce haut tribunal semblait seul offrir les garanties d'indépendance, de calme, de sagesse si désirables, mais si difficiles à rencontrer au milieu de l'irritation des esprits et du déchaînement des passions.

Une ordonnance royale du 21 août convoqua donc la Cour des pairs pour procéder au jugement des prévenus. A la place de M. Bellart, dont la santé était mauvaise, cette ordonnance chargeait M. Ravez de remplir auprès de la Cour les fonctions de procureur-général, dans lesquelles il devait être assisté de M. Jacquinot Pampelune, procureur du roi au tribunal civil de la Seine, en qualité d'avocat général, et de deux autres membres du parquet de Paris, MM. Mars et Gossin, en qualité de substituts.

Le choix de la Cour des pairs ne fut pas unanimement approuvé. Les hommes passionnés, se plaignant des lenteurs inhérentes à une telle juridiction, disaient qu'il eût

été bon que l'on apprît la punition du crime presque aussitôt que son existence, et qu'il n'aurait pas fallu laisser à l'indignation publique, justement soulevée, le temps de se refroidir pour faire place à une dangereuse pitié. A cela, la presse ministérielle répondait, ce qui était contestable, que la disposition de la Charte était formelle et ne permettait pas de suivre une autre marche. Elle ajoutait, avec beaucoup plus de raison, que, dans la situation de la France, il n'eût pas été à propos de procéder comme aurait pu le faire un gouvernement despotique et militaire, que la promptitude du châtiment n'était qu'une considération secondaire, qu'il était bon de frapper les esprits par l'élévation du tribunal, la solennité du jugement, qu'après les révolutions qui n'apprenaient que trop à se jouer de ce qui est sacré, la défense de l'état social doit être entourée d'un appareil auguste, et qu'en présence de tant d'hommes disposés, par esprit de parti, à nier tous les complots non consommés, trois cents pairs de France imposeraient silence aux imputations de la malveillance.

Indépendamment des considérations générales qui pouvaient être alléguées contre la juridiction de la noble Chambre, d'autres motifs disposaient un grand nombre de ses membres à voir avec déplaisir la tâche qu'on leur imposait. Au sortir d'une longue et laborieuse session, à peine de retour dans leurs terres, dans leurs châteaux, il leur en coûtait d'être obligés de les quitter pour aller exercer des fonctions judiciaires auxquelles on les ap-

pelait pour la seconde fois depuis le commencement de l'année. Ils craignaient qu'on ne s'accoutumât à les ériger habituellement en juges des procès politiques qui, dans l'état de choses, pouvaient se multiplier beaucoup, et cette possibilité n'entrait nullement dans les convenances des hommes de cour, des seigneurs de l'ancien régime, si nombreux alors dans les rangs de la pairie, dont les habitudes et les préjugés aristocratiques répugnaient également aux laborieuses et sévères fonctions de la magistrature judiciaire.

Cependant, il fallut obéir à l'ordonnance royale. La Cour se réunit le 26 août, et après avoir entendu un réquisitoire présenté, en l'absence de M. Ravez, par M. Jacquinot Pampelune, elle décida qu'il serait procédé à l'instruction du procès par le chancelier et par ceux des pairs qu'il lui plairait de commettre pour l'assister ou le remplacer en cas d'empêchement, et qu'une seconde commission de douze membres serait instituée pour autoriser, s'il y avait lieu, pendant le cours de l'instruction, la mise en liberté de ceux des inculpés contre lesquels ne s'élèveraient pas des charges sérieuses. En proposant la formation de cette commission, le chancelier avait expliqué qu'il se proposait d'empêcher que, comme cela était arrivé dans le procès de Louvel, on ne fût obligé d'attendre l'arrêt de mise en accusation pour élargir des détenus qu'on aurait pu rendre plus tôt à la liberté. Le chancelier désigna, pour l'assister dans l'instruction, MM. de Pastoret et de Sémonville, auxquels il

adjoignit les généraux Rapp et Digeon, pensant qu'il était bon, à raison de la qualité de la plupart des prévenus, que deux des commissaires fussent pris parmi les officiers-généraux. On avait proposé de tirer au sort les membres de la commission des mises en liberté, mais un pair ayant fait remarquer que cette façon de procéder pourrait prêter aux interprétations de la malignité, une très-faible majorité se prononça pour qu'ils fussent élus au scrutin. Les noms qui sortirent de l'urne furent ceux de MM. de Marbois, d'Aguesseau, de Maleville, Molé, Desèze, du duc de Bellune, de M. Séguier, du général de Lauriston, du duc de Brissac, du duc de Raguse, du général Claparède et du vicomte de Montmorency, pour la plupart magistrats et officiers-généraux. Les pièces de l'instruction, déjà commencée par le parquet du tribunal de la Seine, furent mises à la disposition du chancelier, aussi bien que les détenus dont le nombre augmentait de moment en moment, par suite des découvertes qui se succédaient et de l'extradition de quelques ugitifs qui s'étaient retirés en Belgique. Les arrestations n'avaient d'abord porté que sur des sous-officiers et des officiers subalternes, mais les commissaires de la Cour des pairs ne tardèrent pas à faire arrêter le chef de bataillon Bérard, celui dont le général de Montélégier et le duc de Raguse avaient reçu les révélations et qui était resté jusqu'alors en liberté. Le colonel Sauset fut bientôt placé sous la main de la justice ; mais, comme il n'y avait pas encore contre lui d'indices suffisants, son arrestation

se fit administrativement, en vertu de la loi qui suspendait la liberté individuelle. Plus tard, on arrêta le colonel Fabvier. D'un autre côté, plusieurs des détenus, dont on reconnut l'innocence, furent remis en liberté au bout de peu de jours.

La nouvelle de la conspiration découverte avait naturellement donné une très-vive secousse à l'opinion. Les bruits les plus alarmants ne tardèrent pas à se répandre. On disait que, dans le département du Nord, les légions se battaient les unes contre les autres; que Lille, Metz, Strasbourg et Brest étaient en rébellion et qu'une ordonnance était préparée pour mettre certains départements en dehors du régime de la Charte. Le gouvernement fit démentir par le *Moniteur* ces rumeurs, qui, se liant, à ce qu'il paraît, à des spéculations coupables, avaient déjà amené une baisse assez considérable des fonds publics.

Les journaux de la droite triomphaient, en quelque sorte, d'un événement qui semblait justifier toutes leurs accusations contre l'opposition de gauche. Suivant eux, une conspiration atroce ayant révélé toute la perversité des projets de la faction anti-royaliste, le gouvernement ne pouvait plus penser à maintenir un système de bascule et de neutralité entre les partis, et le ministère, sous peine de perdre tout crédit auprès des royalistes, devait s'unir à eux pour faire nommer des députés fermes et résolus dans leur attachement à la monarchie. Ils réclamaient la destitution de quiconque, parmi les fonctionnaires publics, n'admettait pas sans restriction le *Credo*

royaliste. Ils appelaient, dans les termes les plus violents, le châtiment prompt et exemplaire des coupables. « Ce qui » reste à faire, » disait la *Quotidienne*, « c'est d'étouffer » le crime par un exemple salutaire et de ne pas donner » aux révolutionnaires le temps de se reconnaître ; » et, pour mieux expliquer sa pensée, elle ajoutait qu'il fallait imiter la conduite de Cicéron envers les complices de Catilina. « Eh bien ! » disait le *Drapeau Blanc*, « espère- » t-on encore la ramener par la clémence, les ménage- » ments, les concessions, cette faction révolutionnaire, » cette faction régicide ?.... Quand Hercule s'aper- » çut que les têtes de l'hydre de Lerne renaissaient con- » tinuellement sous ses coups, il frappa le monstre au » cœur ; c'est ainsi qu'il faut frapper le monstre révolu- » tionnaire. » La *Gazette de France* demandait si le bras seul serait puni quand la complicité de la tête était évidente. Et comme les journaux de la gauche gardaient le silence ou même exprimaient timidement quelques doutes sur l'existence du complot, leurs adversaires, affectant de voir, dans cette attitude, la preuve de leur adhésion aux projets des conjurés, rappelaient les éloges que le *Constitutionnel* et le *Courrier* prodiguaient chaque jour aux chefs des révolutions militaires de l'Espagne et de Naples, et en tiraient la conclusion qu'ils devaient approuver aussi ceux qui, en France, n'avaient fait que marcher sur les traces de Quiroga et de Riego.

De tous côtés affluaient des adresses qui, en félicitant le Roi de la découverte de la conspiration, vouaient

les coupables à toute la sévérité des lois. Une conspiration qui a avorté est toujours le principe d'un redoublement d'attachement et de démonstrations d'amour pour le régime qu'on a voulu renverser. On était, d'ailleurs, en ce moment, dans l'attente d'un événement propre à ranimer la ferveur du royalisme. La duchesse de Berry approchait du terme de sa grossesse. Les partis en attendaient le résultat avec anxiété, ce résultat devant décider si la ligne directe de la maison royale serait continuée, comme le désiraient ardemment tous les royalistes, ou si la branche d'Orléans, objet de leur aversion et, par cela même, de la prédilection du parti libéral, serait appelée, dans un avenir plus ou moins prochain, à monter sur le trône. Dans toutes les parties de la France, les conseils municipaux des villes et quelquefois les riches propriétaires des châteaux faisaient dire des messes et célébrer des neuvaines pour implorer du ciel l'heureuse délivrance de la princesse. Les journaux étaient remplis de l'annonce et du récit de ces cérémonies. Il y en eut une dont les frais furent payés par les détenus pour dettes de Rouen ! L'esprit de mode et de courtisanerie se mêlait, comme toujours, à ce qu'il y avait de sincère dans ces démonstrations monarchiques et religieuses.

Des précautions avaient été prises pour prévenir les doutes et les suppositions calomnieuses que les partis ne manquent jamais de propager lorsqu'ils ont intérêt à contester la légitimité d'un enfant royal. Le maréchal Suchet et le maréchal de Coigny, désignés comme témoins de

l'accouchement, étaient logés aux Tuileries pour qu'on fût sûr de les avoir sous la main quand il en serait temps. Peu s'en fallut que ces précautions ne fussent déjouées par l'événement. Dans la nuit du 28 au 29 septembre, vers deux heures du matin. la duchesse de Berry se sentit prise des douleurs, et avant qu'on n'eût eu le temps d'appeler personne, elle avait mis au jour le prince qu'on appelle aujourd'hui le comte de Chambord. Avec une rare présence d'esprit, elle défendit que l'on détachât l'enfant de sa personne avant l'arrivée des témoins. Elle ordonna de faire entrer, avec quelques gardes nationaux, un garde-du-corps et un officier de la garde qui se trouvaient de service. Le Roi, qu'on était allé avertir, arriva bientôt dans la chambre de la princesse où se trouvaient déjà Monsieur, Madame, le duc d'Angoulême, et où le duc et la duchesse d'Orléans vinrent se réunir à eux quelques moments après. Louis XVIII, embrassant sa nièce, lui remit une fleur en diamants comme symbole de ses espérances. Puis, voulant renouveler ce qu'on raconte de la naissance d'Henri IV, il frotta les lèvres de l'enfant avec une gousse d'ail et lui fit boire quelques gouttes de vin de Jurançon. On dit que la duchesse de Berry exprima alors le regret de ne pas savoir la chanson de Jeanne d'Albret pour que tout se passât comme à la naissance du bon Henri. Une joie immense inondait en quelque sorte les cœurs de toute cette famille plongée, si peu de mois auparavant, dans une si profonde douleur. La physionomie de la duchesse d'Angoulême avait pris une

expression de joie qui lui était habituellement bien étrangère, et cette noble femme, livrée tout entière au sentiment du bonheur des siens et de ce qu'elle considérait comme le bonheur de la France, semblait oublier qu'il ne lui avait pas été donné à elle-même de connaître les douceurs de la maternité.

Le duc d'Orléans pouvait difficilement s'associer du fond du cœur à la satisfaction si vive qu'on manifestait autour de lui. On prétend que ce prince, dont la nature se prêtait bien moins qu'on ne le croit généralement à la dissimulation, ne sut pas cacher ce qu'il éprouvait, qu'en abordant l'un des témoins de l'accouchement, le maréchal Suchet, il lui demanda, d'un ton pressant et *inquisitorial*, si c'était bien d'un prince que la duchesse de Berry était accouchée, et que la contraction des traits de son visage trahissait en lui une pénible émotion. Tout cela est possible, mais il se peut aussi que l'attention curieuse et maligne qui dirigeait sur lui tous les regards ait cru lire dans sa physionomie ce qui n'y était pas en effet. Il est, du moins, certain qu'une protestation publiée peu après sous son nom en Angleterre, et qui présentait le fils de la duchesse de Berry comme un enfant supposé, était l'œuvre d'un faussaire.

A trois heures et demie du matin, le chancelier vint, conformément à une ordonnance royale de 1816, constater la naissance et recevoir l'acte prescrit par le Code civil. On y inséra les dépositions, non-seulement des deux maréchaux, témoins officiels, mais aussi des gardes natio-

naux et des militaires que l'on avait fait appeler avec eux. Le jeune prince y reçut les noms de Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné d'Artois, et le titre de duc de Bordeaux. Les noms étaient choisis pour rappeler à la fois la mémoire du monarque le plus populaire qu'ait eu la France, celle du duc de Berry, celle du roi de Naples, arrière-grand-père et parrain du nouveau-né, et la faveur du ciel à laquelle on attribuait la naissance de l'héritier de tant de rois. Le titre était une récompense accordée à la ville qui se vantait d'avoir la première, en 1814, proclamé la restauration des Bourbons.

Une salve de vingt-cinq coups de canon devait annoncer la naissance d'un prince. Le premier se fit entendre à cinq heures du matin. Au treizième, que l'on attendait impatiemment parce que l'on ne devait en tirer que douze pour la naissance d'une princesse, les témoignages de l'allégresse publique éclatèrent de toutes parts. Une foule d'ouvriers qui se rendaient à leurs travaux, et d'autres personnes accourant des divers quartiers de la ville, se précipitèrent vers les Tuileries pour s'assurer de la réalité de la grande nouvelle. Les premières autorités s'empressèrent de porter leurs félicitations au pied du trône.

A midi, le Roi, accompagné de la famille royale, se rendit dans la chapelle du château où l'enfant fut ondoyé en attendant la cérémonie solennelle du baptême, et un *Te Deum* fut chanté en action de grâces. En retournant dans son appartement, le Roi s'avança sur le balcon de

la galerie, en face du jardin dans lequel s'était réunie une multitude immense dont on entendait les acclamations. Louis XVIII ayant fait signe qu'il voulait parler, un profond silence s'établit. « Mes enfants, » dit-il, « votre joie » centuple la mienne, il nous est né un enfant à tous... » Il sera un jour votre père, il vous aimera comme je » vous aime, comme tous les miens vous aiment. » Les acclamations redoublèrent.

Pendant toute la journée, la même foule se pressa devant l'appartement de la duchesse de Berry qui fit, dit-on, approcher son lit de la fenêtre et se souleva pour montrer son fils.

Des illuminations magnifiques, des distributions extraordinaires d'aumônes et de vivres, des danses, des farandoles, des chants populaires remplirent la soirée. Dans tous les théâtres, on entendit des cantates, des scènes allégoriques ou des couplets inspirés par l'événement du jour. L'Opéra et le Théâtre-Français réunis donnèrent une représentation d'*Athalie* avec les chœurs. On se plaisait à y trouver des allusions aux malheurs de la Révolution et aux espérances de l'avenir. « Le flambeau » de David vient d'être rallumé, » disait le *Moniteur* en rendant compte de cette représentation, « et un grand » peuple voit se rouvrir devant lui un avenir chargé des » plus nobles destinées. » Le *Constitutionnel*, feignant aussi de se joindre à l'expression de l'enthousiasme public, affectait de citer, comme ayant surtout excité les applaudissements des spectateurs, le passage d'*Athalie*

dans lequel le grand-prêtre prémunit le jeune Joas contre les entraînements de la toute-puissance et contre les séductions des flatteurs *qui ont égaré le plus sage des rois*.

On mit en liberté quelques détenus pour dettes en satisfaisant leurs créanciers; on délivra des livrets de la caisse d'épargne à des enfants nés le même jour que le duc de Bordeaux; on amnistia les déserteurs de l'armée et de la marine; on accorda des remises ou des commutations de peine à des condamnés. Il ne paraît pas, pourtant, qu'on ait gracié aucun de ceux sur qui pesaient encore les rigueurs de la réaction de 1815 et des années suivantes. Il est vrai que le nombre en était dès lors singulièrement réduit. Tout récemment, on venait de déclarer compris dans l'amnistie le général Clauzel, condamné à mort pour avoir, pendant les Cent-Jours, chassé de Bordeaux la duchesse d'Angoulême.

Les légions de la garde nationale donnèrent de nombreux banquets pour célébrer la naissance de l'héritier du trône, et les charbonniers, les forts et les dames de la halle, se réunirent dans des fêtes semblables dont la ville fit les frais. Les départements ne restèrent pas en arrière des démonstrations de Paris.

Il n'y avait rien dans tout cela qu'on ne voie et qu'on n'ait vu de tout temps dans des occasions semblables; mais ce qui est plus digne de remarque, c'est l'exaltation singulière qui respirait dans les innombrables adresses de félicitation arrivant de toutes parts aux Tuileries,

dans les poëmes, dans les écrits de tous genres inspirés par la journée du 29 septembre, dans les journaux de la droite surtout : l'ivresse des royalistes s'y exprimait parfois avec un emportement qui ressemblait à de la démence. Un de ces journaux comparait la duchesse de Berry à la vierge Marie et appelait son fils le *messie de la légitimité*. Un autre racontait que la duchesse de Berry, un peu avant ses couches, avait vu en songe saint Louis qui lui avait annoncé la naissance d'un prince, et que Monsieur ayant essayé de la préparer à ce que cet espoir fût déçu, elle lui avait répondu : *Mon père, saint Louis en sait là-dessus plus long que vous*. Un autre disait qu'il fallait être athée pour ne pas voir le doigt de Dieu dans cette naissance. On dénonçait à l'indignation publique ceux dont le *silence criminel et les coupables réticences décelaient les odieux sentiments*. On adjurait la royauté de ne pas laisser échapper cette occasion d'en finir avec la Révolution. On appelait le jeune prince l'*enfant du miracle*, comme si un miracle seul avait pu expliquer sa conservation au milieu des terribles épreuves que sa mère avait traversées. Le nonce, haranguant le Roi au nom du corps diplomatique, donna au duc de Bordeaux une autre qualification qui eut aussi beaucoup de succès et qui fut répétée au point de devenir en quelque sorte proverbiale. « Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de » regrets, » dit-il, « est aussi l'*enfant de l'Europe;* il » est le principe et le garant de la paix et du repos qui » doivent suivre tant d'agitations. »

Le langage des plus graves personnages se ressentait, on le voit, de l'effervescence du moment. Une polémique ridicule s'engagea dans les feuilles publiques, entre M. de Chateaubriand et M. Desèze, se disputant avec aigreur le rôle d'introducteur d'une députation des dames de la halle de Bordeaux chargées par leurs compagnes d'offrir un berceau au nouveau-né, et réclamant l'un et l'autre l'honneur d'avoir été préféré par elles.

Au milieu de cet élan qui semblait universel, un royaliste, M. Adrien de Calonne, conçut l'idée d'ouvrir une souscription dont le produit serait employé à acheter, pour le duc de Bordeaux, le château de Chambord, cette ancienne résidence de François I^er^, concédé sous le gouvernement impérial au prince de Wagram à des conditions assez onéreuses pour que ses héritiers eussent sollicité et obtenu la permission de le mettre en vente. Cette idée fut accueillie avec empressement. De toutes les parties du royaume, des municipalités, des corporations, de simples particuliers s'offrirent à souscrire. Il s'établit, à Paris, sous la présidence de l'archevêque, une commission composée de quatorze pairs de France, de dix-sept députés et de vingt-trois autres royalistes marquants, et un comité choisi dans cette commission fut chargé des détails de la perception et de l'emploi des fonds. Le comité soumit au ministre de l'intérieur un projet de règlement que le ministre fit approuver par le Roi.

Lorsqu'on pense à tout ce qui devait suivre à quelques

années de là ce moment d'enivrante espérance, à l'avenir réservé au royal enfant accueilli avec tant d'enthousiasme, on se sent pris d'une pitié mélancolique qui ne s'applique pas seulement à l'auguste famille destinée à donner encore de si tristes exemples des vicissitudes de la fortune, mais à la nation française, à la nature humaine tout entière, capables de tant d'illusions.

Ces illusions et la joie qui les faisaient naître n'étaient sans doute pas universelles. Pour les ennemis de la royauté bourbonienne, tout ce qui tendait à l'affermir était nécessairement un sujet de tristesse et de colère. Dans une partie de la société libérale, on voulait douter de la légitimité du duc de Bordeaux. On se racontait à l'oreille des anecdotes propres à accréditer le bruit d'une supposition frauduleuse. D'autres se disaient que la naissance d'un héritier ne suffit pas pour consolider un trône. Le poëte Béranger, dans une de ses chansons les plus célèbres et qu'on pourrait plutôt appeler une élégie, l'épître *d'un petit roi à un petit duc,* insinuait cette idée de manière à en dissimuler la hardiesse : le *petit roi*, c'est-à-dire l'ancien roi de Rome, félicitant le *petit duc*, c'est-à-dire le duc de Bordeaux, rappelait tristement que lui aussi, il avait, en naissant, reçu les hommages, les promesses de fidélité et de dévouement des mêmes hommes qui, maintenant, saluaient un nouveau berceau. Ceux même des libéraux dont l'hostilité était moins im-

placable, s'inquiétaient du surcroît de force morale que la naissance du duc de Bordeaux apportait au parti des royalistes purs. Enfin, parmi les hommes que leurs sentiments ou leurs intérêts attachaient de la manière la moins équivoque à la cause de la légitimité, il en était quelques-uns dont la sagacité entrevoyait une source de dangers là où la masse du public n'apercevait que des motifs de sécurité et de confiance. Ils craignaient que le parti royaliste, se croyant désormais sûr de l'avenir, n'en conçut une confiance exagérée qui l'entraînerait à de fatales imprudences, et que, d'un autre côté, le parti libéral, perdant définitivement l'espérance de voir arriver au trône la maison d'Orléans, plus sympathique à la France nouvelle, ne devînt plus violent, plus irréconciliable encore. Le général Pozzo et M. de Sémonville n'étaient pas étrangers à cette préoccupation. Un homme moins connu pour sa perspicacité, M. de Lally, écrivait dans le même sens à M. Decazes une lettre bien remarquable. Après avoir exprimé, avec son emphase ordinaire, la part qu'il prenait à la joie du Roi et de la famille royale, « Quand je vous disais, » ajoutait-il, » ... que j'ai joui, *surtout pour le Roi*, de cette naissance, » c'est que tous les jours je doute davantage si c'était là » la combinaison à souhaiter pour la France, pour la » monarchie, pour cette dynastie qui nous est si chère... » si ce qu'il y aurait eu de plus propice à ces grands » intérêts, de plus propre à fixer les idées, à consolider » la Charte, à dissiper les ombrages, à éteindre les haines,

» à forcer la conciliation, n'eût pas été la naissance d'une » princesse qu'on eût fiancée dès le berceau à ce prince » si admirablement élevé. L'allure que prennent les affaires donne lieu de craindre que de nouvelles discordes » ne sortent de ce berceau qui eût dû être l'arche d'alliance et le symbole de la réunion. » Il n'est pas besoin d'expliquer que le jeune prince auquel M. de Lally faisait allusion était le fils aîné du duc d'Orléans, le duc de Chartres, alors âgé de dix ans.

Ces prévisions de quelques esprits éclairés par l'étude du cœur humain et par l'expérience des révolutions, ne pouvaient s'étendre à la grande majorité des populations, à ces masses aveugles, toujours à la merci des circonstances, qu'on voit dans tous les temps passer d'un parti à l'autre au gré de leurs mobiles impressions, et qui, inclinant naguère, par ressentiment des excès de 1815, vers le libéralisme extrême alors en progrès, commençaient déjà, sous l'impression de l'effroi causé par l'assassinat du duc de Berry, par les troubles de juin et par la conspiration du 19 août, à se rapprocher du gouvernement et du parti monarchique en qui elles croyaient voir plus de résolution et de vigueur. Pour ces masses, l'événement du 29 septembre était comme un arrêt du ciel qui mettait fin à leurs incertitudes et leur révélait, non peut-être où était le droit, le vulgaire s'en soucie peu, mais où étaient la fortune, les chances d'avenir. C'était, jusqu'à un certain point, quelque chose d'analogue à ce qu'on avait vu pendant les premiers mois de la Restauration, mais,

comme alors, ces dispositions heureuses à une réconciliation des opinions devaient rencontrer un obstacle dans les exagérations, dans l'imprudente confiance, dans les exigences des ultra-royalistes. Lorsque ce parti se rappelait le degré de faiblesse et d'anéantissement où il s'était trouvé moins d'un an auparavant, lorsqu'il mesurait tout le terrain qu'il venait de regagner par des causes bien étrangères, il est vrai, à sa puissance réelle, mais sur lesquelles il devait nécessairement se faire illusion, lorsqu'il calculait les forces nouvelles que les prochaines élections, dans les conditions où on allait y procéder, ne pouvaient manquer de lui apporter, il était difficile que les hommes passionnés dont il se composait ne crussent pas encore une fois que leurs opinions étaient celles de la France presque entière, contrariées seulement par de fâcheux malentendus et par les fautes du pouvoir. Aussi se montraient-ils peu tolérants pour tout ce qui leur semblait accuser des tendances tant soit peu différentes.

On en vit un exemple remarquable à l'occasion d'un incident qui les obligeait à reconnaître que certains souvenirs de la Révolution conservaient encore de la puissance. Les rangs des généraux de la République et de l'Empire commençaient à s'éclaircir. Après Augereau et Masséna, deux autres maréchaux, deux vétérans illustres et populaires, Kellermann et Lefebvre, venaient de mourir presque au même moment. Lefebvre avait déterminé lui-même l'emplacement de son tombeau auprès de celui de Masséna. Kellermann, le doyen de l'armée, avait exprimé

le désir que son cœur fût inhumé sur le territoire de la commune de Valmy, théâtre du combat par lequel, ouvrant la longue liste des victoires de la Révolution, il avait, le jour même de la proclamation de la République, repoussé l'invasion étrangère. Près de deux mois avant sa mort, il avait écrit au maire de Valmy pour le prier de lui acheter à cet effet un petit terrain où il pût reposer, disait-il, au milieu de ses frères d'armes, morts dans la glorieuse journée du 20 septembre 1792. Lorsque le fils du maréchal, le général Kellermann, chargé par son père de veiller à l'exécution de ses dernières volontés et de porter son cœur à Valmy, se présenta dans ce village pour le déposer dans l'église en attendant la construction d'un obélisque sur le lieu choisi pour la sépulture, il y fut reçu par une nombreuse population à laquelle s'étaient mêlés les habitants de Sainte-Menehould et des villages voisins, les officiers municipaux et les curés en tête. Le curé de Valmy lui adressa une harangue dans laquelle, exprimant la reconnaissance de ses paroissiens pour la disposition prise par le maréchal, il dit que tous prétendaient à l'honneur de posséder dans leur champ le cœur du guerrier qui les avait préservés du joug humiliant de l'étranger. Ce même curé, revêtu de ses ornements sacerdotaux, reçut à la porte de l'église le noble dépôt qu'on venait lui confier. On alla ensuite chercher sur le champ de bataille l'emplacement convenable pour l'obélisque et pour la sépulture, et le propriétaire refusa d'en accepter le prix, tous les habitants étant convenus d'avance d'in-

demniser celui sur qui tomberait cette charge. Cette inscription fut mise sur le monument : « Ici sont morts » glorieusement les braves qui ont sauvé la France au » 20 septembre 1792. Un soldat qui avait l'honneur de » les commander dans cette mémorable journée, le ma» réchal Kellermann, duc de Valmy, dictant, après vingt» huit ans, sa dernière volonté, a voulu que son cœur » fût placé au milieu d'eux. »

Les hommages rendus à Kellermann par la population et les autorités de Valmy et des cantons voisins, peuvent paraître aujourd'hui une chose simple et naturelle ; nous ne voyons dans la journée de Valmy que le signal de l'expulsion des étrangers qui avaient envahi le territoire français, que le prélude de vingt années de victoires immortelles. Mais, en 1820, la France était gouvernée par une famille à qui cette journée rappelait de tout autres souvenirs, puisqu'elle avait eu pour premier résultat de consolider la révolution du 10 août et de rendre possible le 21 janvier ; Louis XVIII et son frère se souvenaient d'avoir fait partie, avec leurs compagnons d'exil, de l'armée vaincue par Kellermann. Il est facile de comprendre combien de semblables commémorations devaient blesser des susceptibilités légitimes à plusieurs égards, et le gouvernement du roi faisait preuve d'une grande abnégation, d'une véritable élévation de sentiments en s'abstenant d'y mettre obstacle, en laissant même le *Moniteur* en rendre compte dans un récit plein d'un enthousiasme déclamatoire. Les royalistes en témoignèrent un vif méconte-

ment et plus tard, lorsqu'ils se crurent assez forts pour ne plus user, envers le ministère du duc de Richelieu, des ménagements auxquels les circonstances les obligeaient encore à cette époque, ce fut un des griefs qu'ils firent valoir contre lui.

Le lendemain même de la naissance du duc de Bordeaux, le Roi avait signé une ordonnance qui avait une importance beaucoup plus grande qu'on ne pourrait se le figurer aujourd'hui, parce qu'elle constituait une nouvelle victoire remportée par les idées de la société moderne sur celles de l'ancien régime. Suivant l'antique usage, le Roi ne nommait de chevaliers de ses ordres qu'après avoir lui-même été sacré : aussi Louis XVIII s'était-il abstenu jusqu'alors de les conférer à aucun de ses sujets, à l'unique exception du duc de Richelieu. Le progrès de ses infirmités ne lui permettant plus maintenant de se soumettre aux cérémonies fatigantes du sacre, il se décida à faire une promotion générale, et bien qu'autrefois l'ordre du Saint-Esprit, pour lequel on exigeait des preuves de noblesse, fût exclusivement réservé aux grands seigneurs et aux gens de qualité, il y appela, avec les personnages les plus éminents de la Cour, un bon nombre d'hommes sortis de la bourgeoisie, ou même des classes populaires, qui s'étaient fait un nom glorieux ou considérable soit dans l'armée, soit même dans des carrières auxquelles jusqu'alors ce genre de distinction n'avait jamais été accordé. Sur la liste des élus, qui étaient au nombre de trente-cinq, on voyait à côté des noms des

cardinaux de la Luzerne et de Bausset, de l'abbé de Montesquiou, du prince de Talleyrand, des ducs de Luxembourg, de Gramont, de Laval Montmorency, de Duras, de Mouchy, de La Châtre, du comte de Blacas, du marquis de La Tour Maubourg, du maréchal de Viomesnil, ceux des maréchaux Moncey, Victor, Macdonald, Oudinot, Marmont, Suchet, de Beurnonville, du duc Decazes, du général Dessoles, de MM. Lainé, de Serre et Pasquier. Même après tant de concessions faites à l'esprit d'égalité dans des matières bien plus sérieuses, celle-ci, faite sur le terrain même de la faveur et de l'esprit de cour, avait un caractère particulier qui complétait et confirmait en quelque sorte toutes les autres, qui semblait proclamer que, désormais, il n'y avait plus en France d'abri pour l'inégalité, de distinction à laquelle le mérite ne pût parvenir.

En ce moment même, il se préparait une autre mesure dont la pensée était la même, quoique moins évidente. Nous avons vu que le duc de Richelieu, d'accord en cela avec M. Decazes, avait depuis longtemps conçu le projet d'abaisser les barrières qui, réservant à un petit nombre de familles de la vieille aristocratie les hautes charges de la cour, en excluaient tout le reste de la nation. Nous avons vu aussi que les invincibles préjugés de Louis XVIII avaient déjoué tous les efforts de ces deux ministres. M. de Richelieu essaya d'arriver au but par un autre moyen, c'est-à-dire en laissant aux anciens privilégiés des charges qui constituaient toute leur importance, d'en créer

de nouvelles moins considérables que les premières, mais considérables encore, donnant aussi accès auprès de la personne royale, et auxquelles pourraient prétendre les hommes parvenus, dans les diverses carrières publiques, à une position élevée, aussi bien que les gentilshommes de province, les riches propriétaires fonciers, dont la royauté, depuis Louis XIV, avait eu le tort de trop s'isoler. Louis XVIII s'étant prêté à cette combinaison, on publia une ordonnance royale datée du 1er novembre, dans laquelle il était dit que le Roi se proposait de *donner à la maison civile une organisation qui la mît en rapport avec l'état politique du pays, de faire disparaître la confusion que le temps avait introduite dans l'ordre hiérarchique des diverses charges et emplois, et de donner à la fois plus d'éclat à la cour, plus de régularité au service de sa maison, en appelant un plus grand nombre de ses sujets auprès de sa personne.* Cette ordonnance déterminait les divers services de la maison civile, en réglait les détails et partageait en quatre classes ceux qui en faisaient partie. La première, celle des grands-officiers de la couronne, ne comprenait que le grand-aumônier, le grand-maître, le grand-chambellan et le grand-écuyer. La seconde, celle des grands-officiers de la maison, se composait du grand-veneur, du grand-maître des cérémonies, du premier aumônier, du premier maître-d'hôtel et des quatre premiers gentilshommes de la chambre. Venaient ensuite les premiers officiers de la maison et les simples officiers dont je n'entreprendrai pas la longue énuméra-

tion. Un certain nombre de charges qui ne représentaient plus rien ou dont les dénominations étaient devenues presque ridicules, furent supprimées ou transformées. On créa une classe nouvelle de trente-deux gentilshommes de la chambre auxquels on adjoignit successivement un nombre illimité de gentilshommes honoraires et parmi lesquels figuraient des hommes distingués sortis de toutes les carrières civiles et militaires. Plusieurs généraux de l'Empire furent nommés écuyers cavalcadours. Un des aides de camp favoris de Napoléon, le général Rapp, fut appelé à une des charges les plus éminentes de nouvelle création, celle de premier chambellan maître de la garde-robe. C'étaient là de grandes innovations, et les journaux du gouvernement étaient fondés à dire qu'une réorganisation faite sur de telles bases répondait à l'esprit des temps nouveaux. Cependant, les influences de cour et de favoritisme ne permirent pas l'entier accomplissement de la pensée si sage et si politique du président du conseil, et ce fut encore aux émigrés, aux parents, aux protégés des courtisans, que furent accordées la plupart des places nouvellement créées. La haute noblesse n'en sut pas moins très-maugré à M. de Richelieu d'une mesure qu'elle regardait comme contraire à ses intérêts, et la malveillance qu'elle lui portait s'en accrut.

Comme la charge de grand-maître de la garde-robe n'était pas conservée dans cette réorganisation, M. de Blacas, qui en était le titulaire, en fut dédommagé par celle

de premier gentilhomme de la chambre qu'avait eue M. de Richelieu avant d'être nommé grand-veneur.

La même ordonnance qui contenait les dispositions dont je viens de donner l'analyse, réglait aussi les attributions du ministère de la maison du Roi. Elles consistaient, entre autres choses, dans l'administration générale des revenus de la couronne, celle des domaines, bâtiments, parcs et jardins qui leur étaient assignés, celle des musées et manufactures royales, la formation du budget général de ses dépenses, la présentation à toutes les places et charges autres que celles dont la nomination, aux termes des règlements, devait être proposée par les grands-officiers de la couronne, enfin, les règlements à faire sur toutes les parties du service. Tout cela était établi de manière à concilier, autant que possible, avec l'autorité ministérielle, les anciens droits et prérogatives des titulaires des grandes charges.

Ce ministère n'avait pas été occupé depuis la retraite de M. de Blacas, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans, et un simple intendant. M. de Pradel, en avait jusqu'alors rempli les fonctions. Une autre ordonnance, de la même date que la précédente, y appela le général de Lauriston, qui se trouvait en ce moment à Brest où on l'avait envoyé avec des pouvoirs extraordinaires après les désordres qui avaient troublé cette ville. M. de Lauriston avait inspiré une grande confiance au duc de Richelieu, qui faisait cas de sa capacité et se croyait assuré de trouver en lui un auxiliaire de sa politique sage et conciliante.

M. de Pradel reçut, en dédommagement de la position qu'il perdait, la dignité de ministre d'État.

Le nombre des ministres qui, l'année précédente, n'était que de six, se trouvait porté à huit. Il n'avait jamais été aussi considérable depuis la Restauration. M. de Richelieu n'avait pas cessé de regretter l'impossibilité où il s'était trouvé de décider M. Lainé à accepter un portefeuille. Dans son désir de l'associer au gouvernement, il venait de lui faire conférer la présidence de la commission de l'instruction publique ; mais M. Lainé, qui était alors à Bordeaux et qu'on n'avait pas consulté sur cette nomination, refusa de l'accepter. Les plus vives instances furent mises en œuvre pour triompher de ce refus.

En attendant la solution de cette question personnelle, une ordonnance du 4 novembre donna à l'enseignement public une organisation nouvelle qui mettait fin jusqu'à un certain point à l'état provisoire dans lequel elle se trouvait depuis 1815. Le but de l'ordonnance, tel que le définissait le préambule, était d'établir sur des bases fixes la direction et l'administration du corps enseignant, de préparer ainsi son organisation définitive et de témoigner aux membres de la commission la satisfaction que le Roi éprouvait de leurs services. A cet effet, la commission devait prendre le titre de conseil royal. L'instruction et le rapport des affaires étaient répartis entre ses membres. Le président avait voix prépondérante en cas de partage ; il correspondait seul avec le gouvernement et lui transmettait les demandes et les déclarations du con-

seil. Les diplômes des grades universitaires étaient signés par lui, par le chancelier et par le secrétaire-général. Il signait aussi les ordonnances de paiement, les arrêtés, les actes de nomination. Les dépêches préparées par les divers membres du conseil pour les branches du service qui leur étaient confiées recevaient également sa signature avec celle du conseiller qui les avait rédigées et d'un de ses collègues. Pour toutes les nominations, à l'exception de celles qui résultaient d'un concours et de celles des maîtres d'étude, les conseillers, chacun dans son département, présentaient au président une liste de candidats. Sur cette liste, il en prenait deux entre lesquels le conseil était tenu de choisir. Un des conseillers, sous le titre de chancelier, était chargé des affaires du sceau, de l'instruction et du rapport de celles qui avaient trait aux facultés et aux écoles spéciales, la faculté de théologie exceptée, un autre des fonctions de trésorier, un troisième de ce qui concernait les colléges royaux et communaux, un quatrième des facultés de théologie catholique et des institutions, pensionnats et écoles *latines* des départements, comme aussi de ce qui concernait les aumôniers des colléges royaux ; un cinquième remplissait les fonctions de recteur de l'académie de Paris et avait la surveillance de l'école normale; un sixième, investi des attributions du ministère public, était en même temps préposé aux écoles primaires; le septième, enfin, avait le contrôle de la comptabilité des colléges. A l'avenir, les conseillers devaient être

nommés par le Roi, chacun sur une liste de trois candidats désignés par le conseil lui-même et pris parmi les inspecteurs-généraux et les recteurs. Le conseil reprenait le rang et le costume qu'avait eus sous l'Empire le conseil de l'Université.

A mesure que l'état des finances s'améliorait, on revenait peu à peu, dans toutes les parties du service public, sur les suppressions et les réductions excessives auxquelles il avait fallu se résigner après les Cent-Jours. La direction générale des forêts avait été supprimée en 1816 et réunie à celle de l'enregistrement; elle fut à peu près rétablie, en ce sens que trois administrateurs et un secrétaire-général furent chargés de diriger, sous le ministre des finances, cette branche de l'administration à laquelle on s'abstint, pour le moment, de donner un chef spécial.

J'ai parlé de la nouvelle organisation de l'armée que préparait le ministre de la guerre. Le 1er novembre, le *Moniteur* publia une ordonnance royale du 23 octobre qui en posait les bases, avec un rapport au Roi qui expliquait la nature et les motifs de cette réforme. Elle consistait dans l'abandon du système des légions d'infanterie formées par département et dans le retour à celui des régiments composés de soldats pris indistinctement dans toutes les parties de la France. Le ministre, tout en reconnaissant, peut-être par courtoisie pour son prédécesseur, que le système des légions avait été une conséquence à peu près forcée des circonstances qui avaient

présidé à la formation de l'armée après les Cent-Jours, établissait qu'il présentait de graves inconvénients auxquels il était urgent de remédier. L'inégalité de la taille et des forces des jeunes soldats tirés des diverses contrées du royaume produisait, disait-il, ce résultat, que plusieurs légions se composaient presque exclusivement d'hommes de choix capables de supporter facilement les fatigues de la guerre tandis que d'autres en étaient totalement dépourvues. Dans certaines légions, on manquait de sujets capables d'exercer les emplois de sous-officiers, et d'autres en contenaient un nombre excessif auxquels, par conséquent, elles n'offraient pas assez de chances d'avancement pour les retenir au service. La différence du langage, celle des habitudes physiques et morales, isolaient trop les uns des autres les corps actuels d'infanterie et pouvaient nuire à la bonne harmonie. Un tel état de choses tendait à créer des corps provinciaux, et non pas une armée homogène et nationale. A la guerre, dans une expédition lointaine, un événement malheureux pouvait peser plus gravement sur la population militaire de quelques départements et rendre temporairement difficile la réorganisation complète de leurs contingents. Au point de vue de la dépense, le système légionnaire obligeait d'ailleurs à entretenir des états-majors que n'exigeait pas un système plus simple. On pouvait citer des corps qui avaient un état-major de légion et qui se composaient d'un seul bataillon, d'autres dont les bataillons comptaient au plus 250 hommes et n'atteindraient

jamais leur complet tant que les faibles départements qu leur étaient affectés concourraient seuls à leur recrutement. C'était ainsi que les 94 légions existantes avaient besoin de plus de 7,000 officiers, sans compter ceux des compagnies non encore créées d'artillerie et d'éclaireurs à cheval qui devaient être attachées à chaque légion. De plus, l'appel sous les drapeaux des jennes soldats donnait lieu à des frais considérables, parce qu'il fallait les diriger sur la légion de leur département, souvent placée à une grande distance, tandis qu'en revenant à la formation par régiments il serait aisé de les répartir entre les corps stationnés non loin de leur domicile. Le ministre proposait donc d'arrêter en principe que l'arme de l'infanterie serait composée à l'avenir, au lieu de 94 légions, de 80 régiments, dont 60 de ligne et 20 d'infanterie légère, tous à trois bataillons, ce qui faisait en tout 240 bataillons ; mais, comme la plus stricte économie était encore nécessaire, il proposait aussi de ne former pour le moment que 200 bataillons répartis de manière à ce que les 40 premiers régiments de ligne eussent trois bataillons et les autres deux seulement. Le complet des compagnies était fixé à 80 hommes, ce qui portait la force des 200 bataillons à 157,000 hommes. Mais, les besoins du service en temps de paix n'exigeant pas une force aussi considérable, on pourrait laisser une partie des soldats en congé dans leurs foyers. Les cadres de remplacement créés, en 1817, à la suite des légions, étaient supprimés, et les officiers qui en faisaient partie, n'ayant plus un

droit exclusif aux emplois dévolus à la non-activité, conservaient néanmoins leur traitement actuel. La solde de congé illimité était également accordée aux officiers qui allaient se trouver sans emploi par suite de la refonte des légions en régiments, en attendant qu'ils fussent rappelés à une destination active ou admis à la retraite. Le ministre, en finissant, faisait remarquer que les cadres créés par le nouveau système devant toujours être complets en officiers et sous-officiers, il serait facile de porter en peu de temps les compagnies de 80 à 100 hommes, et qu'au moyen de cet accroissement les 240 bataillons, en y joignant le régiments de la garde et les corps étrangers, présenteraient un effectif de plus de 250,000 hommes, offrant toutes les garanties désirables pour le maintien de la dignité de la couronne et de l'indépendance nationale.

L'ordonnance reproduisait, avec les détails d'exécution, les dispositions énumérées dans le rapport. Indépendamment des motifs allégués par le ministre, cette mesure avait, pour le moment, un avantage qui ne contribua pas peu à la faire adopter : la décomposition des légions en régiments, et les mutations, les suppressions d'emplois qu'elle entraînait, fournissaient une occasion toute naturelle d'éliminer certains officiers hostiles ou suspects. Cette réorganisation, qui ne pouvait manquer de faire beaucoup de mécontents, s'opéra pourtant sans secousses, mais non pas sans exciter de vives plaintes.

On décida encore que l'infanterie, à laquelle on avait

rendu, depuis 1815, l'habit blanc qu'elle avait porté jadis, reprendrait l'habit bleu, celui des temps de la République et de l'Empire.

Quelle que fût l'importance de plusieurs de ces réformes administratives et militaires, elles n'étaient pour le gouvernement que l'objet d'une préoccupation secondaire. C'était vers les prochaines élections que se portait surtout sa pensée. J'ai dit les dissentiments qui s'étaient élevés sur la question de savoir si la Chambre serait dissoute, en sorte qu'on eût à la renouveler tout entière, ou si l'on se bornerait à convoquer les colléges d'arrondissement du cinquième dont les pouvoirs étaient expirés, avec la totalité des colléges de département qui avaient à élire pour la première fois leurs représentants. La plupart des ministres, M. de Serre, M. Pasquier, M. Roy, M. Portal, M. Siméon, et aussi le sous-secrétaire d'État de la justice, M. Portalis, étaient d'avis de procéder au renouvellement intégral et de donner ainsi à toutes les sections de la Chambre une origine commune ; ils pensaient que, dans l'état des choses, dans la disposition des esprits, les chances étaient favorables et qu'il ne fallait pas les laisser échapper ; mais ce sentiment n'était pas celui de M. de Villèle, de M. Corbière, de M. Lainé que, comme nous l'avons vu, on avait cru devoir consulter. Les deux premiers, croyant apparemment que le terrain n'était pas suffisamment préparé en faveur de leurs amis politiques, s'efforçaient, dans leur correspondance avec le duc de Richelieu, de le détourner

d'une mesure qu'ils lui présentaient comme inopportune et téméraire. Quant à M. Lainé, pour qui le souvenir de la dissolution du 5 septembre brisant une majorité royaliste et frayant la voie au parti révolutionnaire était une sorte de remords, son esprit mobile et inconséquent s'effrayait à la pensée d'une dissolution nouvelle, bien que les circonstances ne fussent certainement pas les mêmes ou, pour mieux dire, qu'elles fussent absolument différentes. M. de Richelieu, toujours enclin à s'alarmer et qui, malgré tant de symptômes favorables, était loin d'avoir une confiance absolue dans le résultat de l'expérience électorale que l'on allait tenter, était naturellement disposé à la renfermer dans des limites qui en atténuassent le péril. M. de Serre, en se ralliant à cette opinion qu'il avait d'abord combattue, contribua puissamment à la faire prévaloir. L'espèce d'évolution qui le rapprochait de la droite s'était beaucoup accélérée dans ces derniers temps. Il était très-irrité contre la gauche et contre ses anciens amis les doctrinaires, et, avec le sentiment profond de son amour sincère pour la liberté, de tout ce qu'il avait fait pour elle, il ne voyait, dans les procédés de l'opposition à son égard, qu'une odieuse ingratitude. Il se plaignait de n'avoir pas été compris ni soutenu, de n'avoir rencontré personne, excepté le duc de Broglie, qui aimât la liberté pour elle-même, qui sût lui faire le sacrifice de sa vanité. Suivant lui, c'était par la vanité que la France s'était perdue; l'amour de l'égalité absolue n'était autre chose que le jacobinisme pur; il

était impossible de fonder la liberté sans une aristocratie, cela ne s'était jamais vu dans le monde, et comme on lui faisait l'objection que cette aristocratie n'existait plus en France, il répondait qu'il fallait la refaire, en soigner les germes, que c'était la condition du salut. Le pays, disait-il encore, n'entend ni ne veut la liberté; ce qu'il en comprend, c'est son utilité pour défendre quelques intérêts privés; il a pour elle un *amour mercenaire*, il ne l'aime pas parce qu'elle élève l'âme, mais comme une défense contre ce qu'il craint. M. de Serre ajoutait que, dans une telle situation, ce qu'il fallait avant tout, c'était sauver la dynastie, qu'il n'admettait pas la possibilité d'un autre gouvernement, qu'en certains moments il est nécessaire de donner la préférence à l'ordre, dans l'intérêt même de la liberté, que le triomphe des ultra-royalistes n'était sans doute pas plus désirable qu'il n'était probable, que tout s'y opposait, mais qu'on ne pouvait pas opprimer et mettre hors de tout emploi les hommes qui avaient été et étaient encore à la tête du pays, qui conservaient le dépôt de la délicatesse et de l'élégance sociales. Telles étaient ses dispositions vers la fin de la session, et ce qui s'était passé depuis ne les avait pas modifiées. Il revenait en ce moment des eaux du Mont-Dore où les médecins l'avaient envoyé pour raffermir sa santé ébranlée. Il y avait rencontré M. de Montlosier, ce dernier représentant du vieil esprit d'indépendance aristocratique et féodale, si différent de l'esprit de cour qui l'avait remplacé sous Louis XIV, aussi antipathique aux idées modernes, mais plus capable

peut-être d'en comprendre la force et la nature, et plus propre par conséquent à agir sur la vive et puissante imagination d'un homme tel que M. de Serre en lui présentant certains points de vue élevés que son peu de connaissance de l'histoire ne lui avait pas encore suggérés. Dans les conversations qu'ils eurent ensemble, le vieux constituant acheva de persuader à l'homme qui, naguère, était le plus libéral des doctrinaires, qu'il devait se rallier aux royalistes de toutes les nuances pour sauver le trône et restaurer l'aristocratie.

M. de Richelieu et M. de Serre étant incontestablement, à des titres différents, les membres les plus considérables du ministère, et leur opposition à la dissolution de la Chambre étant d'ailleurs conforme au sentiment des chefs de la droite, M. Pasquier, M. Roy, et les autres partisans de cette dissolution durent céder.

Ce qui put contribuer à fixer dans ce sens l'opinion longtemps incertaine du gouvernement, c'est que, si le parti ministériel et le parti royaliste étaient divisés à cet égard, l'opposition de gauche était unanime pour demander le renouvellement intégral de l'assemblée élective. Dominée par le souvenir des élections des années précédentes, elle se croyait sûre de l'emporter encore dans l'immense majorité des colléges d'arrondissement. M. Benjamin Constant publia sous ce titre, *De la dissolution de la chambre des députés*, une brochure où il disait que, même avec la loi électorale qui venait d'être votée, les amis du gouvernement représentatif avaient

encore les moyens de le sauver, malgré tous les efforts auxquels se livraient les ministres et leurs alliés pour fausser les élections.

Cet écrit, qui tendait aussi à défendre l'opinion libérale contre les imputations de complicité dans le complot militaire, produisit une assez vive sensation ; mais une brochure ou plutôt un livre que M. Guizot fit paraître à la même époque remua bien autrement les esprits. Il était intitulé : *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel.* La pensée qui en était pour ainsi dire le fondement, c'était que la France était partagée en deux nations inconciliables, celles de l'ancien et du nouveau régime, celle du privilége et celle du droit; que la première, définitivement vaincue en 1789, n'avait plus d'avenir possible, et que le devoir du gouvernement était de se placer à la tête de la Révolution contre la Contre-révolution, comme il l'avait fait, avec plus ou moins d'habileté et d'énergie, jusqu'à l'avénement du ministère actuel, mais comme ce ministère avait malheureusement cessé de le faire. M. Guizot attaquait vivement la cour « qui, » disait-il, « n'est et ne peut être » que la maison personnelle du monarque et de sa fa- » mille, ou un foyer d'intrigues au profit de la Contre-ré- » volution. » Se plaçant entre les adorateurs du droit divin et ceux de la souveraineté du peuple, il déclarait que, quant à lui, il croyait « à la souveraineté de la raison, de la jus- » tice, du droit. » Il reprochait d'ailleurs à la gauche d'avoir, dans plusieurs circonstances, et notamment dans la ques-

tion des régicides, méconnu d'augustes convenances et des sentiments légitimes. Il blâmait la révolution militaire qui venait d'éclater à Naples, révolution d'un dangereux exemple et qu'il ne trouvait pas assez justifiée. Des considérations, des détails curieux sur l'histoire des dernières années, des portraits tracés avec beaucoup d'habileté et de finesse, rendaient très-piquante la lecture de ce livre écrit avec une grande vigueur de talent. La forme tranchante que l'auteur y donnait à l'expression de ses idées ne pouvait que les rendre plus blessantes pour ceux dont elles contrariaient la politique ou les principes. « En donnant la charte à la France, » disait-il, » le Roi » adopta la Révolution. Adopter la Révolution, c'était » se porter l'allié de ses amis, l'adversaire de ses ennemis.... La Révolution a été une guerre.... Depuis » plus de treize siècles, le peuple vaincu luttait pour secouer le joug du peuple vainqueur. Notre histoire est » l'histoire de cette lutte. De nos jours, une bataille décisive a été livrée. Elle s'appelle la Révolution. » Voyant, dans cette bataille, la revanche du peuple vaincu contre le vainqueur, des opprimés contre les oppresseurs, du tiers-état contre la noblesse et le clergé, M. Guizot prétendait expliquer par là les vérités et les erreurs, les vertus et les crimes de la Révolution dont il approuvait les principes et la tendance générale, tout en condamnant un grand nombre de ses actes.

Il y avait certes beaucoup à dire contre de telles théo-

ries qui, rattachant les luttes de la Révolution et de la Restauration à celles des Francs contre les Romains et les Gaulois, ne tendaient à rien moins qu'à déclarer toute réconciliation impossible entre les partis et imposaient à la royauté l'obligation de se mettre à la tête de ses anciens ennemis pour accabler ses anciens amis, ses alliés naturels. On ne peut donc être surpris de l'ardente polémique qui s'engagea sur le livre de M. Guizot. La gauche, bien qu'elle y fût peu ménagée, accueillit avec empressement le puissant auxiliaire qui lui arrivait, qui, d'un seul coup, disait-elle, avait réparé ses fautes et qui avait dit le dernier mot de la situation. L'irritation du parti ministériel et du parti ultra-royaliste était aussi facile à concevoir que la satisfaction de la gauche ; mais, tandis que le *Moniteur* se bornait à reproduire quelques passages d'une brochure qui, affectant de placer sur la même ligne M. Guizot et M. Benjamin Constant, les réfutait l'un par l'autre sur le ton de l'ironie, les écrivains de la droite se livraient aux plus incroyables emportements. Ils ne se contentaient pas de déclarer que M. Guizot avait passé dans les rangs des purs révolutionnaires, que sa position était désormais fixée, que lorsqu'on est descendu aussi bas, le retour est impossible, de l'accuser de provoquer, par ses attaques contre la cour, le renouvellement du 6 octobre, du 20 juin, du 10 août; M. de Bonald, dépassant ces agressions violentes du *Journal des Débats* et de la *Quotidienne*, disait, dans le *Défenseur*, que les opi-

nions énoncées par M. Guizot avaient une singulière ressemblance avec les monstrueuses doctrines professées par Louvel devant la Cour des pairs.

Un écrit de M. Fiévée, l'*Examen des discussions relatives à la loi des élections,* n'irrita guère moins les royalistes que celui de M. Guizot. Rappelant la faute qu'avaient faite les libéraux en 1817 en votant la loi électorale qui sacrifiait complétement la grande propriété, il reprochait aux royalistes d'avoir voulu à leur tour, en 1820, immoler la propriété moyenne au profit de la grande, ce qui eût été organiser la guerre civile, et il félicitait M. de Serre d'avoir agi en homme d'État en faisant adopter une loi qui, sans être complétement bonne, avait l'avantage de déjouer ce projet. Il exprimait la conviction que les libéraux n'étaient pas aussi complétement battus ni les royalistes aussi triomphants qu'ils en avaient l'air. Par cet écrit, rempli de vues neuves, hardies, et qui attestait une grande connaissance des hommes et des choses, M. Fiévée se rapprochait évidemment des libéraux et s'éloignait de plus en plus du parti dont il avait longtemps été l'oracle.

Il serait trop long d'analyser d'autres brochures plus ou moins remarquables qui furent publiées alors par M. Stanislas de Girardin, par M. Jay, par M. de Kératry, par M. de Saint-Simon, par M. de Vaublanc, l'ancien ministre de l'intérieur. Je dirai seulement que celle de M. de Saint-Simon, adressée au Roi, l'engageait à s'unir aux industriels et aux savants pour délivrer la

France du quadruple fléau des *frelons* qui la dévoraient, les nobles, les prêtres, les légistes, les métaphysiciens, et à placer le gouvernement dans un conseil composé de quatre cultivateurs, de deux négociants, de deux fabricants, de deux banquiers, de deux physiciens, de trois chimistes et de trois physiologistes, sous la haute direction du ministre des finances. C'était, suivant M. de Saint-Simon, le vrai moyen de terminer la Révolution. La brochure de M. de Vaublanc était une violente déclamation contre les hommes des centres. Les autres se renfermaient dans le cercle de la politique du libéralisme.

Ce qui explique le grand nombre de pamphlets qu'on vit alors émaner de ce parti, c'est que la censure ne lui laissait pas, comme à ses adversaires, la faculté de dire toute sa pensée dans les journaux. La partialité était poussée si loin, que M. de Sainte-Aulaire ayant fait paraître, dans l'intérêt de son gendre, M. Decazes, une réfutation d'un Mémoire publié au nom du général Donnadieu, qui rejetait sur ce ministre la responsabilité de toutes les violences commises par suite de la conspiration de Grenoble, la censure permit à peine aux journaux libéraux d'annoncer cette réfutation et leur défendit de la commenter, tout en laissant les journaux royalistes la combattre en termes injurieux pour son auteur.

Les tribunaux ne se montraient pas beaucoup plus équitables. Le *Drapeau blanc* pouvait poursuivre impunément le cours de ses grossières personnalités contre tous ceux qui ne partageaient pas ses fureurs, mais les

royalistes qui se disaient diffamés par les libéraux obtenaient facilement justice. M. Rey, de Grenoble, pour avoir publié le Mémoire dans lequel, au nom des parents des victimes si cruellement immolées en 1816, après l'insurrection du Dauphiné, il avait demandé au conseil d'État l'autorisation de poursuivre les auteurs de ces excès, était condamné, sur la plainte du général Donnadieu, à dix-huit mois de prison, à 3,000 francs d'amende et à 10,000 de dommages-intérêts envers ce général. Cet arrêt ne fut rendu que par défaut, l'accusé étant alors en fuite à cause des poursuites dirigées contre lui à l'occasion de la conspiration militaire du 19 août. Un journal de Bordeaux, qui avait parlé avec sévérité de la municipalité bordelaise, se plaçant, au mois de mars 1814, sous la protection de l'armée anglaise pour proclamer les Bourbons, encourut une pénalité analogue, bien que moins rigoureuse.

L'auteur d'une brochure intitulée *Prenez-y garde*, fut condamné par la cour d'assises de la Seine à quatre ans de prison et à 4,000 d'amende, comme ayant commis les délits d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi et de provocation à un changement de dynastie. Il en fut de même de l'auteur d'un autre écrit dont le titre était significatif : *Le despotisme en état de siége ou la royauté sans partage.*

Une ordonnance royale du 11 octobre avait convoqué pour le 4 novembre les colléges électoraux d'arrondissement appartenant à la quatrième série, et pour

le 13, ceux de tous les grands colléges ou colléges de département. Elle indiquait, en se référant aux lois en vigueur, toutes les formes exigées pour la validité des opérations électorales, ce qui en faisait une espèce de code sur la matière.

Une autre ordonnance du lendemain nomma les présidents des colléges qui allaient se réunir. Leur choix eût suffi pour indiquer le grand changement qui s'était opéré, depuis l'année précédente, dans la position du gouvernement. On n'y voyait pas figurer un seul homme du centre gauche, mais les ultra-royalistes y étaient mêlés, dans une très-forte proportion, aux membres du centre droit. On remarquait parmi eux M. de Villèle, M. de Marcellus, le marquis de Talaru, le duc de Doudeauville, le vicomte de Montmorency et plusieurs évêques. Monsieur éprouva quelque mécontentement de ne pas trouver sur cette liste le nom de M. de La Bourdonnaye ! Dans le parti modéré, au contraire, bien des gens pensaient que, par de tels choix, on faisait à la droite des concessions exagérées et dangereuses. M. Pasquier, écrivant à M. Decazes, essayait de les justifier par la nécessité, et il ajoutait que, d'ailleurs, les royalistes étaient bien changés depuis 1815, qu'il était devenu bien plus facile de les conduire. C'était se faire, sur la plupart d'entre eux, une grande illusion.

Dès lors, quelques-uns des plus ardents ne dissimulaient pas de quels sentiments hostiles ils étaient animés contre le cabinet et son système. Quinze jours avant l'é-

poque fixée pour les élections, l'enfant perdu du parti, le trop fameux Martainville, publia dans ce sens un pamphlet vraiment incendiaire qu'il intitula la *Bombe royaliste*. « Royalistes, » y disait-il, « on vous trompe encore, » on a toujours voulu vous tromper, on vous hait, on » vous redoute autant que jamais... La confiance, ce » noble défaut des cœurs droits et généreux, causerait » encore votre perte et vous livrerait à un ennemi qui, » après avoir endormi votre vigilance, rirait de votre » crédulité. Cet ennemi, c'est le ministère. Oui, le mi- » nistère vous trompe sciemment et avec prémédita- » tion. » Suivant M. Martainville, les ministres étaient toujours sous l'influence de *ce personnage qui ne figurait encore sur le théâtre politique que pour montrer comment le même homme peut cumuler sur sa tête l'infamie et les honneurs, l'exécration et les récompenses*. Et ces ministres eux-mêmes, qu'étaient-ils, après tout? Un *homme propre à tout et bon à rien*, *l'Excellence à toute selle*, *un secrétaire intime de Napoléon Bonaparte*, *un ministre de Jérôme Bonaparte*, *vétéran de la Révolution*, *rajeuni par la vice-présidence du tripot des Cent-Jours... présidés par un homme chargé d'un grand nom, mais qui avait prouvé que sa capacité était mieux appréciée en Russie qu'en France*. Ils avaient montré aux royalistes une loi d'élection *à moitié satisfaisante*, mais ils s'étaient ensuite empressés de la retirer. Ils leur avaient promis de nombreux changements de préfets, mais ils n'en avaient réalisé que très-peu. La liste des présidents des collèges était *un amalgame*

*indérent de la loyauté et du parjure, de l'honneur et de la vénalité, de l'élévation et de la bassesse*. Les royalistes avaient donc été pris pour dupes. La faute en était surtout aux hommes *faibles et serviles, timides ou corrompus*, qui, chargés de stipuler en leur nom, ne s'étaient pas fait donner des garanties suffisantes. Le seul moyen de réparer de telles erreurs, c'était de repousser avec mépris les insinuations et les candidats du ministère, de nommer ces *mandataires fidèles, ces députés de 1815 qui avaient commencé la restauration de la France, ces illustres victimes des iniquités, des persécutions d'un ministère protecteur des régicides et allié de leurs amis*. Si la lutte s'engageait entre le ministère et les libéraux, il fallait rester neutre.

Ces conseils insensés ne devaient pas être écoutés, au moins en ce moment. Les royalistes ne se sentaient pas assez forts, ils étaient trop peu assurés de la victoire dans la lutte qui allait s'ouvrir pour qu'ils pussent penser à se séparer du gouvernement dont le concours semblait à peine donner une garantie suffisante du triomphe de la cause monarchique. Plusieurs de leurs journaux ne cachaient pas les inquiétudes qu'ils éprouvaient.

Dans les rangs de la gauche, aussi, à mesure qu'on approchait du moment décisif, il se manifestait une assez vive anxiété. On croyait bien pouvoir toujours compter sur les votes de la plupart des collèges d'arrondissement, mais on n'entrevoyait pas, à beaucoup près, des chances aussi favorables dans les grands collèges. Les libéraux

sensés comprenaient d'ailleurs que tout ce qui s'était passé depuis quelques mois avait dû exercer sur les esprits une influence contraire à leurs intérêts. D'une part, l'émotion produite par la naissance du duc de Bordeaux, de l'autre la conspiration du 19 août, le bruit fort répandu que plusieurs membres de la gauche y étaient compromis, les alarmes que l'exemple contagieux des révolutions militaires d'Espagne et de Naples et d'une autre révolution analogue qui venait d'éclater en Portugal inspirait aux amis de l'ordre, à ceux qui, tout en aimant la cause libérale, redoutaient des désordres matériels, l'indignation qu'ils éprouvaient de l'approbation donnée à ces révolutions par d'imprudents écrivains qui les offraient en modèle aux soldats français, c'étaient là bien des motifs de craindre que beaucoup d'électeurs appartenant aux opinions flottantes et modérées ne se ralliassent à la droite et au gouvernement.

Le grand comité électoral, présidé par M. de La Fayette et composé en partie d'hommes compromis comme lui dans les conspirations, se sentait moins à l'aise pour exercer l'action préparatoire qui, en 1818 et 1819, avait produit de si grands résultats. Quelques députés de la gauche se rendirent dans les départements pour réchauffer le zèle de leurs amis politiques. La présence à Saumur de M. Benjamin Constant y donna lieu à des troubles assez graves. Cette ville était alors, comme aujourd'hui, le siége d'une école militaire de cavalerie, composée d'officiers et de sous-officiers. A la différence

des sous-officiers, les officiers étaient pour la plupart animés d'un royalisme très-ardent. Apprenant que M. Constant venait d'arriver, qu'il était descendu chez un de ses amis politiques et qu'un certain nombre d'habitants se préparait à lui donner une fête, ces jeunes gens se portèrent sous les fenêtres de la maison qu'il habitait, y exécutèrent un bruyant *charivari* et demandèrent son départ avec des cris menaçants. Une foule de curieux s'était peu à peu réunie sur le lieu du tumulte; plusieurs des assistants blâmaient hautement la conduite des élèves, les esprits s'échauffaient. L'intervention de quelques gendarmes et des chefs de l'école empêcha que les choses n'allassent plus loin, mais, le lendemain, le désordre recommença avec plus de violence. M. Benjamin Constant, se refusant à obéir à l'injonction que venait de lui renouveler une députation des élèves, était resté à Saumur, et, ce jour-là même, il devait dîner dans une maison particulière. Les élèves, encouragés par l'impunité, se dirigèrent, en poussant les mêmes cris que la veille, vers la maison où les convives étaient réunis et essayèrent d'y pénétrer de force. L'indignation des libéraux était au comble : ils se rassemblèrent en criant *aux armes*, pour repousser ces étourdis. Avertis de ce qui se passait, le procureur du Roi, son substitut, le juge d'instruction s'empressèrent d'accourir. Le sous-préfet et le maire, à la tête de quelques brigades de gendarmerie, accoururent aussi pour dissiper l'attroupement. Sur ces entrefaites, deux ou trois coups de fusil étaient par-

tis d'une maison voisine, et un élève avait été grièvement blessé. Ses camarades, exaspérés, ayant tiré leurs sabres, un bourgeois avait reçu une blessure assez sérieuse. L'arrivée du général commandant de l'école, à la tête de son état-major, prévint de nouveaux malheurs et fit tout rentrer dans l'ordre. Le jour suivant, M. Benjamin Constant, renonçant à un banquet public que le parti libéral lui offrait, partit pour Paris, protégé par la gendarmerie et escorté jusqu'à une certaine distance de Saumur par quelques jeunes gens à cheval. Peu de jours après, sous prétexte de réfuter les récits inexacts qui circulaient sur ces événements, il publia une lettre au ministre de la guerre, écrite d'un ton d'irritation facile à concevoir, dans laquelle, rattachant ce qui venait de se passer aux violences commises, le 5 juin précédent, aux portes mêmes du palais Bourbon, il prétendait y faire voir l'œuvre de la faction qui, après avoir violenté le monarque lui-même pour le contraindre à se séparer du ministre de son choix, s'efforçait maintenant de dominer par la terreur la représentation nationale, au risque de renouveler les horreurs de 1815 ; il traitait de *janissaires* et de *sicaires* les auteurs de ces violences et se plaignait de la faiblesse des autorités. Le *Moniteur* fit à cette lettre une réponse très-amère qui, dût on admettre l'exactitude de tous les faits qu'elle rapportait, aurait eu le tort très-grave de qualifier avec trop d'indulgence la conduite des élèves. Elle provoqua, de la part de M. Constant, une réplique plus violente encore que sa lettre au ministre.

Un des adjoints de Saumur crut devoir intervenir pour rectifier quelques-unes de ses assertions. D'autres réfutations, qui paraissaient provenir de jeunes officiers de Saumur et qui contenaient les plus grossières injures contre le député de la Sarthe, furent aussi publiées. Le ton de ces pamphlets est un témoignage du degré d'exaspération auquel les partis étaient arrivés. Leurs auteurs ne paraissaient pas soupçonner ce qu'il y avait de grave, de révoltant, dans le fait d'envahir une maison particulière pour expulser un citoyen, un député, et le *Moniteur lui-même,* comme je viens de le dire, était loin d'en porter le jugement sévère qu'il méritait. Quant aux journaux de la droite, à qui la censure accordait d'étranges licences, ils ne voyaient dans tout cela qu'un texte d'insultantes plaisanteries contre M. Benjamin Constant et les libéraux. Il est vrai que les libéraux, qui s'indignaient des violences commises à Saumur contre un des leurs, trouvaient fort excusables les insultes, faites à Rennes et à Brest, à MM. Corbière, Bellart et Bourdeau. L'esprit de parti est toujours en fond de sophismes pour excuser chez des amis ce qu'il réprouve chez des adversaires. Les événements de Saumur inspirèrent à Courier un de ses pamphlets les plus piquants.

Peu de jours auparavant, une scène analogue, mais moins grave, avait eu lieu au Mans, où des officiers s'étaient introduits dans la maison habitée par M. de La Fayette, député de la Sarthe comme M. Benjamin Constant, et avaient proféré contre lui des menaces. Heu-

reusement il était absent en ce moment, mais les autorités crurent devoir interdire, dans l'intérêt de l'ordre, un banquet auquel les libéraux de la ville l'avaient invité.

Je suis entré dans ces détails pour bien faire comprendre quel était l'état des esprits à l'approche des élections. Les ministres croyaient, d'après les renseignements qui leur arrivaient des départements, que, dans les grands colléges, les quatre cinquièmes des nominations appartiendraient à la droite et au centre et que, dans les colléges d'arrondissement, la même proportion était acquise à la gauche et au centre gauche. Ces calculs, bien que peu rassurants pour l'avenir, promettaient, pour la session prochaine, une forte majorité aux opinions monarchiques.

Il s'en fallait de beaucoup, pourtant, que l'on considérât ce résultat comme certain. On pensa que l'intervention du Roi pourrait contribuer à l'assurer. Dix jours avant la réunion des colléges électoraux, parut une proclamation royale, adressée en copie lithographiée à tous les électeurs. Elle était l'œuvre de M. Pasquier. Le Roi s'y exprimait ainsi : « Regardez chez vous, autour de vous, tout » vous dira vos dangers, vos besoins et vos devoirs. Une » liberté forte et légitime vous est acquise ; elle est fondée » sur des lois émanées de mon amour pour mon peuple et » de mon expérience des temps où nous vivons. Avec ces » lois, il dépend de vous d'assurer le repos, la gloire et le » bonheur de notre commune patrie. Vous en avez la vo-

» lonté, sachez la manifester par vos choix. La liberté ne » se conserve que par la sagesse et la loyauté. Écartez » des nobles fonctions de député les fauteurs de troubles, » les artisans de discordes, les propagateurs d'injustes dé- » fiances contre mon gouvernement, ma famille et moi, » et, s'ils vous demandaient pourquoi vous les re- » poussez, montrez-leur cette France si accablée il y a » cinq ans, si miraculeusement restaurée depuis...; dites- » leur que ce n'est pas quand tout fleurit, tout prospère, » tout grandit dans votre patrie, que vous entendez mettre » au hasard de leurs rêves insensés ou livrer à leurs des- » seins pervers vos arts, votre industrie, les moissons de » vos champs, la vie de vos enfants, la paix de vos familles, » une félicité enfin que tous les peuples de la terre en- » vient. De toutes parts s'offre à vos suffrages une foule » de citoyens amis sincères et zélés de la Charte, égale- » ment dévoués au trône et à la patrie, également enne- » mis du despotisme et de l'anarchie. Choisis parmi eux, » vos députés affermiront avec moi l'ordre sans lequel » aucune société ne peut exister; j'affermirai avec eux » ces libertés qui ont toujours eu pour asile le trône de » mes aïeux et que deux fois je vous ai rendues. Le » monde entier attend de vous de hautes leçons, et vous » les lui devez d'autant plus que vous les lui avez rendu » nécessaires. En offrant aux peuples le spectacle de cette » liberté qui remue si puissamment les âmes, vous leur » avez donné le droit de vous demander compte des » écarts dans lesquels elle pourrait vous entraîner. En-

» seignez-leur donc à éviter les écueils dont votre route » a été semée... C'est ainsi que, marchant à la tête de la » civilisation, la France, au milieu des agitations qui » l'environnent, doit rester calme et confiante... Unie » avec son Roi, ses prospérités sont au-dessus de toute » atteinte. L'esprit de faction pourrait seul les compro- » mettre ; s'il ose se produire, il sera réprimé, dans l'en- » ceinte des Chambres par le patriotisme des pairs et des » députés, hors des Chambres par la vigilance des magis- » trats, par la fermeté de tout ce qui est armé pour proté- » ger, maintenir la paix publique, et surtout par mon » inébranlable volonté... »

Les libéraux dénoncèrent cette proclamation comme un acte insolite et même inconstitutionnel par lequel les ministres, compromettant la royauté et la tirant de la haute sphère où elle doit planer au-dessus des partis, s'en faisaient un instrument contre leurs adversaires. Les ultra-royalistes ne s'en montrèrent guère plus satisfaits : suivant eux, elle n'était ni assez digne ni assez fière.

Un mandement de l'archevêque de Paris ordonna des prières publiques pour que les élections se fissent dans un esprit *conservateur de la religion* et de la monarchie de Saint-Louis.

Dans ces élections, l'accord du parti ministériel et du parti ultra-royaliste fut à peu près complet. Le ministère appuya franchement tous les candidats de la droite, à l'exception de M. de La Bourdonnaye et de deux ou trois

autres qui lui étaient ouvertement hostiles et qu'il s'abstint de soutenir plutôt qu'il ne les combattit. Un tel accord eût suffi, à lui seul, pour changer complétement les conditions et les chances de la lutte où la gauche avait, pendant trois ans, remporté tant d'avantages. Concourant avec le changement de la loi électorale et avec le revirement évident de l'opinion, il amena des résultats qui, contre l'ordinaire, dépassèrent toutes les espérances du gouvernement. Même dans les colléges d'arrondissement, formés de tous les censitaires de 300 francs et qui, par conséquent, semblaient offrir au parti libéral et démocratique les chances les plus favorables, ce parti n'obtint que des succès très-incomplets. Dans le département de Maine-et-Loire, M. Benoît, M. de La Bourdonnaye et deux autres députés de la droite furent remplacés par M. Pilastre, ancien conventionnel, par M. Gautret qui, au conseil des Cinq-Cents, avait appuyé la déplorable loi des otages, et par deux autres candidats de la gauche. Dans le département de Saône-et-Loire, trois membres obscurs de la droite cédèrent aussi la place à autant d'opposants, au général comte de Thiard, ancien aide de camp de l'Empereur, à M. Maynaud de Lavaux, vieil officier-général dont le nom était lié à des souvenirs révolutionnaires, et à M. Humblot Conté, célèbre fabricant. Ce furent également les candidats de la gauche qui l'emportèrent dans le département de l'Aude et dans celui des Ardennes, où M. Lefèvre Gineau, membre de l'Académie des Sciences et qui avait fait partie de la

Chambre de 1814, eut deux nominations. La gauche obtint encore des victoires partielles dans le Cher, dans les Côtes-du-Nord, dans le Lot, dans la Haute-Vienne où elle empêcha la réélection de M. Bourdeau. Mais, dans l'Eure où, trois ans auparavant, elle avait triomphé avec tant d'éclat, elle ne put faire passer qu'un de ses candidats, M. Dupont de l'Eure, et M. Bignon lui-même resta en minorité. Partout ailleurs, la droite et le centre ministériel eurent le dessus. La plupart de leurs candidats étant aujourd'hui complétement oubliés, je ne nommerai que les plus marquants. M. Lainé, M. Ravez, M. de Marcellus furent réélus dans la Gironde, M. Cornet d'Incourt dans la Somme; le général Donnadieu, plus hostile encore au ministère qu'à la gauche et dont la droite même commençait à être embarrassée, réussit pourtant à se faire élire à Aix, dans les Bouches-du-Rhône. En résumé, sur 48 nominations faites par les colléges d'arrondissement, 31 appartenaient au ministère et à la droite et 17 seulement à la gauche. L'année précédente, sur 52 nominations, elle en avait eu 42. La différence était grande. Cependant, comme le cinquième sortant avait été élu en 1816, avant le vote de la loi du 5 février, sous une législation très-peu favorable au parti libéral, comme, par conséquent, il contenait très-peu de membres de ce parti, il se trouva que les nouveaux élus apportaient en réalité à la gauche une légère augmentation de force, mais il était facile de prévoir que ce gain presque insi-

gnifiant disparaîtrait devant les résultats des élections des grands colléges.

Cinq jours avant leur réunion, on distribua aux électeurs de Paris une adresse non signée, qui invitait les *propriétaires*, *les commerçants*, *les royalistes*, *tous les vrais Français*, à écouter la voix paternelle du Roi, à s'unir étroitement pour être forts, à serrer leurs rang et, pourtant, à y laisser pénétrer, sans distinction de nuances, tout ce qui avait de la bonne foi, tout ce qui haïssait le désordre, tout ce qui voulait la légitimité par intérêt bien entendu comme par amour. Cette adresse disait encore que la France était indissolublement liée à la légitimité. Elle ajoutait : « Ceux qui, par des voies dé» tournées, marchent au renversement de la dynastie » sans s'inquiéter de la patrie dont ils profanent impuné» ment le nom, voilà les éternels ennemis de la France. » Honnêtes gens de toutes les classes,... manifestez vos » vœux. Electeurs de la capitale, songez que vous êtes » appelés à donner l'exemple. La lutte entre le génie du » bien et le génie du mal doit finir... Tous les bons » Français veulent maintenir l'œuvre de la sagesse du » Roi et conserver la dynastie comme la Charte... »

Les journaux ministériels tenaient le même langage : ils adjuraient les électeurs de Paris de repousser ces hommes de brigue et de parti qui rêvaient sans cesse de bouleversements politiques, dont *la renommée pamphlétaire était si bruyante et la considération si nulle*, dont le nom n'était devenu public que parce qu'il s'était trouvé

associé à quelque scandale ou à quelque trahison ; pour mériter les suffrages des électeurs, il fallait, disaient ces journaux, un attachement sincère et profondément senti au trône et à la légitimité.

Le grand collége de la Seine avait quatre députés à nommer. Les candidats du gouvernement et de la droite étaient le banquier Olivier, déjà porté par les ultra-royalistes aux élections de 1817, le célèbre avocat Bonnet, ami de M. Bellart, un des maires de Paris, M. Lebrun, et M. Quatremère de Quincy, membre de l'Institut, issu d'une des plus considérables familles de la bourgeoisie parisienne, ancien député au Conseil des Cinq-Cents et, comme M. Olivier, candidat de la droite en 1817. Le seul candidat que la gauche leur opposât sérieusement et avec quelque chance de succès était M. Tripier, un des membres les plus éminents du barreau et qui appartenait à la nuance la plus modérée de l'opinion libérale.

Au premier tour de scrutin, sur 1986 votants, MM. Olivier, Bonnet et Lebrun ayant obtenu, le premier 1057 voix, les deux autres 1017 et 998, furent proclamés députés. M. Quatremère de Quincy n'en avait réuni que 992, c'est-à-dire une voix de moins qu'il n'était nécessaire. L'opposition en avait donné 907 à M. Tripier. Ses autres suffrages s'étaient disséminés sur M. Gilbert de Voisins, sur M. Bignon, sur M. Dupin, sur M. Alexandre de Laborde, sur M. Gévaudan. Le lendemain, près de la moitié des électeurs s'étant abstenue de prendre part au scrutin, M. Quatremère de Quincy fut élu

à la majorité de 666 voix sur 1066. On a peine à comprendre un si grand nombre d'abstentions dans un collége où, la veille, les forces des deux partis s'étaient presque balancées.

La victoire du ministère et de ses alliés était donc complète à Paris. Elle ne fut pas moins éclatante dans les départements. Les grands colléges avaient à nommer 172 députés. La gauche n'obtint que quinze ou seize nominations, et son contingent eût probablement été plus faible encore sans la disposition de la loi électorale qui, dans les départements où les électeurs étaient trop peu nombreux pour qu'on pût convenablement les partager en plusieurs colléges, maintenait purement et simplement le système de la loi du 5 février. Au nombre de ces rares représentants du libéralisme, provenant pour la plupart des départements du Rhin, de la Meuse, des Vosges et de la Vendée, on remarquait M. Bignon, qu'une double élection départementale consola de son échec dans un des arrondissements de l'Eure, M. Étienne, l'ancien censeur de l'Empire, l'ancien rédacteur de la *Minerve*, et un banquier qui devait être longtemps après ministre des finances, M. Humann. Sauf ces quinze libéraux, tous les choix tombèrent sur des candidats de la droite et du centre droit. M. de La Bourdonnaye, M. Benoît, M. Bourdeau, et quelques autres que venaient de repousser les colléges d'arrondissement rentrèrent à la Chambre, comme M. Bignon, par les suffrages des grands colléges. Ces suffrages y ramenèrent aussi un grand nombre de leurs collègues

successivement éliminés depuis 1816. Quelques-uns, comme M. Duvergier de Hauranne, étaient des royalistes modérés et constitutionnels. Un grand nombre avaient figuré dans la majorité de la Chambre introuvable. On vit reparaître alors des noms que bien des gens ne prononçaient qu'avec une sorte d'effroi, soit parce qu'ils avaient tenu, en 1815, un langage excessif et imprudent, soit parce que la presse libérale n'avait cessé, depuis lors, de les signaler comme les fauteurs de ce qu'elle appelait la *terreur blanche*. Tels étaient M. Brennet, M. Duplessis Grénédan, M. de Bouville, M. de Kergorlay, M. de Sesmaisons, M. Dubotdéru, M. de Bethisy, M. Piet, M. Pardessus, M. de Forbin des Issarts, M. de Bourienne, le président Chifflet, MM. de Vogué et de Calvière, M. Syrieys de Mayrinhac. Tel était encore M. de Vaublanc qui, comme ministre de l'intérieur, avait soutenu contre les autres membres du cabinet la politique de la Chambre introuvable. Avec ces vétérans de l'ultra-royalisme arrivaient quelques hommes animés de sentiments analogues, mais qui n'avaient pas encore eu l'occasion de les exprimer à la tribune. Je nommerai entre autres M. Bertin de Vaux, un des propriétaires du *Journal des Débats*, jadis secrétaire-général de la police sous M. Decazes qui l'avait destitué à cause de ses relations avec l'opposition de droite. M. Delalot, qui avait aussi travaillé au *Journal des Débats* et qui était surtout connu pour le zèle actif et aventureux avec lequel, aux derniers temps de la Convention et sous le Directoire, il s'était mêlé aux luttes du

parti royaliste contre la Révolution, enfin M. Dudon, qu'on avait vu pendant quelque temps, comme conseiller d'État, défendre avec talent devant les Chambres les projets de loi présentés par le premier ministère de M. de Richelieu, mais qui, chargé de la liquidation des créances étrangères, avait encouru une destitution pour avoir prévariqué dans cette délicate opération, et que l'ardeur de son ressentiment avait jeté dans un parti auquel, jusqu'alors, il était resté complétement étranger.

Parmi les nouveaux élus se trouvaient encore deux hommes destinés à jouer un rôle important dans la politique : l'un était M. de Chabrol Crousol, l'ancien préfet de Lyon, l'ancien sous-secrétaire d'État de l'intérieur; l'autre, jusqu'alors inconnu à Paris, était M. de Peyronnet, procureur-général à Bourges, qui avait figuré longtemps dans l'illustre barreau de Bordeaux avec quelque distinction, sans y être pourtant au premier rang. Ses opinions ne paraissaient pas alors aussi tranchées qu'elles l'ont été depuis; il semblait même incliner vers le centre droit plutôt que vers la droite.

Un des traits caractéristiques de l'ensemble de ces élections, ce qui les distinguait essentiellement de celles des années précédentes et leur donnait un air de ressemblance avec celles de 1815, c'était le nombre considérable de seigneurs et de gentilshommes dont les noms sortirent de l'urne. Il y avait parmi eux un prince de Montmorency, déjà député en 1815 et en 1816, et un prince de Solre.

En résultat définitif, sur 220 élus, tant des colléges d'arrondissement que des colléges de département, 44 avaient été pris parmi les présidents et les vice-présidents de ces colléges, 75 avaient fait partie de la Chambre introuvable, et, à l'exception de 34 ou 35 que la gauche était en droit de revendiquer, tous appartenaient à la droite ou au centre droit. L'opposition de la gauche et du centre gauche, qui, pendant la session précédente, se composait à peu près de la moitié de la Chambre, était réduite au tiers.

Je le répète : les espérances les plus hardies du ministère et de ses alliés étaient de beaucoup dépassées. Au langage de certains journaux de la droite, aux transports de joie qu'ils laissaient éclater en termes parfois fort indiscrets, on pouvait déjà reconnaître que, pour beaucoup d'ultra-royalistes, les leçons de l'expérience avaient été nulles et qu'ils étaient tout prêts à rentrer dens la voie funeste où, six ans auparavant, ils avaient failli perdre la monarchie. Le *Défenseur*, croyant toucher à la réalisation de ses théories d'absolutisme politique et religieux, montrait, dans un prochain avenir, l'anéantissement des *institutions pestilentielles* que la France, disait-il, avait follement empruntées à l'Angleterre. Les choses allèrent si loin que le *Journal des Débats* et la *Quotidienne* elle-même, tout en s'associant aux chants de triomphe de leur parti, crurent devoir l'avertir de ne pas abuser de la victoire et exprimer leur regret de quelques exagérations. Il ne s'agissait pas pour les royalistes, disait la *Gazette de*

*France*, de réagir contre ceux qui les avaient persécutés, de leur rendre guerre pour guerre, mais de se garantir de l'oppression. La presse ministérielle les adjurait de rester unis, de n'user de leurs succès que pour faire triompher les libertés publiques à l'ombre du trône, et de confondre ainsi leurs calomniateurs.

M. de Richelieu qui, dans son pessimisme habituel, avait craint jusqu'au dernier instant la défaite du parti monarchique, trouvait maintenant que la victoire était trop complète. Il écrivait à M. Decazes qu'il y avait parmi les nouveaux élus des noms qu'il aurait désiré n'y pas voir, mais il ajoutait, comme pour se rassurer, que la masse se réunirait au ministère, et qu'alors même que vingt ou trente membres de l'extrême droite se constitueraient en opposition, le mal ne serait pas grand. M. Pasquier exprimait des idées analogues dans une lettre adressée aussi à l'ancien président du conseil. Louis XVIII laissait voir quelque inquiétude. « Nous voilà, » disait-il à ses ministres, « dans la situation de ce pauvre cavalier qui n'avait pas assez d'élasticité pour sauter sur son cheval. Il pria saint George avec tant de ferveur que saint George lui en donna plus qu'il ne fallait et qu'il sauta de l'autre côté. »

La Cour d'assises de Paris venait de terminer le procès auquel avait donné lieu la tentative faite à deux reprises, quelques mois auparavant, pour amener l'avortement de la duchesse de Berry en faisant éclater des pièces d'artifice dans le voisinage de son habitation. Les accusés

étaient, comme je l'ai dit, un sieur Gravier, ancien militaire, un sieur Bouton, ancien courrier, et avec eux un marchand de vin appelé Legendre, inculpé seulement de non-révélation. Le système de défense de Gravier, le principal accusé, consista, d'une part à présenter le fait qu'on lui imputait comme un pur enfantillage qui n'aurait eu d'autre but que d'inquiéter le poste de garde au guichet des Tuileries, de l'autre, à prétendre qu'un agent provocateur l'y avait excité. Il résulta en effet des débats qu'un agent secret de la police, ancien officier et ami de Gravier, avait joué auprès de lui ce rôle infâme et l'avait ensuite dénoncé. L'avocat-général, M. de Broë, exprima lui-même une vive indignation contre ce misérable qui avait trompé tout à la fois, dit-il, l'autorité et les accusés. M. Claveau, le défenseur de Bouton, pour essayer de sauver son client en appelant sur lui la commisération publique, eut recours à un étrange expédient. « Le père et la mère de Bouton, » dit-il en terminant sa plaidoirie, « descendent peut-être » en ce moment dans la tombe. Je dis plus : sa femme, » (oserai-je prononcer ces paroles ?) sa femme est morte » hier, et c'est moi qui lui en donne la première nou» velle. » A ces mots, Bouton tomba sans mouvement, on l'emporta. Au milieu de l'émotion générale, l'avocat, s'apercevant de la désapprobation dont il était l'objet, s'écria qu'il avait fait son devoir et que, s'il avait trouvé un moyen plus efficace pour sauver son client, il l'aurait employé. Le lendemain, Bouton reparut à l'audience dans

un état vrai ou simulé d'aliénation mentale. Sur le réquisitoire du ministère public, la cour suspendit pour un mois le défenseur de ses fonctions d'avocat, et M. de Broë annonça même l'intention de demander au conseil de l'ordre sa radiation du tableau, mais cette menace n'eut pas de suite. Gravier et Bouton furent condamnés à mort comme auteur et complice d'un attentat contre un membre de la famille royale ; Legendre fut acquitté. Les condamnés se pourvurent en cassation, mais leur pourvoi fut rejeté. L'arrêt ne reçut pourtant pas son exécution. La duchesse de Berry écrivit au Roi pour demander la grâce de ces deux malheureux, et leur peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, avec dispense de la marque et de l'exposition.

Un procès d'une tout autre nature venait d'être jugé par la Cour de cassation. J'ai parlé de la pétition que M. Madier Montjau, conseiller à la cour de Nîmes, avait présentée à la chambre des députés, dans le cours de la session précédente, pour dénoncer un gouvernement occulte existant au sein du parti royaliste et exerçant, surtout dans les départements du midi, une redoutable influence. J'ai dit les débats violents soulevés par cette pétition que le gouvernement avait cru devoir combattre, bien qu'il n'ignorât pas que, si les assertions en étaient exagérées, elles n'étaient pas, à beaucoup près, dépourvues de fondement. M. Portalis, sous-secrétaire d'État au ministère de la justice, avait écrit à M. Madier Montjau pour l'inviter à déposer entre les mains du procureur-gé-

néral de Nîmes les documents établissant la preuve ou un commencement de preuve des faits par lui dénoncés et à lui faire part de tout ce qui était venu à sa connaissance, afin qu'une information exacte et sévère pût mettre les tribunaux en mesure de punir les perturbateurs de l'ordre public. M. Madier Montjau, non content de se refuser à cette invitation en disant qu'il ne lui était pas permis de faire connaître en ce moment la source où il avait puisé ses renseignements, avait expliqué ce refus dans une longue lettre à M. Portalis, conçue en termes peu mesurés, et qu'il avait fait publier. Cependant, le gouvernement, à qui la Chambre avait renvoyé la pétition, l'avait transmise au procureur-général de Nîmes pour qu'il fît informer sur les faits. Dès le 31 mai, la chambre des mises en accusation avait ordonné l'information. Le 9 juin, M. Madier Montjau se trouvant malade et retenu au lit et le conseiller instructeur s'étant rendu auprès de lui pour recevoir sa déclaration, il lui avait déclaré qu'il s'était engagé par serment à ne pas nommer ceux qui lui avaient révélé les détails énoncés dans sa pétition. Il avait offert, d'ailleurs, de fournir tous les renseignements que l'on pouvait désirer, sauf les noms des personnes, mais n'avait allégué à l'appui de ses dires que la notoriété publique, faisant appel à la conscience de tous les gens de bien et soutenant que les faits étaient du nombre de ceux dont un gouvernement ferme peut, lorsqu'il le veut, constater la vérité sans compromettre la sûreté d'un citoyen honnête. Dans cet état de choses, il avait paru impossible de

pousser plus loin l'information. Le *Moniteur*, en racontant ces détails, avait qualifié sévèrement les procédés de M. Madier Montjau.

Les choses n'en étaient pas restées là. Le garde des sceaux, très-irrité de la conduite tenue par ce magistrat, avait pensé qu'il fallait en faire un exemple. Dès les premiers jours de juillet, la Cour de cassation, réunie en corps sous sa présidence, après avoir entendu un rapport de M. Zangiacomi et un réquisitoire du procureur-général tendant à ce que M. Madier Montjau fût censuré, avait décidé, en vertu du pouvoir disciplinaire que la loi lui confère sur les membres des tribunaux, qu'il serait cité à comparaître devant elle pour s'expliquer sur l'inculpation dont il était l'objet.

Ce ne fut que le 28 novembre qu'eut lieu cette comparution. Le garde des sceaux présidait encore la Cour. La salle était remplie d'une multitude de personnages éminents. Le rapporteur exposa d'abord l'histoire et le contenu de la pétition qui avait fait tant de bruit, les interpellations adressées à M. Madier Montjau et son refus de fournir à la justice des renseignements sur les prétendus complots qu'il avait dénoncés. L'accusé, dans l'interrogatoire que lui fit ensuite subir le garde des sceaux, persista à soutenir que ces complots existaient, qu'il en connaissait les auteurs, mais il ajouta qu'il ne serait peut-être plus possible d'en fournir les preuves matérielles, c'est-à-dire les circulaires du gouvernement occulte, parce que la crainte avait pu engager ceux qui en étaient détenteurs

à les détruire; que leur existence, cependant, pourrait encore être attestée par beaucoup de témoins dignes de foi, mais qu'il n'avait pu et ne pouvait désigner personne, ayant pris sous le sceau du serment l'engagement de ne point révéler les informations qu'il avait reçues à moins que le ministère ne fût décidé à poursuivre les auteurs de la fameuse note secrète de 1818, dont la publication avait effrayé, disait-il, une grande partie de la France. L'interrogatoire terminé, le procureur-général prit la parole. S'attachant à faire ressortir l'inconvenance de la conduite de M. Madier Montjau envers le gouvernement et la magistrature, il dit que les faits dénoncés étaient vrais ou faux, que, s'ils étaient faux, leur dénonciation publique était un scandale, un véritable attentat, que, s'ils étaient vrais, M. Madier Montjau ne pouvait se dispenser d'en rendre témoignage à la justice, et que ses étranges dénonciations ne pouvaient être considérées que comme une calomnie dès qu'elles n'étaient pas appuyées de preuves. Comme, cependant, il s'opiniâtrait à en affirmer la vérité, comme, par une telle manière d'agir, il troublait l'ordre public et refusait d'accomplir un devoir, l'organe du ministère public conclut à ce qu'il fût suspendu de ses fonctions.

La Cour s'ajourna au surlendemain pour entendre la défense. Comme il ne s'agissait pas d'une poursuite criminelle, mais de l'exercice d'un droit disciplinaire de la Cour suprême, elle avait d'abord décidé qu'il ne serait pas accordé de défenseur à M. Madier Montjau, mais elle

consentit ensuite à ce qu'il fût assisté de son père, conseiller à la cour de Lyon, ancien constituant et connu pour ses idées royalistes.

Dans le plaidoyer très-déclamatoire que l'accusé prononça le 30 novembre, il commença par protester contre la pensée qu'on lui avait imputée de présenter l'héritier du trône comme le chef du gouvernement occulte qu'il dénonçait. Il entra dans des détails très-étendus sur les troubles qui avaient agité quelques années auparavant plusieurs départements du midi ; il rappela ce qu'il avait fait alors pour contenir de déplorables excès et les témoignages de satisfaction qu'il avait reçus du gouvernement. Il expliqua qu'il n'avait pu obtenir communication des circulaires du gouvernement occulte qu'en prêtant serment de ne pas faire connaître ceux qui les lui avaient remises à moins que des poursuites ne fussent dirigées contre les auteurs de la note secrète. Il fit remarquer que la dénonciation dont on lui faisait un crime était exactement semblable à celle que le garde des sceaux avait portée l'année précédente à la tribune, et que ce ministre ne pouvait vouloir que l'on punît dans un autre une action analogue à celle dont la reconnaissance publique l'avait lui-même récompensé. M. Madier Montjau, répondant ensuite au reproche que lui avait fait le ministère public de s'être lié par un serment envers les révélateurs et de s'être refusé à y manquer lorsque l'intérêt public l'exigeait, cita, pour se justifier, l'exemple d'un confesseur qui reçoit un aveu au tribunal de la pénitence et la conduite

que le président de Lamoignon avait tenue en pareille circonstance sous le règne de Louis XIV.

Le procureur-général ayant répliqué, la Cour, après une délibération qui dura près de trois heures, rendit un arrêt qui prononçait contre M. Madier Montjau la censure avec réprimande et le condamnait aux frais de la citation. Cet arrêt était motivé sur ce que, dans des écrits publiés, il avait dénoncé des complots qui, s'ils avaient existé réellement, auraient compromis la sûreté de l'État; qu'il avait refusé d'en livrer les preuves à la justice bien qu'il déclarât les avoir eues en sa possession, qu'un serment prêté hors de l'exercice des fonctions civiles et religieuses ne peut l'emporter sur la volonté de la loi, que lors même que, dans l'erreur de sa conscience, M. Madier Montjau se serait cru lié par un tel serment, il aurait dû garder le silence, qu'en révélant au contraire les crimes dont il refusait en même temps d'administrer les preuves il avait manqué à son caractère de magistrat et compromis la dignité de la Cour dont il faisait partie, et que, depuis sa citation, il avait aggravé ses torts par la révélation de ses rapports confidentiels avec ses supérieurs.

L'arrêt était moins sévère que le réquisitoire. Ce fut un échec pour M. de Serre, qui s'était engagé dans cette affaire avec une passion d'autant plus regrettable que M. Madier Montjau était fondé, jusqu'à un certain point, à prétendre qu'il n'avait fait que marcher sur ses traces.

Une ordonnance royale avait convoqué les Chambres

pour le 19 décembre, et, en attendant ce moment, le gouvernement avait entamé, avec les chefs de la droite, des négociations qui tendaient à les faire entrer dans le cabinet. Avant de raconter ces négociations et d'en faire connaître le résultat, je dois exposer les grands événements qui s'étaient accomplis à l'étranger dans le cours de l'été et de l'automne et qui devaient exercer une puissante influence sur la situation de la France elle-même.

---

# CHAPITRE LX

## — 1820 —

Suite des délibérations des grandes puissances sur la révolution d'Espagne. Développement de cette révolution. — Révolution de Naples, où les *carbonari* et l'armée imposent au Roi la constitution espagnole. — Sur la proposition de la France appuyée par la Russie, les grandes puissances décident la réunion d'un Congrès à Troppau pour aviser aux moyens de la réprimer. — Révolution de Portugal. — Troubles en Angleterre à l'occasion du procès de la Reine. — Mécontentement en Pologne, où la diète rejette des projets de loi proposés par l'empereur Alexandre. — Révolte d'un régiment à Saint-Pétersbourg. — Ouverture du Congrès de Troppau. — Triomphe de M. de Metternich, qui amène l'empereur de Russie à renoncer à ses idées libérales et à se détacher de la France. — Protocole par lequel l'Autriche, la Prusse et la Russie posent le principe de l'intervention, même par la force, dans les États envahis par la Révolution, et en font l'application au royaume de Naples. — L'Angleterre, tout en poussant l'Autriche à agir seule contre Naples, proteste contre les principes du protocole, la France n'y adhère qu'avec des restrictions, dans l'espérance de modérer l'action des puissances absolutistes. — L'Autriche, la Prusse, la France invitent le roi de Naples à se rendre à Laybach où le Congrès va être transféré. — A Naples, vains efforts du parti modéré pour modifier la constitution dans le sens de la Charte française. — Le parlement ne permet au Roi de partir pour Laybach qu'après lui avoir fait promettre de maintenir la constitution. — Au milieu des agitations de l'Europe, la pensée des gouvernements se reporte avec inquiétude sur Napoléon captif et mourant.

J'ai parlé de l'inutilité des efforts qu'avait faits, pendant le printemps, l'empereur de Russie pour amener les

grandes puissances à une démonstration énergique contre la révolution espagnole. Le cabinet des Tuileries, en s'y refusant aussi bien que ceux de Londres, de Vienne et de Berlin, avait cru possible de substituer à cette démonstration un système de conduite dont l'exposé forme la matière d'un Mémoire envoyé par M. Pasquier aux puissances alliées dans le cours du mois de juillet. Il y reconnaissait qu'on ne pouvait exercer en Espagne une intervention directe et avouée qui aurait effarouché les susceptibilités patriotiques de la nation, mais il proposait d'envoyer aux représentants des cinq grandes cours à Madrid des instructions communes pour que l'accord de vues et de sentiments qui existait entre leurs commettants se manifestât dans leur langage, rappelât aux Espagnols les grands principes de l'ordre social et les avertît de ne pas trop s'en écarter. Dans le cas où la sûreté du Roi viendrait à être compromise ou celle des États voisins menacée, les cinq légations exprimeraient leur désapprobation formelle des actes dont résulterait un tel état de choses; elles pourraient même être autorisées à quitter Madrid, et alors, les puissances se concerteraient sur ce qu'il y aurait à faire.

Lord Castlereagh repoussa encore l'idée d'une action concertée entre les puissances, comme établissant un droit d'intervention qu'on ne pouvait s'attribuer chez les autres sans l'attribuer aux autres chez soi ; il déclara qu'il ne voyait que deux cas qui pussent justifier une intervention, celui où l'Espagne attaquerait le Portugal et où le

cabinet de Lisbonne réclamerait de l'Angleterre la protection à laquelle les traités lui donnaient droit, et celui où la vie de Ferdinand VII serait effectivement en danger. En réalité, c'étaient précisément les hypothèses prévues par la France comme pouvant justifier l'action des puissances, mais l'Angleterre déclinait toute idée de concert préalable, de principe posé à l'avance. Les choses en restèrent là.

La révolution espagnole, livrée à elle-même, put donc suivre son cours dans lequel elle ne justifia, ni les terreurs qu'elle avait inspirées aux esprits obsédés des souvenirs de la révolution française, ni, bien moins encore, les espérances que des théoriciens enthousiastes avaient fondées sur elle. La suppression de l'inquisition et des jésuites, celle des juridictions seigneuriales, la liberté de la presse, la formation d'une garde nationale, avaient été les conséquences nécessaires du rétablissement de la constitution de 1812. Les élections qui eurent lieu pour la nomination des membres de l'assemblée des cortès, et auxquelles le peuple tout entier fut appelé à prendre part dans des formes très-compliquées, se firent, comme il arrive d'ordinaire après les grands bouleversements, sous l'influence exclusive du parti qui venait de triompher. Tous les choix se portèrent sur des libéraux plus ou moins exaltés. Dans l'assemblée comme dans le ministère, on vit figurer au premier rang des hommes naguère enfermés aux présides ou qui, condamnés à mort, n'avaient sauvé leur tête que par la fuite. Tels étaient MM. Arguëlles, Martinez de la Rosa,

le comte de Toreno, Garcia Herreros, Calatrava et bien d'autres. Plusieurs de ces hommes parurent oublier tout ce qu'ils avaient souffert pour se dévouer à la défense de l'ordre et de la liberté. Le parti ultra-révolutionnaire, qui ne formait dans les Cortès qu'une faible minorité, mais qui avait au dehors des auxiliaires puissants, trouva en eux d'énergiques adversaires. Une loi fut votée pour garantir la liberté individuelle, une autre pour réprimer la licence des clubs qui semblaient vouloir renouveler dans la Péninsule les scandales et les périls de la société des jacobins. Les portes de la patrie furent rouvertes à plusieurs milliers d'Espagnols exilés depuis six ans pour avoir servi la royauté de Joseph; on amnistia aussi 69 députés qui, en 1814, lorsque les Cortès n'avaient pas cessé de siéger et que Ferdinand VII n'était pas encore arrivé à Madrid, lui avaient écrit secrètement pour l'inviter à rétablir le pouvoir absolu. Bien que quelques restrictions regrettables se mêlassent à ces actes de clémence, ce n'en était pas moins, dans un pays tel que l'Espagne, un spectacle digne d'admiration qu'une grande révolution accomplie sans effusion de sang et sans violences, alors que les vainqueurs avaient tant d'injures à venger. Ils continuèrent l'œuvre de réforme interrompue en 1814. Les majorats furent supprimés, les corporations religieuses abolies et leurs biens déclarés propriétés nationales : imitation inopportune de la révolution française qui, chez un peuple resté religieux jusqu'à la superstition, très-dévoué aux moines et presque complétement étranger

au désir de devenir propriétaire, devait avoir pour résultat d'augmenter le nombre déjà trop considérable des ennemis du système constitutionnel.

Déjà, quelques insurrections, quelques conspirations tentées en faveur de la royauté absolue prouvaient que le parti si facilement abattu quelques mois auparavant commençait à relever la tête. Ces tentatives, encore peu considérables en elles-mêmes, n'en avaient pas moins pour effet d'affaiblir le parti de l'ordre et de la modération en fournissant des arguments et des prétextes à la faction anarchique et révolutionnaire, portée, en tout pays, à réclamer au nom du salut public des mesures extrêmes et à accuser de faiblesse et de trahison quiconque se refuse à l'emploi de ces remèdes héroïques. Cette faction n'avait pas tardé à prendre pour chef ou plutôt pour drapeau un des officiers qui, en soulevant l'armée réunie près de Cadix et en proclamant la constitution de 1812, avaient fait la révolution. Le général Riégo, homme d'un esprit faible et d'une vanité crédule, enivré par les adulations des anarchistes, s'était mis à leur tête. Il avait tenté dans Madrid même un mouvement que le ministère avait pu réprimer et qu'il avait même puni par la destitution et l'exil du coupable. Cet acte de fermeté, approuvé par tout ce qu'il y avait d'honnête et de sense dans le parti libéral, semblait prouver qu'il y avait encore des ressources pour les défenseurs du trône dans les sentiments monarchiques dont le peuple espagnol était si profondément pénétré ; mais il eût fallu que le Roi, en ras-

surant l'opinion contre la crainte du retour de l'ancien despotisme et de ses vengeances, ralliât à son gouvernement tous ceux qui redoutaient des bouleversements nouveaux. Malheureusement, telles n'étaient pas les dispositions et les intentions de Ferdinand VII. Ressaisir le plus tôt, le plus complétement possible, le pouvoir absolu, soit à l'aide de secours étrangers qu'il faisait solliciter secrètement, soit par quelque mouvement intérieur, c'était sa seule pensée, sa seule espérance, et il n'aurait vu qu'avec regret des mesures qui eussent affermi le régime constitutionnel en le modérant. En dépit des protestations libérales qu'il renouvelait sans scrupule lorsqu'elles pouvaient servir à ses desseins cachés ou lorsqu'elles lui étaient arrachées par la peur, son attitude plus qu'équivoque dès qu'il était tant soit peu rassuré, ses tentatives sourdes et maladroites pour se soustraire à l'action et à la surveillance de ses conseillers officiels, pour s'affranchir des obligations constitutionnelles, déjouaient tous les efforts des libéraux modérés qui auraient voulu se rallier franchement au trône. Les ministres eux-mêmes, qui avaient fait preuve de tant d'énergie contre Riégo, craignant que les dissentiments des amis de la révolution ne tournassent au profit des absolutistes, leurs communs ennemis, se rapprochèrent de ceux qu'ils avaient vaincus, les rappelèrent aux emplois, aux commandements, et Ferdinand VII, devenu pour les membres de son gouvernement un objet de défiance et de soupçon, contraint à se séparer des courtisans dangereux auxquels seuls il accor-

dait sa confiance, se trouva réduit à une demi-captivité qui rappelait une triste époque de notre histoire.

Quelque déplorable que fût cette situation, personne encore, dans les cabinets de l'Europe, ne pensait qu'elle pût aboutir à une intervention étrangère, mais il en était autrement de celle où la partie méridionale de l'Italie venait d'être jetée.

Il n'y avait guère plus de quatre-vingts ans que les Deux-Siciles, soumises successivement depuis le XVI^e siècle, aux monarques autrichiens qui régnaient à Madrid et à Vienne, avaient passé sous l'autorité d'une branche de la maison des Bourbons d'Espagne. Gouvernées par les princes autrichiens comme le sont trop souvent des provinces éloignées sans rapports directs avec leur métropole, ces belles contrées étaient restées dans un tel état d'abandon que, malgré leurs richesses naturelles, malgré les facultés heureuses, à plusieurs égards, de leurs populations, elles se trouvaient de plusieurs siècles en arrière de la civilisation du reste de l'Europe. Formant désormais un État distinct, avec un roi et des ministres résidant dans le pays, ce seul changement eût été pour elles un immense bienfait. Il se trouva, de plus, que le fondateur de la nouvelle dynastie, Charles III, plus tard roi d'Espagne, était un prince sage, consciencieux, dévoué aux devoirs de la royauté dont il se faisait une grande idée, fort étranger sans doute aux doctrines philosophiques, fort ami du pouvoir absolu, gardant beaucoup de préjugés, mais aussi comprenant, de même que

plusieurs autres souverains de son temps, la nécessité de grandes réformes, plein de courage pour les accomplir et décidé à soutenir jusqu'au bout l'habile ministre qui les lui inspirait et s'en rendait l'instrument, Tanucci. Sous son règne bienfaisant, les provinces napolitaines changèrent de face, de grandes réformes législatives, d'immenses améliorations matérielles furent réalisées en peu d'années, et quoiqu'il restât encore beaucoup à faire, quoique tous ces changements n'eussent pas été dictés par des pensées également saines, le pays semblait être entré décidément dans les grandes voies de la civilisation.

Malheureusement, le successeur de Charles III, Ferdinand, à qui son père, allant prendre possession du trône d'Espagne, laissa la couronne de Naples lorsqu'il avait à peine atteint sa huitième année, devait se montrer bien peu digne d'un tel héritage et bien peu capable de le faire valoir. Né avec des instincts grossiers qu'une détestable éducation n'avait fait que développer et qui le mettaient presque au niveau de la classe la plus infime de ses sujets, également dépourvu de lumières naturelles et d'instruction, ne se plaisant qu'aux exercices du corps et ne puisant pas même, dans ces exercices et dans la vigueur physique qui l'y rendait apte, le courage et la fermeté brutales qui en sont d'ordinaire le résultat presque machinal, il était destiné à se laisser gouverner pendant tout le cours de sa longue existence. Cependant les conséquences funestes d'une telle organisation ne devaient pas se faire sentir immédiatement. Pendant les premières

années de son règne, Tanucci continua à diriger les affaires. Plus tard, la reine Caroline, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Marie-Antoinette, femme d'un caractère énergique, s'empara de toute l'autorité, et elle continua à Naples cette œuvre de réforme et d'innovations, cette guerre aux vieux abus que ses frères Joseph et Léopold poursuivaient à la même époque à Vienne et à Florence.

La révolution française et la guerre qu'elle déchaîna arrêtèrent le mouvement qui commençait à agiter l'Europe pour y substituer, suivant que les chances de cette guerre étaient favorables ou contraires aux armes de la France, soit l'anarchie démocratique avec tous ses excès, soit des réactions dans le sens de l'absolutisme et de l'ancien régime. A Naples, plus qu'ailleurs, ces réactions prirent un caractère d'odieuse violence dû, surtout, aux passions fougueuses de la Reine, en qui la mort de sa sœur, l'infortunée reine de France, avait excité d'implacables ressentiments. Lorsqu'en 1799 le roi de Naples, un moment forcé de se réfugier en Sicile, reprit possession de ses États continentaux après la retraite des Français qui y avaient établi une république éphémère, d'atroces vengeances frappèrent tous ceux qui, dans un degré quelconque, s'étaient ralliés à ce gouvernement; l'on vit monter sur l'échafaud tout ce que le pays renfermait d'hommes éminents et distingués, et c'est à peine calomnier cette affreuse époque que de la comparer à la terreur de 1793.

On se disait, comme à l'ordinaire, pour justifier ces

cruautés, que c'étaient des exemples nécessaires pour affermir le pouvoir. La royauté n'en succomba pas moins sept ans après dans une guerre imprudemment engagée contre Napoléon, et si le roi Ferdinand, réfugié de nouveau en Sicile, put à grand'peine s'y maintenir sous la protection des forces anglaises, Naples reconnut successivement pour rois, pendant près de dix ans, Joseph Bonaparte et Joachim Murat, vassaux du grand empire français. Sous leur gouvernement énergique, absolu, quelquefois dur jusqu'à la cruauté, la justice, l'administration, les finances, la milice furent entièrement renouvelées. Des lois, des règlements presque entièrement conformes à ce qui existait en France remplacèrent l'ancienne organisation du royaume, presque toujours avec avantage, quelquefois d'une manière moins efficace, parce que les circonstances locales ne s'y prêtaient pas et qu'on n'y mettait pas assez de discernement. Pendant ce temps, les Anglais, maîtres de la Sicile d'où ils expulsèrent la reine Caroline pour dominer plus facilement son faible mari, y remplaçaient l'ancienne constitution féodale, dont il ne restait plus guère que le nom, par une nouvelle constitution modelée sur celle de l'Angleterre.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit des événements qui, en 1815, renversèrent le trône de Murat et réunirent encore une fois les Deux-Siciles sous la domination des Bourbons. Cette restauration nouvelle ne fut pas déshonorée par les mêmes excès que celle de 1799. Une usurpation, qui avait duré dix ans et qui avait été reconnue

par l'Europe entière à l'exception de l'Angleterre, ne pouvait être traitée comme un mouvement anarchique de quelques mois. L'esprit qui dominait alors les conseils de l'Europe était, en général, un esprit de modération. L'Autriche, qui replaçait le roi Ferdinand sur son trône, ne lui eût pas permis de rentrer dans les funestes errements de 1799. Enfin, la reine Caroline, l'auteur principal des sanguinaires violences de cette époque, n'existait plus. La Restauration fut donc une œuvre de transaction et de conciliation, à peu près comme celle qui avait eu lieu en France l'année précédente. Les grades, les dignités conférés par les deux rois français furent maintenus. On rechercha, on caressa les généraux qui s'étaient formés sous Murat, et on affecta de les traiter avec la même bienveillance que ceux de l'ancien régime. La législation, les réformes importées de France furent conservées avec d'autant moins de répugnance que, si elles supprimaient beaucoup d'abus, si elles donnaient des garanties de justice, de bonne administration, elles ne faisaient rien pour la liberté. Quant à la Sicile, sans lui rendre son ancienne organisation féodale, bien peu digne de regret, on lui retira la constitution libérale que l'Angleterre lui avait procurée et qui n'y avait jeté que de faibles racines.

La principale différence entre le régime de Murat et celui qui venait de le remplacer, c'est que Murat s'était appuyé sur les classes éclairées tandis que Ferdinand cherchait sa force dans les classes populaires et ignorantes. L'administration, d'ailleurs, était douce, le pays fai-

sait des progrès, les finances étaient florissantes. Néanmoins, à l'exemple de ce qu'on avait vu en France en 1814, un sentiment d'inquiétude, d'insécurité, de mécontentement ne tarda pas à prévaloir. Les hommes dont le Roi s'entourait de préférence et qui composaient son conseil étaient presque tous par leur nature, par leur éducation, par leurs antécédents, antipathiques à l'esprit du temps, et lors même qu'ils s'efforçaient de s'y conformer dans la conduite générale des affaires, ils le blessaient par des maladresses de détail, par des procédés ridicules, par des retours à d'anciens abus qu'on n'eût pas remarqués autrefois parce qu'on y était accoutumé, mais que dix ans d'un régime plus ferme et plus régulier rendaient maintenant choquants et presque intolérables. On sentait que le gouvernement était faible, que ses ressorts vieillis et relâchés se briseraient au premier choc un peu violent qu'ils auraient à soutenir. Enfin, un des fléaux les plus funestes que la politique ait jamais produits, celui des sociétés secrètes, minait peu à peu son existence. La secte des *carbonari*, qu'on avait vue successivement, au milieu des dernières révolutions, appuyer et combattre la cause des Bourbons, dont le gouvernement légitime avait, à une certaine époque, accepté le concours, que, depuis, il avait essayé sans succès de réprimer et de détruire, puisant, dans une persécution impuissante et débile, des éléments de force et prenant un caractère de plus en plus révolutionnaire, s'étendait, se propageait dans tout le pays. En même temps qu'elle ouvrait ses

rangs à tous les aventuriers, à tous ceux qui n'avaient rien à perdre et qui espéraient gagner aux bouleversements, à beaucoup de malfaiteurs même, elle faisait des recrues parmi les fonctionnaires publics, dans un clergé ignorant et corrompu, et elle enlaçait presque entièrement dans son action les rangs inférieurs de l'armée qui, bien payée, bien vêtue, ne manquant de rien, mais mal disciplinée et composée d'éléments peu homogènes, était pour les conspirateurs une machine toute préparée.

Telle était la situation du royaume de Naples au commencement de 1820, lorsqu'on y reçut la nouvelle de la révolution militaire qui venait de renverser en Espagne le despotisme de Ferdinand VII. Le contre-coup ne tarda pas à s'en faire sentir. Le 2 juillet, un lieutenant de cavalerie appelé Morelli et un prêtre du nom de Minichini, tous deux d'un grade élevé dans le *carbonarisme*, sortirent de Nola à la tête d'un escadron et d'un détachement de gardes nationaux, aux cris de *Dieu, le Roi et la Constitution*, et se dirigèrent sur Avellino, capitale de la province, où le lieutenant-colonel de Conciliis s'unit à eux, avec la garnison, la milice et les autorités. Bientôt après, ils furent rejoints par un régiment venant de Naples même sous les ordres du général Guillaume Pepe, le seul, dit-on, des officiers-généraux qui fût affilié au *carbonarisme*, et à qui l'on s'empressa de déférer le commandement en chef. Déjà, les signes d'une prochaine défection éclataient parmi les autres troupes que le gouvernement avait envoyées contre les rebelles. La désertion

éclaircissait leurs rangs. La révolution gagnait les provinces les plus éloignées. A Naples même, il régnait une grande agitation, tous les *carbonari* étaient sur pied. La Cour, le gouvernement étaient dans l'épouvante et la confusion. Pendant la nuit du 5 au 6, cinq *carbonari* se rendirent au palais, demandèrent à parler au Roi ou à un de ses ministres et, au nom des soldats et des citoyens, au nom de la société secrète réunie en armes, disaient-ils, réclamèrent la concession immédiate d'une constitution, donnant deux heures au monarque pour se décider. Le Roi céda à cette sommation. Par un édit signé dans la nuit même et motivé sur le vœu général qui venait de se manifester, il promit de publier dans le délai de huit jours les bases du gouvernement constitutionnel qu'il s'engageait à accorder à son peuple. Cela ne parut pas suffisant, on crut voir un piége dans ce délai le désordre continua et s'accrut, et, pour y mettre un terme, le duc de Calabre, fils aîné du Roi, à qui le vieux monarque, alléguant la faiblesse de son âge et de sa santé, venait de transmettre l'exercice de son autorité avec le titre de son vicaire-général, rendit un décret qui portait que la constitution promise serait la constitution espagnole votée par les Cortès de 1812, sauf les modifications que la représentation nationale jugerait convenable d'y apporter. Les révolutionnaires, de plus en plus défiants et exigeants, ne se contentèrent pas de ce décret signé par le vicaire-général. Il fallut que le Roi le revêtit aussi de sa signature dont l'absence leur

semblait une protestation. Alors, seulement, ils parurent satisfaits, et leur joie se manifesta par les plus bruyantes acclamations. On raconte que, lorsqu'on voulut se rendre un compte exact du régime auquel le peuple et le gouvernement se soumettaient par l'adoption de la constitution espagnole, il fut impossible d'en trouver à Naples un seul exemplaire, en sorte que la nation se trouva placée sous une législation qui lui était inconnue, aussi bien qu'à ses gouvernants !

Deux jours après, l'armée constitutionnelle, ayant à sa tête le général Pepe et composée de troupes de ligne, de milices et de *carbonari* arrivés des provinces, portant les emblèmes de la secte, fit son entrée à Naples et défila devant le prince vicaire-général et toute sa famille, réunis sur le balcon du palais, au milieu des acclamations de la foule. Puis, le prince présenta au Roi le général Pepe, qui fut chargé provisoirement du commandement de toutes les forces militaires.

La Révolution triomphait, aucun obstacle n'avait contrarié ni ensanglanté sa victoire, et rien n'annonçait encore qu'elle dût en rencontrer plus tard. La famille royale elle-même paraissait pleinement résignée à la perte du pouvoir absolu et prodiguait au nouveau régime des témoignages d'un dévouement enthousiaste qui, de la part du duc de Calabre, n'était pas absolument simulé. On vit alors quelque chose de singulier. Les *carbonari*, maîtres de tout régler à leur fantaisie, n'osèrent pas mettre la main sur les grands emplois, sur les ministères. Aucun

d'entre eux n'avait acquis en Europe, ni même en Italie, un degré d'importance personnelle et de notoriété qui les y appelât naturellement. Ils comprirent que, pour ne pas discréditer le système qu'ils entreprenaient de fonder, il importait d'y rallier, ne fût-ce qu'en apparence, des personnages plus considérables, plus connus, doués de plus d'expérience et de connaissance des affaires. Ce fut parmi les anciens serviteurs de Murat, parmi les grands seigneurs signalés pour leur penchant vers les réformes et les idées nouvelles, que l'on prit les ministres. La constitution espagnole n'était certes pas conforme aux idées et aux vœux de ces nouveaux conseillers de la couronne; ils eussent préféré quelque chose de semblable à la Charte française ou à la constitution britannique, et, en acceptant le pouvoir, ils se flattaient sans doute de l'espérance que le Parlement, convoqué pour le 1er octobre, modifierait dans ce sens le code démocratique qu'il avait fallu accepter. Mais ils purent bientôt reconnaître que rien ne se ferait qu'avec le consentement des *carbonari* qui, en se résignant à ne pas exercer officiellement le pouvoir, s'en étaient réservé la réalité. La secte, se recrutant par de nombreuses adhésions jusque dans les rangs les plus élevés de la société, étendant partout ses ramifications, délibérant en public, était toute-puissante, autant du moins qu'on peut l'être dans un pays livré à l'anarchie. L'anarchie régnait, en effet, dans les populations comme dans l'armée. Sur plusieurs points, il y eut des désordres sanglants. En Sicile, la guerre civile éclata. Dans cette

île, toujours négligée et sacrifiée par le gouvernement napolitain, un parti nombreux aspirait à l'autonomie sous la souveraineté du roi des Deux-Siciles. Palerme se souleva, entraînant dans son mouvement une partie des provinces voisines, le sang coula en abondance, et il fallut plusieurs semaines à l'armée envoyée par le gouvernement de Naples pour forcer les insurgés à rentrer dans la soumission.

Il n'y avait certes, dans un tel état de choses, rien de rassurant pour les amis de l'ordre, ni par conséquent, pour ceux de la liberté qui ne peut jamais vivre longtemps sans lui. Mais elle était bien plus immédiatement menacée par ce qui se préparait au dehors.

L'Europe avait pu subir et tolérer la révolution d'Espagne, parce qu'elle avait mis fin à un régime intolérable et universellement réprouvé, parce que l'exemple d'un pays séparé de tout le reste du continent ne pouvait avoir d'influence et de danger que pour la France, très-éloignée alors de vouloir intervenir dans la Péninsule et sans laquelle pourtant il était impossible de rien faire contre le gouvernement de Madrid, enfin parce que les souvenirs de la dernière guerre d'Espagne disposaient les esprits à considérer comme une grave et dangereuse entreprise toute tentative d'immixtion dans les affaires intérieures des Espagnols. Mais aucune de ces considérations ne s'appliquaient à la situation du royaume de Naples. C'était en pleine prospérité, sous une administration douce et paternelle, bien que peu éclairée à certains égards, qu'il

venait de se voir envahi par la Révolution. Les abus mêmes qui avaient pu y provoquer des mécontentements n'étaient pas de nature à être aperçus ni compris du dehors. L'influence d'une société secrète qui était parvenue à corrompre l'armée, l'ambition de quelques agitateurs obscurs, c'étaient là les seules causes, les instruments de la révolution, et ces causes pouvaient se produire, ces instruments se rencontrer en tout pays. Les provinces napolitaines, loin d'être, comme l'Espagne, reléguées à une extrémité du continent, confinaient à d'autres États dans lesquels existaient des ferments de désordre que le contact pouvait faire éclater d'un moment à l'autre. Déjà, les principautés de Bénévent et Pontecorvo, appartenant au Pape bien qu'enclavées dans le territoire napolitain, s'étaient insurgées, avaient demandé à s'annexer au nouvel État constitutionnel, et, sur son refus, avaient proclamé leur indépendance. Une agitation plus ou moins vive remuait les autres parties de l'Italie, surtout celles qui étaient soumises à la souveraineté de l'Autriche et qui, après l'avoir, en 1814, acceptée avec empressement en haine de la domination française, n'avaient pas tardé à prendre en horreur le joug pesant de l'administration allemande, si antipathique par son esprit et par ses formes aux populations du midi. A tous ces motifs qui pouvaient porter les puissances étrangères à intervenir, même par la force, contre ce qui venait de se passer à Naples, il s'en joignait un autre non moins puissant : c'est que la position topographique, la faiblesse relative de cet État,

le caractère de ses habitants et la conduite qu'ils avaient tenue presque constamment pendant les dernières guerres, portaient à penser que, si l'on se décidait à agir contre eux, on n'aurait pas à craindre de leur part une résistance aussi énergique que de la part des Espagnols.

L'Autriche, celle de toutes les grandes puissances qui avait le plus à s'inquiéter de la révolution napolitaine, la seule même qu'elle menaçât directement, s'était empressée de renforcer les troupes qu'elle tenait sur pied dans le royaume lombardo-vénitien. En même temps que le cabinet de Vienne prenait cette précaution bien naturelle, l'empereur François avait écrit à l'empereur de Russie pour lui proposer d'avoir avec lui, à Pesth, une entrevue où ils prendraient en considération les graves événements qui venaient de surgir ; le roi de Prusse avait aussi été invité à cette conférence. M. de Metternich fit remettre ensuite aux cabinets de Paris et de Londres, comme à ceux de Saint-Pétersbourg et de Berlin, un Mémoire qui exposait ainsi les vues de l'Autriche sur ce qu'il y avait à faire dans les conjonctures où l'on se trouvait placé : une armée autrichienne marcherait sur Naples pour y étouffer la révolution ; les puissances conviendraient de ne reconnaître aucun acte du gouvernement sorti de cette révolution et de ne recevoir de lui aucune explication isolée; leurs envoyés accrédités à Vienne se réuniraient en conférence permanente avec le ministre des affaires étrangères d'Autriche pour former un centre d'entente et d'information, mettre en commun

les vues des cinq cours et concerter un langage uniforme.

Dans un autre Mémoire adressé aux cours italiennes, le cabinet autrichien, se présentant comme le protecteur naturel de la Péninsule, annonça qu'il allait s'occuper des moyens d'y rétablir l'ordre, s'attacha à combattre l'idée qu'on pût prévenir de nouveaux troubles par des concessions aux idées constitutionnelles et ne dissimula pas sa volonté de rétablir les choses à Naples sur le pied où elles étaient avant la révolution de juillet.

Une circonstance qui ne pouvait être rendue publique, mais qui était connue des gouvernements, devait être la base et, aux yeux de ceux qui n'admettaient pas les droits des peuples, la justification du plan de conduite proposé par M. de Metternich. Pendant que le vieux roi Ferdinand multipliait les assurances de son dévouement au système constitutionnel, il prenait secrètement des mesures pour faire connaître ses véritables sentiments aux souverains sur lesquels il croyait pouvoir compter. Dans un entretien secret qu'il eut avec l'ambassadeur de France, M. de Narbonne, il lui avoua qu'il avait des craintes très-vives pour sa sûreté personnelle et le pria de lui procurer les moyens de sortir de ses États. M. de Narbonne, croyant ces craintes exagérées, chercha vainement à le rassurer, à lui inspirer plus de résolution. Le Roi lui répondit qu'il ne pensait pas qu'il y eût du danger pour le duc de Calabre ni pour le reste de sa famille, mais que, quant à lui-même, il était sérieusement

menacé, et il supplia l'ambassadeur de le protéger. Celui-ci, surpris et embarrassé d'une telle communication, en fit part à l'envoyé britannique, sir William A'Court, et au chargé d'affaires d'Autriche. Sir William proposa, en conséquence, à son gouvernement d'envoyer l'escadre anglaise de la Méditerranée croiser du côté de Naples où, dans le cas d'un danger imminent pour le Roi et sa famille, elle pourrait contenir les révolutionnaires par la crainte d'un bombardement. Le cabinet de Londres donna des ordres dans ce sens. Le gouvernement français prescrivit aussi à ses bâtiments de guerre de se tenir près des côtes napolitaines afin d'être en mesure d'offrir, au besoin, un asile au roi Ferdinand et à ses enfants.

Cependant, M. de Narbonne, à qui l'exaltation de ses sentiments royalistes ne permettait pas de continuer à résider auprès d'un gouvernement issu de la révolution, s'étant décidé à quitter Naples, le roi Ferdinand le chargea de remettre aux représentants des grandes puissances auprès du Saint-Siége des lettres dans lesquelles il protestait contre ce qu'il avait été et pourrait être contraint de faire, et réclamait le secours de l'Autriche contre ses sujets. L'empereur François lui répondit, par une voie également sûre, en l'engageant à persévérer dans la ligne de conduite qu'il avait jusqu'alors suivie et en l'assurant qu'il s'occupait des moyens de le délivrer. En attendant des mesures plus décisives, la cour d'Autriche refusa de recevoir le duc de Gallo, que le nouveau gouvernement napolitain avait désigné pour remplacer le

prince Ruffo en qualité d'ambassadeur à Vienne, et elle continua à traiter ce dernier comme le représentant du roi Ferdinand, dont il avait en effet toute la confiance. La légation autrichienne ne fut pourtant pas rappelée de Naples. Le prince Cariati, que le ministère constitutionnel avait chargé de remettre à l'empereur François une lettre dictée au Roi par ses conseillers officiels, put pénétrer jusqu'à Vienne. M. de Metternich consentit à le recevoir comme simple particulier, mais lui déclara que l'Empereur ne pouvait reconnaître l'œuvre de la Révolution. Il en dit autant au prince Cimitile qui se rendait en Russie avec une mission analogue à celle du prince Cariati. Le seul moyen, suivant lui, d'éviter la guerre, c'était que tous les gens bien pensants se réunissent pour donner au Roi la force et les moyens de détruire la constitution révolutionnaire.

Telles étaient les dispositions de l'Autriche. Avec elle, il n'y avait pas de transaction possible : elle voulait le rétablissement pur et simple du pouvoir absolu. Les dispositions du gouvernement français étaient différentes. S'il redoutait pour l'Europe, pour la cause monarchique le triomphe de la révolution de Naples, si, par l'organe de son journal officiel, il n'hésitait pas à la condamner, à soutenir qu'elle était bien plus inexcusable, bien moins motivée que celle d'Espagne, bien plus dangereuse pour l'ordre européen, il craignait aussi que la répression de cette révolution par les armes de l'Autriche n'eût pour conséquence d'anéantir l'indépendance des gouverne-

ments italiens en rendant, de fait, l'Autriche maîtresse absolue de la Péninsule sur laquelle elle n'exerçait déjà que trop d'influence. Fidèle aux vieilles traditions de la politique française qui a toujours tendu à combattre, à limiter cette influence, le cabinet des Tuileries n'était pas, d'ailleurs, aussi convaincu que M. de Metternich que le rétablissement du pouvoir absolu fût le moyen le plus efficace d'assurer à l'avenir la tranquillité de l'Italie méridionale. Il pensait que le but qu'on devait se proposer était tout à la fois de vaincre la révolution napolitaine et de prévenir l'action armée de l'Autriche par la force morale d'un concert établi entre les grandes cours, qui, s'appuyant sur l'attitude menaçante des forces autrichiennes réunies dans le nord de l'Italie, intimiderait assez les Napolitains pour les amener à désavouer l'œuvre de la révolte militaire et à substituer, de concert avec le Roi, au code anarchique qu'elle leur avait imposé, une constitution modérée, sur le modèle de celles de France ou d'Angleterre. Le gouvernement français, invoquant les principes et les stipulations du congrès d'Aix-la-Chapelle, demanda donc la réunion d'un congrès et invita les autres cours à déclarer provisoirement qu'elles respectaient l'indépendance et les droits des États, mais qu'elles ne mettraient jamais au nombre de ces droits la faculté de renverser, par une insurrection militaire, les institutions d'un pays; qu'elles ne pourraient reconnaître le royaume des Deux-Siciles comme légitimement constitué que lorsque le Roi et la nation, délivrés du joug d'une faction, se se-

raient donné librement les lois qu'ils auraient jugées les meilleures, et que si, pour préparer ce résultat, l'emploi de la force était nécessaire, les troupes autrichiennes se mettraient en mouvement, soutenues au besoin par celles de tous les alliés et avec l'assentiment des princes italiens. Louis XVIII s'appuyait, pour prendre l'initiative de cette proposition, sur sa double qualité de chef de la maison de Bourbon et du premier entre les souverains qui eût octroyé à ses peuples des institutions constitutionnelles. J'ai déjà dit qu'une division navale française, dont le commandant était le capitaine de vaisseau Jacob, s'était rendue devant Naples pour veiller à la sûreté de la famille royale. Comme la cour de Vienne, le gouvernement français, se refusant à reconnaître le caractère diplomatique du prince Cariati qui lui fut envoyé en qualité d'ambassadeur, continua à attribuer ce caractère au prince de Castelcicala, accrédité par le précédent gouvernement et qui n'avait pas adhéré au nouveau.

La proposition française n'était faite, sous aucun rapport, pour plaire au cabinet de Vienne dont elle tendait à enchaîner la politique en la subordonnant aux résolutions de la grande alliance. Il n'était nullement certain que, si des délibérations régulières et contradictoires venaient à s'engager, les vues de la France, plus modérées, plus libérales, ne prévalussent pas dans l'esprit de l'empereur Alexandre, et rien, alors, ne pouvait se faire sans le consentement de ce prince. Appelé en ce moment à Varsovie par la prochaine réunion de la diète polonaise à la-

quelle il devait assister, il avait répondu à l'empereur d'Autriche qu'il lui était impossible de se rendre au camp de Pesth et il avait demandé un autre rendez-vous. Recevant, sur ces entrefaites, les deux Mémoires dans lesquels la France et l'Autriche exposaient les plans qu'elles jugeaient convenable de suivre, il se déclara pour le projet français, c'est-à-dire pour la convocation d'un congrès et pour que l'armée autrichienne ne passât pas la frontière des États napolitains sans le consentement de ce congrès. Comme le gouvernement français, s'il voulait le renversement de la nouvelle constitution napolitaine, ce n'était pas pour rétablir le pouvoir absolu, mais pour la remplacer par un acte constitutionnel raisonnable et établi sur des bases légales ; il désirait empêcher que la prépondérance autrichienne, déjà si grande en Italie, n'y prît de nouveaux développements, et il croyait bon d'essayer l'emploi de l'influence morale avant de recourir à la force. Dans sa lettre à l'empereur d'Autriche, il avait eu soin de rappeler qu'après la révolution d'Espagne il avait été d'avis que les puissances se concertassent sur ce qu'il y avait à faire pour y remédier, et il s'était félicité de voir qu'on revenait à cette manière de voir après l'avoir repoussée.

Le cabinet de Vienne fut très-péniblement affecté de ces réponses. De concert avec le gouvernement britannique qui, ainsi que je l'ai expliqué à l'occasion des négociations d'Aix-la-Chapelle, redoutait toute délibération commune sur les affaires intérieures des pays étrangers

parce qu'il craignait les débats que les questions d'intervention ne pouvaient manquer de susciter dans le Parlement, M. de Metternich mit tout en œuvre pour changer les déterminations de l'empereur Alexandre et pour l'amener au projet d'une simple entrevue des deux empereurs. Il lui envoya, à cet effet, à Varsovie, un de ses agents les plus habiles et les plus confidentiels, M. de Lebzeltern, qui devait aussi s'efforcer d'obtenir son consentement à la marche immédiate des troupes autrichiennes. Un des arguments que faisait valoir le cabinet de Vienne pour écarter l'idée d'un congrès, c'est que l'Angleterre se refuserait probablement à y prendre part, mais cette considération n'était pas de nature à agir sur l'empereur Alexandre : il se complaisait, au contraire, dans la pensée que l'abstention du cabinet de Londres lui ménagerait un ascendant plus complet dans le grand conseil de l'Europe, et son ministre de prédilection, le comte Capodistrias, déguisant à peine cette pensée, répondit que, si l'on devait, en effet, être privé du concours de l'Angleterre, on pourrait à toute force s'en passer pour une question qui était purement continentale.

Je viens d'expliquer les vues de l'Autriche, de la France et de la Russie par rapport aux affaires de Naples. Celles de l'Angleterre pouvaient se résumer ainsi : elle ne voulait pas s'associer à des déclarations de principes ni entrer formellement dans des engagements qui eussent été difficiles à justifier devant le Parlement, mais, au fond, elle approuvait les projets de l'Autriche, elle en dé-

sirait le succès et elle était même disposée à y contribuer par son appui moral. Ce qu'elle n'admettait pas, c'est que l'action de cette puissance dût s'exercer au nom d'une alliance qui, par cela même, en serait responsable. Une telle alliance, disait lord Castlereagh, n'obtiendrait jamais la sanction du Parlement, et cette objection était insurmontable à raison de la nature du gouvernement anglais, mais on pouvait l'écarter en suivant une autre marche qu'il expliquait ainsi qu'il suit. Bien que la révolution de Naples ne constituât pas précisément un des cas d'intervention prévus par les traités qui avaient fondé la grande alliance, elle recélait incontestablement de grands dangers pour l'Europe et elle donnait aux peuples de détestables exemples. Néanmoins, ces dangers atteignaient si inégalement les puissances alliées, qu'ils ne justifieraient pas de leur part une politique uniforme. L'Autriche pouvait se croire obligée à des mesures extrêmes et immédiates sans que l'Angleterre se sentît assez directement, assez immédiatement en péril pour que son intervention fût autorisée par les principes qui pouvaient être soutenus dans le Parlement. Il n'était donc pas possible que les deux gouvernements s'unissent pour assumer une responsabilité commune. L'Autriche pouvait agir seule après avoir pris confidentiellement l'avis de ses alliés pour s'assurer qu'ils ne la désapprouveraient et ne la désavoueraient pas, mais elle ne pouvait agir que sous sa responsabilité, et non pas en leur nom. Pour obtenir d'eux cet assentiment, elle devait leur prouver qu'elle

n'agissait pas dans des vues d'agrandissement, qu'elle ne recherchait pas en Italie une suprématie inconciliable avec les traités, qu'elle n'avait en vue que sa propre défense et qu'elle ne demanderait au royaume de Naples d'autres sacrifices que l'entretien de l'armée destinée à l'occuper pour y rétablir l'ordre. « Nous désirons, » disait lord Castlereagh, « laisser à l'Autriche toute sa li-
» berté d'action, mais nous réclamons aussi la nôtre. Il
» est dans l'intérêt de l'Autriche que nous gardions cette
» position : elle nous permettra, dans le Parlement, de
» considérer et, par conséquent, de respecter les mesures
» qu'elle prendra comme des actes d'un gouvernement
» indépendant, doctrine que nous ne pourrions soutenir
» si nous y participions. »

Telles sont les instructions confidentielles que lord Castlereagh donna à son frère lord Stewart, ambassadeur d'Angleterre à Vienne. On y trouve la pensée intime et secrète de la politique que le ministère anglais devait suivre jusqu'à la conclusion de cette affaire. Elle n'avait certes rien qui pût contrarier le cabinet de Vienne. Elle était, en réalité, bien moins libérale que celle de la France à laquelle l'empereur Alexandre semblait alors se rallier, puisqu'elle laissait l'Autriche maîtresse de rétablir le pouvoir absolu; mais le cabinet tory, pour ne pas heurter les sentiments de liberté qui commençaient à se réveiller en Angleterre, était obligé d'envelopper sa pensée de certains voiles. Dans son langage public, il insistait principalement sur les dangers qu'en-

traînait pour la liberté et l'indépendance des États le principe du droit d'intervention dans les affaires intérieures des pays étrangers ; il soutenait que ce droit ne peut être fondé que sur le danger résultant pour la puissance intervenante de ce qui se passe dans le pays où elle veut intervenir : restriction peu gênante dans la pratique, et qui, dans le cas actuel, limitait à la seule Autriche le droit d'intervention, ce qui était dans les convenances de l'Angleterre. Il y avait dans cette argumentation, habilement présentée, un faux air de modération, de libéralisme même, qui devait séduire l'opinion et qui trompa même un moment le gouvernement français. L'ambassadeur de France à Londres, le duc Decazes, et même le ministère à qui il rendait compte de ses conversations avec lord Castlereagh, prenant au pied de la lettre ces protestations en faveur de l'indépendance des États, crurent d'abord pouvoir compter sur l'appui de l'Angleterre pour combattre les prétentions exagérées de l'Autriche. C'était une grave erreur. La politique de l'Autriche et celle de l'Angleterre, avec les formes différentes dont la diversité de leurs positions leur faisait une loi, étaient identiques, je le répète. Toutes deux se proposaient également d'annuler autant que possible l'action de la France, leur rivale traditionnelle, et lord Castlereagh, avec plus d'habileté que de loyauté, tira bon parti, pour cela, de la confiance qu'il sut inspirer au duc Decazes.

En expliquant les vues et les intentions des principaux cabinets, je n'ai pas à parler de celles de la Prusse : par

suite de la position dépendante où l'avaient placée, à l'égard de l'Autriche, les agitations intérieures de l'Allemagne, elle avait cessé, pour le moment, de compter sérieusement au nombre des grandes puissances, et, pendant quelques années, elle ne devait plus figurer dans les conseils de l'Europe que comme l'humble satellite de son ancienne rivale. Dans cette situation amoindrie, elle essayait pourtant de ne déplaire ni à l'Angleterre, ni à la Russie.

Quelle que fût la répugnance de l'Autriche et de l'Angleterre pour un congrès, il fallut céder à la volonté bien prononcée de l'empereur Alexandre. Il fut décidé qu'il aurait lieu sur le territoire autrichien, non pas à Vienne, comme M. de Metternich en fit d'abord la proposition, mais en Silésie, dans la petite ville de Troppau, l'empereur Alexandre voulant éviter les dissipations et les intrigues qui avaient fait perdre tant de temps en 1814 et auxquelles il est difficile de se soustraire absolument dans une capitale.

La politique de la France qui, la première, avait parlé d'un congrès, semblait triompher. Adversaire naturelle de l'Autriche sur le continent, surtout pour ce qui a rapport à l'Italie, elle put un instant concevoir l'espérance de faire prévaloir dans la Péninsule ce système de liberté modérée, monarchique, aristocratique même dans une certaine mesure, qui se présentait alors à la plupart des bons esprits comme une transaction possible et durable entre l'ancien régime et la pure démocratie. Même sans l'appui

de l'Angleterre, à qui il eût été difficile de s'y opposer ouvertement, elle aurait pu compter sur le succès de cette noble entreprise si l'empereur Alexandre y eût concouru avec la même énergie, on pourrait dire avec la même passion qu'il l'aurait fait quelques années auparavant. Malheureusement, les sentiments, les opinions de ce monarque, avaient subi dès lors des modifications plus graves qu'on ne le supposait généralement.

Ce n'est pas qu'il eût abandonné d'une manière absolue les convictions qu'il avait si souvent exprimées sur les avantages des institutions libérales et constitutionnelles. Il n'est pas dans la nature de l'esprit humain de renoncer si promptement et si facilement aux opinions qu'on a hautement professées et dont on a fait, aux yeux du monde, la règle de sa conduite : à défaut d'autres motifs plus intimes et plus profonds, l'amour-propre seul serait un puissant obstacle à d'aussi rapides métamorphoses; pour franchir ou pour tourner cet obstacle, il faut du temps, des occasions, des provocations fortes et multipliées. L'Empereur se disait donc et se croyait encore libéral. Il venait d'affranchir les serfs de Livonie; il n'avait pas cessé de s'occuper d'un projet de constitution représentative pour son vaste empire, étrange utopie qui, dans son esprit bizarre et mal pondéré, se combinait on ne sait comment avec les mesures tyranniques par lesquelles il poursuivait l'exécution d'un plan de colonies militaires fondé sur la déportation violente de certaines populations. Il encourageait son beau-frère le roi de Wur-

temberg à développer les libertés qu'il venait de donner à son peuple, l'assurant qu'il saurait le préserver des effets du mauvais vouloir de l'Autriche. Dans une circulaire envoyée à toutes les légations russes et qu'il avait lui-même rédigée, il parlait de *ces institutions constitutionelles que réclamait la voix presque générale des peuples.* Enfin, dans ses relations avec le ministre de France, M. de la Ferronnays, qui avait su lui inspirer beaucoup d'estime et de confiance, et avec un autre agent français que le cabinet des Tuileries lui avait envoyé à Varsovie, il se montrait encore libéral d'intentions, très-antipathique à l'Autriche, et inclinant à terminer les affaires de Naples au moyen d'une médiation française.

Malgré toutes ces démonstrations par lesquelles il cherchait peut-être à se faire illusion à lui-même comme aux autres, son libéralisme était fortement ébranlé. Les tentatives démocratiques de l'Allemagne et les révolutions de Madrid et de Naples lui avaient montré sous un aspect nouveau ce progrès des idées libérales dont il était naguères si enthousiaste. La France même, à laquelle il s'était longtemps glorifié d'avoir contribué à donner la Charte, avait trompé ses espérances. La conspiration militaire du 19 août semblait attester que le danger existait dans la force même destinée à le conjurer au besoin. Ce déplorable événement était venu en aide aux efforts de M. de Metternich et de tous ceux qui, dans des vues diverses, s'efforçaient de lui persuader que le trône des Bourbons, loin d'être consolidé et affermi comme il s'en

était flatté, pouvait, d'un moment à l'autre, être emporté par une nouvelle tempête et que, par conséquent, la prudence ne permettait pas de faire, de l'alliance française, la base d'un système politique. Des correspondants officieux qu'il avait en France dans le parti ultra-royaliste entretenaient ses inquiétudes en lui présentant les ministres, et surtout M. Pasquier, comme des amis ou des instruments de la Révolution, qui poussaient la monarchie vers sa ruine. M. Sosthène de La Rochefoucauld nous a appris, dans ses Mémoires, qu'il était au nombre de ces correspondants dont le zèle indiscret, en croyant ne nuire qu'au ministère, travaillait en effet à ruiner au dehors l'influence française. L'empereur Alexandre n'en était pas encore arrivé au point d'ajouter foi à toutes leurs exagérations, mais déjà, sur la pente où il inclinait, il devait en recevoir quelque impression.

Sur ces entrefaites, on apprit qu'une nouvelle révolution, opérée encore par une insurrection militaire, venait d'éclater dans le midi de l'Europe.

Le Portugal était, depuis 1807, dans une situation très-extraordinaire. Conquis à cette époque par Napoléon, il avait vu son gouvernement aller chercher au Brésil un asile inaccessible aux armes de la France. L'Angleterre n'avait pas tardé à délivrer le pays, mais la cour et le ministère n'en étaient pas moins restés à Rio-Janeiro, et, depuis 1814, bien que la lutte européenne fût terminée et qu'aucun danger, même éloigné, ne menaçât plus le Portugal, ils avaient continué à rési-

der dans cette lointaine colonie, tandis que la métropole, gouvernée par une régence que présidait un général anglais, lord Beresford, devenait en quelque sorte une dépendance de l'Angleterre.

Un tel état de choses devait blesser les sentiments de patriotisme si faciles à éveiller chez les peuples peu civilisés, surtout quand ils ont dans leur passé de grands souvenirs. Le désir de secouer le joug étranger, de reconquérir un gouvernement, s'était fait jour en 1819 par une conspiration dont la répression sanglante n'avait pu que rendre plus vive l'irritation que l'on voulait étouffer. Ces dispositions reçurent une impulsion nouvelle du contre-coup de la révolution espagnole. Le danger d'une explosion était si évident, que la cour de Rio-Janeiro, sur les avis qu'elle en reçut, crut devoir autoriser des réformes qu'elle jugeait propres à calmer les esprits ; mais ces concessions qui, probablement, auraient été insuffisantes, arrivèrent d'ailleurs trop tard. Dans la nuit du 23 au 24 août 1820, la seconde ville du royaume, Porto, se souleva. Le mouvement se répandit avec une grande rapidité. La régence voulut d'abord essayer de le contenir et de le dompter, mais les forces qu'elle avait dirigées contre les insurgés ayant fait défection, elle se décida à convoquer, pour le 15 novembre, les Cortès générales conformément aux anciennes formes usitées dans le moyen-âge et à supplier le Roi de revenir en Europe. Au point où les choses en étaient venues, c'étaient là de bien faibles palliatifs qui ne servirent qu'à encourager les mé-

contents en leur prouvant la faiblesse de la régence. Le 15 septembre, un mouvement éclata dans la garnison même de Lisbonne aux cris de *Vive la constitution, vive le Roi!* Le peuple s'y joignit aussitôt, et la régence céda la place à un gouvernement provisoire. Ce gouvernement, après s'être vainement efforcé de maintenir sa suprématie, fut obligé de se fondre avec la junte qui s'était organisée à Porto, et, le 1er octobre, la junte fit son entrée triomphale à Lisbonne. On ne permit pas à lord Beresford, qui revenait en ce moment du Brésil avec des instructions du Roi, de mettre pied à terre. On décida que des Cortès élues d'après les formes prescrites par la constitution espagnole, c'est-à-dire d'après des bases complétement démocratiques, se rassembleraient le 8 janvier de l'année suivante. Je ne m'arrêterai pas plus longtemps aux détails de cette révolution. Il me suffira de dire que la cour de Rio-Janeiro, sous la pression d'une violente insurrection qui éclata au Brésil même, ne tarda pas à en accepter toutes les conséquences; que, dans le cours de l'année suivante, le roi Jean VI, prince aussi faible qu'incapable, revint à Lisbonne subir une constitution analogue à celle de l'Espagne, plus démocratique encore à quelques égards, et que, bientôt après, le Brésil, s'affranchissant de la souveraineté portugaise, proclama pour son empereur le fils aîné du Roi, Don Pedro, qu'il avait laissé dans ce pays pour le gouverner en son nom.

Bien moins encore que la révolution espagnole, celle de Lisbonne pouvait être considérée comme un danger

direct pour l'Europe qui, séparée du Portugal par toute la largeur de l'Espagne, n'avait d'ailleurs aucun moyen de l'atteindre aussi longtemps que le pouvoir absolu n'aurait pas été rétabli à Madrid. Seule entre les grandes puissances, l'Angleterre pouvait se croire affectée dans ses intérêts par un événement qui enlevait ce royaume à sa tutelle; mais, à quelque degré que le cabinet de Londres pût en être contrarié, il ne lui était possible, ni de combattre lui-même une révolution accomplie au nom de la liberté, ni de permettre que d'autres gouvernements intervinssent contre elle. Il n'y avait donc rien, dans la situation du Portugal, qui appelât une action européenne, rien même sur quoi l'Europe pût penser à délibérer; mais cette situation n'en était pas moins un nouvel et effrayant symptôme de l'état moral et politique d'une partie considérable du continent, et une imagination aussi mobile que celle de l'empereur Alexandre ne pouvait qu'en être fortement ébranlée.

L'incendie gagnait de tous les côtés. En Angleterre même, ceux qui ne connaissent pas assez ce pays pour savoir à quel point sa forte organisation lui permet de supporter presque impunément les agitations les plus violentes, pouvaient croire qu'on touchait aussi à une catastrophe. J'ai raconté les commencements de la lutte engagée entre le roi George et la reine Caroline. Tous les efforts faits par les ministres pour déterminer la Reine à accepter une transaction dont la condition première était son éloignement du territoire britannique avaient échoué, elle

était revenue à Londres où un peuple égaré lui avait fait l'accueil le plus enthousiaste, et les ministres, trop dociles à la volonté passionnée du Roi, avaient présenté à la chambre des lords, au commencement de juillet, un bill d'accusation qui tendait à la faire déclarer déchue de ses prérogatives, droits et privilèges, et à dissoudre son mariage pour crime d'adultère. Je n'ai pas, heureusement, à retracer les détails de ce hideux procès, un des plus effroyables scandales que présente l'histoire contemporaine. Le gouvernement finit par l'abandonner, parce qu'il eut lieu de craindre que les évêques, contraires en principe au divorce qu'ils étaient disposés à considérer comme interdit par la loi divine, ne votassent contre le bill et ne le fissent rejeter. Pendant toute la durée des débats, malgré les charges accablantes qui en ressortaient contre la Reine, le peuple ne cessa de lui donner, comme à une victime innocente de la tyrannie, des témoignages de la plus ardente sympathie, et de manifester, contre ceux en qui il voyait ses persécuteurs, une exaspération menaçante. Le conseil de la cité et un grand nombre de corporations s'associèrent, par des adresses, à ces emportements populaires. Une fois les poursuites abandonnées, après la première ivresse du triomphe, cette effervescence se calma. La position de la Reine, séjournant librement à Londres, admise à celles des prérogatives de son rang qu'on ne pouvait absolument lui refuser, mais exclue de toutes les autres, devint bientôt embarrassante et pénible. Elle ne pouvait plus se plaindre

d'être persécutée, elle n'était plus en mesure de servir d'instrument aux calculs d'un parti, et le temps, les faits qui venaient d'être révélés ouvrant sans doute les yeux d'un grand nombre de ceux qui avaient pu la croire calomniée, le vide commençait à se faire autour d'elle. Si une prompte mort ne fût venue l'enlever, elle eût probablement fini ses jours dans l'abandon. C'est surtout aux poursuites dirigées contre elle qu'elle avait dû sa popularité passagère. A tous les points de vue, on avait donc fait une faute énorme en lui intentant un procès. L'impopularité du Roi, la haine, le mépris, trop justifié à bien des égards, qu'on lui portait, tel était le principe réel de la faveur qui s'attacha un moment à une femme si peu digne d'une telle bienveillance. La royauté sortait de ce conflit singulièrement dégradée. Les ministres eux-mêmes n'y avaient pas fait preuve de cette fermeté, de cette consistance qu'on est accoutumé à rencontrer chez les hommes d'État anglais, et la retraite d'un des plus éminents, de M. Canning, qui n'avait pas voulu accepter la responsabilité de la politique adoptée par ses collègues, affaiblissait encore un cabinet qui n'était plus en rapport avec l'esprit du temps.

L'agitation qui remuait l'Europe presque entière n'épargnait pas même les États de l'empereur Alexandre. Lorsque, cinq ans auparavant, il avait pris possession de la Pologne, il était animé en faveur des Polonais des intentions les plus généreuses. Non content de leur donner, avec une entière autonomie, une constitution libérale, il

exprimait alors le désir de réunir au royaume dont il prenait le titre les anciennes provinces polonaises annexées à l'empire russe par les trois partages. Il avait pu comprendre depuis qu'une telle mesure, par laquelle il aurait démembré la Russie au profit de son nouvel État, quelque juste qu'elle pût être en principe, puisqu'elle n'aurait fait que réparer l'iniquité de ces odieux partages, était au-dessus de la puissance même d'un autocrate, que de telles restitutions ne se font pas à l'amiable, et que la seule tentative, en exaspérant le patriotisme russe, aurait mis en danger son autorité, peut-être son existence. Cependant, les Polonais avaient conçu des espérances auxquelles il leur était pénible de renoncer. Si, en 1815, la plupart d'entre eux avaient salué avec enthousiasme la résurrection d'un petit royaume de Pologne contenant seulement quatre millions d'hommes, c'est-à-dire formant à peine le quart ou le cinquième de l'ancienne monarchie, c'est parce qu'ils croyaient y voir le point de départ d'une restauration plus complète, le noyau auquel viendraient peu à peu se rattacher les provinces encore séparées. Le temps qui s'écoulait sans réaliser cette espérance, la probabilité de plus en plus grande, malgré les illusions dont plusieurs d'entre eux continuaient à se bercer, qu'il n'y serait jamais donné suite, ne pouvaient qu'affaiblir la popularité du souverain qui avait eu l'imprudence de la faire naître sans s'être assuré de la possibilité d'y satisfaire. D'autres causes vinrent fortifier ce principe de mécontentement.

Un Polonais, le général Zayonszeck, revêtu du titre de lieutenant de l'Empereur et roi, avait été placé à la tête du gouvernement avec l'assistance d'un conseil d'État dont les ministres faisaient partie aussi bien que d'autres personnages considérables tels que le prince Czartoryski qui, malgré la faveur dont il jouissait auprès d'Alexandre et la part qu'il avait prise à l'arrangement des affaires de Pologne, n'avait pas voulu accepter de fonctions plus actives. Le général Zayonszeck, ayant passé la plus grande partie de sa vie hors du pays et dans les camps, entendait peu les matières de législation et d'administration civile. On peut croire cependant que, guidé par ses conseillers officiels et par les instructions générales de l'Empereur, il n'eût pas trop dévié de la ligne qu'elles lui traçaient. Malheureusement, Alexandre, par une de ces inconséquences qui ont trop souvent fait échouer ses meilleures résolutions, avait chargé de l'organisation de l'armée polonaise l'aîné de ses frères, le grand-duc Constantin, connu pour la fougue et la violence brutale de son caractère et pour son humeur despotique, complétement incapable de s'associer aux vues généreuses de l'Empereur, mais que l'on voulait ménager, et qu'il était nécessaire d'occuper au loin, des raisons d'État ne permettant pas, dit-on, qu'il résidât à Saint-Pétersbourg. Bien que ses attributions fussent purement militaires et qu'aucune autorité ne lui eût été conférée sur le lieutenant de l'Empereur, sa présence à Varsovie plaçait le général Zayonszeck dans une position

assez fausse, et il lui aurait fallu, pour s'en tirer sans trop de dommage, autant de fermeté que de tact. Ces qualités lui manquaient complétement. L'idée de maintenir son indépendance en face d'un frère de l'Empereur, de résister à sa volonté, quelque contraire qu'elle pût être aux lois et à la Constitution, ne se présenta pas un moment à son esprit. Il disait en plein conseil d'État, il répétait en toute occurrence que cette volonté était la loi supérieure devant laquelle tout devait s'incliner. Il s'étonnait de ne pas toujours trouver la même docilité dans les membres du conseil, et bien qu'ils n'eussent que voix consultative, en sorte que leur avis ne le liait en aucune façon, la résistance qu'il rencontrait souvent parmi eux l'irritait; il y voyait l'œuvre de l'esprit de faction ; à la moindre objection, il s'écriait que la Constitution était un code d'anarchie et qu'il fallait la changer. En attendant qu'elle fût changée en effet, des infractions multipliées prouvaient journellement le peu de compte qu'on en tenait. Le grand-duc, s'abandonnant à ses caprices sauvages, semblait se complaire à humilier, à exaspérer une nation fière, délicate et sensible à l'honneur. Un jour, par son ordre, un bourgeois, accusé d'avoir caché dans sa maison un homme qui avait volé un général, fut enlevé et conduit dans le palais du prince, qui sans aucune forme de procès, lui fit donner cinq cents coups de bâton et lui fit raser la tête et les sourcils. Des punitions corporelles et flétrissantes furent arbitrairement infligées à des militaires habitués, sous le régime français, à de tout autres traite-

ments. L'espionnage, la délation, semblaient être les seuls ressorts par lesquels on voulût désormais agir sur l'armée. Plusieurs officiers se donnèrent la mort de désespoir, et quelques-uns, avant de mourir, écrivirent des lettres qui expliquaient les motifs de leur suicide. Ces suicides firent quelque impression sur le grand-duc, mais elle s'effaça bientôt et les choses recommencèrent comme auparavant.

Le prince Czartoryski, témoin impuissant de ces saturnales du despotisme, les dénonçait à l'Empereur avec qui il entretenait une correspondance confidentielle. Il lui signalait la faiblesse du général Zayonszeck, sa servilité envers le grand duc, sa complète inaptitude à devenir l'inaugurateur d'un régime de liberté constitutionnelle; il lui faisait voir, dans le caractère du grand-duc lui-même, la cause de tout le mal, l'obstacle absolu à l'accomplissement des projets formés pour le bien de la Pologne; il demandait instamment que ce prince fût rappelé, donnant à entendre que sa vie n'était pas en sûreté dans un pays qu'il traitait d'une manière si sauvage et pour lequel il témoignait le plus profond mépris. Il montrait le découragement gagnant peu à peu les ministres et les fonctionnaires publics, l'effroi, la tristesse d'une population qui voyait si cruellement tromper toutes ses espérances, puis l'abattement des esprits, le désespoir morne qui s'emparait d'eux et les rendait insensibles à des améliorations de détail, incontestables pourtant dans plusieurs branches du service public, mais tout à fait insuffisantes pour remédier au mal de la situation. Il suppliait l'Em-

pereur d'envoyer des instructions assez claires, assez péremptoires, pour prouver que ses intentions n'avaient pas changé, pour remettre chacun à sa place et, en fixant les attributions respectives des diverses autorités, donner quelque réalité au régime légal et constitutionnel. Toutes ces demandes restèrent sans réponse, soit que l'Empereur n'osât pas prendre des mesures énergiques qui eussent été la condamnation de son frère, soit que, distrait par d'autres soins, il n'eût plus le temps d'accorder aux affaires de Pologne l'attention qu'elles exigeaient pour être conduites à bon terme. Le défaut capital d'Alexandre, celui qui, malgré son étonnante fortune et le haut degré de puissance où la Russie est parvenue sous son règne, ne permet pas à ses appréciateurs les plus bienveillants de le mettre au rang des grands hommes, c'est qu'autant la vivacité de son imagination le disposait à concevoir de vastes et généreux projets, autant, lorsque l'exécution en était à peine commencée, l'incroyable mobilité de son esprit et la faiblesse de son caractère le portaient à les abandonner dès qu'il y rencontrait des difficultés ou qu'il y apercevait des inconvénients qui n'avaient pas d'abord frappé sa vue. Les améliorations très-réelles qui s'étaient effectuées dans le royaume de Pologne depuis qu'il le gouvernait, les progrès de l'agriculture et de l'industrie, l'accroissement de la population, la bonne et brillante organisation de l'armée, le développement donné à l'instruction publique, lui persuadaient sans doute, d'ailleurs, qu'il avait assez fait déjà en faveur de ce pays pour que l'opi-

nion dût lui en être reconnaissante en attendant le reste. Il oubliait qu'il n'est pas de prospérité matérielle qui puisse compenser, aux yeux d'un peuple en qui n'est pas complétement éteint tout sentiment national, le mépris de ses droits et de sa dignité.

Il régnait donc en Pologne un mécontentement dont les symptômes étaient trop évidents pour que le gouvernement pût les méconnaître. On s'attendait à de vifs débats dans la diète qui allait s'ouvrir, et la circulaire de convocation écrite par l'Empereur aux membres des deux Chambres, tout en louant la diète précédente *qui s'était élevée,* disait-il, *à la hauteur sublime de sa mission*, laissait entrevoir des inquiétudes pour l'avenir. Néanmoins, le jour où il fit son entrée à Varsovie, le 27 août, il y fut reçu avec des acclamations enthousiastes. Ses manières affables et l'affectation qu'il mit à assister en uniforme polonais aux parades de la garnison, parurent lui ramener tous les cœurs.

Ce fut le 13 septembre qu'il ouvrit, en personne, la session de la diète. Son discours était loin d'exprimer la même confiance que celui par lequel il avait ouvert la diète de 1818. Il y parla des bienfaits que la Pologne avait reçus de la Russie, de la nécessité de l'union des deux États, du danger des vaines abstractions et des théories. Il recommanda à l'assemblée de se garantir de l'esprit novateur qui planait sur l'Europe et annonça l'irrévocable résolution de ne jamais transiger sur les principes qu'il s'était imposés.

Par une disposition singulière d'une constitution fort libérale à d'autres égards, la durée des sessions de la diète était limitée à un mois, et, dans ce court espace de temps, elle allait avoir à discuter, outre le budget, un projet de procédure criminelle, un projet de procédure civile et d'autres matières encore. On savait que les bases données par le Conseil d'État au projet de procédure criminelle rencontreraient une vive résistance dans la chambre des députés. Aussi, le gouvernement lui fit-il insinuer que, si elle y trouvait des imperfections trop considérables, il pourrait consentir à l'ajourner. La prudence eût conseillé de suivre cette marche. On ne le fit pas. La commission proposa le rejet de la loi, et elle fut rejetée à l'unanimité moins trois voix, après un débat tumultueux dans lequel s'élevèrent des plaintes amères contre l'absence de la liberté de la presse et les atteintes portées à la liberté individuelle. On rejeta encore un projet de modification du statut organique du sénat, déjà voté par le sénat lui-même, mais que les députés jugèrent contraire à la Constitution. En présence d'esprits ainsi disposés, le gouvernement, pour ne pas s'exposer à un nouvel échec, crut devoir ne pas insister sur le projet de procédure civile et se contenta à peu près du vote du budget. Le 13 octobre, l'Empereur ferma la session par un discours dont le ton sévère et contenu n'avait pourtant rien de menaçant. « Vous avez reçu, » dit-il, « le bien » pour le mal, et la Pologne est remontée au rang des » États. Je persévérerai dans mes desseins à son égard,

» quelle que soit l'opinion qu'on puisse se former sur la
» manière dont vous venez d'exércer vos prérogatives. »

Avant de se séparer, les Chambres durent, par ordre de l'Empereur, nommer dans leur sein des commissions pour préparer, de concert avec le Conseil d'État, les codes de procédure civile et criminelle dont la discussion avait été renvoyée à la prochaine session. L'intention d'Alexandre était certainement alors de réunir la diète l'année suivante. Néanmoins, elle ne devait plus se rassembler jusqu'à la fin de son règne. Ce que j'aurai bientôt à dire du changement général de sa politique explique cette circonstance.

Les Polonais avaient fait preuve incontestablement de peu d'habileté et de prudence en froissant ainsi, sans une nécessité absolue, l'amour-propre d'un prince qui seul, alors, en Europe, était animé à leur égard d'une bienveillance efficace et réelle. Son goût pour le système constitutionnel, déjà refroidi, en reçut une sérieuse atteinte. Une nouvelle qu'il reçut de Saint-Pétersbourg pendant son séjour à Varsovie contribua plus encore à accélérer la réaction qui se faisait en lui. Un mouvement insurrectionnel avait éclaté, le 28 septembre, dans un des plus beaux régiments de la garde impériale. Cette insurrection, il est vrai, provoquée uniquement par la dureté impitoyable et capricieuse du colonel, avait été toute passive et s'était bornée à un refus d'obéissance. Aucune idée politique ne s'y était mêlée, aucun cri séditieux n'avait été proféré ; les soldats, sur l'ordre du gouver-

neur de la place, s'étaient rendus sans armes à la forteresse, s'y étaient constitués prisonniers et s'étaient déclarés prêts à subir toutes les punitions plutôt que de rentrer sous le commandement de leur impitoyable chef. Une telle insurrection, si ce mouvement peut être qualifié ainsi, n'avait certes aucun rapport avec les révoltes militaires qui, depuis quelques mois, bouleversaient le midi de l'Europe. Néanmoins, elle pouvait faire naître l'idée que cette immense force armée, dont l'empereur de Russie était si fier et qui, par l'impression qu'elle faisait sur les esprits, lui donnait en Europe une sorte de dictature, n'était pas entre ses mains un instrument aussi sûr, aussi aveuglément docile et dévoué qu'on le supposait généralement. Il en fut profondément blessé.

C'est dans cette disposition d'esprit qu'il partit pour Troppau où il arriva le 20 octobre, le même jour que l'empereur d'Autriche. Le roi de Prusse, retenu à Berlin par une indisposition, avait envoyé à sa place le prince royal et ne devait arriver lui-même que le 5 novembre, longtemps après l'ouverture des conférences. Il était peu pressé de se montrer dans la position secondaire et effacée où les troubles de l'Allemagne l'avaient réduit, et, comme le cabinet de Vienne, celui de Berlin avait fait d'abord ce qui avait dépendu de lui pour empêcher la réunion du congrès.

Les deux empereurs avaient amené avec eux les mêmes ministres qui les avaient accompagnés à Aix-la-Chapelle, l'empereur François M. de Metternich, l'em-

pereur Alexandre MM. de Nesselrode et Capodistrias, le premier inclinant vers la politique autrichienne et anti-libérale, l'autre représentant les tendances françaises et constitutionnelles qui avaient jusqu'alors dirigé la politique de son maître. Quant à la Prusse, le roi Frédéric-Guillaume s'était fait précéder au Congrès par deux hommes qui avaient également figuré à Aix-la-Chapelle, le chancelier prince de Hardenberg, alors bien vieilli et bien affaibli, et le comte de Bernstorff, ministre des affaires étrangères. Ils avaient déclaré à M. de Metternich qu'ils voulaient tout ce que voudrait l'Autriche. Cependant, ce n'était pas sans quelque impatience que M. de Bernstorff subissait cet assujettissement.

De même qu'aux congrès précédents, les souverains de France et d'Angleterre ne devaient pas assister à celui de Troppau. Ils n'y envoyèrent pas non plus leurs ministres des affaires étrangères. L'Angleterre avait même hésité quelque temps à s'y faire représenter. A Paris, on en avait été assez inquiet. On pensait avec raison que l'opinion publique trouverait mauvais qu'alors que le cabinet de Londres s'abstiendrait, la France, État constitutionnel comme l'Angleterre, prît part à des délibérations où elle se trouverait seule en présence de puissances absolutistes. M. Pasquier avait donc chargé M. Decazes d'insister pour que le gouvernement britannique ne se tînt pas à l'écart. Par une sorte de transaction, ce gouvernement, tout en persistant à ne pas envoyer au Congrès un ministre spécial, autorisa son ambassadeur à

Vienne, lord Stewart, frère de lord Castlereagh, à se rendre à Troppau en même temps que le souverain auprès duquel il était accrédité. C'était un terme moyen qui n'engageait pas le cabinet de Londres. Lord Stewart, en effet, pouvait être considéré comme continuant simplement, auprès de l'empereur François en voyage, les fonctions qu'il remplissait habituellement à Vienne; rien ne prouvait encore qu'il dût participer aux conférences; il lui était formellement interdit de signer aucun protocole, et son langage était vague et évasif. J'ai déjà parlé de son caractère fantasque et bizarre et de la haine violente qu'il portait à la France. Son secrétaire d'ambassade, M. Robert Gordon, frère de lord Aberdeen, qui fut plus d'une fois appelé à le suppléer pendant la durée du congrès, était animé de sentiments analogues : le général Pozzo disait que, quand il parlait de la France, il semblait *mâcher du sang*. L'empereur Alexandre fut peu satisfait de cet arrangement. Tenant beaucoup à tout ce qui pouvait relever l'importance et l'éclat du Congrès, il avait fait exprimer le désir que, s'il était absolument impossible d'y envoyer lord Castlereagh, on envoyât à sa place le duc de Wellington ou un des principaux ministres. Le duc de Wellington désirait beaucoup être chargé de cette mission, mais lord Castlereagh ne voulut pas y consentir.

L'empereur Alexandre eût désiré aussi que le duc de Richelieu vînt à Troppau; mais il avait été facile de lui faire comprendre que l'état des affaires intérieures de la

France ne permettait pas au président du conseil de s'éloigner. A défaut de M. de Richelieu, il avait indiqué M. Lainé. Il fallait connaître bien peu le caractère de cet homme d'État pour le croire propre à exercer une utile influence dans des négociations diplomatiques. Un choix aussi éclatant, on pourrait dire aussi extraordinaire, eût d'ailleurs appelé l'attention plus qu'il ne convenait au gouvernement français qui, sans prendre exactement une attitude analogue à celle de l'Angleterre, ne voulait pas trop s'en éloigner. Il s'abstint donc aussi d'envoyer au Congrès un plénipotentiaire spécial, mais le marquis de Caraman, ambassadeur à Vienne, et le comte de La Ferronnays, ministre à Saint-Pétersbourg, reçurent l'ordre de suivre à Troppau les deux empereurs. Le caractère et l'esprit de ces deux personnages présentaient un contraste presque absolu. M. de Caraman appartenait à l'ancien régime par son âge et par ses habitudes. On trouvait en lui plusieurs des qualités et des défauts qui distinguaient jadis la noblesse française. Longtemps après, on devait le voir, presque octogénaire, s'associer en volontaire à la première expédition de Constantine, et dans les terribles épreuves d'une retraite désastreuse, faire preuve tout à la fois, pour soutenir les courages défaillants, pour secourir les malades et les blessés, d'une vigueur physique, d'un calme et d'une intrépidité qui étonnaient les jeunes gens. Au point de vue des affaires et de la politique, une certaine légèreté de caractère et d'esprit le montrait sous un aspect moins favorable.

Exempt des préventions passionnées de l'opinion ultra-royaliste, mais aussi fort étranger aux idées nouvelles, plus qu'indifférent aux principes de liberté constitutionnelle et subissant, comme tous les diplomates accrédités à Vienne, l'ascendant de M. de Metternich, il n'était guères permis d'espérer que, dans les conférences qui allaient s'ouvrir, il lutterait bien efficacement contre les projets de l'Autriche. Il en était autrement de M. de La Ferronnays, beaucoup plus jeune que lui. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit de son caractère chevaleresque, de son vif patriotisme, du libéralisme éclairé et sincère qui s'unissait en lui au royalisme le plus éprouvé, de l'estime qu'il avait inspirée à l'empereur Alexandre, de l'influence qu'il avait paru prendre sur lui et dont on espérait pouvoir tirer parti pour faire prévaloir auprès de ce prince les vues de la France sur celles de l'Autriche. Le contraste, je le répète, était complet entre les deux représentants de la France, et comme aucun d'eux ne pouvait imposer à l'autre sa manière de voir, comme, dans l'incertitude de la façon dont les questions allaient se poser, on n'avait pu leur donner que des instructions très-vagues, il y avait lieu de craindre que leurs dissentiments n'affaiblissent l'action de la France. Ils le craignaient eux-mêmes, et tous deux avaient supplié M. de Richelieu de venir exprimer et soutenir le véritable pensée du gouvernement du roi.

J'ai nommé tous les membres du Congrès qui s'ouvrit formellement, le 23 octobre, sous la présidence de M. de

Metternich. M. de Gentz y tenait la plume en qualité de secrétaire, comme il l'avait fait à Vienne et à Aix-la-Chapelle. Dans cette première séance, on régla la forme des délibérations. Lord Stewart exprima le désir que les protocoles ne fussent pas signés, et on y consentit pour ne pas le mettre dans l'obligation d'avoir à donner ou à refuser sa signature. Son attitude était et resta jusqu'à la fin du Congrès très-singulière. Tantôt il parlait de ce qui se passait comme un simple spectateur, tantôt comme l'organe d'une des parties engagées dans la négociation. Parfois, dans les moments où elle semblait le plus sérieusement engagée, on le voyait partir pour Vienne où il allait, disait-il, voir sa femme qu'il avait épousée tout récemment, et les affaires restaient entre les mains de M. Gordon. On se demandait si des procédés aussi étranges avaient leur explication dans le caractère bizarre de l'ambassadeur, ou s'ils se rattachaient à ses instructions, et cette incertitude même servait à dissimuler les embarras de la politique du cabinet de Londres, partagé, comme nous l'avons vu, entre la crainte de se compromettre auprès du Parlement, celle d'entraver les desseins de l'Autriche, et aussi celle de se voir annulé dans les délibérations européennes par l'accord de la France et de la Russie.

La position de M. de Metternich n'était pas facile. Il pouvait, il est vrai, compter sur le bon vouloir de l'Angleterre et de la Prusse, mais la Prusse était impuissante et le cabinet de Londres, forcé, par des considérations de

politique intérieure, de dissimuler l'appui qu'il était disposé à donner à son allié de tous les temps, demandait instamment qu'on ne le mît pas dans la nécessité de souscrire à des déclarations de principes inconciliables avec ceux de la constitution britannique. S'il ne s'était agi que de contenir la révolution de Naples, de l'obliger à rentrer dans les limites d'une réforme raisonnable, de remplacer l'anarchie du *carbonarisme* par un régime de liberté constitutionnelle, M. de Metternich eût pu compter aussi sur le concours de la France, mais c'était là précisément ce qu'il craignait le plus : d'une part, tout ce qui tendait à relever la France de son abaissement, à lui rendre effectivement dans les conseils de l'Europe la situation appartenant à sa grandeur réelle, tout ce qui tendait particulièrement à la faire intervenir dans les affaires d'Italie, lui répugnait grandement aussi bien qu'à l'Angleterre; de l'autre, ce que l'Autriche redoutait principalement dans les pays où pouvait s'étendre son action, c'était moins encore le triomphe éphémère des factions démocratiques, fait pour discréditer la liberté, que l'établissement de constitutions libres et monarchiques, dont la consolidation et les développements eussent été d'un dangereux exemple pour les États encore soumis au despotisme. Les sentiments de M. de Metternich répondaient parfaitement en cela à ceux de son maître. L'empereur François ne laissait pas échapper une occasion d'exprimer de la manière la plus franche sa profonde aversion pour les systèmes de liberté moderne. Il n'y avait pas

bien longtemps que, recevant une députation d'un comitat hongrois, il lui avait dit, dans un latin dont la forme naïve et presque burlesque faisait mieux ressortir encore la crudité de sa pensée : « Le monde entier extravague et, » abandonnant ses anciennes lois, cherche des constitu- » tions imaginaires; vous avez, vous, une constitution » que vous avez reçue de vos ancêtres, qui n'a pas été » violée, et vous l'aimez, et moi aussi, je l'aime, et je » la conserverai, et je la transmettrai à nos descen- » dants, et je crois que ce sont aussi vos dispositions. » A peine arrivé à Troppau, il dit à M. de La Ferronnays, dans la première audience qu'il lui accorda : « L'invariabilité de mon système en fait toute la force. » J'y persisterai jusqu'à la mort. » Une telle politique était la contradiction absolue de celle qu'avait jusqu'alors professée l'empereur Alexandre, et, à cette époque encore, la *monarchie légitime et constitutionnelle* n'avait pas cessé d'être le thème de tous ses conseils, le remède universel qu'il prêchait à toutes les nations. Il entrait par là dans les vues de la France, et il semblait difficile de rompre l'accord des deux cours. Ce qui pouvait augmenter le découragement de M. de Metternich, c'est qu'il n'était pas autorisé à compter sur la bienveillance personnelle de l'empereur de Russie. Avec une légèreté et une imprudence dont il ne savait pas toujours se préserver dans l'entraînement du succès, il s'était en quelque sorte complu, au Congrès de Vienne, à braver l'amour-propre et les susceptibilités du puissant empe-

reur du Nord, et ce dernier en gardait le souvenir. Son ministre de confiance, le comte Capodistrias, était aussi en assez mauvais termes avec le chef du cabinet autrichien, par antipathie de nature autant que par opposition de système.

Il est digne de remarque que M. de Metternich ne pouvait pas même compter d'une manière absolue, pour l'entreprise qu'il méditait, sur l'appui moral des souverains italiens. Quelque effroi qu'ils eussent pu concevoir de la révolution de Naples, quel que fût leur désir de s'en voir délivrés, ils ne redoutaient guère moins pour leur indépendance le secours que l'Autriche leur offrait. Le roi de Sardaigne et le pape repoussèrent péremptoirement la proposition que leur fit le cabinet de Vienne, d'occuper Alexandrie, Ancône et Civita-Vecchia pour contenir l'agitation qui gagnait de proche en proche et pour donner une base plus solide à ses opérations contre Naples. M. de Metternich s'affligeait et s'inquiétait des défiances qu'il trouvait ainsi de tous côtés, même chez ceux qui semblaient devoir être ses alliés. Il se sentait isolé. A Vienne même, dans les salons de l'aristocratie, on se montrait alors peu favorable à son projet d'expédition en Italie. S'il puisait un sentiment de confiance dans le succès des mesures par lesquelles il avait réussi, l'année précédente, à réprimer les tentatives révolutionnaires en Allemagne, d'un autre côté, il craignait qu'un échec dans la nouvelle entreprise qu'il avait en vue ne compromît la grande position que ce succès lui avait

créée. Il s'efforçait pourtant de faire bonne contenance. « Si tout le monde, » disait-il, « refuse de soutenir l'Autriche, il faudra bien qu'elle se décide à agir seule et » comme elle l'entendra. » Il disait encore que les puissances n'avaient à délibérer que sur l'accord moral qui devait régner entre elles, et que, quant aux moyens de force, étant entre les mains de l'Autriche, ils devaient d'autant moins devenir le sujet d'une délibération commune qu'il ne s'agissait pas d'une guerre à faire, mais de la protection à accorder aux Napolitains restés fidèles à leur roi.

Dans la séance même par laquelle s'ouvrit le Congrès, le ministre autrichien avait mis sous les yeux des plénipotentiaires dont il se composait un Mémoire qui exposait les vues de sa cour. Il y posait en principe que tout gouvernement a le droit d'intervenir dans les changements politiques d'un État étranger lorsqu'ils sont de nature à le menacer dans ses justes intérêts et à compromettre les bases de son existence. Il faisait ressortir les dangers que la révolution de Naples entraînait pour l'Autriche et pour l'Italie tout entière. Il déclarait que l'Empereur avait réuni des forces dans une proportion calculée sur la nécessité d'une opération active contre Naples, et qu'il croyait pouvoir compter sur l'appui moral de ses alliés. Il disait enfin que si, après le rétablissement du pouvoir légitime, il était nécessaire de laisser une armée d'occupation dans les provinces napolitaines, l'Empereur était disposé à la fournir, et que le

Roi rendu à la liberté pourrait réorganiser son royaume comme il le jugerait à propos, en se conformant toutefois aux stipulations secrètes du traité conclu, le 12 juin 1815, entre l'Autriche et le roi Ferdinand, après le rétablissement de ce prince sur le trône dont Murat venait d'être renversé. A ce Mémoire était joint le texte de l'article en question, qui imposait au roi des Deux-Siciles l'obligation de n'admettre dans le gouvernement de son royaume aucun changement qui ne pût se concilier, soit avec les anciennes institutions monarchiques, soit avec les principes adoptés par l'empereur d'Autriche pour le régime intérieur de ses provinces italiennes.

Cet article était resté jusqu'alors inconnu de toutes les autres puissances, à l'exception peut-être de l'Angleterre. Sa révélation surprit beaucoup les gouvernements alliés. Ceux mêmes qui pouvaient en approuver le but, c'est-à-dire l'interdiction du système constitutionnel en Italie, comprenaient qu'il portait une grave atteinte à l'indépendance du gouvernement qui avait subi cette interdiction. Le cabinet des Tuileries, dès qu'il en eut connaissance, énonça l'opinion qu'une telle stipulation était nulle de droit. Dès le premier moment, M. de La Ferronnays s'était exprimé dans ce sens.

Le Mémoire autrichien, dont la lecture avait rempli deux séances, avait eu en général peu de succès parmi les membres du Congrès, mais personne n'osa d'abord en dire sa pensée, et, dans la conférence, il ne reçut que des

éloges. Bien que, dans les conversations particulières, on en parlât plus librement, il y avait une hésitation évidente à se mettre en avant pour y faire des objections. Lord Stewart, M. de Bernstorff, M. de Nesselrode, M. de Caraman, quelles que fussent leurs idées personnelles, ne désiraient pas créer des obstacles à M. de Metternich. Le comte Capodistrias, que ce scrupule n'aurait pas arrêté, était retenu par la notoriété même de son hostilité contre le ministre autrichien, qui lui faisait craindre qu'on ne vît, dans une initiative précipitée de sa part, le résultat de la passion. M. de La Ferronnays, le plus jeune, le moins expérimenté de ces diplomates, et jusqu'alors presque inconnu dans les affaires, osa seul descendre dans la lice. Dans son généreux et patriotique empressement à combattre une politique qu'il trouvait contraire aux intérêts et à la grandeur de la France, et croyant pouvoir compter, pour soutenir la lutte, sur l'appui de la Russie, il ne craignit pas de dire franchement son avis sur les inconvénients des doctrines développées par le chef du cabinet de Vienne, non-seulement aux représentants de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse, mais à M. de Lebzeltern, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, qui avait été appelé à Troppau, et à M. de Metternich lui-même. Il représenta que le Mémoire autrichien rattachait l'action de l'Autriche contre la révolution napolitaine à des principes dont la proclamation aurait tôt ou tard pour résultat de rendre impossible le concours des gouvernements constitutionnels avec les

autres gouvernements alliés; il fit remarquer qu'à Naples, après le premier moment d'effervescence, un parti plus modéré était arrivé au pouvoir, qu'il aspirait à secouer le joug des *carbonari*, et, comme le ministre des affaires étrangères, le duc de Campochiaro, avait exprimé au chargé d'affaires d'Autriche le désir que les puissances l'aidassent à contenir cette secte, il demanda pourquoi l'on n'accueillait pas cette prière, pourquoi on ne se joignait pas aux hommes qui, effrayés par le spectacle de la révolution, étaient disposés à renverser un code anarchique en désavouant le principe de la révolte. Suivant M. de La Ferronnays, c'était par la force morale, non par la force des armes, qu'on pouvait combattre efficacement les idées. En recourant à une action militaire, on se placerait dans la fâcheuse nécessité d'exiger de grands sacrifices pécuniaires du pays dans lequel on interviendrait et d'y laisser une armée d'occupation. C'étaient là d'immenses inconvénients. Il y en avait peut-être un plus grand encore dans l'invocation de cette stipulation secrète du traité de 1815, par laquelle l'Autriche s'attribuait un droit d'ingérence permanente dans l'administration intérieure du royaume de Naples et déclarait la volonté absolue de s'opposer, partout où cela dépendrait d'elle, à l'établissement d'institutions libres, ce qui était en quelque sorte pousser les peuples à l'insurrection en les réduisant au désespoir. M. de la Ferronnays ajoutait, ce qui était vrai, mais ce qui devait blesser vivement le cabinet de Vienne, que la haine des Italiens

contre l'Autriche était un des stimulants les plus actifs de l'esprit révolutionnaire, que la marche des troupes impériales vers Naples développerait cette haine et en précipiterait l'explosion, qu'il pourrait arriver que le nord de la Péninsule s'insurgeât pendant que les Autrichiens seraient engagés dans le midi, et, entraîné par sa vive imagination, il montrait les populations du reste de l'Europe imitant l'exemple des Italiens et se joignant peut-être à eux pour accabler l'Autriche.

M. de Metternich répondait qu'il ne fallait pas prendre le vœu manifesté par quelques ambitieux pour l'expression de l'opinion des peuples et des besoins du temps, que si l'on avait l'imprudence de faire des concessions aux révolutionnaires, ceux-ci ne les accepteraient et n'en feraient usage que pour renverser ceux qui les auraient faites, que la révolution n'était nulle part dans la volonté nationale, qu'elle avait pour unique base la domination d'une secte, d'un parti, d'une armée sur les masses populaires, qu'il fallait donc aller briser à Naples cette domination et délivrer la population qu'elle avait subjuguée par surprise, population inerte et passive, trop amie du repos pour pouvoir se délivrer elle-même.

Entre ces deux systèmes, on put croire un moment que le Congrès hésitait. L'un et l'autre avaient des partisans. Une circonstance singulière, c'est qu'il n'y avait pas même accord entre les membres de chacune des légations : personne n'ignorait que M. de Caraman ne partageait pas les vues de M. de La Ferronnays, M. de Metter-

nich avait dit dès le premier jour qu'il voyait en eux deux Frances, et, si le comte Capodistrias pensait comme M. de La Ferronnays, les sentiments de M. de Nesselrode se rapprochaient de ceux de M. de Metternich. Dans une seconde conférence, la Prusse avait adhéré aux conclusions du Mémoire autrichien, plutôt par nécessité de position que par conviction. L'Angleterre ne s'expliquait pas. Cependant, au milieu de ces divergences, M. de Metternich, qui avait l'avantage de savoir nettement ce qu'il voulait, gagnait peu à peu du terrain.

Le cabinet des Tuileries n'avait pas encore fait connaître son opinion sur la proposition de l'Autriche. En attendant que cette opinion fût connue, le dissentiment notoire des deux plénipotentiaires français les annulait de fait et venait en aide à M. de Metternich. M. de La Ferronnays, pour remédier autant que possible à cet inconvénient, crut pouvoir prendre sur lui de rédiger, en son propre nom, sous le titre d'*observations préliminaires*, un Mémoire confidentiel où il développait ses idées. Après l'avoir communiqué à M. de Caraman qui, sans l'approuver, reconnut qu'il n'était pas en désaccord avec l'esprit de leurs instructions communes, il le fit lire au comte Capodistrias et à l'empereur Alexandre. L'Empereur l'engagea à en remettre une copie à chacun des membres du Congrès. Il croyait devoir, y disait-il, présenter un exposé des principes dont l'observation était imposée au gouvernement du Roi par la force de sa situation, pour prévenir toute démarche qui, incompatible

avec cette situation, mettrait ce gouvernement dans la pénible nécessité de se séparer momentanément de ses alliés. Il repoussait l'idée d'une intervention armée dans le royaume de Naples ayant pour but d'y rétablir le pouvoir absolu et démontrait l'impossibilité où serait la France d'y adhérer. La conclusion était que Louis XVIII, roi constitutionnel, ne pouvait avouer le principe proclamé par l'Autriche, et que, chef de la maison de Bourbon, de terribles souvenirs ne lui permettaient pas de s'aveugler sur les dangers auxquels une guerre faite pour un tel motif pouvait exposer les jours du roi Ferdinand.

M. de Caraman, aussitôt après la communication de ce Mémoire, s'empressa d'aller dire à lord Stewart que ce n'était pas l'expression de son opinion ni de celle du gouvernement français, mais seulement de celle de M. de La Ferronnays. Il fit la même déclaration à M. de Metternich. Celui-ci n'en fut pas moins très-effrayé de la démarche hardie de M. de La Ferronnays. Après avoir vainement essayé d'engager M. de Nesselrode à tâcher de le ramener par la persuasion et de lui faire abandonner une politique qui tendait à frapper d'impuissance tous les projets du cabinet de Vienne, il s'attacha à le discréditer auprès du Congrès, de l'empereur de Russie et même du gouvernement français, en le leur présentant comme entraîné par des ressentiments personnels, séduit par de flatteuses théories et courant après une popularité dont le désir le rendait, à son insu, l'instrument

du parti libéral. Ces insinuations malveillantes ne parurent pas d'abord produire beaucoup d'effet. Lord Stewart lui-même, malgré la haine qu'il portait à la France et sa prédilection pour l'Autriche, ne voulant pas approuver la doctrine de M. de La Ferronnays, n'osait pourtant pas la désavouer, et, dans son embarras, il affectait de n'attacher aucune importance à un travail dans lequel on ne pouvait voir que la pensée isolée d'un individu. Le comte Capodistrias approuvait hautement ce travail. M. de Bernstorff, moins explicite parce que la Prusse ne pouvait se séparer de l'Autriche, se contentait d'applaudir à la sollicitude qui avait porté le ministre français à chercher les moyens d'écarter de l'action du congrès tout ce qui aurait pu avoir à Paris un fâcheux contre-coup.

M. de Metternich, craignant de plus en plus de voir l'opposition de la France appuyée par l'empereur de Russie dont la volonté, lorsqu'elle serait positivement connue, aurait une influence décisive, attendait avec anxiété le Mémoire que les plénipotentiaires russes préparaient pour répondre à celui qui avait fait connaître les vues de l'Autriche. Lorsqu'il fut prêt, le comte Capodistrias, avant de le soumettre à la Conférence, en donna confidentiellement connaissance au ministre autrichien. L'idée sur laquelle il était fondé, c'était qu'avant de recourir à la force il fallait inviter le gouvernement napolitain à désavouer le principe de la révolte, à se replacer sous l'obéissance du Roi, à supprimer les sectes révolutionnaires, à consentir à l'établissement d'un ordre de

choses qui garantît la réalisation d'un vœu authentiquement national, légitimement exprimé et de nature à recevoir la sanction du pouvoir royal. En cas de refus, seulement, l'armée autrichienne, agissant comme armée européenne, devait se mettre en mouvement, et le Roi et la nation délivrés, auraient établi de concert des institutions libres.

Ce système ne pouvait convenir à M. de Metternich. Il s'efforça de persuader à l'empereur Alexandre d'y renoncer. Il y eut entre les ministres des deux cours impériales de vives discussions auxquelles les empereurs eux-mêmes prirent une part personnelle. Le comte Capodistrias disait hautement que tous les malheurs de l'Europe, et particulièrement le fléau des insurrections militaires, étaient le résultat de l'aveuglement des rois qui ne savaient pas se résigner à abandonner ce qu'ils ne pouvaient plus conserver et qui se refusaient à reconnaître l'influence croissante des classes moyennes. Malgré tous les efforts de M. de Metternich, dont l'agitation et l'inquiétude se trahissaient par les continuelles contradictions de son langage et qui, quelquefois, menaçait d'agir seul si l'on ne parvenait pas à se mettre d'accord, l'empereur Alexandre refusa de modifier le Mémoire qu'il avait fait rédiger et il fut convenu qu'il serait présenté à la Conférence où le cabinet autrichien pourrait y répondre.

La Conférence se réunit, le 7 novembre, pour la troisième fois. On y donna lecture du document russe. M. de Metternich, comprenant la necessité de faire une conces-

sion à l'empereur de Russie pour se ménager la possibilité de lui en demander d'autres et d'obtenir sur lui quelque influence, consentit à reconnaître qu'avant de recourir à la force contre les Napolitains, il convenait de tenter les moyens de persuasion, mais il mit désormais tous ses soins à faire que cette concession apparente fût purement illusoire, et surtout, ce qui était pour lui le point capital, à empêcher qu'elle n'eût pour conséquence de procurer aux États napolitains un régime constitutionnel. Il consentit pourtant à ne pas se prévaloir, pour le leur refuser, de la stipulation secrète du traité de 1815, que tous les autres cabinets s'accordaient à considérer comme contraire au principe de l'indépendance des gouvernements; mais, dans ce désistement même, il puisa un argument au moins spécieux pour établir qu'en rendant au roi Ferdinand l'exercice de son autorité, on n'avait pas le droit de lui imposer une constitution, et qu'il faudrait le laisser libre de faire à cet égard ce qu'il jugerait convenable. Il connaissait trop bien les sentiments du vieux monarque pour concevoir à cet égard la moindre inquiétude.

Ce qui venait de se passer lui avait prouvé que son véritable adversaire était le comte Capodistrias, et que, aussi longtemps que ce ministre conserverait l'empire qu'il exerçait sur l'empereur Alexandre, l'Autriche devait s'attendre à être contrariée dans toutes ses entreprises par le cabinet de Saint-Pétersbourg. Il serait difficile, en effet, d'imaginer un contraste plus complet

que celui qui existait entre ces deux hommes d'État dont la rivalité avait commencé à se manifester au Congrès d'Aix-la-Chapelle; l'un souple, adroit, ingénieux, mêlant les affaires aux plaisirs, condamné par sa position plus encore peut-être que par sa nature à défendre en tout lieu la cause du pouvoir absolu et des vieux abus, et trop souvent à la défendre par des moyens en rapport avec une telle cause; l'autre généreux, libéral, de mœurs sévères, doué d'une âme élevée, passionnée et énergique, d'autant plus dévoué à la cause de la liberté que ce sentiment se liait en lui à une grande exaltation religieuse, d'un esprit fin, délié, subtil, fécond en expédients, d'une vive et brillante imagination qui lui donnait beaucoup d'action sur les autres, mais qui l'exposait à des entraînements dangereux, et portant dans ses opinions cette inflexibilité tranchante dont la pratique des affaires s'accommode rarement. Entre ces deux personnages, il n'était peut être pas malaisé de prévoir lequel devait finir par l'emporter dans une lutte engagée sur un semblable terrain.

Cependant, au moment de l'ouverture du Congrès, M. de Metternich avait essayé de prévenir cette lutte. Il s'était montré gracieux et prévenant pour le comte Capodistrias, mais le ministre russe avait répondu à ces avances sur un ton qui ne dissimulait en aucune façon sa profonde antipathie pour le chef du cabinet de Vienne. M. de Metternich comprit qu'il n'avait plus d'autre ressource que de travailler à le ruiner peu à peu dans l'esprit de

l'empereur Alexandre et d'agir directement sur ce prince.

J'ai dit les obstacles de toute nature qu'il avait à surmonter pour atteindre un pareil but. Il osa pourtant le tenter. Sous des prétextes habilement ménagés, il se mit sur le pied de voir et d'entretenir presque tous les jours l'empereur de Russie. La tâche qu'il se proposait était certes difficile. Il ne s'agissait pas seulement de faire oublier à l'Empereur des griefs personnels, il fallait changer les convictions, déjà un peu affaiblies, qui avaient jusqu'alors dirigé sa conduite; il fallait lui en faciliter l'abandon en désintéressant son amour-propre, en lui ménageant la transition, en lui faisant croire que, par des moyens nouveaux que rendaient nécessaires des circonstances nouvelles aussi, c'était toujours vers le même but qu'il marchait. Il fallait encore l'éloigner de la France, vers laquelle le reportaient sans cesse ses penchants et ses souvenirs, en la lui montrant toujours dominée ou menacée par l'esprit révolutionnaire et gouvernée par des hommes qui manquaient de la résolution ou, tout au moins, de la force indispensable pour le combattre franchement. Il fallait, enfin, au moment où Alexandre commençait à se détacher du grand objet auquel il avait jusqu'alors aspiré, celui de faire prévaloir partout les principes et les institutions du libéralisme, lui en présenter un autre non moins propre à occuper et à remplir son imagination, à satisfaire à la fois son orgueil et sa conscience, la société européenne

et chrétienne à sauver des attaques du jacobinisme par le sacrifice de tous les intérêts, de toutes les préventions, de tous les dissentiments. M. de Metternich fit preuve, en cette conjoncture, d'une prodigieuse habileté. Pour mieux réussir à changer les idées de l'Empereur, il feignit de renoncer aux siennes, Il affecta de reconnaître humblement qu'Alexandre seul avait bien compris la situation lorsqu'il avait proposé à ses alliés de se concerter sur les affaires d'Espagne, et que le cabinet de Vienne, en s'y refusant, avait commis une grande erreur. Il insista fortement sur la nécessité de maintenir la Sainte Alliance, cette œuvre de prédilection de l'Empereur, et d'en resserrer encore les liens. Il mit sous les yeux de son auguste interlocuteur une multitude de lettres et de rapports qui peignaient des plus sombres couleurs les progrès des sociétés secrètes réunissant dans des complots ténébreux tous les conspirateurs de l'Europe, et les criminelles affiliations des *carbonari* s'engageant par serment à poignarder ceux qu'on indiquerait à leurs vengeances. Il exagéra, s'il est possible, le scandale et le danger des insurrections militaires. Enfin, il mit en contraste avec l'Autriche, vouée invariablement à la défense des idées d'ordre et de conservation, la France, foyer de ces idées nouvelles qui étaient la source de tous les désordres, aspirant, pour se relever de ses revers, à jouer un rôle distinct, à se séparer de l'action commune, disposée à transiger avec la révolte et nourrissant des vues ambitieuses par rapport à l'Italie.

L'empereur Alexandre se laissait gagner peu à peu. Comme pour faire assaut de courtoisie avec le ministre autrichien, il avouait qu'il s'était trompé dans le principe sur les vues des libéraux, que l'Autriche seule avait vu juste, et il se mettait, avec plus ou moins de sincérité, à la disposition de l'empereur François pour l'aider de tout son pouvoir. M. de Metternich, cependant, s'attachait à cacher son jeu et à endormir la France. M. de Caraman ayant exprimé devant lui l'idée que, puisqu'on était d'accord pour tenter les moyens de conciliation, on pourrait demander au roi de France de se charger du rôle de médiateur entre le Congrès et le gouvernement napolitain, il feignit de trouver cette idée admirable et de vouloir en prendre l'initiative dans la Conférence. L'empereur de Russie promit de l'appuyer si elle était en effet proposée par M. de Metternich. Le gouvernement français, à qui M. de Caraman s'était empressé d'en faire part, bien qu'un peu surpris et en défiance de la sincérité des démonstrations du ministre autrichien, autorisa ses plénipotentiaires à donner suite à un projet qui entrait dans sa politique, mais lorsque cette autorisation arriva à Troppau, il n'y était déjà plus question de ce qui en faisait l'objet. M. de Metternich qui, depuis quelque temps, évitait de rencontrer M. de Caraman, sembla ne plus se souvenir de ce qui s'était passé entre eux et nia en pleine Conférence qu'il eût jamais donné son approbation à une idée qu'il jugeait inutile et dangereuse. L'intervention personnelle offerte par le roi de France n'en fut pas

moins consignée au protocole comme un expédient auquel on pourrait revenir si les autres moyens échouaient. La conduite tenue en cette circonstance parM. de Metternich est un curieux exemple de ce qu'il se se permettait lorsque la fortune semblait lui sourire. Elle eut pour résultat de rapprocher momentanément M. de Caraman, justement offensé, des opinions de M. de La Ferronnays ; mais M. de Metternich sut tirer parti de cet incident, pour exciter, dans l'esprit de l'empereur de Russie, un sentiment de défiance et de mécontentement contre la France, sans cesse accusée par les agents autrichiens d'intriguer et de se mettre en avant afin d'exercer une action isolée.

M. de Metternich proposa alors d'inviter le roi de Naples à venir se joindre aux souverains réunis en Congrès pour délibérer avec eux sur la situation. C'est, dit-on, le roi Ferdinand qui, tout entier au désir de se tirer des mains des révolutionnaires, avait chargé secrètement le prince Ruffo de suggérer cette proposition au cabinet de Vienne. « Si le Roi vient, » disait M. de Metternich, « nous lui ferons jouer un rôle plein de noblesse et de » convenance, nous le rendrons médiateur entre le Con» grès et son peuple. Si on l'empêche de venir, nous » aurons constaté son état de captivité, et il ne nous res» tera autre chose à faire que d'aller le délivrer. » Le ministre autrichien indiqua Laybach, en Styrie, comme le lieu où le Congrès pourrait se transporter pour y recevoir le vieux roi. Cette ville étant voisine de l'Italie, il

n'aurait pas, pour s'y rendre, à faire un long voyage dans un climat rigoureux.

La proposition, présentée d'abord à la Russie et à la Prusse qui l'accueillirent avec empressement, fut ensuite communiquée aux plénipotentiaires de France et d'Angleterre. Déjà, M. de Metternich avait réussi à établir, entre les trois cabinets absolutistes, les seuls qui fussent représentés à Troppau par leurs souverains et leurs ministres des affaires étrangères, des conférences particulières qui constituaient en quelque sorte un Congrès dans le Congrès. Ces trois cabinets pouvaient y prendre immédiatement leurs déterminations, tandis que les plénipotentiaires des deux États constitutionnels, obligés d'en référer à leurs cours qui, elles-mêmes, devaient tenir compte de l'opinion publique et de celle de leurs Chambres, n'avaient pas à beaucoup près la même liberté d'action et se trouvaient à chaque instant arrêtés dans leur marche. Il en résultait pour eux une infériorité de position qui secondait merveilleusement les projets de M. de Metternich. Aussi disait-il que la France et l'Angleterre faisaient à peine partie du Congrès, et l'empereur Alexandre lui-même, contrarié par les lenteurs et les hésitations qui venaient de ce côté, se livrait de plus en plus, sans bien s'en rendre compte encore, à l'influence autrichienne.

M. de La Ferronnays, en approuvant la proposition d'appeler le roi de Naples à Laybach, demanda qu'il fût bien entendu que les empêchements qui pourraient être

mis à son voyage ne suffiraient pas pour autoriser un recours aux armes. Le comte Capodistrias se prononça fortement dans le même sens. « Je me ferais plutôt cou-» per la main, » disait-il, « que de souscrire à une guerre » aussi injuste que celle que l'on pourrait faire avant » d'avoir épuisé tous les moyens d'accommodement. »

La légation britannique prit une tout autre attitude. M. Gordon, blâmant ouvertement la combinaison proposée par M. de Metternich et qui, suivant lui, devait aboutir à faire égorger le roi de Naples, déclara que l'Angleterre ne pouvait approuver ni la marche adoptée par le Congrès, ni les principes insoutenables posés dans les Mémoires qui lui avaient été soumis. A quoi bon, disait-il, un Congrès pour une question qui ne regardait que l'Autriche? Il ne s'agissait pas, dans cette affaire, de principes, mais d'un fait. La cour de Vienne avait un traité avec Naples; ce traité avait été violé; un orage se formait contre elle en Italie. Il ne lui restait qu'à marcher sur Naples. Quel besoin avait l'Europe d'y intervenir? M. Gordon était donc d'avis que l'Autriche ne pouvait trop se hâter de réunir ses forces pour en finir, et il en pressait vivement M. de Metternich. Il disait aussi : « Nous ne pouvons souffrir que la France joue » un rôle et reprenne de l'influence. »

Il est bien entendu que ces propos, ces appréciations s'échangeaient, non pas en Conférence, mais dans des conversations particulières. M. de Metternich prenait plus de confiance. Il déclarait hautement que la question

était purement autrichienne. Un de ses confidents intimes, M. de Lebzeltern, faisait remarquer que l'Autriche unie à la Prusse pouvait disposer de six cent mille hommes, que c'était plus qu'il n'en fallait pour surmonter toutes les résistances, et il affirmait que, pour peu qu'on essayât d'entraver les négociations, le cabinet de Vienne en finirait en donnant à son armée l'ordre de marcher sur Naples. Déjà, M. de Metternich avait envoyé secrètement un courrier à Vienne au prince Ruffo pour l'engager à avertir son maître de tenir un langage ferme et même menaçant. Ce n'était pas chose facile que d'inspirer au roi Ferdinand le degré de résolution nécessaire pour cela, aussi longtemps qu'il serait entre les mains des révolutionnaires. Ce prince n'avait, d'ailleurs, confiance que dans les conseils et l'appui de l'Autriche, parce qu'il savait qu'elle ne lui demanderait pas de faire de concessions aux libéraux. La France et même la Russie ne lui inspiraient qu'aversion et défiance.

Les propos hautains des ministres anglais poussant l'Autriche à une guerre immédiate, accusant l'ambition de la Russie, lui reprochant de vouloir se mêler de tout et manifestant contre la France une si profonde haine, blessaient vivement l'empereur Alexandre. Ils auraient pu compromettre le succès des habiles efforts faits auprès de lui par M. de Metternich, mais Alexandre était plus que jamais dominé par une pensée devant laquelle toutes les autres s'effaçaient, celle d'une grande alliance européenne traitant ses affaires en com-

mun, et cette préoccupation, qui semblait de nature à contrarier les projets du ministre autrichien, devint au contraire pour lui un puissant moyen de mener l'Empereur là où il voulait le conduire.

Alexandre avait fait dresser un projet de déclaration qui établissait un système général de droit politique destiné à servir de base à la discussion de questions semblables à celle qui occupait le Congrès. Comme il était évident qu'un gouvernement constitutionnel ne pouvait s'associer à une telle déclaration, comme, par conséquent, la France devait forcément y rester étrangère, M. de Metternich, lorsque l'Empereur lui en parla, accueillit avec empressement une ouverture qui tendait à élever un obstacle entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et celui de Paris, et à rapprocher, à lier ensemble les trois cours absolutistes. Ces trois cours étant déjà convenues entre elles de préparer ensemble l'action du Congrès et de ne rien faire que de concert, Alexandre se crut obligé de cacher son projet aux plénipotentiaires français jusqu'au moment où l'accord fût complétement établi, sur ce point, entre les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin. Cet accord fut constaté par un protocole préliminaire que signèrent pour l'Autriche M. de Metternich, pour la Prusse MM. de Hardenberg et de Bernstorff, pour la Russie MM. de Nesselrode et Capodistrias, et qui posait les principes suivants :

« Les États faisant partie de l'alliance européenne qui » auront subi, dans la forme de leur régime intérieur,

» une altération opérée par la révolte et dont les suites » soient menaçantes pour d'autres États, cesseront par là » même de faire partie de cette alliance et en resteront » exclus jusqu'à ce que leur situation présente des ga- » ranties d'ordre et de stabilité.

» Les puissances alliées ne se borneront pas à dé- » clarer cette exclusion, mais, fidèles aux principes » qu'elles ont proclamés et au respect dû à l'autorité de » tout gouvernement légitime ainsi qu'à tout acte qui » émane de sa libre volonté, elles s'engagent à refuser » leur reconnaissance aux changements consommés par » des voies illégales.

« Lorsque des États où de pareils changements se se- » ront ainsi effectués feront craindre à d'autres pays un » danger imminent par leur proximité, et lorsque les » puissances pourront exercer à leur égard une action » efficace et bienfaisante, elles emploieront pour les ra- » mener au sein de l'alliance, premièrement des démar- » ches amicales, en second lieu une force coërcitive, si » l'emploi de cette force devenait indispensable. »

Après avoir posé ces principes, le protocole en faisait l'application à la question de Naples. Les trois cabinets convenaient d'employer leur intervention à rendre la liberté au Roi et à son peuple, de laisser dans le pays une armée d'occupation, d'y former, sous la présidence de l'Autriche, une conférence destinée à suivre l'exécution de ces dispositions, et, comme moyen immédiat, d'inviter Sa Majesté Sicilienne à se rendre auprès des souverains

alliés. Les cours de Paris et de Londres devaient être invitées à faire connaître leurs déterminations sur le contenu de ce protocole et à joindre leurs démarches à celles que l'on allait faire auprès du roi de Naples. Enfin, les cours de Rome, de Turin et de Florence, plus particulièrement intéressées dans la question, devaient être informées de l'invitation faite au roi de Naples.

Comme je l'ai déjà dit, l'existence du projet de cette déclaration ne fut révélée aux plénipotentiaires français qu'après la signature du protocole dont on donna lecture, le 19 novembre, dans une quatrième réunion de la Conférence générale. Les ministres de France et d'Angleterre s'abstinrent, pour le moment, d'exprimer une opinion sur un document qui ne leur avait été communiqué que pour qu'ils le transmissent à leurs cours, mais ils se plaignirent de la manière dont on avait pris la résolution qu'on leur signifiait. Lord Stewart et M. de La Ferronnays, d'accord cette fois, s'élevèrent contre le système des conférences particulières entre les trois cabinets. « Qui nous répond, » s'écria lord Stewart, « que vous » ne vous y occuperez pas de questions et de pays entiè» rement étrangers à l'objet pour lequel nous sommes » assemblés? » — « Remarquez, » dit M. de La Ferronnays, « les inconvénients de la situation où vous » placez mon gouvernement réduit à accepter ou à » rejeter un travail de cette importance sans que nous » ayons pu lui indiquer les motifs qui vous ont ins» pirés dans sa préparation, et à voir, pendant qu'il

» l'examinera, mettre à exécution les dispositions qu'il » contient. » M. de Metternich allégua, pour toute réponse, la nécessité où l'on s'était trouvé de hâter la négociation. M. de La Ferronnays ayant prié le ministre autrichien de s'expliquer sur ce que l'on comptait faire dans le cas où le roi de Naples ne pourrait se rendre à l'invitation des souverains, M. de Metternich répondit que, si les Napolitains empêchaient le départ du Roi, il ne resterait plus d'autre ressource que de recourir aux grands moyens, mais que, si le refus venait de lui, on chercherait, dans les raisons qu'il en donnerait, un motif pour poursuivre les négociations ou pour en entamer de nouvelles. « Sans doute, » ajouta le comte Capodistrias qui, dans la voie nouvelle où son maître l'obligeait à marcher, essayait encore de conserver à la politique de la Russie une conséquence au moins apparente, « sans » doute, il n'est personne parmi nous qui puisse penser » à employer les moyens d'exécution militaire tant qu'il » restera quelque espoir de réussir par la négociation. » Il fut décidé que les conférences seraient suspendues jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse du roi de Naples aux lettres d'invitation que les trois souverains absolus allaient lui écrire et qu'ils lui écrivirent en effet le lendemain, 20 novembre. Le roi de Prusse retourna dans ses États, lord Stewart repartit pour Vienne, et déjà on annonçait le départ prochain des deux empereurs, soit pour Vienne, soit pour Laybach où devait se continuer le Congrès. L'empereur François aurait désiré décider l'empereur de

Russie à aller attendre à Vienne la suite des événements; mais Alexandre, toujours poursuivi par le souvenir des intrigues de société qui avaient jeté quelque discrédit sur le Congrès de Vienne et voulant en éviter jusqu'à l'apparence, s'y refusa absolument. On resta donc provisoirement à Troppau, malgré le peu d'agrément et de ressources que présentait cette petite ville, surtout dans une saison aussi avancée.

M. de Metternich, en veine de succès, avait pensé à profiter de l'occasion pour faire adopter, par les cours alliées, une série de principes qui ne tendaient à rien moins qu'à ériger le pouvoir absolu en loi européenne. Ils auraient établi une garantie réciproque entre toutes les dynasties légitimes et étendu le droit d'intervention jusqu'aux changements opérés dans un pays par le commun accord du souverain et du peuple. On supposait que le but de cette dernière proposition était de détruire les constitutions récemment promulguées en Bavière, en Wurtemberg et dans d'autres contrées de l'Allemagne, et qui étaient conçues dans un esprit de libéralisme. Heureusement, l'empereur Alexandre, lorsque ce projet lui fut exposé, déclara que le protocole préliminaire lui paraissait suffisant, et M. de Metternich n'insista pas.

Les trois cabinets absolus avaient résolu d'informer, par une circulaire commune, tous les gouvernements européens des résolutions qu'ils venaient de prendre. Deux projets avaient été dressés, l'un par le comte de

Bernstorff, l'autre par le comte Capodistrias. Ce fut ce dernier que l'on préféra et qui reçut, le 30 novembre, la signature des trois ministres des affaires étrangères. Il y était dit que les événements d'Espagne, de Portugal et de Naples n'avaient pu manquer d'inquiéter les puissances qui avaient combattu la Révolution, qu'elles avaient dû sentir le besoin d'arrêter les nouveaux malheurs dont l'Europe était menacée, et que tout faisait espérer que l'alliance, qui avait fondé et affermi la paix générale et délivré le monde de la tyrannie militaire du représentant de la Révolution, serait aussi capable de mettre un frein à une domination nouvelle non moins tyrannique, non moins affreuse, celle de la révolte et du crime; que les monarques réunis dans cette pensée à Troppau avaient la confiance d'y réussir en maintenant invariablement les traités qui avaient rendu la paix à l'Europe; que les puissances ont incontestablement le droit de prendre, en commun, des mesures de sûreté contre les États dans lesquels le renversement du gouvernement, opéré par la révolte, a pour conséquence nécessaire une attitude hostile contre toutes les constitutions et les gouvernements légitimes; que l'exercice de ce droit devient d'une nécessité plus urgente encore lorsque ceux qui se sont mis dans cette situation cherchent à étendre sur leurs voisins le malheur qu'ils se sont attiré à eux-mêmes et à propager autour d'eux la révolte et la confusion, et violent ainsi le pacte qui garantit à tous les gouvernements européens, outre l'inviolabilité

de leur territoire, la jouissance de rapports paisibles excluant tout empiètement réciproque sur leurs droits; que les ministres *qui pouvaient être munis*, à Troppau même, d'instructions positives de leurs souverains, s'étaient donc concertés sur les règles de conduite à suivre par rapport aux États dont le gouvernement avait été renversé par la violence et sur les mesures pacifiques ou coërcitives qui pouvaient ramener ces États dans le sein de l'alliance européenne, et qu'ils avaient communiqué les résultats de leurs délibérations aux cours de Paris et de Londres; que la Révolution de Naples s'enracinant de plus en plus et aucune ne pouvant menacer d'une manière plus imminente la tranquillité des pays voisins, les monarques réunis à Troppau avaient résolu d'inviter le roi des Deux-Siciles à se réunir à eux à Laybach, démarche dont le but était de le délivrer de toute contrainte extérieure et de le constituer médiateur entre ses peuples égarés et les États dont ils menaçaient la tranquillité; qu'ayant pris la détermination de ne point reconnaître les gouvernements formés par une révolte ouverte, ils ne pouvaient négocier qu'avec le Roi en personne; que la France et l'Angleterre avaient été invitées à prendre part à cette démarche et que l'on devait espérer qu'elles ne s'y refuseraient pas, le principe sur lequel se fondait cette invitation étant en parfaite harmonie avec les traités existants, et offrant en outre une garantie des intentions les plus équitables et les plus pacifiques; que le système suivi de concert par la Russie, l'Autriche et la Prusse n'avait rien de nou-

veau, qu'il était fondé sur les maximes mêmes qui avaient servi de base aux conventions par lesquelles avait été cimentée l'alliance des États européens; que l'union intime entre les cours qui se trouvaient au centre de cette confédération s'affermirait par les mêmes voies qu'avaient suivie pour la former les puissances auxquelles elle devait son origine et qui l'avaient fait adopter peu à peu par toutes les autres; qu'aucune idée de conquête ni aucune prétention de porter atteinte à l'indépendance des autres gouvernements dans leur administration intérieure, aucun projet d'empêcher des améliorations sages, faites librement et compatibles avec le véritable intérêt des peuples, n'avaient eu part à la résolution des puissances; que leur seul désir était de conserver et de maintenir la paix, de délivrer l'Europe du fléau des révolutions, de détourner, d'abréger les maux qui naissent de la violation de tous les principes de l'ordre et de la morale, et qu'à de telles conditions elles croyaient pouvoir compter sur les suffrages unanimes du monde.

Cette circulaire, par la manière dont elle commentait le protocole préliminaire, en augmentait encore la gravité. Elle fondait, au sein même de l'alliance des cinq grandes puissances, une alliance plus restreinte, composée des trois puissances absolutistes, qui, en rappelant qu'elles avaient formé le noyau de la grande coalition contre Napoléon, se présentaient comme appelées à donner le mouvement à la politique de l'Europe et faisaient clairement entendre qu'au besoin elles agiraient seules, avec la con-

fiance d'entraîner encore une fois à leur suite les autres gouvernements. Cette alliance, tout en n'agissant encore que contre Naples, posait des principes qui menaçaient directement tous les États où des changements politiques s'étaient accomplis ou s'accompliraient par tout autre moyen qu'une action absolument libre du souverain. De telles manifestations plaçaient dans une position très-fausse et très-pénible les deux grands États constitutionnels.

Bien que M. de Metternich eût fait dire à lord Castlereagh qu'on n'avait pas eu l'intention de se séparer de l'Angleterre ni de lui manquer d'égards et qu'on ne voulait rien changer aux traités ni aux rapports d'alliance, le ministre anglais exprima une extrême irritation « N'est- » il pas inouï, » dit-il à M. Decazes, « que trois cours, » sans communication, sans concert préalable avec deux » autres gouvernements dont elles ont sollicité le con- » cours, se permettent de discuter et d'arrêter définitive- » ment un code de police internationale, s'établissent » ainsi les régulateurs de tous les intérêts et déclarent » une guerre éventuelle en subordonnant cette guerre à » des circonstances dont elles se réservent d'être les » juges souverains? C'est la monarchie universelle pro- » clamée et mise à exécution par trois puissances, par » celles-là même qui se sont déjà entendues pour asser- » vir et partager la Pologne. Si le roi d'Angleterre si- » gnait le protocole en question, je ne doute pas que ce » ne fût l'acte de son abdication. » Lord Castlereagh

concluait de ces considérations qu'en présence des cours absolutistes, il fallait que les gouvernements constitutionnels se concertassent aussi. M. Decazes, attachant à des propos inspirés par un mouvement de colère et de dépit une portée qu'ils n'avaient pas dans la pensée de leur auteur, se persuada qu'une alliance entre la France et l'Angleterre était possible et désirable. Plein de cette conviction, il s'efforça de la faire partager à son gouvernement, et comme les mouvements qu'il se donna dans ce sens avec sa vivacité habituelle ne pouvaient guère rester cachés, ils fournirent à M. de Metternich un nouveau moyen d'exciter, dans l'esprit de l'empereur Alexandre, des préventions défiantes contre le ministère français, qu'il accusait de vouloir se séparer de l'alliance continentale.

Il s'en fallait de beaucoup, pourtant, que M. de Richelieu et M. Pasquier, mieux informés que M. Decazes de l'état général de l'Europe et des dispositions des divers cabinets, eussent l'intention d'entrer dans la voie qu'il leur indiquait. La situation de la France était bien embarrassante. Encore incomplétement remise de ses désastres, ayant à peine un commencement d'armée, en butte, de la part de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre elle-même, à une malveillance bien peu déguisée et ne se soutenant que par l'appui de la Russie, elle risquait, en se séparant trop absolument du concert des autres cours continentales, de se voir exclue du grand conseil européen où elle avait eu, deux ans auparavant, tant de peine à se faire admettre sur un pied d'égalité ; en bles-

sant l'empereur Alexandre, dont ce concert était plus que jamais l'idée favorite, elle courait le danger de perdre son appui et de se trouver réduite à un isolement qui eût été pour elle l'équivalent de la nullité et de l'impuissance. Entre ces périls et celui de blesser en France le sentiment national, de se créer des difficultés parlementaires en ne protestant pas contre les doctrines du protocole de Troppau, on conçoit que le ministère français ait hésité. Malheureusement, il ne lui était pas possible de les éviter tous à la fois, et la voie moyenne où il essaya de se placer devait nécessairement l'exposer, de tous les côtés, à bien des reproches.

Le 3 décembre, Louis XVIII écrivit au roi de Naples une lettre dans laquelle il lui disait qu'informé par ses alliés réunis à Troppau de l'invitation qu'ils lui avaient fait parvenir, il croyait devoir se joindre à eux, et comme membre d'une alliance dont le seul but était d'assurer la tranquillité et l'indépendance de tous les États, et comme souverain d'un peuple ami de celui que gouvernait Sa Majesté Sicilienne, et encore comme parent sincèrement affectionné, pour le presser de prendre part, en personne, à la nouvelle réunion qui allait se former. Il ajoutait que l'intention des alliés, dans cette réunion, était de concilier le bien-être dont la sollicitude paternelle du roi des Deux-Siciles désirait faire jouir ses peuples avec les devoirs qu'eux-mêmes avaient à remplir envers le monde, que la gloire la plus pure attendait le roi Ferdinand, qu'il concourrait à raffermir en Europe les

bases de l'ordre social, qu'il préserverait ses peuples des malheurs qui les menaçaient, et qu'il assurerait, *par l'accord si nécessaire du pouvoir avec la liberté*, leur bonheur et leur prespérité pour une longue suite de générations. « Si mes infirmités l'eussent permis, » disait encore Louis XVIII, « j'aurais voulu accompagner Votre Majesté » à cette auguste réunion ; mais lorsqu'elle verra que, » pour lui écrire dans une pareille occasion, je suis forcé » de me servir d'une main étrangère, elle jugera facile- » ment de l'impossibilité où je me trouve de suivre, à cet » égard, l'impulsion de mon cœur. Elle peut toutefois » compter que ceux de mes ministres qui y assisteront » en mon nom ne négligeront rien pour suppléer à tout » ce qu'elle aurait pu attendre de moi-même. » Le Roi, en finissant, disait qu'il avait la conviction intime que la présence du roi de Naples au milieu des souverains alliés serait pour lui le moyen le plus assuré de garantir les bienfaits de la paix et d'une sage liberté.

Le gouvernement français se flattait de l'espérance, malheureusement bien mal fondée, que l'arrivée du roi de Naples à Laybach amènerait une négociation véritable, qu'on se ferait des concessions réciproques, que peut-être même, malgré M. de Metternich, on arriverait à l'adoption d'une constitution et qu'il n'y aurait plus lieu de recourir à la force.

Des instructions conçues dans le sens de cette lettre avaient été envoyées à MM. de Caraman et de La Ferronnays. Ils demandèrent la réunion d'une conférence géné-

rale pour faire part aux ministres alliés des intentions du gouvernement français. La Conférence se rassembla le 7 décembre. Dans le Mémoire dont on lui donna lecture, le cabinet des Tuileries ne parlait qu'en termes généraux des principes adoptés par les trois cours, mais il annonçait la volonté de se joindre à une action qui était destinée à assurer la paix de l'Europe. Il déclarait que, dans le cas où, la guerre venant à éclater, l'Angleterre croirait devoir cesser de prendre part aux délibérations des puissances alliées, la France n'en continuerait pas moins d'y participer pour essayer de tempérer les maux de la guerre. Il se prévalait de cette adhésion même pour insister sur la nécessité d'épuiser tous les moyens de conciliation avant de recourir à la force, et il proposait, pour assurer le maintien de l'ordre public à Naples, d'y substituer au moyen onéreux, temporaire et insuffisant d'une armée d'occupation, l'établissement d'une forme de gouvernement capable de se soutenir par elle-même et appuyée sur le concours de tous les intérêts, en un mot d'un gouvernement libre.

M. de Metternich, après avoir exprimé, au nom des trois cours, la satisfaction qu'elles éprouvaient de voir la France s'unir si franchement à elles, combattit l'idée d'établir à Naples un gouvernement libre en alléguant qu'il n'y aurait pas de convenance à prescrire au Roi le mode de gouvernement qu'il devrait préférer. Dans l'état et la disposition du Congrès, cet argument était sans réplique. Aussi, M. de La Ferronnays s'empressa-t-il

d'expliquer que la France n'avait mis cette idée en avant que pour le cas où le roi de Naples demanderait les conseils de ses alliés. Le comte Capodistrias appuya cette explication en termes bienveillants pour la France. M. Gordon n'entendit qu'avec un déplaisir peu dissimulé la communication française. Effrayé de l'isolement où elle allait placer l'Angleterre, il avait vainement essayé d'engager M. de Caraman à ne pas donner suite, en ce point, aux instructions de son gouvernement.

Si l'Angleterre était mécontente, la Russie était satisfaite, et c'était là le but que s'était proposé le cabinet des Tuileries. L'empereur Alexandre félicita M. de La Ferronnays de la résolution par laquelle le gouvernement du roi venait de s'affranchir de l'espèce de dépendance où il avait d'abord semblé vouloir se mettre envers un gouvernement qui n'indiquait ni sa marche ni ses intentions. Il loua le Mémoire présenté au nom de la France comme réunissant la bonne foi et la justice à l'énergie qu'exigeaient les circonstances, et comme conciliant, avec la position et la dignité du gouvernement du roi, les égards qu'il devait à ses alliés. « C'est tout ce que je désirais, » ajouta-t-il, « et plus que je n'aurais osé espérer. » Ces dernières paroles étaient bien certainement le reflet des défiances et des soupçons dont M. de Metternich était déjà parvenu à remplir l'esprit de l'Empereur. Alexandre parla aussi de la communauté de vues et de sentiments qui existait entre le Roi et lui, et il dit qu'avec l'aide de la France

il conservait encore l'espoir d'éviter la guerre tout en détruisant la révolution.

L'arrivée du général Pozzo, qu'il avait appelé de Paris, le confirma dans ces dispositions. Le général lui fit un magnifique éloge des progrès qui s'accomplissaient en France dans tous les sens, tant au point de vue de la richesse et de la prospérité publiques qu'à celui du rétablissement de l'ordre et des principes monarchiques. Vainement M. de Metternich, qui craignait l'influence de cet homme d'État sur son maître, s'efforça de le capter, de le convaincre de l'impossibilité de se fier à la France tant qu'elle ne serait pas gouvernée par un ministère plus monarchique, de lui faire partager ses préventions contre le comte Capodistrias. Le général Pozzo ne répondit rien à ces insinuations dont le seul effet fut de le mettre en défiance et en garde contre la politique autrichienne. Sous un autre rapport, cependant, et pour le moment c'était le plus important, il vint en aide à cette politique. On l'entendit, non sans surprise, parler de la révolution de Naples, des Napolitains et des Italiens en général, de leur état social et des défauts qui, suivant lui, les rendaient complétement impropres à un régime de liberté, avec une sévérité, une violence même qui dépassaient tout ce qui avait été dit jusqu'alors à Troppau. Il fallait, disait-il, donner au monde un exemple éclatant et écraser ses ennemis pendant qu'on les tenait sous ses pieds. M. de Richelieu et M. Pasquier, qui l'avaient constamment trouvé d'accord avec leur politique de modération et

qui, en le voyant partir pour le Congrès, s'étaient flattés de l'espérance qu'elle allait y compter un nouvel organe, furent singulièrement étonnés lorsqu'ils apprirent l'attitude qu'il y avait prise. Très-vraisemblablement, en arrivant à Troppau, il avait reconnu qu'il s'était opéré, dans les sentiments de l'empereur Alexandre, un changement plus considérable que ne le soupçonnaient les plénipotentiaires français, et il n'avait pas voulu risquer son crédit en essayant de lutter contre ce changement. Il disait, en effet, qu'il avait trouvé l'Empereur, son maître, plus animé contre les Napolitains que ne pouvait l'être l'empereur François lui-même.

Il y avait déjà plus de quinze jours que M. de Metternich écrivant au cardinal Consalvi, pour l'informer de ce qui se passait au Congrès et pour insinuer au Saint-Siége la pensée de prendre des mesures contre les *carbonari*, s'était exprimé en termes analogues sur les modifications qu'avaient éprouvées les opinions du puissant souverain du Nord. « L'empereur de Russie, » avait-il dit, « est » convaincu aujourd'hui de l'influence dangereuse des so» ciétés secrètes. Son imagination ardente lui fait passer fa» cilement les bornes d'un calcul sévère. Aussi, met-il sur » leur compte tout ce qui leur appartient et beaucoup de » ce qui ne leur appartient pas... L'empereur Alexandre » est plus près aujourd'hui de passer les bornes de l'utile » que de se maintenir en deça du nécessaire. Il n'en est » pas tout à fait de même encore de tous ses conseillers, » mais les conseillers, en Russie, sont peu de chose. L'auto-

» cratie n'est nulle part plus en évidence que dans ce ca-
» binet. »

Il est curieux de voir comment M. de Metternich jugeait cette exaltation qu'il mettait tous ses soins à entretenir dans l'esprit de l'empereur Alexandre.

Dans une réunion de la Conférence qui eut lieu le 11 décembre, les ministres russes proposèrent, de la part de l'Empereur, de déférer au Pape la médiation dans le cas où le roi de Naples ne viendrait pas à Laybach. « Si
» le Roi, » dirent-ils, « est empêché de se rendre à l'invi-
» tation des puissances, la justice exige encore qu'avant
» d'employer les voies coërcitives on éclaire les Napoli-
» tains sur leur véritable situation. On ne voit qu'une
» autorité qui puisse le faire, c'est celle du Saint-Père.
» Dépositaire du pouvoir spirituel, pontife et souverain,
» Pie VII parlera à la conscience et à la raison des Napo-
» litains; l'autorité spirituelle du chef de l'Église con-
» damnera des serments imposés et profanés par le crime
» et par les associations subversives que l'Église frappe
» de ses anathèmes. La religion agit encore puissamment
» sur les esprits... On pourra alors établir sur les lieux
» une négociation de paix, dont le but sera la restaura-
» tion du pouvoir légitime et l'établissement de garanties
» qui assurent à Naples le bienfait d'un ordre de choses
» favorable au repos de la Péninsule et du continent euro-
» péen. On préviendrait ainsi les désastres d'une guerre. »

La proposition russe ayant été acceptée d'avance par toutes les puissances, le comte Capodistrias donna lecture

d'un projet de note collective à adresser au Pape pour lui offrir la médiation. Il fut également approuvé. M. de Metternich, qui croyait au refus de la cour de Rome, ne se contenta pas d'adhérer, comme les autres plénipotentiaires, à la combinaison imaginée par l'empereur Alexandre : il en parla, dans la Conférence, en termes d'admiration qui faisaient un singulier contraste avec ce qu'il en disait dans les conversations particulières. On a soupçonné qu'il était déjà secrètement informé du consentement du roi de Naples à l'invitation qui lui avait été transmise.

Lorsque cette invitation était arrivée à Naples, elle avait trouvé le pays dans un grand état de fermentation, Le Parlement, dominé et terrifié par le *carbonarisme*, retentissait de déclamations contre l'étranger et d'excitations à courir aux armes pour repousser une agression dont l'imminence ne pouvait plus échapper aux esprits les moins clairvoyants. On organisait, on mobilisait les gardes nationales ; on dirigeait sur les frontières des corps d'armée où ces gardes nationales étaient mêlées aux troupes de ligne ; on fortifiait les places et les défilés des montagnes. Des volontaires venaient s'inscrire, demandant à mourir les premiers pour la défense de la patrie et de la Constitution ; des députations des provinces offraient au Parlement l'appui des populations et le conjuraient de se refuser à toute concession.

Cependant, les ministres, qui appartenaient au parti libéral modéré, crurent pouvoir profiter des difficultés mêmes de la situation pour essayer de substituer, à l'in-

forme constitution empruntée à l'Espagne, une charte analogue aux institutions de la France et de l'Angleterre. Il paraît certain que l'idée leur en avait été suggérée, non pas par le gouvernement français, comme on le crut d'abord en Angleterre où les esprits en conçurent quelque ombrage, mais par leur agent non reconnu à Paris, le prince Cariati, d'après les conseils de quelques personnages considérables de l'opposition avec qui il était en relations, tels que le maréchal Suchet, le général Belliard et le comte de Mosbourg. Ces deux derniers avaient été au service du roi Murat. Quoi qu'il en soit, le roi Ferdinand, dont l'esprit était continuellement obsédé par la crainte des poignards des *carbonari*, feignit d'entrer dans ce projet. L'excès des terreurs qu'il éprouvait le réduisait, non pas seulement à dissimuler ses sentiments et ses vœux réels, mais à exprimer avec exagération des idées tout à fait contraires. Dans ses entretiens en apparence les plus intimes, il engageait ceux de ses fidèles serviteurs qui venaient lui demander des ordres, des directions, à se rattacher au nouveau régime. Il disait aux ministres étrangers, et particulièrement au chargé d'affaires de France, M. de Fontenay, qu'une constitution était absolument nécessaire. Le duc de Calabre tenait le même langage avec plus de sincérité. Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, le Roi, se conformant à l'avis de son fils et de ses ministres, appela auprès de lui les représentants des grandes cours, et, seul avec eux, leur déclara que son intention était d'établir dans les

Deux-Siciles une forme de gouvernement qui garantît le vote de l'impôt par deux chambres, la responsabilité des ministres et la liberté de la presse.

Le lendemain, le duc de Campochiaro, ministre des affaires étrangères, présenta au Parlement, en comité secret, un message royal portant que, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait par rapport aux puissances étrangères, le Roi avait conçu l'espérance de prévenir les calamités de la guerre en obtenant la médiation de la France, et qu'il était assuré de l'obtenir moyennant certaines modifications à apporter à la Constitution. Les plus considérables consistaient dans l'établissement d'une chambre des pairs et la concession à l'autorité royale de l'initiative législative, du *veto* absolu et du droit de dissoudre la chambre élective. Dans la discussion qui s'engagea sur cette proposition, la plupart des orateurs repoussèrent avec violence la pensée de changer les bases empruntées à la constitution espagnole. Un décret fut rendu, qui portait que les négociations avec les puissances étrangères étant dans les attributions du monarque, le Parlement n'avait pas à s'y immiscer, et on vota ensuite une adresse au Roi, dans laquelle la Chambre, rappelant les serments prêtés à la Constitution, lui exprimait la résolution de braver tous les périls pour la conserver intacte, sans dissimuler les conséquences possibles d'une telle résolution, et en les peignant même des plus sombres couleurs.

Les choses en étaient là lorsqu'arrivèrent à Naples les

lettres écrites par les trois souverains réunis à Troppau. Le 5 décembre, le duc de Calabre, après s'être concerté avec son père et les représentants de ces trois souverains, en donna communication au conseil des ministres. Il fut décidé que le Roi se rendrait à l'invitation qui lui était faite, et, le surlendemain, les ministres portèrent au Parlement un nouveau message par lequel le vieux monarque, en lui annonçant cette détermination, déclarait qu'il se proposait de faire tout ce qui dépendrait de lui pour assurer à ses peuples les bienfaits d'une constitution sage et libérale et témoignait le désir qu'en son absence et jusqu'à l'issue des négociations le Parlement ne proposât aucune innovation et bornât ses travaux à l'organisation de l'armée, le duc de Calabre restant investi des pouvoirs qui lui avaient été conférés antérieurement. Après la lecture de ce message, le ministre des affaires étrangères demanda, au nom du Roi, une prompte réponse, et, pour justifier cette insistance, il expliqua que les souverains ne devaient rester que peu de temps à Laybach. Bien que la Chambre fût préparée à cette communication et que les ministres, par les pourparlers qu'ils avaient eus avec quelques-uns de ses principaux membres, eussent cru s'y assurer l'appui d'un nombre imposant de suffrages, une vive émotion se manifesta. Le président déclara que le Parlement prendrait en considération singulière le message royal et y ferait, dans le plus bref délai possible, une réponse digne de la nation et analogue à la circonstance. Les ministres s'étant retirés, on décida, à la suite d'un

débat tumultueux et aux cris deux fois répétés par les tribunes, *la Constitution d'Espagne ou la mort*, qu'une commission spéciale présenterait, le jour suivant, un rapport sur le message.

Les *carbonari* étaient livrés à une grande agitation. Craignant tout ce qui pouvait aboutir à une transaction et redoutant également le retour du despotisme et l'établissement d'une liberté régulière qui les eût réduits à la nullité, ils avaient appelé à eux tous leurs affiliés. Des émissaires étaient allés semer l'alarme dans les provinces. Leurs *ventes* ou assemblées particulières étaient réunies, l'assemblée générale s'était déclarée en permanence jusqu'à la fin de la crise et avait fait sommer les députés de maintenir intacte la Constitution. Des bandes armées parcouraient la ville en criant la *Constitution d'Espagne ou la mort* et en arrachant des murailles le message royal qu'on y avait placardé. Au palais, la terreur était grande. la garde y avait été doublée, tous les postes renforcés, et l'aspect des canons braqués contre le peuple augmentait encore l'émotion.

Tel était l'effroi général que, le 8 au matin, avant de se rendre au parlement, bon nombre de députés crurent devoir, les uns faire leur testament, les autres se préparer par des actes religieux à la mort dont ils se croyaient menacés. Pour pénétrer dans la salle des séances, ils eurent à traverser la foule des *carbonari* qui en encombrait les avenues et le vestibule, et qui leur renouvela la sommation de défendre contre toute atteinte l'œuvre des

Cortès espagnoles, leur montrant les poignards destinés, disait-on, à frapper les traîtres.

Le débat qui s'engagea fut très-animé. Les ministres y furent rudement traités, surtout à l'occasion du message antérieur par lequel ils avaient proposé de modifier la Constitution. Les opposants s'étonnaient de voir annoncer le départ du Roi comme une chose déjà résolue, alors que la loi fondamentale ne lui permettait pas de sortir du royaume sans le consentement du Parlement. Cependant l'assemblée, unanime par terreur plus que par conviction contre l'idée de modifier la Constitution, ne se montra pas contraire à celle du départ du Roi pour Laybach. Un député révolutionnaire affecta même d'avoir la ferme confiance qu'un roi aussi religieux, *petit-fils par le sang comme par ses vertus* de Henri IV et de saint Louis, défendrait dans le Congrès des institutions auxquelles il avait prêté serment, et qu'il ne serait pas assez malheureux pour se parjurer et pour fouler aux pieds la dignité de la Couronne, assez dénaturé pour abandonner sa famille aux périls de la guerre et de la haine publique. La résolution à laquelle on s'arrêta, ce fut d'envoyer au Roi une déclaration en forme de décret, portant que le Parlement n'avait pas la faculté d'adhérer à ce que le message contenait de contraire aux serments mutuellement prêtés et au pacte social établi par la Constitution ni de consentir au départ du Roi, à moins que le but de son voyage ne fût de soutenir cette constitution.

A cette déclaration, le Roi répondit par un rescrit qui, pour faire cesser toute équivoque, affirmait qu'il n'avait jamais eu la pensée de violer la Constitution, mais que, comme en l'adoptant au mois de juillet précédent il avait réservé à la représentation nationale le droit d'y faire les changements nécessaires, il croyait que son intervention à Laybach pourrait être utile aux intérêts du pays en faisant agréer par les puissances des projets de modifications telles que, sans porter aucune atteinte aux droits de la nation, elles fissent disparaître tout prétexte de guerre. Le rescrit ajoutait que le Roi, en s'adressant au Parlement, avait entendu se conformer à l'article de la Constitution qui lui interdisait de sortir du pays sans le consentement de la Chambre. Le Parlement, non satisfait encore de ces explications, y fit, le 9 décembre, une réponse empreinte d'un sentiment de défiance bien prononcée. Il y disait que la Constitution d'Espagne n'était désormais susceptible d'aucune autre réforme que de celles que la représentation nationale jugerait convenable de proposer, et il gardait le silence sur le consentement à donner au départ du Roi.

L'opiniâtreté du Parlement l'emporta enfin. Le roi Ferdinand, épouvanté par les mouvements populaires, croyant sa vie en péril et n'étant plus préoccupé que de la pensée de fuir personnellement ce péril sans s'inquiéter beaucoup du sort de ceux qu'il y laisserait exposés, consentit à tout ce qu'on désirait. Par un nouveau rescrit en date du 10, il protesta que son intervention à Laybach

n'aurait d'autre objet que de maintenir la Constitution et d'empêcher la guerre; il demanda au Parlement de déclarer, en termes positifs, s'il consentait à cette intervention et, s'il y consentait, de désigner quatre de ses membres pour l'accompagner. Le Roi accepta, en même temps, la démission des ministres dont il désavouait ainsi la politique, et leur donna pour successeurs des hommes dont les opinions passaient pour être plus conformes à celles du parti dominant. Le duc de Gallo eut le département des affaires étrangères.

Cette fois, le Parlement parut satisfait. Par un décret du 12, il accorda au Roi la faculté de sortir du royaume et, conformément à sa demande, déféra, en son absence, l'autorité royale au duc de Calabre avec le titre de régent. Il ne s'expliqua pas sur la désignation des quatre députés dont le Roi avait exprimé le vœu d'être accompagné.

Le lendemain, une députation de vingt-cinq membres alla porter au Roi cette réponse, et, dans le discours que lui adressa le président, il insista fortement sur l'espérance que les désirs de la nation ne seraient pas trompés. La réponse du Roi fut assez vague. Le lendemain matin, pour éviter la fatigue d'un long voyage par terre, il s'embarqua pour Livourne, avec la duchesse de Floridia qu'il avait épousée depuis la mort de la reine, et accompagné d'une suite peu nombreuse, à bord du vaisseau anglais le *Vengeur*, commandé par le capitaine Maitland, celui-là même qui, en 1815, devant Rochefort, avait

reçu à son bord Napoléon fugitif après la bataille de Waterloo. Ce bâtiment mit aussitôt à la voile, mais le gros temps et un accident de mer le forcèrent à relâcher à Baïa où il dut séjourner pendant deux jours. La famille royale et des députations du Parlement, de la municipalité et de l'armée, vinrent y présenter leurs hommages au Roi et prendre de nouveau congé de lui. Bien qu'à bord d'un vaisseau anglais il n'eût plus à subir aucune pression, le langage qu'il leur tint fut semblable à celui qu'il avait tenu avant de s'embarquer. On remarqua même qu'il avait encore sur ses vêtements les couleurs du carbonarisme qui, adoptées dans les premiers moments de la révolution par tous ceux qui s'y étaient ralliés de force ou de gré, mais tombées depuis en désuétude, n'étaient plus portées que par les plus ardents sectaires. Le 16 décembre, le vent étant devenu plus favorable, le *Vengeur* put se diriger vers les côtes de la Toscane.

Les révolutionnaires, en réduisant le Roi à cette humiliation, en lui imposant une tâche impossible, crurent avoir remporté une grande victoire. Ils venaient de porter un coup funeste à la liberté. Sans doute, au point où M. de Metternich avait déjà amené les choses, il serait difficile d'affirmer que le Parlement napolitain, en acceptant la médiation de la France et en modifiant la Constitution, aurait réussi à prévenir l'invasion étrangère, mais il est au moins certain qu'il eût créé de grands obstacles à l'action du cabinet de Vienne, que l'empereur de Russie aurait hésité à se prononcer contre un gou-

vernement rallié à ces principes de *monarchie légitime et constitutionnelle* dont il avait lui-même été longtemps le plus zélé propagateur, et qu'en tout cas l'opinion des hommes modérés et sensés aurait flétri une intervention hostile, s'exerçant dans de telles conditions.

La folle conduite du Parlement et les démonstrations révolutionnaires qui en avaient été l'accompagnement, fournissaient, au contraire, des arguments puissants à M. de Metternich.

Avant même que la nouvelle des événements de Naples ne fût arrivée à Troppau, ce ministre ne cessait de dire que l'Autriche ne donnerait jamais son assentiment aux promesses que le Roi avait pu se laisser arracher. Le général Pozzo, s'exprimant dans le même sens, disait aux plénipotentiaires français qu'on ne pouvait songer encore à établir des constitutions en Italie, que c'était la pensée personnelle et bien arrêtée de l'empereur Alexandre et qu'il importait que le cabinet des Tuileries ne se fît aucune illusion à cet égard. M. de La Ferronnays se montrait d'autant plus surpris de ces affirmations que, comme il le faisait remarquer au général Pozzo, les discours que lui avait tenus jusqu'alors l'Empereur lui-même et les déclarations verbales et écrites de ses ministres, l'avaient autorisé à se former une tout autre opinion des intentions de ce monarque. Il ajoutait que s'il était question d'empêcher le roi de Naples de donner une Constitution à son peuple, on ne

croirait sans doute pas devoir réclamer pour un tel projet le concours de la France.

La position des deux grands gouvernements constitutionnels devenait de plus en plus fausse et difficile dans le Congrès. Désirant conserver l'union apparente des cinq puissances, ils avaient jusqu'alors évité de se prononcer sur les principes et demandé aux trois Cours absolutistes de leur en épargner la nécessité, en s'abstenant de rien publier qui blessât trop fortement leurs doctrines. Mais ces ménagements convenaient peu à l'Autriche qui voulait séparer la France de la Russie, et ils ne convenaient pas davantage à l'empereur Alexandre, tant parce qu'il désirait, en écartant l'Angleterre, s'assurer la domination du continent que parce qu'il était dans sa nature et dans ses habitudes de procéder par déclarations et par professions de foi. Le protocole préliminaire et la circulaire du 3 décembre avaient, comme nous l'avons vu, porté à la connaissance du monde, non-seulement les résolutions des trois Cours, mais les maximes sur lesquelles elles étaient fondées. Dès lors, les deux gouvernements constitutionnels se trouvaient dans l'impossibilité de garder un silence qui les aurait compromis, parce qu'on l'aurait considéré comme un acquiescement à ces maximes.

Le protocole préliminaire avait excité à Londres une profonde indignation. Lord Liverpool et lord Castlereagh durent démentir dans le Parlement un passage de la circulaire des trois Cours qui supposait que les principes

professés par elles avaient l'approbation du cabinet de Londres. Ils déclarèrent qu'ils considéraient comme également contraires à l'indépendance des nations et à l'esprit de la constitution britannique, les doctrines qui tendaient à appuyer indistinctement toutes les révolutions ou à les condamner toutes. Lord Stewart reçut l'ordre de demander une réunion de la Conférence, et, dans cette réunion qui eut lieu le 17 décembre, il donna communication d'un Mémoire que lord Castlereagh lui avait envoyé pour bien établir la position de l'Angleterre. Il y disait que Sa Majesté Britannique reconnaissait la nature pernicieuse des changements qui s'étaient opérés à Naples, mais que, n'y voyant pas pour l'Angleterre un danger assez imminent pour qu'elle dût se rendre partie dans un système d'intervention coërcitive, Elle avait donné à son ministre à Naples l'ordre de déclarer sa neutralité,... qu'Elle ne prétendait pas juger la conduite des autres puissances, que plusieurs d'entre elles, et notamment l'Autriche, étaient dans une position différente de celle de l'Angleterre, que, quant aux questions d'Espagne et de Portugal, Elle pensait que la situation de ces royaumes ne saurait justifier en ce moment une intervention quelconque dans leurs affaires intérieures, qu'Elle regardait comme impraticable et dangereuse l'idée développée dans le Mémoire du gouvernement russe d'établir un système général d'intervention; qu'à son avis chaque puissance avait, dans le cas d'une nécessité réelle, pratique, évidente, le droit d'exercer une telle intervention

pour la défense de ses propres intérêts, mais que ce cas ne pouvait devenir, *à priori*, l'objet d'une alliance entre les grandes puissances de l'Europe, que si des stipulations de cette espèce avaient été conclues en 1815 contre la France, elles étaient fondées sur le caractère d'oppression et de conquête qu'avait pris la révolution française, et que cet exemple ne pouvait être universellement appliqué à toutes les révolutions.

Il paraît que lord Stewart, en même temps qu'il présentait cette note à la conférence, remit au prince de Metternich, dans le plus grand secret, une autre note qu'il le pria de détruire immédiatement, et dans laquelle le cabinet de Londres établissait l'indépendance absolue de chaque État et son droit d'effectuer à l'intérieur tous les changements qu'il jugeait convenables. Cette pièce, dont on a peine à comprendre le but, devait rester et resta ignorée de l'empereur Alexandre.

Ce prince, bien qu'informé à l'avance de la substance de la note que lord Stewart était chargé de présenter à la conférence, en fut très-blessé, parce qu'il ne pouvait méconnaître qu'elle était exclusivement dirigée contre la politique développée dans le Mémoire du cabinet de Saint-Pétersbourg. Les ministres russes relevèrent la contradiction choquante qui existait entre l'action patente, officielle, du gouvernement britannique, combattant en principe le droit d'intervention, et les encouragements qu'il donnait à l'intervention autrichienne dans le royaume de Naples. M. de Metternich, au contraire,

était, au fond, très-satisfait de l'attitude prise par le cabinet de Londres. Si, dans la conférence, il croyait devoir la blâmer par ménagement pour l'empereur Alexandre, il disait, en causant avec M. Gordon, que cette attitude était en quelque sorte forcée par la situation intérieure de l'Angleterre, et il exprimait la ferme confiance que les cabinets de Londres et de Vienne, un moment divisés en apparence, se retrouveraient plus tard réunis. En réalité, la position que prenait l'Angleterre avait été prévue par les trois puissances absolutistes. Leurs plaintes ne portaient que sur les expressions dont elle se servait pour la définir. Ce qui les préoccupait, ce qui était pour elles un objet d'incertitude et d'anxiété, c'était de savoir à quelle détermination s'arrêterait le cabinet des Tuileries.

Les trois cours paraissaient également travailler à l'attirer à leur politique, et l'empereur de Russie avait le plus vif désir d'y réussir, mais M. de Metternich était moins sincère dans les vœux qu'il manifestait publiquement à ce sujet. Dans sa constante aspiration à séparer la France de la Russie, il eût vu avec plaisir le gouvernement de Louis XVIII se placer sur la même ligne que le ministère anglais. Il disait artificieusement à M. de Caraman : « Ce qu'il y a de plus fâcheux dans la conduite de » l'Angleterre, c'est qu'elle vous oblige à agir comme » elle. » Lord Stewart s'efforçait naturellement d'entraîner les plénipotentiaires français sur le terrain où il se trouvait placé. L'empereur Alexandre exprimait, au

contraire, à M. de Caraman, l'espoir qu'en cette occasion la France n'imiterait pas l'Angleterre, et le général Pozzo lui disait : « Si vous n'adhérez pas au protocole, » vous vous mettez hors de l'alliance et vous nous forcez » à poursuivre sans vous. » Depuis la présentation de ce protocole, l'harmonie si complète qui avait existé jusqu'alors entre M. de La Ferronnays et le comte Capodistrias avait fait place à de vives discussions. Le but de l'Autriche était plus qu'à moitié atteint.

Les ministres français, M. de Richelieu surtout, qui attachaient avec raison un grand prix aux bons rapports de la France avec la Russie, mais qui ne pouvaient oublier les convenances et les obligations que leur imposait la qualité de ministres d'un État constitutionnel, étaient dans le plus grand embarras. Avant de s'expliquer officiellement sur le protocole préliminaire, le cabinet des Tuileries crut devoir faire connaître confidentiellement à ses représentants au Congrès ses objections contre ce protocole. Il leur fit remarquer qu'il tendait à transformer l'alliance européenne, qui jusqu'alors n'avait été qu'une expression générale désignant l'accord des puissances, en une alliance réelle et formelle imposant des devoirs positifs qu'on serait tenu d'accepter sans que la nature et la portée en eussent été définis. Quant au principe d'intervention, il demanda qui serait juge des cas dans lesquels il devrait être appliqué et des limites dans lesquelles il s'exercerait. Il signala la contradiction flagrante de la politique suivie à l'égard de l'Es-

pagne et de celle qu'on voulait suivre à l'égard de Naples. Il fit voir qu'on semblait ériger l'occupation militaire des pays en révolution en un principe nouveau destiné à prendre place parmi les règles du droit des gens. Après d'autres critiques de détail, le ministère français déclarait que le Roi, fidèlement attaché à l'alliance telle qu'elle avait été comprise jusqu'à ce jour, adhérait à l'action conciliante de ses alliés, qu'il se joignait à eux pour inviter le Roi de Naples à se rendre à Laybach, mais qu'il lui était impossible de sanctionner les principes posés dans le protocole.

Ce n'étaient là, dans la pensée du gouvernement français, que des observations confidentielles destinées, en attendant des instructions plus formelles, à indiquer à ses plénipotentiaires l'attitude qu'ils devaient prendre. Malheureusement, M. de Caraman crut pouvoir en faire part à M. de Metternich en qui il continuait à placer une confiance bien mal justifiée, et M. de Metternich l'engagea malicieusement à confier au comte Capodistrias le texte même de la dépêche qu'il venait de recevoir. Cette dépêche, écrite avec une liberté d'expression que comportait la nature d'un document destiné à ne pas être communiqué à des étrangers, ne pouvait manquer de blesser, pour le fond comme pour la forme, l'empereur Alexandre et ses ministres. L'Empereur y fit répondre aussitôt par un Mémoire explicatif qui fut lu en conférence. A partir de ce moment, son langage prit, à l'égard de la France, une teinte d'amertume et d'irritation qu'il

n'avait pas eu jusqu'alors. M. de Metternich lui disait qu'il était impossible de suivre une action quelconque avec une puissance qui ne partageait pas les principes sur lesquels cette action était fondée. Ces insinuations qui, peu de temps auparavant, eussent encore trouvé l'Empereur défiant et en garde contre les artifices de l'Autriche, étaient maintenant bien accueillies par lui. « Le » gouvernement français, » s'écriait-il dans son dépit, « se » refuse à partager la responsabilité de la guerre, et moi, » je déclare vouloir la partager sans réserve. S'il faut » deux cent mille Russes en Italie, je les y enverrai, et » j'y resterai moi-même un an, si cela est nécessaire. »

Lorsqu'on connut à Paris l'imprudente démarche de M. de Caraman et le fâcheux effet qu'elle avait produit, on lui en témoigna un très-vif mécontentement. Je ne veux certes pas l'excuser, mais je suis enclin à penser qu'on s'est exagéré l'influence qu'elle a exercée sur la marche des affaires. Dans la voie nouvelle où s'engageait de plus en plus l'empereur Alexandre et où le gouvernement français ne pouvait le suivre que de loin, l'altération des bons rapports qui unissaient les deux cabinets était inévitable. Lors même que M. de Caraman n'eût pas communiqué au comte Capodistrias le Mémoire confidentiel du cabinet des Tuileries, la dépêche officielle de M. Pasquier en réponse au protocole préliminaire, qui arriva peu de jours après, bien que conçue en termes plus ménagés, aurait suffi pour exaspérer un prince disposé, par sa nature et par l'enivrement du pouvoir absolu, à

voir un acte hostile dans la moindre résistance à ses volontés si mobiles, un prince trop porté d'ailleurs, par le souvenir des services qu'il avait rendus à la France, à considérer comme un acte d'ingratitude tout obstacle qu'elle apportait aux caprices de sa politique.

Cette dépêche, qui fut communiquée au Congrès le 24 décembre, dans sa huitième conférence, disait que le Roi avait distingué, dans le protocole préliminaire, la discussion des principes généraux de l'invitation adressée au roi de Naples, qu'il ne se jugeait pas encore assez éclairé pour se prononcer sur des principes à la discussion desquels ses ministres n'avaient pas été admis et qui, d'ailleurs, n'avaient pas encore reçu leur entier développement, mais qu'il s'associait à la démarche proposée auprès de Sa Majesté Sicilienne avec d'autant plus d'empressement qu'il regardait les moyens amiables comme pouvant seuls assurer à l'Europe une nouvelle garantie de paix et de tranquillité. « Sa Majesté, » disait encore M. Pasquier, « a pris pour règle invariable de sa » conduite les engagements contractés à Aix-la-Chapelle. » Elle reconnaît que si ces engagements, tels qu'ils ont » été interprétés jusqu'à ce jour, ne lui imposent pas » des devoirs positifs, ils lui imposent l'obligation de » concourir à l'affermissement de l'ordre établi en Eu» rope par les traités, et elle est toujours disposée à faire, » dans l'intérêt de ses alliés, tout ce qui ne lui sera pas » expressément interdit par sa situation personnelle. »

Avec cette dépêche, les plénipotentiaires français mi-

rent sous les yeux du Congrès le texte de la lettre que Louis XVIII avait écrite au roi de Naples pour le presser de se rendre à Laybach. Le conseil qu'elle lui donnait, de fonder le bonheur des peuples sur l'*accord du pouvoir et de la liberte*, était peu en harmonie avec les dispositions qui commençaient à prévaloir dans le Congrès : aussi y fut-il accueilli avec peu de faveur. M. de Metternich donna ensuite lecture de la réponse du roi de Naples, à l'invitation des deux empereurs et du roi de Prusse, et proposa, conformément à une indication déjà faite par les ministres russes, d'inviter également les cours d'Italie à prendre part au Congrès. Cette proposition fut adoptée. Dans la circulaire que M. de Metternich écrivit aux envoyés autrichiens auprès de ces cours pour leur transmettre cette proposition, on remarqua qu'il restreignait autant que possible le rôle réservé aux représentants des souverains de la Péninsule, tandis que la circulaire russe disait formellement qu'ils seraient admis à prendre part aux délibérations.

Les ministres anglais n'assistaient pas à la conférence dont je viens de parler. Le comte Capodistrias en prit acte. « L'Empereur, » dit-il, « pense que l'absence des » ministres anglais, tant des conférences de Troppau que » de celles qui vont s'ouvrir à Laybach, doit être une » conséquence du système de neutralité que leur gouver- » nement a adopté. Sa Majesté a même peine à s'expli- » quer comment sir William A'Court a pris part, à Na- » ples, aux réunions des légations alliées. Quant aux

» ministres français, bien qu'ils n'aient pas adhéré aux » principes posés par les alliés, Sa Majesté très-chré» tienne ayant écrit à Sa Majesté Sicilienne et se joignant » ainsi à l'action commune, l'Empereur pense que leur » admission aux conférences peut continuer sans diffi» culté. » Cette déclaration ne donna lieu à aucune observation, et la Conférence, avant de se séparer, décida qu'on se rendrait sans retard à Laybach au devant du roi de Naples. Le mois de décembre n'était pas encore terminé que déjà les plénipotentiaires de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie avaient quitté Troppau. L'empereur François partit le 26 et l'empereur Alexandre le 29 pour Vienne, où ils s'arrêtèrent quelques jours. Dès le 21, le roi de Prusse était retourné dans ses États. La nullité du rôle joué par la Prusse lui rendait peu agréable son assistance au Congrès.

Le premier acte du drame préparé par M. de Metternich était terminé. La direction que les affaires y avaient prise avait singulièrement déçu les espérances du gouvernement français. Comme il arrive presque infailliblement lorsqu'une politique échoue, la mésintelligence s'était mise entre les vaincus. Nous avons vu les dissentiments de M. de Caraman et de M. de La Ferronnays. Il ne régnait pas plus d'accord entre M. Pasquier et l'ambassadeur de France à Londres, M. Decazes. J'en ai déjà indiqué les causes, mais je dois y revenir avec plus de détails. Le ministère français aurait voulu que le cabinet de Londres, au lieu de se retirer du Congrès, y restât avec

la France pour essayer de contenir, de modérer l'action des puissances absolutistes, de soustraire autant que possible l'empereur Alexandre à l'influence de M. de Metternich, et de le ramener à la conviction qu'il avait d'abord exprimée sur la nécessité de donner des institutions libérales au royaume de Naples. C'est dans ce sens que M. Pasquier avait chargé M. Decazes de parler à lord Castlereagh; mais les vues secrètes du gouvernement britannique le disposaient peu à écouter de tels conseils. Aussi, lord Castlereagh se plaçait-il sur un tout autre terrain. Dans ses conversations avec M. Decazes, il affectait de croire que c'était l'empereur de Russie qui avait entraîné M. de Metternich beaucoup plus loin que l'Autriche n'aurait voulu aller. Les procédés des trois cours n'étant rien moins, disait-il, qu'une flagrante violation du droit des gens, l'Angleterre ne pouvait y intervenir, et il appartenait aux deux grands États constitutionnels de s'entendre pour repousser des prétentions qu'ils ne pouvaient laisser passer sans se placer dans la position la plus fausse à l'égard de leurs Parlements. C'est ainsi que s'exprimait lord Castlereagh. En réalité, tout cet étalage d'indignation aboutissait à laisser faire l'Autriche, moyennant quelques protestations conçues en termes assez vifs pour donner le change à l'opinion libérale. Le gouvernement français, éclairé un peu trop tard par l'attitude que les plénipotentiaires anglais avaient prise à Troppau, et sachant fort bien que, pour l'Angleterre comme pour l'Autriche, la grande

question était de brouiller la France avec la Russie, n'avait garde de répondre à l'appel de lord Castlereagh, et M. Pasquier écrivit à M. Decazes pour lui recommander de se tenir dans une grande réserve, d'éviter les piéges dans lesquels on voulait l'attirer, et de ne pas perdre de vue que, malgré toutes les apparences contraires, l'union de l'Autriche et de l'Angleterre était indissoluble ; mais M. Decazes se persuadait qu'en s'unissant aux protestations de l'Angleterre on aurait pu arrêter les effets de la politique antilibérale du Congrès. Le dissentiment entre le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur prit peu à peu un caractère de vivacité extrême. M. Decazes, naguères chef du gouvernement, avait peine à s'habituer à la position subordonnée dans laquelle il se trouvait placé, et n'acceptait pas docilement des directions contraires à son opinion personnelle. Il se plaignait de n'être pas suffisamment informé des incidents du Congrès et des intentions du gouvernement français; il disait que la situation qu'on lui faisait ne pouvait se prolonger. D'autres griefs aigrissaient son mécontentement. Ainsi, il aurait voulu qu'on le laissât maître de composer à son gré le personnel de son ambassade, et il se refusait à comprendre que cette prétention ne pouvait se concilier avec les règles et l'organisation de la carrière diplomatique. Il n'était, d'ailleurs, que médiocrement satisfait de la marche que suivaient en France les affaires intérieures; et le peu d'égard que le ministère avait pour ses conseils, peut-être un peu trop prodigués, la disgrâce

où étaient tombés la plupart de ses amis, le blessaient profondément. M. Pasquier, de son côté, s'irritait de ces plaintes continuelles et de ce qu'il considérait comme une sorte de révolte contre son autorité. Leur correspondance devint telle que le Roi et M. de Richelieu durent s'interposer pour prévenir un éclat et calmer M. Decazes. La lettre que Louis XVIII lui écrivit à ce sujet, tout en donnant tort dans la forme à M. Pasquier et en ménageant, avec beaucoup d'art, l'amour-propre de l'ancien président du conseil, lui expliquait très-nettement que, comme ambassadeur, il ne devait pas oublier qu'il était le subordonné du ministre des affaires étrangères. Quant à la lettre de M. de Richelieu, dans laquelle il faisait un appel affectueux à la raison de M. Decazes et à son dévouement à la chose publique, elle avait un tel caractère de générosité et d'élévation qu'il est difficile de la lire sans se sentir ému.

Une question, en apparence bien étrangère à celles qui alors agitaient l'Europe, avait pourtant fixé un moment l'attention des souverains réunis à Troppau. Napoléon, dans sa prison lointaine, n'avait pas cessé d'être pour ses vainqueurs un objet de préoccupation. Au milieu des révolutions militaires qui bouleversaient le midi de l'Europe, la pensée du danger que pourrait susciter son évasion s'était offerte à certaines imaginations. Dans une lettre écrite, le 20 avril 1820, au gouverneur de Sainte-Hélène, par celui des ministres anglais qui avait le département des colonies, lord Bathurst, on lit ce passage singulier :

« La révolution qui vient d'éclater en Espagne et qui
» paraît être principalement l'œuvre de l'armée, a natu-
» rellement excité en France une grande fermentation,
» surtout parmi les restes de l'armée de la Loire. Dans
» de telles circonstances, le *général Bonaparte* apparais-
» sant sur le territoire français serait *certainement* très-bien
» accueilli, non-seulement par tous ceux qui lui sont
» sincèrement attachés, mais aussi par tous ceux que
» leur esprit révolutionnaire porte à désirer un change-
» ment quelconque... On ne peut donc douter qu'il ne
» soit fortement invité à s'échapper, et peut-être quelque
» entreprise est-elle déjà combinée à cet effet. » Une
autre lettre de lord Bathurst écrite quelques mois après,
le 30 septembre, lorsque les révolutions de Naples et de
Portugal avaient déjà suivi celle d'Espagne, et peu de
temps après qu'on eut découvert à Paris la conspiration
militaire du 19 août, exprime les mêmes inquiétudes. Déjà
cependant Napoléon, affaibli par une maladie dont on ne
connaissait pas encore la véritable nature, n'était plus en
état de former les projets dont on s'effrayait à Londres;
mais le ministère anglais se refusait à croire à la réalité
ou du moins à la gravité de cette maladie. Aussi long-
temps qu'un cabinet animé de dispositions semblables
continuait à diriger les affaires, les puissances pouvaient
se reposer sur lui du soin de mettre la tranquillité du
monde à l'abri des tentatives possibles de l'illustre
captif. Mais lorsque la crise produite par le procès de
la Reine parut mettre en doute le maintien de l'ad-

ministration présidée par lord Liverpool, lorsqu'on put croire à l'avénement d'un nouveau cabinet pris dans ce parti Whig dont les membres les plus marquants ne cessaient, depuis cinq ans, de protester contre les traitements faits à Napoléon, les puissances continentales s'inquiétèrent des conséquences que ce changement pourrait entraîner. C'était le moment où se réunissait le Congrès. Les plénipotentiaires de Russie, d'Autriche et de Prusse signèrent, le 30 octobre, un protocole secret par lequel les trois Cours, prévoyant le cas où le ministère actuel serait remplacé par des hommes professant d'autres principes de gouvernement, s'engageaient, si cela arrivait, à protester contre tout changement dans la situation de Napoléon, en déclarant qu'elles le considéraient comme leur prisonnier aussi bien que comme celui de l'Angleterre. On sut bientôt que les alarmes qu'on avait conçues n'étaient pas fondées et que ni lord Liverpool, ni ses collègues ne sortiraient du cabinet.

Avant de raconter ce qui se passa à Laybach où le Congrès avait été transféré, je dois faire connaître les modifications que venait de subir le ministère français et les premières manifestations de la chambre des députés dont les élections dernières avaient si considérablement changé l'esprit.

---

## CHAPITRE LXI

### 1820 — 1821

Longues et difficiles négociations entre M. de Richelieu et MM. de Villèle et Corbière qu'il veut faire entrer dans le cabinet. Ils y entrent enfin comme ministres sans portefeuille, aussi bien que M. Lainé; M. Corbière est nommé, de plus, président du Conseil de l'instruction publique, et M. de Châteaubriand, ministre à Berlin. — Ouverture de la session. — Formation d'une contre-opposition d'extrême droite dans la chambre des députés. — Extravagances du général Donnadieu. — Explosion d'un pétard dans l'intérieur du château des Tuileries. — On découvre que ce prétendu attentat du parti jacobin n'est autre chose que le résultat d'une intrigue ultra-royaliste. — Violents débats de la chambre des députés. — La gauche, exaltée par l'attente des nouvelles du Congrès et d'Italie, prend une attitude de plus en plus factieuse. — Énergique résistance que lui oppose M. de Serre. — Les décisions du Congrès deviennent l'objet de discussions très-animées, tant dans la chambre des députés que dans le Parlement britannique. — Procès de la conspiration du 19 août. — La cour des pairs, contrairement aux conclusions du ministère public, met hors de cause tous les personnages considérables qu'il voulait impliquer dans l'accusation. — Autres procès politiques. — Plusieurs membres de la droite sont appelés à des fonctions publiques. — Ordonnance qui réorganise l'instruction publique dans un sens monarchique et religieux. — Clôture du cours de M. Cousin. — Destitution de M. Tissot. — Retour de M. Decazes à Paris. — Inquiétude que sa présence inspire aux ultra-royalistes. — Déclin de sa faveur auprès du Roi.

Aussitôt après les élections, M. de Richelieu et M. de Serre, ceux des ministres qui désiraient le plus vivement

établir un complet accord entre le gouvernement et la droite, avaient écrit à M. de Villèle pour le presser de venir à Paris. Il leur avait répondu par la promesse d'y arriver le 28 ou le 29 novembre.

Déjà, depuis longtemps, il y avait des pourparlers entre M. de Richelieu et M. de Châteaubriand. Ce dernier, pressé par son ambition et par les besoins d'argent auxquels l'exposait trop souvent le peu d'ordre qu'il portait dans la conduite de ses affaires personnelles, aspirait au moment où il pourrait accepter lui-même des fonctions publiques sans être obligé de se séparer de ses amis, ce qui ne pouvait avoir lieu que s'ils en acceptaient aussi. Il avait fait à cette pensée de rapprochement un des sacrifices qui pouvaient coûter le plus à un esprit tel que le sien en renonçant à publier une brochure qu'il avait écrite contre ce qu'il appelait les *inconséquences du ministère*. Il conseilla à M. de Richelieu de donner un portefeuille à M. de Villèle, déclarant que, pour le déterminer à ne pas le refuser et pour prêcher d'exemple, il accepterait volontiers lui-même une grande ambassade, par exemple celle de Constantinople.

L'idée suggérée par M. de Châteaubriand plut à M. de Richelieu à qui elle s'était déjà présentée plusieurs fois. Il persistait à croire qu'il était possible d'opérer une conciliation sincère entre le Cabinet et les ultra-royalistes, de les désabuser de leurs erreurs, de les amener à une politique de modération. Il en parla au Roi qui, sans partager toute sa confiance, l'autorisa à examiner avec ses

collègues ce qu'il était possible de faire. La question fut longuement discutée en conseil, et la majorité se prononça pour qu'on proposât à M. de Villèle le portefeuille de la marine, que M. Portal, toujours disposé à se retirer des affaires dès que sa présence n'y paraîtrait plus indispensable, offrit spontanément de lui céder.

Cependant, M. de Richelieu, après de plus mûres réflexions, ne crut pas devoir donner suite à ce projet. Outre qu'il lui en coûtait beaucoup de se séparer de M. Portal dont il appréciait grandement le bon sens, les lumières et le caractère parfaitement sûr, il craignait, non sans raison, que M. de Villèle ne voulût entrer dans le Cabinet qu'à la condition d'y faire entrer M. Corbière, qui n'inspirait pas autant de sympathie que lui au président du Conseil et pour qui le Roi avait de l'aversion. Il fut donc décidé qu'aucune résolution ne serait prise avant l'arrivée de M. de Villèle, et, en attendant, M. de Richelieu s'occupa de plusieurs combinaisons, d'une entre autres qui consistait à donner à M. Corbière, non pas un portefeuille, mais la présidence du conseil de l'instruction publique que M. Lainé persistait à refuser.

M. de Villèle, fidèle à sa promesse, arriva le 29 novembre. Il était fort disposé à accepter les offres du gouvernement, mais lorsqu'il se fut concerté avec ses amis, une grande hésitation s'empara de lui.

Avant les élections, le parti, à de rares exceptions près, peu confiant dans sa force, ne s'était pas montré très-exigeant envers le ministère, mais les choses avaient

bien changé. Exalté maintenant par les nombreux triomphes qu'il venait d'obtenir dans les colléges électoraux et oubliant qu'il les devait surtout à l'appui du gouvernement, il annonçait hautement l'intention de relever le drapeau de 1815. A peine admettait-il la possibilité de rester en alliance avec les ministres dans le cas où ils adopteraient ouvertement les principes de la droite. Tous les royalistes ne se prêtaient même pas à une telle transaction. M. de Vitrolles, déplorant ce qu'il appelait la faiblesse d'un certain nombre d'entre eux, disait que ce qu'on avait à redouter, c'était que, dans la session qui allait s'ouvrir, on ne se bornât à harceler le ministère au lieu de l'attaquer vigoureusement et qu'on ne lui donnât *beaucoup de coups d'épingle* au lieu *d'un bon coup de poignard*. Le général Donnadieu, ivre de joie de son élection parce qu'il pensait qu'elle lui donnerait la possibilité de se venger, répétait partout, dans son brutal langage, qu'il *aurait la peau de M. de Richelieu.*

Depuis cinq ans, c'était chez M. Piet que les députés de la droite avaient coutume de se réunir pour concerter leurs résolutions. Un des nouveaux élus, M. de Vaublanc, imagina de former une autre réunion qui, sans être en état de rupture avec la première dont ses membres continuaient même à faire partie, devait servir de point de ralliement aux royalistes exclusifs, à ceux qui répugnaient à tout accommodement avec les opinions mitoyennes.

Comme pour augmenter la confusion, M. de Talleyrand

s'était remis en campagne ainsi qu'il ne manquait pas de le faire dès que quelque nuage se montrait à l'horizon. Peu soucieux des conditions auxquelles il reprendrait le pouvoir pourvu qu'il le reprît, et ne paraissant pas même soupçonner les difficultés et les nécessités de la situation, il offrait aux uns un ministère libéral où entreraient ses anciens collègues de 1814, le duc de Dalberg, le baron Louis, M. de Jaucourt, aux autres un ministère royaliste où auraient figuré M. de Châteaubriand, M. de Vitrolles, M. de Castellane, M. de Bourrienne. C'étaient de pures rêveries.

M. de Villèle, placé sur un terrain moins fantastique, n'en était pas moins dans une position très-difficile. Dès sa première visite à la réunion de M. Piet, il apprit que les royalistes exaltés avaient déjà organisé tout un plan de campagne contre le ministère, et qu'en préparant une liste de candidats pour la présidence de la Chambre, ils en avaient exclu MM. Ravez et Lainé. Instruit par M. de Serre des projets qu'avait formés M. de Richelieu pour l'associer au gouvernement, il déclara positivement qu'il lui était impossible d'entrer dans le Cabinet sans M. Corbière.

Plusieurs jours s'écoulèrent. Le ministère, effrayé des exigences de la droite, ne savait à quel parti s'arrêter. Les deux réunions royalistes étaient en quelque sorte en permanence. Chez M. Piet, M. de Villèle, secondé par MM. Pardessus, de La Bouillerie, Bertin de Vaux, parvenait encore, non sans peine, à faire prévaloir une modé-

ration relative; mais, dans la réunion de M. de Vaublanc, composée seulement, il est vrai, de douze ou quinze députés, l'exagération était au comble. On ne parlait de rien moins que de commencer la session par le rejet des douzièmes provisoires, nécessaires cette année comme les précédentes à cause de la saison tardive où les Chambres se réunissaient.

M. Corbière était encore en Bretagne. Il n'arriva à Paris que le 12 décembre. Comme M. de Villèle, il paraissait animé de dispositions très-conciliantes et d'un désir sincère d'appuyer M. de Richelieu, mais, comme lui aussi, il était bien résolu à ne rien faire sans l'assentiment de son parti. Ce qu'on pouvait appeler la portion aristocratique de ce parti, M. de Montmorency, M. de Polignac, à l'exemple de M. de Châteaubriand, étaient d'avis de s'allier avec le Cabinet et y poussaient de toutes leurs forces.

La difficulté, c'était de se mettre d'accord sur les conditions de cette alliance. M. Corbière refusa absolument la présidence du conseil de l'instruction publique. Bien qu'il n'alléguât aucun motif de ce refus, il n'était pas malaisé de deviner qu'il voulait être ministre. Quant à M. de Villèle, il affectait de se montrer très-conciliant. « Qu'on satisfasse Corbière, » disait-il à M. de Richelieu, « je ne demande rien, je vous suis acquis, mais sans lui » je ne puis rien. »

A l'instigation de M. de Châteaubriand, M. de Richelieu crut un moment que l'on pourrait tout arranger en

dédoublant les départements des finances et de l'intérieur, c'est-à-dire en créant un ministère du Trésor et un ministère de l'instruction publique et des cultes que l'on aurait donnés à MM. de Villèle et Corbière. On pensa aussi à détacher l'administration de la guerre du département de la guerre proprement dit. Ces expédients auraient eu l'avantage, très-grand aux yeux de M. de Richelieu, de faire place aux chefs de la droite sans écarter M. Portal, mais ils ne furent agréés ni par les ministres dont ils réduisaient les attributions ni, ce qui est plus surprenant, par MM. de Villèle et Corbière. Ces deux derniers disaient que des adhésions individuelles ne pouvaient leur suffire, et qu'ils n'accepteraient rien si les royalistes en masse ne prenaient pas l'engagement de les soutenir. Le 14 au matin, ils eurent une conférence avec MM. de Serre et Pasquier, dans laquelle divers projets furent examinés et débattus. On finit par leur offrir l'entrée au Conseil avec le titre de ministres, mais sans portefeuille. Ils promirent, sans prendre aucun engagement, de soumettre cette proposition à leurs amis, et, le soir même, ils en donnèrent connaissance à la réunion de M. Piet, convoquée tout exprès.

La séance fut très-orágeuse. M. de Vaublanc, M. de La Bourdonnaye combattirent avec la dernière violence une idée qui leur paraissait l'œuvre de la trahison. Suivant M. de Vaublanc, le parti royaliste ne pouvait plus reconnaître pour ses chefs ceux qui ne l'avaient pas repoussée de prime abord. Cependant, la grande majorité,

satisfaite des explications que donnèrent MM. de Villèle et Corbière, déclara, sans dissimuler sa répugnance pour la combinaison proposée, qu'elle s'en reposait sur eux du soin d'apprécier les conditions d'une alliance avec le ministère et les garanties qu'on devait exiger. Les plus exaltés firent entendre qu'ils ne seraient pas contents si deux royalistes de leur nuance n'étaient pas aussi admis dans le Conseil.

Le résultat de cette séance n'était pas de nature à encourager MM. de Villèle et Corbière dans leurs intentions conciliantes. Le 15 et le 16, ils poursuivirent leurs négociations avec le Cabinet, mais on ne put s'entendre, et, le 17, ils portèrent à M. de Richelieu un refus formel des offres qu'on leur avait faites, en rendant d'ailleurs hommage à la loyauté et aux bonnes intentions du ministère et en lui promettant leur appui contre les exagérations de l'extrême droite.

Cette promesse ne pouvait rassurer beaucoup un Cabinet qui, au moment où la session allait s'ouvrir, se trouvait en présence d'une gauche violemment hostile, formant encore le tiers de la Chambre, d'une droite plus nombreuse que la gauche, défiante, exigeante, toute prête, si on ne lui donnait pas les satisfactions qu'elle réclamait, à lui déclarer aussi la guerre, et qui ne pouvait compter, pour résister à ces hostilités certaines ou menaçantes, que sur une poignée d'amis timides et découragés. Dans la première réunion du centre droit qui se tint chez M. Maine de Biran en l'absence de M. de Wendel, ami de

M. de Serre, dont le salon était habituellement son lieu de rendez-vous, on ne compta que trente-six députés. Ils ne purent pas même s'accorder sur la marche qu'il convenait de suivre, et ils se séparèrent assez mécontents les uns des autres.

C'est dans ces circonstances que la session des Chambres s'ouvrit le 19 décembre, c'est-à-dire, à une époque plus tardive qu'aucune des années précédentes. Une innovation importante eut lieu dans les détails de cette solennité. Jusqu'alors, c'était au palais Bourbon qu'elle s'était accomplie. Cette fois, ce fut dans une salle du Louvre, la salle des gardes de Henri IV, où le Roi, à qui ses infirmités croissantes rendaient le mouvement de plus en plus difficile, put se faire transporter par l'intérieur des appartements. Cette forme nouvelle, déterminée par la santé de Louis XVIII, devait être maintenue sous son successeur et jusqu'à la fin de la Restauration, parce qu'il était plus conforme au principe monarchique que le Roi appelât auprès de lui, dans son palais, les grands corps de l'État au lieu de se rendre, comme par le passé, dans l'enceinte de la chambre élective pour lui faire connaître ses intentions.

Le Roi, dans son discours, commença par rappeler les douleurs que la famille royale avait éprouvées et les consolations que la Providence lui avait accordées dans le cours de cette année féconde en grands événements. « Le deuil, » dit-il, « était dans ma maison ; un fils a été accordé à mes » ardentes prières; la France, après avoir mêlé ses

» larmes aux miennes, a partagé ma joie et ma reconnaissance avec des transports que j'ai vivement ressentis. Le Tout-Puissant n'a pas borné là sa protection ; nous lui devons la continuation de la paix, cette source de toutes les prospérités. Le temps n'a fait que resserrer l'alliance dont la France fait partie. Cette alliance, en même temps qu'elle écarte les causes de guerre, doit rassurer contre les dangers auxquels l'ordre social ou l'équilibre politique pourrait encore être exposé. Ces dangers s'éloignent tous les jours de nous. Toutefois, je ne tairai pas, dans cette communication solennelle avec mon peuple, les faits graves qui, dans le cours de cette année, ont affligé mon cœur : heureux, cependant, de pouvoir dire que si l'État et ma famille ont été menacés par un complot trop voisin des désordres qui l'avaient précédé, il a été manifeste que la nation française, fidèle à son roi, s'indignait à la seule pensée de se voir arracher à son sceptre paternel et de devenir le jouet d'un reste d'esprit perturbateur... Aussi, cet esprit n'a-t-il point arrêté le mouvement qui reporte la France aux jours de sa prospérité. » Le Roi parla ensuite des progrès toujours croissants de l'agriculture, des arts et de l'industrie, de l'amélioration des revenus de l'État, des économies qu'il avait prescrites, de l'affermissement du crédit. Il annonça la proposition d'une nouvelle réduction des impôts directs, combinée avec une répartition plus égale des charges publiques. Il dit que le but de ses efforts était de perfectionner le mou-

vement des grands corps politiques créés par la Charte, de mettre les différentes parties de l'administration en harmonie avec cette loi fondamentale, d'inspirer une confiance générale dans la stabilité du trône et dans l'inflexibilité des lois qui protégeaient les intérêts de tous, et que, pour atteindre ce but, deux conditions étaient nécessaires, le temps et le repos. « Nous ne devons pas, » ajouta-t-il « demander à des institutions naissantes ce » qu'on ne peut attendre que de leur entier développe- » ment et des mœurs qu'elles sont destinées à former. » Jusque-là, sachons reconnaître que, dans les affaires » publiques, la patience et la modération sont aussi des » puissances... Ne perdons point de vue qu'il serait im- » possible au gouvernement de maintenir l'ordre, cette » première garantie de la liberté, s'il n'était armé d'une » force proportionnée aux difficultés au milieu des- » quelles il se trouve placé. Tout annonce que les modi- » fications apportées à notre système électoral produi- » ront les avantages que je m'en étais promis... Cette » session achèvera, je l'espère, l'ouvrage heureusement » commencé par la session dernière... »

Lorsqu'on s'était occupé de la rédaction de ce discours, M. de Serre avait été d'avis d'y indiquer la proposition d'une loi qui aurait rendu la Chambre septennale; mais la droite, qu'on avait consultée, s'étant prononcée contre cette nouvelle modification du texte de la Charte, il avait fallu y renoncer.

Le Roi avait été accueilli par les acclamations de la

droite. Cependant, le langage qu'il venait de tenir était trop vague, trop empreint encore de cet esprit de modération et de juste-milieu qui avait caractérisé pendant quelques années la politique du gouvernement, pour que les esprits ardents de cette partie de l'assemblée pussent en être vraiment satisfaits. Le mauvais succès des tentatives de rapprochement faites les jours précédents les mettait d'ailleurs en défiance, pour ne pas dire plus. Mais, en ce moment même, la négociation rompue l'avant-veille se renouait.

Bien des gens, dans la réunion de M. Piet et à la cour, regrettait la rupture qui avait eu lieu. M. de Châteaubriand, surtout, en était très-peiné. Quelques semaines auparavant, lorsque tout paraissait au moment de s'arranger, M. de Richelieu, pressé par les sollicitations de ses amis et particulièrement du vicomte de Montmorency, lui avait offert la légation de Berlin, et il s'était empressé de l'accepter. Il ne lui était pas possible de la garder si tout son parti restait à l'écart. Aussi avait-il mis tout en œuvre pour décider MM. de Villèle et Corbière à ne pas se refuser aux propositions du ministère. Il voulut tenter un dernier effort, et, le soir même de l'ouverture des Chambres, il offrit à M. de Richelieu de reprendre la négociation. M. de Richelieu s'y étant, comme on peut le croire, montré très-disposé, il lui fit savoir dès le lendemain que MM. de Villèle et Corbière consentaient à être ministres sans portefeuille, c'est-à-dire membres du Cabinet, à condition que M. Corbière aurait, en dehors de son

titre ministériel, et par conséquent comme subordonné du ministre de l'intérieur, la présidence du conseil de l'instruction publique. Cet arrangement fut enfin agréé. M. de Richelieu le compléta en faisant donner à M. Lainé et en le déterminant, non sans peine, à accepter une position semblable à celle des deux chefs de la droite. Il les invita à passer chez lui dans la soirée et, à onze heures, tout était définitivement réglé. M. de Villèle déclara, de la manière la plus formelle, que, n'ayant pas de fonctions actives, il n'accepterait ni traitement ni hôtel. Par ce refus très-habile et qui semblait attester une certaine élévation d'esprit ou de caractère, il inspira une grande estime au duc de Richelieu. Le 22 décembre, le *Moniteur* publiait deux ordonnances royales datées de la veille, dont l'une conférait à M. Corbière la présidence du conseil de l'instruction publique et l'autre nommait MM. Lainé, Corbière et de Villèle ministres secrétaires d'État et membres du conseil des ministres.

Lorsque, la veille au soir, et après qu'elles avaient déjà reçu la signature du Roi, on en avait donné connaissance aux royalistes réunis chez M. Piet, elles y avaient excité, chez ceux qui n'étaient pas dans le secret, une extrême surprise et quelque mécontentement, mais la majorité avait paru satisfaite. Le centre droit fit un grand accueil aux nouveaux ministres et le Roi les reçut avec beaucoup de bonne grâce.

En terminant le récit de cette crise ministérielle, je dois répéter ce que j'ai déjà dit dans des occasions ana-

logues, que si je crois être en mesure d'en garantir l'exactitude pour tout ce qui est essentiel, je ne le suis pas également d'en affirmer tous les détails, au moins quant à l'ordre chronologique dans lequel ils se sont produits. Les versions où j'ai puisé mes informations ne s'accordent pas de tout point. Par exemple, M. de Châteaubriand prétend, dans ses Mémoires, avoir reçu de M. de Richelieu, par l'intermédiaire de la sœur de ce ministre, madame de Montcalm, les premières ouvertures de la combinaison qui finit par être adoptée. Il dit aussi que, s'étant chargé de la faire accepter par MM. de Villèle et Corbière, il eut beaucoup de peine à les y amener, que M. de Villèle ne s'y rendit qu'après mille objections, et que M. Corbière, même en s'y résignant, laissait entendre qu'à son avis, en attendant un peu, on aurait pu obtenir davantage. Les Mémoires de M. de Châteaubriand, écrits longtemps après l'événement, révisés plus tard encore, lorsque les facultés de leur auteur étaient déjà fort affaiblies, et inspirés trop souvent par des rancunes et des calculs d'amour-propre plus encore que par des passions et des considérations de parti, méritent peu de confiance lorsqu'ils contredisent d'autres témoignages de quelque gravité. Évidemment, il exagère l'importance du rôle qu'il a joué dans ces longs pourparlers. S'il faut l'en croire, il s'était proposé d'obtenir aussi une grande place pour son ami M. de Fontanes, l'ancien grand-maître de l'Université, mais il n'avait pu y réussir. Quant à ce qui le concernait personnellement, toujours inquiet et mé-

content, le poste diplomatique qu'il avait vivement désiré lui déplaisait déjà, parce qu'il l'éloignait du théâtre de la politique intérieure sur lequel il se croyait appelé à figurer au premier rang. Il était, d'ailleurs, très-blessé de ce que le gouvernement, en lui faisant espérer sa prochaine réintégration dans la dignité de ministre d'État, ne consentait pas à la lui rendre immédiatement, ce qui eût paru un désaveu trop direct de la mesure qui la lui avait retirée en 1816. Avant de partir pour Berlin, il exigea la promesse qu'on lui accorderait un congé au bout de quelques mois, et, pendant toute la durée de sa mission, les yeux sans cesse tournés vers la France, il ne donna qu'une bien faible part de son attention aux devoirs diplomatiques dont il était chargé.

Le côté droit, le parti ultra-royaliste, avait définitivement pris pied dans l'administration, il siégeait au Conseil, et ce résultat était inévitable en présence d'une Chambre dans laquelle les dernières élections avaient tellement augmenté sa force; mais la manière dont il entrait dans le gouvernement n'était propre ni à le satisfaire, ni, par conséquent, à assurer son appui au ministère du duc de Richelieu. Dans la position que l'on faisait à MM. de Villèle et Corbière, appelés à la délibération, mais non pas à l'action, ils devenaient plutôt les surveillants que les collègues des autres ministres. Sans influence directe sur les affaires, ils restaient en quelque sorte étrangers à la responsabilité des chefs des départements ministériels, ou, du moins, la part qui leur en revenait était si légère, qu'il devait

leur être facile de s'en dégager lorsqu'elle leur paraîtrait importune. Ils continuaient, en réalité, à être les chefs d'un parti autre que celui du gouvernement, délégués en quelque sorte par ce parti pour contrôler les actes du Cabinet, une sorte d'intermédiaire entre l'un et l'autre, et leur attitude resta telle aussi longtemps que dura cette étrange combinaison. C'était, en effet, un expédient transitoire, nécessaire peut-être pour traverser un moment de crise, mais j'ai peine à croire que ceux qui l'avaient imaginé ou qui l'avaient accepté aient pu se tromper au point d'y voir la base d'un système durable et normal. M. de Villèle comprenait parfaitement qu'il n'y avait pas d'homogénéité ni même de fusion réelle entre les éléments si divers dont se composait le Cabinet. A ceux qui s'étonnaient de ce que la droite, après ses triomphes électoraux, eût obtenu si peu de chose, « il » est vrai, » répondait-il, « que, dans le Conseil, nous » sommes seulement deux contre huit, mais nous nous » appuyons sur une masse compacte de cent soixante » députés, tandis que mes collègues n'en ont pas plus » d'une centaine derrière eux. Avec un tel appui, nous » serions bien mal habiles si nous n'avions pas la pré» pondérance. »

Cependant, la chambre des députés procédait à la vérification des pouvoirs de ses nouveaux membres. Elle donna lieu à de vifs débats. L'opposition affirma que, dans beaucoup de départements, tels que l'Oise, la Vienne et l'Isère, on avait retranché des listes un grand nombre d'électeurs

dont les droits étaient incontestables, tandis qu'on y avait inscrit d'autres personnes qui n'auraient pas dû y figurer. A cette occasion, M. de Girardin dénonça les vices d'un système qui abandonnait l'appréciation des droits les plus importants des citoyens aux conseils de préfecture, c'est-à-dire à des agents amovibles et dépourvus de toute indépendance, ce qui équivalait à attribuer aux préfets la faculté de conférer ou d'enlever provisoirement à tout individu le droit électoral, sauf recours au Conseil d'État dont la décision était nécessairement trop tardive pour remédier efficacement à un tel abus. M. Benjamin Constant se plaignit d'une circulaire que le préfet de la Sarthe avait écrite aux fonctionnaires publics pour influer sur leurs votes. On signala aussi des irrégularités commises dans beaucoup d'autres départements, des bureaux composés d'une manière illégale, des électeurs obligés d'écrire leurs bulletins sous les yeux du président ou des scrutateurs, ce qui violait la prescription du secret du vote, des bulletins trouvés dans l'urne en nombre plus considérable que celui des votants. Malgré ces réclamations, toutes les élections furent validées à l'exception de deux. Celle de M. Bachellerie, nommé par l'opposition dans la Haute-Vienne, fut annulée pour des vices de forme dont la gauche eût voulu qu'on ne tînt pas compte parce qu'ils étaient le fait du président du collége, concurrent du candidat élu. On annula aussi celle de M. de Saint-Cricq, directeur-général des douanes, qui, déjà député de Seine-et-Marne, mais prévoyant peut-être qu'aux pro-

chaines élections il n'y serait pas renommé, avait sollicité et obtenu les suffrages du département des Basses-Pyrénées, son pays natal. Vainement ses défenseurs alléguèrent que ni la Charte, ni aucune loi n'interdisait au député d'un département de se présenter, avant l'expiration de son mandat, comme candidat dans un autre département. On répondit qu'il n'était pas possible d'être à la fois élu et éligible, et qu'un haut fonctionnaire, réunissant à cette qualité celle de député, aurait trop d'avantages sur ceux qui essaieraient de lutter contre lui. Une forte majorité, formée de la droite et de la gauche réunies, donna raison à cette opinion.

C'est dans la vérification des pouvoirs que l'esprit de parti peut surtout se donner carrière, parce que les questions qui s'y posent sont en général des questions d'appréciation, de bonne foi, sur lesquelles il est facile de se faire illusion, même avec des intentions loyales. En cette occasion, le côté droit, enivré du retour de fortune qui venait de lui rendre la majorité, ne tint pas, à beaucoup près, la balance égale entre ses amis et ses adversaires, et les orateurs de l'opposition purent se prévaloir, contre les décisions qui furent prises, des doctrines professées jadis par M. de Villèle et d'autres membres de la droite.

Dans les scrutins qui se succédèrent pour la formation du bureau, on put voir à quelles proportions était réduite cette opposition qui, pendant la session précédente, balançait la majorité. La droite et le centre droit réunis

désignèrent comme candidats à la présidence MM. Ravez et Bellart, M. Benoît, M. de Bonald et M. de Bouville. Les deux premiers, appartenant au centre droit, eurent 236 et 221 voix, les trois autres, représentant la droite, en obtinrent 212 et 199. Comme on le savait d'avance, le Roi choisit M. Ravez. Les plus heureux des candidats de l'opposition, MM. Camille Jordan, Royer-Collard, Courvoisier, Dupont de l'Eure, réunirent 83, 80, 71 et 64 suffrages, M. Laffitte, 47 seulement.

MM. de Bouville et Chifflet, M. Borel de Bretizel, M. Bonnet, les deux premiers de la droite, les autres du centre droit, furent nommés vice-présidents. Les secrétaires furent aussi pris par moitié dans chacune de ces deux sections de la Chambre; MM. de Castelbajac et de Kergorlay étaient du nombre.

Les pouvoirs d'un des questeurs expirant cette année, la Chambre avait à présenter au Roi trois candidats. Le côté droit mit en tête de la liste M. Paul de Châteaudouble, ancien sous-préfet destitué, en 1816, pour avoir agi, dans les élections, en faveur des ultra-royalistes qui combattaient alors le ministère; mais le questeur sortant, M. Fornier de Saint-Lary, qui était personnellement agréable au Roi, ayant été aussi porté sur la liste, c'est sur lui que s'arrêta le choix du gouvernement, bien qu'il eût eu moins de voix que son concurrent. La droite en témoigna une irritation qui faisait pressentir quelles seraient bientôt ses exigences. On disait hautement dans les salons que ce choix était un témoignage de mépris

pour le parti royaliste, une affreuse trahison, que les royalistes étaient encore une fois pris pour dupes.

Les membres de la commission chargée de rédiger l'adresse furent tous tirés du côté droit, à l'exception de deux. A quelque point que ce côté se fût grossi, une telle proportion dépassait sa force actuelle. Elle s'explique par cette circonstance, que, dans les scrutins des bureaux, les députés de la gauche, n'ayant aucune chance de faire passer leurs amis politiques et forcés d'opter, au second tour, entre les candidats de la droite et ceux du centre droit, préféraient les premiers en haine du ministère.

La commission ainsi composée adopta un projet d'adresse qui annonçait de grandes exigences dans le sens de ce qu'on appelait la cause monarchique et religieuse, et dont le ton était fort aigre à l'égard du gouvernement. C'était l'œuvre de M. de Vaublanc qui, en dehors de la commission, l'avait concertée avec le général Donnadieu et M. Dudon. Le lendemain 30 décembre, au moment où la Chambre allait se réunir en comité secret pour en délibérer, MM. de Villèle et Corbière, craignant de se trouver placés dans une fausse position par les débats auxquels un tel projet ne pouvait manquer de donner lieu, demandèrent à être admis dans le sein de la commission, y parlèrent vivement des dangers auxquels on s'exposerait en provoquant une scission entre la droite et le parti ministériel, et réussirent à faire substituer, au travail de M. de Vaublanc, un autre projet préparé par M. Ravez. Celui-ci, calqué en beaucoup de points sur le

texte du discours royal, n'avait rien d'hostile ni de blessant pour les dépositaires du pouvoir, et s'il laissait entrevoir les vues du parti, c'était dans une forme qui ne provoquait pas une lutte immédiate. « Fortifier, » disait-il, « l'autorité de la religion sur l'esprit des peuples, épurer » les mœurs par un système d'éducation chrétienne et » monarchique, relever l'éclat et la dignité des corps dé- » positaires des lois, donner à la force publique cette sage » organisation qui assure la tranquillité au dedans et la » paix au dehors, diviser l'action administrative sans » nuire à l'unité du pouvoir, perfectionner toutes les » institutions qui dérivent de la Charte et qui doivent » protéger nos libertés, telles sont les intentions de Votre » Majesté, tels sont aussi nos devoirs... Ces améliorations » importantes, nous les poursuivrons avec la modération, » compagne de la force... »

Il paraît que des paroles assez vives furent échangées, dans la commission, entre M. de Villèle et M. de La Bourdonnaye : « Sachez, monsieur, » dit M. de La Bourdonnaye au nouveau ministre, « sachez qu'il y a encore des » royalistes au côté droit. »

Dans la discussion qui s'engagea en comité secret, la gauche reproduisit les plaintes qu'elle avait déjà fait entendre au sujet des dernières élections. Le général Foy présenta un contre projet d'adresse dans lequel on aurait déploré les modifications apportées à un système électoral *en harmonie avec la Charte et l'opinion publique*, et quelques membres de l'extrême droite élevèrent, de leur

côté, contre le ministère des accusations d'une tout autre nature. Un amendement fut proposé pour ajouter au paragraphe qui demandait un système d'éducation *chrétienne et monarchique* l'épithète de *constitutionnelle*. Il fut rejeté, et le projet de M Ravez voté à une grande majorité.

Déjà, la chambre des pairs avait voté, presque sans débat, une adresse rédigée par M. de Fontanes, conçue à peu près dans le même esprit, mais plus mesurée et qui recommandait la modération avec une insistance significative. L'élection des secrétaires de cette Chambre avait semblé prouver que là, aussi, la droite était maîtresse du terrain. La composition de la pairie n'avait pourtant éprouvé aucune modification depuis la grande promotion faite par M. Decazes, mais le mouvement des esprits dans le sens monarchique était, pour le moment, irrésistible..

Les Chambres étant ainsi constituées, le ministre des finances présenta, le 2 janvier 1821, à la chambre des députés, un projet de loi qui, suivant l'usage, autorisait le gouvernement à percevoir six douzièmes de l'impôt en attendant le vote du budget, et, dans l'exposé des motifs, il ne dissimula pas qu'un système nouveau pourrait seul mettre fin à cette irrégularité constamment renouvelée depuis 1815. M. Barthe Labastide ayant, dès le lendemain, au nom d'une commission, proposé l'adoption de ce projet, la discussion s'ouvrit le jour suivant, et elle eut dès le début un caractère qui put faire présager quelle

serait, dans la nouvelle Chambre, la violence des débats.

Ce fut le général Donnadieu qui prit le premier la parole. « Une révolution étrange vient de s'opérer, » dit-il; « les hommes avec lesquels je me suis fait gloire de » partager jusqu'à ce jour principes, sentiments, opi- » nions, les hommes que je respecte et que j'estime, » avec lesquels je croyais marcher ici dans le plus parfait » accord vers la prospérité de notre pays, viennent de » prendre une voie tout à fait opposée à celle qu'ils avaient » eux-mêmes indiquée quatre années de suite comme la » seule qui pût rassurer les esprits. Je l'avoue : peu ac- » coutumé à ces transitions subites, à ces alliances im- » provisées, à ces fusions du bien dans le mal, toutes » mes idées se trouvent déconcertées par cette nouvelle » union. Je regarde autour de moi, et je me demande » quel est le phénomène qui a pu produire un change- » ment aussi inespéré. De grands malheurs sont arrivés » au milieu de nous; un crime horrible nous a ravi un » prince sur lequel reposait l'avenir de la France; des » complots abominables, tendant à renverser la monar- » chie et l'État, se sont manifestés, tant dans la capitale » que dans les provinces; des révolutions se sont opérées » sur plusieurs points de l'Europe : l'édifice social sem- » ble être sapé jusque dans ses fondements d'une extré- » mité du monde à l'autre. Au milieu de telles catastro- » phes, en proie aux plus vives alarmes, un cri général » s'élève de toute la France, et ce cri est un acte d'accu- » sation contre le ministère. Vous avez dit, vous avez

» répété que les hommes appelés aux hautes fonctions de
» l'État avaient méconnu, trahi tous les intérêts de ce
» pays, tous les principes du juste et de l'honnête. Vos
» discours ont retenti d'accusations contre eux pour avoir
» voulu renverser ces éléments conservateurs, et lors-
» que les conséquences de cette conduite... ont frappé
» nos yeux par des catastrophes irréparables,... vous
» venez tendre la main, prêter appui, assistance à ces
» mêmes hommes pour leur livrer de nouveau les desti-
» nées de notre infortunée patrie ! J'ose vous le deman-
» der : quel est le ciment d'un tel lien ? Sous quelle foi,
» sous quelles garanties passez-vous un tel contrat? »
L'orateur, résumant ensuite à sa façon l'histoire de tous les ministères qui s'étaient succédé depuis six ans et qu'il affectait de placer sur la même ligne, de confondre en un seul, montra le gouvernement agissant sans plan, sans règle, sans principes déterminés, le caprice et l'arbitraire mis partout à la place de la justice, d'un côté une monarchie constitutionnelle, de l'autre le despotisme et l'anarchie substitués aux libertés publiques, ici la fidélité demandée à la foi jurée, là le mépris, la persécution pour prix de cette fidélité, toutes les notions du juste et de l'injuste confondues, toutes les idées d'ordre, de raison renversées, la religion du Roi très-chrétien déclarée loi de l'État, et la dérision appelée sur ses ministres, l'ordre de l'hérédité légitime dans la famille royale établi pour base fondamentale dans la Constitution, et les attentats les plus directs à cette légitimité dans les doctrines créées, soute-

nues sous les auspices des ministres, la reconnaissance érigée en vice et l'ingratitude en vertu. Selon le général Donnadieu, le cabinet actuel continuait à marcher dans ces funestes errements. La réorganisation de l'armée, à laquelle on travaillait en ce moment, avait pour but, au dire des ministres, d'épurer le corps des officiers dont les opinions politiques ne donnaient pas de garanties suffisantes à la monarchie. Quels reproches ces malheureux officiers n'avaient-ils pas le droit d'adresser à ceux qui, par leurs variations de systèmes et leurs doctrines corruptrices, les avaient engagés dans cette fausse route! Les ministres avaient tout flétri, tout avili, tout corrompu, ils s'étaient corrompus eux-mêmes, Ils avaient commis des crimes pour lesquels la prescription ne pouvait exister; on pouvait prouver que le sang français n'avait coulé à flots, sur tel ou tel point du royaume, que par le résultat de la plus infernale machination, organisée tout entière par les agents du ministère, afin d'en faire retomber toute l'horreur sur les royalistes. Le garde des sceaux, le chef de la justice avait laissé ravaler en lui sa haute magistrature, et, du rôle d'accusateur, avait passé à celui d'accusé. Arrivant enfin à la question du projet de loi dont l'acceptation ou le rejet devait être un moyen de faire savoir au Roi si ses ministres avaient ou non justifié sa confiance, l'orateur invita la Chambre à remplir son devoir constitutionnel en refusant de remettre entre des mains indignes et incapables les trésors de l'État. « Si » jamais, » dit-il encore, « la légèreté et la médiocrité

» ont été manifestes, celles des ministres doivent être
» bien démontrées. Vous ne pouvez ménager leur amour-
» propre qu'en accusant leurs intentions. Ils vous ont
» demandé des lois d'exception; vous leur avez livré les
» libertés publiques. Qu'en ont-ils fait? Moyens inutiles
» entre les mains de la faiblesse et de l'incapacité, et
» dont les hommes forts n'ont pas besoin. Cela ne sup-
» plée ni au talent, ni au caractère. Qu'on soit juste et
» ferme, qu'on sache récompenser et punir; avec ce
» lévier politique, toutes les libertés peuvent fructifier
» dans notre pays. Se prévaudront-ils de la haute consi-
» dération où ils ont placé la France près des puissances
» de l'Europe? Je n'aborderai pas cette question : le
» cœur de tous les Français y a répondu d'avance...
» Messieurs, puisque les ministres ont assez peu d'intel-
» ligence pour ne pas faire d'eux-mêmes la retraite
» que leur indiquent les plus graves considérations
» de salut, remplissez noblement, courageusement votre
» mandat. Et s'il fallait passer des considérations géné-
» rales aux considérations particulières, je vous dirais
» que vous pouvez sans danger modérer ce vif empres-
» sement à prodiguer l'argent aux ministres : ils n'en ont
» pas besoin, puisqu'ils sont à même d'offrir cent mille
» francs à celui de vous qui serait disposé à trafiquer de
» son honneur, de son indépendance. »

A ces étranges paroles, des cris d'indignation éclatèrent sur les bancs du centre. Plusieurs voix demandèrent le rappel à l'ordre du général, mais le garde des sceaux s'y

opposa, sommant M. Donnadieu, alors qu'il venait de proférer contre les ministres une accusation qui appelait sur eux un châtiment légal, de s'expliquer plus clairement, de faire connaître le membre de la Chambre qu'ils avaient essayé de corrompre. Le général, tout en déclarant qu'il parlerait si la Chambre le lui ordonnait, s'abstint de faire une réponse formelle à cette interpellation, et se borna à maintenir son assertion en termes injurieux et violents. Je dirai plus tard sur quoi il la fondait.

Lorsque le tumulte fut un peu calmé, M. de Villèle monta à la tribune « pour essayer, » dit-il, « les accents » de la raison en opposition avec l'appel aux passions » que l'on venait d'entendre. » Il déplora des récriminations qui ne tendaient à rien moins qu'à jeter le pays dans une guerre éternelle, dont sa ruine serait l'inévitable résultat. Il expliqua comment l'opposition royaliste, qui ne faisait la guerre qu'aux choses, et non aux personnes, s'était réunie au gouvernement lorsqu'elle l'avait vu marcher dans la voie du salut public. Il dit qu'il ne répondrait pas à toutes les allégations du préopinant, mais il repoussa comme complètement erronés les motifs assignés par lui à la réorganisation de l'armée, dont l'attitude et la conduite n'avaient cessé d'être satisfaisantes. Quant à la demande du renvoi des ministres, il fit remarquer que, même en l'absence d'une loi de responsabilité, la Chambre, si elle le jugeait à propos, avait le droit de les mettre en accusation. « Accusez-les, » dit-il, « alors on viendra vous répondre, alors vous serez obligé

» de produire des preuves. Et ce serait sous un tel pré- » texte que vous pourriez vous opposer à un vote indis- » pensable, sans lequel la marche de l'administration » serait arrêtée ! »

Ce discours faible et vide révélait la fausse position de son auteur, membre tout à la fois d'un ministère auquel il ne voulait pas s'associer complètement et d'un parti avec lequel il ne voulait pas rompre, alors même qu'il était obligé de combattre ses exagérations.

M. Benjamin Constant fit très-bien ressortir le vice de l'argumentation de M. de Villèle, qui prétendait réduire les Chambres au droit d'accuser judiciairement les ministres en leur refusant celui de manifester leur improbation par le rejet d'un projet de loi. Il expliqua que la mise en accusation était un moyen violent dont les amis du repos public et de la monarchie ne pouvaient vouloir user qu'à la dernière extrémité, qu'en l'absence d'une loi sur la responsabilité ministérielle, les articles de la Charte qui la constituaient étant susceptibles d'interprétations diverses, une accusation n'aurait probablement aucun résultat, que, d'ailleurs, les ministres pouvaient suivre un système dangereux sans se rendre pour cela coupables de délits formels, et qu'en pareil cas le moyen le plus doux, le plus constitutionnel et le moins périlleux tout à la fois de les arrêter, était d'avertir le chef de l'État de leur erreur en refusant ou au moins en réduisant l'impôt. Il reprocha au Cabinet d'envenimer les haines de parti, de dénoncer ses amis d'hier à ceux d'aujour-

d'hui, et il conseilla à la Chambre de n'accorder que deux douzièmes, pour donner aux ministres le temps de s'amender, en leur faisant comprendre que, tôt ou tard, il arrive un moment où les deux partis qu'on a joués se réunissent contre ceux qui ont employé à leur égard cette tactique peu loyale.

M. Étienne, qui prenait pour la première fois la parole, consentit à accorder trois douzièmes pour ne pas compromettre le service du trésor ; mais, dans une dissertation ingénieuse, subtile et superficielle, comme celles dont il remplissait naguères la *Minerve*, et mêlée de déclamations sur la gloire militaire de la France, il essaya de placer les ministres dans une situation embarrassante en signalant la variété de leurs antécédents, en rappelant qu'avant de s'unir dans un même cabinet ils s'étaient combattus pendant cinq années, et en demandant quels étaient ceux d'entre eux qui avaient abandonné leurs anciennes opinions dans cette transaction dont, de part et d'autre, l'amour du pouvoir semblait avoir fait tous les frais. Il dit que le ministère ainsi constitué ne présentait aucune garantie de durée, et qu'en lui accordant de confiance tous les douzièmes qu'il sollicitait, on devait être à peu près certain qu'on les votait en faveur d'une autre administration, en faveur d'un parti dont l'intention était de replacer la France sous la tutelle d'une orgueilleuse aristocratie. Forcé de reconnaître la prospérité dont jouissait la France et les progrès de son crédit, il prétendit en trouver la cause dans le gouvernement re-

présentatif, dans le sentiment que le peuple français avait de sa force, et non pas dans les actes des ministres qui avaient tout fait pour tuer la confiance, sous qui, depuis six ans, il n'y avait rien eu de permanent que le provisoire, qui n'avaient cessé de changer de système pour ne pas changer de places, qu'on avait vu détruire des lois à peine votées, qualifier aujourd'hui de séditieuses les doctrines qu'hier ils appelaient constitutionnelles, renvoyer un jour des milliers d'officiers des cadres de l'armée dans leurs foyers, les rappeler bientôt après dans les cadres, puis les congédier de nouveau, multiplier à l'infini les organisations, changer si fréquemment les fonctionnaires publics que les citoyens avaient à peine le temps d'apprendre leurs noms, et transformer, à peu de chose près, les administrateurs en voyageurs du fisc et en commissaires aux élections. « Des intérêts toujours » menacés, des espérances toujours déçues, des pro» messes toujours trahies, » s'écria, en finissant, M. Étienne, « n'en est-ce pas mille fois trop pour faire » tomber tout crédit, pour ébranler toute confiance ? »

Une partie de la droite s'était, à plusieurs reprises, unie à la gauche pour accueillir par des marques d'approbation les antithèses épigrammatiques de M. Étienne. Ce fut le ministre des affaires étrangères qui lui répondit. Après avoir fait l'observation que, si l'on avait à regretter de se trouver encore dans le provisoire financier, on ne pouvait s'en prendre au gouvernement qui, deux ans auparavant, avait proposé sans succès une loi destinée à

y mettre un terme, il repoussa les accusations parfois contradictoires que le général Donnadieu et M. Étienne avaient portées contre le Cabinet. Pour expliquer le peu d'homogénéité des éléments dont il se composait, « les » événements, » dit-il, « ont marché, ils ont dû appren- » dre aux fidèles sujets du Roi, aux sincères amis de la » patrie, à tous ceux qui, animés des mêmes sentiments, » n'étaient divisés que par des nuances d'opinions, que » le temps était venu de s'entendre sur le fond des choses. » Or, le fond des choses, c'est l'amour du Roi, la défense » du gouvernement constitutionnel ; voilà sur quoi les » membres des deux côtés de la Chambre de 1816 ont » dû se réunir. L'expérience a appris à ces hommes, que » des chaleurs passagères avaient momentanément éloi- » gnés les uns des autres, qu'ils s'étaient trompés des » deux parts et qu'ils avaient mal jugé leurs intentions. » M. Pasquier termina ainsi son discours : « Le premier « orateur qui a parlé à cette tribune a dit aux ministres : » retirez-vous. Non, messieurs, les ministres du Roi ne » se retireront pas. Ils ont le sentiment de leurs devoirs. » Ils ont juré au Roi de soutenir son autorité, de mainte- » nir son gouvernement, de défendre les lois qu'il a » données. Tant que le Roi jugera leurs services bons et » loyaux, tant qu'ils auront la conscience qu'ils peuvent » le servir utilement, ils ne croiront pas devoir se retirer. » Ils n'ignorent pas qu'il est des circonstances où, d'eux » mêmes, ils devraient demander la faveur de cette nou- » velle manière de servir leur prince... S'ils avaient

» perdu la majorité dans cette Chambre, s'ils pouvaient
» croire l'avoir perdue dans la nation, s'ils se croyaient
» un obstacle au bien de leur pays, s'ils croyaient que
» l'autorité royale pût péricliter entre leurs mains, ils
» seraient les premiers à dire au Roi : regardez, sire,
» s'il n'est pas des sujets, non plus fidèles que nous, mais
» plus habiles, plus éclairés et qui puissent réunir mieux
» que nous... les qualités qu'exige le gouvernement de
» vos états... Alors, mais alors seulement, les ministres
» du Roi pourraient songer à se retirer ; mais, jusque-là,
» ... ils resteront, fermes et dévoués, au poste dont la
» confiance du souverain a daigné les honorer. »

M. de Corcelle combattit le projet de loi par de vulgaires déclamations contre la prétendue exagération des dépenses publiques comparées à celles du régime impérial, contre l'organisation de l'armée, la solde exorbitante des troupes suisses, l'emploi arbitraire et, suivant lui, illégal que l'on faisait du domaine extraordinaire, et les lois d'exception dont il demanda l'abrogation immédiate. M. Stanislas de Girardin, après s'être fait applaudir en réclamant pour lui et ses amis le titre de *royaliste constitutionnel* et en rappelant le rôle qu'il avait joué, comme tel, à côté de M. de Vaublanc, dans l'Assemblée législative, blâma sévèrement le système de bascule politique pratiqué par les ministres, leur reprocha d'avoir introduit le privilége dans les élections, d'avoir anéanti de fait l'article de la Charte qui consacrait l'égalité entre tous les citoyens, reproduit sous des formes nouvelles les

lettres de cachet, remplacé la torture par le secret, transformé les jurys en commissions dans lesquelles l'esprit de parti remplaçait l'esprit de justice, employé la police à provoquer des désordres au lieu de les réprimer et la censure à diffamer les meilleurs citoyens, à outrager chaque jour les anciens et fidèles alliés de la France, Naples et l'*héroïque Espagne*. — A ces mots, la droite fit entendre de violents murmures. On cria à l'orateur de se renfermer dans la question et de ne pas faire l'apologie de la révolte. Il déclara, en finissant, qu'il voterait trois douzièmes provisoires, mais qu'il voterait volontiers les six qu'on demandait s'il pouvait croi re que le Roi userait de sa prérogative pour dissoudre le ministère actuel.

Deux membres de l'extrême droite, MM. de Vaublanc et Delalot, se prononcèrent pour le projet de loi, mais, tout en dirigeant de vives attaques contre le côté gauche qu'ils montrèrent en hostilité permanente contre le système monarchique, ils firent clairement entendre que le ministère ne leur paraissait pas avoir, dans sa marche, la fermeté, la décision nécessaires. Il était temps, dirent-ils, de renoncer aux oscillations et *d'avoir enfin des hommes pour les lois au lieu de faire des lois pour les hommes*. C'était un appel aux destitutions. Un autre député du même bord, M. Dudon, blâma ouvertement la composition du Cabinet comme contraire à ce principe d'unité qui est de l'essence du régime constitutionnel et que le Roi avait proclamé en 1815. Tout plein encore du

ressentiment de la destitution qui l'avait frappé quatre ans auparavant dans l'exercice de ses fonctions de liquidateur des créances étrangères, il ne put s'abstenir de faire allusion aux bruits calomnieux, suivant lui, qui le représentaient comme ayant acquis sa fortune par des moyens illicites. Il vanta la Chambre de 1815, et attaqua l'ordonnance du 5 septembre aussi bien que la politique dont elle avait été l'inauguration.

Plusieurs amendements qui tendaient à réduire le nombre des douzièmes à deux, à trois, à quatre, ou qui avaient pour objet des points de forme, des détails techniques, ayant été successivement écartés, la loi fut votée, le 9 février, à la majorité de 268 voix contre 65. La chambre des pairs la vota, le 12, sur le rapport de M. Mollien, à l'unanimité moins cinq voix.

Dans la discussion que je viens d'analyser, l'extrême gauche avait montré plus de modération qu'on n'était en droit de l'espérer; un seul de ses membres, M. de Corcelle, y était intervenu. Cette modération relative provenait de la crainte que la commission de la Cour des pairs, qui instruisait alors le procès de la conspiration du 19 août, ne fît des découvertes compromettantes pour plusieurs députés de cette portion de la Chambre et ne proposât leur mise en accusation.

Quelque considérable qu'eût été la majorité obtenue par le ministère, elle n'était pas de nature à lui faire illusion sur la position fausse où il se trouvait. Il était évident qu'une fraction de la droite, ralliée autour de M. de

La Bourdonnaye qui avait voté ouvertement pour l'amendement des quatre douzièmes, désapprouvait la politique de modération que le Cabinet essayait de faire prévaloir. Si le général Donnadieu et M, Dudon, emportés par des ressentiments personnels, avaient donné prématurément le signal de l'attaque, bien d'autres, au fond, pensaient comme eux, et MM. de Villèle et Corbière, en prêtant aux autres ministres un appui équivoque, étaient surtout préoccupés du soin de ne pas se brouiller avec le parti dont ils continuaient à être les chefs.

Le général Donnadieu, en parlant des tentatives faites par le ministère pour corrompre à prix d'argent des membres de la Chambre, avait fait allusion à des bruits répandus sur le compte de M. Paul de Châteaudouble, celui-là même que le gouvernement, au grand mécontentement des ultra-royalistes, n'avait pas nommé questeur, bien qu'il figurât le premier sur la liste des candidats. M. Paul de Châteaudouble fit insérer dans le *Journal des Débats* une lettre où il affirmait que jamais le ministère ne lui avait fait de propositions qui pussent autoriser l'accusation de chercher à capter les suffrages des députés par des moyens offensants pour leur délicatesse. Le général Donnadieu répondit, par la même voie, que le fait qu'il avait allégué était de toute vérité, que cent mille francs avaient été offerts à deux reprises à M. Paul de Châteaudouble en compensation de la questure, et que ce dernier l'avait raconté lui-même à des personnes dont la véracité ne pouvait être mise en doute. Le général ajou-

tait, il est vrai, qu'il n'était pas du nombre de ceux à qui ce récit avait été fait.

La violence habituelle de son caractère ne tarda pas à amener de nouveaux scandales. Sur les instances des protecteurs qu'il comptait parmi les membres influents de la droite, le ministère avait consenti à le replacer dans le cadre d'activité des officiers-généraux dont on l'avait rayé deux ans auparavant. Non content de cette réintégration, il réclama l'arriéré de sa solde pour le temps qu'avait duré cette radiation. Les règlements ne permettant pas d'acquiescer à cette prétention, on essaya assez maladroitement de le satisfaire en lui offrant, sur les fonds de la liste civile, une somme équivalente à celle qu'il réclamait; mais, prenant une attitude de dignité offensée qui, de sa part, était assez étrange, il repoussa cette offre avec emportement, et, rencontrant le duc de Richelieu dans le jardin des Tuileries, il l'apostropha en termes offensants. Comme sa qualité de député ne permettait plus, cette fois, de l'envoyer à l'Abbaye, on se borna à le retrancher de nouveau du cadre d'activité. Dans sa fureur, il alla trouver le ministre de la guerre et lui parla avec une telle insolence que M. de La Tour Maubourg le chassa de sa présence en le menaçant, s'il disait un mot de plus, de le traiter comme il le méritait. Ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il se trouva alors, dans la société ultra-royaliste, bien des gens disposés, sinon à donner complétement raison à ce malheureux contre le noble duc de Richelieu, au

moins à hésiter entre eux, à trouver que les torts étaient partagés. Il faut rendre cette justice à M. de Chateaubriand que, loin de s'associer à cette absurde iniquité, il écrivit, de Berlin, au ministre des affaires étrangères, une lettre remplie des témoignages de la plus vive indignation contre le général Donnadieu.

Un incident étrange vint, sur ces entrefaites, fournir un nouvel aliment aux déclamations du parti qui, déjà rapproché du pouvoir, aspirait à s'en saisir tout à fait. Le 27 janvier, un peu avant cinq heures de l'après-midi, par conséquent à la chute du jour, on entendit une forte explosion dans l'intérieur du château des Tuileries. Elle provenait d'un baril, renfermant environ six livres de poudre, que l'on avait placé entre la muraille et un coffre à bois sur un palier de l'escalier dérobé réservé au service des appartements du Roi et de Madame. Plusieurs des portes et des fenêtres donnant sur l'escalier furent arrachées de leurs gonds, trois carreaux de vitres furent brisés, mais il n'y eut personne d'atteint. Quelques instants après, le préfet de police, le procureur-général et le premier avocat-général de la Cour royale, se transportèrent sur les lieux. On procéda aux recherches les plus minutieuses dans l'intérieur du palais, et on interrogea tous les employés de service, sans découvrir d'abord d'autres indices que les débris du baril restés sur la place.

Lorsque la nouvelle se fut répandue dans Paris, elle y jeta une extrême agitation. Les royalistes, voyant dans

cet événement un attentat contre la vie du Roi et des princes, un renouvellement plus hardi et, s'il est possible, plus criminel encore de celui qui avait été dirigé l'année précédente contre la duchesse du Berry, se livrèrent à des transports de fureur. Leurs journaux n'hésitèrent pas à mettre le nouvel attentat sur le compte de la faction démagogique, encouragée par l'excessive indulgence du gouvernement. Le *Défenseur* disait que ce n'était pas les agents subalternes qu'il fallait frapper, mais les chefs de cette faction, et que, lorsque le crime allait droit à la personne du Roi, l'on pouvait bien aller droit aux criminels, quels qu'ils fussent. Les libéraux, incertains, embarrassés, portés par instinct plus que par conviction à soupçonner quelque artifice de leurs adversaires, ne savaient trop que dire, parce qu'ils pouvaient craindre que les résultats des recherches de la justice ne vinssent bientôt prouver la vanité de leurs suppositions.

Le gouvernement, apprenant que les meneurs de la droite avaient l'intention de proposer à la chambre des députés d'exprimer, dans une adresse au Roi, les sentiments qui animaient le parti, ce qui ne pouvait manquer d'être le signal d'une attaque contre le Cabinet, crut devoir prendre l'initiative des explications qu'il ne dépendait pas de lui d'éviter.

Le lendemain de l'événement, à l'ouverture de la séance de la Chambre, elle reçut communication d'un message royal apporté par le garde-des-sceaux. Il commençait par raconter ce qui s'était passé la veille. Il fai-

sait remarquer ensuite que l'explosion, dans la direction qu'elle avait prise, n'avait pu atteindre ni la personne du Roi ni celle de Madame. « Toutefois, » ajoutait-il, « un » tel attentat, commis au milieu du palais de nos rois, » au milieu des fidèles serviteurs dont Sa Majesté et la » famille royale sont constamment entourés, signale un » excès de perversité et d'audace qui s'attaque à tout ce » que la France a de cher et de sacré, qui voudrait per- » pétuer les inquiétudes et les alarmes trop justifiées par » l'effroyable catastrophe que l'intervalle d'une année » n'a pas encore séparée de nous. Le Roi, convaincu que » tout ce qui touche à la sûreté de sa personne et à celle » de sa famille ainsi qu'au respect qui doit protéger sa » demeure intéresse vivement la Chambre et la nation, » désirant calmer les craintes que cet événement a natu- » rellement excitées, nous a prescrit d'en mettre les cir- » constances sous vos yeux. Les auteurs de cet attentat » sont recherchés avec autant de soin que d'activité, et » quant à l'esprit perturbateur qui inspire de tels crimes, » il sera vaincu par la certitude que tous ses efforts échoue- » ront contre la fidélité de la nation et des Chambres, » contre l'union durable qui existe entre elles et le Roi. »

Cette communication fut accueillie par les cris de *Vive le Roi*, *vivent les Bourbons !* Des applaudissements partirent même des tribunes. Sur la proposition de M. de Castelbajac, la Chambre résolut, à l'unanimité, d'exprimer au Roi, par une adresse, sa douleur et son dévouement. Les bureaux se réunirent sur-le-champ pour

nommer la commission qui devait la rédiger. Dans presque tous, les choix tombèrent sur les ultra-royalistes les plus fougueux. Le centre droit n'eut que deux nominations, la gauche et le centre gauche pas une seule.

La même communication avait été faite simultanément à la chambre des pairs par le président du conseil, et comme cette Chambre n'était pas disposée à en faire le prétexte d'une manifestation de parti, elle s'était bornée à charger une grande députation de porter au pied du trône l'expression de ses sentiments. Mais les choses ne devaient pas se passer aussi simplement au palais Bourbon.

Le jour suivant, en attendant la présentation du projet d'adresse, la chambre des députés délibérait sur des pétitions. Une de ces pétitions, qui demandait pour le duc de Bordeaux une garde d'honneur formée par les départements, avait été pour M. de Marcellus le texte d'une de ces homélies sentimentales et pieuses dans lesquelles il se complaisait. Après avoir épuisé toutes les formules de l'indignation contre les machinations infernales de la faction révolutionnaire, contre les blasphèmes politiques et religieux que l'on entendait chaque jour proférer, après avoir adjuré la Chambre de veiller sur le berceau du duc de Bordeaux, d'unir ses efforts pour sauver l'enfant que Dieu avait donné par un miracle, « Et vous, » s'était-il écrié, « l'auguste objet de nos » alarmes et de notre dévouement sans bornes, Roi, père » de la France, sauvez-vous, sauvez-nous! Il est temps de

» vous armer de l'autorité même du Dieu dont vous êtes
» l'image pour repousser les doctrines et les ouvriers de
» sédition, de mensonge et de crime. La France entière,
» qui tremble pour son Roi, vous conjure, fils de saint
» Louis, de déployer votre puissance pour foudroyer le
» génie du mal. Assez longtemps il s'est prévalu, pour
» entasser les forfaits et les crimes, de votre longanimité.
» Montrez-lui dans leur éclat la vérité et la justice, et il
» sera confondu. Fermez les bouches qui ne s'ouvrent
» que pour blasphémer. Que des lois sages et fortes fas-
» sent observer les préceptes du Dieu vivant et honorer
» ses autels. Que le nom de Dieu... soit replacé à la tête
» de nos lois. Que la justice et la fidélité soient enfin ap-
» pelées à la défense du trône légitime... »

Cependant, le temps s'écoulait, et la commission de l'adresse ne présentait pas son projet, bien qu'on sût que, depuis plusieurs heures, elle était en délibération. Comme on en paraissait surpris, le président déclara qu'elle venait de lui faire dire que son travail n'était pas terminé. M. Casimir Perier, dans un langage très-convenable et même très-monarchique, manifesta son étonnement d'un si long retard que rien ne pouvait expliquer. Il dit que le calme et la sagesse du message royal indiquaient à la commission la marche qu'elle avait à suivre, qu'il n'était pas question d'une adresse politique, mais simplement d'une adresse d'hommages, qu'il était donc impossible de concevoir comment la commission avait pu prendre sur elle de retarder l'expression des sentiments

de la Chambre, et, comme la France pouvait trouver étrange qu'on n'eût pas encore répondu à la communication du gouvernement, il proposa, en attendant la présentation du projet d'adresse, de nommer, à l'exemple de la chambre des pairs, une grande députation qui porterait au Roi l'hommage du respect et de la douleur de l'assemblée. Cette proposition fut chaudement appuyée par le côté gauche, mais le président et M. Pardessus représentèrent qu'elle ne pouvait se concilier avec la résolution prise de répondre au message par une adresse. M. de La Bourdonnaye fit entendre que le retard dont on se plaignait résultait d'une conférence entre la commission et quelques-uns des ministres, que le projet d'adresse avait paru susceptible de quelques corrections, et que la commission avait été obligée de le retoucher. « Quant à » moi, » ajouta-t-il, « je pense que, dans une circons- » tance aussi grave, il ne serait pas du tout inconvenant » qu'une adresse de la Chambre au Roi fût un peu hos- » tile contre le ministère, car on peut être fondé à croire » que c'est la faute de l'administration s'il se commet de » nouveaux attentats contre le Roi et contre la France. Je » trouve assez étrange qu'une adresse émanée de la Cham- » bre ait été confiée aux ministres avant d'être soumise à » vos délibérations. » Personne ne répondit à M. de La Bourdonnaye, et le président leva la séance.

La conférence dont venait de parler le chef de l'extrême droite se termina par une transaction : MM. de Villèle et Corbière, obtinrent, non sans peine, que la

Commission retranchât du projet d'adresse une phrase tellement hostile à la police qu'elle aurait rendu nécessaire la retraite de M. Siméon et de M. Mounier; mais le projet, tel que M. de Béthisy le présenta le lendemain à l'approbation de la Chambre, n'en était pas moins un blâme jeté sur la politique du ministère, et, par les idées comme par le langage, il semblait reporter la France aux plus tristes jours de 1815. Rappelant l'assassinat du duc de Berry, la tentative dirigée contre sa veuve, les troubles du mois de juin, le complot militaire du mois d'août, et montrant dans tous ces faits autant d'éléments d'une conspiration permanente, il y rattachait ce qui venait de se passer encore aux Tuileries. Il disait ensuite : « Ces parricides attentats périodiquement re-
» nouvelés et presque annoncés d'avance, était-il impos-
» sible de les prévenir ? La source en restera-t-elle tou-
» jours inconnue, et ne parviendrons-nous jamais à ap-
» profondir des complots qui se jouent avec audace de
» l'administration et semblent défier même la justice ?
» Sire, la justice n'appartient pas aux rois, elle vient de
» plus haut, et ils ne la rendent à leurs sujets que comme
» un dépôt qui leur est confié. Votre vie est à vos peu-
» ples, et Votre Majesté ne peut l'abandonner à la rage
» des méchants. Ils ont bravé votre clémence; qu'ils
» tremblent désormais sous l'inflexible sévérité des lois.
» Prévenez, Sire, les dangers dont ils oseraient me-
» nacer votre personne sacrée... L'esprit de perturba-
» tion sera abattu. Votre Majesté a daigné nous en faire

» donner l'assurance par la bouche de ses ministres, et » nous, Sire,... heureux de contribuer à une victoire qui » seule peut assurer le repos et le bonheur de la France, » nous venons promettre à Votre Majesté d'être infati- » gables dans cette lutte différée trop longtemps, mais » qui sera la dernière. »

Malgré les efforts de M. Manuel qui demandait que l'adresse fût discutée en séance publique en alléguant que s'il était possible que la responsabilité de l'attentat fût imputée aux opinions que lui et ses amis se faisaient une gloire de professer; il leur importait de pouvoir réfuter publiquement cette assertion téméraire, la délibération eut lieu en comité secret, selon l'usage établi pour les adresses. Le rapporteur, M. de Béthisy, tout en contestant l'exactitude de ce qu'avait dit la veille M. de La Bourdonnaye, reconnut qu'une des phrases du projet ayant éveillé l'inquiétude des ministres, la commission n'avait pu se refuser à les entendre, et qu'elle en avait délibéré pour ne pas risquer de compromettre l'union qui faisait la force des royalistes, et d'affliger le cœur du Roi à qui on voulait porter des consolations. « Nous avons pensé, » dit-il, « qu'il devait y avoir unanimité dans cette Chambre » comme il y a unanimité d'indignation dans toute la » France. »

Le débat fut très-vif. On attaqua violemment ce qu'on appelait la politique faible et vacillante du ministère. L'extrême droite se plaignit de la modification par laquelle on avait affaibli la portée de l'adresse et rendu

moins claire l'idée qu'elle exprimait. M. de Curzay déclama contre l'ordonnance du 5 septembre et contre les actes qui en avaient été la suite. Le général Donnadieu rejeta sur le ministère la responsabilité de tous les malheurs de la France, même du sang versé à Grenoble et à Lyon. M. de La Bourdonnaye demanda l'insertion dans le projet d'une phrase qui suppliait le Roi de confier la police à des hommes dévoués. Le ministre des affaires étrangères prit la défense des fonctionnaires auxquels s'adressait cette injurieuse insinuation.

De l'autre côté de la Chambre, le général Foy, M. de Chauvelin, M. Benjamin Constant, M. de Lameth, le général Demarçay, M. Casimir Perier, reprochant à la commission de rendre le parti des idées nouvelles responsable de l'attentat, réclamèrent le retranchement de celles des expressions du projet qui étaient conçues dans ce sens. M. de Chauvelin repoussa même l'adresse tout entière, comme propre à jeter la division dans le pays et à déchaîner les passions les plus violentes, comme reproduisant et rappelant le déplorable esprit des proclamations et des adresses de 1815. Le garde-des-sceaux ayant provoqué le rappel à l'ordre de M. de Girardin qui accusait le président de poser les questions d'une manière captieuse, le général Foy, opposant à M. de Serre les idées qu'il avait jadis professées, s'emporta jusqu'à dire que *la situation de ce ministre était tellement descendue qu'elle ne comptait plus devant aucune opinion*. Il fut lui-même rappelé à l'ordre.

De tous les discours prononcés par les orateurs de l'opposition, aucun ne produisit plus d'effet que celui de M. Camille Jordan. Malgré l'état de dépérissement où le réduisait la maladie à laquelle il devait bientôt succomber, il retrouva les forces nécessaires pour faire entendre à la Chambre d'utiles vérités. Après avoir exprimé en termes touchants son dévouement à la famille des Bourbons, il fit ressortir tout ce qu'il y avait d'imprudence à se livrer à des spéculations précipitées et téméraires sur l'origine de l'attentat dont on voulait indiquer les auteurs. Il dit qu'il était bien peu patriotique de présenter sans cesse la France à l'Europe comme en état de conspiration permanente. « Doutez-vous, » ajouta-t-il, « que » des conjectures téméraires dans un sens provoquent » des conjectures également téméraires dans le sens opposé ? Doutez-vous qu'une partie de la population fasse » la remarque si naturelle que, s'il est une faction capable de tels attentats, il se trouve aussi des intrigants, » des hommes de parti très-capables à leur tour de provoquer à ces attentats, de les créer au besoin pour les » attribuer à des adversaires, pour exploiter les alarmes » qui doivent en naître, pour faire adopter sous leurs » auspices des idées anti-nationales que l'opinion repousserait dans des temps plus tranquilles ? Combien de » circonstances singulières qui sembleraient indiquer la » mystérieuse influence de semblables directeurs, le » choix du lieu, un intérieur de palais sévèrement gardé, » où il devait être si difficile à des révolutionnaires de

» s'introduire tandis que des intrigants d'un autre genre » pouvaient plus facilement s'y ménager l'accès, la nature » même de l'explosion qui, destinée à effrayer l'imagina- » tion plutôt qu'à menacer l'existence, ne devait pas » remplir les vues du génie révolutionnaire, mais pouvait » pleinement suffire à celles de l'esprit d'intrigue, la » coïncidence, enfin, très-remarquable, d'un tel attentat » avec plusieurs événements politiques dont les hommes » de parti se montraient alors fort occupés! » L'orateur, à cette occasion, parla de ce qui se passait en ce moment même à la Cour des pairs où, comme j'aurai bientôt à le raconter, le procès de la conspiration du 19 août ne marchait pas au gré des esprits passionnés et impatients qui avaient espéré découvrir et atteindre des coupables d'un rang élevé; il vanta l'impartialité et la sagesse de la pairie; il fit remarquer que, dans de telles conjonctures, on pouvait supposer qu'il avait paru utile à des hommes dont cette modération contrariait les passions de troubler subitement les esprits par de nouvelles terreurs, qu'ils avaient pu même s'abuser sur la criminalité de la tentative par la certitude qu'il n'en résulterait aucun danger réel. Puis, il dit: « Prenez garde, messieurs, je suis loin » d'affirmer que de telles conjectures soient fondées, je » suis loin de croire qu'elles n'aient pas aussi de graves » inconvénients, qu'on ne puisse cruellement en abuser » pour chercher à compromettre dans l'opinion des ser- » viteurs fidèles, des hommes vénérables, placés par leur » rang et leur vertu au-dessus de tous les soupçons; mais

» je dis que vous les provoquez par vos conjectures pré-
» cipitées et téméraires dans un autre sens; je dis que
» vous leur donnez une sorte d'autorisation, et je vois là
» un nouveau motif d'imiter la sage réserve du message
» de Sa Majesté, d'attendre en paix les résultats de l'ins-
» truction judiciaire. » Examinant ensuite le projet d'adresse sous le rapport des insinuations qu'il contenait contre le gouvernement, « n'avez-vous pas entendu, » s'écria M. Camille Jordan, « un honorable député com-
» mencer à faire retentir cette tribune de ses plaintes
» amères contre les manquements du ministère? Ne
» doutez pas que d'autres accusations ne succèdent bien-
» tôt à la sienne..... Mais quelles accusations! Vous en
» remarquerez la tendance... Est-ce pour ses fautes vé-
» ritables que le ministère est à la veille d'être ainsi
» poursuivi, pour s'être placé dans la dépendance d'un
» parti, pour avoir déployé le luxe de l'arbitraire?...
» Non, mais précisément pour n'avoir pas assez prévari-
» qué dans ce genre, pour ce qu'on appelle la faiblesse et
» la mollesse de son administration. Oui, on osera vous
» dire qu'un tel gouvernement n'est pas suffisamment
» armé contre les factions, quand à ses pouvoirs ordi-
» naires, déjà si étendus, il joint tant de pouvoirs extra-
» ordinaires et inconstitutionnels, quand nous avons laissé
» déposer dans ses mains la liberté individuelle, la liberté
» de la presse, presque tous nos droits électoraux; quand
» il se voit entouré et secondé par une garde si nombreuse,
» une police si active, des fonctionnaires si dévoués ou

» plutôt si dépendants! On osera ajouter que, si une
» grande autorité lui est confiée..., il ne s'en est pas servi
» assez largement, assez énergiquement..., lorsqu'il a
» fait de la censure l'usage que vous savez, lorsqu'il a
» employé la force militaire comme vous l'avez vu dans
» les troubles de juin, lorsque les inquisitions de sa police
» s'étendent sur nos relations les plus intimes et les plus
» sacrées, lorsqu'il s'est assuré, par ses menaces corrup-
» trices de destitution, la dépendance servile des fonc-
» tionnaires publics, soit dans leurs votes électoraux, soit
» dans leurs votes législatifs, lorsque, surtout, dans l'exer-
» cice de l'administration judiciaire, il nous inonde depuis
» un an de procès politiques toujours dirigés dans le
» même sens, et néglige les poursuites les plus indispen-
» sables dans un sens opposé, lorsque, dans la plupart
» de ces causes, et les réquisitoires de ses avocats-géné-
» raux, et les résumés de ses présidents d'assises, et le
» choix arbitraire des jurés par les préfets, et l'admission
» inouïe d'agents provocateurs au nombre des témoins,
» ont semblé se réunir pour former contre les malheu-
» reux accusés la conspiration la plus redoutable...; tout
» cela n'est pas encore assez; c'est de la mollesse admi-
» nistrative, de la négligence, presque de l'impunité.....
» Bon Dieu! messieurs, que veulent-ils donc, ceux qu'un
» tel système de répression n'a pas encore satisfaits!...
» apparemment,... qu'on sacrifie les dernières formes de
» la justice, les derniers restes de nos libertés, qu'on
» érige des tribunaux extraordinaires, ou plutôt, que,

» cessant même de juger, on recommence à proscrire, à
» déporter... Vous avez beau frémir, vous avez beau
» désavouer de telles conséquences, elles peuvent n'être
» pas dans vos opinions, c'est à de tels excès que conduisent...
» vos accusations sans fondement et sans mesure;
» telle est l'infaillible portée de l'esprit de parti que votre
» adresse tend à exalter. »

Ce discours est le dernier qu'ait prononcé M. Camille Jordan. Jamais, dit-on, il n'avait parlé avec autant d'éloquence. Ces avertissements d'un mourant produisirent une sensation profonde, mais ils n'arrêtèrent pas la Chambre dans la voie où elle se précipitait. M. Benoît, M. Bertin de Vaux, le général d'Ambrugeac et d'autres orateurs de la droite alléguèrent, pour justifier la rédaction de l'adresse, la nécessité de signaler à la France et à l'Europe l'audace d'une faction qui poursuivait avec tant d'opiniâtreté le cours de ses attentats, et les divers paragraphes ayant été successivement votés, l'ensemble le fut à la majorité de 244 voix contre 22. La plus grande partie de l'opposition s'était abstenue. L'amendement de M. de La Bourdonnaye, tendant à prier le Roi de remettre la police entre les mains d'hommes dévoués, n'avait pas réuni plus de 7 ou 8 voix.

Le Roi reçut, le même jour, les députations des deux Chambres. A celle de la chambre des pairs qui, dans une courte allocution, se borna à lui présenter des protestations de fidélité, de dévouement et d'indignation contre les ténébreuses menées de cet esprit perturbateur qui

cherchait *à semer de nouvelles alarmes*, il répondit que l'attentat qui venait d'être commis était *moins dangereux qu'insolent*, qu'il n'y avait rien à craindre et qu'il comptait sur le concours des Chambres pour seconder ses efforts et assurer la tranquillité publique. Sa réponse à l'adresse des députés fut plus développée. Il leur parla de ce pernicieux esprit dont, heureusement, peu de cœurs étaient atteints, mais qui venait de se manifester encore par un attentat, à la vérité *plus insolent que dangereux*. « Mon devoir, » ajouta-t-il, « est de pénétrer au » fond de l'abîme; j'y pénétrerai, secondé par mes fidèles » ministres, par les magistrats qui, en mon nom, rendent » la justice à mes peuples; mais pour le fermer, cet » abîme, l'union la plus intime, la confiance la plus abso- » lue entre les deux Chambres et mon gouvernement est » indispensable. »

Ce langage si mesuré, cette assertion réitérée qu'il y avait, dans l'explosion des Tuileries, *plus d'insolence que de danger*, étaient une évidente réfutation des exagérations et des emportements de la chambre des députés. Cependant, les nombreuses députations qui se succédaient aux Tuileries pour porter au Roi les compliments de condoléance et les protestations de dévouement des tribunaux et des corporations, s'exprimaient, pour la plupart, dans un sens analogue à celui de l'adresse de la Chambre. « Les magistrats, » disait la Cour royale de Paris par l'organe de M. Séguier, « les magistrats... ont » reconnu que les coupables déjà frappés du glaive de la

» loi n'étaient que des agents subalternes. Ils croient » qu'il existe des chefs ennemis de la légitimité... Le » besoin d'un peuple fidèle exige une action plus forte et » plus étendue de la police. » M. Roger, portant la parole au nom de l'Académie française dont il était alors le directeur, demandait si les auteurs de *l'attentat sacrilége* voulaient lasser enfin une clémence vraiment céleste, s'ils prétendaient lutter contre la Providence qui défendait le Roi.

Louis XVIII, par une sorte de pressentiment, avait compris, dès le premier moment, que l'attentat, quels qu'en fussent les auteurs, n'avait rien de bien sérieux. La duchesse de Berry lui ayant envoyé un de ses officiers comme pour s'assurer qu'il ne lui était rien arrivé de fâcheux : « Dites à ma nièce, » avait-il répondu, « que ce n'est pas moi qui ai mis le feu au » pétard. » Malgré cette réponse, à laquelle l'événement devait donner un caractère bien singulier, il était loin de prévoir ce que l'enquête allait bientôt révéler. Ce qu'il pensait alors, ce que les ministres pensaient avec lui, c'est que les conspirateurs, sans vouloir attenter à son existence personnelle, s'étaient proposé de l'insulter, d'agiter les esprits, de déconsidérer le gouvernement.

Le 30 janvier, trois jours après l'explosion des Tuileries, une seconde explosion avait eu lieu dans la rue Saint-Honoré, près du café de la Régence, et presque aussitôt après une autre beaucoup plus forte dans la rue

du Doyenné, près du Carrousel. Le lendemain, dans un corridor de l'hôtel du ministère des finances qui, à cette époque, était assez éloigné des Tuileries, une boîte de fer-blanc, contenant environ deux livres de poudre, avait éclaté en plein jour, à l'heure où les bureaux étaient le plus fréquentés. Plusieurs portes avaient été endommagées et des vitres de fenêtres brisées. Bien qu'il fût difficile de voir, dans de tels faits, autre chose que des défis jetés à la surveillance de la police, c'en était assez pour entretenir la fermentation des esprits et pour exalter encore la fureur des ultra-royalistes, qui accusaient le ministère d'impuissance, d'incapacité ou de mauvais vouloir.

Un moment, on crut être sur la trace des coupables. On avait appris, par des rapports de police, qu'un nommé Neveu, ancien négociant, puis courtier marron, en état de faillite, avait acheté, le jour de l'événement des Tuileries, chez plusieurs marchands et sous divers déguisements, douze livres de poudre à tirer. Arrêté dans la rue en vertu d'un mandat du juge d'instruction, il fut conduit à la préfecture de police. On le fouilla et on trouva sur lui, avec une assez forte somme en or dans une ceinture, plusieurs paquets d'une poudre blanchâtre que l'on prit pour du poison. Comme on le menait chez le juge d'instruction, il se coupa la gorge avec un rasoir qu'il avait su dérober aux recherches, et expira à l'instant. Ces circonstances, et le soin qu'il avait mis à cacher son domicile, étaient de nature à exciter contre lui de violents

soupçons, mais la saisie de ses papiers ne les confirma en aucune façon : son suicide, aussi bien que les démarches équivoques qui l'avaient précédé, était la conséquence du dérangement de ses affaires.

D'autres arrestations eurent lieu sans plus de résultats. On crut aussi voir l'indice d'un complot dans ce fait que plusieurs agents de change avaient reçu des lettres anonymes qui les sommaient, en termes menaçants, de vendre des rentes de manière à produire une baisse avant le 1er février, et que de faux ordres, signés des noms de banquiers importants, pour la vente immédiate de sommes de rente considérables, avaient été envoyés à quelques-uns de ces agents de change; mais il paraît que ces manœuvres se rapportaient à un but d'escroquerie.

Le 5 février, M. Pasquier écrivait à M. Decazes que, suivant toute apparence, il y avait dans cette affaire une complication de plusieurs intrigues, une tentative pour faire baisser les fonds et l'espérance, conçue de plusieurs côtés, de renverser le ministère qui, au contraire, s'en trouvait affermi. Louis XVIII, écrivait aussi à son ancien favori : « Cette aventure est un Protée; elle » prend chaque jour une nouvelle forme, et il pourrait » bien se faire qu'au fond du sac il se trouvât une infâme » intrigue au lieu d'une exécrable scélératesse. »

Voici l'explication de ces conjectures exprimées en termes si mystérieux. On avait trouvé, sur la table de toilette de la duchesse de Berry, deux écrits contenant des menaces atroces. Cette circonstance, qui paraissait

prouver la persistance et l'audace de la faction révolutionnaire et qui eut d'abord pour effet de consterner les royalistes sincères et de pousser au dernier degré d'exaltation la fureur des ultra-royalistes en attestant de plus en plus l'impuissance de la police, devait conduire à un résultat bien imprévu. En examinant les écrits saisis chez la princesse, les magistrats crurent y reconnaître l'écriture d'une personne qui faisait partie de sa domesticité subalterne. Ils prirent aussitôt des mesures pour vérifier ce soupçon qui n'était que trop fondé. Cet attentat prétendu, qui remuait si violemment toutes les passions, était l'œuvre de quelques intrigants qui, se rappelant comment on était parvenu, un an auparavant, à renverser M. Decazes au moyen de l'émotion produite par l'assassinat du duc de Berry, avaient pensé que le meilleur moyen de renverser aussi ses successeurs, c'était de simuler un autre crime de la même nature. Les coupables, se voyant sur le point d'être découverts et ne sachant comment échapper à la conviction qui allait les atteindre, prirent le parti de tout révéler à Monsieur. Ce prince fit appeler le duc de Richelieu, lui avoua, non sans embarras, ce qu'il venait d'apprendre et lui demanda d'étouffer une procédure dont la continuation eût produit un scandale déplorable pour la royauté. Par suite de cette démarche, les magistrats furent invités à ne pas pousser plus loin leurs investigations. L'affaire en resta donc là. Des bruits qui approchaient de la vérité ne tardèrent pas à circuler, mais sans prendre jamais une entière consis-

tance. Ils donnèrent lieu à plusieurs incidents dans la chambre des députés. Un jour, le comte Humbert de Sesmaisons, apostrophant ceux qu'il appelait les *révolutionnaires*, les *héritiers des régicides*, leur reprocha de n'avoir pas l'atroce courage de leurs prédécesseurs, de se cacher dans l'ombre et, joignant la turpitude à l'infamie, d'embraser le palais des rois pour justifier leurs doctrines. A cette attaque outrageante qui résumait avec plus de violence tant d'autres déclamations analogues parties des bancs de la droite, le général Foy fit une réponse bien mordante : « La » police, » dit-il, « est à la recherche des auteurs de » ces attentats, et peut-être, en examinant avec soin » les chiffons de papier qui ont enveloppé la poudre » des pétards, on y trouverait quelques débris des » *notes secrètes*. » Ces paroles produisirent une vive agitation, mais on n'y répliqua pas. Quelques jours après M. Benjamin Constant donna à cette insinuation la forme d'une assertion formelle. « Il est bien prouvé, » dit-il, « que l'attentat du 27 janvier,... qui nous a tous révoltés, » ne vient nullement du parti auquel on avait jugé convenable de l'attribuer. La justice est déjà sur les traces » de coupables d'une tout autre opinion, et il est prouvé » que, si l'on poursuit les informations, on parviendra à » démontrer positivement ce qui déjà est démontré moralement, c'est-à-dire, que jamais cette explosion n'a pu » être attribuée au parti qui ne demande que l'ordre et le » maintien de ce qui existe, et qu'elle doit, au contraire,

» être attribuée au parti qui demande le désordre et le » renversement des institutions constitutionnelles. » La droite murmura, mais elle ne releva pas l'espèce de défi qui lui était jeté. Un peu plus tard, au commencement du mois de mai, MM. de Chauvelin et Benjamin Constant donnèrent encore à entendre que les vrais coupables étaient connus et qu'on croyait devoir user d'indulgence envers eux. Le garde-des-sceaux leur opposa une dénégation violente et irritée, mais elle ne convainquit personne. Évidemment, de part et d'autre, sans connaître absolument les résultats de l'enquête, on faisait plus que les soupçonner.

A l'occasion des affirmations que M. Benjamin Constant avait émises à la tribune, il fut cité comme témoin pour s'expliquer devant le magistrat instructeur sur ce qu'il disait savoir au sujet des auteurs de l'attentat. Il s'en plaignit, dans une lettre adressée au journal le *Courrier*, comme d'un procédé inconstitutionnel. Le procureur-général, dans une réponse un peu ironique, prétendit démontrer que la justice n'avait pu se dispenser d'agir ainsi.

Bien des causes se réunissaient pour donner aux débats de la Chambre un caractère de violence et d'outrageante personnalité qu'ils n'avaient pas eu jusqu'alors au même degré. La droite, enivrée de ses succès et impatiente de saisir pleinement le pouvoir, ne se croyait plus tenue à aucun ménagement, ne voyait que des révolutionnaires dans tous ceux qui lui faisaient obstacle et les traitait

comme tels. Les libéraux, sans cesse injuriés, menacés, d'autant plus irrités d'avoir perdu l'ascendant qu'ils avaient exercé un moment que, sans doute, ils comprenaient la gravité des fautes par lesquelles ils l'avaient perdu, et craignant de voir détruire ou dénaturer avant peu les institutions qui leur fournissaient encore quelques armes défensives, étaient réduits à une sorte de désespoir, et tous les moyens leur semblaient bons pour sortir d'une telle situation. J'ai déjà dit que les plus ardents n'aspiraient à rien moins qu'à une révolution militaire semblable à celles d'Espagne et de Naples. Les espérances malencontreuses qu'ils avaient pu concevoir de voir l'armée imiter ces détestables exemples s'étaient évanouies, mais, tant que ces révolutions étaient debout, ils se plaisaient à penser que leur influence, s'étendant de plus en plus au dehors, finirait par assurer, en France même, le triomphe de la cause révolutionnaire. Aussi, les délibérations du congrès de Troppau et les nouvelles que l'on commençait à recevoir de celles du congrès de Laybach excitaient-elles au plus haut point leur indignation et leur colère. Ils les dénonçaient comme de véritables attentats contre la liberté, contre l'indépendance et les droits des nations, et la conduite du gouvernement français qui, au lieu de prendre directement la défense de la révolution de Naples, essayait de s'interposer entre elle et l'Europe, de ménager une transaction, et, dans cette pensée, évitait de rompre avec le Congrès, leur semblait une lâcheté, presque une trahison. Avec une singulière

mauvaise foi ou, si l'on veut, par un étrange malentendu, ils lui reprochaient de ne pas s'unir à l'Angleterre pour protester contre le droit d'intervention que s'arrogaient les puissances absolutistes, et ils croyaient ou ils affectaient de croire que le Cabinet de Londres, en refusant de s'associer, aux résolutions de Troppau, s'était constitué le champion de la cause libérale. Dans une circulaire que lord Castlereagh adressait en ce moment même aux envoyés britanniques auprès des diverses cours en réponse à la circulaire écrite de Troppau par les Cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, il répoussait en effet les principes sur lesquels on fondait ces résolutions comme inconciliables avec l'intérêt général, avec l'autorité réelle et la dignité des souverains indépendants, comme attribuant aux trois souverains alliés une suprématie incompatible avec les droits des autres États, ou même, si ces États y donnaient leur adhésion, comme tendant à introduire en Europe un système fédératif et oppresseur; il niait d'une manière absolue que ces principes fussent, comme on le prétendait, la conséquence, l'application des traités de 1815; mais cette même circulaire frappait d'une réprobation sévère les circonstances dans lesquelles s'était accomplie la révolution napolitaine et reconnaissait que si, de la part de l'Angleterre, il n'y avait pas lieu à intervenir contre elle, d'autres États, et spécialement l'Autriche, pouvaient se croire dans une situation différente; elle établissait que tout gouvernement a le droit d'inter-

venir lorsque sa sûreté immédiate ou ses intérêts essentiels sont sérieusement compromis par les actes intérieurs d'un autre gouvernement, qu'il est seul juge de cette nécessité, et que l'unique chose que puissent, en pareil cas, exiger de lui les autres puissances, c'est l'assurance que ses vues ne sont ni dirigées vers un but d'agrandissement, ni subversives du système territorial de l'Europe établi par les derniers traités. Une telle profession de foi n'avait certes rien qui pût contrarier M. de Metternich, et s'il n'eût pas eu à ménager l'empereur Alexandre, toujours préoccupé du besoin de rattacher sa politique à des théories générales, il eût probablement préféré la doctrine anglaise, qui aurait laissé au Cabinet de Vienne une action plus libre et ne l'aurait pas obligé à se concerter avec les autres Cours. Ce dont on aurait lieu de s'étonner si l'on ne savait jusqu'où peuvent aller les inconséquences de l'esprit humain, surtout lorsqu'elles se compliquent des excitations de l'esprit de parti, c'est que les libéraux français, se payant de quelques phrases sans portée mêlées avec art par le ministre anglais à l'abandon formel de la cause de la liberté napolitaine, préférassent cet abandon à l'appui faible et timide, il est vrai, mais sincère, que la France, entravée par tant d'obstacles, essayait de lui prêter. On comprend mieux le mécontentement qu'en ressentaient les ultra-royalistes, qui reprochaient au ministère de ne pas s'associer franchement et sans réserve à l'action des autres Cours continentales pour rétablir à Naples le pouvoir royal. Les journaux du parti ne

pouvaient, sous le régime de la censure, exprimer tout ce mécontentement, mais ils adjuraient, dans le langage le plus violent, les souverains d'achever leur ouvrage en écrasant la révolution, plus funeste encore par ses doctrines que Napoléon ne l'avait été par son épée. Le *Journal des Débats,* plus modéré, essayait de démontrer que les résolutions du Congrès de Troppau, dirigées contre les révolutions, n'avaient rien qui pût alarmer les amis de la vraie liberté, et que c'était même un gage d'attachement à l'ordre constitutionnel de la part des monarques qui ne considéraient comme de véritables constitutions que celles qui étaient émanées de souverains en pleine liberté; il disait que l'Europe ne se laisserait ni subjuguer par des prétoriens révolutionnaires, ni entraîner à une réaction impossible et dangereuse contre les réformes qu'exigeait une civilisation devenue universelle et qui avait changé les rapports des diverses classes de la société, et qu'elle ne se précipiterait pas dans le despotisme pour se sauver de l'anarchie; il exprimait l'espérance que, par suite de la sagesse des souverains, les habitants des Deux-Siciles seraient arrachés aux funestes conséquences des lois qu'ils avaient improvisées au milieu des passions et des armes, que la dignité royale serait sauvée, les libertés publiques affermies, la paix du monde conservée, et que la *Charte royale de Naples* serait une réponse de plus aux alarmes factieuses qu'on avait tant de fois tenté de faire naître sur le maintien de la Charte royale de France. Ces articles du *Journal des Débats*, où se re-

produisaient les illusions optimistes dont le ministère s'était longtemps bercé et dont il n'était pas encore complétement désabusé, étaient cités avec éloge par le *Moniteur*.

Les journaux libéraux, censurés bien plus sévèrement encore que ceux de la droite, osaient à peine blâmer timidement les actes de Troppau et manifester des sympathies pour les révolutions du midi de l'Europe. Certaines brochures suppléaient à leur silence forcé, particulièrement celles que M. de Pradt et M. Bignon publiaient, l'une sous le titre de *l'Europe et l'Amérique depuis le Congrès d'Aix-la-Chapelle*, l'autre sous celui du *Congrès de Troppau*. Le droit d'intervention y était attaqué avec beaucoup de force; on y disait que le gouvernement français serait le plus insensé et le plus coupable des gouvernements s'il donnait le moindre assentiment à l'expédition projetée contre Naples. Par une hypocrisie sentimentale qui était dans le goût du temps, M. Bignon affectait de présenter le roi de Naples comme un vénérable vieillard que l'inhumanité des souverains contraignait à faire un voyage pénible dans une saison rigoureuse pour comparaître en personne devant leur tribunal, qui, en quittant son pays, avait demandé à Dieu la force de tenir ses serments, et à qui cette force ne manquerait pas. Ce qui n'était pas moins étrange, c'est que M. de Pradt, en même temps qu'il applaudissait aux révolutions militaires, se disait *royaliste et légitimiste*.

Il parut aussi alors un écrit de M. de Kératry, *La*

*France telle qu'elle est*, qui était le résumé violent des griefs de l'opposition de gauche contre le Cabinet : il y dénonçait la violation de la Charte, le privilége triomphant, méditant la ruine du gouvernement représentatif par le gouvernement représentatif lui-même, celle de la justice par les formes judiciaires, celle de l'indépendance nationale par les agents accrédités de la nation, celle de la religion par quelques-uns de ses ministres, toutes les lois votées depuis un an, tous les actes ministériels tendant à la contre-révolution, l'Église devenue l'alliée du privilége et de l'ignorance, les attaques réitérées contre les acquéreurs de biens nationaux et les institutions civiles, et la résurrection des jésuites, sous le nom de *Pères de la foi.*

Une nouvelle brochure de M. Fiévée, *Ce que tout le monde pense et que personne ne dit*, produisit beaucoup plus d'effet, et elle était de nature à inquiéter davantage le ministère. M. Fiévée, se séparant de plus en plus de ses anciens amis politiques, y blâmait l'alliance de la droite avec M. de Richelieu comme achetée par des sacrifices de principes et rejetait tout le tort de cette abdication sur M. de Villèle qui avait obtenu par là d'être appelé, non pas dans le ministère, mais à la porte du ministère. Il s'étonnait de voir qu'un homme, également dépourvu du talent d'orateur et de celui d'écrivain, eût pu se croire le droit de disposer des doctrines du royalisme et d'immoler à de mesquines considérations la liberté de la presse, la liberté individuelle, peut-être bien-

tôt la liberté de la tribune. Il faisait voir qu'à ce prix, on n'était pas même arrivé à cette union que l'on poursuivait, et que chaque parti continuait, comme par le passé, à se tenir enfermé dans son camp. Il démontrait très-habilement l'impossibilité de gouverner, sous un régime constitutionnel, sans un ministère étroitement uni à l'opinion dominante dans la Chambre et recevant d'elle un appui systématique. Il invitait enfin les royalistes à prendre pour leurs chefs ceux qui exprimaient le mieux leurs opinions à la tribune, et à secouer le joug que M. de Villèle leur imposait à l'aide de la réunion tenue chez M. Piet, dont il peignait d'une manière très-piquante les petites intrigues, les vues étroites et la conviction naïve que le seul, le grand moyen de salut, c'était de donner toutes les places aux hommes du parti.

Aucun projet de loi de quelque importance n'étant encore en discussion, c'était à l'occasion des pétitions dont la Chambre était saisie que les partis, en proie à une fiévreuse anxiété, trouvaient moyen de se livrer les rudes combats qui recommençaient presque chaque jour.

Dans la séance du 2 février, on discutait une pétition qui demandait qu'on ne laissât plus à l'arbitraire des préfets la formation des listes de jurés. Le garde-des-sceaux, réfutant un orateur qui avait prétendu que l'Assemblée constituante avait fondé cette institution sur les véritables principes, dit qu'en cette matière, comme en beaucoup d'autres, elle avait dédaigné les leçons de l'expérience et

s'était jetée dans des théories vaniteuses et inapplicables. M. de Lameth en prit occasion de faire l'éloge de cette assemblée dont il avait été un des membres les plus influents, et il ajouta qu'il n'était pas étonné de la voir frappée de réprobation par le ministre qui avait dit que *la majorité de la Convention était saine*. Cette épigramme fut accueillie par des applaudissements et des murmures. « Je ne crois pas, » s'écria M. Pardessus, « qu'on puisse faire ici, de l'Assemblée constituante, » un éloge que personne ne saurait approuver, ni au » dedans, ni au dehors de cette enceinte. Pouvons-» nous donc oublier que cette assemblée a fait son roi » prisonnier et qu'elle a proclamé le dogme absurde et » antisocial de la souveraineté du peuple, deux grands » crimes politiques par lesquels seuls elle est jugée? » Des clameurs irritées, de vives interpellations interrompirent M. Pardessus. « Je ne défendrai pas l'Assemblée » constituante, » répondit M. Manuel, « car elle se dé-» fend par ses actes. La postérité a commencé pour elle, » et si l'on veut lui dénier ici le tribut de reconnaissance » et d'admiration que méritent ses vertus ainsi que ses » immenses services, la France le lui accorde, et l'Eu-» rope, je dirai plus, le monde, ont confirmé cet hom-» mage. Je sais que le moment est venu où tous les » efforts des amis de la liberté pour sa défense doivent » être calomniés et présentés comme des crimes,... » mais... un jour viendra où la France, à l'exemple de » ce que nous voyons en Angleterre, ne parlera pas, du

» haut de cette tribune, de la Révolution sans l'appeler » *une heureuse et glorieuse révolution.* » La droite, à son tour, fit entendre de bruyantes réclamations. — « Oui, » messieurs, » reprit M. Manuel, « *une heureuse révolu-* » *tion,* et vos murmures ne nous empêcheront pas de té- » moigner notre reconnaissance à ceux qui, les premiers, » ont immolé... » — A ces mots, tout le côté droit se leva en tumulte en criant : » leur roi, leur roi ! c'est » intolérable ! c'est odieux ! à l'ordre ! à l'ordre ! » — Lorsque les avertissements sévères du président eurent rétabli un peu de silence, M. Manuel acheva en ces termes la phrase interrompue avec un si aveugle emportement : « Rien, je le répète, ne nous empêchera de donner » publiquement notre tribut de reconnaissance à ceux » qui, les premiers en France, ont immolé leur fortune » et exposé leur vie pour arracher le pays au pouvoir » absolu et le donner à la liberté. » La gauche applaudit vivement cette profession de foi.

Trois jours après, le 5 février, on eut à s'occuper d'une pétition qui est restée célèbre, parce qu'elle avait trait à un point important de la législation militaire. M. Simon Lorière, chef de bataillon en demi-solde, avait été mis à la réforme sans traitement. Le motif de cet acte de rigueur, c'est qu'on le considérait comme impliqué dans les complots de l'année précédente où il s'était, dit-on, efforcé d'entraîner d'autres officiers. Il demandait à être rétabli sur les contrôles de l'armée et à recouvrer son traitement de non-activité ou à être mis en jugement,

prétendant qu'une condamnation pouvait seule justifier la perte de son état. Le rapport de cette pétition fut fait par M. de Forbin des Issarts. Il commença par remarquer qu'elle intéressait grandement, non-seulement la discipline de l'armée, mais l'ordre social tout entier, et qu'il s'agissait de tout autre chose que d'une destitution et de ses causes plus ou moins graves puisque le pétitionnaire, ne se bornant pas à attaquer la mesure qui l'avait frappé au point de vue de la justice, contestait au gouvernement le droit qu'il avait eu de la prendre et entrait en lutte contre la prérogative du Roi. Il s'attacha à établir que la lettre et l'esprit de la Charte et l'application constante qui en avait été faite ne laissaient aucun doute sur l'existence du droit attribué au Roi de nommer et de destituer les officiers de l'armée, que tous les gouvernements successifs depuis la Révolution, même les plus républicains, avaient destitué administrativement et arbitrairement les militaires des plus hauts grades, que vainement on voudrait invoquer, comme restreignant à cet égard la disposition de l'article 14 de la Charte, l'article 69, portant que les militaires alors en activité de service conserveraient leurs grades, et que cet article, dont l'objet évident était de reconnaître ces grades, ne pouvait avoir pour effet de leur attribuer par privilége un caractère d'inamovibilité étranger, avant comme depuis cette époque, à l'ensemble de l'armée. Quant à la demande formée par le pétitionnaire d'être mis en jugement, le rapporteur, résumant les lois, les décrets et les

ordonnances qui constituaient le code militaire, en tira la conclusion qu'un jugement n'était pas nécessaire pour la légalité de la destitution d'un officier, et, laissant à la Chambre le soin de peser les considérations d'ordre public qui se liaient à la question, il déclara que la commission, ne l'appréciant qu'au point de vue des lois existantes, était d'avis de passer à l'ordre du jour.

Le général Donnadieu qui, quelques jours auparavant, venait d'être placé dans une situation analogue à celle du colonel Simon Lorière, bien que pour des motifs très-différents, crut devoir prendre sa défense. « Les lois, » dit-il, « sont établies pour garantir à chacun la fortune » qu'il a légitimement acquise. Or, est-il une fortune, » une propriété plus légitime que celle d'un militaire » qui, par vingt ans, trente ans de services rendus au » pays, a obtenu un grade que la loi lui a dévolu pour » prix de sa jeunesse tout entiere, d'une longue servi- » tude et du sang qu'il a versé ?..... Comment pourriez- » vous admettre qu'on pût perdre ce grade, qu'il pût » être enlevé sans raison, sans motifs, par un simple ca- » price du ministre ? L'état de l'officier français com- » prend deux choses, le grade et l'emploi; un traitement » différent est attaché à chacune de ces positions. Le » grade ne peut se perdre que par un jugement ; l'em- » ploi est, au contraire, à l'entière disposition du Roi... ; » le prince peut le donner et le retirer selon son plaisir, » mais le grade acquis, consacré par un brevet, est une » véritable propriété,... aussi inviolable que le patrimoine

» le mieux reconnu. Quoi ! vous contraignez un citoyen
» à devenir soldat, vous l'arrachez à la profession qu'il
» aura choisie, et lorsque, dans la carrière où vous le
» forcez d'entrer, sa conduite et ses services lui auront
» donné une position qui assure à peine son existence, il
» suffira d'une fantaisie de ministre ou de commis pour
» la lui enlever, pour le mettre, à un âge avancé, sans
» asile et sans pain, pour le réduire à l'état d'un men-
» diant obligé de tendre la main avec un front couvert
» de cicatrices et le signe de l'honneur sur la poitrine ! »

Le général Donnadieu, amené cette fois par l'impulsion de l'intérêt personnel dans la voie de la vérité et de la justice, avait bien posé la question. M. Etienne reproduisit, sur un ton de déclamation sentimentale, les arguments qu'il venait de développer. « Songez, » dit-il, « que l'officier que vous réduisez au dénuement avait » commencé ses études pour une autre carrière,... qu'il » serait peut-être aujourd'hui l'ornement du barreau, » qu'il se serait fait un nom illustre dans les sciences ou » les arts... Vous l'avez appelé sous les drapeaux, il a » tout immolé à la loi, à l'honneur, il vous a donné son » sang, et vous lui refusez du pain !... Il a renoncé aux » plus tendres affections, aux liens mêmes de la famille ; » une compagne pouvait associer sa fortune à la sienne... » Durant vingt ans, il s'est exposé tous les jours à mou- » rir pour son pays, et son pays aurait le droit de le faire » mourir de misère ! Seul, sans solde, sans appui, que » deviendra donc ce malheureux officier ? Ira-t-il, appuyé

» sur sa vieille mère, implorer la charité des passants, » et, nouveau Bélisaire, le verra-t-on mendier au pied » de la Colonne? Si, encore, il restait paisible dans son » infortune! Mais non; il est pauvre, on le suppose » mécontent; on en a fait un malheureux, il faut en faire » un coupable, et les agents provocateurs l'attendent... »

Le général Foy, M. de Chauvelin, M. Benjamin Constant et d'autres membres de la gauche parlèrent aussi en faveur du pétitionnaire et des militaires exposés à perdre, comme lui, pour le seul fait de professer des opinions désagréables au pouvoir, des droits acquis par leurs services et garantis par les lois. Du côté de la droite, on répondit en alléguant les nécessités de la discipline et la prérogative royale. Le ministre des affaires étrangères, après avoir reconnu que le grade, fruit des travaux et du dévouement d'un militaire, était la propriété de l'honneur, qu'il ne pouvait se perdre que par un jugement et que l'officier mis à la réforme en vertu d'une simple décision administrative le conservait par conséquent, annula en quelque sorte cette concession en ajoutant que le traitement était inséparable de l'emploi dont personne ne contestait au Roi la libre disposition, et qu'il cessait avec lui. Il conclut donc à l'ordre du jour, qui fut en effet voté.

Peu de jours après, le général Donnadieu, ainsi qu'il l'avait annoncé dans le cours de ce débat, développa une proposition qui avait pour objet de supplier le Roi de faire présenter un projet de loi conçu de manière à proté-

ger les droits des officiers. La Chambre refusa de la prendre en considération; mais la question devait se reproduire bien souvent pendant les sessions suivantes, et l'on sait qu'après 1830 elle a été résolue dans le sens indiqué par l'opposition.

Dans la séance même où l'on vota l'ordre du jour sur la pétition de M. Simon Lorière, M. Benjamin Constant appela l'attention de la Chambre sur un discours qu'un membre de la droite, M. Ribard, n'ayant pu le prononcer à la tribune, avait fait imprimer et distribuer à ses collègues à l'occasion de l'explosion des Tuileries. Plusieurs députés désignés par de très-claires allusions, tels que MM. de Corcelle, de Girardin et le général Foy, y étaient accusés, non pas d'être complices de cet attentat, mais de faire entendre chaque jour des provocations à la révolte qui portaient en elles le germe de tous les attentats possibles, de pousser le peuple à l'anarchie, non pas en vue de l'anarchie elle-même qui ne pouvait leur convenir, mais comme à un moyen d'arriver au despotisme qui rendrait à l'un sa menaçante épée avec quelque majorat en terre étrangère, à l'autre sa place de conseiller d'État, à l'autre son activité dans la police. La lecture de ce pamphlet fut le signal d'un long et violent débat, et, sur la proposition de M. Dudon, M. Benjamin Constant fut rappelé à l'ordre à une forte majorité pour avoir, dans les termes les plus injurieux, qualifié de *libelle* la publication de M. Ribard.

Le surlendemain, on fit le rapport d'une pétition d'un

sieur Chrétien qui réclamait, tant en son nom qu'au nom d'autres militaires ayant servi en Espagne dans la garde du roi Joseph avec l'autorisation et même par ordre de l'empereur Napoléon, l'arriéré de leur solde. Le gouvernement espagnol, à qui ils l'avaient d'abord demandé, leur avait répondu que l'Espagne n'ayant jamais reconnu la souveraineté du frère de Napoléon, elle ne pouvait reconnaître la validité de leur créance. Ils s'étaient alors adressé au gouvernement français qui avait également refusé de faire droit à leur requête, en alléguant que la France ne pouvait être tenue de satisfaire aux obligations du gouvernement de Joseph qui était un gouvernement indépendant. La commission, déterminée par ce motif, concluait à l'ordre du jour. On fit remarquer, de plus, que ces créances, eussent-elles été primitivement valables, seraient, en tout cas, tombées dans l'arriéré, et l'ordre du jour fut voté après un débat fort animé, dont l'intérêt se rattacha à un incident tout à fait étranger au fond de la question. Le général Foy, qui prit vivement en main la cause des pétitionnaires, dit qu'il s'agissait de la solde gagnée par eux sur le champ de bataille où ils s'étaient rendus par ordre du gouvernement français, qu'ils avaient combattu pour nous, à côté de nous, et que les Anglais, quand ils tiraient sur eux, ne regardaient pas s'ils avaient la cocarde rouge ou la *glorieuse cocarde tricolore*. De violents murmures, des cris de rappel à l'ordre éclatèrent à ces mots sur les bancs de la droite. « Direz-vous, » s'écria un membre de ce

1821. « que vous ne provoquez pas à l'insurrection ? » Le général Foy ayant répété avec plus de force l'expression qui provoquait tant de colère, les clameurs recommencèrent, et M. Dudon demanda à motiver le rappel à l'ordre. « La qualité de député, » dit-il, « ne suppose pas » toujours la connaissance des lois ; vous venez d'en voir » la preuve. Le préopinant n'a-t-il pas qualifié de *glorieux* » un signe que la loi défend d'arborer et qui n'est plus » aujourd'hui qu'un signe de rébellion ? Il a oublié » toutes les convenances, et, prononcé ailleurs, ce mot » pourrait provoquer l'animadversion des lois. » — Oui, s'écria M. de Marcellus, « nous ne connaissons que le » drapeau blanc. Vive le drapeau blanc ! » — Le général Tarayre demanda ensuite le rappel à l'ordre de M. Dudon pour avoir parlé de la cocarde tricolore avec une irrévérence insultante pour ceux qui l'avaient portée, et, dans un langage provoquant, il rappela tous les souvenirs qui en faisaient un monument de gloire et de liberté, qui, suivant lui, la rendaient chère à la France. Le général Foy, reprenant la parole, excita alternativement les plus vifs murmures de la part de la droite et les acclamations enthousiastes du côté gauche en disant qu'à la vérité la cocarde blanche était maintenant la cocarde du devoir, mais que s'il arrivait que des considérations de sagesse, de haute politique décidassent un jour l'auguste auteur de la Charte à revenir aux couleurs du temps national, ce ne seraient pas assurément les ombres de Philippe-Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient de

voir les fleurs-de-lis de Bouvines et d'Ivry sur les drapeaux d'Austerlitz. M. de Castelbajac ayant demandé si l'on oubliait que ceux qui avaient conduit Louis XVI à l'échafaud portaient la cocarde que l'on célébrait chaleureusement, M. Manuel répondit que c'était sous la cocarde blanche qu'avaient eu lieu la Saint-Barthélemy, les dragonnades et, plus récemment, les massacres du midi, et qu'on devait comprendre combien il était dangereux d'essayer de flétrir les monuments de la gloire d'un peuple en évoquant le souvenir des excès commis à l'époque où ils existaient. Le garde-des-sceaux reconnut qu'on avait fait sous les trois couleurs une immense moisson de gloire, « mais, » ajouta-il, « vous dites que ces couleurs sont les » couleurs de la liberté; mensonge! messieurs. Depuis » qu'elles ont été arborées, depuis que, sous leur influence, » le trône légitime eut été renversé et ses débris couverts » du sang du monarque, des tyrannies plus insupportables » les unes que les autres ont tour à tour désolé la » France. C'est à dater de la Restauration, c'est avec » le drapeau blanc de nos anciens rois que la liberté a » reparu en France, et ce sera, je l'espère, cette chambre loyale, cette chambre dévouée aux Bourbons qui, » en mettant le trône hors de toute crainte, en lui rendant toute sa force et toute sa sécurité, nous garantira » la paisible jouissance des libertés publiques, mais de ces » libertés amies et reconnaissantes envers le trône légitime dont elles sont descendues, et non point anarchiques et menaçantes, telles que la faction nous les vou-

» drait donner. « Ces paroles déclamatoires furent reçues par la majorité avec des acclamations et des applaudissements tellement bruyants que le président dut intervenir pour rétablir le silence. La discussion se termina par un discours de M. Benjamin Constant qui, tout en admettant que ceux qui arboreraient un autre signe de ralliement que le signe actuel seraient coupables, protesta que lui et ses amis ne laisseraient jamais, sans faire entendre des réclamations, déshonorer la Révolution dans l'enceinte législative, ni flétrir une des plus glorieuses, des plus mémorables quoique des plus malheureuses époques qu'eût traversées le pays. Ni le général Foy, ni, comme on le pense bien, M. Dudon, ne furent rappelés à l'ordre.

Le 10 février, M. Bertin de Vaux, faisant le rapport d'une pétition d'un colonel Afix qui invitait la Chambre à respecter la Charte et à rapporter les lois d'exception aussi bien que la dernière loi électorale, proposa de passer purement et simplement à l'ordre du jour. Un député de la gauche, M. Robin Scévole, demanda le dépôt au bureau des renseignements, et M. de Chauvelin le renvoi au président du conseil. M. de Chauvelin se plaignit de ce qu'après avoir enchaîné la liberté de la presse on voulait encore étouffer la liberté de la tribune. Il rappela le tumulte par lequel on avait essayé d'étouffer la voix de l'orateur qui avait qualifié d'héroïque la nation espagnole. « Quand on parle, » dit-il, « des efforts hé» roïques de la nation espagnole et de ceux que la na» tion napolitaine peut être, d'un moment à l'autre,

» obligée de développer, il est impossible de ne pas » s'affliger en voyant le gouvernement français concourir » aux mesures prises par les gouvernements absolus » mandant à la barre un monarque qui a eu la générosité » de s'associer à sa nation pour lui assurer les bienfaits » d'un régime constitutionnel... Une telle conduite peut » amener les conséquences les plus graves, les plus dou» loureuses pour la nation française ;... elle peut ternir » la gloire de son nom, compromettre ses affaires et leur » faire prendre un cours tout à fait opposé aux principes » sur lesquels est fondée notre constitution. Le bruit se » répand que le gouvernement français a signé l'acte » d'occupation de Naples et qu'il va concourir aux me» sures prises par les gouvernements absolus, mesures » auxquelles le gouvernement britannique n'a pas voulu » souscrire ; et nous, qui avons une constitution en vertu » de laquelle nous sommes aussi libres que les Anglais, » serons-nous réduits à une comparaison aussi humi» liante en face de ministres qui tendent à dégrader » l'espèce humaine au nom de l'Europe ? Pourrons-nous » les voir en notre présence sans qu'aucun de nous » élève la voix pour leur demander un compte à ce » sujet ? »

Le ministre des affaires étrangères, ainsi interpellé, répondit que, d'après la Charte, au Roi seul appartenait le droit de faire les traités, qu'en vertu de ce droit toutes les négociations, toutes les stipulations avec les puissances étrangères étaient faites et suivies au nom et par la vo-

lonté seule du Roi, que c'était par une fausse assimilation aux formes du gouvernement d'un autre pays que le préopinant avait cru pouvoir faire au gouvernement du Roi une sorte d'interpellation sur sa conduite dans des circonstances très-graves, très-importantes, que le gouvernement français n'était pas celui de l'Angleterre, que cette dissimilitude était le produit de la nature des choses et de la raison la plus haute et la plus éclairée, et que le roi de France représentant seul au dehors la France tout entière en vertu de son droit incontestable, il ne pouvait y avoir lieu constitutionnellement à donner à la Chambre connaissance des transactions politiques qu'autant qu'elles nécessitaient des votes d'impôts. « Tout ce qu'il m'est per-
» mis de dire, » ajouta-t-il, » c'est que le roi de France,
» placé dans la situation qui lui appartient, honoré
» comme il doit l'être, mettant dans la balance des tran-
» sactions politiques le poids de sa couronne, exerce ses
» droits avec toute l'indépendance, toute la dignité qui
» lui conviennent... L'Europe entière honore et respecte
» le roi de France. La sincérité de ses sentiments est
» connue; son ardent désir de maintenir la tranquillité
» de l'Europe et d'assurer à son peuple tous les bienfaits
» de la paix ne saurait être mis en doute. Le gouverne-
» ment n'a aucune demande à vous présenter qui puisse
» faire supposer que ce but ne sera pas accompli. Telle
» est la seule réponse qu'il me soit permis de faire. »

Quelques années après, la Chambre ne se serait pas contentée de telles explications dans des conjonctures

aussi graves, mais M. Pasquier avait parlé dans le sens de l'immense majorité. Malgré les efforts de la gauche et surtout du général Sébastiani et de M. Casimir Perier qui voulaient contester la doctrine établie par le ministre sur les droits de la Chambre en matière diplomatique, malgré l'insistance du général Donnadieu qui voulait se justifier des diffamations répandues contre lui, disait-il, dans les journaux étrangers, et qui, interrompu par les clameurs de ses amis de la droite, leur demanda, d'un ton de matamore, s'ils lui imposaient ainsi silence alors qu'il les défendait l'épée à la main, la discussion fut fermée. Je n'ai pas besoin de dire que l'ordre du jour fit justice de la pétition du colonel Alix.

Deux jours après, M. de La Fayette demanda la rectification du procès-verbal de la précédente séance qui ne lui paraissait pas exprimer suffisamment les efforts faits par l'opposition pour repousser les doctrines anticontitutionnelles et antiparlementaires des ministres. « L'Assemblée constituante, » dit-il, « avait consacré » le principe que la nation française n'emploierait jamais » sa force contre la liberté d'aucun peuple... Ce senti- » ment est inhérent à la nature expansive du patrio- » tisme français... Les derniers événements de Naples et » du Portugal ont rempli tous les cœurs de ce vif intérêt » qui formera de plus en plus un lien sympathique » entre toutes les nations dignes de la liberté... Il faut » donc que le procès-verbal constate nos protestations et » nos efforts au moment où l'honneur et la moralité de

» la nation semblent être compromis. Il faut savoir à
» quel point les ministres du Roi sônt complices dans les
» mesures prises pour maintenir ce qu'on appelle l'ordre
» social en Europe. Cet ordre social consiste à mécon-
» naître le droit qu'ont les sociétés de modifier leurs
» institutions, à s'immiscer dans les institutions des au-
» tres peuples... C'est celui du partage de la Pologne...,
» des conventions de Pilnitz..., du manifeste de Co-
» blentz. » — A cette attaque dirigée contre les émigrés
et contre les princes eux-mêmes, les murmures qui
avaient déjà, à plusieurs reprises, couvert la voix de
M. de La Fayette éclatèrent violemment. « Oui, mes-
» sieurs, » reprit-il avec plus de force, « des manifestes de
» Coblentz. Ce que nous avons dit pendant vingt-cinq
» ans, pourquoi ne le répéterions-nous pas aujourd'hui?
» Le pouvoir est moins imposant que le malheur. Mon
» objet est, je crois, suffisamment rempli. Je quitte la
» tribune en invitant mes honorables amis à n'y jamais
» monter sans renouveler à MM. les ministres la ques-
» tion que je pose ici formellement, à n'en jamais des-
» cendre sans avoir dit : ne détruisons pas l'indépen-
» dance napolitaine. »

La gauche fit entendre des cris unanimes d'adhésion à cette interpellation que le président avait vainement essayé d'interrompre. Le garde-des-sceaux monta à la tribune. Il répondit que si la Chambre désirait obtenir de la Couronne des communications sur les négociations diplomatiques, elle n'avait d'autres moyens constitution-

nels d'atteindre ce but que le vote d'une adresse. Quant à la demande de rectification du procès-verbal, il dit que ces sortes de demandes n'étaient que des expédients pour introduire des motions d'ordre interdites par la Charte, pour contester les droits de la Couronne, pour jeter le désordre et le trouble dans les délibérations de la Chambre et fouler aux pieds la Charte et les lois. La droite applaudit vivement à cet énergique langage, mais M. Benjamin Constant, reprochant au ministre d'avoir pris depuis quelque temps l'habitude d'inculper les intentions de ses adversaires, demanda qu'il fût rappelé à l'ordre pour avoir accusé les membres de l'opposition de vouloir exciter les divisions et le désordre. On se récria à droite et au centre. M. de Serre, établissant une distinction un peu subtile entre les personnes et les actes, prétendit que, jaloux de maintenir la dignité et la liberté de la tribune, il avait toujours mis le plus grand soin à s'abstenir de toute personnalité, qu'il n'avait jamais recherché les intentions, mais que, quant aux actes, aux assertions, aux propositions, il avait usé, en les appréciant et en les caractérisant, du droit appartenant à tous les membres de la Chambre, qu'il n'avait entendu attaquer que des maximes, une tendance, une conduite dangereuses et inconstitutionnelles, que telles étaient à ses yeux celles de l'opposition, et qu'ayant cette conviction il ne cesserait pas de les combattre. La majorité donna à M. de Serre de vifs témoignages d'adhésion.

On demandait la clôture, mais M. de Castelbajac s'y

opposa en disant qu'il ne convenait pas aux royalistes d'étouffer la voix de leurs adversaires, de paraître reculer devant la réfutation des principes dangereux que l'on venait de proclamer. Ces considérations, successivement applaudies par la droite et par la gauche, ayant déterminé la continuation du débat, quelques voix réclamèrent le comité secret, mais cet incident n'eut pas de suite. Après un discours de M. Manuel qui maintint avec fermeté, mais sans violence et sans insister pour le rappel à l'ordre, les imputations dirigées par M. Benjamin Constant contre le garde-des-sceaux, M. de Kergorlay suscita un nouvel orage en accusant les députés de la gauche d'exciter à la révolte en évitant de compromettre leur sûreté personnelle, de conspirer à la tribune contre tous les trônes, d'inviter à la rébellion armée en vantant comme l'emblème de la liberté et de la gloire la cocarde qui avait été, à son origine, le signe de cette rébellion. L'opposition se leva en masse en demandant le rappel à l'ordre. Le général Sébastiani appuya cette demande dans l'intérêt de la liberté des discussions, dans l'intérêt du gouvernement et de la dignité de la Chambre. « Comment, » dit-il, « un orateur pourra accuser une partie » de cette Chambre de se constituer en rébellion à cette » tribune, de provoquer la révolte, et nous ne condamnerions pas cet orateur à être rappelé à l'ordre? Vous » pouvez faire un nouvel abus de votre nombre, mais » cet abus sera jugé par la France et par l'Europe. » Quelle liberté nous restera-t-il si nos opinions sont

» transformées en révoltes, si nous sommes accusés de » conspiration?... Qu'on apporte ici des preuves... Ne » le voyez-vous pas? Cette Chambre ne devient-elle pas » depuis quelque temps une arène scandaleuse de provo- » cations réciproques? Ces personnalités partent le plus » souvent du côté qui semble s'être arrogé le droit d'être » le défenseur exclusif de l'ordre et de la tranquillité... » Nous n'avons jamais violé les convenances parlemen- « taires... »

M. Delalot déclara que, quel que fût son respect pour la liberté constitutionnelle des opinions, il sentait qu'il était temps de mettre un terme à cette insultante obstination qui condamnait la Chambre au supplice d'entendre tous les jours et sous toutes les formes le panégyrique d'une révolution souillée de tous les crimes et fumante encore du sang de nos rois, que c'en était trop de voir éclater à la fois, au dehors de cette Chambre des attentats dignes de la révolution, et au dedans la scandaleuse apologie de ses principes, qu'il n'existait pas de plus pernicieux ennemis des libertés publiques que les orateurs mal avisés qui affectaient de confondre la cause de ces libertés avec celle d'une révolution si justement abhorrée, et que c'était aux royalistes à prendre en main leur défense alors qu'elles étaient trahies par leurs prétendus champions. « Nous le ferons victorieusement, » ajouta-t-il, « en refoulant la révolution dans ses abîmes. Ses » abîmes! ils devraient être fermés depuis longtemps, et » pourquoi donc sont-ils ouverts au milieu de nous?

» Puisque la France m'envoie ici pour dire la vérité, je
» la dirai sans fard comme sans crainte : c'est qu'on ne
» ferme pas... l'abîme des révolutions avec des mains
» révolutionnaires... Est-ce un exemple à proposer au
» peuple, est-ce un moyen de lui faire honorer et chérir
» son roi que de préconiser, que de glorifier à cette tri-
» bune, tantôt les étendards et les couleurs de la révolte,
» tantôt la gloire sanglante de l'usurpation militaire, et
» toujours les principes d'une révolution qui a égorgé le
» frère même de votre roi?... Où en sommes-nous? Dans
» quel effroyable chaos nous a-t-on précipités, puisqu'a-
» près tant d'années de restauration nous voilà réduits à
» disputer encore à la révolution les premiers éléments
» de l'ordre social! Que ce mal est profond! Qu'il accuse
» hautement l'étrange perversité de ce système qui, de-
» puis cinq ans, confond tous les principes, obscurcit
» toutes les doctrines, fait chanceler toutes les vérités,
» comble enfin la mesure du scandale en joignant à tous
» les autres celui de punir la fidélité et de récompenser
» la trahison! » L'orateur, on le voit, ne s'était pas borné à attaquer la gauche, il avait attaqué la politique du ministère. Il déclara pourtant, avant de quitter la tribune, qu'il croirait manquer à la justice s'il ne s'empressait de payer au garde-des-sceaux le tribut d'estime et de reconnaissance qui lui était dû pour avoir fait entendre le premier et le plus éloquent appel à la loyauté courageuse du côté royaliste de la Chambre.

M. Manuel, reprenant la parole, essaya de prouver que

les emportements, les exagérations de langage reprochés au côté gauche n'étaient que la conséquence des provocations du parti de la contre-révolution. « Quand a éclaté, » dit-il, « cet appel aux passions? Est-ce en 1817, en » 1818, en 1819? Avez-vous entendu alors faire sans » nécessité l'éloge de la cocarde tricolore? Avez-vous » entendu vanter les avantages de la Révolution? On n'en » parlait pas, parce que ni les libertés publiques, ni les » intérêts de la Révolution n'étaient attaqués par la majo- » rité de la Chambre, parce que le gouvernement semblait » marcher dans les intérêts de la constitution de 1814; » il ne s'agissait que de hâter sa marche. Mais lorsque, » plus tard, on a pu croire qu'une majorité, d'accord » avec le pouvoir. voulait porter sur cette constitution » même une main sacrilége, que, sous prétexte de crain- » tes vagues élaborées dans un congrès étranger, on » voulait priver la France de ses libertés les plus pré- » cieuses.... gêner la liberté de la presse, faire dispa- » raître la liberté individuelle et nous enlever... une » loi d'élection qui, certes, ne devait pas paraître trop » démocratique puisque, sur une population de trente » millions d'hommes, elle n'accordait qu'à quatre-vingt » mille Français les droits électoraux..., alors on a parlé » de la Révolution, non pas qu'on en voulût, mais pour » éviter qu'une politique imprudente ne nous ramenât » au milieu de révolutions nouvelles.... De chaque côté » on se renvoie des reproches de même nature, on s'ac- » cuse tour à tour de chercher à troubler l'ordre, à alar-

» mer la France, à détruire la Charte... Eh bien! C'est » sur ce pacte fondamental que vous avez porté une » main sacrilége; c'est ce pacte que nous voulons conser- » ver. Voilà toutes les pièces du procès, la France nous » jugera. »

Cette harangue habile et passionnée, vivement applaudie par la gauche, avait plus d'une fois excité les murmures de la droite, surtout lorsque M. Manuel, non content de se faire honneur du rôle qu'il avait joué pendant les Cent-Jours en défendant les intérêts de la France, avait ajouté que ce n'était pas à lui à rougir des souvenirs de cette époque, mais à *ceux qui avaient cru alors qu'il n'y avait plus de patrie pour eux.*

On entendit ensuite une nouvelle déclamation de M. de Vaublanc contre la Révolution et la faction révolutionnaire. Elle se terminait ainsi : « Disons donc aux » souverains : vous n'êtes sur la terre que pour mainte- » nir votre autorité; maintenez-la dans l'intérêt de » l'humanité, car il n'y a d'humanité que dans la fer- » meté invincible. Je finirai par supplier le gouverne- » ment d'adopter cette maxime. Oui, l'autorité, oui, la » fermeté, oui, une ligne droite, décidée, et nous serons » à vous, et nous vous seconderons de toutes nos forces, » et vous n'entendrez plus de vœux semblables à ceux » qu'on a proférés à cette tribune. » Toute la droite applaudit à ce manifeste, et les diverses demandes de rappel à l'ordre ayant été abandonnées par leurs auteurs, on passa à l'ordre du jour.

La séance du 21 février fut plus orageuse encore que celle que je viens de raconter. Le général Maynaud de Laveaux, appuyant une pétition analogue à celle de M. Simon Lorière, s'emporta jusqu'à dire que l'armée était livrée à l'arbitraire, qu'on n'exécutait pas les lois, qu'on les violait avec mépris, et que les ministres oubliaient que si, devant la loi, ils étaient responsables envers le Roi, ils l'étaient aussi envers la nation et l'armée. A ces mots, un mouvement d'indignation de la droite et du centre interrompit l'orateur. La gauche l'invitait à continuer son discours. De tous les points de la salle partaient des cris confus, les interpellations se croisaient. MM. Cornet d'Incourt, de La Bourdonnaye, de Castelbajac demandèrent le rappel à l'ordre de celui qui, suivant eux, venait de faire un appel à l'anarchie. Le général de Laveaux essaya d'expliquer, en termes très-monarchiques, qu'il n'avait pas entendu séparer le Roi de la nation. M. Manuel, M. Benjamin Constant, le général Demarçay parlèrent dans le même sens, mais M. Benjamin Constant, en affirmant que l'armée était soumise à un régime d'arbitraire dangereux pour la monarchie, excita un nouvel orage. Une foule de députés se levèrent en réclamant aussi contre lui le rappel à l'ordre. Le général d'Ambrugeac, un des chefs de la garde royale, dominant le tumulte, s'écria qu'il était temps, dans l'intérêt public, de mettre un terme aux débats scandaleux qui affligeaient la tribune, qu'il n'était pas vrai que l'armée fût sous le poids de l'arbitraire,

qu'au surplus il attachait peu d'importance au rappel à l'ordre et qu'il le croyait tout à fait inutile en ce qui concernait l'armée, parce que l'armée royale, l'armée française, n'était nullement tentée d'imiter les criminels exemples dont on avait osé faire l'éloge, parce qu'elle obéissait et ne délibérait pas, parce qu'elle savait que son premier devoir est l'obéissance passive. Le côté droit donna de bruyants témoignages d'adhésion. M. Benjamin Constant contesta vivement le sens qu'on affectait d'attribuer à ses paroles, prit acte des vœux exprimés par le préopinant pour qu'on étouffât la discussion, et voulut constater que ce n'était pas des bancs de la gauche que partaient ces interruptions perpétuelles, ces demandes de rappel à l'ordre par lesquelles on s'efforçait de tuer la liberté de la parole. « Oui, messieurs, » répondit M. de La Bourdonnaye, « nous voulons mettre fin à des dis» cussions anarchiques. Nous ne voulons pas permettre » que des hommes qui cherchent à soulever la France, » à soulever l'armée, viennent abuser du droit qui leur » a été donné pour délibérer sur l'intérêt public, mais » non pas pour le détruire. Voilà ce que vous voulez » faire, voilà ce que vous faites depuis longtemps. » Après cette injurieuse provocation, ce fut le tour de la gauche de demander le rappel à l'ordre.

Le tumulte était au comble, on n'entendait plus que des cris confus. Les généraux Demarcay et Sébastiani, MM. Dudon, de La Bourdonnaye et le général de Laveaux occupaient à la fois la tribune et essayaient vaine-

ment de se faire entendre. M. de Castelbajac debout, à sa place, au bureau des secrétaires, échangeait de violentes interpellations avec les membres de la gauche, debout aussi à leurs bancs. Le général Demarçay réussit enfin à prendre la parole, mais à peine avait-il prononcé quelques phrases pour combattre les doctrines professées par les orateurs de la droite que le bruit recommença. Il s'apaisa pourtant lorsqu'on vit le garde-des-sceaux se diriger vers la tribune. « Je n'accuse pas les intentions, » dit-il, « mais je m'empare des faits, parce qu'un devoir rigoureux » me l'impose, parce que les faits sont éminemment coupa» bles. Je puis citer... deux discours tenus dans la session » dernière par les coryphées de l'opposition. Il en résulte » que les orateurs de ce côté de la Chambre, ses organes » habituels, sont entrés dans des voies subversives de la » monarchie, de la Charte, de l'ordre public, de toute es» pèce de liberté et de gouvernement. La tendance de ces » discours était évidemment de soulever une partie de la » nation et de la pousser à la révolte... Les discours étaient » tels que, sortis d'autres bouches, ils auraient pu être tra» duits devant le jury et qu'ils eussent dû être considérés » comme des provocations manifestes à la révolte. La ré» volte a eu lieu, et ceux qui l'avaient provoquée l'ont » justifiée à cette tribune. » A ces dernières paroles, les murmures qui grondaient depuis quelque temps éclatèrent avec violence. — « C'est trop fort! à l'ordre! » criaient une foule de voix de la gauche. M. Casimir Perier, apostrophant le ministre d'une voix retentis-

sante, lui demanda s'il voulait faire tomber les têtes des membres de l'opposition. M. de Serre, sans se laisser arrêter par ces interruptions, fit remarquer, que dans la session actuelle, les discussions avaient pris un autre cours, que l'idée fondamentale du parti était restée la même, mais que maintenant c'était bien moins à la nation qu'à l'armée qu'on s'adressait. De cet exposé, il conclut qu'il n'était pas possible de tolérer que quelques hommes s'arrogeassent le privilége de provoquer impunément à toutes sortes de crimes et au renversement même du trône et de la société, et que les loyaux et fidèles députés ne pouvaient impunément être condamnés à voir commettre sous leurs yeux les délits et les crimes les plus graves. Il avertit la Chambre qu'en permettant à un petit nombre d'orateurs d'appeler à la révolte le peuple et l'armée, en ne punissant pas de tels excès, elle s'y associait presque ; que, pour en venir à bout, il fallait autre chose que de vains rappels à l'ordre, vraiment dérisoires lorsqu'on les comparait à la gravité des faits auxquels ils étaient appliqués, et que tant qu'on n'aurait pas trouvé un moyen efficace de répression, on ne devait pas espérer de voir le trône et le gouvernement constitutionnel s'affermir.

Ces paroles, d'autant plus menaçantes de la part d'un ministre que rien n'en déterminait exactement la portée, avaient élevé au plus haut degré la fureur de la gauche comme l'enthousiasme de la droite. M. de Girardin entreprit de répondre à M. de Serre. Il lui

reprocha, à lui qui, jadis, avait dénoncé le côté droit comme une faction dangereuse pour le trône et coupable des assassinats du midi, qui avait fait l'éloge de la Convention, cette assemblée *honteusement fameuse*, de diriger maintenant des accusations sans preuves contre le côté gauche, de s'être permis d'insulter les députés qui, au mois de juin de l'année précédente, avaient eu à souffrir des outrages encore impunis. « Si M. le » garde-des-sceaux, » dit-il, « connaît parmi nous des » factieux, des conspirateurs, qu'il les dénonce, et la » Chambre les mettra en accusation ; nous avons des » juges à la chambre des pairs; mais nous ne pouvons » pas souffrir que sans faits, sans preuves, un ministre du » Roi présente à la tribune de telles accusations contre » les membres de cette assemblée... Nous ne voulons » ni le désordre, ni l'anarchie, mais nous voulons une » justice égale. » M. de Girardin, en finissant, demanda le rappel à l'ordre de M. de Serre. M. de La Bourdonnaye, appuyant au contraire le garde-des-sceaux, dit qu'il n'était pas un seul des discours de l'opposition qui, commençant par l'éloge de la Charte, ne se terminât d'une manière hostile, qu'on était allé jusqu'à faire l'apologie d'une révolte, jusqu'à vanter *l'héroïque* Espagne, et que les royalistes indignés ne pouvaient garder le silence en entendant chaque jour de pareilles choses, eux qui avaient été envoyés dans cette enceinte par l'immense majorité de la nation. — « Par vos colléges oligarchi- » ques ! » lui cria M. de Lameth, « par vos fonctionnai-

» res, par vos émigrés! » — « Par la France royaliste! » répliqua M. de La Bourdonnaye en se tournant vers les opposants, « par la France royaliste, entendez-vous, par » la majorité immense de la nation, avec qui vous n'avez » plus rien à démêler parce qu'elle ne veut plus de » vous! » — A cette véhémente apostrophe, un mouvement violent se manifesta dans les rangs de la gauche. M. Laffitte, MM. de Grammont, de Corcelle, de Lameth demandèrent le rappel à l'ordre de l'orateur qui, au lieu d'exprimer une opinion, accablait ses collègues d'invectives.

M. Casimir Perier, se précipitant dans cette espèce de mêlée avec l'ardeur de son caractère, accusa le garde-des-sceaux de jeter le scandale et le désordre dans la Chambre qu'il eût été de son devoir, comme dépositaire de l'autorité royale, de travailler à calmer. « Si c'est » nous, » lui dit-il, « qui avons provoqué la révolte, mi- » nistre de la justice, vous ne remplissez pas votre de- » voir. Votre devoir est de nous poursuivre, de nous » accuser. Vous nous parlez de notre inviolabilité à la » tribune. Non, nous ne sommes pas inviolables! Si » nous nous rendons coupables, si nous conspirons, nous » devons être mis en accusation; vous devez venir le » demander à cette Chambre, les preuves en mains. Et » quant à moi, je renonce à cette inviolabilité qui me » semblerait un odieux privilége. Je demande à me dé- » pouiller de mon caractère de député et que vous or- » donniez à vos licteurs de se saisir de nos personnes

» au sortir de cette enceinte... Hé, que signifient toutes » ces accusations de tendance au renversement de la mo- » narchie ou à la révolte? Que signifient, après tout, » ces conspirations dont on fait tant de bruit? Ne savez- » vous pas vous-même plus que personne qu'en remon- » tant à leur source on ne trouve, pour véritables » auteurs de ces conspirations, que d'infâmes agents pro- » vocateurs?... Quel est le but de ces manœuvres? Vous » voulez une journée... C'est là que tendait ce premier » pétard qui a éclaté dans le château des Tuileries... On » a voulu faire croire que nous étions en état de conspi- » ration permanente. Tout ce que répètent journellement » vos journaux salariés n'a pas d'autre but... Il faut en » finir avec de telles accusations. Si nous sommes des » conspirateurs, il faut le déclarer et demander notre » mise en jugement. Nos têtes vous font-elles plaisir? Il » faut les demander... »

Le tumulte recommença. On applaudissait à gauche, on murmurait violemment à droite et au centre. M. de Serre, reparaissant encore à la tribune, expliqua qu'il n'avait pas accusé ses adversaires de conspiration, mais de provocation à la révolte, et, pour justifier cette accusation, il rappela ce qui s'était passé au mois de juin, alors qu'une grande partie de l'opposition elle-même avait fini par abandonner les orateurs qui justifiaient et encourageaient l'émeute et qualifiaient d'assassins de braves militaires luttant pour le maintien de l'ordre. Répondant à ceux qui lui opposaient le langage

tenu par lui à d'autres époques, il se défendit d'avoir jamais fait l'éloge de l'*abominable* Convention dont il s'était borné à dire que, livrée à elle-même et ne votant pas sous les poignards, elle ne se serait pas portée au plus horrible des crimes. Il reconnut qu'en 1815 il avait été en dissentiment avec une portion du parti royaliste, parce que, tout en admettant la nécessité de certaines mesures de rigueur, il avait été d'avis de les restreindre autant que possible. « Au surplus, » dit-il encore, « lorsque, dans ces temps difficiles, je me suis livré tout » entier pour défendre des hommes qui s'étaient beau- » coup compromis, lorsque je n'ai peut-être pas assez » craint de me compromettre moi-même, ils s'emparent » des paroles que j'ai prononcées pour leur propre dé- » fense, eux qui se taisaient alors, qui se cachaient peut- » être; ils s'en emparent, dis-je, aujourd'hui pour les » tourner contre moi ! vous êtes Français, messieurs, et » vous savez comment cela s'appelle ! »

Des acclamations prolongées accueillirent ces éloquentes paroles, pleines tout à la fois de mélancolie et d'une indignation concentrée. La clôture de la discussion fut prononcée, malgré MM. Manuel et Benjamin Constant qui voulaient répliquer au garde-des-sceaux. Quatre rappels à l'ordre avaient été demandés. Personne ne se leva pour celui de M. de La Bourdonnaye. Une forte majorité, composée de la droite, du centre droit et d'une partie du centre gauche, vota celui de M. Benjamin Constant et celui du général de Laveaux. Quant au

rappel à l'ordre proposé contre M. de Serre, un nouveau débat s'engagea sur la question de savoir si l'on pouvait établir une distinction entre le député et le ministre et quelle marche il y aurait à suivre envers celui qui abuserait de cette situation complexe pour porter le trouble dans la Chambre. M. Courvoisier exprima l'opinion que la seule voie ouverte en pareil cas serait celle d'une adresse au Roi; M. Manuel combattit ce système, et l'assemblée passa à l'ordre du jour.

Moins de quarante-huit heures après cette terrible séance, M. Bignon, discutant un projet de loi relatif aux circonscriptions électorales sur lequel j'aurai à revenir, et parlant du malaise général des esprits, de l'absence de sécurité qui pesait sur le pays, en montrait le principe dans la loi d'élection, dont le grand vice était, suivant lui, de consacrer les prétentions de l'aristocratie. On le rappelait bruyamment à la question. M. Benjamin Constant, venant à son aide, reprocha à la majorité de restreindre par ses clameurs la liberté de la tribune, comme si elle avait peur de la parole de ses adversaires. Interrompu par les plus violents murmures, « croyez-vous, » dit-il, « qu'il soit si commode de parler sans cesse au » milieu des cris, des interpellations, et de braver ainsi » une défaveur apparente et la perspective des proscrip» tions à venir que certain ministre nous offrait il y a » deux jours? » Les cris de rappel à l'ordre retentirent encore une fois. Le ministre des affaires étrangères, repoussant avec chaleur l'imputation faite à son collègue

d'avoir appelé des proscriptions, s'écria que la proscription ne viendrait jamais, n'était jamais venue du Roi ni de la royauté, mais bien de leurs ennemis qui, pendant les deux affreuses années de la Terreur, avaient donné à la France plus de droits à la pitié des nations qu'aucun autre peuple, si mal gouverné qu'il pût-être, n'en avait acquis pendant un siècle. M. de Lameth, rappelant l'apostrophe de M. de La Bourdonnaye aux membres de l'opposition : *La France ne veut plus de vous*, demanda de qui donc elle voulait. » Serait-ce, » dit-il, « de l'é» migration armée? Mais l'émigration a été blâmée par » toute l'Europe. Ce n'est ni l'émigration, ni Coblentz » qui ont vaincu la France! » — « A l'ordre, à l'or» dre! » crièrent M. Cornet d'Incourt, M. de Marcellus et une foule de membres de la droite, « vous » insultez le Roi, le Roi était à Coblentz; où est le » Roi, là est la France! » Le débat se prolongea. Le général Donnadieu essaya à plusieurs reprises de prendre la parole, mais encore une fois la droite ne le lui permit pas, et comme il insistait avec violence, le président le menaça de le rappeler nominativement à l'ordre. Dans sa fureur, il s'écria, au milieu du bruit, que les ministres étaient les véritables auteurs des insurrections dont ils se plaignaient. M. Manuel ayant traité le garde-des-sceaux de calomniateur, M. de La Bourdonnaye demanda, au milieu des cris de la droite, qu'il fût rappelé à l'ordre. Le garde-des-sceaux répliqua, et cette scène scandaleuse, déplorablement pro-

longée, se termina comme les précédentes, sans aucun résultat.

Dans le cours de la même discussion, le 1er mars, M. Manuel, répondant à M. de La Bourdonnaye qui s'était vanté d'être resté fidèle à ses principes de 1815, en conclut que cet orateur voyait dans la terreur le seul moyen de salut pour la France, et, comme on murmurait, il cita le discours que M. de La Bourdonnaye avait prononcé à cette époque et dans lequel il demandait, comme uniques moyens de pacifier le pays, *des fers, des supplices, des bourreaux*; il compara ce langage à celui d'un homme *de hideuse mémoire*, de Marat, demandant qu'on fît tomber quatre cent mille têtes. Un tel rapprochement porta au comble l'exaspération de la droite, et M. Manuel se vit assailli des plus violentes invectives.

Un peu après, à l'occasion d'une pétition qui réclamait la conservation d'une pyramide élevée, dans la ville de Chartres, à la mémoire du général républicain Marceau, M. Dudon, s'élevant contre ces éloges incessants du courage militaire dont on faisait retentir la tribune, contre ces prétendus progrès de la civilisation qui n'étaient, suivant lui, que les progrès de l'anarchie et de la révolte, exprima le vœu qu'on élevât enfin le monument expiatoire voté à Louis XVI par la Chambre de 1815. M. de Courtarvel, tout en rendant hommage à la gloire de Marceau, renouvela la proposition qu'il avait faite deux ans auparavant, d'élever aussi un monument au dernier prince

au siècle dont les lauriers, dit-il, avaient été ceux de toute la France. Il promit, au nom de ses amis politiques, de défendre contre toutes les attaques *la monarchie légitime, la monarchie des lys, fille aînée du monde chrétien, qui devait être inébranlable et éternelle,* de combattre sans relâche la révolution, *cette sanglante euménide qui ne vivait que des larmes du monde et que la France entière avait désavouée.* Le côté droit applaudit. La gauche fit entendre des réclamations. « La France entière, » s'écria le général Foy, « adopte et bénit les bienfaits et la » gloire de la Révolution. Ce sont ses crimes seulement » qu'elle désavoue. — « La France, » reprit M. de Courtarvel, « ne reconnaît de la Révolution que la gloire mi- » litaire et la Charte. »

Je n'en finirais pas si je voulais seulement indiquer tous les débats passionnés qu'amenaient presque journellement les pétitions présentées à la Chambre, soit qu'il s'agît d'un prétendu refus des derniers sacrements fait à un acquéreur de biens d'église, ou de demandes de secours ou d'indemnités pour les émigrés dont les biens avaient été confisqués, de la réforme du jury, des conséquences de l'abolition du divorce, de la création de colléges spéciaux pour les enfants des protestants, ou bien encore du rétablissement des corporations. Une pétition du conseil municipal de Vitry, tendant à ce que le château de Chambord fût offert au duc de Bordeaux comme un don national et par l'entremise des deux Chambres, donna lieu à M. de Girardin de parler de la souscription

ouverte pour l'acquisition de ce domaine en termes qui étaient de nature à blesser les sentiments des royalistes : il prétendit que le gouvernement pesait de tout son poids sur tous ceux qui étaient dans sa dépendance pour les obliger à prendre part à cette souscription, et que c'était en quelque façon un retour aux prétendus dons gratuits de l'ancien régime. M. de Vaublanc et un autre membre de la droite se récrièrent contre cette appréciation. Ce qui est certain, c'est que les souscripteurs ne se présentant pas en aussi grand nombre qu'on l'avait espéré, en sorte qu'il y avait lieu de craindre qu'on n'atteignît pas la somme nécessaire pour l'achat de Chambord, les chefs des administrations et des corps militaires exerçaient une véritable pression sur leurs subordonnés pour obtenir d'eux un concours sans lequel on était menacé de voir échouer misérablement une manifestation monarchique commencée avec tant de fracas.

A cette époque plus qu'à aucune de celles qui l'avaient précédée, la chambre des députés présentait le spectacle d'une de ces luttes d'opinions violentes, acharnées, implacables qui, trop souvent, sont le prélude de guerres civiles et de bouleversements politiques. La Révolution et l'ancien régime étaient encore une fois en présence. Pendant deux mois, ce fut, pour ainsi parler, un orage continu dont les éclats étaient à peine séparés par quelques instants de calme. Ce qui maintenait les esprits dans cet état d'effervescence et d'exaspération, c'était l'attente des résultats définitifs du congrès de Laybach et de la crise à

laquelle l'Italie était livrée. Chacun des partis extrêmes croyait en voir sortir, soit le triomphe définitif, soit la ruine de sa cause. La question telle qu'elle se trouvait posée par l'aveugle obstination des Napolitains et par les exigences absolutistes de l'Autriche, ne comportait plus, en effet, une solution pleinement satisfaisante pour les esprits éclairés et sensés : ils comprenaient que le triomphe des révolutionnaires italiens, s'il était possible, livrerait l'Europe à l'anarchie, et que celui de l'Autriche, en comprimant pour un moment le désordre, mais en étouffant dans la Péninsule toute espèce d'indépendance et de liberté, préparerait pour l'avenir de nouvelles tempêtes. Dans cette alternative, et en tenant compte de l'agitation qui se manifestait en France, les amis de l'ordre et de la monarchie ne savaient trop quels vœux former.

La question fut plusieurs fois débattue dans les deux chambres du Parlement britannique. L'opposition, tout en approuvant la protestation de lord Castlereagh contre les principes du manifeste de Troppau, lui reprocha d'avoir admis le droit prétendu que s'arrogeait le gouvernement autrichien. Elle disait, non sans raison, que les trois Cours avaient dû voir dans cette concession une adhésion implicite à leur politique, et qu'en réalité le ministère britannique, dans la marche qu'il avait suivie, avait voulu tout à la fois se mettre en règle avec le Parlement et faciliter l'acte détestable des alliés de Troppau. Tous les partis, tant les amis que les ennemis du Cabi-

net, s'accordaient d'ailleurs pour frapper d'anathème les despotes qui se permettaient de dicter des lois aux peuples et d'appeler les rois à leur barre.

Malgré ces agressions virulentes, lord Liverpool et lord Castlereagh, s'appuyant sur une majorité forte et compacte et sur l'esprit pratique de la nation, avaient pu se tirer d'embarras en blâmant également la révolution napolitaine et le principe de l'intervention et en proclamant avec plus ou moins de sincérité la neutralité de l'Angleterre, mais la position du ministère français était moins simple et moins facile, j'en ai dit les raisons. Aussi, l'opposition s'était-elle efforcée, à plusieurs reprises, d'obliger les ministres à entrer dans des explications qui, dans quelque sens qu'ils s'exprimassent, devaient être embarrassantes pour eux. Les ministres s'étant tenus, à ce sujet, dans une réserve dont il n'avait pas été possible de les faire sortir, le général Sébastiani, pour les y contraindre, déposa sur le bureau une proposition qui tendait à prier le Roi de vouloir bien leur ordonner de communiquer aux Chambres toutes les pièces relatives aux négociations et aux résolutions du Congrès. Aux termes du règlement, cette proposition ne pouvait être discutée qu'en comité secret, et cette circonstance était un désavantage pour l'opposition. La discussion s'ouvrit le 2 mars. Le ministre des affaires étrangères, en combattant la motion du général Sébastiani, reproduisit avec plus de force et d'une manière plus complète l'exposé qu'il avait déjà fait vingt jours auparavant

des droits de la Couronne en matière de négociations. Il montra qu'au chef de l'État appartenait, sous le régime de la Charte comme sous celui de toutes les constitutions antérieures, le droit de conduire les négociations et de conclure des traités avec une indépendance absolue, que ce droit était nécessaire pour garantir la sûreté et les intérêts d'un pays exposé, par sa situation topographique, à des attaques soudaines peu compatibles avec la lenteur des délibérations parlementaires, qu'au surplus il n'en résultait aucun dommage pour les droits des Chambres puisqu'elles auraient toujours à prononcer sur les demandes d'hommes ou d'argent que ne pouvait manquer d'entraîner tout traité de quelque importance. Forcé de reconnaître qu'en Angleterre, dans ce pays que sa situation insulaire met à l'abri de certains périls, le temps, la marche des choses, certaines combinaisons nées de l'ordre social qui y était établi avaient fini, pour la politique extérieure comme pour la politique intérieure, par faire passer, de fait, le gouvernement dans le Parlement, il fit voir qu'il fallait se rendre compte de ce qu'avaient été les conséquences de ce fait. « Il est impos-
» sible, » dit-il, « de se le dissimuler : le gouvernement
» représentatif, en Angleterre, a perdu en grande partie
» son caractère monarchique; il est devenu une puis-
» sante, la plus puissante des aristocraties royales. Est-ce
» là le résultat auquel on voudrait, auquel on croirait
» pouvoir arriver en France? Vaines illusions, mes-
» sieurs. Si le gouvernement représentatif, en France,

» devait marcher de telle manière que l'autorité royale, » s'affaiblissant chaque jour, dût, par la suite, passer » en d'autres mains, ce ne serait point à une aristocratie » quelconque qu'il appartiendrait de recueillir cet hé» ritage. Avant que la France ait une aristocratie as» sez puissante pour se saisir du gouvernement, toutes » les constitutions du monde auraient le temps d'être » renversées. Ce serait donc dans la démocratie que pas» serait immédiatement la puissance qui serait enlevée » à la royauté, et nous aurions une démocratie royale, » c'est-à-dire le plus périlleux des gouvernements. La » constitution de 1791 nous l'avait donné; aussi nous » a-t-elle valu 1793. Serions-nous plus forts aujour» d'hui pour résister à une telle épreuve? Qu'il me soit » permis, du moins, de souhaiter que nous n'y soyons » pas exposés. Oui, messieurs, je ne crains pas de le » dire : pour que le gouvernement représentatif subsiste » en France, il a besoin d'être éminemment monarchi» que; c'est ce que la Charte a voulu, c'est ce qu'elle » a fait. Respectons son ouvrage, et pénétrons-nous de » son esprit. » M. Pasquier, passant ensuite de l'examen des principes à celui des circonstances par lesquelles on motivait la proposition, essaya de démontrer qu'elles n'avaient pas la gravité extraordinaire qui, seule, aurait pu justifier une démarche aussi insolite. La France était en paix avec tout le monde, et rien n'annonçait que cette situation dût changer. Le Roi n'avait rien négligé de ce qui pouvait maintenir aussi la paix en-

tre ses alliés. Il s'était efforcé de concilier ce qui était dû aux liens existants entre la maison de France et celle de Naples, par conséquent entre le peuple français et le peuple napolitain, et à l'intérêt qu'il portait au repos de l'Italie, au maintien de toutes les possessions qui y sont garanties par les traités, avec les sentiments qui devaient aussi l'animer pour la conservation des principes protecteurs de la véritable indépendance des États et de l'ordre social européen. Les assurances données à cet égard avaient dû suffire pour dissiper les inquiétudes du patriotisme le plus prompt à s'alarmer. Mais était-ce bien des assurances, des certitudes de paix que l'on demandait? Non : ce que l'on demandait, ce qu'on cherchait à arracher au gouvernement, c'était une approbation de la révolte napolitaine, peut-être la guerre pour la défendre; car enfin, la guerre seule pouvait soutenir le langage qu'on désirait mettre dans la bouche des ministres du Roi. Mais, par cela même que le gouvernement français respectait l'indépendance des peuples et des gouvernements étrangers, il s'interdirait toujours d'applaudir à une révolution préparée par des sectes ténébreuses, opérée par une insurrection militaire, faite et conduite par des moyens qui n'étaient propres qu'à tout bouleverser, et dont l'exemple, s'il pouvait se reproduire, tournerait plutôt au profit du despotisme qu'à celui de la liberté, à une révolution d'autant plus inexcusable qu'elle était venue troubler un pays soumis à un régime doux, paternel, dans lequel l'administration s'améliorait de jour en

jour et où l'on respirait l'air de la liberté. Après quelques développements qui avaient pour objet de faire entendre que cet anathème ne s'étendait pas à d'autres révolutions amenées par une sorte de fatalité, ce qui voulait dire évidemment la révolution espagnole, après une apologie de la Sainte-Alliance, si souvent attaquée avec amertume bien qu'elle ne fût que l'expression des sentiments et des vœux magnanimes des princes unis pour le repos du monde, M. Pasquier termina ses explications en se félicitant d'avoir eu à traiter des questions si importantes, si délicates, devant une assemblée éminemment royaliste et constitutionnelle, et dans des conjonctures qui permettaient de les discuter sans danger.

Ce discours, dans lequel le ministre avait mis une incontestable habileté à éluder les difficultés de la situation sans trop paraître se refuser au combat qu'on lui offrait, eut un plein succès. La proposition du général Sébastiani, appuyée par M. Benjamin Constant, fut rejetée à une très-grande majorité.

Parmi les questions qui occupaient alors les esprits et qui contribuaient à entretenir l'agitation publique, celle du procès de la conspiration du 19 août ne tenait pas la moindre place. J'ai déjà expliqué quelques-uns des motifs pour lesquels la chambre des pairs s'était vue à regret chargée de la juger. Il en était d'autres encore que l'on n'avouait pas hautement, mais qui n'étaient pas les moins puissants. La portion libérale, et aussi la portion bonapartiste de cette Chambre, craignaient de se trouver

appelées, par suite des résultats de l'instruction, à prononcer sur des hommes qu'il pourrait être difficile d'acquitter et qu'il leur répugnerait de condamner. Beaucoup même de ceux des pairs qui n'appartenaient pas à l'opposition de gauche, revenus de ces emportements de l'esprit de parti auxquels ils avaient cédé à l'époque du procès du maréchal Ney, reculaient devant la pensée de se compromettre encore une fois par des condamnations politiques. C'était particulièrement la disposition de M. Molé. C'était aussi celle du grand-référendaire de la Chambre, M. de Sémonville, un des quatre commissaires que le chancelier s'était adjoints pour l'assister dans l'instruction. Souple, adroit, fort indifférent en matière d'opinion, habile à se ménager entre les partis, sa prudence, son bon sens, son égoïsme même le portaient naturellement du côté de la modération. Bien qu'il s'abstînt soigneusement de tout ce qui aurait pu le faire considérer comme tenant à l'opposition, il avait peu de confiance dans la durée du règne de la branche aînée des Bourbons, il croyait secrètement à l'avénement de la maison d'Orléans, c'est-à-dire du parti libéral, et sans conspirer, comme on peut le croire, même sans intriguer, sans donner aucun motif de plainte au pouvoir existant, il se ménageait avec tout le monde d'après ces prévisions. Il tenait beaucoup, tant pour lui-même que pour la chambre des pairs, à effacer le pénible souvenir de la condamnation du maréchal Ney, et surtout à ne pas le réveiller et l'aggraver. Il mit donc tous ses soins à amoindrir le procès dont il

était chargé de préparer les éléments et à restreindre le champ des poursuites, que le procureur-général, M. Ravez, travaillait au contraire avec une ardeur singulière à étendre autant que possible, dans l'espérance de remonter aux véritables auteurs des complots qui ne cessaient de menacer le trône. M. de Sémonville exerçait une grande influence sur l'esprit du chancelier. Il réussit également à s'emparer de celui de M. de Pastoret en flattant sa vanité, en affectant de lui laisser le rôle important dans la commission d'enquête, et de lui attribuer l'initiative des idées mêmes qu'il lui suggérait. Les deux autres commissaires, les généraux Rapp et Digeon, qu'on avait cru devoir appeler à ces fonctions délicates parce que la plupart des prévenus appartenaient à l'armée, furent plus faciles encore à entraîner dans la voie où M. de Sémonville désirait les conduire, soit parce que leur peu de connaissance des questions judiciaires les livrait sans défense aux impressions qu'il voulait leur donner, soit parce qu'ils inclinaient à sauver d'anciens compagnons d'armes. La commission des douze, que l'on avait autorisée à prononcer sur la mise en liberté immédiate de ceux des détenus contre lesquels il n'existerait pas de charges suffisantes, et dans laquelle siégeait M. Molé, se montrait pour le moins aussi indulgente. De sérieux dissentiments se manifestèrent entre les commissaires et le ministère public. La commission d'enquête se refusa, malgré le procureur-général, à délivrer des mandats d'amener et de comparution contre plusieurs députés

et officiers-généraux et autres personnages qu'il aurait désiré faire entendre. M. Ravez, fatigué de cette lutte, saisit avec empressement l'occasion que lui offrit l'ouverture de la session législative pour se démettre des fonctions qu'il remplissait auprès de la Cour des pairs et qui pouvaient difficilement se concilier avec la présidence de la chambre des députés. L'avocat général, M. Jacquinot de Pampelune, voulut aussi donner sa démission en alléguant un malheur de famille; mais on obtint de lui qu'il attendrait, pour le faire, que la Cour eût statué sur les préliminaires de la procédure à laquelle il avait pris part.

Elle se réunit en séance secrète, le 28 décembre 1820, pour entendre le rapport de la commission d'enquête. Les pairs étaient au nombre de 180. Cette première séance fut remplie en grande partie par un débat vague et peu concluant sur la question de savoir si les ministres siégeraient dans le procès. Aucune résolution ne fut prise à cet égard, ce qui équivalait à une décision affirmative. M. de Pastoret commença ensuite la lecture du rapport, qui fut continuée dans les séances des 29 et 30 décembre et du 2 janvier, et achevée dans celle du 3.

Le 4, l'avocat-général commença la lecture du réquisitoire, qui occupa quatre séances et ne fut terminée que le 8. Ce réquisitoire concluait à ce que dix des prévenus fussent mis hors de cause pour insuffisance de charges, cinquante-trois mis en accusation pour complot contre la

sûreté de l'État et la personne du Roi, crime qui emportait la peine de mort, un pour complicité dans ce complot, ce qui entraînait la même peine, et onze pour le délit de non-révélation, que la législation de cette époque punissait de deux à cinq ans de prison. Les dix prévenus, mis hors de cause, étaient un banquier appelé Combes Sieyes, un employé de la première division militaire, un négociant de Nancy, un commis négociant et six officiers et sous-officiers dont aucun ne dépassait le grade de capitaine. Ceux dont le ministère public proposait la mise en jugement pour complot étaient le maréchal-de-camp Eugène Merlin, fils de Merlin de Douai, dix officiers supérieurs, soit en activité, soit en non-activité, tels que les colonels Fabvier, Sauzet, le lieutenant-colonel Maziau, le chef de bataillon Bérard, M. Dumoulin, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, le capitaine Nantil et vingt-cinq autres officiers de grades inférieurs, dix sous-officiers, trois avocats, dont l'un, M. Rey, de Grenoble, figurait depuis longtemps dans toutes les conspirations, un clerc de notaire, un administrateur du bazar où s'était ourdi le complot, un ancien receveur de l'enregistrement et un négociant de Nancy. Enfin, la liste des prévenus de non-révélation se composait de cinq officiers subalternes, de deux sous-officiers, d'un pharmacien militaire, d'un négociant de Lyon, et d'une femme, celle du lieutenant-colonel Maziau, qui se trouvait ainsi poursuivie pour n'avoir pas dénoncé son mari. On s'était abstenu de la mettre, comme les autres prévenus qu'on avait pu saisir,

en état d'arrestation. Un grand nombre de ceux que je viens de nommer étaient fugitifs ou cachés.

C'était là sans doute un vaste champ ouvert à l'accusation. Cependant, le ministère public aurait voulu l'étendre encore, et surtout y comprendre des personnages d'une position plus élevée, qu'il supposait être les véritables chefs, les inspirateurs du complot. Dans son réquisitoire, il exposait sans détour, sans ménagement, les présomptions qui lui paraissaient s'élever contre quelques-uns des principaux membres de la gauche dont les noms avaient été prononcés dans les conciliabules ou dans la correspondance des conspirateurs, contre MM. de La Fayette, Laffitte, de Corcelle, d'Argenson, le général Foy, MM. Manuel et Méchin, députés, contre le duc de Rovigo, contre les généraux de Grouchy, Vandamme, Pajol, Laffitte et Bachelu, contre M. Mérilhou, et il déclarait s'en rapporter à la Cour quant à la convenance d'ordonner, en ce qui les concernait, un supplément d'information. C'était, en réalité, une sorte de protestation contre la modération de la commission d'enquête.

L'avocat-général, avant de se retirer, témoigna le désir que, dans le cas même où, contre l'usage suivi dans les procédures criminelles ordinaires, la Cour croirait devoir ordonner l'impression du réquisitoire pour l'usage de ses membres comme elle avait déjà ordonné celle du rapport, elle exceptât de cette mesure la partie relative au supplément d'information. 141 voix contre 21 ordonnèrent l'impression avec la restriction indiquée par M. Jacquinot de Pampelune.

Dès les premiers jours de la session, et avant la présentation du rapport, M. Lanjuinais avait développé une proposition qui tendait à provoquer la présentation d'un projet par lequel on aurait fixé *provisoirement* la compétence exclusive de la Cour des pairs pour le jugement des attentats contre la personne du Roi et des princes de sa famille. Plusieurs membres l'avaient combattue comme insuffisante et avaient insisté sur le besoin urgent d'une loi définitive en pareille matière. Parmi les discours prononcés à cette occasion, on avait particulièrement remarqué celui du prince de Talleyrand... « Selon moi, » avait-il dit, «... la Charte n'a pas imposé aux pairs de France » l'obligation de connaître de tous les crimes de trahison, » de tous les attentats à la sûreté de l'État. Il y a des com- » plots si bas, si criminels, si obscurs que les détails de » ces complots ne doivent pas se trouver dans vos délibé- » rations. Êtes-vous disposés à passer sur vos siéges et vos » jours et vos nuits pour juger cette foule de malheureux » qui rêvent des crimes... presque toujours chiméri- » ques?..... Ce n'est donc point par la nature des délits, » mais à raison des personnes que nous devons nous in- » vestir de notre rôle de juge..... Je crois ne pas m'abuser » en pensant que la Chambre espère dorénavant n'avoir » à juger que des délits politiques qui pourraient être com- » mis par des membres de la famille royale, par des grands » officiers de la Couronne, par des grands-officiers de la mai- » son du roi, par des maréchaux de France, par des pairs de » France, par des ministres secrétaires d'État, par des gé-

» néraux en chef des armées de terre et de mer, par des » gouverneurs de nos colonies et par des ambassadeurs. »

Dans ce discours, écouté avec faveur par l'assemblée qui en ordonna l'impression, M. de Talleyrand avait exprimé le vœu de la formation d'une commission spéciale pour l'examen de toutes les questions relatives à la constitution de la chambre des pairs en Cour de justice. M. de Pontécoulant en avait fait l'objet d'une proposition formelle. M. Boissy d'Anglas, le duc de Broglie, le vicomte de Montmorency, M. Molé, s'étaient expliqués dans le même sens. La Chambre, refusant de prendre en considération la proposition de M. Lanjuinais, vota, dans la séance du 10 janvier, celle de M. de Pontécoulant. Deux jours après, elle désigna, pour faire partie de la commission, M. de Pontécoulant lui-même, M. de Pastoret, le prince de Talleyrand, M. Molé, M. de Sémonville, M. Portalis et M. de Lally.

Sans attendre le résultat des travaux de cette commission, la Chambre se réunit, le 24 janvier, pour délibérer sur sa compétence par rapport à l'affaire qui lui était en ce moment soumise. Personne ne la contestait, mais un débat long et compliqué s'engagea sur la question de savoir si on ne devait pas la considérer comme déjà établie par le seul fait de l'ordonnance royale qui avait saisi la Chambre et de l'acceptation qu'elle avait faite de cette ordonnance, ou s'il fallait la déclarer formellement, et en quels termes. 138 voix contre 17 décidèrent que la Chambre statuerait sur sa compétence. Elle fut

ensuite déclarée à l'unanimité. Cette résolution fut motivée sur ce que l'article 33 de la Charte, en attribuant à la Cour des pairs la connaissance des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, ne disait pas que, pour ces crimes, la compétence de cette Cour fût exclusive de toute autre, sur ce qu'il appartenait à la Cour des pairs d'apprécier si les crimes qui lui étaient déférés rentraient, par leur qualité et leur importance, dans la classe de ceux dont le jugement lui était spécialement réservé, et enfin sur ce qu'il résultait des faits exposés par le procureur-général et de l'instruction que le crime dénoncé était au nombre de ceux qu'indiquait l'article 33 de la Charte, et que, de plus, il présentait des caractères qui devaient déterminer la Cour à s'en occuper. Il est à remarquer que ces trois considérants, sur lesquels était fondée la déclaration de compétence, furent adoptés lorsqu'elle était déjà votée, que le premier ne passa qu'à la majorité de 88 voix contre 67, et les deux autres à celle de 114 contre 41.

Le lendemain, 25, on délibéra sur le supplément d'instruction demandé par le ministère public; 101 voix contre 51 décidèrent, après un débat tumultueux, qu'il n'y avait pas lieu à l'ordonner.

Le 26 et le 27, on mit hors de cause les dix prévenus à l'égard desquels le ministère public avait proposé d'abandonner la poursuite, puis on s'occupa de ceux dont il demandait la mise en accusation. Cette partie de la délibération remplit vingt séances. Les conclusions

sévères du procureur-général ne reçurent pas l'adhésion de la Cour en ce qui concernait le général Merlin, les colonels Fabvier, Baillon et Varlet, le lieutenant-colonel Dentzel, Mme Maziau et vingt-cinq autres prévenus, contre lesquels on déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre. A l'égard même des trente-quatre autres, ces conclusions ne furent adoptées qu'avec de graves modifications : plusieurs de ceux que le réquisitoire qualifiait auteurs du complot ne furent retenus que comme non-révélateurs; vingt-quatre se trouvèrent définitivement classés dans la première de ces deux catégories qui appelait sur eux la peine capitale, et dix dans la seconde. Quatre de ceux qui furent ainsi mis en accusation avaient pris la fuite; c'étaient le capitaine Nantil, chef apparent du complot, le lieutenant-colonel Maziau, M. Rey de Grenoble et un officier démissionnaire appelé Lavocat. Les plus marquants parmi les accusés présents, ceux qui paraissaient avoir joué le rôle le plus important dans l'affaire, étaient M. Gauthier de la Verderie, lieutenant dans la garde royale, M, de Trogoff, capitaine adjudant dans le même corps et neveu d'un officier-général connu pour l'ardeur de son royalisme, le chef de bataillon Bérard, Dumoulin, l'ancien officier d'ordonnance de Napoléon, le colonel Sauzet, administrateur du bazar, et le lieutenant-colonel Caron.

On a peu de détails sur les longues discussions qui précédèrent les votes. On sait seulement que le prince de Talleyrand se signala parmi les pairs de l'opposition

qui repoussèrent les conclusions du ministère public, et que le duc de Broglie exerça dans le même sens une action très-efficace. Bien qu'il eût depuis longtemps rompu les liens qui l'avaient attaché jadis à la gauche hostile, il avait conservé des rapports assez intimes avec son beau-père, M. d'Argenson, et avec M. de La Fayette, tout en se tenant soigneusement à l'écart, non-seulement de leurs complots, mais des confidences qu'ils auraient pu vouloir lui en faire. On dit que, pour ne pas se voir exposé à devenir leur juge, il avait eu un moment la pensée de se récuser, mais que, comme on aurait pu prendre son abstention pour une sorte d'aveu de leur culpabilité, il avait renoncé à cette pensée, croyant plus utile, soit à ses amis, soit à la cause publique, d'unir ses efforts à ceux des partisans de l'indulgence. De concert avec M. de Sémonville, il s'attacha surtout à empêcher que le colonel Fabvier, qui était gravement compromis, ne fût mis en jugement. La violence de caractère de cet officier, son peu de jugement et l'intempérance de son langage pouvaient faire craindre, en effet, que, s'il venait s'asseoir sur les bancs de l'accusation, il ne se laissât entraîner à dire des choses qui, contre son intention, missent en évidence la participation des chefs de l'extrême gauche à la conspiration du 19 août. Dans un discours préparé avec beaucoup de soin, M. de Broglie s'efforça donc de jeter du doute sur la véracité des témoignages qui inculpaient le colonel Fabvier, il releva avec beaucoup d'art, dans ces dépositions, des contradic-

tions qui étaient de nature à en infirmer la valeur, et tel fut l'effet de cette habile plaidoirie que non-seulement, comme je viens de le dire, le colonel fut mis hors de cause, mais qu'il le fut à la presque unanimité, tandis qu'au premier tour de scrutin une très-forte majorité s'était prononcée contre lui.

Ce qui concourut à sauver beaucoup de prévenus, c'est que quelques membres de la Cour, mécontents de ce qu'on épargnait ceux qu'ils considéraient comme les grands coupables, affectèrent de ne vouloir pas, par esprit d'équité, faire retomber toute la responsabilité sur des instruments subalternes. L'absence accidentelle de trois ou quatre pairs connus pour leurs dispositions rigoureuses contribua aussi, dans quelques cas, à faire pencher la balance du côté opposé.

L'arrêt de mise en accusation, dans lequel se trouvaient réunis tous les votes successifs, voté lui-même dans la séance du 20 février, reçut le lendemain la signature de tous les membres de la Cour. Il portait que les débats du procès s'ouvriraient au jour qui serait ultérieurement fixé par le président. Près de trois mois devaient s'écouler avant qu'ils ne commençassent.

Une ordonnance datée du 22 février, acceptant la démission donnée, deux mois auparavant, par M. Jacquinot de Pampelune, nomma, pour remplir les fonctions de procureur-général auprès de la Cour des pairs, M. de Peyronnet, procureur-général à Bourges, que les dernières élections avaient fait entrer à la chambre des députés,

et lui adjoignait, en qualité de premier substitut, M. de Vatimesnil, avocat-général à la Cour de Paris. M. Jacquinot de Pampelune fut nommé conseiller d'État.

Le public ne connaissait qu'imparfaitement ce qui s'était passé dans les délibérations secrètes de la Cour des pairs. Cependant on savait qu'elle avait beaucoup adouci les conclusions rigoureuses du ministère public et qu'elle s'était refusée à étendre les poursuites à des personnages considérables par leur rang ou par le rôle qu'ils jouaient dans la politique. Cette attitude de la chambre haute, dont il était facile de s'exagérer les mobiles et la portée, était faite pour relever les espérances de l'opposition et pour la consoler jusqu'à un certain point des échecs qu'elle éprouvait dans l'autre chambre.

Les apologistes de la pairie soutenaient que, dans l'intérêt du gouvernement, elle avait bien fait de laisser à la conspiration le caractère d'un complot purement militaire, et qu'en mettant en cause, sur des indices peut-être insuffisants, des hommes puissants et populaires, on aurait couru le risque d'augmenter l'inquiétude et l'agitation des esprits, de donner à la France et à l'Europe l'idée que le pays était menacé d'une révolution. Mais ces considérations touchaient peu le parti ultra-royaliste, et les amis même du ministère étaient portés à penser que la chambre des pairs venait de manquer à ses devoirs les plus sacrés en donnant aux factieux un dangereux encouragement. A la Cour, l'irritation était grande. Louis XVIII lui-même était très-irrité contre le duc de Broglie et les

autres pairs doctrinaires, tels que MM. de Barante et d'Argout, dont les discours avaient entraîné la majorité.

Un écrit que M. Guizot avait mis au jour peu de temps auparavant, au sujet des *conspirations et de la justice politique*, et qu'on pouvait croire avoir été inspiré par la pensée de détourner des accusés une condamnation trop rigoureuse, était alors, de la part des journaux royalistes, l'objet des réfutations les plus violentes et les plus injurieuses. La pensée de cet écrit, c'était que la politique ne doit exercer aucune action sur la justice et que, plus les crimes touchent de près aux questions qui agitent la société, plus il faut craindre l'influence des passions et l'ardeur des premières pensées. Le *Drapeau blanc*, la *Quotidienne*, le *Défenseur* repoussaient cette argumentation comme aussi fausse que dangereuse, comme tendant directement à l'acquittement des conspirateurs, et le *Défenseur* s'indignait de ce qu'un écrivain payé par le trésor osât se livrer à des insinuations perfides dont l'effet devait être de détruire la justice, d'assurer au crime une pleine et entière impunité. C'était une manière de demander qu'on ôtât à M. Guizot son traitement de professeur, le seul qui lui restât.

Les dispositions indulgentes de la Cour des pairs étaient d'autant plus remarquables qu'elles contrastaient avec celles dont se montraient généralement animés les autres tribunaux envers l'opinion libérale. Les poursuites et même les condamnations qui la frappaient étaient nombreuses. C'est à cette époque que se termina un procès

entamé longtemps auparavant et dont j'ai, par avance, fait connaître le résultat, celui des éditeurs des journaux qui avaient publié le prospectus de la *Société* dite *nationale*, instituée pour secourir les prétendues victimes de l'arbitraire.

A cette époque, aussi, on jugea l'affaire des troubles de juin. A la suite d'une procédure qui n'avait révélé aucun fait nouveau et n'avait fourni aucune preuve d'un complot préexistant, le chef d'escadron Duvergier, deux étudiants, un manufacturier et quelques ouvriers comparurent devant la Cour d'assises de la Seine. Plusieurs députés de la gauche, MM. Camille Jordan, de Chauvelin, de Kératry, Casimir Perier, de Girardin, Benjamin Constant, entendus comme témoins à la requête des accusés, s'efforcèrent d'établir que les désordres pour lesquels ces derniers étaient poursuivis n'étaient que les conséquences des provocations et des violences commises d'abord par les gardes du corps, et ce thème fut aussi soutenu par les défenseurs au nombre desquels on remarquait M. Target, fils du constituant, M. Mérilhou, M. Berville et M. Chaix d'Est-Ange. Les accusés niaient, d'ailleurs, les cris séditieux qu'on leur imputait et qu'ils attribuaient, suivant l'usage, à des agents provocateurs; ils désavouaient toute idée de révolte. L'avocat-général, M. de Vatimesnil, soutint l'accusation. L'affectation partiale que la justice avait mise à écarter du débat tout ce qui se rapportait aux provocations des gardes du corps, la précipitation avec laquelle on avait abandonné l'enquête

ouverte d'abord sur cet incident, donnaient à la défense d'assez grands avantages et embarrassaient au contraire l'action du ministère public. Aussi, huit des accusés furent-ils acquittés ; le manufacturier Fayolle et l'étudiant Adam, déclarés coupables d'avoir fait partie d'un rassemblement séditieux, mais avec des circonstances atténuantes furent condamnés, le premier à dix ans de surveillance et à 3,000 fr. de cautionnement, l'autre à cinq ans et à 500 fr. Enfin, par un arrêt postérieur, le commandant Duvergier, dont la cause avait été disjointe de celle de ses coaccusés à cause de l'état de sa santé, fut condamné à cinq ans de prison et à 50 francs d'amende, le jury ayant reconnu qu'il avait fait partie de l'attroupement du 6 juin, mais non pas, comme le demandait le ministère public, qu'il en eût été le chef, ce qui l'aurait exposé à une peine plus grave. Il n'avait pas voulu se laisser défendre, sous prétexte qu'en refusant de comprendre dans les débats les faits relatifs aux gardes du corps on lui avait enlevé les moyens de prouver que les véritables coupables étaient ceux qui avaient attenté à la représentation nationale.

La Cour d'assises condamna encore un ancien officier à dix ans de bannissement pour proposition non agréée d'un complot qui tendait à changer la forme du gouvernement et l'ordre de successibilité au trône. Des agents de police s'étaient trouvés mêlés dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres de la même nature, et l'organe du ministère public lui-même, M. de Marchangy, tout

devoir blâmer leur intervention. Un autre officier fut condamné par défaut à cinq ans de prison et à 6,000 francs d'amende pour avoir imprimé et fait distribuer un écrit qui soutenait le dogme de la souveraineté du peuple et faisait l'apologie du régicide. L'imprimeur, qui était une femme, encourut un emprisonnement de trois mois et une amende de 1,000 francs.

Un procès plus important par les incidents qui s'y mêlèrent se termina par un acquittement. Je veux parler de celui de MM. Sauquaire Souligné et Goyet, accusés de complot contre la sûreté de l'État. M. Sauquaire Souligné était un homme de lettres qui, quelques années auparavant, avait entretenu avec le ministère une correspondance dans laquelle il dénonçait ce qu'il disait avoir découvert des manœuvres du parti révolutionnaire. N'ayant pas obtenu, malgré ses pressantes sollicitations, les récompenses auxquelles il prétendait avoir droit, il s'était tourné du côté des démagogues et avait pris part successivement à la rédaction de deux journaux ultra-libéraux, le *Père Michel* et la *Renommée*. Quant à son co-accusé Goyet, ses antécédents étaient plus avouables. Emprisonné sous le régime de la Terreur, il avait eu le rare bonheur d'être acquitté par le tribunal révolutionnaire. Pendant la réaction de 1815, il s'était vu exposé à de nouvelles persécutions et avait été incarcéré. Depuis, il avait fondé une feuille, le *Propagateur de la Sarthe*, à l'aide de laquelle il était parvenu, comme nous l'avons vu, à exercer une grande influence sur les élections de ce

département. M. Sauquaire Souligné ayant été arrêté, par mesure de police, à l'époque des troubles de juin, on avait trouvé, parmi ses papiers, au milieu de beaucoup d'autres assez compromettants, le projet, écrit de sa main, de l'organisation d'un contre-gouvernement, c'est-à-dire un plan d'après lequel la minorité de la chambre des députés se serait mise en mesure de résister avec plus ou moins de violence, selon les circonstances, au gouvernement établi. Aucune suite n'avait été donnée à ce projet, mais l'accusation soutenait que son auteur l'avait communiqué à M. Goyet qui l'avait repoussé comme impraticable, et elle prétendait en trouver la preuve dans une lettre de ce dernier qui, au dire des deux intéressés, se rapportait à tout autre chose. On aura peine à croire que, sur un tel fondement, on eût pu élever contre l'un des deux l'accusation d'avoir formé un complot pour changer la forme du gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, et contre l'autre celle de ne l'avoir pas révélé. Malgré les efforts de M. de Vatimesnil, ils furent acquittés sur la plaidoirie de M. Berville, défenseur de M. Sauquaire Souligné, et sans que celui de M. Goyet eût même jugé nécessaire de prendre la parole. Ce qui donna à ce procès un certain retentissement, c'est qu'on entendit, au nombre des témoins, MM. de La Fayette et Benjamin Constant, députés de la Sarthe, qui avaient eu, à ce titre, de fréquents rapports avec M. Goyet et dont plusieurs lettres avaient été saisies dans une perquisition faite à son domicile. Ces lettres,

bien qu'elles ne continssent la preuve d'aucun acte illégal, renfermaient plusieurs passages qui pouvaient les embarrasser et que le ministère public s'était complu à citer dans son réquisitoire. On y voyait que M. de La Fayette, tout en se résignant à la Charte royale et à la loi électorale de 1817 comme à des instruments dont on pouvait se servir pour conquérir des libertés plus étendues, faisait des réserves en faveur de la souveraineté populaire, du suffrage universel et des autres principes par lui proclamés en 1789, qu'à défaut de moyens légaux il ne reculait pas devant la pensée de recourir à l'insurrection populaire et même au soulèvement de la force armée pour conquérir ce qu'il considérait comme des droits imprescriptibles, et que, dans son enthousiasme pour la révolution espagnole, il comptait sur l'efficacité d'un tel exemple ; on y voyait aussi que, sous le ministère de M. Dessoles, alors que le gouvernement s'était rapproché de la gauche, M. de La Fayette avait fait, de concert avec M. Benjamin Constant et les autres députés de la Sarthe, de nombreuses démarches auprès de M. Guizot, directeur de l'administration départementale et communale, pour obtenir la destitution des fonctionnaires publics de ce département. M. de La Fayette ayant déclaré qu'il ne désavouait rien des idées exprimées dans ces lettres et que, si le ministère public le croyait coupable, il pouvait demander sa mise en accusation. « Nous le ferions, » dit M. de » Vatimesnil, si les principes énoncés dans ces lettres » avaient été publiés. » — « Je viens, » reprit M. de La

» Fayette, » de mettre le ministère fort à l'aise par ma » déclaration, et je l'attends à la tribune. » Le président se crut en droit de lui adresser une admonition sévère; mais sa réponse, pleine de l'ironie hautaine et dédaigneuse qui lui était habituelle dans les occasions analogues, dut faire comprendre à ce magistrat qu'il avait affaire à trop forte partie. Il y avait encore bien de l'aristocratie dans la manière dont M. de La Fayette défendait les opinions démocratiques. M. Benjamin Constant reprocha au ministère public d'avoir tronqué un passage d'une de ses lettres pour le présenter en quelque sorte comme l'apologiste du régicide, et l'avocat-général repoussa ce reproche avec une extrême vivacité.

Plus la lutte devenait vive entre le gouvernement et l'opposition de gauche, plus il se trouvait entraîné à se rapprocher de la droite et à y chercher un point d'appui, quelque peu de bienveillance qu'il trouvât de ce côté. Tout en résistant de son mieux aux exigences des ultra-royalistes, qui auraient voulu, pour rentrer dans les emplois publics, en expulser en masse ceux qui les occupaient, il saisissait toutes les occasions de donner quelque satisfaction à ces exigences que MM. de Villèle et Corbière étaient forcés d'appuyer. Un des coryphées de la majorité de 1815, M. Hyde de Neuville, qui depuis cette époque, avait représenté la France aux États-Unis en qualité de ministre plénipotentiaire, venait d'être promu à l'ambassade de Rio-Janeiro, dont la révolution de Portugal ne lui permit pas, d'ailleurs, de prendre possession. La direction générale

des contributions indirectes était restée vacante depuis la retraite de M. de Barante. On l'avait d'abord destinée à M. Beugnot qui, s'étant séparé du centre gauche après la chute de M. Decazes et ayant puissamment contribué au vote de la dernière loi des élections, avait acquis des titres à la reconnaissance du gouvernement. Il fallut la donner à M. Benoît. Celle de l'enregistrement et des domaines, devenue aussi vacante par la mort de M Barrairon, fut conférée à M. de Chabrol de Crousol, l'ancien préfet de Lyon, l'ancien sous secrétaire d'État de l'intérieur, destitué, sous le ministère de M. Dessoles, des fonctions de conseiller d'État. Le général Partouneaux, déjà remis en activité l'année précédente, fut appelé au commandement d'une division de la garde.

L'instruction publique était le seul des grands départements de l'administration qui fût dirigé par un membre de la droite. Aussi, les nouvelles influences qui commençaient à prévaloir s'y faisaient-elles sentir plus que partout ailleurs. Une ordonnance du 27 février régla d'une manière définitive l'organisation du Conseil royal et des établissements soumis à son autorité. Donner au corps enseignant, au moyen d'une surveillance forte et active, un esprit conforme aux devoirs qui lui étaient imposés, imprimer à la jeunesse une direction religieuse et monarchique en la prémunissant contre de dangereuses théories et en l'attachant aux institutions dont la France était redevable à son Roi, enfin, resserrer les liens qui doivent unir au clergé, dépositaire des doc-

trines divines, le corps chargé de l'enseignement des sciences humaines, tel était, suivant le rapport annexé à cette ordonnance, le but de ceux qui l'avaient préparée. Aux termes de ses dispositions, le Conseil royal était maintenu tel qu'il existait ; les affaires devaient y être décidées, comme par le passé, à la pluralité des voix ; mais, pour la nomination aux emplois, le président devait prendre seulement l'avis de ses collègues, et seul aussi il devait signer les dépêches. Les vingt-six académies composant l'Université étaient partagées en trois arrondissements, et le rapport des affaires qui les concernaient devait être fait par trois conseillers spécialement désignés. A l'avenir, les conseillers seraient nommés par le Roi entre trois candidats présentés par le président, de l'avis du Conseil. L'académie de Paris, jusqu'alors régie directement par le Conseil, aurait désormais un recteur comme toutes les autres, et il serait pris parmi les conseillers. Un règlement devait déterminer les conditions du certificat d'études exigé des jeunes gens qui voulaient passer les examens. La religion, la monarchie, la légitimité et la Charte étaient posées comme bases de l'éducation dans les colléges. L'évêque diocésain devait exercer, pour ce qui concerne la religion, un droit de surveillance sur tous les colléges de son diocèse, les visiter lui-même ou les faire visiter par un de ses vicaires-généraux, et provoquer auprès du Conseil les mesures qu'il jugerait nécessaires. Le traitement des aumôniers des colléges était amélioré. L'enseignement devait être uniforme

dans tous les colléges. Des médailles d'or devaient être décernées par le Conseil aux professeurs qui se seraient distingués *par leur conduite morale et religieuse* et par leurs succès dans l'enseignement. Les maisons particulières d'éducation qui auraient mérité la confiance des familles pourraient, sans cesser d'appartenir à des particuliers, être converties en *colléges de plein exercice* et jouir à ce titre, moyennant certaines conditions, des priviléges accordés aux colléges royaux et communaux. Il devait être établi, pour former des professeurs, des écoles normales partielles près des colléges royaux de Paris et près de celui de chef-lieu de chaque académie. Lorsque, dans les campagnes, un curé ou un desservant voudrait se charger de former deux ou trois jeunes gens pour les petits séminaires, il pourrait en faire la déclaration au recteur de l'académie qui veillerait à ce que ce nombre ne fût pas dépassé, et ses élèves seraient exempts de la rétribution universitaire.

Une ordonnance jointe à la précédente chargeait l'abbé Nicolle des fonctions de recteur de l'académie de Paris.

Ce qui caractérisait l'ensemble de ces dispositions, c'était une tendance bien marquée à augmenter, dans l'enseignement, l'influence du clergé et à relâcher autant que possible, en ce qui concernait les établissements d'éducation fondés par des ecclésiastiques, les liens de cette autorité universitaire qu'on ne voulait pourtant pas briser formellement, parce qu'il aurait fallu en affranchir aussi

les établissements laïques. En proposant de telles mesures, M. Corbière avait moins obéi à ses propres inspirations qu'à l'influence du parti qui l'avait porté au pouvoir.

Cette influence s'était manifestée, même avant son avénement à la direction de l'instruction publique, par une mesure qui avait fort ému la jeunesse studieuse. M. Cousin suppléait depuis quelques années M. Royer-Collard à la Faculté des lettres dans la chaire de philosophie moderne ; il y défendait avec une rare éloquence les doctrines du spiritualisme contre celles de l'école matérialiste du XVIII$^e$ siècle qui, grâce en partie à ses efforts, avaient beaucoup perdu de leur ascendant et, bien que fort jeune encore, il était parvenu à inspirer à son nombreux auditoire une confiance, un enthousiasme qui rappelaient les plus brillantes époques de la philosophie grecque et de celle du moyen âge. Cependant, son enseignement inquiétait le clergé qui croyait y entrevoir, au point de vue théologique, de dangereuses erreurs. Plusieurs journaux annoncèrent que le Conseil de l'instruction publique venait de suspendre son cours. Le *Moniteur* déclara, dans une forme un peu jésuitique, que cette assertion était inexacte, que M. Cousin, n'étant pas professeur titulaire, n'aurait pu, en aucun cas, devenir l'objet d'une semblable mesure, mais qu'occupé de travaux importants sur d'anciens ouvrages relatifs à la philosophie, il ne remplacerait pas cet hiver M. Royer-Collard.

Un acte de rigueur plus facile à expliquer atteignit

bientôt un professeur du Collége de France, M. Tissot. Une ordonnance du Roi le révoqua de ses fonctions. On était depuis longtemps mécontent des digressions et des allusions politiques qu'il mêlait à son cours de poésie latine, mais la presse ministérielle assigna un autre motif à sa destitution : suivant le *Journal de Paris*, il se l'était attirée par la publication d'un *Précis historique des guerres de la Révolution*, dans lequel il faisait l'apologie de tous les excès de cette époque, sans en excepter les plus criminels, déclarait que, par son Comité de salut public, la Convention avait sauvé la patrie, et ne lui reprochait que d'avoir, dans ses derniers moments, accordé la paix aux Vendéens et traité avec trop d'indulgence les insurgés du 13 vendémiaire.

C'est des derniers jours de 1820 que date la création de l'Académie de médecine, instituée par une ordonnance royale sur un rapport du ministre de l'intérieur. Chargée de continuer les travaux des anciennes académies de médecine et de chirurgie, de *préparer les moyens de perfectionner l'art de guérir et de faire cesser les abus qui auraient pu s'introduire dans l'exercice de ses différentes branches*, elle devait se composer de quatre-vingts membres titulaires, de soixante honoraires, de trente associés libres et de quatre-vingts associés ordinaires, sans compter un nombre considérable d'adjoints résidents ou correspondants. Une partie des nouveaux académiciens fut, pour la première fois, nommée par le Roi, et ils choisirent leurs collègues. La présidence d'honneur

fut déférée au vieux Portal, premier médecin du Roi.

Quelque temps après, sur le rapport aussi du ministre de l'intérieur, une autre ordonnance créa l'école des Chartes qui, disait le ministre, devait avoir, entre autres avantages, celui de faciliter les travaux des historiens en leur donnant, pour l'étude et le déchiffrement des anciens documents, des auxiliaires utiles et même indispensables. C'était en quelque sorte le prélude des grands ouvrages qui devaient illustrer le dix-neuvième siècle en renouvelant pour ainsi dire les notions historiques, jusqu'alors bien superficielles, surtout en ce qui touchait le moyen-âge.

Je n'ai plus à parler, pour compléter l'énumération des mesures administratives plus ou moins importantes prises vers cette époque, que d'une ordonnance du 25 novembre 1820 qui, à raison de la multiplication et de la gravité toujours croissante des crimes et des désordres dont la Corse était le théâtre et de l'impunité dont y jouissaient un grand nombre de malfaiteurs, prescrivit d'y envoyer un lieutenant-général commandant supérieur, spécialement chargé de tout ce qui concernait la sûreté des personnes et le maintien de l'ordre public. Il devait y exercer une haute surveillance sur la police générale et sur toutes les autorités qui étaient tenues de l'informer directement des événements intéressant le maintien de l'ordre. La force armée de toute nature était placée sous ses ordres. Un conseil composé du président de la cour

criminelle, du préfet et de deux membres du Conseil-général, était chargé, sous sa présidence, d'aviser aux moyens de procurer l'exécution des lois et la sécurité publique. Il était autorisé à proposer au Roi toutes les mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour le rétablissement du bon ordre, la sûreté des personnes et des propriétés et le développement de la prospérité intérieure. Ce fut au général Brenier de Montmorand que l'on confia ces fonctions délicates et difficiles. L'institution du jury n'existait pas alors en Corse où elle n'aurait fait qu'augmenter le mal.

Au milieu des graves préoccupations qui agitaient les esprits, la Cour et les salons de l'aristocratie royaliste en furent un moment distraits par un bruit qui n'arriva guère jusqu'au gros du public. La duchesse d'Angoulême, alors âgée de quarante-deux ans, mariée depuis vingt ans et qui n'avait jamais eu d'enfants, était grosse, disait-on. La cour de la duchesse de Berry, où la naissance du duc de Bordeaux avait excité bien des espérances ambitieuses, paraissait troublée par la possibilité d'un événement qui aurait enlevé au jeune prince la qualité d'héritier présomptif de la Couronne. La joie était grande, au contraire, dans l'entourage du duc d'Angoulême et de Madame. Bientôt, ce bruit tomba, et bien des gens se persuadèrent que c'était une pure invention. Il est pourtant certain que Madame crut un moment à sa grossesse, que le duc d'Angoulême en informa le Roi et que Louis XVIII, non sans quelque défiance, se laissa lui-

même entraîner à une illusion que sa prédilection pour l'aîné de ses neveux lui rendait chère. Il en écrivit à plusieurs reprises à M. Decazes.

Cet ancien ministre était alors sur le point de revenir en France en congé pour conduire dans le midi sa jeune femme dont la santé gravement compromise ne pouvait s'accommoder du climat de Londres. L'annonce de sa prochaine arrivée tenait les esprits en émoi. Le parti ultra-royaliste craignait qu'il ne reprît son ancienne influence sur le Roi avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir une correspondance intime. Les ministres eux-mêmes, sans être complétement exempts de cette inquiétude, redoutaient surtout l'effet que sa présence pourrait produire sur le côté droit dont elle éveillerait la susceptibilité et qu'elle pourrait pousser à de nouvelles violences. Un journal du parti, la *Gazette de France*, ayant dit que M. Decazes avait fait louer à l'avance une loge au Théâtre-Français, les feuilles ministérielles firent l'observation qu'il était trop occupé de l'état de la duchesse Decazes pour pouvoir penser à de tels divertissements. Le duc de Richelieu lui avait déjà écrit pour le supplier de se rendre immédiatement dans le midi, en lui indiquant les inconvénients que sa présence et les rumeurs auxquelles elle donnerait lieu pourraient avoir dans les conjonctures où l'on se trouvait. M. Decazes lui répondit qu'il ne s'arrêterait à Paris qu'autant que la santé de sa femme l'y obligerait. Le Roi fit appeler MM. de Villèle et Corbière pour leur parler de la prochaine arrivée de son ami et leur donner

l'assurance qu'ils n'avaient rien à en craindre ; il ajouta qu'à la vérité il lui était toujours fort attaché, mais qu'il ne permettrait jamais à un homme, quel qu'il fût, une fois hors des affaires, de lui adresser une parole indiscrète, et que M. Decazes s'y hasarderait moins que tout autre, sachant que, si cela avait lieu, il le renverrait sur-le-champ et ne le reverrait de sa vie. Tel est le récit que contient une lettre de M. de Villèle. Dans une lettre du Roi à M. Decazes, il est dit que Louis XVIII ayant parlé à dessein à M. de Villèle de son affection pour l'ancien ministre, M. de Villèle avait traité de folie l'idée d'une attaque dirigée contre lui dans la chambre des députés, attaque qui échouerait certainement à une immense majorité.

Louis XVIII comprenait l'impossibilité de reprendre avec l'homme qui avait si longtemps possédé toute son affection et sa confiance la plus intime des relations qui pouvaient jeter une perturbation dangereuse dans une situation déjà bien compliquée. Il crut devoir lui écrire pour le prémunir contre les imprudences de ses amis *qui parlaient sans cesse de lui avec des éloges qu'il méritait, mais hors de propos*, et qui, en annonçant sa prochaine rentrée au ministère, réveillaient la haine de ses ennemis. Il l'engageait à se défier des flatteries des ultra-libéraux qui le haïssaient autant que les autres ultras, mais qui feignaient d'être ses partisans pour exciter de l'agitation. Il ajoutait que, si son séjour à Paris durait plus de huit ou dix jours, il serait forcé de cesser de le

voir ou, comme il le disait dans son langage classique, de *se condamner au supplice de Tantale.* Cette prévision se réalisa. L'état de madame Decazes s'étant momentanément aggravé, son mari fut obligé de rester avec elle à Paris pendant plusieurs semaines, et le Roi, lui signifia qu'il ne pourrait plus le recevoir que la veille de son départ. Pour adoucir l'impression pénible que M. Decazes ne pouvait manquer de ressentir de cette espèce de congé, il lui disait qu'une telle résolution lui avait beaucoup coûté, mais qu'une nécessité absolue l'avait obligé, dans l'intérêt public et dans celui de son ami, à s'y résigner, et qu'une autre conduite, en brisant la majorité qui soutenait le gouvernement, aurait plongé l'État dans le chaos; il le pressait donc de partir dès que madame Decazes serait un peu remise, sans se laisser arrêter par des motifs d'affaires personnelles qui devaient céder à des raisons aussi majeures, et il lui prodiguait les assurances de la plus tendre, de la plus constante amitié. Cependant, à travers ces protestations, il n'était pas difficile de voir que les sentiments de Louis XVIII n'étaient déjà plus ce qu'ils avaient été peu de mois auparavant, et que, bien qu'il gardât encore de l'attachement pour M. Decazes, sa société n'était plus pour lui un besoin absolu et son éloignement une douloureuse privation. L'affection durait encore, l'habitude n'y était plus et le regret même commençait à s'en effacer, parce qu'une autre liaison, dont j'aurai plus tard à raconter les graves conséquences, la remplaçait peu à peu.

Comme ce changement n'était pas encore connu du public, le séjour à Paris de M. Decazes entretenait chez les ultra-royalistes un état d'inquiétude et d'irritation qui se manifesta plus d'une fois à la tribune même. M. Sirieys de Mayrinhac y fit entendre, peu de jours avant son arrivée, ces étranges paroles : « Un ministre présomptueux, disciple de cet être extraordinaire qui sut, dans son intérêt, opprimer tous les partis, voulut, dans son fol orgueil, imiter son ancien maître. Trop faible pour accomplir un tel dessein, il fit une ample moisson de mépris et de haine, et sa chute, marquée par un crime affreux, dévoila ou son incapacité ou sa perfidie. Fasse le ciel que jamais un tel homme, dont on nous annonce le retour, ne dirige les destinées de la France ! » Ces outrages jetés à l'ancien président du conseil, et qui excitèrent de violents murmures au centre et au côté gauche, ne furent que faiblement repoussés par le garde-des-sceaux, parce que le ministère craignait, avant tout, de mettre aux prises la droite et le centre ; mais M. de Sainte-Aulaire et un membre de la gauche, M. de Girardin, les relevèrent avec plus d'énergie. Peu de temps après, M. Dudon, voulant faire allusion à M. Decazes, se servit de cette odieuse périphrase : *un homme dont la chute rappelle un forfait exécrable.* Cette fois, la Chambre éclata en murmures presque unanimes. Si le souvenir de l'accusation insensée de M. Clausel de Coussergues, proférée dans le trouble des premiers moments qui suivirent un affreux attentat,

est resté attaché à son nom comme une tache en quelque sorte indélébile, on éprouve, ce me semble, plus d'indignation encore contre ceux qui, un an après, lorsque les esprits avaient eu le temps de se calmer, lorsque M. Decazes était tombé du pouvoir, venaient froidement, par des insinuations soigneusement calculées pour donner à entendre plus qu'elles n'exprimaient en effet, réveiller contre lui une atroce calomnie.

---

# CHAPITRE LXII

## — 1821 —

**Congrès de Laybach. — Le roi de Naples y désavoue les engagements qu'il a pris à Naples. — La France consent éventuellement à l'entrée des forces autrichiennes sur le territoire napolitain après qu'on aura épuisé les moyens de conciliation. — Le roi de Naples écrit à son fils le duc de Calabre pour engager la nation à se soumettre sans résistance. — Le duc de Calabre et le Parlement refusent d'obéir à l'invitation du Roi et aux sommations du Congrès. — Bravades des Napolitains. — Les Autrichiens marchent sur Naples. — Insurrection militaire en Piémont. — Abdication du Roi. — Adoption de la Constitution espagnole. — Consternation du Congrès. — Terreur dans toute l'Allemagne. — Agitation en France. — Mouvements de Grenoble, de Lyon. — Les royalistes croient un moment que tout est perdu. — L'armée napolitaine se disperse presque sans combattre devant l'armée autrichienne, qui prend possession de Naples. — L'armée piémontaise est battue à Novare, par une autre armée autrichienne réunie aux troupes restées fidèles, et Turin fait sa soumission. — Triomphe complet de M. de Metternich. — Insurrection des principautés du Danube et de la Grèce contre la Porte. — M. de Metternich persuade à l'empereur de Russie que cette insurrection est, comme toutes les autres, l'œuvre du jacobinisme européen, et une circulaire des trois cours alliées la frappe d'anathème. — Fin du Congrès. — Conventions qui placent les Deux-Siciles et le Piémont sous l'occupation autrichienne. — Excès de la réaction absolutiste à Naples. — Répression sévère de la révolution piémontaise. — Procès politiques en Lombardie, à Modène. — Troubles dans les légations. — Excommunication des**

*Carbonari.* — Graves désordres causés en Espagne par les nouvelles d'Italie. Violences des libéraux exaltés. Commencement d'insurrection absolutiste. — En France, découragement, affaiblissement du parti-libéral. Joie, exaltation des ultra-royalistes, etc.

Je reprends le récit des délibérations européennes sur la question de la révolution de Naples, que j'ai dû interrompre pour exposer l'état intérieur de la France au moment où s'ouvrit le congrès de Laybach et pendant la durée de ce Congrès.

Nous avons vu que les empereurs d'Autriche et de Russie, partis de Troppau à la fin du mois de décembre, ne s'étaient arrêtés que peu de jours à Vienne..L'empereur François arriva le 4 janvier à Laybach et l'empereur Alexandre le 7. Quant au roi de Prusse, j'ai dit qu'il était retourné dans ses États et j'en ai indiqué le motif. Comme on aime toujours à supposer aux incidents les moins significatifs de la conduite des princes des causes secrètes et profondes, bien des gens, surtout parmi les libéraux, prétendaient expliquer l'absence du monarque prussien par des dissentiments survenus entre les Cabinets. La suite des événements devait prouver l'inanité de ces conjectures.

Les représentants des grandes puissances au Congrès furent les mêmes qu'à Troppau. Seulement, M. de Richelieu, qui avait eu un moment la pensée de se rendre à Laybach, n'ayant pu y donner suite, le cabinet des Tuileries crut devoir adjoindre à MM. de Caraman et de La Ferronnays, dont les dissentiments pouvaient paralyser

l'action de la France, M. de Blacas qui, par l'importance de sa position personnelle, par la fermeté un peu raide de son caractère, et aussi par la connaissance approfondie qu'il avait des affaires d'Italie paraissait en mesure d'exercer plus d'influence. Les États italiens, invités à se faire aussi représenter au Congrès, y envoyèrent des ministres. Celui du Saint-Père fut le cardinal Spina, légat à Bologne. Le roi de Sardaigne fit choix du comte de Saint-Marsan, son ministre des affaires étrangères, et du comte d'Aglié, son envoyé à Londres, le grand-duc de Toscane du prince Neri Corsini et le duc de Modène du comte Molza, chefs de leurs cabinets. Le duc de Modène, qui était, comme on sait, un archiduc d'Autriche, non content de figurer au Congrès par son plénipotentiaire, voulut y assister en personne. De tous les souverains alors régnants, aucun n'était plus complètement, plus aveuglément dévoué aux principes de l'absolutisme. « Si l'on donne une constitution à Naples, » disait-il « je n'ai plus qu'à mettre mes États à l'encan et à » quitter l'Italie. » Les autres princes italiens, sans s'exprimer d'une manière aussi tranchante, étaient du même avis.

L'arrivée du roi de Naples était le préliminaire indispensable de toute action du Congrès. J'ai dit que ce monarque avait quitté ses États le 16 décembre, après avoir solennellement promis à ses sujets de défendre, dans l'assemblée des souverains, la constitution napolitaine. Le 19, il était arrivé à Livourne, et, à peine

débarqué, il s'était écrié, en présence de l'envoyé d'Angleterre, qu'il venait d'échapper à ses assassins, qu'il allait se jeter dans les bras de ses alliés et mettre à leur disposition ses États et sa personne. Il avait aussitôt écrit aux souverains pour désavouer, comme l'œuvre de la contrainte, tout ce qu'il avait fait à Naples, puis il était parti pour Florence où il avait trouvé M. de Blacas, que le gouvernement français avait chargé de l'accompagner, et M. de Lebzeltern, que M. de Metternich avait envoyé au-devant de lui. M. de Lebzeltern avait essayé de lui faire signer une protestation formelle dans le sens des lettres qu'il avait écrites de Livourne, mais M. de Blacas s'y était opposé, en lui représentant que ce serait abdiquer d'avance la position de médiateur entre son peuple et l'Europe, la seule qui, au moins dans les premiers moments, fût convenable de sa part après ce qui s'était passé. La timidité naturelle du roi Ferdinand, bien plus, suivant toute apparence, qu'aucune autre considération, le décida à suivre le conseil de l'ambassadeur de France.

De Florence, il s'achemina lentement vers Laybach. Partout, sur son passage à travers des contrées soumises soit à l'autorité directe, soit à l'influence prépondérante de l'Autriche, on lui rendit de grands honneurs. Le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères du gouvernement constitutionnel, venant de Naples par la voie de terre, l'avait rejoint à Florence. Sa présence était fort désagréable au vieux roi avec qui il lui fut impossible

d'avoir aucun entretien. A Mantoue, on déclara au duc de Gallo qu'il n'était pas possible de le laisser passer plus avant sans un ordre du cabinet de Vienne. Quelques jours après, il put s'avancer jusqu'à Udine où il trouva une lettre du Roi qui lui prescrivait d'aller attendre à Goritz des directions ultérieures. Le motif qu'on lui alléguait pour ne pas le recevoir à Laybach, c'est que le Congrès ne pouvait traiter avec l'agent officiel d'un gouvernement qu'il ne reconnaissait pas.

Le roi de Naples, débarrassé de ce surveillant impuissant, mais incommode, avait continué son voyage. A Adelsberg, il rencontra un agent russe, M. d'Oubril, accrédité auprès de lui par l'empereur Alexandre et qui lui présenta ses lettres de créance. Enfin, il arriva à Laybach le 8 janvier. L'empereur d'Autriche, son gendre, était allé à sa rencontre à une assez grande distance de cette ville.

La joie qu'il ressentait de se sentir hors de l'atteinte des révolutionnaires, à l'abri des périls dont il s'était tant effrayé, se manifestait avec une singulière naïveté. Comme on avait intérêt à le maintenir en bonne humeur et à lui faire prendre patience pour le rendre plus docile aux conseils qu'on se proposait de lui donner, on eut soin de lui ménager des amusements appropriés à ses goûts. On organisa de grandes parties de chasse dans lesquelles, à sa vive satisfaction, les chiens qu'il avait amenés de Naples se montrèrent très-supérieurs à ceux de l'empereur d'Autriche. L'empereur Alexandre, l'ayant

entendu se plaindre de la rareté et de la taille chétive des ours des montagnes des Abruzzes, fit venir du fond de la Russie un certain nombre de ces animaux propres à régénérer une race appauvrie, et le Roi parut très-reconnaissant de ce cadeau.

Le seul conseiller qu'il eût auprès de lui était le prince Ruffo qui, rappelé par le gouvernement constitutionnel du poste d'ambassadeur à Vienne, avait refusé d'obéir à ce rappel, s'était mis à la disposition du prince de Metternich et l'avait suivi à Laybach. Le Roi avait en lui une entière confiance. Inspiré par ses avis qui étaient d'ailleurs conformes à ses propres opinions, il exprima de prime abord, comme il l'avait déjà fait à Livourne, un vif ressentiment de tout ce qui s'était passé à Naples depuis le mois de juillet, le désir d'y voir rétablir toutes choses sur l'ancien pied, et aussi la conviction que, pour y parvenir, l'emploi de la force était indispensable. Ce langage du Roi et le langage absolument semblable que tenait le prince Ruffo indignaient le comte Capodistrias. Dans une explicition très-vive qu'il eut avec le prince Ruffo, il s'emporta jusqu'à lui dire que son nom n'était jamais prononcé dans le Congrès que pour appeler la guerre, qu'il exerçait une influence fatale à sa patrie, et qu'il était plus Autrichien que Napolitain.

L'attitude du Roi de Naples et de son ambassadeur donnait une grande force à M. de Metternich. Les dispositions des autres princes italiens et de leurs ministres ne lui étaient pas moins favorables. Il s'attachait à les en-

tretenir en leur développant son système de solidarité entre les gouvernements contre les révolutions, système qui, disait-il, devait pour le moment, effacer toutes les autres questions et imposer silence à toutes les rivalités.

L'ascendant qu'il exerçait sur l'empereur Alexandre faisait chaque jour des progrès. A Troppau même, ce prince avait déjà déclaré que, si la guerre devenait nécessaire, elle devrait être faite, non pas au seul nom de l'Autriche, mais au nom de l'alliance, et que, quant à lui, il était prêt à envoyer, au besoin, cent mille hommes en Italie. Il avait été résolu entre les trois souverains alliés, non-seulement qu'en aucune hypothèse on ne reconnaîtrait à Naples la Constitution actuelle, mais que, dans le cas où elle recevrait les modifications que les ministres avaient proposées au Parlement, et qui en auraient fait l'équivalent de la Charte française, on ne la reconnaîtrait pas davantage. M. de La Ferronnays commençait à comprendre l'impossibilité de combattre avec succès les nouvelles dispositions de l'empereur de Russie. Un jour, comme il lui exprimait la crainte que sa juste indignation contre les révolutions d'Espagne et de Naples ne l'eût rendu contraire aux institutions constitutionnelles dont il avait longtemps été le zélé protecteur, « ce que j'ai été, » répondit Alexandre, « je le suis encore, je le serai toujours. J'aime les » institutions constitutionnelles et je pense que tout » homme de cœur doit les aimer. Je les regarde comme » la plus belle conception de l'esprit humain. mais pour-

» quoi vouloir les appliquer sans distinction à tous les » peuples? Ils ne sont pas tous également disposés à les » recevoir, et certes une liberté et des droits dont peut » jouir une nation aussi éclairée que la vôtre ne sauraient » convenir aux peuples arriérés et ignorants des deux » péninsules. » L'Empereur témoigna ensuite le regret qu'il éprouvait de ce que la France, dominée, suivant lui, par l'influence anglaise, n'adhérait pas aux principes des trois Cours alliées et ne prenait pas à l'égard de l'Espagne le beau rôle que l'Autriche avait pris à l'égard de Naples.

L'Empereur, cependant, par un reste d'attachement à ses anciennes idées, persistait à désirer que tout pût s'arranger pacifiquement et à l'espérer ; mais M. de Metternich, au contraire, considérait la guerre comme certaine, l'appelait du fond de son cœur et la préparait dans tous les sens. C'était aussi, en réalité, le vœu du Cabinet de Londres, et on assure que lord Castlereagh pressait le gouvernement autrichien de mettre sans retard ses troupes en mouvement, lui promettant, dans une certaine mesure, le concours de l'escadre anglaise. Le général Pozzo appelait aussi la guerre et le renversement de la constitution napolitaine. « On » ne peut, » disait-il, « traiter avec des rebelles. Le » Roi une fois ramené, l'ordre restauré, on verra ce » qu'il y aura à faire, mais, en tout cas, on ne doit » rien établir à Naples qui ne puisse être adopté à » Milan. »

La France se trouvait donc absolument isolée au Congrès, et les appuis sur lesquels elle avait compté pour faire prévaloir ses vues conciliantes lui manquaient complétement. L'arrivée de M. de Blacas sembla pourtant relever sa politique. La hauteur de langage, la fière contenance dont il s'était fait une habitude, la dignité de ses manières, dans laquelle se reflétait le sentiment élevé qu'il avait de la grandeur de la France, l'égalité de son humeur, la patience, la persévérance qu'il portait dans les négociations, l'influence qu'il s'était acquise en Italie, c'étaient là des avantages qui l'auraient mis à un rang très-élevé parmi les hommes d'État s'il y eût joint une plus grande étendue d'esprit. Entre ses mains, on pouvait être sûr que l'action de la France, dût-elle ne pas triompher, ne serait pas humiliée. Ce qu'on savait de ses opinions politiques devait, d'ailleurs, prévenir en sa faveur les ministres étrangers qu'effarouchaient les tendances libérales de M. de La Ferronnays. Aussi lui fit-on un grand accueil, et M. de Metternich, peut-être dans l'espérance de le capter en flattant son amour-propre, affecta-t-il de dire : « Voilà » enfin la France qui arrive. »

Ses premières démarches obtinrent un résultat qui, sans avoir pour le fond une grande importance, n'était pas indifférent sous le rapport de la forme. Les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse s'étaient mis sur le pied d'avoir, avec le prince Ruffo, des réunions confidentielles dont l'objet était de préparer les résolutions à proposer à

la conférence générale. MM. de Caraman et de La Ferronnays et lord Stewart avaient reproduit, à cette occasion, les réclamations qu'ils avaient élevées à Troppau contre les conférences particulières des trois Cours. M. de Blacas déclara nettement à M. de Metternich que, si une réunion semblable avait lieu une fois encore, on apprendrait le lendemain matin qu'il avait quitté Laybach. Dejà l'empereur Alexandre, à la prière de M. de La Ferronnays, avait fait dire à M. de Metternich qu'il convenait de céder sur ce point. M. de Metternich s'y résigna, non sans regret.

Cependant, le Cabinet de Vienne hâtait les préparatifs de l'expédition qu'il regardait comme certaine. Les troupes autrichiennes avaient reçu l'ordre de se tenir prêtes à entrer, le 27 janvier, dans les États de l'Église qu'il fallait traverser pour marcher sur Naples. M. de Blacas, voyant l'impossibilité d'arrêter leur marche, mit en avant une proposition qui tendait à donner à l'intervention armée un caractère moins alarmant pour le principe de l'indépendance des États. Le roi de Naples, se présentant sur la frontière de son royaume avec une escorte nombreuse, aurait annoncé à ses sujets qu'il avait toujours eu l'intention d'apporter à la forme de son gouvernement les modifications nécessaires, qu'avant d'avoir eu le temps d'y pourvoir il avait été surpris par la révolution du 2 juillet, que maintenant il revenait au projet ajourné par suite de cette révolution, qu'il remettrait en vigueur les anciens statuts du royaume avec des chan-

gements appropriés à l'état présent du pays, que, disposé à faire jouir son peuple d'une sage liberté, il lui en donnait l'assurance, prenant pour garants de sa promesse les ministres étrangers accrédités auprès de sa personne, et qu'il invitait ses sujets un moment égarés à se joindre à lui. Pour former l'escorte du Roi, M. de Blacas demandait qu'on donnât la cocarde napolitaine à un corps de troupes autrichiennes dont la force fût assez considérable pour garantir la sûreté du monarque, et pas assez pour qu'on pût le considérer comme une armée d'invasion.

Cette proposition parut d'abord rencontrer beaucoup de faveur. M. de Metternich en fit un grand éloge, tout en exprimant la crainte que les ministres russes ne voulussent pas l'accepter, mais lorsqu'il vit qu'ils y adhéraient aussi, il trouva moyen de l'annuler par un expédient qui lui était familier, en n'en parlant plus et en écartant adroitement toutes les tentatives qui furent faites pour la remettre sur le tapis. Comme président du Congrès chargé de diriger les délibérations, il avait pour cela des facilités qui n'eussent pourtant pas été suffisantes si, fort de ses succès passés et de son influence sur l'empereur de Russie, il n'était parvenu à se faire une position telle que les ministres étrangers n'osaient lui demander sérieusement compte de ses procédés les plus étranges, les uns parce qu'il les avait depuis longtemps subjugués, les autres par timidité, les autres parce qu'ils reconnaissaient l'évidente impossibilité de lui tenir tête avec avantage.

Sur ces entrefaites, les plénipotentiaires français reçurent de leur gouvernement de nouvelles instructions. M. de Caraman et M. de La Ferronnays lui-même, préoccupés des inconvénients de la position isolée où ils se trouvaient réduits par l'attitude expectante et réservée qui leur avait été prescrite, avaient signalé, dans leur correspondance avec leur gouvernement, ce que cette position avait de pénible et l'impuissance absolue dont elle les frapperait en se prolongeant. Leurs représentations avaient ébranlé M. de Richelieu. On leur écrivit, le 6 janvier, que la présence à Laybach des ministres des princes italiens changeait la situation, que le Congrès devenait par là un congrès italien, qu'il importait que les plénipotentiaires de la France ne s'en laissassent pas séparer, mais y restassent pour soutenir et diriger les ministres italiens et ne pas les livrer à l'Autriche, que, pour cela, ils devaient se présenter comme autorisés à traiter toutes les questions et adhérer à toutes les mesures auxquelles il leur serait impossible de refuser leur assentiment sans se séparer de l'action commune, enfin, que si, tous les moyens de conciliation étant épuisés, l'opinion unanime des Cours italiennes se prononçait pour l'occupation militaire du royaume de Naples, un commissaire français pourrait être adjoint à ceux que nommeraient les autres puissances pour régulariser le mouvement de l'armée autrichienne et alléger autant que possible les maux de la guerre. Quant aux principes posés dans le protocole préliminaire des trois Cours, le gouvernement français

persistait à y refuser son adhésion. La dépêche qui contenait ces instructions donnait à M. de Blacas la qualité de principal plénipotentiaire et déclarait qu'en cas de dissentiment entre lui et ses deux collègues, il aurait voix prépondérante.

Dans les mesures que le Congrès se disposait à prendre contre la révolution napolitaine, il n'avait certes à craindre aucune résistance de la part du roi Ferdinand. La seule difficulté dont on eût à se préoccuper, c'était celle de sauver autant que possible sa dignité personnelle en ménageant une transition entre le langage qu'il avait tenu à Naples et le rôle qu'il allait jouer. Une véritable comédie fut arrangée à cet effet. Le Roi fit prier la Conférence de lui donner communication, par l'*intermédiaire du duc de Gallo*, des intentions des puissances à l'égard de son royaume. On lui répondit que les gouvernements alliés ne pouvaient avoir aucun rapport avec le ministre d'un gouvernement non reconnu par elles. Il proposa alors de lui substituer le prince Ruffo, qui fut agréé et invité à se présenter à la prochaine réunion de la Conférence. Il s'y rendit en effet, et, après avoir remercié au nom de son maître les gouvernements alliés de leur sollicitude pour le bonheur de ses peuples, il pria les plénipotentiaires des puissances de lui faire connaître toute leur pensée. Trois jours après, le 16 janvier, M. de Metternich lui notifia officiellement les motifs qui avaient déterminé ces puissances à ne pas reconnaître une révolution criminelle et à y mettre un terme, soit, s'il était

possible, par la conciliation, soit par la force si cela devenait nécessaire. Le Roi était donc invité par les souverains alliés à s'associer à leurs délibérations. Le nouveau régime une fois supprimé et le pays rendu à la paix, les souverains n'auraient plus qu'un vœu à former, celui « que le Roi, entouré des lumières et soutenu par le zèle » des hommes les plus sages et les plus probes parmi ses » sujets, parvînt à effacer jusqu'au souvenir d'une époque » désastreuse en établissant, pour l'avenir, dans ses États, » un ordre de choses portant en lui-même les garanties » de la stabilité, conforme aux véritables intérêts de ses » peuples et propre à rassurer les États voisins sur » leur sécurité et leur tranquillité future. » Le 19 janvier, le prince Ruffo annonça à M. de Metternich qu'ayant rendu compte au Roi de cette communication, le Roi l'avait chargé de déclarer que, ne pouvant plus se faire illusion sur la situation pénible où il se trouvait placé par la résolution irrévocable des puissances qui rendait toute discussion inutile, il se soumettait à la nécessité, et que, voulant, s'il se pouvait, épargner à ses sujets le fléau de la guerre, il allait écrire au duc de Calabre, chargé en son absence du gouvernement du royaume, pour lui faire connaître l'état des choses.

Déjà on travaillait, non pas dans des conférences officielles, mais dans des réunions particulières, à la rédaction de la lettre que le Roi devait écrire à son fils. Plusieurs projets furent présentés. L'un d'eux, œuvre de M. de Bernstorff, était conçu en termes durs et mena-

'carté. Dans un autre, préparé par M. de La
Roi, rappelant le serment qu'il avait
tion, disait qu'il avait voulu y confor-
mais que les puissances ne le lui per-
parce qu'elles étaient décidées à ne pas
maintien d'institutions que toutes les Cours
déclaraient incompatibles avec la tranquillité de
eninsule, il engageait son peuple à y faire des changements qui pouvaient seuls, en assurant d'ailleurs au pays une sage liberté, détourner les malheurs de la guerre. L'empereur Alexandre inclinait visiblement à l'adoption de ce projet, il en avait même fait exprimer le vœu au ministre autrichien; mais M. de Metternich se hâta d'en préparer un troisième avec le prince Ruffo, et il répondit à l'Empereur que le Roi se réservait de rédiger lui-même la lettre qui devait recevoir sa signature.

Dans ce dernier projet, auquel on s'arrêta définitivement, le Roi ne parlait pas de son serment. « J'ai trouvé, » disait-il, « les souverains fortement prononcés contre un » ordre de choses qu'ils croient ne pouvoir s'accorder » avec la tranquillité de l'Italie; ils sont même décidés » à le détruire par les armes si la force de la persuasion » n'en amène la cessation immédiate. Si l'on y renonce » volontairement, les arrangements à prendre seront » réglés par mon intervention; mais, dans ce cas même, » les Cours exigent des garanties nécessaires à la sûreté » des États voisins. Les alliés m'ont fait connaître, sans » toutefois gêner la liberté de mon action, le point de

» vue général sous lequel ils envisagent le système qui » doit succéder à l'ordre de choses actuel : ils désirent » qu'entouré des hommes les plus probes et les plus » sages de mon royaume, je concilie les intérêts perma- » nents de mon peuple avec le maintien de la sûreté gé- » nérale. » A cette lettre, que le duc de Calabre était autorisé à rendre publique, était jointe une autre lettre confidentielle par laquelle le Roi lui expliquait que ce qu'il fallait entendre par les garanties que demandaient les puissances, c'était la présence temporaire dans le royaume de Naples d'un corps de troupes autrichiennes qui serait, d'ailleurs, placé sous son commandement. Les plénipotentiaires français s'étaient vainement efforcés de faire rejeter l'idée de cette occupation. En réalité, elle était inévitable dans le système qu'on avait adopté, et le Roi et son ministre, en proie à des frayeurs dont l'expression naïve faisait l'amusement du Congrès, en soutenaient la nécessité absolue, bien décidés, si elle n'avait pas lieu, à ne pas retourner à Naples.

Lorsque le projet de la lettre royale fut communiqué au Congrès dans la conférence du 24 janvier, les plénipotentiaires des Cours alliées, rendant, dirent-ils, pleine justice à la *franchise* et à la *noble confiance* qu'elle respirait, promirent d'adresser aux représentants de leurs souverains auprès du cabinet de Naples des instructions conçues dans le même sens.

Six conférences avaient été employées à régler les formes mensongères de cette procédure diplomatique. J'en

ai exposé les points essentiels. Il serait trop long d'en raconter tous les incidents; je crois pourtant devoir m'arrêter à quelques détails caractéristiques. Les ministres russes, pour forcer les ministres britanniques à se retirer des conférences, auraient voulu les rendre aussi solennelles que possible; mais les plénipotentiaires français se joignirent à M. Gordon pour s'y opposer, et il fut décidé que le résultat des délibérations serait consigné dans de simples journaux ou protocoles sans signatures. Les ministres français ayant annoncé qu'ils avaient reçu des pouvoirs qui les autorisaient à prendre part à tous les travaux du Congrès, « pour moi, » dit M. Gordon, « je » ne viens que pour répondre à l'invitation que j'ai re- » çue et m'assurer si l'on prend quelque résolution contre » laquelle je doive protester. Je me retirerai du moment » qu'on paraîtra le désirer. » Personne ne releva cette disgracieuse notification.

Ce n'est pas sans de vifs débats qu'on s'était mis d'accord sur le mode des communications du Congrès avec le roi de Naples. L'empereur de Russie avait fait préparer un projet de lettres à échanger entre le prince Ruffo et les représentants des Cours alliées, dans lesquelles auraient trouvé place ces déclarations solennelles de principes si chères à l'autocrate; mais ce projet avait soulevé des objections de la part de toutes les puissances, et M. Gordon ayant menacé, s'il était adopté, de se retirer, on s'était arrêté à l'expédient que j'ai fait connaître et qui avait l'avantage de jeter un voile, bien transpa-

rent, il est vrai, sur les contradictions de la misérable politique du roi Ferdinand. C'étaient les plénipotentiaires français qui l'avaient suggéré.

On doit comprendre avec quelle répugnance ils acceptaient un rôle dans cette comédie absolutiste, organisée, dirigée par l'Autriche et jouée à son profit. Les amendements de détail qu'ils parvenaient de temps en temps à y faire apporter ne pouvaient être pour eux qu'une bien faible consolation. Cette répugnance, ils la manifestaient en toute occasion. Ainsi, lorsqu'il avait été question d'admettre le prince Ruffo dans le Congrès comme représentant du roi de Naples, ils avaient exprimé leur surprise de voir choisir, pour de telles fonctions, alors qu'on parlait encore de conciliation, un homme que ce prince avait exclu de son service par un acte formel, un homme qui disait partout et à tout venant qu'aucune conciliation n'était possible, et que Naples devait être occupé militairement pendant dix ans au moins. Ils avaient aussi signalé ce que la conduite du roi Ferdinand, démentant si précipitamment ses promesses les plus solennelles, devait jeter de déconsidération sur lui et sur la royauté. Mais leurs représentations n'ayant pas été écoutées, ils s'étaient trouvés dans l'alternative d'adhérer aux résolutions des trois Cours absolutistes ou de s'abstenir. Ils cédèrent à la crainte d'isoler la France, de lui aliéner l'empereur Alexandre, et aussi à l'espoir d'exercer une action modératrice dans ce qui se préparait. Ils eurent soin, d'ailleurs, de déclarer, dans une note ver-

bale, qu'en le faisant ils agissaient sans ordre de leur gouvernement et engageaient leur responsabilité personnelle. On jugea, à Paris, qu'ils avaient dépassé leurs instructions, les moyens de conciliation n'ayant pas été épuisés ni même essayés, mais on ne crut pas devoir les désavouer. Quant aux plénipotentiaires anglais, ils refusèrent leur adhésion, et lord Stewart fit insérer au protocole le Mémoire qu'il avait remis au Congrès de Troppau pour déclarer que sa Cour ne prendrait aucune part à une action quelconque à l'égard de Naples. Le langage qu'ils tenaient en dehors des conférences expliquait la portée réelle de cette opposition. « Nous n'en reconnaissons » pas moins, » disait M. Gordon, « que la guerre est juste, » légitime, nécessaire, mais de la part de l'Autriche seu- » lement. Qu'elle la fasse donc promptement et sans se » prêter à des transactions impossibles dans une pareille » question. »

Jusqu'au 26 janvier, les ministres des États italiens avaient été tenus à l'écart des délibérations, malgré les instances réitérées de la France. Ce jour-là, ils furent admis dans la Conférence, on leur donna lecture des six protocoles dont je viens de parler, et M. de Metternich les invita à déclarer si la marche adoptée par les grandes puissances leur paraissait répondre aux intérêts et à la sûreté de la Péninsule. Les ministres de Sardaigne, de Toscane et de Modène répondirent affirmativement et remercièrent au nom de leurs Cours le gouvernement autrichien de l'attitude militaire qu'il

avait prise. Le seul cardinal Spina fit entendre qu'il ne se croyait pas autorisé à y donner son adhésion, et que le Saint-Père, toujours disposé à s'associer aux mesures de conciliation, devait se renfermer dans une stricte neutralité. Pressé par MM. de Metternich et de Bernstorff, par MM, de Nesselrode et Capodistrias, et, ce qui est plus étrange, par lord Stewart, d'adhérer par écrit à la politique du Congrès, il persista longtemps à s'y refuser, tout en laissant entrevoir que son opinion était favorable à cette politique. M. de Blacas, pour appuyer sa résistance, allégua les ménagements que la prudence imposait au Saint-Père, dont la résidence était si voisine des États napolitains. Le cardinal Spina consentit enfin à remettre à la conférence une opinion écrite dans laquelle il renouvelait la déclaration de la neutralité du Saint-Siége, en ajoutant seulement que le Pape était très-touché de l'intérêt que les puissances alliées prenaient à la tranquillité de l'Italie.

Les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie mirent, le 2 février, sous les yeux de la Conférence un projet d'instructions communes destinées à leurs envoyés à Naples. On leur recommandait d'appuyer la démarche du Roi auprès de son fils et de faire savoir aux Napolitains que le désaveu et l'abandon de la constitution révolutionnaire pouvaient seuls prévenir la guerre. M. de Metternich disait, de plus, dans une lettre confidentielle adressée au chargé d'affaires d'Autriche, que les envoyés n'avaient pas une négociation à suivre, mais

bien une commission à exécuter, une communication à faire. M. de Nesselrode, par une dépêche supplémentaire, autorisa le comte de Stackelberg, ministre de Russie, à déclarer que, si cela devenait nécessaire, l'empereur Alexandre prendrait part à la guerre avec toutes ses forces. Une lettre que les plénipotentiaires de France écrivirent à M. de Fontenay et dont ils donnèrent lecture à la Conférence, l'invitait à seconder une démarche à laquelle, disaient-ils, ils avaient cru devoir adhérer par esprit de conciliation, et à veiller à la sûreté de la famille royale. M. de Blacas ayant appelé sur ce dernier point l'attention du Congrès, on arrêta que les légations des puissances alliées à Naples se concerteraient, pour y pourvoir, avec les commandants des forces navales de France et d'Angleterre. Lord Stewart ayant fait l'observation qu'on semblait considérer les deux escadres comme placées dans une situation identique et que, cependant, d'après la position qu'avait prise la France, on devait supposer que la France participerait aux hostilités, M. de La Ferronnays repoussa vivement cette supposition, expliquant que l'escadre française ne prêterait qu'un appui moral à l'intervention. M. de Metternich qui, pour plus d'un motif, ne désirait pas voir le gouvernement français s'y engager bien avant, donna son approbation à ce que venait de dire M. de La Ferronnays, et M. de Blacas, déclarant positivement que, si la guerre éclatait, la France n'y prendrait aucune part, fit insérer cette déclaration au protocole. Avant de lever la séance, M. de Metternich annonça que

le général Frimont, commandant de l'armée autrichienne en Italie, allait recevoir l'ordre de passer le Pô et de prendre position dans les États de l'Église pour être en mesure d'attaquer sans retard les Napolitains s'ils tentaient de résister, ou, s'ils se soumettaient, d'occuper pacifiquement le pays. M. de La Ferronnays essaya vainement d'obtenir que le passage du Pô fût différé jusqu'au retour du courrier qu'on allait envoyer à Naples; il fit remarquer que, si les Napolitains se soumettaient volontairement, 30,000 hommes pourraient suffire à l'occupation, ce qui diminuerait les charges accablantes qui allaient peser sur le royaume; mais M. de Metternich répondit que l'intérêt de la sûreté de l'armée ne permettait pas d'en restreindre la force à moins de 60,000 hommes.

Une conférence particulière ayant été indiquée pour arrêter les mesures d'exécution, il ne fallut rien moins que les énergiques réclamations de M. de Blacas pour y faire admettre les plénipotentiaires français, et les Anglais n'y furent pas appelés. On y prépara des résolutions qui furent ensuite discutées dans une conférence officielle. Les plénipotentiaires français avaient souvent représenté qu'en engageant les Napolitains à se soumettre sans combattre, on ne leur disait rien qui pût les y disposer, le résultat devant être pour eux absolument le même après une soumission volontaire et après une défaite. Cette objection était sérieuse. Pour y satisfaire, M. de Metternich voulut bien concéder que, s'il n'y avait pas de résis-

tance, on n'imposerait au pays ni contribution, ni indemnité de guerre, tandis que, dans le cas contraire, il aurait à payer une indemnité dont la somme serait réglée de concert avec les alliés. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'entretien et la solde de l'armée depuis le passage du Pô devaient être à la charge du royaume de Naples. M. de La Ferronnays aurait voulu que la solde restât à la charge de l'Autriche, pour ne pas enlever au Roi les ressources absolument nécessaires à son gouvernement. L'Autriche n'eut garde d'y consentir; mais, pour tirer ce monarque des difficultés pécuniaires auxquelles il allait être exposé, les deux empereurs offrirent de lui faciliter, par leur garantie, la conclusion d'un emprunt de 90 millions si les autres puissances voulaient prendre part à cette garantie. La France et l'Angleterre s'y étant refusées, la proposition n'eut pas de suite.

Il avait été résolu qu'un nouveau congrès aurait lieu dans le cours de l'année suivante pour juger de la nécessité de maintenir ou de prolonger le terme fixé à l'occupation, que l'armée autrichienne agirait au nom des puissances coalisées et prendrait le titre d'armée alliée, que la portion de cette armée qui resterait à Naples serait placée sous les ordres du Roi, et que ce prince serait invité à partir de Laybach dès que les forces autrichiennes seraient entrées sur le territoire napolitain, pour offrir à son peuple l'appui de sa protection. Le général Pozzo et le baron de Vincent, envoyés de Russie et d'Autriche à Paris, et M. de Blacas furent désignés pour l'accompagner

en qualité d'ambassadeurs des Cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Paris, et M. de Blacas leur fit adjoindre les ministres des princes italiens. Il insista aussi pour qu'ils fussent consultés sur les nouvelles institutions à donner au royaume de Naples. On décida que l'initiative en serait laissée au Roi, que les Cours d'Italie auraient voix consultative et les grandes Cours un simple droit de surveillance. Dans l'état des choses, c'était presque dire que l'Autriche serait la maîtresse absolue.

Tout étant ainsi réglé, le roi de Naples appela auprès de lui son ministre constitutionnel, le duc de Gallo qui, depuis vingt jours, était retenu à Goritz. Le duc arriva à Laybach le 30 janvier. Le Roi, qui n'était pas encore complétement rassuré, lui fit un très-bon accueil et, affectant de maintenir son attitude de médiateur entre le Congrès et le peuple napolitain, lui dit qu'il n'avait pu, malgré tous ses efforts, obtenir des puissances qu'elles renonçassent à leur résolution de renverser l'œuvre de la Révolution, qu'il lui avait été également impossible de le faire admettre à la Conférence, mais qu'il avait obtenu qu'on l'y introduirait pour lui lire les instructions envoyées aux légations résidant à Naples et le convaincre de l'accord des puissances. En sortant de chez le Roi le duc de Gallo se rendit chez M. de Metternich qui lui apprit que la Conférence le recevrait ce jour-là même.

Elle se réunit longtemps avant l'heure fixée pour son admission, afin de se concerter sur le langage qu'on lui tiendrait. La séance fut très-agitée. Chacun craignait

d'être interpellé par le ministre napolitain et forcé d'improviser une réponse, et, en face du représentant d'un petit État, les ministres des plus grandes puissances de l'Europe se sentaient inquiets, parce qu'ils ne pouvaient se dissimuler que les principes sur lesquels reposait leur politique n'étaient rien moins qu'incontestables. Après deux heures passées dans cette pénible anxiété, on donna l'ordre d'introduire le duc de Gallo, mais le prince Ruffo s'était d'abord retiré. S'il faut en croire un bruit qui circula à cette époque, le ministre confidentiel du roi de Naples ne s'éloigna pourtant pas du salon où se tenait la Conférence, et, caché dans une chambre contiguë derrière la porte qui l'en séparait, évitant soigneusement de trahir sa présence par le moindre bruit, il prêtait l'oreille avec inquiétude, presque avec effroi, aux explications qui allaient être échangées entre le Congrès et le ministre constitutionnel de son souverain.

L'attitude du duc de Gallo eut bientôt rassuré ceux qui avaient craint, de sa part, quelque protestation énergique et embarrassante. Lorsqu'il eut pris place, M. de Metternich lui notifia, par un discours écrit, la détermination des puissances de détruire l'ordre de choses établi à Naples et qu'elles jugeaient incompatible avec le repos et l'existence des États voisins. Le secrétaire du Congrès, M. de Gentz, lui donna ensuite lecture des protocoles et des autres pièces émanées du Congrès. Puis, M. de Metternich, reprenant la parole, engagea le duc de Gallo à conseiller à ses compatriotes d'éviter la guerre par une

prompte et complète soumission. Sa réponse dépassa tout ce qu'avaient pu espérer les esprits les plus confiants: « J'ai écouté avec attention, » dit-il, « la lecture des » pièces qu'on vient de me communiquer. Je comprends » les intentions des puissances, et je les *remercie* de leurs » dispositions *bienveillantes*. J'écrirai dans le sens qu'on » peut désirer, et j'espère réussir auprès des gens rai- » sonnables; je crains seulement que mes conseils n'aient » qu'une faible influence sur une jeunesse exaltée. » Ces paroles prononcées, il se retira, laissant les membres de la Conférence d'autant plus satisfaits qu'ils avaient été plus inquiets: « Vous voyez quel homme c'est, » s'écria M. de Metternich, « eh bien! voilà comme ils sont tous! » Le duc de Gallo avait sans doute fait preuve de peu de présence d'esprit et de fermeté, mais il est juste de reconnaître qu'introduit seul, presque à l'improviste, sans connaissance préalable des incidents de la négociation, au milieu d'un cercle d'hommes d'État représentant l'Europe et parmi lesquels il ne comptait pas un seul ami de son gouvernement, il lui aurait fallu, pour faire bonne contenance, non-seulement une rare énergie de caractère, mais une confiance dans les ressources et la force de son pays qu'il ne pouvait pas avoir. et, dans les principes de la Révolution, une foi qui, peut-être, lui faisait défaut.

Il passa la soirée avec les membres du Congrès chez le prince de Metternich. M. de Blacas y eut avec lui un entretien dans lequel il lui donna connaissance de ce que la France avait tenté dans un esprit de conciliation et lui

parla de la nécessité d'une soumission entière. « Je sais, » répondit-il, « qu'il existe une immense différence entre » le langage de la France et celui des autres puissances, » puis il répéta ce qu'il avait dit dans la Conférence, de son espoir de faire entendre raison aux gens sensés et de sa crainte d'être moins heureux auprès d'une jeunesse exaltée. Il exprimait pourtant à ceux qui le questionnaient l'opinion qu'il n'y aurait pas de résistance sérieuse, que l'armée se rangerait sous les ordres du Roi, que les provinces étaient indifférentes à la Constitution et que tout au plus avait-on à redouter une émotion passagère dans la ville. Le comte Capodistrias, à qui il demandait ce qu'il pensait de la position du royaume de Naples, lui dit qu'elle pourrait encore devenir heureuse et que, si l'on prenait le parti de la soumission, on n'aurait ni le gouvernement actuel, ni celui qui l'avait précédé. Le duc de Gallo ne put obtenir la faveur de présenter ses hommages aux deux empereurs. Lorsqu'avant de quitter Laybach il prit congé du roi Ferdinand, ce prince, insistant sur la nécessité d'une prompte soumission, lui recommanda de faire tous ses efforts pour y amener le Parlement, seul moyen d'éviter les calamités de la guerre.

Lord Stewart avait exigé qu'on communiquât au duc de Gallo le Mémoire du cabinet de Londres qui refusait toute participation à l'action du Congrès. Il avait fallu céder à cette exigence, mais les plénipotentiaires des trois Cours absolutistes en avaient été fort blessés, et le général Pozzo avait dit à lord Stewart : « Si l'on vous tolère au

» Congrès, au moins n'abusez pas de cette condescen-
» dance pour mettre des entraves à tout ce que nous fai-
» sons. » Ce mécontentement s'accrut lorsque, quelques jours après, lord Stewart fit part aux représentants des puissances de la circulaire de lord Castlereagh qui protestait contre celle des trois Cours, et dont j'ai déjà parlé.

M. de Metternich fit insérer dans l'*Observateur autrichien*, organe connu du cabinet de Vienne, une sorte de manifeste qui peignait des couleurs les plus défavorables les événements de la révolution napolitaine, exposait ce qui s'était passé à Troppau et à Laybach, et annonçait le départ de l'armée destinée à assurer l'accomplissement des résolutions du Congrès, comme aussi la résolution prise par l'empereur Alexandre de joindre ses forces à celles de l'Autriche dans le cas où, contre toute attente, la résistance d'une faction implacable viendrait à se prolonger. Dans cette pièce, habilement rédigée, on remarquait le passage suivant : « Si, à Troppau, des considéra-
» tions particulières d'un grand poids ont engagé le gou-
» vernement britannique à ne pas partager les résolutions
» prises par les autres Cours et le cabinet des Tuileries à
» n'y accéder qu'avec des restrictions, l'Empereur a eu
» la satisfaction de se trouver entièrement d'accord avec
» les souverains de Russie et de Prusse et de se convaincre
» en même temps que les différences de politique et de
» marche entre les puissances de l'Europe n'en amène-
» raient aucune dans les bases de leur alliance et dans
» l'uniformité générale de leurs principes et de leurs vues. »

Ce manifeste parlait convenablement du roi Ferdinand; il le montrait arrivant à Laybach sans parti pris contre les engagements que la violence lui avait arrachés, mais forcé bientôt de reconnaître qu'il serait illusoire de vouloir fonder des propositions quelconques sur des bases irrévocablement rejetées par les souverains alliés.

Ce n'était pas seulement à l'Italie et à l'Europe que s'adressait cette déclaration destinée à justifier la politique du cabinet de Vienne. En Autriche même, M. de Metternich avait beaucoup à faire pour convaincre l'opinion de la bonté du système qu'il avait adopté. Dans la haute aristocratie de Vienne, l'opposition était presque générale contre la guerre. Là, sans doute, l'idée exagérée qu'on se faisait de l'incertitude de ses chances avait plus de part à une telle opposition que la tendance aux idées de liberté constitutionnelle; mais, dans d'autres classes de la société, ces idées commençaient à pénétrer, et, au dire de M. de Metternich, les bureaux du ministère n'étaient pas à l'abri de cette contagion, elle s'étendait même, dans une proportion beaucoup plus forte, aux officiers de l'armée. Ces assertions n'étaient pas sans quelque fondement; mais, pour les apprécier à leur juste valeur, il faut ne pas perdre de vue que M. de Metternich avait pris l'habitude de qualifier de révolutionnaire tout ce qui n'était pas à l'exacte mesure de son absolutisme, et qu'il entrait dans sa tactique d'exagérer le péril pour entraîner par la terreur les autres gouvernements, et surtout l'empereur Alexandre, dans la voie où il voulait le conduire.

• En réalité, le ministre autrichien désirait la guerre, parce que toute transaction, tout accommodement à l'amiable aurait contrarié ses projets, parce qu'elle devait avoir pour effet de le dispenser de tout ménagement et qu'il ne pensait pas, d'ailleurs, qu'elle pût être longue ni difficile. Les nouvelles que l'on recevait du royaume de Naples étaient de nature à lui faire concevoir les plus flatteuses espérances. Le désordre y était extrême. La Sicile, à peine soumise, s'agitait de nouveau, et l'on pouvait y craindre un autre soulèvement. A Naples même, les rassemblements séditieux se multipliaient. L'assassinat d'un royaliste, arraché la nuit de sa maison et massacré presque sous les yeux de sa famille par des *carbonari* déguisés en agents de police, avait répandu l'effroi dans la population; on parlait d'autres victimes désignées au poignard. Ceux qui se croyaient les plus menacés cherchaient un asile à bord de l'escadre française ou fuyaient à l'étranger. Le mécontentement régnait dans l'armée; une foule d'officiers donnaient leur démission que le prince régent refusait d'accepter. Le parti des constitutionnels modérés, tremblant devant les *carbonari*, était disposé à se rapprocher du Roi, mais ils le connaissaient trop pour espérer beaucoup de son incurable faiblesse. Le Roi lui-même s'effrayait à l'idée de retourner dans ses États, dans des lieux qui, en lui rappelant les dangers qu'il croyait avoir courus, éveillaient en lui de nouvelles terreurs; il pensait parfois à abdiquer pour passer en Autriche le reste de ses jours, mais M. de Metternich se

gardait bien d'encourager ces velléités, parce qu'il ne croyait pas pouvoir compter sur les sentiments et la docilité du duc de Calabre.

Quelle que fût la confusion qui régnait à Naples, les ministres étrangers qui y résidaient croyaient généralement que les révolutionnaires, engagés comme ils l'étaient, opposeraient à l'armée d'invasion une résistance impuissante, sans doute, en résultat définitif, mais qui ne serait pas trop disproportionnée à l'énergie de leurs protestations; le seul chargé d'affaires de France, M. de Fontenay, exprima constamment la conviction qu'au dernier moment tout s'affaisserait.

Les troupes autrichiennes passèrent le Pô le 5 février et entrèrent dans les États de l'Église où leur bonne conduite et leur rigoureuse discipline eurent bientôt calmé la frayeur qui les avait devancées. L'assassinat de quelques soldats isolés et celui de quelques partisans de l'Autriche furent les seuls incidents qui marquèrent cette première phase de l'expédition.

En attendant la réponse des autorités napolitaines à la notification de la volonté des puissances et du roi Ferdinand, le Congrès s'occupait d'une question bien grave, celle du régime qui devait remplacer à Naples le gouvernement révolutionnaire. Personne n'admettait, en effet, ou du moins n'osait dire qu'on pût revenir purement et simplement à l'état de choses antérieur à la Révolution, mais on était loin de s'accorder sur ce qu'il convenait d'y substituer. A Troppau, les plénipotentiaires de France

et de Russie avaient d'abord, comme nous l'avons vu, parlé de liberté, d'institutions constitutionnelles. Depuis, M. de Metternich avait habilement amené, d'abord la Russie, puis la France, à faire disparaître de leur phraséologie ces expressions si mal sonnantes à ses oreilles. Cependant, en arrivant à Laybach, il avait lui-même mis en avant le projet de créer, à défaut d'une chambre élue, un grand conseil de soixante-dix membres, chargé de discuter les impôts, de fixer la liste civile, d'arrêter et de publier les comptes et les budgets. On avait pu bientôt remarquer qu'en revenant sur les détails de ce projet il n'y faisait plus entrer ce qui avait trait à la liste civile et à la publicité des comptes. Un tel plan était certes bien modeste, il ne contenait rien qui pût effaroucher les amis tant soit peu sensés de la monarchie; mais cette seule apparence de contrôle déplaisait au roi Ferdinand, et M. de Metternich, voyant sa répugnance, avait invité le prince Ruffo à prendre l'initiative de la nouvelle loi fondamentale. Celui-ci ayant présenté successivement plusieurs projets que les puissances écartèrent l'un après l'autre comme n'étant autre chose que la restauration de l'ancien absolutisme, il fallut que M. de Metternich mît la main à l'œuvre pour en préparer un qui répondît mieux aux vues des alliés.

La délibération s'engagea dans des conférences particulières entre les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie, le prince Ruffo et M. de Blacas, qui y fut admis sur sa demande. Le projet de M. de Metternich, repoussé

par le prince Ruffo au nom du Roi son maître, fut appuyé par le ministre de Russie. M. de Blacas, voulant au moins sauver l'indépendance de la couronne napolitaine et la soustraire autant que possible à l'influence absolue de l'Autriche, offrit son appui au roi Ferdinand pour le cas où l'on voudrait contraindre sa volonté. Il dit qu'on devait lui laisser toute liberté de décision, et qu'il convenait que ce prince ne prît pas sa détermination à Laybach, sur une terre étrangère, où il n'aurait d'autres conseillers que le prince Ruffo, mais à Naples, après s'être entouré des hommes les plus éclairés de son royaume. « Mais, » répondit M. de Metternich, « si, de retour à » Naples, le Roi adoptait votre charte ? » — « Dans ce cas, » répliqua M. de Blacas, « nous soutiendrions les volontés » de Sa Majesté Sicilienne. »

M. de Metternich, M. de Nesselrode et le général Pozzo persistaient à vouloir qu'on liât le Roi avant son départ; mais, sur ce point, le comte Capodistrias ne partageait pas l'avis des autres ministres russes. Il lui arriva de prononcer encore le mot de *Constitution*. M. de Metternich s'étant écrié que ce mot ne devait pas être prononcé dans le Congrès et que jamais l'Autriche ne souffrirait qu'une constitution fût établie à Naples : « — Et si » c'était le Roi qui la donnât ? » demanda le ministre russe. « — Alors, » reprit M. de Metternich, « nous ferions la » guerre au Roi pour la lui faire abandonner, parce » qu'elle aurait toujours pour nous les mêmes dangers; » et ce n'est pas seulement la résolution de l'Autriche,

» elle est commune à tous les princes d'Italie qui se croi-
» raient également menacés. »

Cependant, le ministre autrichien, dans un entretien qu'il eut avec M. de Blacas, se présenta à lui comme n'étant nullement l'ennemi d'une *sage* liberté, comme comprenant la nécessité de *sages* réformes, et se plaignit de ne pouvoir faire comprendre au prince Ruffo l'avantage d'instituer à Naples un corps consultatif sérieux. « S'il ne » veut pas entendre raison, » ajouta-t-il, « nous le ren- » verrons à Vienne et nous agirons sans lui. »

On finit pourtant par se rapprocher. Le 14 février, le prince Ruffo et M. de Metternich mirent sous les yeux de la Conférence deux projets dont les bases étaient les mêmes : un grand conseil d'État était placé à la tête de toute l'administration des Deux-Siciles; deux consultes, l'une pour la terre ferme, l'autre pour l'île de Sicile, siégeant à Naples et à Palerme et formées des plus riches propriétaires, au nombre de vingt pour la première, de douze pour la seconde, étaient appelées à donner leur avis sur les lois générales d'administration, sur tous les projets à soumettre au conseil d'État, et, plus spécialement, à examiner les budgets des deux parties de la monarchie, qui devaient être distincts aussi bien que les administrations; chaque province devait avoir un conseil composé de membres choisis par le Roi parmi les propriétaires principaux, et à qui il appartiendrait de répartir les impôts et de régler les autres objets d'intérêt local; on créait aussi des conseils municipaux dans toutes les communes,

chacune devant avoir l'administration de ses biens. A ces bases communes aux deux projets, celui de M. de Metternich ajoutait quelques dispositions un peu plus libérales : il laissait à chaque consulte le choix de son président ; il faisait concourir les conseils provinciaux au choix des membres des consultes, qui devaient rester en fonctions pendant trois ans et ne pouvaient être réélus. La Conférence chargea le prince Ruffo de réunir en une seule rédaction ce qu'il y avait de commun dans les deux projets, en laissant au Roi le soin d'arrêter, lorsqu'il serait de retour dans ses États, les mesures purement réglementaires. Les plénipotentiaires français assistèrent silencieusement à cette délibération. Ils avaient déclaré qu'ils n'étaient pas autorisés à émettre d'opinion sur une question semblable.

Lorsque le prince Ruffo eut achevé son travail, une conférence fut indiquée pour en donner connaissance aux ministres des cours d'Italie et pour savoir s'ils n'y trouveraient rien qui pût porter atteinte à la tranquillité intérieure de leur pays. Elle eut lieu le 20 février, et le prince Ruffo y lut son projet. Le lendemain, dans une autre conférence, les ministres italiens déclarèrent qu'à leur avis les bases proposées pour le gouvernement du royaume des Deux-Siciles ne pouvaient que contribuer à affermir la tranquillité de l'Italie, « pourvu, surtout, » dit M. de Saint-Marsan, « que le corps consultatif soit » organisé dans des formes monarchiques. » Le ministre de Modène insista sur la nécessité d'éviter toute apparence de

transaction avec la faction révolutionnaire. Les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie, prenant acte de ces adhésions, exprimèrent les vœux qu'ils formaient pour que le projet de loi fondamentale dont on venait de prendre connaissance exerçât une influence favorable au pays et reçût une heureuse et complète exécution. Les ministres français, tout en répétant qu'ils n'étaient pas autorisés à émettre d'opinion, donnèrent l'assurance que le roi de France apprendrait avec plaisir la résolution prise par Sa Majesté Sicilienne de s'entourer de ses sujets les plus fidèles pour régler les institutions qui devaient assurer le bonheur de ses peuples et la tranquillité de l'Italie. Lord Stewart parla dans le même sens.

Un incident singulier termina cette séance. M. de La Ferronnays, s'adressant à M. de Metternich, lui demanda si le travail présenté par le prince Ruffo devait être considéré seulement comme un projet que le roi de Naples voulait bien communiquer à ses alliés et qu'il pourrait ensuite changer à son gré, ou s'il constituait de sa part un engagement. Cette interpellation inattendue produisit une vive sensation. M. de Metternich, pris au dépourvu, répondit, après quelques moments de réflexion, au milieu d'un profond silence, que c'était en effet un engagement. « C'est-à-dire, » reprit M. de La Ferronnays, « que, si le Roi rentré dans ses États voulait faire » des changements à ce projet, il n'en serait pas le maître? » — « Certainement, » répliqua M. de Metternich,

« les puissances italiennes ne peuvent le vouloir autre» ment... elles ne peuvent souffrir l'établissement d'ins» titutions incompatibles avec leur tranquillité. — Je » vous remercie, prince, » dit alors le plénipotentiaire français, « c'est tout ce que je désirais pour mon instruc» tion et pour celle de mon gouvernement. »

M. de Metternich fut très-blessé de cette interpellation qui avait déchiré le voile derrière lequel se cachait sa tortueuse politique. En dehors de la Conférence, il se plaignit à M. de Blacas de ce que de semblables questions ne lui eussent pas été faites en particulier. M. de Blacas, ne se bornant pas à prendre la défense de son collègue, déclara en termes formels que si le roi de Naples, rétabli sur son trône, voulait adopter la charte française, la France le soutiendrait. M. de La Ferronnays disait, pour justifier ce qu'il pouvait y avoir d'un peu insolite dans son interpellation, que les procédés bien connus du ministre autrichien et le peu de compte qu'il tenait de ses explications confidentielles ne permettaient pas de s'en contenter, et que, d'ailleurs, il était bon de ne pas laisser passer sans la signaler la doctrine qui attribuait à une puissance le droit d'imposer ses institutions à un autre pays. Cependant, ceux mêmes des membres du Congrès qui ne donnaient pas tort, pour le fond, à M de La Ferronnays, pensaient qu'il y avait, de sa part, quelque imprudence à provoquer, sans une nécessité absolue, entre l'Autriche et la France, une lutte diplomatique dans laquelle la France n'avait aucune chance de l'emporter.

MM. de Blacas et de Caraman étaient de cet avis.

Pendant cette phase des négociations, l'attitude des ministres des cours d'Italie avait été assez pénible. La France s'était attendue à trouver en eux, ou au moins dans celui de Sardaigne, des auxiliaires pour défendre contre M. de Metternich, non pas la cause du libéralisme, mais celle de l'indépendance de la Péninsule. Elle avait été déçue dans cette espérance. Non-seulement M. de Metternich était parvenu à les annuler, à les tenir en dehors de toute action réelle, mais, uniquement préoccupés de la terreur que les menaces du parti révolutionnaire inspiraient à leurs gouvernements, ils avaient donné à toutes les mesures proposées par l'Autriche une adhésion empressée où perçait même quelquefois la crainte qu'elles ne fussent pas assez décidément hostiles à toute idée constitutionnelle. Cependant le ministre sarde, M. de Saint-Marsan, qui, sous Napoléon, avait occupé une position éminente dans la diplomatie française, s'était d'abord montré disposé à s'entendre avec les plénipotentiaires de France; il avait même parlé avec un singulier abandon à M. de La Ferronnays, des vues secrètes du cabinet de Turin dirigées, alors comme à toutes les époques, vers l'acquisition de la Lombardie; mais reconnaissant ensuite que la France n'avait pas encore repris assez de force pour que de petits États pussent, sans danger, se placer sous sa protection exclusive, il s'était tourné vers la Russie, aussi bien que les autres envoyés italiens. Puis, M. de Metternich avait encore réussi à les faire entrer en

défiance du comte Capodistrias qu'il leur dépeignait comme un *carbonaro*, et à leur faire craindre de se compromettre par les rapports qu'ils auraient avec lui. M. de Blacas leur ayant donné l'assurance qu'il n'était pas vrai, comme le cabinet de Vienne le prétendait, que la pensée de la France fût d'importer ses institutions dans la Péninsule, ils étaient revenus aux plénipotentiaires français. Le seul cardinal Spina n'avait pas cessé un instant d'être en rapports intimes avec eux: ses instructions lui prescrivaient de suivre les directions de M. de Blacas qui, comme je l'ai dit, jouissait du plus grand crédit auprès des cours italiennes et surtout du Saint-Siége.

Le bruit s'était répandu que l'Autriche pensait à profiter des circonstances pour reprendre un projet qu'elle avait conçu, disait-on, à la fin des dernières guerres, celui de réunir les États d'Italie en une fédération dans laquelle elle aurait naturellement exercé une influence dictatoriale. Plusieurs indices donnaient lieu de croire, en effet, qu'elle y pensait sérieusement. Les ministres d'Italie, comprenant que, si ce projet venait à se réaliser, leurs souverains ne seraient plus que des vassaux de la cour de Vienne, n'étaient nullement disposés à s'y prêter. Le gouvernement français avait donné à ses plénipotentiaires l'ordre formel de s'y opposer, et comme ceux-ci se sentaient plus à l'aise sur ce terrain pour combattre l'ambition autrichienne, comme ils étaient à peu près sûrs de trouver des alliés parmi les ministres des autres grandes cours, ils ne craignirent pas de manifester hautement

leur opposition. Ce fut d'abord aux envoyés italiens qu'ils s'adressèrent. Le cardinal Spina et M. de Saint-Marsan leur répondirent par l'assurance positive que jamais le Pape ni le roi de Sardaigne ne consentiraient à rien de tel. M. de La Ferronnays alla trouver ensuite l'empereur Alexandre, lui représenta l'accroissement de puissance qui résulterait pour l'Autriche de l'accomplissement d'un semblable projet, ce qu'il aurait d'alarmant pour l'Europe, l'irritation qu'il soulèverait en France et l'opposition que le gouvernement français serait obligé d'y faire. L'Empereur, tout en déclarant que, pour son compte, il ne verrait pas d'inconvénients à la formation d'une confédération italienne, promit à M. de La Ferronnays de ne jamais y consentir sans l'aveu de la France et lui affirma qu'il n'en avait pas été question à Laybach. On n'a jamais su bien positivement s'il y avait quelque chose de fondé dans les craintes que le gouvernement de la Restauration a témoignées, à plusieurs reprises, de voir l'Autriche organiser à son profit cette confédération, si le cabinet de Vienne en a jamais eu l'idée bien arrêtée, ou si c'était seulement de sa part une de ces velléités destinées à prendre corps ou à s'évanouir suivant les circonstances.

A Naples on avait enfin reçu la nouvelle, attendue avec tant d'anxiété, des décisions du Congrès. Les premières lettres du Roi à son fils parlaient seulement du bon accueil que lui avaient fait les deux empereurs et de l'admiration qu'avaient excitée ses chiens de chasse; il n'y était pas

dit un mot de politique. Il avait fallu pourtant les communiquer au Parlement, auquel on n'aurait pu les soustraire sans donner lieu à de dangereux soupçons. Quant au duc de Gallo, tout ce qu'il avait pu écrire d'abord, c'était l'impossibilité où il s'était trouvé pendant vingt jours de dépasser Goritz. Cette circonstance et les mouvements des troupes autrichiennes suffisaient, d'ailleurs, pour révéler les intentions des puissances. Le 7 février arriva enfin le courrier porteur de la lettre par laquelle le Roi annonçait au duc de Calabre qu'il avait trouvé les souverains alliés absolument résolus à ne pas reconnaître l'état de choses créé à Naples par la Révolution et à le combattre au besoin par la force des armes, que, dans cette situation, une prompte soumission était le seul moyen de préserver le royaume du fléau de la guerre, que, si l'on prenait ce parti, les mesures qui en seraient la conséquence ne seraient arrêtées qu'avec son concours, mais que, dans ce cas même, les souverains exigeraient quelques garanties jugées momentanément nécessaires; que, quant au système à substituer à l'état actuel de choses, ces mêmes souverains lui avaient fait connaître le point de vue général sous lequel ils considéraient la question; que, sans vouloir restreindre sa liberté dans le choix de mesures qu'il adopterait pour donner à son gouvernement la stabilité dont il avait besoin, ils y voyaient un objet de la plus haute importance pour la sûreté des États voisins, par conséquent pour celle de l'Europe entière, et qu'ils désiraient sincèrement qu'entouré de ses

sujets les plus honnêtes et les plus sages il consultât les intérêts vrais et permanents de ses peuples, sans perdre de vue ce qu'exigeait le maintien de la paix générale, en sorte qu'il résultât de sa sollicitude et de ses efforts un système de gouvernement propre à garantir pour toujours le repos et la prospérité de son royaume en même temps que la sécurité des autres États de l'Italie. Le Roi disait en finissant : « Mon désir, mon très-cher fils, est » que vous donniez à la présente lettre toute la publicité » qu'elle doit avoir pour que personne ne puisse s'abuser » sur la situation périlleuse dans laquelle nous nous » trouvons. Si cette lettre produit l'effet que me permet- » tent d'en espérer tant la conscience de mes intentions » paternelles que ma confiance dans vos lumières et dans » le bon jugement et la loyauté de mes peuples, il vous » appartiendra de maintenir l'ordre public jusqu'à ce » que je puisse vous faire connaître d'une manière plus » explicite ma volonté pour la réorganisation de l'admi- » nistration. »

Les envoyés d'Autriche, de Prusse et de Russie avaient reçu de Laybach les instructions dont j'ai fait connaître la substance. Ils demandèrent une audience au régent qui les reçut, le 9, en présence du commandeur Pignatelli, chargé par intérim du département des affaires étrangères, et, après avoir mis sous ses yeux ces instructions, ils lui déclarèrent que l'armée autrichienne avait reçu l'ordre de se mettre en marche, qu'elle s'avançait pour occuper le royaume amicalement ou pour y péné-

trer par la force, qu'en cas de guerre les Russes marcheraient derrière les Autrichiens si ceux-ci étaient repoussés, qu'alors même que le Parlement voudrait consulter le vœu de la nation, cela n'arrêterait pas les troupes alliées, et que les puissances se confiaient à la prudence et aux talents du duc de Calabre pour la ramener à l'ordre de choses désiré. Le prince répondit que, constamment fidèle aux serments qu'il avait prêtés et décidé à ne point se séparer de la nation, il lui ferait tout connaître sans réserve afin qu'elle pût décider elle-même de ses intérêts, qu'il ne se dissimulait pas les graves conséquences qui pouvaient dériver de l'état actuel des choses, mais qu'il suivrait le sort de la nation; que comme fils, comme père et comme chef de l'État il avait trois devoirs à remplir, mais que, s'il déviait de la ligne de conduite qu'il était déterminé à suivre, il perdrait, non-seulement tout droit à l'estime de la nation, mais même à celle des puissances étrangères. Les trois envoyés lui ayant exprimé leur regret de voir que, dans de telles circonstances, le pouvoir exécutif se montrât passif et n'eût pas la force nécessaire pour se mettre à leur niveau, il répliqua qu'alors même qu'il aurait toute la puissance qu'on supposait nécessaire, jamais il ne l'emploierait contre la nation, et qu'il se tiendrait toujours uni à elle, d'autant plus que, depuis sept mois que le changement politique avait eu lieu, les étrangers eux-mêmes ne pouvaient méconnaître qu'elle avait toujours agi avec la plus grande considération et le plus grand respect envers la famille royale.

Dans une autre audience accordée le même jour au chargé d'affaires de France, celui-ci déclara verbalement au duc de Calabre que les plénipotentiaires français à Laybach avaient adhéré aux instructions envoyées aux ministres des trois cours, dans l'espérance de pouvoir conjurer les périls qui menaçaient le peuple napolitain, et il ajouta qu'il lui avait été prescrit d'unir ses démarches à celles de ces ministres toutes les fois qu'elles tendraient à aplanir les voies de conciliation et à épargner au pays les maux qu'entraînerait inévitablement une résistance inutile.

A la suite de ces audiences, il fut décidé, en conseil des ministres, que le Parlement, dont la session avait été close quelques jours auparavant, serait immédiatement convoqué pour recevoir communication des décisions des puissances. Dès le 13, il put se réunir, et le régent en fit en personne l'ouverture. Dans un langage embarrassé, qui se ressentait des difficultés de la situation, il protesta de son attachement aux principes constitutionnels et de sa détermination de rester uni à la nation ; il recommanda au Parlement l'honneur national, le respect pour le trône et l'ordre public, et l'invita à prendre des mesures sages et énergiques. Le président, dans sa réponse, retraça les causes de la révolution napolitaine, justifia la conduite du gouvernement et de l'assemblée à l'égard des États étrangers, et, tout en manifestant des sentiments pacifiques, annonça, au nom du Parlement, la volonté de prendre les résolutions les plus conformes à la dignité et à

l'indépendance de la nation, les plus propres à consolider l'édifice de la Constitution et la légitimité du trône. On donna ensuite lecture du rapport fait par le duc de Gallo sur sa mission, des dépêches remises au régent par les envoyés étrangers, et le duc de Gallo, qui venait d'arriver, réfuta les arguments exposés dans ces dépêches en termes qui s'accordaient peu avec son langage à Laybach; puis, tous ces documents furent renvoyés à une commission chargée d'en faire le rapport.

Le 15, sur la proposition faite, au nom de cette commission, par M. Poerio, on vota, séance tenante et sans discussion, deux déclarations qui, suivant le rapporteur, avaient pour but de repousser des prétentions *également inconciliables avec la dignité, l'honneur et l'indépendance de la nation napolitaine.* La première portait que le Parlement n'avait pas le pouvoir d'adhérer aux propositions qui lui avaient été communiquées de la part des trois souverains, propositions tendant à la destruction de la Constitution et à l'occupation militaire du royaume; qu'il regardait comme impossible d'attribuer à la libre volonté du Roi tout acte, passé ou futur, contraire à ses serments, qu'en conséquence il considérait Sa Majesté comme en état de contrainte, que, durant cet état de contrainte, le duc de Calabre gardait la régence et que, conformément à la Constitution, toutes les mesures seraient prises pour sauver l'État. La seconde déclaration, fondée sur la nécessité de rendre de plus en plus manifestes les principes de droit public qui régissaient la na-

tion napolitaine, disait qu'elle était l'alliée naturelle de toutes les nations jouissant du système constitutionnel, qu'elle ne s'immisçait pas dans le gouvernement des autres peuples, qu'elle ne tolèrerait jamais qu'on s'immisçât dans le sien. qu'elle était disposée à employer tous les moyens pour faire qu'aucune nation ne s'écartât de ces principes, qu'elle offrait un asile aux étrangers bannis de leur patrie pour cause d'opinions libérales et qu'elle ne ferait jamais la paix avec un ennemi tant qu'il occuperait son territoire.

Ces déclarations votées, le Parlement prit des mesures de police et de guerre. Il déclara ennemis de la patrie ceux qui chercheraient à diviser l'opinion, ceux qui porteraient atteinte au respect dû à l'autorité royale et législative, qui mettraient obstacle à l'exécution des lois, à la discipline de l'armée, à l'ordre public.; il décréta que les étrangers seraient admis, en cas de guerre, à servir sous les drapeaux napolitains, et que 43 bataillons de garde nationale seraient mis, sous le nom de *légionnaires*, à la disposition du gouvernement pour qu'il les employât, au besoin, contre l'ennemi. Un député proposa de suspendre la Constitution et de remettre au régent une sorte de dictature, mais cette proposition fut écartée.

Déjà, le duc de Calabre avait fait à son père une réponse dans laquelle il disait que la lettre du Roi ne pouvait être émanée de sa libre volonté et que, quant à lui, il était décidé à partager les dangers et la destinée de la nation, à exposer sa propre vie et celle même de sa

famille pour défendre les droits, l'indépendance et l'honneur du pays.

Il y avait déjà quelque temps que le duc de Calabre avait écrit à Louis XVIII pour solliciter sa médiation. Le gouvernement du Roi avait envoyé sa lettre aux plénipotentiaires français à Laybach, en les chargeant de la communiquer à l'empereur Alexandre et de lui faire savoir que le Roi, dans son désir d'éviter une conflagration générale, était disposé à accepter cette offre; mais, au point où en étaient les choses, une telle démarche ne pouvait avoir de suite.

Les envoyés d'Autriche, de Prusse et de Russie avaient quitté Naples. Les chargés d'affaires de France et d'Angleterre y étaient restés, mais les *carbonari* les voyaient avec défiance, et la présence des forces navales des deux États dans la baie excitait de telles inquiétudes que le ministre des affaires étrangères crut devoir demander par écrit aux deux agents diplomatiques des explications positives à cet égard. Ils répondirent que les escadres, destinées à garantir la sûreté des sujets français et britanniques, se borneraient à remplir les devoirs pacifiques qui leur étaient prescrits, « autant, toutefois, » ajouta M. de Fontenay, « que la sécurité et la dignité de la » famille royale ne se trouveraient pas compromises. »

De tous côtés, marchaient vers la frontière les forces destinées à repousser l'invasion. La nécessité de laisser en Sicile une forte garnison réduisant à environ 30,000 hommes le nombre des vieux soldats dont on

pouvait disposer sur le continent, on décida qu'ils seraient réunis sur la frontière avec 40,000 hommes de nouvelle levée pendant que les autres milices s'organiseraient en réserve. On forma deux armées : l'une, commandée par le général Carascosa, qui avait sous ses ordres les officiers généraux les plus expérimentés, 18,000 hommes de vieilles troupes, y compris la garde royale, et 22,000 nouveaux soldats, fut chargée de défendre la ligne du Garigliano et du Vulturne; le général Guillaume Pepe, le seul des généraux qui appartînt au parti des *carbonari*, devait, avec la seconde armée, composée seulement de 10,000 vieux soldats et de 20,000 conscrits, couvrir l'entrée des Abruzzes, que l'on supposait devoir être les premières envahies par l'ennemi. Carascosa et ses lieutenants, militaires expérimentés, peu disposés à croire à l'efficacité des moyens révolutionnaires et subissant à regret l'ascendant du *carbonarisme*, n'étaient pas, à beaucoup près, animés de cette ardeur confiante qui aide à la victoire. Pepe, au contraire, comptant outre mesure sur l'enthousiasme populaire et croyant voir déjà les populations des Abruzzes se lever en masse pour écraser les Autrichiens, ne semblait pas douter du succès. C'étaient là des dispositions presque également dangereuses dans la situation où l'on se trouvait. Cependant, l'armée autrichienne, qui comptait environ 50,000 soldats, continuait à s'avancer lentement à travers l'Italie centrale, dans une direction qui ne permettait pas encore de discerner si ce serait à l'entrée des Abruzzes ou

sur le Garigliano qu'elle porterait ses premiers coups.

En attendant le dénouement de cette crise, le congrès de Laybach continuait ses délibérations. Le comte Capodistrias avait proposé que ses membres accompagnassent le roi de Naples à Florence où il allait se rendre pour se rapprocher du théâtre des événements, mais M. de Metternich s'y opposa et cette idée n'eut pas de suite.

L'empereur Alexandre avait plusieurs fois exprimé l'opinion que la France agirait sagement en suivant à l'égard de l'Espagne une politique semblable à celle que l'Autriche suivait à l'égard de Naples, mais le gouvernement français, quelque désir qu'il eût de complaire au monarque russe, était bien résolu à ne pas écouter de tels conseils. Loin d'être reconnaissant de cette modération ou même d'y ajouter foi, le cabinet de Madrid, en qui l'analogie de sa situation avec celle du gouvernement napolitain éveillait des inquiétudes bien naturelles, cédant d'ailleurs à l'impulsion du parti révolutionnaire, se montrait à l'égard de la France soupçonneux, hautain, exigeant, croyait voir, dans les incidents les plus insignifiants, l'indice de quelque projet d'agression, et demandait coup sur coup, tant au cabinet des Tuileries qu'aux autres grandes puissances, des explications qu'il ne trouvait jamais satisfaisantes.

Pendant que les agents officiels de Ferdinand VII essayaient ainsi d'obtenir des garanties contre une intervention hostile, ce prince chargeait secrètement un

étranger, M. Saldanha, envoyé comme ministre de Portugal auprès de l'empereur Alexandre après avoir résidé quelque temps à Madrid, et à qui il avait remis des lettres pour les souverains réunis à Laybach, de réclamer en sa faveur l'appui que l'on accordait au roi de Naples. La France se refusant à devenir l'instrument d'une telle politique, elle était évidemment impraticable. M. de Metternich en profita pour discréditer le cabinet français dans l'opinion de l'empereur Alexandre. Il affectait de plaindre la faiblesse du gouvernement du Roi, qui ne lui permettait pas de prendre à son compte une entreprise aussi nécessaire au repos de l'Europe, de le présenter comme n'ayant aucune garantie de stabilité, comme ne pouvant compter sur son armée et comme faisant obstacle, par sa fausse position, à la marche générale de la politique européenne. De pareils discours n'étaient pas sans influence sur l'empereur de Russie. Bien que, plusieurs fois, M. de La Ferronnays l'eût amené à reconnaître la gravité des motifs qui empêchaient le gouvernement de Louis XVIII de faire la guerre à l'Espagne, le Congrès étant sur le point de se séparer, l'Empereur fit présenter à la Conférence un projet de protocole destiné à régler le système de conduite à tenir envers l'Espagne et même envers le Portugal. M. de Blacas déclara que, si l'on prenait une telle résolution, la France y resterait étrangère, et M. de Metternich s'empressa de constater que ce refus ne laissait malheureusement pas la possibilité de donner suite à une proposition si éminemment

salutaire. Dans un long entretien que M. de La Ferronnays eut ensuite avec l'Empereur, il lui représenta que le seul fait de l'expédition dirigée contre Naples, par l'irritation qu'il causait en Espagne, exposait le trône de Ferdinand VII à de nouvelles insultes, que la moindre apparence d'une intervention étrangère lui créerait des dangers incalculables, que la seule voie de salut ouverte à ce prince, c'était de se résigner pour le moment, de s'en remettre au bénéfice du temps, que la constitution des Cortès avait trop peu de racines dans le pays pour pouvoir se soutenir longtemps, que la nation reviendrait d'elle-même à un régime plus raisonnable, qu'on pourrait alors seconder ce mouvement, mais qu'il fallait bien se garder de le prévenir, de le contrarier par une guerre que les révolutionnaires appelaient de tous leurs vœux, de l'un et de l'autre côté des Pyrénées, comme un moyen de bouleverser les deux royaumes. « Soit, » répondit l'Empereur ; « je crois que Dieu seul peut sauver le » trône d'Espagne. Nous ne ferons rien pour provoquer » les Espagnols, nous vous laissons libres de juger cette » question et de la résoudre. Si, pourtant ils vous attaquent, nous ferons ce que vous nous demanderez. Si » le Roi veut mes armées, elles sont à ses ordres. Après » avoir été condamné à faire la guerre à la France, je » serais heureux d'avoir à combattre avec elle et pour » elle. »

L'idée d'une intervention dans les affaires intérieures du Portugal, sollicitée par la cour de Rio-Janeiro avant

qu'elle se fût décidée à accepter les conséquences de la révolution, ne pouvait manquer d'être écartée aussi. L'éloignement, la situation particulière du Portugal à l'égard de l'Angleterre, rendaient évidemment impossible une telle intervention, et l'empereur de Russie lui-même le comprit.

La clôture des conférences eut lieu officiellement le 26 février, et on arrêta, dans la dernière, que le nouveau congrès destiné à constater les résultats des mesures décrétées à Troppau et à Laybach, s'ouvrirait à Florence, au mois de septembre de l'année suivante.

Dans la soirée du même jour, les plénipotentiaires français reçurent de leur gouvernement une note verbale qu'ils étaient chargés de présenter en conférence ou de lire séparément aux ministres d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie si le Congrès était déjà fermé. Elle avait pour but de constater officiellement quelle avait été l'action de la France dans cette assemblée et les principes qu'elle y avait soutenus, et de réfuter ainsi les assertions du manifeste publié par le journal officiel du gouvernement autrichien, qui, comme nous l'avons vu, prétendait que la France avait adhéré, bien qu'avec des restrictions, aux résolutions de Troppau. « Les délibérations de Troppau, » y était-il dit, « ont » eu deux objets : 1° d'établir un système de principes » généraux pour fixer le droit d'intervention réciproque » dans les affaires intérieures des États ; 2° de faire l'ap» plication de ces principes au royaume de Naples. La

» France, de même que l'Angleterre, est restée étran-
» gère aux discussions qui ont eu lieu sur le premier
» point, elle n'a directement ni indirectement adhéré
» aux systèmes proposés et déclare, en tant que besoin
» est, qu'elle ne prévoit aucune hypothèse où il lui fût
» possible d'admettre le système en question comme
» base de sa conduite. Quant au deuxième point, le gou-
» vernement français n'a pu faire dériver sa conduite
» d'un principe qu'il n'admettait pas, mais, pénétré des
» avantages qu'offre l'emploi des mesures pacifiques et
» amicales, il se fait un devoir de coopérer à toutes celles
» qui ont ce caractère ; si le fléau des hostilités venait à
» affliger les Deux-Siciles, il chercherait dans la neutra-
» lité, que ses principes lui feraient un devoir d'observer,
» les moyens d'en adoucir les rigueurs et d'en abréger
» la durée. »

En recevant cette espèce de protestation, M. de Metternich, fidèle aux habitudes de son double jeu, affecta de reconnaître, avec les plénipotentiaires du gouvernement français, qu'elle lui était impérieusement commandée par sa situation et par la nature de ses institutions, mais il se plaignit amèrement à l'empereur Alexandre de l'opposition que la France ne cessait de faire à la marche du Congrès. On assure qu'il lui proposa de conclure, avec la Prusse, une triple alliance contre le système des Constitutions. Enhardi, dit-on, par les succès de son artificieuse politique, il commençait à laisser entendre qu'il serait désirable et même possible de modi-

fier les institutions données par Louis XVIII à son peuple. M. de La Ferronnays combattit auprès de l'empereur Alexandre les impressions que le ministre autrichien s'efforçait de lui faire partager. L'Empereur répondit à M. de La Ferronnays que l'Angleterre, en se séparant du Congrès, avait fait à l'alliance tout le mal qu'on pouvait lui faire, et que, s'il s'affligeait de la déclaration du gouvernement français, c'était uniquement parce qu'il y voyait une concession faite à l'ennemi. Il se plaignit du caractère contradictoire des communications du cabinet des Tuileries qui, alternativement énergiques et faibles, s'annulaient les unes les autres. Puis il expliqua à l'envoyé français qu'au fond du cœur il n'était pas moins peiné que lui de ce que la question napolitaine n'avait pu se résoudre par les moyens de conciliation qui, il en convint, n'avaient pas même été essayés sérieusement, mais que, pour que cela fût possible, il aurait fallu que la décision suprême appartînt à la France et à la Russie; que l'Autriche et la Prusse avaient toujours voulu la guerre, que les Autrichiens étant naturellement appelés dans cette affaire au rôle principal, il n'aurait pu se séparer d'eux qu'en brisant la grande alliance, ce qui eût amené le bouleversement de l'Italie, peut-être de l'Allemagne, et que, plutôt que de courir de telles chances, il avait cru devoir sacrifier son opinion personnelle. C'était d'ailleurs, ajouta-t-il, un moyen sûr, au moins pour quelque temps, d'en imposer aux factieux et de déjouer les efforts de l'esprit d'anarchie et d'impiété représenté par ces sectes mystérieuses

qui attaquaient les bases de l'ordre social. Peut-être pourrait-on, en profitant de ce moment de répit, faire, dans l'intérêt bien entendu des peuples et des trônes, quelque capitulation avec l'esprit du siècle.

On voit qu'à ce moment la lutte engagée dans l'âme de l'Empereur entre ses anciens sentiments libéraux et l'esprit de conservation absolutiste n'était pas encore terminée, qu'il essayait encore de les concilier, mais cette lutte touchait à son terme.

Le cabinet de Berlin jugeait plus sévèrement encore que celui de Vienne la note verbale de la France. Une dépêche de ce cabinet la qualifiait *une mauvaise copie d'un mauvais original*, c'est-à-dire de la circulaire de lord Castlereagh, un acte de pusillanimité que n'exigeait pas, comme en Angleterre, l'attitude des Chambres. Il est à remarquer que cette déclaration, par laquelle le gouvernement français venait de protester, en quelque façon, contre la politique du Congrès, ne fut pas rendue publique, en sorte qu'elle indisposa contre lui les trois puissances absolutistes sans qu'il en recueillît le bénéfice auprès de l'opinion libérale.

Le roi de Naples allait partir pour Florence où il devait attendre les événements. On arrêta, dans une conférence particulière, les instructions des agents diplomatiques chargés de l'accompagner. Celles du ministre autrichien lui prescrivaient de considérer le projet d'une loi fondamentale établissant un régime consultatif comme un engagement contracté avec les puissances et de veiller à ce

qu'on ne s'en écartât pas, ce qui voulait dire, dans la pensée de M. de Metternich, à ce qu'on ne substituât pas à ce régime un gouvernement constitutionnel. Quant à l'ambassadeur de Russie, le général Pozzo, ses instructions ne lui attribuaient qu'un droit de conseil, et elles lui recommandaient de consulter, pour fixer ses opinions, celles du Roi et de la *nation*. M. de Metternich essaya sans succès de faire retrancher ce dernier mot. M. de Bernstorff fit une observation significative : « Nous avions » pensé, » dit-il, « que l'Empereur engagerait le Roi à » quelques exemples de sévérité. » — « C'était mal juger » ses intentions, » répondit le comte Capodistrias; « si » Sa Majesté a un conseil à donner au Roi, c'est d'user » de la plus grande modération. »

Il restait à régler le mode des délibérations qui auraient lieu entre les représentants des grandes cours pendant la durée de leur mission. M. de Blacas expliqua que, si les conférences devaient être considérées comme des conséquences de la guerre, il devrait s'abstenir d'y assister. Le général Pozzo, dont le langage, depuis son arrivée au Congrès, continuait à être empreint d'une exagération fort étrangère à sa politique habituelle, dit qu'à son avis il était inutile que ceux des ministres des cours étrangères qui ne participaient aux délibérations des représentants des trois puissances intervenantes que pour en entraver la marche y prissent part plus longtemps. M. de Metternich, plus mesuré, prétendit que, dans cette affaire, il n'était pas question d'une guerre proprement

dite, mais de l'appui à prêter aux sujets du roi de Naples restés fidèles. En définitive, on décida que les envoyés de France et d'Angleterre, sans faire précisément partie de la Conférence, seraient invités à l'aider de leurs conseils, et que leurs noms ne seraient portés au protocole que lorsqu'ils le demanderaient.

Ce ne fut pas sans peine qu'on détermina le roi Ferdinand à partir pour Florence. Il était retenu à Laybach par la terreur qu'il éprouvait à la seule pensée de se rapprocher du théâtre de la Révolution. M. de Metternich et le prince Ruffo, pour vaincre ses hésitations, imaginèrent de faire partir en avant sa femme, la duchesse de Floridia, dont la société était devenue pour lui, par la force de l'habitude, un besoin absolu. Cet expédient réussit. Le 5 mars, le Roi quitta Laybach, accompagné de M. de Blacas, du baron de Vincent et du général Pozzo. Avant son départ, il avait publié une proclamation dans laquelle il protestait contre l'imputation calomnieuse des sectaires qui le présentaient comme captif des souverains alliés; il disait que l'expérience de soixante ans de règne lui ayant appris à connaître l'esprit et les besoins de ses peuples, il espérait, avec l'aide de Dieu, satisfaire à ces besoins par un acte juste et durable; il déclarait ensuite que l'armée autrichienne devait être considérée par ses fidèles sujets, non comme ennemie, mais comme protectrice de l'ordre et de la paix, et ordonnait à ses troupes de terre et de mer de la recevoir comme telle,

Malgré la clôture officielle du Congrès, les deux Empe-

reurs et les ministres des différentes cours restèrent à Laybach, attendant, sans beaucoup d'inquiétude, les résultats de l'expédition du général Frimont. Une nouvelle fort inattendue vint tout à coup les tirer de cette sécurité et jeter l'Europe dans une crise violente. Le Piémont était en insurrection.

La chute de l'empire de Napoléon avait ramené le Piémont, avec tout le reste de l'Italie, à l'ancien régime aboli par la Révolution, mais la domination française avait, là comme ailleurs, laissé des traces profondes. Dans les classes moyennes, le rétablissement des priviléges faisait vivement regretter l'égalité dont on avait joui pendant quinze ans. Les avocats, les négociants, les gens de lettres, les étudiants appelaient de tous leurs vœux un gouvernement constitutionnel, et le *carbonarisme* même comptait parmi eux des adeptes. Les idées nouvelles avaient fait aussi de nombreux prosélytes dans la jeune noblesse et dans l'armée où elles s'appuyaient sur l'esprit de guerre et de conquête entretenu par les souvenirs si récents encore du gouvernement impérial, sur la haine séculaire des Piémontais contre l'Autriche, enfin, sur les traditions qui, depuis si longtemps, faisaient de la conquête du Milanais le but principal et permanent de l'ambition piémontaise. On peut même dire que sous ce dernier point de vue, mais sous ce point de vue seulement, il existait entre les partisans des innovations et les amis du gouvernement une sympathie secrète dont ceux qui l'éprouvaient ne se rendaient pas un compte

bien net, mais qui, à un moment donné, pouvait n'être pas sans influence sur la marche des événements. Le Roi lui-même, fidèle à l'esprit de sa maison, caressait jusqu'à un certain point chez ses sujets la haine de l'Autriche, dont la prépondérance lui paraissait menacer l'indépendance de tous les États italiens.

Les agitations politiques de la France et les révolutions d'Espagne et de Naples avaient naturellement donné un élan plus vif à ces dispositions. L'attitude de certains ministres étrangers accrédités auprès du Roi de Sardaigne ne contribua pas peu à les encourager. Le duc de Dalberg, récemment rappelé par le gouvernement français, avait, pendant plusieurs années, exercé à Turin les fonctions d'ambassadeur de France. D'un caractère chagrin, inquiet, agité, mécontent d'une position peu proportionnée aux espérances qu'il avait pu concevoir après la restauration du trône des Bourbons à laquelle il avait contribué, le dépit qu'il en éprouvait l'avait jeté dans les rangs de l'opposition libérale. Son salon était devenu, à Turin, le rendez-vous des mécontents et, sans qu'il en eût probablement l'intention bien arrêtée, le langage qu'il n'avait cessé de leur tenir avait pu leur faire croire que, le cas échéant, l'appui de la France ne leur ferait pas défaut. L'envoyé d'Espagne, M. Bardaxi, qui venait de passer à la légation de Paris, avait agi plus fortement encore dans le même sens; l'opinion publique l'accusait même de ne pas être resté étranger aux intrigues qui, dans les derniers temps de son séjour, préparaient

déjà un mouvement. Le ministre de Bavière, M. d'Azetin, sans encourir des imputations aussi graves, était également accusé d'accueillir avec trop d'empressement et de faveur des hommes suspects au gouvernement sarde.

Le cabinet des Tuileries, informé de cet état de choses, avait, dès l'époque du congrès de Troppau, essayé d'appeler l'attention des puissances sur les périls qui menaçaient le Piémont et qui, à son avis, étaient un motif puissant de ne toucher qu'avec beaucoup de circonspection aux affaires d'Italie; mais le ministre des affaires étrangères du roi Victor-Emmanuel témoignait la plus entière sécurité.

Cependant, le 11 janvier, quelques jeunes gens s'étaient montrés, dans un des théâtres de Turin avec des casquettes et des bonnets rouges, et y avaient causé tant de tumulte, soit par des allusions politiques, soit par la bruyante expression de leur désapprobation, que la police avait cru nécessaire d'arrêter deux d'entre eux. Le lendemain, comme on les conduisait en prison, les étudiants se soulevèrent sous prétexte que leurs privilèges étaient violés et réclamèrent la mise en liberté des détenus ; ils accueillirent par des huées les carabiniers qui voulaient les disperser, se réfugièrent dans le palais de l'Université, en dépavèrent la cour et s'y retranchèrent en déclarant qu'ils ne se sépareraient qu'après avoir obtenu ce qu'ils demandaient. Après de vains efforts pour leur persuader de se retirer, il fallut recourir à la force : les soldats, assaillis par une grêle de

pierres, tombèrent sur eux à coups de baïonnettes, en blessèrent plusieurs, en arrêtèrent un plus grand nombre, et le reste prit la fuite. Les classes de l'Université furent fermées pendant quinze jours.

Ce n'était là qu'une émeute d'étudiants, à laquelle le peuple n'avait pris aucune part, mais elle laissa dans les esprits une fermentation qui trouva bientôt un nouvel aliment dans la présence du comte Bubna, général autrichien, chargé, disait-on, par son gouvernement de demander au roi de Sardaigne l'occupation de quelques forteresses et d'autres garanties de la tranquillité du Piémont au moment où l'armée impériale allait se porter sur Naples.

Une conspiration se tramait, dont le but était de donner au pays un gouvernement constitutionnel et de déclarer la guerre à l'Autriche. Les premiers organisateurs de cette conspiration, qui appartenaient à l'aristocratie, auraient voulu que l'on prît la charte française pour point de ralliement, mais ils furent emportés par le mouvement révolutionnaire qui, comme à Naples, préféra la constitution espagnole. Le jeune prince de Carignan, chef de la branche cadette de la maison royale et le plus proche héritier de la couronne après le duc de Genevois, frère du Roi, qui non plus que le Roi, n'avait pas de fils, était plus ou moins initié aux projets des conspirateurs. Plusieurs des conjurés faisaient partie de sa maison ou de son intimité, entre autres le colonel de Saint-Marsan, son aide de camp, fils du ministre des affaires étrangères.

Le gouvernement, vaguement informé du mouvement qui se préparait, prenait des précautions pour essayer de le prévenir. Il déplaçait les régiments qui lui inspiraient le moins de confiance; il empêchait la circulation des écrits dirigés contre la politique autrichienne en Italie. Vers la fin de février et dans les premiers jours de mars, des avis arrivés presque simultanément du cabinet de Vienne et de celui de Paris vinrent confirmer les premiers indices. Sur les plaintes de l'envoyé d'Autriche, on fit conduire au château de Fenestrelles le marquis de Prie et le comte de Peron, deux des membres les plus ardents du parti anti-autrichien. On y enferma aussi le prince de La Cisterna, qui revenait de Paris où il avait été en communication avec le parti libéral et qui, arrêté à la frontière, n'avait pu soustraire aux investigations de la police des papiers compromettants cachés dans une voiture à secret. D'autres arrestations eurent encore lieu, mais elles ne portaient pas sur les véritables auteurs du complot.

On était arrivé à l'époque fixée pour le soulèvement. Les conjonctures semblaient favorables. Le gros des forces autrichiennes se trouvait alors dans les États de l'Église, sur le point d'envahir les provinces napolitaines où les amis de la Révolution se flattaient de l'espérance qu'elles rencontreraient une résistance énergique et prolongée. Ce qui restait des forces impériales en Lombardie n'égalait pas en nombre l'armée piémontaise, et l'agitation qui régnait à Milan semblait d'ailleurs devoir lui don-

ner assez d'occupation. Il paraît qu'au dernier moment, le prince de Carignan, en qui beaucoup d'irrésolution s'unissait à une extrême bravoure, hésita à donner le signal. Les principaux conspirateurs, déconcertés par cette hésitation, peut-être aussi par les arrestations qui prouvaient que le gouvernement était sur ses gardes, voulurent alors contremander l'insurrection, mais il n'était plus temps, l'impulsion était donnée, et ils ne tardèrent pas à apprendre que la garnison de Fossano était déjà en marche pour Alexandrie où ils prirent le parti de se rendre eux-mêmes.

Le 10 mars, une partie de la garnison d'Alexandrie, secondée par sept ou huit cents *patriotes* ou *fédérés italiens*, comme ils s'appelaient, proclama la Constitution aux cris de *Vive le Roi*, arbora la cocarde tricolore italienne, s'empara de la citadelle et y installa une junte provisoire composée de quatre *fédérés* et de quatre militaires. Le même jour, le mouvement éclata à Pignerol, le lendemain à Turin où le Roi, qui se trouvait alors à Moncalier, s'était empressé de revenir. Pendant toute une journée, les troupes insurgées et la partie de la population qui s'était jointe à elles restèrent en présence des troupes encore fidèles, sans qu'on pût prévoir encore le résultat de la crise. Les ministres étaient réunis en conseil. On dit qu'il y fut question d'adopter la charte française comme moyen d'écarter la constitution espagnole que proclamaient les insurgés, mais que le Roi s'y refusa comme à une concession à des rebelles, contraire, d'ail-

eurs, aux engagements qu'il avait pris envers ses alliés. Dans une première proclamation, il avait démenti le bruit répandu par les séditieux, que l'Autriche demandait le licenciement des troupes royales et l'occupation des forteresses par les siennes. Le 12, au matin, il en fit publier une seconde qui, rappelant ce qu'il avait fait pour le bien de ses peuples et la résolution annoncée par l'Autriche, la Prusse et la Russie de punir à main armée tout attentat contre l'ordre légitime et politique de l'Europe, exprimait la volonté de ne rien autoriser d'où pût naître l'occasion d'une intervention étrangère.

Peu d'instants après, les conjurés prirent possession de la citadelle dont quelques officiers leur ouvrirent les portes, et toute la garnison, avec une foule de citoyens réunis sur les remparts et les bastions, fit retentir l'air des cris de *Vive le Roi! vive la constitution d'Espagne! guerre aux Autrichiens!* Les mêmes acclamations furent bientôt répétées dans toute la ville. Le Roi envoya le prince de Carignan à la citadelle pour s'assurer de l'étendue de l'insurrection. Les chefs du mouvement le reçurent avec les honneurs dus à son rang et lui firent connaître leurs intentions. « Nos cœurs sont fidèles au roi, lui dirent-ils, « mais il faut que nous l'arrachions à » funestes conseils. La guerre à l'Autriche et la con » tution espagnole, voilà ce qu'exige la situation et » que le peuple demande. » Le prince retourna au du Roi pour l'informer de cette réponse.

La nuit se passa au palais en délibérations. On a

que la discussion fut très-animée. Le ministre des affaires étrangères, M. de Saint-Marsan, qui venait d'arriver de Laybach, et dont le fils tenait un des premiers rangs parmi les insurgés, se montra, dit-on, plus opposé que personne à l'idée de transiger avec eux. Le Roi dut reconnaître enfin que, malgré la fidélité de la garde royale, il n'avait pas les moyens de comprimer la révolte; mais ce prince, qui joignait aux préjugés du pouvoir absolu un caractère honnête et une âme élevée, ne voulant ni accepter un mode de gouvernement qu'il jugeait inconciliable avec ses droits et le bien du pays, ni exposer ses États à une invasion par la violation des engagements pris envers les puissances, se décida à abdiquer, et comme le duc de Genevois, son frère et son successeur naturel, se trouvait alors hors du royaume auprès de son gendre le duc de Modène, il nomma le prince de Carignan régent avec toute l'autorité royale, puis, sans perdre un moment, il partit avant le jour avec sa famille pour Nice, où sa présence et le respect qu'il inspirait eurent pour effet de contenir l'esprit de révolte.

Il arrivait de tous côtés des nouvelles du progrès de l'insurrection. A Ivrée, la Constitution était déjà proclamée. L'émeute continuait à Turin et envoyait une députation au régent pour demander la proclamation de la constitution espagnole. Après avoir d'abord protesté qu'il mourrait plutôt que d'excéder les limites de ses pouvoirs en prenant une détermination que le nouveau monarque avait seul le droit de prendre, pressé par les instances du

corps municipal, il finit par céder et, le soir même du départ du Roi, cette concession fut annoncée du balcon du palais où le prince se montra au peuple qui le couvrit de ses applaudissements. Une proclamation, publiée le lendemain matin pour donner à la résolution du régent un caractère officiel était conçue en termes qui dissimulaient mal sa répugnance et ses hésitations. La constitution des Cortès n'y était acceptée que sauf les modifications qui seraient arrêtées par la représentation nationale d'accord avec le Roi. Le régent nomma ensuite un nouveau ministère composé d'hommes qui avaient occupé des positions importantes sous la domination française, institua une junte de quinze membres pour prendre part, en attendant la réunion d'une assemblée nationale, aux délibérations qui, aux termes de la Constitution, exigeaient l'intervention du Parlement, accorda une amnistie pleine et entière à tous ceux qui, ayant pris part aux désordres des jours précédents, rentreraient dans l'ordre et l'obéissance, et enfin interdit sévèrement d'arborer des drapeaux et de porter des cocardes d'une forme et d'une couleur autres que celles qui avaient toujours distingué la nation piémontaise.

Ces nouvelles, promptement transmises à Milan, répandirent la plus vive agitation dans toute la Lombardie où les sociétés secrètes étaient aussi à l'œuvre depuis quelque temps pour préparer une révolution. Un bon nombre de *carbonari*, entre autres des étudiants de Pavie, s'empressèrent de passer la frontière pour aller

joindre les Piémontais. A Milan même, la consternation fut telle, dans le premier moment, parmi les Autrichiens, que le vice-roi, l'archiduc Régnier, ordonna les préparatifs du départ de l'archiduchesse et fit emballer ses effets les plus précieux pour être prêt lui-même à s'éloigner si cela devenait nécessaire. Aucun désordre n'éclata pourtant. Le général Bubna, qui commandait les forces impériales dans le royaume lombardo-vénitien, n'avait que quarante mille hommes à sa disposition. Il en groupa vingt ou vingt-cinq mille autour de Milan, et sa contenance assurée contribua sans doute puissamment au maintien de la tranquillité. On fit de nombreuses arrestations.

A Laybach, l'émotion que ressentirent les souverains et les ministres en apprenant les événements d'Alexandrie et de Turin fut si vive, qu'on l'a souvent comparée à l'effroi qu'éprouva le congrès de Vienne à l'annonce du débarquement de Cannes. C'était une véritable stupéfaction. On se regardait avec terreur, sans presque oser rien dire. Les esprits étaient d'autant plus épouvantés qu'on ne pouvait connaître encore l'étendue réelle du péril. On ignorait si le Piémont était insurgé tout entier, et le soulèvement qui venait de s'y produire semblait d'autant plus formidable que, dirigé par la haute noblesse et par l'héritier de la couronne moins encore dans une pensée de libéralisme que dans une préoccupation d'hostilité politique contre l'Autriche, il semblait se rattacher à une vaste conspiration italienne. On craignait qu'un mouve-

ment analogue ne se manifestât dans les autres parties de la Péninsule, et déjà l'on croyait voir l'armée autrichienne, enveloppée de toute part, succomber sous les masses populaires appuyées par les armées sarde et napolitaine. On se demandait si l'impulsion ne venait pas de France, si, en tout cas, la révolution italienne n'aurait pas, dans ce pays si agité, un retentissement qui y déterminerait une révolution nouvelle, si l'Allemagne ne serait pas emportée, si la Pologne, inquiète et mécontente, ne profiterait pas de la perturbation générale pour tenter de recouvrer son indépendance. L'empire ottoman lui-même ne paraissait pas à l'abri du danger qui menaçait tous les trônes. Des troubles venaient d'éclater dans les principautés du Danube, et, dans l'état d'effervescence où étaient toutes les imaginations, on inclinait à penser que c'était encore une ramification d'un grand complot tramé par tous les révolutionnaires de l'Europe.

Le ministre de Prusse, M. de Bernstorff, partit précipitamment pour Berlin où le rappelait son souverain, peu rassuré sur la disposition des esprits. M. de Metternich, naguères si confiant, était fort abattu. Il laissait voir beaucoup d'irrésolution ; il avouait presque qu'il avait agi avec trop de hardiesse, que le parti qu'il avait pris n'était peut-être pas le meilleur, et chacun disait qu'en s'opiniâtrant à faire prévaloir l'emploi de la force sur celui de la conciliation, il avait amené la situation effrayante où l'on se trouvait placé.

L'empereur Alexandre qui, il est vrai, n'était pas exposé à des périls aussi directs, ne témoignait pas autant de découragement. S'animant à l'idée de jouer le rôle principal dans le système de répression auquel il ne s'était rallié qu'avec quelque regret et d'être encore une fois le sauveur de l'Europe comme il pensait l'avoir été en 1814, il alla trouver l'empereur d'Autriche. « Mes » troupes, » lui dit-il, « sont à la disposition de Votre » Majesté, si elle croit leur concours utile. » L'empereur François accepta cette offre avec reconnaissance et lui demanda de faire marcher trente ou quarante mille hommes pour appuyer l'armée autrichienne d'Italie qu'il se disposait lui-même à renforcer de cent mille soldats tirés de l'Allemagne et de la Hongrie. Alexandre répondit que trente ou quarante mille hommes n'étaient pas suffisants, qu'il ne pouvait envoyer si loin de ses États qu'un corps en mesure de pourvoir par lui-même à sa propre sûreté, et il donna l'ordre de faire entrer sans retard en Gallicie cent mille soldats russes, annonçant qu'avant deux mois ils seraient en Italie. Bien que le cabinet de Vienne ne pût voir sans quelque inquiétude ses provinces traversées par un si grand nombre d'auxiliaires, il dut accepter ce secours qu'il n'aurait pu refuser sans blesser le puissant souverain qui le lui offrait, et dont il n'était nullement sûr, d'ailleurs, de ne pas avoir besoin.

L'Allemagne était profondément troublée. L'expédition autrichienne contre Naples y avait été vue généralement

avec peu de faveur. Partout, à Francfort, à Stuttgardt, à Munich, à Dresde, à Berlin même, comme aussi à Bruxelles, on redoutait le triomphe de la coalition absolutiste, on faisait des vœux pour les Napolitains. Les gouvernements germaniques, que la main puissante de l'Autriche protégeait seule contre les entreprises du libéralisme, tremblaient en se représentant le sort qui les menaçait si elle venait à succomber. Le cabinet de Berlin, surtout, redoutait une insurrection de la *landwehr*, peut-être de l'armée, où des symptômes d'indiscipline s'étaient déjà manifestés, et il ne dissimulait pas son regret de s'être laissé entraîner, par complaisance pour la cour de Vienne, à prendre aux délibérations de Troppau et de Laybach une part qui, maintenant, lui paraissait bien compromettante. Dans l'armée autrichienne elle-même, la guerre contre Naples n'était rien moins que populaire, et, comme je l'ai déjà dit, elle ne l'était pas davantage dans les diverses classes de la population. Il arriva à M. de Metternich, dans un singulier accès de franchise, de dire à M. de Blacas que, dans tout l'empire, l'empereur était avec lui le seul qui approuvât cette guerre.

En France, on put croire un moment que l'on touchait à une révolution. Comme si les faits réellement accomplis n'eussent pas été assez alarmants, on répandait chaque jour à la Bourse des nouvelles absolument controuvées que l'on supposait toujours avoir été apportées par des courriers extraordinaires. Le général Frimont, disait-on, avait été complétement battu dans les Abruz-

zes, et, pour faire accepter plus facilement cette assertion, on ajoutait que son vainqueur, le général Pepe, avait été tué dans le combat. On disait aussi qu'à Venise les Autrichiens avaient été égorgés dans un mouvement populaire et que le général Bubna s'était rendu prisonnier à Milan avec toute son armée sans avoir brûlé une amorce. Vainement le gouvernement s'efforçait, dans ses journaux, de prémunir les esprits contre ces rumeurs, d'en faire ressortir l'invraisemblance, de les présenter comme le résultat de manœuvres de l'agiotage, de démontrer que les Piémontais fussent-ils à Milan et les Napolitains à Rome, le crédit français ne devait pas en être affecté, parce que personne ne pensait à attaquer la France qui, de son côté, ne voulait attaquer personne ; vainement il récapitulait tous les motifs de sécurité et de confiance que présentait, suivant lui, l'état du pays, ces raisonnements, ces assurances restaient sans effet, et, en quatre jours, du 19 au 23 mars, le cours de la rente tombait de 85 à 75 francs.

Des émissaires envoyés dans les départements par les chefs du parti révolutionnaire travaillaient à y soulever les populations. Tandis qu'on agitait Paris par des nouvelles fausses ou exagérées de ce qui se passait en Italie, on cherchait à remuer les provinces en leur persuadant qu'une révolution avait éclaté à Paris. A Grenoble, on remarquait depuis quelque temps déjà une vive fermentation. L'autorité savait que les ennemis de la royauté y tenaient de fréquents conciliabules, qu'ils correspondaient

avec la Savoie où l'on disait que l'avocat Rey, poursuivi par la justice comme conspirateur, avait trouvé un asile, et que l'on cherchait, comme en 1816, à soulever les campagnes. Dès le 18 mars, un placard avait invité les élèves en droit à se réunir sur une place où une centaine de personnes s'étaient rendues en effet, et où l'on ne s'était entretenu que des événements récents d'Alexandrie et de Turin. Le 19, on distribua à profusion la proclamation du prince de Carignan. Dans la soirée, on commença à parler de l'abdication de Louis XVIII, dont un négociant avait, disait-on, reçu la nouvelle. Quelques cris de *Vive la Constitution*, se firent entendre. Le lendemain, 20 mars, anniversaire d'un jour dont le souvenir, malgré les désastres qui s'y rattachaient, était resté cher à un parti, entre sept et huit heures du matin, les agitateurs se répandirent dans les divers quartiers, annonçant qu'une révolution venait de s'accomplir à Paris, que le Roi ayant abdiqué, un gouvernement provisoire s'était installé sous la régence du duc d'Orléans, que la constitution de 1791 avait été adoptée et qu'on avait repris les trois couleurs. Bientôt, des rassemblements se formèrent aux cris de *Vive la Constitution, vive la liberté, à bas la Charte!* Un de ces rassemblements se porta à l'hôtel de la Préfecture pour obliger le préfet, le baron d'Haussez, à faire connaître les informations qu'il avait, disait-on, reçues pendant la nuit par un courrier extraordinaire. M. d'Haussez consentit à admettre en sa présence deux des chefs apparents de l'émeute, leur déclara que les

bruits répandus étaient absolument faux et les chargea de détromper ceux qui les suivaient. Ce fut vraisemblablement dans un tout autre sens qu'ils leur parlèrent, car la foule continua ses clameurs en faveur de la Constitution et de la liberté et contre la Charte, en y mêlant parfois les cris de *Vive l'Empereur, à bas les Royalistes!* Grossie des rassemblements qui s'étaient formés sur d'autres points de la ville, elle arbora trois drapeaux tricolores. Une partie des factieux se dirigea vers la citadelle pour *fraterniser* avec les soldats en leur offrant des cocardes aux trois couleurs et en les invitant à s'unir aux amis de la liberté. On criait *aux armes*, on battait la générale dans un des faubourgs, on essayait même de sonner le tocsin dans une église, et partout des colporteurs proclamaient les actes du nouveau gouvernement piémontais annonçant l'abdication du Roi et les décrets du régent de manière à faire croire à la multitude qu'il s'agissait de faits arrivés à Paris. Déjà, dans deux boutiques, des cocardes tricolores étaient exposées en vente. Cependant, le général Pamphile Lacroix, commandant de la division militaire, s'était transporté dans la caserne du deuxième régiment d'infanterie de ligne auquel il avait fait prendre les armes. Se mettant lui-même à la tête d'un bataillon, il chargea et dispersa au cri de *Vive le Roi!* le premier rassemblement qui se trouva sur son passage et qui promenait un des drapeaux de la révolte. Le préfet, aussitôt que les abords de la préfecture avaient été dégagés, en était sorti pour aller joindre le général,

mais, avant d'arriver à lui, il se vit deux fois entouré et pressé par les perturbateurs; il dut mettre l'épée à la main et il fallut qu'un détachement d'infanterie vînt le délivrer. Les forces rassemblées par le général, débouchant sur la place Grenette, se trouvèrent en présence de la masse principale des séditieux qui s'efforcèrent d'abord d'entraîner les soldats en les apostrophant, mais qui prirent la fuite dans toutes les directions lorsqu'ils virent qu'on se disposait à les attaquer. D'accord avec le préfet, le général proclama ensuite l'état de siége. Des postes établis sur les principaux points de la ville et de fortes et nombreuses patrouilles achevèrent de rétablir l'ordre. Plusieurs des émeutiers avaient été arrêtés en flagrant délit, entre autres un ancien lieutenant-colonel d'infanterie; un plus grand nombre avait pris la fuite et s'était réfugié en Savoie. La Cour royale évoqua l'affaire et commença immédiatement l'instruction. Moins de huit jours après, l'état de siége, qui n'avait été, en quelque sorte, que nominal, puisque rien n'avait été changé à l'ordre habituel de l'administration et de la justice, était levé. Le général Pamphile Lacroix reçut, en récompense de son énergique conduite, la croix de commandeur de Saint Louis, et plusieurs des militaires placés sous ses ordres obtinrent de l'avancement ou des décorations. La faculté de droit de Grenoble fut supprimée par une ordonnance motivée sur ce que plusieurs étudiants avaient constamment figuré dans les troubles dont cette ville avait été le théâtre à diverses époques, et qu'en

dernier lieu un grand nombre avaient fait partie des attroupements qui avaient arboré les signes de la rébellion. Le jugement des principaux auteurs de l'émeute, retardé par des conflits de juridiction dont il serait superflu de raconter les détails, n'eut lieu que plus d'un an après; la Cour d'assises de Besançon, à qui la Cour de cassation avait renvoyé l'affaire, n'y voyant qu'un délit correctionnel, acquitta quatre des accusés, en condamna trois à deux ans de prison, deux, par défaut, à un an, et tous les cinq à des amendes dont le taux variait de 4,000 francs à 500 fr. Cela ne ressemblait guère aux terribles répressions de 1816.

A Lyon, le 20 mars aussi, on avait essayé, par les mêmes moyens qu'à Grenoble, de produire un mouvement semblable, mais une proclamation du préfet avait suffi pour déjouer le complot. Le gouvernement jugea pourtant que l'état de l'Italie et l'agitation des départements de la frontière exigeaient des précautions extraordinaires : le maréchal duc de Bellune, fut investi du commandement supérieur des trois divisions militaires de Besançon, de Lyon et de Marseille. Il établit son quartier-général à Lyon.

Il est à remarquer que le jour même où éclataient les mouvements de Grenoble et de Lyon, le *Morning Chronicle* annonçait, à Londres, que tout le midi de la France était en insurrection.

A Brest et dans un très-grand nombre d'autres villes, des bruits alarmants furent aussi répandus dans la popu-

lation. Il était toujours question de l'abdication du Roi, de la régence du duc d'Orléans, de l'adoption de la constitution de 1791 et des trois couleurs. Partout, pendant plusieurs jours, jusque dans les plus petites bourgades, des groupes se formèrent à l'heure de l'arrivée du courrier de Paris, attendant impatiemment la confirmation ou le démenti de ces nouvelles. Des placards incendiaires, des cocardes tricolores étaient jetés sur la voie publique, des chansons séditieuses répandues à profusion.

A Paris même, la constitution de 1791 était réimprimée et exposée en vente. La police savait qu'il se tenait des réunions mystérieuses où l'on agitait le projet d'un coup de main, et que des rassemblements considérables devaient avoir lieu dans la soirée du 24 mars. Il paraît qu'un contre-ordre fut donné au moment où ils commençaient à se former.

Le parti ultra-libéral, ignorant encore le mauvais succès des tentatives de Lyon et de Grenoble, s'abandonnait à l'exaltation d'une joie fougueuse. Il se croyait maître du terrain. L'envoyé d'Espagne, M. Bardaxi, ne dissimulait ni sa satisfaction, ni ses espérances, et il écrivait à son gouvernement qu'une révolution allait certainement éclater à Paris.

Ce qui semblait justifier cette confiance, c'était la consternation des royalistes. Les plus ardents, les plus exclusifs, ceux qui n'avaient cessé d'affirmer que, pour écraser la Révolution, il suffisait de le vouloir, étaient mainte-

nant les plus abattus. On les voyait assiéger la Bourse pour y vendre leurs rentes à tout prix. Ils disaient que tout était perdu. Ils conseillaient de voter à la hâte le budget et de clore la session pour laisser au gouvernement une liberté d'action dans laquelle seule ils entrevoyaient encore quelque faible chance de salut. C'était particulièrement l'avis de M. de La Bourdonnaye. M. de Villèle et M. Corbière n'étaient pas beaucoup plus rassurés. Le Conseil délibérait sur le parti qu'il aurait à prendre dans le cas où la situation viendrait à s'aggraver encore. M. Portal exprimait l'opinion qu'il conviendrait alors d'ajourner les Chambres pour deux ou trois mois et de gouverner par la seule autorité royale. Un tel conseil, donné par un homme d'une aussi haute raison, disait assez quel était l'état des esprits. M. Roy se faisait fort, si l'on prenait ce parti, de trouver provisoirement l'argent nécessaire à la marche des services publics. Cette proposition, qui avait été concertée avec M. de Richelieu et M. Pasquier, obtint éventuellement l'assentiment des autres ministres, sauf MM. de Villèle et Corbière qui ne la combattirent pourtant pas, mais qui évitèrent de s'expliquer.

Un fait peu connu, mais qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, c'est que Monsieur, non moins épouvanté que ses amis politiques, parla au Roi de la convenance qu'il pourrait y avoir à rappeler M. Decazes au ministère, et que ce dernier s'occupait déjà de ce qu'il y aurait à faire, le cas échéant, lorsque les événements,

prenant un autre cours, firent abandonner cette idée. Quel degré de consistance avait-elle dans l'esprit du Roi et de son frère? Je ne suis pas en mesure de le déterminer. J'ai des raisons de croire que les ministres n'en eurent pas connaissance.

Au milieu de cette consternation universelle, le général Donnadieu, implacable dans ses haines, eut l'étrange courage de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition qui tendait à supplier le Roi de choisir un autre ministère. Comme on peut le croire, elle ne fut pas prise en considération et, en tout cas, elle n'aurait pu être discutée qu'en comité secret; mais, sous prétexte de parler sur la loi des Comptes, qui était alors en délibération, le général dirigea, en séance publique, contre les membres du gouvernement, une attaque des plus violentes. Il leur reprocha d'entretenir un effectif militaire bien peu en rapport avec les dépenses qu'il entraînait, dans des circonstances où l'on aurait peut-être bientôt à prendre des mesures pour garantir la sûreté et l'indépendance du pays. Il leur reprocha aussi d'être, par leur fausse politique, les provocateurs des révolutions qui ébranlaient les trônes et menaçaient le monde entier d'une dissolution sociale, et témoigna son étonnement de leur obstination à rester au timon des affaires au milieu des orages qu'ils avaient suscités. Il les accusa d'avoir tous les six mois changé de principes, d'avoir tour à tour blâmé et approuvé les mêmes doctrines et les mêmes actes, proscrit, rappelé, persécuté, caressé, proscrit de nouveau les mêmes

hommes, de n'avoir donné à la France, au lieu de bonnes institutions, que des lois d'exception, d'avoir employé des agents à ourdir des conspirations, excité les partis l'un contre l'autre et soufflé le feu qui embrasait l'Europe.

Cette diatribe extravagante avait été à chaque instant interrompue par les murmures de la grande majorité de la Chambre qui refusa d'en voter l'impression. M. de Villèle, avec une netteté et une vigueur qu'il ne mettait pas d'ordinaire à défendre contre l'extrême droite le cabinet dont il était membre, fit sentir tout ce qu'il y avait d'insensé, de dangereux, de contradictoire à revenir sans cesse sur le passé, à réveiller de vieilles querelles de manière à diviser de nouveau les royalistes maintenant réunis pour le salut du pays; il expliqua que l'oubli de ce passé n'était pas seulement un sacrifice conseillé par la générosité, mais un devoir de prudence commandé par l'intérêt bien entendu comme le seul moyen de sauver la cause commune. Il récapitula tout ce que le ministère avait fait de profitable pour le pays, d'honorable pour lui-même. Il demanda si la Chambre, qui s'était associée, qui s'associait encore tous les jours aux actes de ce ministère, ne repousserait pas les agressions si injustes dont il était l'objet, si, en l'accusant de faiblesse, elle encouragerait ses ennemis, si ce ne serait pas là se diviser honteusement, se débander pour ainsi dire en face du danger commun, danger qui ne pouvait provenir que de cette division même, et non pas des exemples donnés par des contrées voisines

qui se trouvaient placées dans des situations bien différentes, qui n'avaient pas, comme la France, reçu de leurs souverains une constitution et la liberté.

L'effet des paroles de M. de Villèle fut très-grand. Le général Donnadieu voulut y répliquer, mais on ne le lui permit pas. Le général Tarayre qui, par sa violence, était pour la gauche ce que le général Donnadieu était pour la droite, se livra aux plus violentes invectives contre l'aristocratie qui, suivant lui, entretenait partout le désordre pour en profiter, et dont l'influence était bien plus déplorable que ne l'eût été l'existence d'un pouvoir absolu. Puis, apostrophant le côté droit : « Liés, » lui dit-il, « avec toute l'aristocratie européenne par un traité » qui, comme la foudre, descendait du ciel pour frapper » la terre, vous avez suivi la marche du Congrès, vous » en étiez les commissaires dans cette Chambre; vous avez » suivi le mouvement des armées autrichiennes s'avançant » vers Naples; vous vous arrêterez avec elles; si elles » sont vaincues, vous tombez dans le néant; si elles sont » victorieuses, vous ne serez pas vainqueurs; vous n'avez » qu'une bataille à perdre, nous en avons cent, et il nous » resterait encore assez de force pour vous résister; les » nations ne périssent pas, elles ont le moyen de se dé» fendre quand elles en ont la volonté, et la volonté ne » peut leur manquer quand on les attaque dans leurs » intérêts les plus chers. Vous nous accusez de nous » réjouir des progrès de la liberté en Europe; oui, nous » nous en réjouissons, nous faisons des vœux pour le

» triomphe de la civilisation contre la barbarie, de la » justice et de la raison contre les priviléges et les préju» gés. Nous faisons plus : nous désirons qu'il nous soit » permis de porter au succès de cette cause d'autres » secours que des vœux. L'aristocratie a fait son alliance; » nous désirons que les peuples constitutionnels fassent » la leur... Ne faites-vous pas partie de l'alliance de » l'aristocratie européenne?... Pourquoi les peuples ne » pourraient-ils pas se liguer aussi contre leurs ennemis » communs? »

Le côté gauche ayant demandé l'impression de ce discours, le garde-des-sceaux s'y opposa en le qualifiant d'attaque formelle contre l'autorité du Roi et des Chambres. Le général Demarçay, défendant le général Tarayre, réclama pour les orateurs le droit d'émettre à la tribune leur opinion tout entière. Il lui échappa de dire que le gouvernement était fondé sur un acte *peut-être irrégulièrement donné, mais devenu légitime par l'acceptation de toutes les parties*. Le côté droit, se levant, à ces mots dans lesquels il voyait une attaque contre la souveraineté du Roi, demanda bruyamment la rappel à l'ordre avec censure. M. Manuel, s'étonnant qu'on pût trouver quelque chose de factieux dans une opinion qui présentait la Charte comme légitime et irrévocable, souleva une autre question non moins délicate, celle de savoir si, sous le régime consacré par elle, le Roi pouvait être appelé le *souverain*; il soutint qu'il était absurde et révolutionnaire de prétendre que la souveraineté résidât

ailleurs que dans les trois pouvoirs par qui elle était exercée, qui faisaient les lois auxquelles le Roi lui-même était soumis. Une telle doctrine, énoncée avec cette crudité, devait à cette époque, blesser tous les esprits monarchiques. M. de Serre la réfuta avec sa vigoureuse éloquence. « Si vous voulez la Charte, » dit-il, « ne » l'attaquez donc pas dans son principe, n'essayez donc » pas de la flétrir dans son origine, de ruiner sa base. » N'attaquez pas le droit de son auguste auteur. Et, en » effet, ne l'attaquez-vous pas en niant sa souveraineté, » en la niant parce que vous donnez l'interprétation la » plus fausse de ce mot de *souveraineté* que vous ne com- » prenez pas? Vous expliquez la souveraineté comme le » despotisme, comme un pouvoir malfaisant qui peut tout » détruire, qui, hors de lui, ne connaît aucun droit. Eh » bien, en France, nous sommes plus libres que cela » depuis longtemps. A côté de la souveraineté du Roi et » sous sa protection, nous avons toujours maintenu les » droits des sujets, et c'est dans cette distinction que réside » l'accord du pouvoir et des libertés. Tous les droits avaient » été détruits, toutes les libertés anéanties par la Révolu- » tion qui ne sut fonder qu'une succession de tyrannies » spoliatrices et sanguinaires. Le Roi parut; avec lui, » avec le pouvoir légitime, avec la souveraineté du Roi » reparurent les droits et les libertés; à la place des an- » ciens droits détruits, le Roi s'est empressé de concéder » à la nation les droits et les libertés fondés par la Charte, » droits aussi sacrés que la souveraineté du Roi dont ils

» émanent. Voilà les bases de notre gouvernement... »

Le débat se prolongea sur la question de souveraineté. On remarqua surtout un discours du général Foy qui, portant dans l'opposition un langage aussi monarchique que libéral, protesta de son attachement à la Charte avec un accent assez persuasif pour obtenir les applaudissements d'une partie même de la majorité. Le général Demarçay fut rappelé à l'ordre, et on refusa l'impression du discours du général Tarayre.

Lorsqu'on relit ces discussions, on reconnaît sans peine la différence des sentiments qui animaient les diverses fractions de la gauche. Évidemment, les généraux Foy et Sébastiani, M. Casimir Perier et bien d'autres, dans les vœux qu'ils formaient pour le succès des insurrections de Naples et du Piémont, n'étaient pas inspirés, comme le général Tarayre et ses émules, par le désir d'une révolution universelle et du renversement du trône des Bourbons, mais bien par la crainte que la victoire des Autrichiens ne fût le signal de la défaite de la cause libérale dans toute l'Europe, et par l'espérance que le maintien des institutions constitutionnelles à Naples et à Turin forcerait tôt ou tard le gouvernement à rentrer dans les voies du libéralisme. Le tort de ces hommes éminents, tort difficile à éviter dans les mouvements des partis et dans l'ardeur de la lutte, c'était de ne pas marquer assez la distance qui séparait leur politique de celle de leurs redoutables auxiliaires.

J'ai raconté avec un soin minutieux toutes les circons-

tances de cette crise, parce qu'elle fut si courte que la génération même qui l'a traversée n'en a pas conservé la mémoire, parce que le souvenir s'en est perdu en quelque sorte dans celui de l'immense réaction qui devait la suivre. Si, à cette époque, on eût possédé les moyens de communication rapides, on pourrait dire, instantanés, qui existent aujourd'hui, cette violente secousse aurait été épargnée à la France et à l'Europe. Déjà, en effet, lorsqu'elle commença, la situation de l'Italie, dont elle n'était quela conséquence et le contre-coup, avait complétement changé.

Les ordres donnés par les deux empereurs pour diriger vers l'Italie leurs nombreuses légions étaient à peine partis de Laybach qu'on y vit arriver le duc de Modène. Il apportait à ces deux monarques des lettres du duc de Genevois, celui-là même que l'abdication de Victor Emmanuel appelait au trône de Sardaigne, par lesquelles il réclamait leur secours. Le duc de Modène fit un brillant éloge de son beau-père, en qui les circonstances, disait-il, avaient subitement développé un courage, une vigueur jusqu'alors inconnus, qui, en prenant sans hésitation l'exercice de l'autorité royale, avait annoncé l'intention de n'accepter la couronne que dans le cas où son frère, en pleine liberté, confirmerait son abdication, et dont le premier acte avait été de déclarer traîtres et rebelles tous ceux qui adhéreraient au nouveau gouvernement, tous ceux qui se seraient permis de proclamer une constitution ou de faire quelque autre innovation contraire à la

plénitude de l'autorité royale. Par le même acte, il avait appelé tous ses sujets à la défense du trône et avait nommé général en chef des troupes fidèles le comte Lullier de La Tour, gouverneur de Novare.

Les empereurs répondirent, le 20 mars, au duc de Genevois, pour le prier de faire connaître le genre d'assistance qu'il attendait, l'assurant de l'empressement qu'ils mettraient à le lui donner.

L'attitude du duc de Genevois, la certitude maintenant acquise qu'une portion considérable de l'armée piémontaise était restée étrangère à l'insurrection et que la fermeté du général Bubna maintenait la tranquillité en Lombardie, avaient calmé, à Laybach, l'aveugle terreur des premiers moments. Le cabinet de Vienne commençait là craindre de s'être attiré sans nécessité de grands embarras en acceptant les secours de la Russie. Déjà, l'empereur Alexandre avait ordonné de faire marcher une seconde armée pour appuyer celle qui devait être déjà en mouvement et d'en tenir une troisième en état de s'ébranler à l'instant même où on croirait devoir l'appeler. Il y avait bien de la fantasmagorie dans de telles promesses, et l'expérience a prouvé depuis que les ressources de la Russie n'étaient pas, à beaucoup près, inépuisables ; mais alors on était encore sous l'influence des souvenirs mal compris de 1812, on croyait sérieusement que ce vaste empire avait sous les armes un million d'hommes prêts à déborder sur l'Europe au premier signe de son souverain, et l'on s'épouvantait à l'idée d'une pareille inonda-

tion. Les inquiétudes du cabinet de Vienne prirent ainsi un autre cours, mais elles n'en étaient guères moins vives et son trouble moins grand. On peut en juger par le remède extraordinaire auquel il sembla vouloir recourir. L'empereur François, qui ne se mettait pas en avant à moins d'une absolue nécessité, exprima à M. de La Ferronnays le désir que la France se chargeât de réprimer l'insurrection piémontaise de manière à ôter tout prétexte à la marche des Russes. « La Révolution, » lui dit-il, « est » toute différente en Piémont de ce qu'elle est à Naples. » Nous ne pouvons également nous en charger. A Naples, » il s'agissait de mon beau-père; nous avions entre nous » des rapports particuliers, nous avions un traité. Rien » de tout cela avec le Piémont. Les Autrichiens et les » Piémontais se détestent, on nous supposerait des vues » intéressées. » C'était certes un spectacle bien nouveau que l'Autriche pressant le gouvernement français d'intervenir par les armes dans les affaires d'Italie. On vit quelque chose de non moins surprenant, un ministre anglais connu pour l'aversion qu'il portait à la France, M. Gordon, tenant à M. de La Ferronnays un langage analogue et reconnaissant que le cabinet des Tuileries avait le droit de faire à l'égard du Piémont ce que l'Autriche faisait à l'égard de Naples. Chez M. Gordon comme chez le prince de Metternich, la haine de la France cédait momentanément à la crainte de la Russie. M. de La Ferronnays répondit qu'il était convaincu qu'à Turin comme à Naples le gouvernement du Roi s'abstiendrait

de toute intervention armée, et que, tout en frappant de la plus vive réprobation la révolte de l'armée piémontaise, il se bornerait à une action purement morale.

M. de Metternich trouva dans cette déclaration un moyen de persuader de plus en plus à l'empereur de Russie que le gouvernement français, impuissant à agir contre la Révolution, serait bientôt emporté par elle, et que, peut-être, il faudrait aller aussi à son secours. M. de Nesselrode lui-même craignait que la France, si elle réunissait une armée, ne la plaçât sous les ordres de généraux de l'empire, ce qui, suivant lui, serait le signal de la catastrophe.

La marche des troupes russes était pour l'Europe entière un grave sujet d'inquiétude. On se demandait si une telle accumulation de forces était absolument nécessaire pour venir à bout du Piémont, s'il n'entrait pas dans la pensée des gouvernements absolus de faire disparaître en tous lieux les institutions qu'ils croyaient menaçantes pour leur sûreté et d'aller éteindre en France même le foyer de l'incendie. M. de La Ferronnays crut devoir s'en expliquer franchement avec l'empereur Alexandre. Il lui représenta que les mouvements des forces russes, en obligeant l'Europe entière à s'armer aussi, provoquaient les dangers même dont on s'effrayait; il lui témoigna le désir d'être mis en mesure de calmer les alarmes que l'on pouvait concevoir en France. L'Empereur ayant paru comprendre l'utilité de ces éclaircissements, M. de La Ferronnays lui

fit parvenir, le 18 mars, une note confidentielle par laquelle il le priait de le mettre en possession d'un document ostensible qui, tout en énonçant la résolution de combattre la révolte, proclamât son respect pour des institutions devenues l'objet des plus chères affections des peuples, d'autant plus jaloux de les conserver qu'on répétait plus souvent qu'elles étaient menacées. Le 24, M. de Nesselrode, par ordre de l'Empereur, fit à cette note une réponse officielle dont la substance était renfermée dans le passage suivant : « Sa Majesté apprécie » vivement le témoignage de confiance que votre Excel» lence a donné à son cabinet, et elle m'a ordonné de » vous remettre des instructions qu'elle envoie à son » chargé d'affaires à Paris et qui répondent complète» ment à vos désirs. »

Le même jour, M. de La Ferronnays partit pour Paris, laissant M. de Caraman seul représentant de la France à Laybach. L'empereur Alexandre l'avait fait presser de hâter son voyage, parce qu'il comptait sur lui pour détruire les préventions dangereuses qui pouvaient s'être élevées dans le cabinet des Tuileries et pour lui inspirer une politique plus ferme. Dans les audiences de congé que lui accordèrent les deux empereurs, il leur parla de la nécessité d'éviter tout ce qui serait de nature à exciter des alarmes sur le maintien des institutions françaises. « J'avoue, « lui répondit l'empereur François, » que je » n'aime pas toutes ces constitutions nouvelles, mais je » n'ai jamais eu la pensée de porter atteinte aux institu-

» tions existantes. Et puis, pour la France, c'est différent, » elle est si éclairée ! » Avec l'empereur Alexandre, M. de La Ferronnays revint sur les périls attachés à la marche des armées russes. L'Empereur lui renouvela l'assurance de ses dispositions amicales à l'égard de la France et lui promit *qu'il ferait tuer la moitié de ses soldats* plutôt que de laisser aucune puissance accomplir sur elle des vues d'ambition et de bouleversement. « Une collision, » répondit-il, « ne peut donc venir que de vous... Mes » troupes ne s'avanceront qu'à petites journées, et si tout » s'arrangeait en Piémont, elles recevraient l'ordre de » s'arrêter sur-le-champ. »

Au moment où M. de La Ferronnays quittait Laybach, la révolution de Naples avait achevé son cours, bien qu'on l'ignorât encore dans le Congrès.

Dès la fin de février, le général de Frimont était arrivé à Foligno, près de la frontière des Abruzzes. Soit qu'il n'eût pas terminé ses préparatifs, soit qu'il voulût attendre l'effet d'une proclamation par laquelle il engageait les Napolitains à se soumettre à la volonté de leur Roi, il y était resté quelques jours sans faire aucun mouvement. Le gouvernement de Naples, de son côté, avait ordonné aux chefs de ses armées de rester sur la défensive; mais le général Pepe, qui commandait dans les Abruzzes, entraîné par une folle confiance et par les excitations des *carbonari*, crut devoir prendre l'initiative des hostilités. Le 7 mars, il attaqua les Autrichiens dans la position de Rieti. Après un com-

bat qui ne coûta pas aux Impériaux plus d'une soixantaine d'hommes, les Napolitains se virent forcés à une retraite qui devint bientôt une fuite précipitée, et les corps même qui n'avaient pas pris part à l'action ayant été emportés dans la déroute, les défilés des Abruzzes, sur lesquels on avait tant compté pour la défense du pays, se trouvèrent abandonnés. A la nouvelle de ce désastre, l'armée que le général Carascosa commandait sur le Garigliano tomba aussi en dissolution sans avoir brûlé une amorce. Les volontaires, les vieux soldats même désertèrent en masse. La garde royale, restée presque seule sous les drapeaux, se prononçait pour le roi absolu. Le duc de Calabre, qui arrivait pour prendre le commandement de l'armée, fut obligé de retourner précipitamment à Naples. Les Autrichiens, croyant à peine à un succès aussi prompt et aussi complet et craignant quelque piége, avaient d'abord hésité à s'avancer, mais, bientôt rassurés, ils s'empressèrent de poursuivre leur facile victoire. Toutes les routes leur étaient ouvertes et, du côté des vaincus, il n'y avait plus aucun moyen de résistance.

Le 12 mars, le Parlement s'assembla en comité secret et, cédant à la mauvaise fortune, vota une adresse au Roi, dans laquelle il s'excusait de tout ce qu'il avait fait jusqu'alors en disant qu'il avait cru agir d'après sa volonté et le suppliait de paraître au milieu de ses peuples, de dévoiler en toute confiance ses intentions, de faire connaître le plus tôt possible les améliorations dont il croyait que la situation pouvait avoir besoin. « Mais, » ajoutait-il,

« que les étrangers ne s'interposent pas entre notre peu-
» ple et son chef, afin qu'on ne puisse pas dire qu'on ait
» eu besoin de leurs forces pour inspirer l'obéissance, le
» dévouement et la fidélité envers son souverain à un
» peuple qui l'aime et le révère, afin que nos lois ne soient
» pas teintes du sang de nos ennemis et de celui de nos
» frères, pour que le trône de votre Majesté ne soit fondé
» que sur les cœurs de vos peuples et non sur le glaive
» des *ultramontains*. » Par une autre adresse, le Parlement pria le prince régent de se rendre médiateur entre la nation et le Roi. Au sortir de la séance, la foule, ignorant ce qui venait de se passer, salua les députés par les cris habituels de *Vive la nation! la liberté ou la mort!*

Le prince régent écrivit aussitôt à son père. Le Roi reçut, le 17, à Florence, la lettre de son fils; il accueillit bien l'officier qui en était porteur; mais, deux jours après, dans la réponse qu'il fit à cette lettre, accusant de tous les malheurs auxquels le pays se trouvait exposé ceux qui, sourds à ses vœux paternels et à la voix de l'auguste Congrès, s'étaient livrés sans provocation à des actes hostiles contre l'armée alliée qui arrivait comme amie, il se borna, sans prendre aucun engagement, sans faire aucune promesse, à rappeler sa lettre de Laybach et sa proclamation comme renfermant les principes qui devaient servir de règle à son futur gouvernement.

Les Autrichiens continuaient à s'avancer. Vainement les *carbonari*, qui venaient d'apprendre l'insurrection du

Piémont, rêvaient encore des plans de résistance, parlaient de fortifier la ligne du Vulturne, de transférer le Gouvernement et le Parlement en Sicile, de faire une guerre de partisans dans les Apennins et dans les Calabres. Le 24 mars, toutes les mesures ayant été prises d'avance pour les réduire à l'impuissance, les Autrichiens entrèrent à Naples en vertu d'une capitulation signée la veille. Ils y furent reçus aux cris de *Vive le Roi*. Le général Pepe et d'autres personnages gravement compromis étaient déjà partis pour l'Espagne et pour l'Angleterre, la grande loge ou *vente suprême* des *carbonari* s'était dissoute pendant la nuit, et, dans la matinée même, le Parlement, où ne siégeaient plus qu'un petit nombre de membres, s'était séparé, après avoir voté, sur la proposition de M. Poerio, une protestation en faveur des droits de la nation et du droit des gens violés par la force étrangère.

L'exaltation de joie et de confiance que laissa éclater M. de Metternich en apprenant l'affaissement si prompt et si complet de la révolution napolitaine, ne peut être comparée qu'à l'abattement dans lequel on l'avait vu peu de jours auparavant à la nouvelle de l'insurrection du Piémont. A l'entendre, toute cette agitation libérale n'était qu'un vain fantôme, personne ne voulait de la Révolution, il l'avait toujours compris. Il se sentait maintenant assez fort, assez sûr des dispositions de l'empereur de Russie pour proclamer hautement l'opinion que la liberté de la presse et de la tribune, octroyée ou arra-

chée, était un principe destructeur, un dissolvant auquel aucune société ne pouvait résister; il développait complaisamment une théorie qui présentait la constitution britannique, la constitution française et la constitution espagnole comme trois échelons par lesquels on arrivait au grand but du parti révolutionnaire, l'anéantissement de tout ce qui existe.

L'insurrection piémontaise, livrée à elle-même et menacée par des forces si formidables, n'aurait pu se soutenir longtemps alors même qu'elle aurait eu l'appui d'un mouvement national et unanime, mais il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût ainsi. La moitié seulement de l'armée y était engagée et, dans la population, la proportion était bien plus faible encore. La Savoie même, malgré la présence momentanée d'un des corps insurgés, était restée étrangère à la révolution, et le gouvernement français profitait des facilités que lui donnait le voisinage pour y soutenir, par des envois d'armes et d'argent, les partisans de la cause royale. Là où dominait le parti des innovations, à Turin, à Alexandrie, à Gênes, tout était livré à la plus déplorable confusion. L'abdication de Victor-Emmanuel, l'attitude prise par son frère et l'annonce de la marche des Russes, en effrayant et en contenant ceux qui ne s'étaient pas encore déclarés, avaient évidemment déconcerté la portion modérée du parti constitutionnel, celle qui aurait voulu une constitution sans révolution violente. C'était cette fraction qui dominait dans la junte de Turin et dans le conseil du prince de

Carignan. Le parti exalté, au contraire, représenté par la junte d'Alexandrie, n'aspirait à rien moins qu'à la réunion de l'Italie entière en un seul état; il voulait qu'on déclarât immédiatement la guerre à l'Autriche, et qu'en envahissant la Lombardie on fît une puissante diversion en faveur des Napolitains dont, à ce moment, la défaite était encore ignorée. Vainement le prince de Carignan avait organisé la garde nationale et appelé sous les drapeaux les contingents provinciaux qui devaient porter l'armée à soixante-dix mille hommes; on lui reprochait de ne pas préparer suffisamment la défense du pays. L'envoyé d'Autriche, accusé d'intelligence avec les mécontents et menacé jusque dans son hôtel, fut forcé de partir précipitamment. Le parti violent prenait décidément le dessus. Un de ses membres, le comte de Santa-Rosa, venait d'être appelé au ministère de la guerre. Le prince de Carignan, hors d'état de résister au mouvement et même de le diriger et forcé de sanctionner tous les jours des mesures qu'il désapprouvait, ne pensa plus qu'à se soustraire à cette contrainte. Dans la nuit du 21 au 22 mars, il sortit secrètement de Turin et se rendit à Novare, où il se mit à la disposition du comte de La Tour qui, en vertu des ordres du duc de Genevois, commençait à y réunir les troupes restées fidèles. De là, le prince envoya à Turin une déclaration par laquelle, renonçant aux fonctions de régent, il donnait, disait-il, l'exemple de la plus respectueuse obéissance à la volonté du souverain.

Ce fut le coup de grâce de la Révolution. Un bon nom-

bre de ceux qui s'étaient ralliés à elle abandonnèrent les emplois qu'ils avaient acceptés. La junte elle-même fut sur le point de se dissoudre. La situation du pays était désastreuse. Le mouvement commercial avait complétement cessé, et les fonds étaient tombés de 30 pour cent. Pour essayer de soutenir les courages, une proclamation du ministre de la guerre promettait aux Piémontais l'appui de la France et une insurrection générale en Lombardie. La presse d'Alexandrie publiait la fausse nouvelle d'un soulèvement de la vallée de Brescia et d'une défaite des Autrichiens dans le royaume de Naples, déjà conquis à cette époque.

A Gênes, le gouverneur, recevant les ordres directs du duc de Genevois et connaissant les intentions du prince de Carignan. fit afficher une proclamation dans laquelle, considérant comme non avenu tout ce qui s'était passé, il invitait les citoyens à se soumettre à la volonté royale; mais un mouvement populaire accompli au cri de *Vive la Constitution* le força à remettre le pouvoir à une commission de gouvernement.

Cependant, à Laybach, l'empereur Alexandre exprimait le désir qu'on eût recours aux moyens de persuasion pour pacifier le Piémont. M. de Metternich crut devoir s'y prêter. Le comte de Mocenigo, envoyé de Russie à Turin, sans engager le nom de son souverain, mais en donnant à entendre que l'on pouvait compter sur son concours bienveillant, offrit sa médiation au gouvernement révolutionnaire, et l'ambassadeur de France, M. de La

Tour du Pin, appuya cette démarche. L'envoyé russe demandait que la junte fît sa soumission purement et simplement, promettant, à ce prix, non-seulement que les Autrichiens n'entreraient pas en Piémont, mais encore une amnistie complète et des améliorations, des réformes administratives. La junte de Turin eût accepté volontiers ces conditions, mais celle d'Alexandrie, que l'on se crut obligé de consulter, refusa de renoncer à la constitution espagnole, et, comme il arrive toujours aux époques d'anarchie, ce fut le parti violent qui l'emporta. Le comte Mocenigo, après de vains efforts pour ouvrir les yeux de ces insensés, alla à Laybach rendre compte à l'Empereur du peu de succès de sa tentative et se rendit ensuite à Modène auprès du duc de Genevois. M. de La Tour du Pin, n'ayant pas reçu l'ordre de quitter Turin, crut devoir y rester, ce qui fit un mauvais effet dans le Congrès; M. de Metternich ne manqua pas de l'accuser de vouloir se ménager entre les deux partis.

L'essai de conciliation fait par la Russie ayant échoué, le cabinet autrichien qui, vraisemblablement, avait compté sur ce résultat, prit, du consentement commun, la conduite de l'affaire. Le duc de Genevois, qui avait hautement blâmé ces négociations, ne parlait que de recourir à des mesures extrêmes et rigoureuses. On s'en inquiétait à Laybach. M. de Metternich écrivit au duc de Modène deux lettres destinées à être communiquées au duc de Genevois comme l'expression de la pensée des empereurs. La première, du 1er avril, montrait les

causes de la révolution piémontaise dans la haine que l'armée portait à l'Autriche, dans le travail des sociétés secrètes et dans l'influence qu'exerçait encore le souvenir de la réunion du Piémont à la France pendant quinze années; elle reprochait au cabinet de Turin d'avoir favorisé cet esprit de rivalité et de défiance contre la puissance autrichienne et entretenu dans les troupes ce *faux patriotisme*, cette humeur conquérante, si propres à les convertir en bandes prétoriennes. M. de Metternich exprimait ensuite le désir que le duc de Genevois abandonnât au comte de La Tour le soin d'en finir avec la Révolution, comme l'empereur d'Autriche s'en remettait lui-même au comte de Bubna, et qu'il se rapprochât du théâtre des événements pour être en mesure de soutenir les opérations des deux généraux. Dans la seconde lettre, postérieure de huit jours à la première, après avoir, d'une part, pour donner satisfaction à l'empereur de Russie, justifié la conduite du comte de Mocenigo dont il vantait la sagesse et l'habileté, et de l'autre rendu hommage aux principes du duc de Genevois, qui étaient, disait-il, ceux des deux empereurs, il ajoutait : « Nous » prions le duc de Genevois d'observer que l'insurrec- » tion piémontaise ne peut se terminer que par les alliés, » et qu'il l'a déclaré lui-même; c'est donc à eux, du point » central où ils sont placés, à juger et à diriger l'ensem- » ble du mouvement; rien n'est sûr en France non plus » qu'en Europe, et ce n'est que par des mesures géné- » rales que le danger peut être comprimé. »

Le jour même où cette lettre était écrite, l'armée des insurgés piémontais, espérant entraîner par sa présence l'armée royale que commandait le comte de La Tour, était allée l'attaquer dans Novare; mais, au moment où le combat allait s'engager, un corps autrichien arriva au secours des royalistes. Son apparition inattendue décida du sort de la journée. Les constitutionnels, après avoir, malgré l'infériorité de leurs forces, tenu tête pendant quelques heures au double adversaire qu'ils avaient à combattre, furent forcés de battre en retraite. Vigoureusement poursuivis, ils ne tardèrent pas à être mis dans la plus complète déroute et à se disperser. Les chefs du gouvernement révolutionnaire, reconnaissant qu'il ne leur restait plus aucune ressource, partirent de Turin pendant la nuit, et le lendemain matin, le comte de La Tour, en marche sur cette capitale, reçut une députation de la municipalité qui lui demanda comme unique grâce de n'y faire entrer que des forces nationales. Il y consentit, et le comte de Bubna, sanctionnant cette promesse, arrêta la marche de ses troupes. Le 10 avril, le comte de La Tour fit son entrée à Turin avec un grand appareil militaire, et, par une proclamation qui félicitait le corps municipal et la garde nationale de leur excellent esprit, ordonna le rétablissement des lois anciennes et de tous les fonctionnaires déplacés par les insurgés. La contre-révolution s'opéra dans tout le royaume avec la même facilité. Les officiers compromis et les autres chefs de la révolte purent presque tous s'échapper et

trouvèrent un asile les uns en Espagne, les autres en France où ils furent placés sous la surveillance de la police.

Tant que la révolution avait duré, le duc de Genevois avait refusé de prendre le titre de roi. Il insistait pour que son frère, revenant sur son abdication que l'on pouvait considérer comme arrachée par la force des circonstances, reprît les rênes du gouvernement. Les deux empereurs, qui commençaient à craindre que le duc de Genevois, par l'exagération de ses idées politiques, ne leur créât de sérieux embarras, envoyèrent le comte de Mocenigo à Nice pour presser le roi Victor-Emmanuel de remonter sur le trône. Profondément blessé d'avoir vu tromper la confiance sans bornes qu'il avait placée dans son armée, il résista à toutes ces instances et confirma, le 19 avril, son abdication par un acte solennel dans lequel il en donnait pour motif déterminant l'affaiblissement de sa santé. Ce fut seulement alors que le duc de Genevois accepta la couronne, sous le nom de Charles-Félix.

L'Italie était pacifiée, nous verrons bientôt à quel prix, et les gouvernements qui se considéraient comme investis de la mission de faire triompher en Europe la cause de l'ordre et des pouvoirs légitimes se félicitaient du succès qu'ils venaient d'obtenir ; l'empereur Alexandre s'était empressé d'arrêter la marche de ses troupes, déjà entrées en Galicie ; il avait, par là, calmé les inquiétudes de l'Europe ; mais, déjà, surgissait une autre question qui, moins grave, en apparence, à son début que celles de Naples

et du Piémont, préparait pourtant de bien autres difficultés.

Depuis plus d'un demi-siècle, divers signes indiquaient, de la part de la nation grecque, une résurrection qui n'attendait, pour se manifester, que des conjonctures favorables. Tandis que l'empire ottoman s'affaissait graduellement dans un état d'incurable barbarie où il achevait de perdre son antique énergie sans s'initier aux progrès et aux ressources de la civilisation, les Grecs, adonnés au commerce et à la navigation, s'enrichissaient peu à peu, se formaient des relations dans toutes les parties de l'Europe, et quelques-uns d'entre eux, voyageant à l'étranger, y puisaient une instruction et des lumières qu'ils espéraient faire tourner un jour à l'avantage de leur patrie. La Russie, dans ses luttes contre la Porte, s'était montrée aux Grecs comme une protectrice, et, dès le temps de Catherine II, ils avaient pu croire à leur affranchissement. En 1814, il s'était formé à Vienne une association dont le but apparent, indiqué par les statuts, était de répandre les lumières et les principes du christianisme dans un pays où l'extrême ignorance du clergé semblait rendre nécessaire l'intervention d'une propagande étrangère. Des ministres, des personnages considérables, des savants de toutes les nations et tous les Grecs de Constantinople et du reste de l'empire qui possédaient quelque fortune souscrivirent pour cette association. N'eût-elle pas eu dès l'origine un but politique, il était difficile qu'elle ne prît pas bientôt cette direction.

La société de l'*Hétairie* (c'est ainsi qu'on l'appelait,) fort répandue, dès les premiers instants, en Russie, à Paris et à Munich où elle avait sa caisse, reçut dans ses rangs des hommes de toutes les conditions, dont le nombre ne tarda pas, dit-on, à s'élever à quatre-vingt mille. Déjà dominés par la pensée de délivrer leurs compatriotes du joug des Turcs, ses directeurs travaillaient à les rendre dignes de la liberté en les éclairant. Aux écoles déjà existantes au Mont Athos, à Salonique, à Chio, à Smyrne, à Constantinople même, partout où, même en dehors de la Grèce proprement dite, il se trouvait, en Orient, une population chrétienne, on ajouta, dans les villes un peu considérables, des lycées, des gymnases, des bibliothèques et, dans beaucoup de villages, des écoles d'enseignement mutuel. Des professeurs français et allemands, choisis et payés par la société, étaient placés à la tête de ces établissements. Ce mouvement, que la Porte ottomane et même, à ce qu'on assure, le clergé grec ne voyaient pas sans quelque déplaisir, n'avait pas seulement pour effet de réveiller dans la jeunesse les souvenirs de l'antique et glorieuse patrie ; par les relations fréquentes qu'il amenait entre les Grecs résidant à l'étranger et ceux qui n'avaient pas quitté le sol natal, il associait ces derniers à l'agitation et aux idées qui remuaient l'Europe, il les entretenait dans un état d'espérance et d'attente qui ne pouvait guère manquer d'aboutir, tôt ou tard, à une révolution.

Il ne fallait qu'une occasion, et les occasions ne man-

quent jamais aux grands changements pour lesquels le terrain est préparé. Celle qui s'offrit alors, ce fut l'état de troubles intérieurs auquel l'empire ottoman se trouvait livré au commencement de l'année 1821. Depuis longtemps, déjà, le sultan ne conservait plus qu'une souveraineté nominale sur l'Égypte, soumise à l'habile et ferme domination de Mehemet-Ali. Le vieil Ali, pacha de Janina, s'était rendu aussi à peu près indépendant dans l'Albanie, dans la Livadie, dans une partie de la Thessalie, et, depuis près d'une année, il soutenait une lutte désespérée contre toutes les forces de la Porte, essayant de replacer ces provinces sous son autorité. La Servie, opprimée et ruinée par les pachas, s'agitait pour obtenir un gouvernement national, tout en restant sous la suzeraineté de la Porte. Dans les deux principautés du Danube, le mécontentement n'était pas moindre : gouvernées par des hospodars que la Porte choisissait tous les sept ans parmi les *phanariotes,* c'est-à-dire parmi les Grecs de Constantinople attachés à son service, et dont toute l'habileté s'employait à épuiser le pays pour s'enrichir et pour acheter la protection des ministres ottomans, la Moldavie et la Valachie aspiraient à une situation plus supportable et demandaient aussi des gouvernements indigènes. Un tel ensemble de circonstances promettait des facilités et des auxiliaires à quiconque tenterait, sur un point quelconque de l'empire, de se déclarer indépendant. On savait, d'ailleurs, que des différends sérieux existaient entre la Russie et la Porte au sujet de

l'exécution des traités par lesquels la première avait obtenu, dans les affaires intérieures de la Turquie, un droit d'immixtion exprimé en termes trop vagues pour ne pas donner lieu à de perpétuels conflits.

Sur ces entrefaites, l'hospodar de Valachie étant venu à mourir, le sultan se hâta de lui donner pour successeur un prince Callimaki, drogman de la Porte, issu d'une des quatre grandes familles grecques dont l'hospodorat était, en quelque sorte, devenu le pratrimoine. Mais déjà, un Valaque d'une condition obscure, Théodore Wladimirsko, qui avait servi avec distinction dans l'armée russe et s'était acquis une grande influence dans la classe des paysans, avait levé, vers la fin de janvier, le drapeau de l'indépendance en réclamant, les armes à la main, non pas la déchéance du sultan, mais le droit accordé à la Valachie par les anciennes capitulations, de n'être gouvernée, sous sa suzeraineté, que par un prince valaque.

Lorsqu'on reçut à Laybach la nouvelle de cette insurrection, l'empereur Alexandre qui, dans d'autres circonstances, l'aurait vue très-vraisemblablement avec complaisance, mais dont toute la politique était alors dominée par la haine de la Révolution, sous quelque forme qu'elle se présentât, en témoigna la plus vive indignation. Il se hâta de retirer au chef des rebelles les ordres russes qu'il avait reçus jadis comme récompense de ses services, et de faire inviter le Sultan à prendre des mesures énergiques pour étouffer promptement la révolte.

Bientôt, on apprit qu'un autre soulèvement avait éclaté en Moldavie. Celui-ci avait des racines plus profondes et se rattachait à la grande conspiration grecque dont j'ai tout à l'heure indiqué l'origine et les préparatifs. Il avait pour chef le prince Alexandre Ypsilanti, issu d'une des grandes familles du Phanar, dont le père, ancien hospodar de Valachie, disgracié par la Porte, s'était réfugié et était mort en Russie, et qui, lui-même, était entré au service russe, s'y était signalé par sa valeur et était parvenu, quoique jeune encore, au grade d'officier-général. A la tête de quelques *hétairistes* d'Odessa, Grecs, Russes, Polonais, et d'accord avec l'hospodar Michel Soutzo, il passa le Pruth dans les premiers jours de mars, entra sans résistance à Jassy et y fit afficher une proclamation dans laquelle il disait que toute la Grèce, rallumant le flambeau de la liberté et brisant le joug de la tyrannie, revendiquait ses légitimes droits, qu'il se rendrait où l'appelait la voix du peuple, que d'ailleurs le gouvernement de Moldavie n'éprouverait aucun changement, que la Providence avait donné aux Moldaves, dans le prince Michel Soutzo, un défenseur des droits de la patrie, un père, un bienfaiteur, qu'ils n'avaient rien à craindre, et que, si quelques Turcs désespérés faisaient une incursion sur leur territoire, *une grande puissance* était prête à punir cette insolence.

L'effet de cet appel fut prompt et terrible. Des détachements de Grecs et d'Albanais se répandirent dans les rues de Jassy, poursuivant, massacrant les Turcs et pil-

lant leurs propriétés. Bientôt on vit accourir sous les drapeaux d'Ypsilanti une multitude de Grecs de toutes les provinces, beaucoup de jeunes volontaires russes, des officiers encore au service de la Russie, entre autres le prince Cantacuzène qui, bien que d'un rang supérieur au sien, n'hésita pas à se placer sous ses ordres. A Odessa, une souscription s'ouvrit pour le secourir, et un riche Grec y prit part, à lui seul, pour un million. Ypsilanti, dont la petite armée se composait maintenant de huit mille hommes, put marcher sur Bucharest où il s'arrêta quelques jours avant de se diriger sur la Servie qu'il espérait soulever par sa présence.

Malheureusement pour lui, une distance considérable le séparait de la Grèce proprement dite, du pays où il eût été certain de rencontrer de nombreux auxiliaires. La Morée, l'ancien Péloponèse, n'avait pas tardé à répondre à son appel. Préparée à la révolte par l'action des *hétairistes*, elle se trouvait pourvue, à l'avance, d'armes et de munitions. Trois de ses chefs, Colocotroni et les deux Mauromichali, ayant réuni dans le Magne, dont la population agreste et sauvage avait toujours conservé l'esprit de nationalité et l'horreur du joug étranger, sept mille combattants, y proclamèrent à la fin de mars l'indépendance de la Grèce.

L'archevêque de Patras, Germanos, leva, presque au même moment, l'étendard de la révolte en signe d'affranchissement. Toute la Grèce suivit cet exemple, et partout le clergé donna le signal. Un moine s'empara de l'isthme

de Corinthe. En dehors du Péloponèse, la Béotie, l'Attique, l'Acarnanie, la Phocide, l'Étolie, s'insurgèrent. Les Turcs, pris à l'improviste, se réfugièrent dans les citadelles. Les îles d'Hydra, de Spezzia, d'Ipsara, que le commerce avait élevées à un haut degré de prospérité, mais dont cette prospérité n'avait pas amorti le patriotisme, risquant noblement leurs richesses et leur existence pour la cause commune, couvrirent en un moment les mers de l'archipel de centaines de bâtiments armés, commandés par des hommes illustres depuis, par Miaulis, par Kanaris, qui soulevèrent les autres îles, les mirent en communication entre elles et avec le continent et donnèrent la chasse à la marine ottomane.

Sur tous les points, on organisait des gouvernements ou sénats provisoires indépendants. Celui du Magne, réuni le 6 avril à Calamata, annonça par une circulaire aux gouvernements européens, que le but de l'insurrection était de délivrer cette terre illustrée par tant de génie et de vertu, à laquelle le reste de l'Europe était redevable de ses arts, de ses lumières, de tous les bienfaits de la civilisation; il demandait à cette Europe des armes, de l'argent et des conseils.

La Porte, surprise d'abord, commençait pourtant à se mettre en défense. Elle appelait tous ses sujets aux armes, et déjà affluaient dans le camp du grand-visir des milices farouches accourues des profondeurs de l'Asie. L'ancien fanatisme des musulmans se réveillait, et le gouvernement s'en faisait une arme contre le fanatisme de

liberté qui animait les Grecs. Dans un *hatti-chérif* du 30 mars, le Sultan, attribuant l'audace des rebelles à la confiance que les dérèglements des ministres et des fonctionnaires publics leur avaient inspirée, ordonnait à tous les musulmans de renoncer aux dangereux agréments de la vie sociale, de se procurer des armes, des chevaux, et de revenir aux mœurs de leurs ancêtres, à la vie des camps, état primitif de la nation.

Dans toutes les parties de la Grèce, la lutte était engagée, et, d'un côté comme de l'autre, elle se poursuivait avec un impitoyable acharnement. D'affreux massacres en marquaient toutes les péripéties. La ville de Patras, reprise par les Turcs, fut saccagée et brûlée, et ceux de ses habitants qui n'avaient pu se réfugier dans les montagnes furent égorgés, sans distinction d'âge ni de sexe. Dans toute l'étendue de l'empire, les chrétiens se virent en butte à la plus terrible persécution. Le patriarche de Constantinople, Grégoire, qui, pourtant, avait consenti à lancer contre l'insurrection les anathèmes de l'Église, fut pendu à la porte de son palais comme coupable de n'avoir ni prévenu, ni puni les égarements de ses coreligionnaires, et d'y avoir au contraire participé *selon toute vraisemblance,* et son cadavre fut abandonné à d'indignes outrages. L'évêque d'Éphèse, le patriarche d'Andrinople et plusieurs autres prélats subirent le même sort. Les Grecs les plus considérables du Phanar furent décapités ou pendus aux portes de leurs maisons. Des démolitions d'églises, des profanations de toute espèce

accompagnèrent ces excès d'une fureur sanguinaire.

En présence de la barbarie ainsi déchaînée, les sujets mêmes des puissances européennes résidant à Constantinople et dans le reste de l'empire ne pouvaient plus se croire suffisamment protégés par le droit des gens. Tous les chrétiens se sentirent menacés, quelle que fût leur nationalité. Trois cents bâtiments de commerce s'éloignèrent précipitamment de ces côtes inhospitalières. Ceux qui se trouvaient dans le Bosphore furent soumis à des perquisitions dont l'objet était de s'assurer qu'ils n'avaient pas de Grecs à bord et qu'ils ne portaient pas de munitions aux rebelles. Bien que la Porte eût prescrit des mesures sévères pour la sûreté des légations étrangères, cette sûreté n'était que bien imparfaitement garantie. L'ambassadeur d'Angleterre et d'autres ministres furent insultés, on arrêta un courrier autrichien, et les communications des légations avec les consulats furent entravées.

C'était principalement contre l'envoyé de Russie, le comte Strogonoff, que se déchaînait la passion populaire, et la Porte, bien qu'elle s'efforçât de le mettre à l'abri de tout outrage, le soupçonnait fortement, lui et son gouvernement, d'avoir préparé l'insurrection. Ce soupçon était, en réalité, mal fondé, mais les circonstances étaient telles qu'il aurait pu naître même dans des esprits moins passionnés et moins ignorants. Depuis un demi-siècle, l'affranchissement plus ou moins complet du peuple grec et, en général, des sujets chrétiens de la Porte avait

été un des grands buts de la politique russe, un de ces buts que l'on ne perd jamais de vue, alors même qu'on doit en abandonner la poursuite immédiate. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, le comte Strogonoff avait paru y travailler. Occupant à Constantinople une position importante et presque menaçante, longtemps il avait exercé sur le Divan une influence qui reléguait en quelque sorte dans l'ombre celle de toutes les autres légations, et il en avait profité pour s'ériger ouvertement en patron, en protecteur des Grecs. Il accordait, sans difficulté et sans que la Porte osât s'y opposer, à leurs personnes et à leurs bâtiments, des certificats de naturalisation qui en faisaient des sujets russes et les enlevaient de fait à la souveraineté du Sultan. Plus de trente mille Greco-Russes, ainsi répandus dans l'empire, y faisaient pénétrer les idées, le nom, l'action du cabinet de Saint-Pétersbourg. C'était un puissant secours prêté à la propagande de l'*hétairie*, d'autant plus que les consuls russes, exagérant comme il arrive d'ordinaire aux agents secondaires, une politique dont ils ne comprenaient pas les nuances, se laissaient entraîner beaucoup plus loin encore dans cette voie et devenaient parfois les complices à peine déguisés des conspirateurs. Dans une telle situation, il est facile de concevoir les sentiments que dut éprouver le gouvernement du Sultan lorsqu'il apprit qu'Ypsilanti et d'autres Grecs sortis du service russe marchaient à la tête de l'insurrection en disant ou en donnant à entendre qu'elle pouvait compter sur l'appui de la Russie. Il ne douta pas que

le signal de cette insurrection ne fût parti de Saint-Pétersbourg.

Rien n'était moins vrai pourtant. Quelles que pussent être les vues d'avenir du cabinet russe, il n'entrait nullement dans ses convenances que, dans l'état où se trouvait alors l'Europe, au milieu des complications du congrès de Laybach, une révolution prématurée, dont on pourrait le soupçonner d'être l'instigateur, vînt compromettre la paix générale. Le comte Strogonoff le comprit si bien que, sans attendre les ordres de son souverain, il se hâta de désavouer le mouvement et de sommer Ypsilanti, en sa qualité d'officier russe, de rentrer dans le devoir. Mais bientôt la force des choses vint l'arracher à l'attitude circonspecte qu'il avait adoptée, et devant les mesures prises par la Porte, dont plusieurs violaient les stipulations des traités conclus entre les deux empires pour la protection des Grecs et des Principautés danubiennes, il crut devoir réclamer contre ces violences. Les Turcs ne manquèrent pas de voir, dans son intervention en faveur des révoltés, une preuve de sa complicité. Ils ne tinrent aucun compte de cette intervention, et la discussion prit promptement un caractère de vivacité et d'aigreur.

A Laybach, l'émotion était grande. La France et la Prusse, comme la Russie, auraient vu avec satisfaction le triomphe de la cause grecque si elles l'avaient cru possible sans une trop grande perturbation européenne, et elles ne s'effrayaient nullement à la pensée de l'affaiblissement de la puissance ottomane; mais l'Autriche et l'Angleterre,

rivales naturelles de la Russie, redoutaient beaucoup, au contraire, le démembrement de l'empire turc qui, de quelque façon qu'il s'opérât, ne pouvait que tourner au profit du cabinet de Saint-Pétersbourg. Aussi, M. de Metternich, pour combattre, dans l'esprit de l'empereur Alexandre, les considérations et les intérêts qui devaient le rendre favorable à l'insurrection grecque, eut-il soin de la lui dénoncer comme une des combinaisons du grand parti révolutionnaire européen; il s'efforça de lui persuader qu'elle n'avait rien de bien sérieux, qu'une population corrompue et dégradée par l'esclavage, si elle perdait toute espérance d'être appuyée par la Russie, succomberait promptement sous l'immense supériorité des forces turques; il fit entendre avec ménagement que, dans le cas où la Porte se verrait attaquée par une autre grande puissance, l'Autriche ne pourrait l'abandonner, et il signala les dangers qu'entraînerait pour l'ordre européen une rupture entre les deux empereurs.

Ces conseils, ces insinuations étaient combattus auprès de l'autocrate par le comte Capodistrias, Grec de naissance, toujours disposé à se constituer le patron des causes généreuses, et, par une conséquence nécesssaire, toujours appelé à lutter contre M. de Metternich. Les Grecs comptaient sur lui, et il ne trompa pas leur attente. Tandis que M. de Metternich présentait les Turcs comme les possesseurs légitimes de la Grèce, couverts, à ce titre, par le principe de droit qui protégeait tous les autres souverains, il montrait en eux des oppresseurs barbares,

placés en dehors des règles et des lois de l'Europe civilisée, et ceux que le ministre autrichien voulait faire considérer comme des sujets révoltés contre leur souverain étaient, suivant lui, des chrétiens luttant contre la plus insupportable et la plus illégitime des tyrannies. Il niait que les Grecs fussent les instruments du parti révolutionnaire. C'était, disait-il, profaner le mot de légitimité que de l'appliquer là où la protection sociale manquait aux sujets. Il défendait le caractère social de ses compatriotes dont il vantait l'énergique dévouement à la patrie et à la foi religieuse. Il soutenait que l'insurrection serait moins facile à réprimer que ne le pensait M. de Metternich et que, si l'on n'intervenait pas, il fallait se résigner à voir égorger une nation tout entière, bien décidée à ne pas reprendre un joug abhorré. Pour exciter contre la Porte les ressentiments de l'Empereur, il faisait ressortir les témoignages de défiance, les procédés hautains et injurieux par lesquels elle répondait à la conduite loyale de la Russie, frappant d'un désaveu sévère et de la plus éclatante disgrâce tous ceux des insurgés qui tenaient à elle par le moindre lien. Il s'efforçait enfin de faire comprendre à Alexandre que son intervention dans une question qui excitait les sympathies de toute l'Église grecque augmenterait grandement sa popularité en Russie et ferait plus que compenser l'effet peu favorable qu'y avait produit le concours donné à l'Autriche pour assurer sa domination en Italie.

L'Empereur parut quelque temps indécis. Si les idées

de liberté et de droits des peuples étaient, dès cette époque, plus complétement effacées de son esprit qu'il ne le croyait peut-être lui-même, d'autres motifs non moins puissants y plaidaient en faveur des Grecs. Les sentiments religieux qui le dominaient depuis quelques années ne pouvaient le laisser indifférent aux souffrances d'un peuple chrétien aux prises avec la barbarie musulmane. Il devait lui en coûter, d'ailleurs, de renoncer à ce grand rôle de protecteur de la religion grecque qui, depuis Catherine, était devenu, entre les mains des souverains russes, un si puissant moyen d'action politique. Enfin, il connaissait assez l'ambition, les sentiments, les préjugés de sa nation pour être certain qu'en abandonnant les Grecs, en tolérant les violences, les bravades, les insultes de la Porte, il compromettrait sa popularité. Tout cela, cependant, fut impuissant contre les artifices de M. de Metternich, merveilleusement secondé par l'exaltation passionnée qne l'empereur Alexandre portait, suivant sa coutume, dans la politique nouvelle où il venait d'entrer. « Les révolutionnaires, » disait-il aux plénipotentiaires français, « les révolutionnaires, dont le centre est en » France, ont fait la révolution de Grèce; la nécessité de » venir au secours de leurs frères d'Italie les a forcés » à en hâter l'explosion. Sans cela, Ypsilanti serait allé » chercher ses dernières instructions à Paris. Le mouve» ment a éclaté quand on a cru les souverains embar» rassés; on se flattait de l'espoir que je me démentirais; » mais, sans chercher ce qu'on en penserait en Russie,

» j'ai publié dans les journaux l'éclatant désaveu dont je
» frappais cette insurrection nouvelle. Les chefs ont alors
» changé de batteries et, par leur influence sur les drog-
» mans de la Porte, ils ont porté les Turcs aux excès
» qu'ils commettent pour entraîner l'Europe par l'in-
» dignation. C'est une nouvelle épreuve à laquelle je
» saurai également résister. Je ferai tout pour conserver
» la paix du monde. J'ai voulu appeler l'attention de
» l'empereur François sur les grandes conséquences que
» pourrait avoir l'insurrection de la Grèce, mais on
» n'aime pas à croire ce qui peut nous gêner, et il a jugé
» qu'il était préférable d'abandonner la question à elle-
» même. J'ai cru devoir y condescendre. »

» La vieille politique, » disait encore l'Empereur, « peut
» seule s'obstiner à voir des sentiments et des intérêts
» divergents entre les souverains; il n'y a plus qu'un
» intérêt et un sentiment auquel tous les autres doivent
» être sacrifiés, celui de combattre l'esprit révolution-
» naire... J'ai vu enfin la vérité des choses, j'ai reconnu
» l'illusion des désirs changement et des prétendus
» besoins des peuples. »

M. de Metternich, pour distraire plus complétement l'attention de l'empereur Alexandre de ce qui se passait en Orient, avait soin de la ramener sans cesse vers la situation de l'Espagne qui, en effet, devenait de plus en plus alarmante. Ce n'est pas que le ministre autrichien désirât voir appliquer à ce pays des mesures analogues à celles que l'on venait de prendre par rapport à l'Italie : outre qu'il avait

peu de goût pour les grandes aventures à moins qu'elles ne lui parussent d'une nécessité absolue pour les intérêts qui le préoccupaient, une intervention armée en Espagne n'entrait nullement dans les convenances de sa politique, par le double motif que, ne pouvant être exercée que par la France, elle aurait, en cas de succès, relevé la position du cabinet des Tuileries et abaissé dans la Péninsule l'influence de l'Angleterre, deux résultats également contraires aux vues et aux désirs de l'Autriche. Cependant, comme il avait la certitude que le ministère français était aussi éloigné que possible de penser à cette intervention, comme il croyait que rien ne pourrait l'y déterminer, il ne craignait pas de s'étendre longuement sur les dangers que créait à l'Europe la révolution espagnole et sur la nécessité d'y mettre un terme par l'action combinée de toutes les puissances monarchiques. Pour donner plus de poids aux idées qu'il développait dans ce sens, il se servit utilement de la présence d'un Français que, par une exception unique, il avait laissé arriver à Laybach, qu'il y avait peut-être appelé alors qu'il en excluait tous les étrangers qui ne faisaient pas officiellement partie du Congrès : c'était M. de Jouffroi, propriétaire d'un des journaux ultra-royalistes, la *Gazette de France*, homme actif, entreprenant, que plusieurs personnages considérables de ce parti, entre autres l'ancien constituant Bergasse, avaient chargé d'une mission auprès de l'empereur Alexandre. Ne trouvant pas autant de facilité qu'il s'y était attendu à se faire ad-

mettre auprès de ce monarque, il avait d'abord sollicité l'entremise d'un des plénipotentiaires français; mais celui-ci ayant refusé de lui prêter son appui, il alla trouver M. de Metternich qui, informé du but de son voyage et bien qu'il eût promis à M. de Caraman de l'éloigner, lui procura des audiences des deux empereurs et l'employa même à rédiger des articles de journaux. M. de Jouffroi avait fait peu auparavant un voyage en Espagne. Il parlait de la facilité d'y renverser le gouvernement révolutionnaire qui, comme il le disait non sans quelque vérité, n'y avait encore jeté que bien peu de racines; il se plaignait de la faiblesse du ministère français qui n'osait pas le tenter. M. de Metternich, se prévalant de ce témoignage, disait à l'empereur Alexandre que l'Espagne était un asile ouvert à tous les révoltés, que, par l'influence propagandiste de sa constitution, elle entretenait un foyer d'insurrection menaçant pour toute l'Europe, mais il avait soin d'ajouter que l'état intérieur de la France mettait le gouvernement du Roi hors d'état de concourir à la répression de ce fléau. Il exagérait la gravité du mouvement séditieux qui venait d'agiter pendant quelques heures la ville de Grenoble. Il prétendait que le ministère, dominé ou intimidé par la faction libérale, était partout en connivence plus ou moins complète avec les amis des révolutions, qu'à Naples et à Turin les légations françaises leur avaient prêté secours, que, dans la première de ces deux capitales, ils avaient eu l'appui de la division navale du capitaine Jacob, et que, grâce à cet

appui et aux passe-ports délivrés par les agents français, presque tous les hommes compromis avaient pu se réfugier à Marseille d'où ils entretenaient la fermentation en Italie. Les gazettes autrichiennes, si sévèrement censurées, reproduisaient ces allégations. Le but que se proposait avant tout M. de Metternich, c'était de persuader à l'empereur Alexandre que le gouvernement français, toujours menacé dans son existence et hors d'état de suivre avec fermeté et persistance une ligne de conduite conforme aux principes de l'ordre et de la monarchie, n'était pas un allié sur lequel la Russie pût compter si elle s'engageait dans une entreprise aussi vaste et aussi périlleuse qu'une guerre en Orient.

Ces arguments, ces insinuations continuellement répétés trouvaient des échos dans le Congrès. Les agents prussiens disaient que tout le mal venait de la France et des provocations de sa tribune. De leur part comme de celle de M. de Metternich, la malveillance qu'ils portaient au cabinet des Tuileries expliquait une certaine facilité à accueillir ces suppositions alarmantes; mais les ministres russes, qui ne partageaient pas cette malveillance, qui, dans l'intérêt de leur propre politique, auraient voulu voir la France tranquille et forte, se laissaient gagner, aussi bien que leur souverain, par les alarmes qu'on s'efforçait de leur inspirer; dans leurs entretiens avec les représentants de la France, ils revenaient souvent sur le danger que courrait le gouvernement du Roi s'il réunissait des masses considérables de troupes sur lesquelles

la contagion révolutionnaire aurait une prise plus facile.

Ce qui est singulier, c'est que l'empereur Alexandre, alors qu'il se laissait ainsi subjuguer par M. de Metternich, ne se faisait aucune illusion sur son compte : il ne se dissimulait pas le caractère égoïste de sa politique, la jalousie que lui causait la grandeur de la Russie, et il n'avait nullement oublié les mauvais procédés qui, quelques années auparavant, les avaient presque brouillés; mais, croyant que la sagacité de ce ministre avait aperçu les dangers de la question révolutionnaire dans un temps où ils échappaient encore aux regards de tous les gouvernements, il trouvait beau de s'élever, pour lui rendre justice et pour lutter avec lui contre l'esprit d'anarchie, au-dessus de toutes les considérations, de tous les ressentiments personnels et même des intérêts particuliers de la Russie. Par un de ces raffinements d'amour-propre qui n'appartiennent qu'aux âmes exaltées et qui peuvent les conduire à d'étranges égarements, il se complaisait ainsi dans une affectation d'abnégation généreuse qui cachait à ses propres yeux les vrais motifs de sa conduite, c'est-à-dire la haine passionnée qu'il commençait à porter au libéralisme et une certaine timidité à s'engager dans de grandes aventures en allant au secours des Grecs. Si, d'ailleurs, en se rapprochant de plus en plus du chef du cabinet de Vienne, il continuait à n'avoir pour lui que fort peu de bienveillance, ses rapports avec l'empereur François avaient une tout autre nature: froids et con-

traints à Troppau, ils avaient pris à Laybach le caractère d'une confiance affectueuse.

Avant de se séparer, les trois cabinets en qui avait fini par se concentrer l'action du Congrès crurent devoir résumer, dans une forme officielle, l'esprit du système qu'ils avaient adopté. Le 12 mai, M. de Metternich et le baron de Vincent pour l'Autriche, M. de Krusemark pour la Prusse qu'il représentait depuis le départ de M. de Bernstorff, MM. de Nesselrode, Capodistrias et Pozzo di Borgo pour la Russie, signèrent une déclaration dont voici les passages principaux. « L'Europe, » disait-elle, « connaît les motifs de la résolution prise par les » souverains alliés, d'étouffer les complots et de faire » cesser les troubles qui menaçaient l'existence de cette » paix générale dont le rétablissement a coûté tant » d'efforts et tant de sacrifices. Au moment même où » leur généreuse détermimation s'accomplissait dans le » royaume de Naples, une rébellion d'un genre plus » odieux encore... éclata dans le Piémont... Le plan » d'une subversion générale était tracé... Le trône et » l'État ont été trahis, les serments violés, l'honneur » militaire méconnu... Partout le mal a présenté le » même caractère, partout un même esprit dirigeait ces » funestes révolutions. Ne pouvant trouver de motif » plausible pour les justifier ni d'appui national pour » les soutenir, c'est dans de fausses doctrines que les au» teurs de ces bouleversements cherchent une apologie, » c'est sur de criminelles associations qu'ils fondent un

» plus criminel espoir... Mettant à la place des de-
» voirs connus les prétextes arbitraires et indéfinis d'un
» changement universel dans les principes constitutifs
» de la société, ils préparent au monde des calamités
» sans fin. Les souverains alliés avaient reconnu les
» dangers de cette conspiration..., mais ils avaient pé-
» nétré en même temps la faiblesse réelle des conspira-
» teurs... L'expérience a confirmé leurs pressentiments.
» La résistance que l'autorité légitime a rencontrée a été
» nulle... La Providence a frappé de terreur des cons-
» ciences aussi coupables, et l'improbation des peuples
» dont les artisans de troubles avaient compromis le sort
» leur a fait tomber toutes les armes des mains... Les
» forces alliées, loin de soutenir aucun intérêt exclusif,
» sont venues au secours des peuples subjugués, et les
» peuples en ont considéré l'emploi comme un appui en
» faveur de leur liberté, et non comme une attaque con-
» tre leur indépendance... Les souverains alliés, d'accord
» avec LL. MM. le roi des Deux Siciles et le roi de Sar-
» daigne, ont jugé indispensable de prendre les me-
» sures temporaires de précaution... prescrites par le
» salut commun. Les troupes alliées dont la présence
» était nécessaire au rétablissement de l'ordre, ont été
» placées sur les points convenables, dans l'unique but
» de protéger l'autorité légitime et de l'aider à prépa-
» rer... les bienfaits qui doivent effacer les traces de si
» grands malheurs. La justice et le désintéressement
» qui ont présidé aux délibérations des monarques alliés

» règleront toujours leur politique... Elle aura toujours
» pour but la conservation de l'indépendance et des
» droits de chaque État... reconnus et définis par les
» traités. Le résultat même d'un aussi grand mouve-
» ment sera encore, sous les auspices de la Providence,
» le raffermissement de la paix... et la consolidation
» d'un ordre de choses qui assure aux nations leur repos
» et leur prospérité... Les souverains alliés ont voulu
» annoncer au monde les principes qui les ont guidés.
» Ils sont décidés à ne jamais s'en écarter... »

Avec cette déclaration, les trois cabinets envoyèrent à leurs représentants auprès des diverses cours une circulaire dont ils étaient chargés de leur donner communication et qui exprimait les mêmes idées en les développant davantage. On y parlait d'une vaste conspiration tramée, non pas, comme on avait pu le croire d'abord, contre telle ou telle forme de gouvernement particulièrement en butte aux déclamations des révolutionnaires, contre les États dont les institutions avaient traversé les orages du temps, mais contre ceux-mêmes qui avaient accepté des changements dans leur régime politique, contre les monarchies limitées, contre les constitutions fédératives, contre les républiques tout aussi bien que contre les monarchies pures, contre tout ce qui s'élevait au-dessus du niveau d'une égalité chimérique. « Les chefs
» de cette ligue impie, » disait encore la circulaire, « in-
» différents à ce qui résultera de la destruction générale
» qu'ils méditent... n'en veulent qu'aux bases fondamen-

» tales de la société. Renverser ce qui existe... voilà » l'essence de leur doctrine et le secret de toutes leurs » machinations. Les souverains alliés n'ont pas méconnu » qu'il n'y avait qu'une barrière à opposer à ce torrent » dévastateur : conserver ce qui existe légalement, tel a » dû être le principe invariable de leur politique... Ils » n'ont pu être arrêtés par les vaines clameurs de l'i- » gnorance ou de la malice les accusant de condamner » l'humanité à un état de stagnation et de torpeur... Ja- » mais les monarques n'ont manifesté la moindre dispo- » sition à contrarier les améliorations réelles ou la ré- » forme des abus... Si ce repos que les gouvernements et » les peuples avaient le droit de croire assuré par la paci- » fication de l'Europe n'a point pu opérer tout le bien » qui devait en résulter, c'est que les gouvernements ont » dû concentrer toutes leurs pensées sur les moyens » d'opposer des digues aux progrès d'une faction qui... » eût bientôt mis en problème l'existence d'un ordre » politique quelconque. Les changements utiles ou néces- » saires dans la législation et l'administration des États » ne doivent émaner que de la volonté libre, de l'impul- » sion réfléchie et éclairée de ceux que Dieu a rendus » responsables du pouvoir. Tout ce qui sort de cette » ligne conduit nécessairement au désordre, aux boule- » versements, à des maux bien plus insupportables que » ceux que l'on prétend guérir. »

Ce langage était clair. Désormais, les peuples devaient se résigner à n'avoir d'autres libertés, d'autres droits

que ceux qu'il plairait à leurs souverains de leur octroyer. Toute initiative leur était interdite. Pour mieux établir le caractère absolu de ce principe, de cette *vérité éternelle*, comme disait la circulaire, elle en faisait l'application à l'insurrection grecque elle-même, elle plaçait la tyrannie musulmane sous la garantie du droit divin... « Les sou- » verains... » disait-elle, « ont déclaré... qu'ils regar- » daient comme légalement nulle et désavouée par les » principes qui constituent le droit public de l'Europe, » toute prétendue réforme opérée par la révolte et la » force ouverte. Ils ont agi en conséquence de cette dé- » claration dans les événements de Naples, dans ceux du » Piémont, *dans ceux mêmes qui, sous des circonstances* » *très-différentes, mais par des combinaisons également* » *criminelles, viennent de livrer la partie orientale de* » *l'Europe à des convulsions incalculables.* »

La circulaire protestait ensuite des vues désintéressées des souverains alliés et de leur ferme détermination de rester fidèles, en toute circonstance, au système qu'ils avaient adopté de ne jamais *profaner leur auguste vocation par les calculs étroits d'une ambition vulgaire.* Ni dans cette circulaire, ni dans la déclaration qui y était jointe, il n'était fait la moindre allusion au gouvernement français non plus qu'au gouvernement britannique.

Les deux documents que je viens d'analyser étaient l'œuvre, le premier de M. Pozzo di Borgo, l'autre de M. de Gentz, le secrétaire du Congrès. L'empereur de Russie avait recommandé à M. de Nesselrode de ne les communi-

quer au comte Capodistrias qu'après qu'ils auraient reçu l'approbation définitive des deux empereurs. Il pensait, sans doute, que le comte Capodistrias essaierait d'en faire retrancher l'anathème lancé sur la cause grecque, et il voulait s'épargner l'embarras de ses représentations.

Dans une autre circulaire, antérieure de deux jours, et par laquelle M. de Nesselrode exposait aux agents de la Russie les principes conservateurs et désintéressés qui avaient dirigé et qui continueraient à l'avenir à diriger la conduite de l'empereur Alexandre, on lisait ce passage : « Jamais l'amour de la guerre, jamais l'ambitieuse » idée d'exercer une influence exclusive dans les conseils » des autres monarques ni sur les destinées des peuples » dont la Providence leur a confié le soin, n'ont été et » ne seront les mobiles de la politique de S. M. Impé- » riale... La malveillance prêtait à la Russie des vues » hostiles contre la Porte. Des troubles se sont manifestés » en Valachie et en Moldavie, et notre conduite ainsi que » nos déclarations sont venues démontrer que nous obser- » vions les règles du droit des gens et la foi des traités » dans nos relations avec le gouvernement turc. »

Le 13 mai, les deux empereurs quittèrent Laybach, et le Congrès fut enfin dissous près de sept mois après sa première réunion à Troppau.

Il avait grandement changé la situation de l'Europe. Non-seulement le principe révolutionnaire, si menaçant naguères, était vaincu, mais le principe libéral et constitutionnel se trouvait sérieusement compromis. Celui que

les trois cours avaient proclamé et appliqué, c'était le principe du droit divin, du pur absolutisme. En se plaçant sur ce terrain, elles avaient rompu la grande alliance fondée en 1815, et obligé la France et l'Angleterre à se séparer de leurs alliés. Cette séparation n'avait encore, il est vrai, rien d'hostile, mais il était facile de prévoir que tôt ou tard le dissentiment prendrait un caractère plus sérieux.

Pour le moment, le triomphe de M. de Metternich était complet. Depuis deux ans déjà, il exerçait en Allemagne une influence presque illimitée. Il venait d'acquérir sur l'Italie une domination plus absolue encore. Disposant du cabinet de Berlin, appuyé en fait par celui de Londres malgré la différence plus apparente que réelle de leurs principes, il était parvenu à entraîner aussi l'empereur Alexandre dans le cercle de son action et à isoler la France, hors d'état de balancer à elle seule une telle réunion d'efforts et de volontés. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que de tels succès n'avaient été obtenus ni par la menace, ni par un grand déploiement de forces, mais par la puissance de l'insinuation et de l'intrigue, par une rare habileté à se prévaloir des faiblesses de la nature humaine, à exciter des inquiétudes pour troubler les esprits, à ménager et à mettre en jeu les amours-propres, à décrier et à rendre suspects les hommes qu'il ne pouvait séduire et dont il redoutait l'opposition. Les résultats du congrès de Laybach sont l'apogée de l'existence politique de M. de Metternich. Ce ne fut pas, à

beaucoup près, sa dernière victoire, l'avenir lui en réservait encore un grand nombre, mais aucune aussi éclatante. L'empereur François lui témoigna la satisfaction qu'il avait de ses services en l'élevant à la dignité de chancelier, qui n'avait pas été donnée depuis la mort du célèbre prince de Kaunitz. Jusqu'à cette époque, il avait trouvé des contradicteurs et des censeurs dans les salons de la haute société autrichienne; on y avait blâmé comme téméraire et compromettante pour l'empire l'intervention armée en Italie. Le succès, comme il arrive presque toujours, imposa silence aux dissidents, et, à partir de ce moment, le nouveau chancelier fut l'idole et l'oracle de ces salons. Une grande dame de Vienne, à qui un diplomate étranger parlait des complications et des difficultés de la politique générale, lui répondit naïvement qu'alors que l'Europe possédait un homme d'État tel que M. de Metternich, il était étrange qu'elle ne s'en remît pas à lui pour la tirer d'embarras.

C'était là, sans doute, une grande, une brillante situation, et, avec quelques alternatives, elle devait durer longtemps. D'où vient pourtant que le mot de gloire a été rarement employé, même par les admirateurs de M. de Metternich, pour caractériser cette situation? Serait-ce par le motif que la cause qu'il soutenait devait succomber à la longue? ou bien parce qu'elle était en contradiction avec les beaux côtés de la nature humaine, avec la marche et les exigences de la civilisation? ou bien encore parce qu'il l'appuya trop souvent par des expédients d'une moralité

plus que douteuse ? Si la gloire que décerne l'opinion des hommes devait être refusée à quiconque n'a pas défendu une cause destinée à triompher dans l'avenir, à quiconque n'a pas servi les intérêts de la justice et de l'humanité, à quiconque a méconnu dans ses actes politiques les lois de la morale, il faudrait réduire singulièrement le nombre des personnages inscrits dans le Panthéon de l'histoire : Alexandre, César, Napoléon devraient en être exclus. Malheureusement, l'opinion n'est pas si sévère. Les erreurs, les iniquités de la politique, ses échecs définitifs, ses crimes même, au moins dans une certaine mesure, n'empêchent pas le genre humain de décerner les noms de grand, de glorieux à ceux qui ont fait ou tenté de grandes choses avec de grands talents. Il n'y met qu'une condition : c'est une certaine élévation, une certaine fierté dans leur caractère, c'est que la ruse n'ait pas été leur moyen d'action habituel, et cette condition a manqué d'ordinaire à M. de Metternich. J'ajouterai, pour être juste envers lui, que sa situation personnelle et celle même de son pays la lui rendaient impossible.

Il me reste à dire quelles furent, pour l'Italie, les résultats des résolutions du congrès de Laybach et de l'intervention autrichienne.

Quelque complète qu'eût été la défaite du parti révolutionnaire, sa domination momentanée avait jeté une trop profonde perturbation dans le Piémont et dans les États napolitains pour que les gouvernements restaurés pussent se passer, dans les premiers moments au moins,

de l'appui d'une force étrangère. L'occupation du royaume de Naples par des troupes autrichiennes était depuis longtemps arrêtée en principe. On pensa qu'une mesure analogue était nécessaire aussi en Piémont. Cependant, comme la présence d'une armée autrichienne dans les États sardes était de nature à éveiller à Turin, et même dans toute l'Europe, de jalouses inquiétudes, comme au contraire la Russie ne pouvait être soupçonnée de nourrir des projets ambitieux par rapport au Piémont, on eut un moment l'idée de charger le gouvernement russe de cette partie de l'occupation, et les deux empereurs résolurent de s'en rapporter au nouveau roi de Sardaigne pour le choix de ses protecteurs. Il répondit qu'il préférait les Autrichiens, par le motif que ceux-ci pouvaient, avec un corps peu considérable s'appuyant sur la nombreuse armée qu'ils entretenaient en Lombardie, suffire à la tâche dont on les chargerait, tandis que la Russie ne pourrait envoyer, dans une contrée aussi éloignée de son territoire, qu'une véritable armée, en état de se suffire à elle-même dans toutes les éventualités, ce qui rendrait l'occupation plus onéreuse pour le Piémont. En conséquence de cette détermination, une convention conclue le 24 juillet entre la Sardaigne et les trois Cours alliées, régla qu'un corps autrichien de douze mille hommes serait mis, comme corps auxiliaire, à la disposition du roi Charles-Félix, qu'il occuperait la ligne de Stradella, de Voghera, de Tortone, d'Alexandrie, de Casal et de Verceil sans y exercer aucune juridiction ni entraver

d'aucune manière les fonctions des autorités civiles et militaires, qu'il ne pourrait être renforcé ni transféré sur d'autres points des États sardes qu'à la demande du Roi; que le logement, le chauffage, l'éclairage, la nourriture et les fourrages de ce corps seraient fournis en nature par le Piémont; que, quant à la solde, à l'équipement, à l'habillement et aux articles accessoires, le gouvernement sarde y pourvoirait par le paiement mensuel d'une somme de trois cent mille francs, non compris les frais d'entretien accumulés depuis le jour de l'entrée des Autrichiens sur le territoire piémontais, enfin, que cette occupation durerait jusqu'au mois de septembre de l'année suivante, sauf à en prolonger le terme si, à cette époque, les souverains réunis à Florence le jugeaient convenable.

La convention relative à l'occupation napolitaine ne fut signée que le 28 octobre. Comme on devait s'y attendre, les conditions en étaient beaucoup plus dures. L'armée autrichienne, qui occupait en ce moment les Deux-Siciles, devait être réduite, à la fin de novembre, à quarante-deux mille hommes, puis à trente mille lorsque la portion de cette armée qui se trouvait en Sicile aurait pu y être remplacée par des forces napolitaines, et à vingt-cinq mille dès que l'armée royale aurait été réorganisée. Aussi longtemps que les forces autrichiennes seraient maintenues sur le pied de quarante-deux mille hommes, le gouvernement napolitain devait payer chaque mois, pour leur solde et leur entretien, la somme de

576,000 florins (près de 1,500,000 fr.), ce qui faisait environ 18 millions pour l'année, sans compter les rations et les fourrages. L'occupation devait durer trois ans. De telles charges imposées à un pays qui venait d'être bouleversé par la Révolution n'étaient pas faites pour aider au rétablissement de ses finances, d'autant plus que, pour tout le temps écoulé depuis le commencement de mars, époque de l'invasion, jusqu'au mois de novembre, elles devaient être plus considérables encore, la force numérique de l'armée autrichienne ayant été plus grande pendant cette période.

Cette occupation, dont la pensée première était de protéger le gouvernement et la sûreté du Roi contre les attaques des révolutionnaires, devait, comme il est arrivé plusieurs fois en pareil cas, se trouver bientôt en présence d'un autre danger. L'Autriche avait d'abord paru préoccupée de la crainte que le roi Ferdinand ne fût enclin à traiter le parti constitutionnel avec trop d'indulgence et peut-être à lui faire des concessions. Sur ce point, elle fut bientôt plus que rassurée. Près de deux mois après l'entrée des Autrichiens à Naples, le Roi était encore à Florence, ne pouvant se résoudre à rentrer dans un pays où il avait éprouvé tant d'humiliations et de frayeur. Il s'y était fait devancer par un ministère dont les premières mesures permettaient de craindre le retour du régime de terreur de 1799. Les représentants de l'Autriche, de la France et de la Russie auprès du vieux monarque, espérant que sa présence améliorerait une

telle situation, réunirent leurs efforts pour le déterminer à rentrer dans ses États sans plus de retard. Il y consentit enfin, et, peu de jours après son arrivée à Naples, il publia, le 26 mai, sur la proposition d'une junte consultative, un décret qui donnait une forme nouvelle à son gouvernement. Aux termes de ce décret, le Conseil d'État ordinaire était composé de six ministres à portefeuille et de six autres sans département; l'administration de la Sicile était séparée de celle des provinces continentales et confiée à un lieutenant nommé par le Roi, assisté d'un conseil de ministres; il y avait deux Consultes d'État, l'une pour la Sicile, l'autre pour le royaume de Naples, chargées de discuter les projets de loi et composées de membres nommés par le Roi qui pouvaient, au bout de cinq ans, être nommés à vie; dans chaque province, un conseil, également nommé par le Roi, devait opérer la répartition de l'impôt et prononcer sur d'autres objets d'intérêt local. Cette organisation, arrachée à la répugnance du vieux Roi par les instances des ambassadeurs étrangers pour donner une apparence d'accomplissement aux promesses du Congrès, ne devait avoir, comme tous les essais faits de nos jours dans la pensée de fonder un gouvernement consultatif, que des résultats purement illusoires. Tous les actes du pouvoir qu'on venait de rétablir étaient d'ailleurs empreints d'un esprit de réaction absolutiste et d'une haine aveugle des lumières et de la civilisation des temps modernes. Des édits sanguinaires et inquisitoriaux promulgués contre les *carbonari* et autres

révolutionnaires et contre ceux qui leur donneraient asile ou qui correspondraient avec eux, des destitutions, des épurations multipliées, des conspirations, des insurrections sans cesse renaissantes, accompagnées quelquefois de crimes atroces et réprimées par de nombreuses exécutions capitales, par des condamnations aux travaux forcés ou à la prison, tel fut le spectacle que les Deux-Siciles présentèrent pendant plus d'une année. Les auteurs présumés du mouvement militaire de Monteforte, cause première de la Révolution, ceux du moins qu'on avait pu saisir, avaient été traduits devant une haute-cour spéciale : après un procès qui dura plusieurs mois, elle en condamna trente à la peine de mort, mais heureusement la violence de la réaction commençait à s'affaiblir, et deux seulement subirent leur sentence. Plusieurs des membres les plus éminents du Parlement, tels que Poerio, avaient été bannis et livrés à l'Autriche qui n'eut pas honte de les enfermer dans ses prisons. Lorsqu'enfin on se décida à accorder une amnistie aux membres des sociétés secrètes et aux auteurs des attentats commis contre l'État et la Couronne, on eut soin d'en excepter le général Pepe et tous les personnages principaux et, quant à ceux des amnistiés qui se trouvaient à l'étranger, on leur interdit de rentrer dans le royaume sans la permission du Roi. Au moment où fut prise cette mesure de clémence si incomplète encore, le Roi, cédant aux représentations de ses alliés, venait de congédier les ministres incapables ou pervers dont il avait jusqu'alors

suivi les conseils et de les remplacer par d'autres hommes en qui l'Europe avait plus de confiance, tels que le prince Ruffo, son ambassadeur à Vienne, et le chevalier de Médici, ancien ministre des finances, qui avait une grande réputation d'habileté. Le département de la police avait été donné à un général autrichien. A partir de ce moment la crise parut terminée, l'administration marcha avec plus de régularité et la tranquillité du pays ne fut plus troublée.

Il n'est pas besoin de dire que la France avait travaillé de toutes ses forces à modérer la violence de la réaction. En cela, elle n'avait eu qu'à seconder les efforts de l'Autriche, mais, sur une autre question, M. de Blacas se vit forcé de combattre l'action plus ou moins avouée du cabinet de Vienne. Le fils aîné du Roi, le duc de Calabre, placé, comme nous l'avons vu, pendant que son père était à Laybach, à la tête du gouvernement, avait appuyé franchement le parti constitutionnel. Le Roi lui en gardait rancune, et comme le langage de M. de Metternich semblait calculé pour entretenir son ressentiment, comme la politique de l'Autriche devait nécessairement s'inquiéter des penchants libéraux qu'on prêtait à l'héritier de la Couronne, le bruit s'était répandu que le gouvernement autrichien cherchait à l'éloigner du trône pour y appeler son frère cadet, le prince Léopold, époux d'une archiduchesse. On prétendit même qu'il était question d'exiler le duc de Calabre à Trieste où il se serait trouvé sous la main de l'Autriche. Si ces projets avaient existé en

effet, M. de Blacas les fit échouer en ménageant une réconciliation entre le père et le fils.

En Piémont, aussi, l'influence du gouvernement français, puissamment aidée par celle de l'empereur Alexandre, protégea l'héritier du trône contre le mauvais vouloir de l'Autriche. Le prince de Carignan, par sa conduite équivoque et irrésolue pendant la dernière crise, s'était fait le plus grand tort dans tous les partis. Tandis que les amis du pouvoir absolu l'accusaient d'avoir été initié à l'avance au mouvement révolutionnaire dont il avait un moment accepté la direction, les libéraux lui reprochaient de les avoir abandonnés et trahis. Le roi Charles-Félix avait conçu contre lui une telle irritation, que le prince, ne pouvant obtenir d'être admis en sa présence, fut obligé de se retirer à Florence où il resta longtemps auprès du grand-duc, son proche parent, dans une sorte d'exil. On dit même que le Roi chargea une commission d'examiner sa conduite, que les recherches de cette commission le compromirent assez sérieusement, qu'on n'osa pourtant pas le faire juger, mais que Charles-Félix eut un moment la pensée, soit de partager ses États, après sa mort, entre lui et le duc de Modène, soit de le forcer à renoncer à ses droits en faveur de son fils à peine âgé de quelques mois, celui qui règne aujourd'hui sous le nom de Victor-Emmanuel, en réservant la régence au duc de Modène pour le cas où cet enfant monterait sur le trône avant d'avoir atteint sa majorité. On dit encore que l'Autriche favorisait ces projets. Tous ces bruits ne doivent être

accueillis qu'avec une certaine défiance : en France, pendant toute la durée du gouvernement de la Restauration, la rivalité, l'hostilité même qui divisaient les cabinets de Paris et de Vienne disposaient les esprits à croire trop facilement, peut-être, tout ce qu'on racontait des vues ambitieuses de M. de Metternich et des manœuvres par lesquelles il essayait d'en préparer le succès. Je crois pourtant qu'on ne risque pas de le calomnier en disant qu'à Turin comme à Naples, et bien plus encore qu'à Naples, il voyait avec peu de bienveillance le prince appelé à hériter de la Couronne dans un avenir plus ou moins prochain, et qu'il eût accepté avec plaisir toute combinaison qui, sans exposer l'Europe à un trop grand ébranlement, sans porter une atteinte trop directe à la légitimité, eût fait passer le pouvoir en d'autres mains.

Ce n'était pas seulement pour le prince de Carignan que le roi Charles-Félix se montrait rigoureux. Une commission fut instituée pour juger les auteurs et fauteurs de la révolution. Elle condamna à mort, par contumace, presque tous ceux qui s'étaient réfugiés en France après la défaite de Novare, et parmi lesquels on comptait le prince de La Cisterna, le comte de Santa-Rosa et d'autres personnages considérables, mais deux officiers subalternes qui s'étaient laissé prendre subirent seuls la peine capitale. Les efforts de la diplomatie étrangère obtinrent à grand'peine une amnistie dont les exceptions étaient si nombreuses qu'elles la rendaient en quelque sorte dérisoire. Beaucoup de personnes furent emprisonnées, il y

eut d'innombrables destitutions. L'armée fut dissoute et réorganisée, les universités de Gênes et de Turin fermées pour une année. La situation du royaume de Sardaigne n'était pourtant pas, à beaucoup près, aussi déplorable que celle du royaume de Naples. Le peuple y était, en général, resté étranger à la Révolution. Dans l'armée même, ce n'était qu'une minorité qui y avait pris part, et plutôt en haine de l'Autriche qu'en haine de la monarchie. Le Roi, aveuglément soumis à la politique de l'absolutisme et aux préjugés d'ancien régime, y portait au moins une inébranlable fermeté, et il ne s'était pas compromis et déconsidéré comme le roi de Naples par de honteux manques de foi. Tout en repoussant la moindre apparence de concession libérale, tout en se refusant même, malgré l'insistance de l'Angleterre, à la création d'un conseil d'État, il opéra de sages réformes dans plusieurs branches de l'administration publique et surtout dans celle de la justice. Les finances étaient florissantes. Les esprits ne tardèrent pas à s'apaiser.

Si, en Lombardie, la révolte n'avait pas éclaté au moment où l'insurrection piémontaise semblait en donner le signal à toute la Péninsule, c'était, comme je l'ai dit, grâce à l'énergie du général Bubna. Une commission spéciale fut établie à Venise pour juger les conspirateurs, qui faisaient partie de l'association des *carbonari*. Trente-quatre accusés, presque tous appartenant aux classes supérieures de la société, nobles, magistrats, ecclésiastiques, furent traduits devant elle, treize furent condamnés à

mort, mais l'Empereur commua leur peine en celle de cinq à vingt ans de détention rigoureuse dans une forteresse, et plusieurs d'entre eux la subirent dans cette célèbre prison du Spielberg dont l'Empereur s'était réservé la haute direction. Silvio Pellico, le comte Maroncelli, un français appelé Andryane étaient du nombre. Leurs révélations ont fait connaître depuis les mystères de ce *carcere duro* dont le régime était calculé avec la subtilité la plus ingénieuse ou, pour mieux dire, avec un art vraiment infernal pour faire de l'emprisonnement un supplice intolérable. C'est à ce prix que le gouvernement autrichien avait, de fait, sous ce règne, supprimé la peine de mort en matière politique.

Dans le duché de Modène, des poursuites judiciaires furent aussi dirigées contre des accusés de haute trahison et d'affiliation aux sociétés proscrites. L'année suivante, une commission y condamna trente-neuf personnes aux travaux forcés et à la prison et sept à mort, mais presque tous ces derniers étaient contumaces, et un professeur fut seul exécuté.

Dans les États de l'Église, où la révolution napolitaine avait eu pour conséquence d'augmenter le nombre des bandes de brigands, on publiait sans cesse des édits contre ces malfaiteurs, et des colonnes mobiles les poursuivaient, leur livraient des combats en règle sans parvenir à extirper ce fléau. Une bulle du pape frappa d'excommunication la *secte des carbonari*, et quelques-uns de ses adhérents furent arrêtés, mais il ne

paraît pas qu'aucun ait été mis, comme tel, en jugement.

Pendant que l'Italie se voyait rejetée, par les résultats du congrès de Laybach, sous le joug d'un absolutisme mille fois plus dur que celui qu'elle avait essayé de secouer, le contre-coup de cette réaction aggravait l'état d'anarchie où l'Espagne se débattait depuis l'année précédente. La mésintelligence qui existait entre le Roi et ses ministres n'avait cessé de s'accroître. Ceux-ci s'étaient rapprochés du parti révolutionnaire, et le Roi, qu'ils ne protégeaient plus suffisamment, se voyait journellement exposé aux insultes de la populace. Pour se débarrasser de tels conseillers, Ferdinand VII eut recours à un étrange expédient. La session des Cortès s'ouvrait le 1er mars. Le discours du trône avait été naturellement arrêté en conseil. Le Roi, en le prononçant, y ajouta quelques phrases dans lesquelles, après s'être plaint des outrages qu'il avait eu à endurer, il déclarait que ces outrages n'auraient pas eu lieu si le pouvoir exécutif avait eu toute l'énergie réclamée par la Constitution et si certaines autorités avaient mis plus de vigueur et d'activité à réprimer d'aussi coupables excès. Puis, comme les ministres ainsi dénoncés ne s'empressaient pas de donner leur démission, il les destitua, mais ensuite, s'effrayant du mécontentement que ces mesures inattendues avaient excité dans le parti libéral et dans les cortès même, il pria cette assemblée de lui indiquer les hommes qu'elle jugeait propres à former un nouveau cabinet. Comme il était facile de le prévoir, elle s'y refusa en alléguant le

principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, et Ferdinand VII dut procéder lui-même au choix de ses nouveaux conseillers. Ceux qu'il nomma, moins marquants, moins compromis que leurs prédécesseurs dans la cause révolutionnaire, appartenaient pourtant aussi à l'opinion libérale à laquelle ils avaient, pour la plupart, donné des gages sérieux. Le ministre des affaires étrangères était M. Bardaxi, que nous avons vu, successivement ministre à Turin et à Paris, y prendre pendant la dernière crise une attitude qui avait grandement mécontenté, dans toute l'Europe, les amis de la monarchie. De tels hommes n'avaient rien, en eux-mêmes, qui dût les rendre suspects aux Cortès et aux libéraux espagnols, mais les circonstances de leur avénement, les regrets qu'inspiraient leurs prédécesseurs, ne pouvaient manquer de les faire voir avec défiance et diminuaient entre leurs mains la force dont le pouvoir avait besoin pour contenir les fauteurs de désordres.

C'est dans ces conjonctures que l'on reçut à Madrid les nouvelles de Naples et du Piémont. La réunion du congrès de Troppau et de Laybach, l'objet avoué de ses délibérations, entretenaient depuis longtemps en Espagne une extrême agitation. On sentait qu'il existait une espèce de solidarité entre les révolutions des deux Péninsules, accomplies par les mêmes moyens et au nom des mêmes principes. Les cabinets étrangers disaient, il est vrai, qu'ils ne voyaient pas du même œil ces diverses révolutions, ils semblaient admettre que celle d'Espagne avait pu trouver, sinon sa justification, au moins son explica-

tion et, jusqu'à un certain point, son excuse dans des circonstances intérieures que ne pouvaient alléguer les auteurs de celles de Naples et de Turin, et leurs représentants n'avaient pas quitté Madrid. Le gouvernement espagnol, sans ajouter entièrement foi aux déclarations rassurantes qu'on voulait bien lui faire, comprenait que la prudence lui faisait une loi de dissimuler, autant que possible, son inquiétude et de ne pas fournir aux puissances un prétexte de les rétracter. Tous les gens sensés et la majorité même des Cortès, lorsqu'elle était livrée à elle-même, pensaient à cet égard comme le gouvernement, mais le parti exalté avait d'autres idées : il aurait voulu que l'on envoyât des secours aux Napolitains, que l'on chassât les envoyés des cours de la Sainte-Alliance, et ses orateurs le demandaient ouvertement dans les Cortès. Lorsqu'on avait appris l'insurrection piémontaise et le mouvement séditieux de Grenoble, ces événements avaient inspiré aux révolutionnaires les espérances les plus audacieuses. Les Cortès avaient ordonné des réjouissances publiques pour célébrer la proclamation à Turin de la constitution espagnole.

On peut juger de la consternation, de la fureur qui succédèrent à cet enivrement de joie et d'espérance lorsque l'arrivée de nombreux réfugiés italiens, débarquant sur les côtes orientales de l'Espagne où ils venaient chercher un asile, annonça la prompte et irréparable défaite des constitutionnels de Naples et de Turin. Le gouvernement s'empressa de faire parvenir aux Cortès un message

dans lequel le Roi, après avoir déploré les malheurs de l'Italie, protestait de son inviolable attachement à la Constitution et de sa résolution de la défendre au prix des plus grands sacrifices. Des secours furent alloués aux réfugiés. L'émotion des esprits était d'autant plus grande qu'en ce moment même la guerre civile éclatait. Les absolutistes, encouragés par les divisions et les fautes de leurs adversaires et par les nouvelles du dehors, levaient, dans la Vieille-Castille et dans les provinces basques, le drapeau de la rébellion et obtenaient, par surprise, des succès assez considérables. La crise devenait menaçante. Les révolutionnaires éperdus eurent recours, pour la conjurer, aux moyens de terreur : à Barcelone, à la Corogne, à Valence, à Carthagène, une populace exaspérée, dictant la loi à des autorités faibles ou complices, fit arrêter, sans formes de procédure, des centaines d'hommes pris presque au hasard parmi ceux dont les opinions, le rang, la fortune, la réputation pouvaient inquiéter les démagogues et qui, embarqués sur-le-champ à bord des bâtiments qui se trouvaient là, furent déportés, les uns aux îles Baléares, les autres aux Canaries. Des plaintes s'élevaient de toute part contre l'inaction des tribunaux qui ne poursuivaient pas assez activement les ennemis de la loi fondamentale. Le ministère et les Cortès, sans en excepter leurs membres les plus sages et les plus modérés, se crurent obligés de céder à ces clameurs : deux lois terribles furent votées, dont l'une punissait de mort toute tentative de renverser *la religion catho-*

*lique ou la Constitution*, et l'autre soumettait les conspirateurs pris les armes à la main au jugement sommaire d'un conseil de guerre formé dans le corps même qui les aurait arrêtés. Grâce à ces mesures et à l'action vigoureuse de la force armée, l'insurrection fut comprimée pour le moment, et un bon nombre d'insurgés montèrent sur l'échafaud. Parmi eux, se trouvait plus d'un ecclésiastique. A Madrid même, un chapelain de la cour appelé Vinuesa, arrêté depuis longtemps pour un plan de conspiration qu'on avait trouvé dans ses papiers, ayant été condamné à la peine des travaux forcés, les anarchistes, indignés de ce qu'ils considéraient comme un excès d'indulgence, forcèrent les portes de la prison, le massacrèrent de la manière la plus barbare et coururent ensuite chez le juge qui n'échappa à leur fureur que par la fuite. Ce crime exécrable excita une profonde horreur et provoqua une salutaire réaction. Les autorités qui l'avaient laissé commettre furent forcées par l'indignation publique de donner leur démission; le général Morillo, revenu tout récemment d'Amérique où il s'était acquis une grande réputation en luttant contre les insurgés, fut appelé au commandement de la division militaire de Madrid, et, par sa fermeté, il maintint pendant quelque temps la tranquillité publique, mais il ne dépendit pas de lui d'extirper la racine du mal, la profonde antipathie, l'incurable défiance qui existaient entre le Roi et le parti dominant.

En France, l'effet produit par les contre-révolutions

d'Italie fut grand aussi, mais dans un autre sens. J'ai dit que l'insurrection militaire de Turin avait porté au plus haut point d'exaltation les espérances des révolutionnaires français et celles mêmes des libéraux qui voyaient, dans le triomphe des principes proclamés à Laybach, la ruine de toutes les libertés. Ce ne fut pas sans un amer regret qu'ils durent renoncer à ces espérances, et lorsque le ministère, apprenant par le télégraphe la défaite des Napolitains à Riéti, en eut fait donner la nouvelle à la Bourse, le dépit que la gauche en ressentit se manifesta avec beaucoup de vivacité dans la chambre des députés. M. Casimir Perier dénonça cette communication comme un acte d'influence illégitime exercé sur le cours de la rente Le ministre des affaires étrangères et celui des finances repoussèrent facilement une telle accusation, et ce dernier expliqua que la publication immédiate d'une aussi importante nouvelle avait eu pour but et pour effet de prévenir le renouvellement du scandaleux agiotage qui, les jours précédents, au grand détriment de la masse des spéculateurs, avait enrichi quelques-uns d'entre eux, informés avant le public de l'insurrection piémontaise. D'autres orateurs, M. de Chauvelin, le général Foy, s'élevèrent contre la politique du gouvernement qui, ayant déclaré vouloir rester neutre dans la guerre d'Italie, n'en faisait pas moins preuve, suivant eux, d'une évidente partialité en faveur des Autrichiens. Le général Foy, affectant de douter, pour des raisons stratégiques, de la victoire des Autrichiens, s'écria que, quand il serait vrai

qu'ils eussent pénétré dans les Abruzzes, ce serait tant pis pour eux, et *qu'ils n'en sortiraient pas* : paroles imprudentes, que, depuis, on lui a souvent rappelées avec ironie. Le *Constitutionnel* et quelques autres journaux laissèrent passer plusieurs jours avant de se décider à annoncer l'événement qui portait une si rude atteinte aux espérances de leurs amis politiques.

Lorsque l'évidence eut fait justice de cette incrédulité obstinée, le désenchantement fut en proportion de ce qu'avaient été les illusions. Ce moment est celui de la véritable décadence de la gauche qui, malgré les élections de l'année précédente, malgré tous les coups qu'elle avait reçus depuis la mort du duc de Berry, avait gardé jusqu'alors une attitude confiante et même menaçante, parce qu'elle comptait, pour se relever de ses échecs, sur la situation générale de l'Europe. Les violences auxquelles elle s'était livrée dans ces derniers mois ne lui permettaient pas de revenir aux habitudes d'une opposition régulière et constitutionnelle. Il fallait beaucoup de temps et des circonstances toutes nouvelles pour lui rendre possible ce retour à une politique qu'elle avait complétement abandonnée, et, avant d'en arriver là, elle était condamnée à subir encore bien des revers, bien des mécomptes en expiation de ses égarements. C'est un de ces grands enseignements dont l'histoire abonde, qui devraient éclairer les partis, mais dont ils profitent si peu. On ne saurait trop le leur répéter : avant de se laisser aller à certains emportements, les hommes politiques devraient

se demander, d'abord, s'ils ont réellement le désir de renverser le pouvoir qu'ils attaquent, puis s'ils en ont les moyens; car, dans la voie où ils entrent ainsi, ils sont infailliblement placés dans l'alternative d'une révolution qui les emportera peut-être avec ce pouvoir ou d'une défaite humiliante qui, tout au moins, les condamnera à une longue impuissance.

La gauche pouvait difficilement se dissimuler que l'opinion publique s'éloignait d'elle. Deux causes y contribuaient presque également : d'une part, elle avait effrayé par ses excès les masses nombreuses qui, naturellement portées vers les idées de liberté, s'en laissent pourtant détourner dès que ces idées paraissent s'associer à des chances de troubles et de bouleversements; d'un autre côté, la fortune qui avait si longtemps favorisé le parti libéral s'était maintenant tournée contre lui, et l'on sait combien est grand le nombre des hommes pour qui le succès, le succès du moment, est l'unique *criterium* de la justice d'une cause, de la sagesse et de l'habileté de ceux qui la soutiennent. On n'aurait pu, dans l'intérêt du pays, que se féliciter d'un tel revirement s'il eût tourné à l'avantage du ministère et de sa politique. Malheureusement, il n'en était pas ainsi. En France, on ne procède que par réaction. C'était le parti ultra-royaliste qui profitait de ce que perdait la gauche. De l'abattement profond où l'avait jeté la nouvelle de la révolution piémontaise, il avait passé sans transition à un excès de confiance; ses membres les plus ardents disaient hautement qu'il suffi-

sait de vouloir pour se débarrasser des révolutionnaires, et qu'en France pas plus qu'en Italie ils ne tiendraient pas un moment lorsqu'on oserait marcher à eux avec résolution ; ils accusaient le ministère de lâcheté ou même de trahison, et ces extravagances qui, dans la chambre des députés, ne ralliaient naguères qu'un si petit nombre de membres autour du général Donnadieu, commençaient à y trouver plus de crédit.

Le mouvement des esprits se révélait dans toute la France par de nombreux indices. Dans les élections partielles qui eurent lieu au mois de mars, la plupart des choix furent faits dans le sens de la droite et, sur huit nominations, la gauche n'en obtint qu'une seule. L'action de la justice politique, malheureusement trop docile aux oscillations de l'opinion, révéla aussi la direction nouvelle qu'elle commençait à prendre.

M. Bergasse, celui que j'ai nommé tout à l'heure à l'occasion de la mission que M. de Jouffroi était allé accomplir à Laybach de la part d'une coterie ultra-royaliste, avait publié un ouvrage intitulé *Essai sur la Propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés*. Ce titre seul indiquait la pensée du livre. On y lisait, entre autres choses, le passage suivant : « Des héritages si injustement vendus et usurpés n'ont » presque nulle part changé de mains. Frappés d'une » sorte de réprobation qui ne permet pas à quiconque se » respecte un peu de les acquérir, l'opinion, plus forte

» que la loi, a inspiré une telle défaveur qu'on ne peut » les posséder sans honte et en jouir sans audace. » Ce livre avait été saisi à la requête du procureur du roi, et la chambre d'accusation de la cour royale l'avait renvoyé devant la cour d'assises sous la prévention d'*attaque formelle contre les droits garantis par la Charte.* Le jour où M. Bergasse comparut devant le jury, la salle d'audience était comble. Dès dix heures du matin, des siéges disposés dans l'intérieur du parquet étaient occupés par une foule de personnages distingués et par des femmes vêtues avec élégance. Un tel concours disait assez l'intérêt qu'un parti prenait à la cause qui allait se juger. Les poursuites dirigées contre M. Bergasse avaient, en effet, excité dans ce parti une vive indignation. On savait que Monsieur était très-favorable à l'accusé, et il le témoignait hautement. Aussi l'avocat-général, M. de Marchangy, après avoir retracé les grandes considérations politiques qui avaient dû faire consacrer l'inviolabilité des propriétés dites nationales entre les mains de leurs acquéreurs, après avoir dit que les théories de M. Bergasse, fondées sur la plus pure morale, n'en étaient pas moins répréhensibles et dangereuses dans l'application qu'il en faisait, mit-il un soin extraordinaire à indiquer au jury les motifs qui pouvaient l'engager à interpréter dans un sens favorable les phrases incriminées et à déclarer qu'elles ne tombaient pas précisément sous le coup de la loi; il rappela aussi tous les titres qu'avait M. Bergasse à la bienveillance des amis du trône. Cet étrange réquisitoire laissait peu

de chose à faire à la défense. M. Berryer, qui s'en était chargé, s'acquitta d'ailleurs de sa tâche avec autant de convenance que de talent. Il commença par raconter la vie de son client, consacrée tout entière, dit-il, au bien public et à la cause de la monarchie. Développant une idée qu'avait indiquée l'avocat-général, il chercha à prouver, à l'aide de quelques passages du livre de M. Bergasse, que s'il s'était appesanti sur l'iniquité des confiscations, ce n'était pas pour réclamer, au mépris de la Charte, la restitution des biens confisqués à leurs anciens propriétaires, mais pour rendre plus évidente la nécessité de leur accorder une indemnité. M. Bergasse fut acquitté à l'unanimité, et des applaudissements éclatèrent à la lecture du verdict. Un écrit que M. de Montlosier fit paraître bientôt après, et qui exprimait les mêmes idées avec moins de ménagement encore, ne fut pas même poursuivi.

Sauf les poursuites correctionnelles auxquelles donnaient lieu les infractions commises par les rédacteurs des journaux contre les règlements relatifs à la censure, les procès de presse devenaient rares, comme il arrive presque toujours lorsque la liberté n'existe pas pour la presse périodique. Cependant, quelques semaines après l'acquittement de M. Bergasse, un sieur Ducange, auteur d'un roman intitulé *Valentine ou le pasteur d'Uzès*, traduit en cour d'assises pour outrages à la morale publique et religieuse et provocation à la guerre civile, et acquitté par le jury sur ce second chef, mais déclaré coupable sur

le premier, fut condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende. Les débats avaient eu lieu à huis-clos, la cour ayant pensé qu'ils pouvaient être dangereux pour les mœurs. Le jury semblait, cette année, obéir à de tout autres inspirations qu'en 1819, mais, dans ce changement, il faut faire la part de l'esprit qui présidait maintenant à la désignation des jurés par l'administration.

Les scènes de désordre qui, dans le cours des deux années précédentes, avaient agité Paris, avaient presque entièrement cessé. Cependant, à l'École de droit, des rixes s'élevèrent, aux cris opposés de *Vive le Roi* et *vive la Charte!* entre les étudiants qui applaudissaient un professeur connu pour ses opinions royalistes et ceux qui voulaient lui donner des témoignages de leur désapprobation; mais bien qu'on eût appelé la force armée, son intervention ne fut pas nécessaire pour rétablir le calme. L'enterrement d'un agent de change, M. Manuel, tué en duel par suite d'une querelle qui n'avait aucun rapport à la politique, amena des troubles plus graves. Sa famille, ayant appris que la présentation du corps à l'église rencontrerait des difficultés à cause des circonstances notoires de la mort, avait décidé que le convoi se rendrait directement au cimetière du Père Lachaise. Le corbillard prenait cette direction lorsque des groupes qui s'étaient formés devant la maison et qui avaient suivi le convoi crièrent *à l'église, à l'église!* Les personnes qui entouraient le corbillard s'associant à ce mouvement, le cortége pénétra en foule dans l'église Saint-Louis, et le

cercueil fut porté dans le chœur. Cependant, quoique des voix nombreuses appelassent les prêtres, aucun ne paraissait. Le syndic des agents de change et le chef de la fabrique de la paroisse s'étant rendus chez le curé, il crut devoir céder à leurs instances en autorisant les prières et les cérémonies d'usage. Cette affaire, qui rappelait une scène semblable survenue pendant les premiers mois de la Restauration à l'occasion de la mort de mademoiselle Raucourt, produisit une vive sensation. L'archevêque écrivit aux curés du diocèse une lettre dans laquelle il leur renouvelait la défense d'accorder les prières de l'Église aux hommes tués en duel, ajoutant qu'il avait porté plainte et demandé justice de l'acte de violence commis dans l'église Saint-Louis. Le *Moniteur*, en rendant compte de ce fâcheux événement, reconnut que la plainte de l'archevêque était fondée. Le général Donnadieu, dans une de ses déclamations extravagantes contre les excès vrais ou prétendus de la faction révolutionnaire dont il faisait retentir la tribune de la chambre des députés, s'écria ridiculement, non sans exciter les rires de la gauche, que *Dieu lui-même n'était plus en sûreté dans Paris!*

FIN DU SEIZIÈME VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU NEUVIÈME VOLUME

---

FIN DU TOME [illegible]

[illegible]

